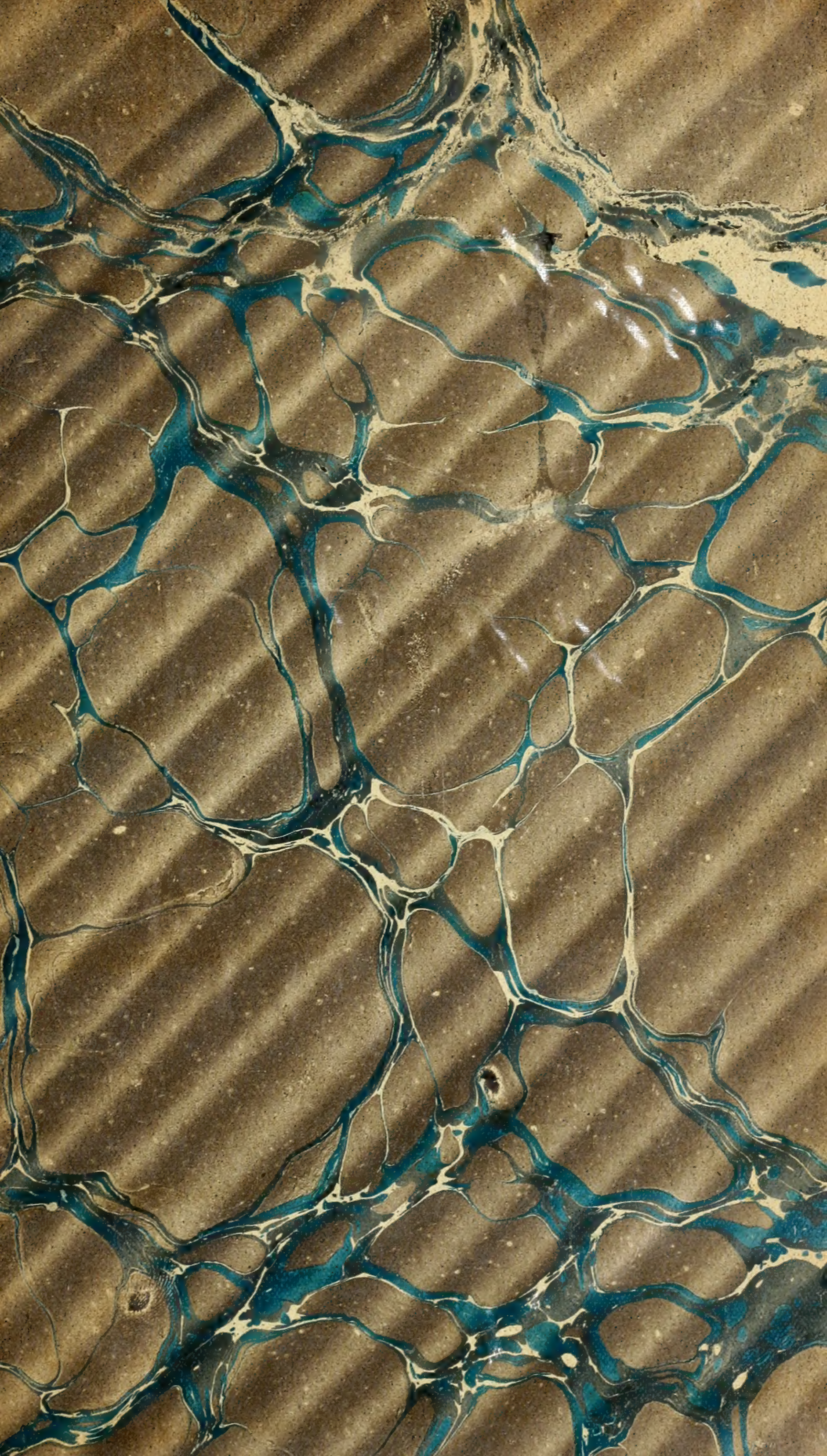
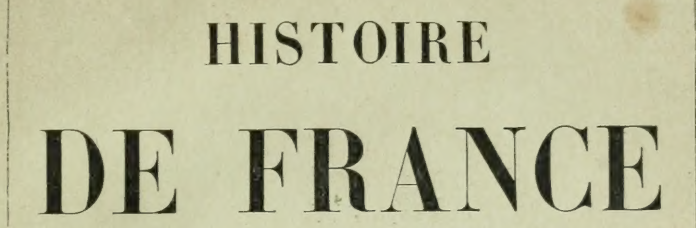


UNIVERSITY OF CALIFORNIA
AT LOS ANGELES
SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS





HISTOIRE DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME QUATRIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS
LIBRAIRIE FURNE
JOUVET ET Cie, ÉDITEURS
5, RUE PALATINE

M DCCC LXXXV

HISTOIRE

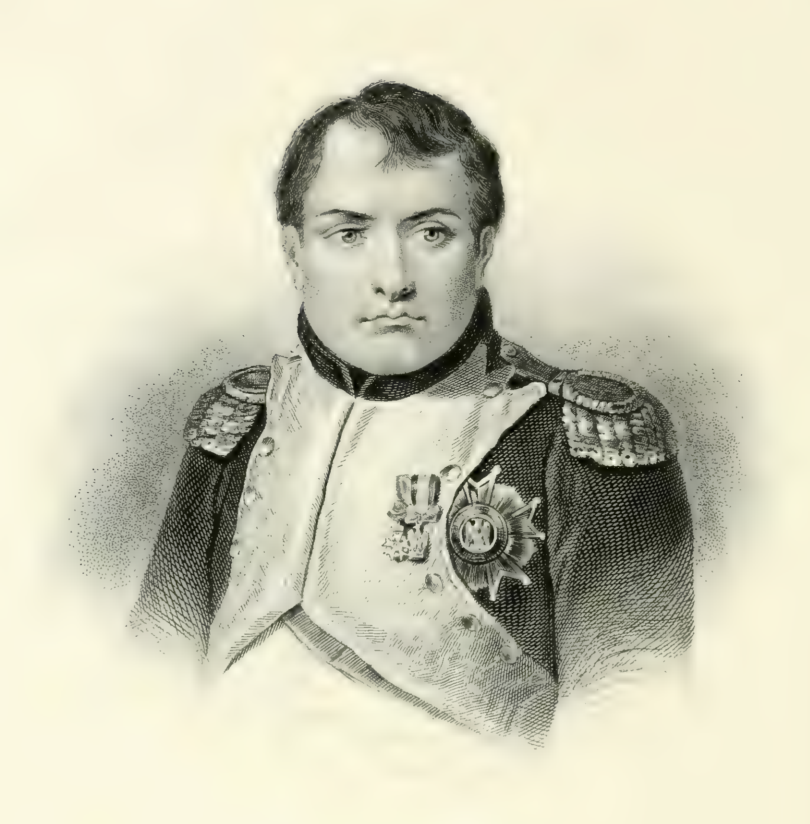
DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

—

IV

3047-85. — Corbeil. Typ. et stér. Crété



HISTOIRE
DE FRANCE

DEPUIS 1789 JUSQU'A NOS JOURS

PAR

HENRI MARTIN

TOME QUATRIÈME

DEUXIÈME ÉDITION



PARIS

LIBRAIRIE FURNE

JOUVET ET Cie, ÉDITEURS

5, RUE PALATINE

M DCCC LXXXV

HISTOIRE

DE FRANCE

DEPUIS 1789

CHAPITRE PREMIER

EMPIRE (SUITE). — CAMPAGNE DE SAXE. — L'ALLEMAGNE EN 1813. — VICTOIRES DE LUTZEN ET DE BAUTZEN. VICTOIRE DE DRESDE. DÉSASTRE DE LEIPZIG.

(Décembre 1812-Novembre 1813.)

Tandis que Napoléon engloutissait dans les neiges de la Russie la Grande Armée et la fortune de la France, les événements qui se passaient dans une autre partie du monde achevaient de démontrer l'inconcevable folie avec laquelle il se perdait lui-même et préparait notre perte. La rupture entre l'Amérique et l'Angleterre, facile à prévoir, s'était accomplie. L'Angleterre, dans le courant de 1812, avait été livrée à des embarras croissants. Ses difficultés financières étaient énormes. Le papier de la banque perdait vingt à vingt-cinq pour cent. Bien qu'on empruntât annuellement cinq cents millions, les dépenses dépassaient les revenus de deux cent cinquante millions. La disette sévissait en Angleterre comme en France, et la suspension du travail suscitait des troubles dans les districts manufacturiers.



Le peuple de Londres était devenu violemment hostile au gouvernement et à la guerre.

Dans cette situation critique, le gouvernement anglais maintenait cependant à outrance sa tyrannie sur les mers. Il s'obstinait à soutenir le système du blocus fictif et à enlever les matelots prétendus anglais sur les navires américains, jusque dans les embouchures des fleuves d'Amérique. La colère montait parmi les populations américaines. Si Napoléon s'y fût bien pris, la guerre eût été déclarée par l'Amérique à l'Angleterre dès 1811 ; mais il s'entêtait de son côté à imposer des restrictions gênantes au commerce américain. Cela fournissait des arguments contre la guerre au parti aristocratique, qui, dans les États-Unis, était favorable aux Anglais. Ce parti disputa quelque temps le terrain. Le président des États-Unis prit enfin des mesures militaires dans les premiers mois de 1812, et la guerre fut déclarée le 19 juin, au moment où Napoléon allait passer le Niémen.

L'Angleterre, avec ses immenses armements, se croyait sûre d'anéantir du premier coup la marine naissante des États-Unis. Les premières nouvelles de la guerre stupéfièrent Londres. Les navires anglais qui bloquaient l'entrée des fleuves américains avaient été écrasés, enlevés par des bâtiments sortis de ces fleuves, et d'énormes frégates américaines, supérieures, par leurs proportions, par la rapidité de leur marche comme par celle de leur tir, à toutes les frégates anglaises, vinrent croiser audacieusement à l'entrée de la Manche. Les Américains avaient profité de l'expérience de nos revers maritimes et s'étaient préparés en silence à dépasser à leur tour les conditions de la marine anglaise.

Ces premiers succès suscitèrent en Amérique un élan extraordinaire. Quel changement dans les destinées du monde, si Napoléon eût marché sur Madrid et Lisbonne, au lieu de marcher sur Moscou ! La défaite de l'Angleterre eût été absolument certaine.

L'Angleterre, au contraire, fit, cette année-là, de nouveaux progrès en Espagne, par la faute de Napoléon. Nos armées d'Espagne, quoique affaiblies par le rappel d'une partie de leurs

meilleurs officiers et de leurs meilleurs soldats, étaient encore plus que suffisantes pour vaincre les Espagnols et les Anglais. Mais, malgré le commandement nominal donné au roi Joseph, assisté du maréchal Jourdan, les armées restaient dispersées et les généraux en désaccord. Il y avait encore cinq armées distinctes. Marmont, qui commandait l'ancienne armée de Portugal, maintenant établie du Léon et de Salamanque à l'Estremadure, se voyait sur le point d'être attaqué. Il demanda qu'on réunît à son armée de Portugal l'armée du Nord, qui occupait le pays entre la Vieille Castille et les Pyrénées. Napoléon n'y consentit pas. Joseph et Jourdan ordonnèrent à l'armée du Nord et à l'armée d'Andalousie de secourir Marmont. Le commandant de l'armée du Nord, Caffarelli, différa, le commandant de l'armée d'Andalousie, Soult, refusa d'obéir. Soult prétendit que c'était l'Andalousie et non la Castille qui était menacée.

Wellington marcha sur Salamanque et s'en empara avec 55,000 hommes, dont plus de 40,000 Anglais. On eût pu l'accabler aisément en se réunissant ; mais il avait compté sur notre dispersion. Marmont, qui ne put lui opposer guère plus de 40,000 hommes, essaya de le repousser en manœuvrant sans s'engager à fond et l'obligea de se replier sur Salamanque. Un mouvement hardi des Français mit les deux armées tout près l'une de l'autre. Un de nos généraux de division engagea la bataille sans en avoir l'ordre. Marmont fut grièvement blessé au moment décisif : cela jeta de la confusion dans nos rangs et nous fit perdre le champ de bataille. Un officier de grand mérite, le général Clausel, dirigea bien la retraite ; mais l'effet moral de cet échec n'en fut pas moins déplorable (22 juillet 1812). L'armée française se retira derrière le Douro. Wellington ne la suivit pas et alla droit à Madrid. Joseph évacua cette capitale, traînant après lui ce qu'il y avait d'Espagnols ralliés à sa cause. Ce fut, pour ces pauvres gens, une petite retraite de Moscou à l'avance, avec les guérillas remplaçant les Cosaques, et une chaleur étouffante au lieu de la glace et de la neige.

Nos forces restaient toutefois supérieures à celles de l'ennemi, lorsque le roi Joseph eut rappelé l'armée d'Andalousie sur le Tage, comme on eût dû le faire plus tôt. Wellington, renforcé

par l'armée espagnole de Galice, s'était avancé de Madrid sur Burgos et avait refoulé Clausel jusqu'à l'Èbre ; mais il avait été arrêté à Burgos par une petite garnison de 2,000 hommes, qui, pendant cinq semaines, défendit intrépidement le vieux château de cette ville contre 50,000 ennemis. Clausel avait fait sa jonction avec l'armée du Nord. L'armée d'Andalousie s'était renforcée de la petite armée du Centre. Wellington, menacé d'être écrasé entre ces deux masses, recula de Burgos jusqu'à Salamanque et fit évacuer Madrid par le corps qu'il y avait laissé. Le roi Joseph rentra le 2 novembre à Madrid.

Nos forces réunies poursuivirent Wellington. Nous avions 80 et quelques mille hommes d'excellentes troupes ; on pouvait accabler l'ennemi. On le laissa échapper, par la mauvaise volonté de Soult et par la faiblesse de Joseph et de Jourdan, qui n'osèrent briser ce maréchal et agir malgré lui. Soult est l'homme qui nous a fait le plus de mal en Espagne, après Napoléon. Wellington regagna sa place d'armes de Ciudad-Rodrigo, avec peu de perte. La dernière occasion de vaincre fut ainsi manquée dans la Péninsule, et la conclusion de la campagne fut l'abandon de l'Andalousie sans compensation.

Ce n'était point en Espagne, c'était en Allemagne que le sort de l'Europe devait se décider. Avant de raconter ce qui se passa au delà du Rhin durant cette année 1813, où les événements d'Allemagne eurent des conséquences incalculables pour l'histoire de notre siècle, il est nécessaire de retourner en arrière, afin que l'on puisse comprendre le sens et la portée de ces événements.

La Prusse, au dix-huitième siècle, avait été plutôt une grande association militaire qu'une nation dans le sens ordinaire du mot. Le grand Frédéric, qui recrutait son armée de gens de tous pays, ne songeait qu'à rendre l'État prussien, par tous les moyens, le plus puissant possible. Il se souciait peu de l'Empire germanique et n'avait point l'idée d'une nationalité allemande, qui imposât des devoirs communs aux Prussiens et aux populations de même langue qu'eux. Frédéric méprisait le gouvernement de la monarchie française en décadence, mais ne faisait cas que de l'esprit français et de la langue française. Il

faisait sa société intime de philosophes français et se servait de réfugiés protestants français pour propager l'industrie dans ses États, et, en partie, pour les administrer. La littérature allemande, qu'il dédaignait fort, n'était alors qu'un pâle reflet de la littérature française, de même que les palais des princes allemands n'étaient que des contrefaçons de Versailles.

Dans la dernière période du siècle, le génie de l'Allemagne se réveilla et produisit toute une génération de grands écrivains et de grands artistes ; mais les philosophes et les poëtes allemands, tout en s'affranchissant de l'imitation française, restèrent attachés aux idées que la France répandait dans le monde : la plupart embrassèrent avec passion la cause de notre Révolution, qu'ils déclarèrent être la cause du Genre humain. Kant, le philosophe de la conscience et de la raison pratique, l'homme du devoir, ne fit, au fond, que systématiser dans des formes abstraites la pensée de notre Rousseau. Lorsque 89 fut venu, Kant, dérogeant à ses immuables habitudes sédentaires et à son impassibilité, allait attendre avec anxiété sur la grande route le courrier qui apportait les nouvelles de France aux heures solennelles de la Révolution. Il saluait en elle la naissance d'un monde nouveau. Un autre philosophe illustre, Fichte, l'auteur d'une théorie si hardie sur la libre et absolue individualité de l'âme humaine, resta fidèle à la France révolutionnaire, lorsque d'autres reculaient avec effroi devant ses catastrophes ; il prit énergiquement notre défense devant l'Allemagne et devant l'Europe, aux jours les plus terribles de 93. Beethoven, le Michel-Ange de la musique, le grand homme de cette grande génération de compositeurs allemands, qui étaient alors dans l'art musical ce qu'avaient été dans la peinture les maîtres italiens de la Renaissance, Beethoven, enthousiaste de la France, comme l'étaient alors les hommes du Rhin, écrivit sa *Symphonie héroïque* pour le général Bonaparte.

Il rêvait chez Bonaparte un Washington. Quand Bonaparte se fut fait empereur, il effaça son nom et le maudit. Et, à l'exemple de ce sublime génie et de ce grand cœur, les penseurs et les artistes qui avaient aimé la France républicaine se retournèrent contre la France impériale.

L'esprit public, en Allemagne, ne suivit pas immédiatement ces âmes d'élite dans ce mouvement de réaction, ou, plutôt, il n'y avait pas, dans les premières années de notre siècle, d'esprit public allemand. Le bouleversement opéré par l'intervention de Napoléon dans la constitution politique et sociale de l'Allemagne, la destruction de l'ancien Empire germanique, la suppression d'une foule de petits princes et de petits seigneurs et surtout des seigneurs ecclésiastiques, l'introduction, au moins partielle, des principes français sur l'égalité civile dans l'Allemagne occidentale, en déracinant toutes les habitudes, avaient étonné, troublé, mais non irrité les populations : elles sentaient qu'il y avait là pour elles plus de bien que de mal. L'avenir devait montrer que ces changements, imposés par le dominateur de la France, n'étaient nullement avantageux à la France, mais l'étaient beaucoup à l'Allemagne. Il n'y avait point d'ailleurs jusque-là d'antipathie entre les deux peuples ; durant les guerres de la République et au commencement de celles de l'Empire, les pays allemands occupés par nos troupes ne témoignaient pas de haine contre le soldat français.

Quant à la personne de Napoléon, elle inspirait une grande admiration aux masses allemandes, très disposées au respect de la force. Le sentiment d'hostilité contre Napoléon et contre la France ne commença de pénétrer dans les masses qu'à partir de 1806. L'écrasement successif de l'Autriche et de la Prusse, les violences de la conquête, les réquisitions, les contributions de guerre imposées aux vaincus, les sacrifices d'hommes et d'argent imposés à nos alliés, aigrirent et aliénèrent de plus en plus les Allemands, et, l'on peut dire, firent une Allemagne ; car il n'y en avait pas. L'Empire germanique n'étant plus guère qu'un mot depuis longtemps, Prussiens, Saxons, Hessois, Wurtembergeois, Bavarois, se considéraient comme étrangers les uns aux autres, et à peu près comme des peuples à part. Napoléon, en remaniant et découpant sans cesse arbitrairement les territoires germaniques, fit perdre aux habitants de ces États le sentiment de leur nationalité particulière et les poussa à se confondre dans une nationalité générale avec tous ceux qui parlaient leur langue ; ne sachant plus s'ils étaient

Saxons, Hessois, etc., ils se retrouvèrent tous Allemands. Leur commune oppression fit leur union. Ce fut Napoléon qui créa le patriotisme allemand.

Les hommes éminents qui visaient à relever l'Allemagne avaient compris deux choses : que le moyen essentiel pour atteindre ce but était de s'emparer de l'éducation publique, et que la Prusse, même dans son désastre, était le seul centre et le seul point d'appui possible pour une telle entreprise. Ils s'entendirent afin de fonder à Berlin une Université où les professeurs les plus célèbres de l'Allemagne mirent la science, la philosophie et l'art au service du patriotisme et subordonnèrent tout à un but unique, le développement de l'idée nationale.

Cette pensée envahit rapidement tous les pays de la rive droite du Rhin. Tout fut employé pour exalter le sentiment patriotique : la poésie, l'histoire, les vieilles légendes, la musique nouvelle, la plus belle musique qui ait jamais existé ; jusqu'au fond des campagnes, elle remuait les âmes et les élevait au-dessus d'elles-mêmes, ainsi qu'avaient fait chez nous les sublimes chants de guerre de la Révolution.

Il y a eu là quelque chose de très grand et de très beau dans le principe, mais qui tourna bientôt, dans la jeunesse des Universités, à des conséquences étranges. Autant le peuple français est disposé à s'élancer vers l'avenir, autant le peuple allemand a de penchant à se tourner vers le passé. Pour réveiller le patriotisme germanique, on avait fait appel à toutes les anciennes gloires, à toutes les traditions du moyen âge et même des anciens Germains. On en vint, par haine de la France, à maudire les idées nouvelles qui étaient venues de France et à prétendre retourner au moyen âge et aux temps féodaux. Une grande partie des écrivains et de la jeunesse qu'ils guidaient se jetèrent dans ce courant de réaction, malgré Fichte et d'autres esprits supérieurs, qui, tout en réagissant aussi, et même avec exagération, contre les Français, restèrent fidèles aux principes de la France. Fichte, celui de tous les étrangers qui a peut-être le mieux apprécié le génie et le caractère de Napoléon, haïssait surtout en lui l'homme qui avait trahi la Révolution.

Ce philosophe était un héros. Quand le moment fut venu de

passer de la parole à l'action, il descendit un jour de sa chaire en disant à ses élèves : — « Notre cours sera suspendu jusqu'à « la fin de la campagne ; nous le reprendrons dans notre patrie « devenue libre, ou nous serons morts pour reconquérir sa « liberté. »

Et il partit comme simple soldat.

On peut dire qu'un des plus grands crimes de Napoléon est d'avoir forcé de tels hommes à devenir les ennemis de la France. Napoléon avait foulé aux pieds tout à la fois le passé et l'avenir ; tous deux s'unissaient contre lui et contre nous, ses instruments et ses victimes. Les amis de la Révolution française et les hommes du passé féodal et monarchique qu'elle avait vaincu s'alliaient, pour se diviser après la victoire : ils se mêlaient dans les nombreuses sociétés secrètes qui couvraient l'Allemagne ; celle qui est restée la plus fameuse s'appelait « la Ligue de la Vertu » (*Tugendbund*).

Parallèlement à ce mouvement incohérent, contradictoire, mais puissant, se développait un autre mouvement, rationnel, profondément calculé, allant à un but très défini ; c'était le mouvement de la réforme prussienne.

La réforme des institutions civiles et militaires dans ce qui restait de la Prusse avait été entamée avec une décision et une vigueur extrêmes, dès le lendemain de la paix qui avait semblé consacrer l'abaissement définitif de la monarchie du grand Frédéric. Un groupe d'hommes politiques qui, pour la plupart, n'étaient pas nés Prussiens, mais s'étaient donnés à la Prusse, s'emparèrent du faible et indécis Frédéric-Guillaume III et lui firent partager, sinon leur énergie, du moins leurs sentiments. Ce n'était point des amis de la Révolution française : leurs préférences eussent été pour la monarchie aristocratique. Mais ils eurent le bon sens de comprendre que le mouvement de réaction vers le moyen âge n'avait ni sérieux ni profondeur, et que ce n'était point par là qu'on pouvait soulever les masses : que le seul moyen de combattre la France impériale, c'était d'emprunter à la Révolution française tout ce qui était compatible avec le maintien de la royauté, c'est-à-dire l'égalité civile et les libertés locales.

Nous avons déjà nommé plus haut le personnage qui eut l'initiative de cette vaste réforme, analogue à celle que Turgot eût voulu accomplir en France afin de prévenir la Révolution. C'était le baron de Stein. Nommé premier ministre en 1807, il débuta par une loi du 9 octobre suivant, où il déclarait, au nom du roi, que tout devait être accessible à tous et qu'il ne devait plus y avoir d'entraves à la transmission et à la vente des propriétés. Le servage était aboli. Le paysan cessait d'être attaché à la glèbe. Il était libre désormais de sa personne et de ses actions. Les roturiers pouvaient acquérir les terres nobles. Les nobles pouvaient pratiquer le commerce et l'industrie sans déroger.

Une loi du 27 juillet 1808 octroya aux paysans des domaines de la couronne la propriété des terres qu'ils cultivaient, moyennant une modique redevance, dont une autre loi leur facilita le rachat.

Une loi du 3 août 1808 statua que tout citoyen était astreint au service militaire et que tous, sans distinction de naissance, pouvaient parvenir à tous les grades. La schlague, les punitions déshonorantes, étaient abolies dans l'armée. — L'article relatif au service obligatoire a été réalisé et a fait la force de la Prusse. Le reste n'a passé que fort incomplètement de la théorie dans la pratique ; la plupart des grades militaires sont encore dans les mains de la noblesse, et l'on frappe encore le soldat.

Une loi de novembre 1808 enleva aux seigneurs le droit de nommer les magistrats des villes et des villages de leurs domaines et transféra ce droit aux habitants. La libre élection fut également accordée pour les municipalités qui relevaient de la couronne : le gouvernement se réserva seulement le choix entre trois candidats dans les grandes villes. La répartition des impôts et la police locale étaient également attribuées aux communes. La Prusse atteignit ainsi d'un seul coup le plus haut degré possible de liberté municipale, sauf en ce qui regarde l'électorat, fort éloigné du suffrage universel.

Les premières ordonnances de Stein avaient été présentées à Napoléon comme une imitation du Code civil et comme rappro-

chant la Prusse de la France ; mais, une imprudence de Stein ayant révélé sa vraie pensée à l'empereur, celui-ci exigea son renvoi du ministère. Il partit ; mais son œuvre fut continuée. Dans son testament politique du 24 novembre 1808, il annonce l'abolition de la tutelle exercée sur les communes par les fonctionnaires et les privilégiés (les seigneurs); — c'était fait ! — la séparation de la justice et de l'administration, et le développement de l'enseignement populaire ; — ceci allait se faire ; — une représentation général nationale ; — pour ceci, il devait se passer bien des années avant que les héritiers du grand Frédéric permissent l'organisation d'une représentation nationale, qui est restée, par le fait, jusqu'ici subordonnée à la monarchie militaire.

Stein voulait aussi l'épuration du corps ecclésiastique, afin de raviver le sentiment religieux chez le peuple, en associant ce sentiment au patriotisme. « C'est, » écrivait-il, « de l'éduca-
« tion et de l'instruction de la jeunesse qu'il faut tout attendre.
« C'est sur le développement moral et intellectuel que reposent
« surtout la force et la dignité de l'homme. » Il voulait associer la religion protestante, la monarchie et la liberté.

Les successeurs de Stein s'inspirèrent de sa pensée. Le ministre de la guerre Scharnhorst reconstitua l'armée de manière à pouvoir au besoin disposer de 150,000 hommes, tout en n'ayant que 42,000 soldats en permanence sous les drapeaux. Les jeunes gens, dans toutes les communes, furent organisés en compagnies et exercés aux manœuvres et au tir.

L'ancien ministre Hardenberg, rappelé à la tête du gouvernement en 1810 avec le consentement de Napoléon, cacha mieux ses visées que ne l'avait fait Stein, mais poursuivit le même but avec autant d'habileté que d'activité. Le 27 octobre 1810, furent abolies toutes les taxes ou redevances payées à la noblesse par ses anciens sujets. Le 2 novembre, la liberté du travail fut proclamée, et les maîtrises, jurandes et corporations furent abolies. D'autres ordonnances soumirent la noblesse et le clergé à l'impôt proportionnel comme le reste de la nation et réorganisèrent sur un plan rationnel l'administration, la magistrature et le système des impôts.

Une loi du 14 septembre 1811 ordonna le partage des domaines seigneuriaux entre les seigneurs et les paysans. Le paysan possesseur héréditaire eut les deux tiers du domaine qu'il exploitait. Le paysan fermier à vie ou à temps eut la moitié. C'est la loi la plus hardie qu'ait faite une monarchie. « La Prusse, dit un écrivain français (M. de Jonnès), a mis cinq ans à faire sa nuit du 4 août. » Mais c'était un 4 août octroyé par la couronne et non opéré spontanément par la nation.

La tendance générale des lois prussiennes de cette période fut de diminuer les distances et d'atténuer les distinctions entre les diverses classes de citoyens, de façon à consommer l'unité nationale autour de la royauté. La noblesse ne résista que faiblement, sauf à réagir plus tard : le courant alors était trop fort et la nécessité trop évidente. L'abolition de tant de privilèges et de tant d'abus, l'accession de tant de milliers de paysans à la propriété, suscitèrent, comme en France, un immense progrès de l'agriculture, du commerce et de l'industrie. La Prusse, mutilée, réduite de moitié par le traité de 1807, se retrouvait réellement plus forte, plus capable d'action, au commencement de 1813, qu'elle ne l'avait été dans sa puissance apparente en 1806.

Les diverses populations allemandes, auxquelles appartenaient les hommes qui dirigeaient les réformes législatives de la Prusse et le mouvement intellectuel et moral de l'Université de Berlin, tournaient incessamment leurs regards de ce côté et attendaient de là le signal. Il est certain toutefois que, si Napoléon eût triomphé dans la campagne de Russie, ce signal n'eût point été donné et que tout espoir de secouer le joug eût été pour longtemps ajourné. Cet espoir fut exalté au plus haut degré par le désastre de la Grande Armée. Devant le prodigieux changement de fortune qui s'est si brusquement opéré, une explosion générale devient imminente en Allemagne. Napoléon va faire des efforts extraordinaires pour la prévenir ou la comprimer. Ce sera l'histoire de la grande et terrible année 1813.

Napoléon, après avoir quitté les débris de la Grande Armée, avait traversé incognito la Pologne et l'Allemagne. Il était rentré aux Tuileries, le 18 décembre 1812, précédé à Paris par ce

vingt-neuvième bulletin de la Grande Armée qui est tristement célèbre. Napoléon y avouait pour la première fois les malheurs de la retraite de Russie et en terminait le lugubre récit par ces mots : « L'empereur ne s'est jamais mieux porté ! »

Il reçut, le 20 décembre, les grands corps de l'État. Le président du Sénat, le savant naturaliste Lacépède, en présence de telles calamités, ne sut que répéter les flatteries banales des jours de prospérité et déclara que le Sénat, institué pour conserver la dynastie napoléonienne, était résolu à mourir pour elle.

L'orateur du conseil d'État renchérit de bassesse sur celui du Sénat. Il prétendit découvrir dans les récents malheurs « quelque « chose qui le transportait d'aise et d'admiration ; c'était le dé« veloppement prodigieux de l'auguste caractère de l'empereur, « qui n'avait jamais paru plus grand qu'au milieu de ces passa« gères épreuves..... »

Napoléon répondit aux protestations emphatiques d'amour pour sa dynastie en vantant les bienfaits de la monarchie héréditaire, et conclut en déclarant que c'était à *l'idéologie*, à la métaphysique, qu'il fallait attribuer tous les malheurs de la France. C'était parce que la science des idées (idéologie), c'est-à-dire la philosophie, avait, en 89, voulu fonder sur la base de la raison la législation de la France et qu'elle avait proclamé la souveraineté du peuple, c'était pour cela que 300,000 soldats venaient en 1812 d'être engloutis dans les neiges de la Russie !

Cette scène eût été une vraie bouffonnerie, si la situation n'eût été aussi lamentable. C'était le ridicule dans le tragique. Il y avait eu de ces dissonances étranges dans les jours les plus brillants de Napoléon. Il n'était pas changé ; s'il avait paru au-dessous de lui-même pendant la campagne de Russie, c'est que son caractère, contrairement aux assertions de ses flatteurs, ne s'était pas trouvé au niveau des événements ; mais son génie militaire et administratif n'avait pas baissé, comme on le vit bientôt.

L'aspect de Paris et de la France offrait un contraste sinistre avec les pompes officielles des Tuileries. La consternation était générale. Il faut en voir le tableau dans les intéressants *Souve-*

nirs militaires du général de Fézensac : « Les récits des officiers « échappés aux désastres de la retraite contribuaient à augmenter l'effroi. Paris, accoutumé depuis quinze ans à des « chants de victoire, apprenait chaque jour avec une douloureuse surprise le détail de quelque nouvelle calamité publique ou particulière. Les divertissements du carnaval cessèrent; chacun se renferma dans son intérieur, occupé des malheurs présents et des inquiétudes futures. »

Napoléon, qui ne comprenait pas plus qu'il n'éprouvait ce sentiment universel, s'imagina qu'il ranimerait les esprits abattus en donnant des fêtes aux Tuileries. « C'était, dit le général de Fézensac, insulter à la douleur publique et témoigner « une insensibilité cruelle pour tant de victimes. Je me souviendrai toujours de l'un de ces bals lugubres où je crus voir « danser sur des tombeaux! »

Insensible aux maux infinis dont il était l'auteur, Napoléon n'eut pas un moment d'hésitation ni d'incertitude. Il était résolu à arracher à la France jusqu'à son dernier homme et son dernier écu pour relever la fortune de l'Empire, et il procéda avec une célérité et une habileté extraordinaires à la préparation de ses nouveaux plans. Il avait à sa disposition la conscription de 1813, levée d'avance et entrée dans les cadres en octobre 1812 : c'était 140,000 hommes. Il avait de plus 100 cohortes de gardes nationales (100,000 hommes), qui, légalement, ne devaient pas servir hors des frontières ; mais il allait faire changer cette légalité par le Sénat. Il comptait retrouver sur la Vistule ou l'Oder des restes considérables de la Grande Armée ; mais ces débris avaient, comme nous l'avons montré, achevé de fondre depuis son départ.

De mauvaises nouvelles arrivèrent de la Vieille Prusse. Pendant la marche de Napoléon sur Moscou et son fatal retour, le maréchal Macdonald était resté sur la Basse-Dwina, devant Riga, avec un corps d'observation composé de Prussiens et de Polonais. Il n'avait pas même reçu de Napoléon un ordre de retraite. Informé des malheurs de la Grande Armée, il revint de la Dwina vers le Niémen. Durant la traversée de la Courlande, le général York, qui commandait le corps prussien, laissa prendre

les devants à Macdonald avec les Polonais, puis signa une convention de neutralité avec les Russes (30 décembre 1812). Les troupes prussiennes, par point d'honneur militaire, s'étaient très bien battues contre les Russes : elles gardèrent quelques scrupules vis-à-vis du respectable maréchal sous lequel elles avaient servi et l'abandonnèrent sans le trahir, c'est-à-dire en lui laissant le temps de se mettre en sûreté. C'était là un événement extrêmement grave et le commencement de l'inévitable défection de l'Allemagne.

L'attitude de l'empereur Alexandre avait décidé le général York. Alexandre était dans un véritable enivrement; il n'aspirait à rien moins qu'à être le destructeur de Napoléon et le libérateur de l'Europe et même de la France! Avec un mélange d'exaltation et de calcul, il promettait tout à tous : en rentrant à Vilna, il avait accordé une amnistie pour tous les actes commis dans l'ancienne Pologne contre l'autorité russe : il répandait, d'une part, le bruit qu'il se ferait roi de Pologne, et, de l'autre part, il annonçait aux Prussiens qu'il était prêt à leur restituer les provinces polonaises que Napoléon leur avait enlevées. Il autorisait l'ex-ministre Stein à s'emparer, pour ainsi dire, de la Vieille Prusse, qu'évacuaient en ce moment les Français, et à y promettre le prochain affranchissement de l'Allemagne. Il protestait, en même temps, de ne point disputer à la France « sa légitime grandeur ».

Notre état-major, à la nouvelle de la défection d'York, venait de quitter Kœnigsberg, avec 10 ou 12,000 malades et 8 ou 10,000 hommes armés : il se retira sur la Vistule, et, de là, sur la Wartha et Posen. Le général Rapp était parvenu à réunir à Dantzig, notre grande place de réserve et de dépôt, 25,000 hommes, dont le plus grand nombre n'avait point pris part à la campagne de Russie. Un corps d'armée à peu près égal en nombre à celui de Dantzig occupait Berlin. Nous n'avions pas en tout 80,000 hommes, de Dantzig au Rhin, sans compter nos alliés, les Autrichiens et les Saxons, qui s'étaient repliés sur Varsovie et se montraient disposés à ne plus se battre. Murat, à qui Napoléon avait confié les restes de la Grande Armée, suivit l'exemple de l'empereur et partit pour aller dé-

fendre son royaume de Naples, en laissant le commandement au prince Eugène.

Une immense agitation se propageait autour des faibles corps français qui occupaient encore l'Allemagne. Les Russes, eux-mêmes épuisés, n'avaient pas pressé vivement nos débris; mais York et Stein, maîtres de Kœnigsberg, organisaient et armaient la Vieille Prusse, sans attendre l'autorisation du roi, considéré comme n'étant pas libre sous la main de l'étranger. Les pamphlets, les proclamations, les chants populaires, se répandaient partout, provoquant les peuples à l'insurrection. L'idée de l'union allemande courait du Niémen au Rhin : l'union fédérale, non pas l'unité en un seul corps d'État ; on n'y pensait pas en ce temps-là. Le faible roi de Prusse et même son habile ministre Hardenberg étaient débordés et cruellement embarrassés. Rompre avec Napoléon leur semblait encore bien hasardeux, et, pourtant, résister au courant impétueux de l'opinion publique, leur devenait de jour en jour plus difficile. Ils se décidèrent à envoyer à Paris l'ancien ministre Hatzfeld, qui avait toujours été partisan de l'alliance française. Hatzfeld devait faire à Napoléon les propositions suivantes : La cour de Prusse se transférerait de Berlin à Breslau, en neutralisant la Silésie : l'armée prussienne serait portée à 120,000 hommes, moyennant le paiement par la France de 46 millions que la cour de Prusse prétendait dus pour fournitures au delà de l'ancienne dette de la Prusse envers la France ; la dette prussienne étant acquittée, la France, conformément aux traités, évacuerait les places prussiennes qu'elle occupait encore sur l'Oder. — Si ces propositions étaient acceptées, la Prusse resterait fidèle à l'alliance française.

Le roi de Prusse, au fond, eût souhaité de s'entendre avec l'Autriche pour ménager une paix qui rendrait à la Prusse une situation convenable et qui lui éviterait les périls d'une coalition contre Napoléon.

L'Autriche avait fait au roi de Prusse des ouvertures à ce sujet. L'empereur François II et son ministre Metternich avaient des idées très arrêtées et ne s'en départirent point durant les vastes péripéties de cette année. Leur intérêt leur suggérait des vues raisonnables. Ils visaient à une médiation armée, afin

d'arriver à une paix acceptable pour tous, et négociaient secrètement dans cette intention avec les États allemands. Ils redoutaient encore Napoléon et aspiraient à rendre à l'Allemagne son indépendance, mais sans prétendre rien ôter à la France qu'elle eût intérêt à garder. L'empereur d'Autriche envoya en France un négociateur qu'il croyait agréable à Napoléon, M. de Bubna.

Napoléon était bien loin des dispositions conciliantes que lui souhaitait la cour d'Autriche. Il ne songeait qu'à se maintenir dans toutes les positions militaires que tenaient encore nos troupes sur la Vistule, sur l'Oder et sur l'Elbe, et à reformer rapidement la plus grande armée possible, pour aller secourir nos garnisons d'Allemagne et de Pologne. Il faisait levées sur levées dans des proportions énormes. Il reprenait encore 100,000 hommes sur les quatre classes de 1809 à 1812, et il levait d'avance la conscription de 1814. Avec les 140,000 conscrits de 1813 et gardes nationaux qu'il avait déjà, cela devait faire une masse de 500,000 hommes.

Au commencement de janvier, Napoléon convoqua aux Tuileries les principaux membres de son gouvernement pour les consulter sur la politique extérieure. La question était de savoir si l'on traiterait directement avec la Russie, ou si l'on demanderait l'intervention diplomatique de l'Autriche. La majorité se prononça pour le second parti : c'était le meilleur, à condition d'être décidé aux sacrifices nécessaires, et Napoléon ne l'était point du tout. Il écrivit à son beau-père l'empereur d'Autriche qu'il ne consentirait jamais à détacher de l'Empire les territoires que des sénatus-consultes y avaient réunis. Il entendait donc garder Rome, la Toscane, le Piémont, la Hollande et, ce qui était bien pire, les côtes de l'Allemagne du Nord (départements hanséatiques). Il ne concédait aucun agrandissement territorial à la Russie. Quant à la transaction avec l'Angleterre, chacun garderait ce qu'il possédait : les Anglais conserveraient les colonies qu'ils nous avaient prises ; l'Espagne resterait au roi Joseph, et Naples à Murat. — Autant eût valu dire qu'il ne voulait de paix à aucun prix. S'imaginer qu'il aurait l'Autriche avec lui à de telles conditions, en lui rendant tout au plus les provinces

illyriennes, c'était absolument insensé, quand Russes et Anglais offraient à l'Autriche la restitution de tout ce qu'elle avait perdu en Allemagne et en Italie.

Le Sénat vota, avec sa soumission ordinaire, les décrets sur les appels de conscrits ; mais l'agitation était partout dans le pays, et tous les lieux publics retentissaient de murmures et de plaintes amères. Un jeune conscrit interpella audacieusement l'empereur, un jour qu'il traversait le faubourg Saint-Antoine. La foule empêcha la police de l'arrêter. On criait dans les halles contre « Bonaparte ». C'était lui ôter son titre et son nom impérial.

Les campagnes étaient encore plus désaffectionnées que Paris. Napoléon essaya de compenser l'effet des manifestations populaires par des manifestations officielles. Il se fit offrir des cavaliers tout équipés par toutes les villes, c'est-à-dire par les fonctionnaires qui étaient censés représenter les villes. Il obtint ainsi 22,000 chevaux.

Sur les 500,000 hommes qu'il préparait, il en eut 340,000 dès février. Il comptait avoir le reste dans le cours de l'année. Il réorganisa les restes de la Grande Armée en deux corps, moyennant des renforts, sous Davout et Victor, plus le corps d'Italie qu'avait commandé Eugène. Un quatrième corps fut formé sur l'Elbe et envoyé à Eugène. Deux corps furent organisés sur le Rhin, sous Ney et Marmont rappelé d'Espagne. Une artillerie de 600 canons fut reconstituée pour l'ouverture de la campagne ; elle devait être portée à 1,000 canons deux mois après. Une réquisition de 15,000 chevaux fut opérée en France, outre les 22,000 déjà donnés. Quelques milliers d'autres furent achetés en Allemagne ; mais il fallait du temps pour qu'on pût organiser ces éléments et mettre en ligne une force suffisante en cavalerie. La garde fut reconstituée dans de très vastes proportions.

Le plan de Napoléon était de mettre Eugène en mesure d'arrêter l'ennemi sur l'Elbe avec 80,000 hommes, puis de le rejoindre, avec 200,000, en avril ou en mai, Davout et Victor formant en arrière une puissante réserve.

Il fallait de grandes ressources pour de tels armements. La

situation des finances était alarmante. Il y avait 83 millions de déficit sur les deux dernières années. Pour 1813, le budget devait monter de 1,150 millions à 1,270, et l'insuffisance des recettes approchait de 150 millions. On ne pouvait plus vivre aux dépens de l'étranger ; il fallait maintenant ménager des alliés devenus bien incertains ! Napoléon avait aux Tuileries une réserve secrète d'environ 160 millions, dont la plus grande partie provenait de l'accumulation des revenus de sa liste civile. Il les épargnait pour s'en servir dans les grandes occasions. C'était sa dernière ressource financière, comme la garde impériale était sa dernière ressource militaire. Il ne voulut ni s'en dessaisir entièrement, ni augmenter les impôts, et il n'osa tenter une émission de rentes sur l'État : elle se fût faite à un taux très bas, qui eût témoigné du peu de confiance qu'inspirait le gouvernement. Napoléon prit les biens des communes, du moins la partie de ces biens dont les populations ne jouissaient pas en commun et qui était affermée ; il fit payer aux communes par le Trésor l'équivalent du revenu qu'elles en tiraient. Il n'y avait pas de changement pour elles dans le présent ; mais l'avenir était dépouillé ; car la valeur relative des rentes décroît avec le temps, pendant que la valeur des terres va s'élevant. On donna les biens des communes à vendre à la caisse d'amortissement, qui émit là dessus pour 232 millions de papier portant intérêt.

A côté de ces travaux militaires et de ces combinaisons financières, Napoléon effectua une transaction d'un autre genre, afin d'ôter à ses ennemis un des moyens d'agitation qu'ils pouvaient employer contre lui. Il avait fait amener brusquement et mystérieusement le pape de Savone à Fontainebleau, durant l'été de 1812, de crainte que les Anglais ne l'enlevassent par mer de Savone. A la suite de ce voyage aussi douloureux pour un vieillard malade que l'avait été la première translation de Rome en France, le pape s'était vu mieux traité à Fontainebleau qu'à Savone ; mais les premières propositions que lui avait fait faire l'empereur en rouvrant les négociations l'avaient épouvanté : il eût fallu reconnaître la déclaration gallicane de 1682, résider à Paris, laisser aux souverains catholiques le choix

des deux tiers des cardinaux, etc. Pie VII était dans l'angoisse, lorsque Napoléon arriva brusquement à Fontainebleau le 10 janvier, entra chez le pape sans lui laisser le temps de se reconnaître, et l'embrassa en l'appelant son père. Pie VII, tout étourdi et tout ému, ne repoussa pas ces singulières démonstrations. Il y eut entre eux de longs tête-à-tête sur lesquels on a débité beaucoup de fables : on ne sait pas bien ce qui s'y passa. Le résultat indiquerait que Napoléon n'avait posé d'abord de si rudes conditions que pour faire valoir le mérite d'y renoncer. Il offrit la résidence d'Avignon au lieu de Paris, en rendant au pape la nomination des évêques des environs de Rome et de quelques autres diocèses. Il se refit très catholique devant le Saint-Père, lui promettant la restauration de l'Église dans les pays protestants soumis à l'Empire, Hollande, Allemagne du Nord. Il ne lui demandait pas de renoncer au pouvoir temporel en termes formels ; de même, quant à l'acceptation de la résidence d'Avignon : il promettait de « rendre ses bonnes grâces » aux ecclésiastiques et laïques compromis dans les affaires religieuses, et dont un grand nombre étaient en exil ou en prison. Pie VII se résigna, et le nouveau Concordat fut signé le 25 janvier.

C'est un fait mémorable dans l'histoire que cette première renonciation consentie implicitement par la papauté à cette royauté temporelle qu'elle allait bientôt recouvrer pour la perdre de nouveau un demi-siècle après. Pie VII n'eut pas si tôt donné sa signature, qu'obsédé par les cardinaux opposants, il retomba dans ses anxiétés ; on ne put rien tirer de lui quant à l'exécution de ce qu'il avait signé. Napoléon, qui ne tenait qu'à l'apparence, s'embarrassa peu des variations du Saint-Père et fit annoncer partout la signature du nouveau Concordat et le rétablissement de la paix dans l'Église. Les cardinaux alors entraînèrent le pape à rétracter le Concordat par une lettre à l'empereur. Napoléon tint cette lettre secrète et en empêcha la publication par des menaces terribles.

Il voulut rétablir les apparences de son côté, en politique comme en religion, et rappela le Corps législatif, qui n'avait pas été convoqué l'année précédente. Il l'ouvrit en personne

le 14 février. Mais le discours qu'il y prononça n'était pas fait pour lui ramener l'opinion publique. Dans cette harangue pleine de bravades, comme dans la lettre à l'empereur d'Autriche, il proclama de nouveau l'intégrité du territoire de l'Empire et déclara qu'il maintiendrait également l'intégrité du territoire de ses alliés, et que la dynastie française régnait et régnerait en Espagne; en d'autres termes, qu'il ne ferait nulle part de concession territoriale.

Les événements se précipitaient en Allemagne. Le roi de Prusse, comme il l'avait annoncé, s'était retiré en Silésie. Là, il avait fait appel aux volontaires de toutes les classes. Contre qui cet appel? Le gouvernement prussien ne le disait pas : les sociétés secrètes le dirent. La jeunesse afflua sous les drapeaux; les corps francs se formèrent de toutes parts; la population tout entière prit la cocarde blanche et noire, comme chez nous elle avait pris autrefois la cocarde tricolore.

Sur ces entrefaites était arrivée la réponse de Napoléon aux propositions de Frédéric-Guillaume III. Napoléon refusait les 46 millions que la Prusse prétendait lui être dus pour fournitures et la restitution des places de l'Oder et de la Vistule. Le roi de Prusse se décida et envoya vers l'empereur de Russie. Un traité d'alliance entre la Russie et la Prusse fut signé le 28 février. La Russie promettait d'agir immédiatement avec 150,000 hommes, la Prusse avec 80,000; mais c'était là un minimum qu'on se proposait de dépasser promptement. La Russie s'engageait à ne pas déposer les armes, jusqu'à ce que la Prusse eût été reconstituée d'une façon plus conforme à son ancienne existence « et à l'équilibre de l'Europe ».

L'armée russe marchait en avant contre les forces françaises du prince Eugène; mais elle était obligée de masquer sur sa droite les places que nous occupions sur la basse Vistule, et, sur sa gauche, de faire suivre les Autrichiens de Schwarzenberg et les Polonais de Poniatowski dans le grand duché de Varsovie. Ce qui restait de disponible contre Eugène n'était donc pas très considérable, et Eugène eût pu arrêter les Russes, si le général autrichien Schwarzenberg eût coopéré activement avec lui. Mais Schwarzenberg se retira de Varsovie sur Cracovie,

sous prétexte que ses dépôts et ses magasins étaient en Gallicie. Les Polonais, trop faibles pour lutter à eux seuls, furent contraints de suivre les Autrichiens. Le prince Eugène, découvert ainsi sur sa droite, se replia de Posen sur Francfort-sur-l'Oder, puis de Francfort sur Berlin, puis de Berlin sur Magdebourg, où il regagna les bords de l'Elbe, le 5 mars.

L'évacuation de Berlin fut accueillie avec enthousiasme dans toute l'Allemagne. L'empereur Alexandre vint rejoindre le roi de Prusse à Breslau le 15 mars, et la guerre fut déclarée par la Prusse à la France le 17. Des proclamations enflammées furent partout répandues par les autorités prussiennes, appelant les populations aux armes et les excitant à user contre l'étranger de tous ces moyens de défense nationale que les Prussiens, redevenus envahisseurs et conquérants, devaient plus tard réprimer avec tant de barbarie et d'iniquité chez les autres.

L'histoire doit conserver, comme exposé de principes et comme exemple à tout peuple envahi, la proclamation publiée au nom du roi de Prusse, d'après l'inspiration de la Tugendbund, le 21 avril 1813.

« La landsturm existe partout où l'ennemi tente d'envahir notre sol.

« Lorsqu'il y a lieu de proclamer cette levée en masse, la guerre à laquelle on appelle la landsturm est le combat de la nécessité, qui sanctifie tous les moyens : les plus terribles sont les meilleurs ; car ce sont ceux qui décident le plus promptement le succès de la bonne cause.

« La mission de la landsturm est d'entraver la marche de l'ennemi, de lui couper la retraite, d'arrêter ses munitions, ses subsistances, ses courriers, ses recrues, d'enlever ses ambulances, de le harceler d'attaques nocturnes, en un mot de l'inquiéter, de le tourmenter, de l'épuiser d'insomnies, de l'anéantir isolément ou en corps de troupes.

« Tout citoyen qui n'appartient pas à l'armée active fait partie de la landsturm, de quinze à soixante ans, dès que l'insurrection est proclamée.

« Toute tentative pour se dérober aux obligations, services, etc... (de la landsturm), sera punie de mort.

« La landsturm n'a point d'uniforme ou d'insignes déterminés; car ils feraient reconnaître les hommes de la landsturm, et les livreraient aux persécutions de l'ennemi.

« Si un homme de la landsturm est fait prisonnier, et si l'ennemi se permet de le traiter plus durement que les autres prisonniers de l'armée active, Sa Majesté s'engage solennellement à exercer sans délai les plus rigoureuses représailles. »

Les instructions des gouverneurs militaires ajoutaient : — « Il est du devoir de tout habitant de donner l'éveil, aussitôt que des personnes appartenant à l'armée française se seraient permis de maltraiter les prisonniers de la landsturm, afin que la peine du talion soit appliquée, dans les vingt-quatre heures, à un prisonnier français.

« Il peut se présenter des cas où les gouverneurs de province jugeraient utile de mettre une portion de territoire dans un tel état que l'ennemi n'y puisse subsister ; la landsturm doit alors se préparer à une émigration en masse, avec femmes, enfants, vieillards. On doit alors détruire les farines, faire couler la bière, le vin, l'eau-de-vie, incendier les moissons, les moulins, les barques et les ponts, obstruer les sources.

« On dressera un projet d'assurances mutuelles et de dédommagement par tout l'État pour les districts qui pourront être dévastés. Le pays tout entier contribuera, au prorata, à l'indemnité.

« Il est interdit, sous peine d'infamie, de faire un service de garde nationale ou garde civique sous l'influence ou la surveillance de l'ennemi. Ces moyens d'ordre apparent ont souvent épargné à un envahisseur de nombreuses garnisons. »

Tels sont les principaux passages de ce célèbre document qui devra toujours être médité par les peuples résolus à sauver à tout prix leur indépendance. La régularisation de la levée en masse par l'organisation des armées territoriales n'en modifie que la forme et non l'esprit.

Au moment de la déclaration de guerre, la ligne de l'Elbe était déjà débordée vers le bas du fleuve : les autorités françaises avaient évacué Hambourg : les Cosaques et les Anglais y étaient entrés par terre et par eau. Le roi de Saxe, reprenant

de fait la neutralité, avait quitté ses États pour se retirer à Ratisbonne, laissant Dresde dans les mains de Davout. Les populations saxonnes participaient à la fermentation générale, qui gagnait à son tour l'Autriche. L'excitation était grande, même à Vienne : on criait contre l'empereur François et contre Metternich, qui avaient peur du mouvement populaire allemand et grand chagrin des démonstrations insensées de Napoléon. L'Autriche était disposée à lui laisser la Hollande et l'Italie, et cela ne lui suffisait pas ! L'Autriche admettait même le maintien du royaume de Westphalie, et Alexandre, à qui son exaltation n'ôtait pas toute modération et toute prudence, eût traité aux conditions que souhaitait l'Autriche : il avait refusé à l'électeur de Hesse la promesse de détruire le royaume de Westphalie pour reconstituer son électorat ; mais, tout en évitant de rien faire qui rendît la paix impossible, il était convaincu que l'on n'obtiendrait de Napoléon aucune transaction raisonnable. C'est ce qu'il avait répondu à l'Autriche, lorsqu'elle lui avait récemment envoyé un négociateur en Pologne. Il visait à séparer Napoléon de la France, et son général Kutusoff venait de publier, en son nom et au nom du roi de Prusse, à Kalisch, une proclamation où se trouvait ce passage très remarquable :

« Que la France, forte et belle par elle-même, s'occupe dé-
« sormais du développement de sa félicité intérieure : aucune
« puissance ne cherchera à la troubler ; aucune entreprise ne
« sera dirigée *contre ses frontières légitimes.* »

Napoléon ne voulait rien comprendre, ni le mouvement des peuples, ni les dispositions des gouvernements : Il ne voyait juste qu'en ceci : c'est que, grâce à son activité, il redevenait supérieur à la Russie et à la Prusse en moyens immédiats d'action militaire ; mais il en concluait qu'il en finirait encore une fois avec une ou deux batailles, et sur ce point il se trompait ; les temps étaient changés depuis Austerlitz et Iéna. Il avait affaire maintenant, non plus seulement à des gouvernements, mais à des nations.

Il avait de singulières illusions sur l'Autriche ; il s'imaginait la retenir dans son alliance et se servir d'elle pour écraser ses adversaires, tandis que tout ce qu'on pouvait espérer d'elle, c'é-

tait qu'elle s'entremît pour ménager une paix honorable. Il la voyait volontiers armer puissamment, espérant que ce serait pour son service. Schwarzenberg, que l'empereur François II venait de lui envoyer à Paris, n'avait osé lui dire la vérité, à savoir : que le corps auxiliaire autrichien ne coopérerait plus avec nous. Une convention secrète avait été conclue entre l'Autriche et la Russie pour la rentrée du corps autrichien en Gallicie. L'Autriche, en même temps, négociait avec nos alliés allemands pour les amener à son plan de neutralité armée.

Napoléon expédia, vers la fin de mars, à Vienne M. de Narbonne, chargé de demander à l'empereur François d'imposer un armistice à la Russie et à la Prusse, et, en cas de refus, de prendre en flanc leurs armées, pendant que Napoléon les prendrait en tête : l'Autriche aurait en récompense la Silésie, une portion de la Pologne et l'Illyrie. L'habile ministre d'Autriche, Metternich, tira très adroitement de cette proposition le moyen de faire passer son gouvernement du rôle de belligérant qu'il gardait encore en apparence au rôle de médiateur. Le représentant de la France consentit à ce que l'Autriche cessât d'être notre auxiliaire avec 30,000 hommes, pour se faire médiatrice armée et nous aider ensuite avec toutes ses forces, si nos adversaires refusaient l'armistice. — C'était fort bien ; mais, si nos adversaires consentaient à l'armistice, il fallait avoir des conditions de paix à leur proposer. — Lesquelles? Napoléon ne le disait pas. Metternich fit entendre à Narbonne que l'Autriche ne soutiendrait Napoléon que s'il renonçait au grand-duché de Varsovie pour le roi de Saxe, aux villes hanséatiques et au protectorat de la Confédération du Rhin pour lui-même. Si Napoléon continua de s'abuser sur l'Autriche, c'est qu'il le voulut absolument. Il se trompa ; on ne le trompa point.

Il venait d'exiger encore, par un nouveau sénatus-consulte, 80,000 hommes de plus sur les six dernières classes. Il força les jeunes gens des familles aisées, qui s'étaient rachetés du service à grands frais, d'entrer dans un nouveau corps de cavalerie légère d'élite, formé sous le nom de garde d'honneur. Il conféra la régence à l'impératrice Marie-Louise, sous la direction effective de Cambacérès, espérant être ainsi agréable à

l'empereur d'Autriche. Il réclama les contingents des alliés allemands, Bade, Würtemberg, Bavière, Saxe, et partit pour la guerre le 15 avril : Il arriva à Mayence le 17.

Beaucoup de choses manquaient à l'armée. Il y pourvut avec sa décision et sa rapidité accoutumées. Il agit, comme il le dit lui-même, non plus en empereur, mais en général Bonaparte. Plus de luxe, plus de bagages inutiles. « Il faut, disait-il, que nous soyons légers. » Tout se faisait, pour ainsi dire, au pas accéléré. Les bons cadres que nous avions conservés permettaient cette formation en serre chaude. Les recrues apprenaient à manœuvrer tout en marchant. Le moral de l'armée s'était remonté très vite. Les conscrits, désolés et irrités au départ, une fois dans les cadres, prenaient l'esprit des vieux soldats, et ceux-ci, oubliant déjà Moscou et leurs justes griefs, ne pensaient plus qu'à défendre la grandeur de la France et à se serrer autour du grand capitaine. Napoléon, dès qu'il reparaissait à cheval devant nos lignes, reprenait tout son prestige. Il y avait là un très beau et très généreux mouvement, qui attestait le puissant ressort de l'âme française et qui rend la responsabilité de Napoléon d'autant plus terrible devant l'histoire.

L'état de nos forces était celui-ci : nous avions, en arrière des armées ennemies, 60,000 hommes, moitié à Dantzig, moitié dans les autres places de la Vistule et dans celles de l'Oder. Le prince Eugène n'avait sur l'Elbe que 60 et quelques mille hommes et 100 canons, le corps de Poniatowski se trouvant en Gallicie, séparé de nous par la masse des ennemis. Napoléon avait directement sous la main, au bord du Mein, 135,000 hommes, dont 45,000 arrivaient d'Italie, et 350 canons. Après la jonction de l'empereur avec Eugène, l'armée présenterait donc 200,000 soldats en ligne. Le côté faible était la cavalerie et les attelages de l'artillerie.

Napoléon marcha de Mayence vers le massif montueux et forestier de la Thuringe, occupa les passages de la Saale, dans le voisinage de ses champs de bataille de 1806, et appela à lui Eugène.

L'empereur Alexandre et le roi de Prusse n'avaient pas immédiatement à leur disposition plus de 100,000 hommes, en défal-

quant les corps qui, en arrière, observaient nos garnisons, et les détachements expédiés sur le bas Elbe et ailleurs, afin de provoquer les insurrections allemandes. Les nombreux volontaires de la Prusse n'étaient pas encore, pour la plupart, capables d'entrer en campagne, et le prince royal de Suède, Bernadotte, qu'attendaient les souverains alliés, n'arrivait pas : il semblait revenu à son idée de prendre avant tout la Norvége.

Alexandre et Frédéric-Guillaume étaient néanmoins résolus à combattre. Ils se fiaient à la supériorité de leur cavalerie et comptaient sur la trop grande jeunesse de nos fantassins. Ils avaient eu l'imprudence de passer l'Elbe à Dresde, que nous avions évacuée ; ils s'étaient placés entre Eugène sur leur droite, les montagnes de Bohême sur leur gauche et Napoléon en face.

Dans cette position périlleuse, ils avaient chance du moins d'empêcher, par un mouvement rapide, la jonction de Napoléon et d'Eugène. Mais le vieux Kutusoff venait de mourir : Alexandre n'était pas capable de commander, et personne n'avait plus une suffisante autorité militaire. Les alliés avancèrent sur Leipzig sans se concentrer, comme ils l'auraient dû. L'avant-garde de Napoléon, sous le maréchal Ney, franchit la Saale, le 29 avril, à Weissenfels. Les deux avant-gardes se heurtèrent dans la plaine. Les conscrits de notre infanterie reçurent sans s'ébranler le choc de la cavalerie russe et la chassèrent devant eux avec une ardeur intrépide. La jonction avec Eugène s'opéra sur la Saale, entre Weissenfels et Mersebourg. Napoléon se porta en trois colonnes sur Leipzig, afin de tourner les coalisés et de les acculer aux montagnes de Bohême. Le premier mai, nos conscrits repoussèrent de nouveau la cavalerie ennemie dans la plaine de Lutzen, en présence de Napoléon. Le maréchal Bessière, un de nos plus vaillants généraux de cavalerie, fut emporté par un boulet auprès de l'empereur. Un capitaine bien plus illustre avait péri autrefois en ce même lieu, le grand roi de Suède, Gustave-Adolphe, mort dans un jour de victoire contre l'Autriche.

Le lendemain 2 mai, notre armée poursuivit son mouvement en avant. Le corps du prince Eugène, qui formait notre gau-

che, chassa les Prussiens de Leipzig; mais, pendant ce temps, le gros de l'armée ennemie, essayant de son côté de nous tourner, se jetait sur notre centre posté, sous le maréchal Ney, dans les villages voisins de Lutzen. Cette tentative n'aurait eu de chances sérieuses que si les alliés eussent été moins inférieurs en nombre et nos conscrits moins solides. Elle fut conduite, néanmoins, avec une extrême vigueur, par le vieux Blücher, le plus énergique des généraux prussiens; mais il avait devant lui le maréchal Ney, c'est tout dire. Il y eut, pour la possession des villages que défendait le corps de Ney, une lutte furieuse, opiniâtre, désespérée. Ces villages furent plusieurs fois pris et repris. L'idée de venger Iéna exaltait les Prussiens jusqu'au délire. Blücher, un moment, perça notre centre : il fut refoulé par Lobau et par Ney. L'empereur Alexandre et le roi de Prusse envoyèrent leurs réserves à son secours; mais l'indomptable résistance de notre centre avait laissé le temps à la garde impériale d'accourir à son aide, et aux corps du prince Eugène et du général Bertrand de se rapprocher pour prendre l'ennemi sur ses deux flancs. Napoléon lança la jeune garde et la puissante artillerie de la garde; l'ennemi fut définitivement repoussé de face; les attaques sur ses flancs commençaient. La nuit tombait. Les souverains alliés ordonnèrent enfin la retraite : l'ennemi avait montré un courage obstiné et une sombre résolution. L'on ne put le poursuivre, faute de cavalerie. La journée avait été extrêmement meurtrière, et les pertes étaient presque égales. Il n'y avait guère moins de 40,000 morts et blessés sur le champ de bataille.

La bataille de Lutzen, très honorable pour les coalisés, n'en avait pas moins rétabli la supériorité de nos armes. Napoléon en tira parti avec sa célérité ordinaire. Il se porta aussitôt sur la ligne de l'Elbe, poussant Ney, à sa gauche, sur Torgau et la route de Berlin, et marchant sur Dresde avec le gros de l'armée. Il entra, le 8 mai, dans cette capitale de la Saxe, qui avait récemment accueilli l'empereur de Russie avec des arcs de triomphe. L'ennemi avait abandonné Dresde sans nouveau combat.

La victoire était revenue à Napoléon; il fallait voir, mainte-

nant, ce que chez lui le politique ferait des succès du capitaine.

Toute la question était à Vienne. La journée de Lutzen décida Metternich à s'expliquer nettement. Il annonça que son gouvernement allait proposer un armistice et indiqua les conditions que l'Autriche considérait comme acceptables par les parties belligérantes. C'était 1° la reconstitution de la Prusse par la restitution de territoires en Allemagne et de la majeure partie du grand-duché de Varsovie, qu'elle avait possédée de 1794 à 1806 (l'Autriche s'était assurée de la renonciation du roi de Saxe au grand-duché); 2° la renonciation de Napoléon aux villes hanséatiques et au protectorat de la Confédération du Rhin; — on ajournerait au besoin la paix maritime, s'il n'y avait pas moyen de s'entendre avec l'Angleterre; 3° la restitution des provinces illyriennes à l'Autriche. Ces conditions laissaient à l'Empire français la Hollande et l'Italie, et à un prince français le royaume de Westphalie, sur la rive droite du Rhin, c'est-à-dire bien au delà de ce qui était utile, naturel et légitime pour la France.

C'est à de telles conditions que Napoléon répondit avec irritation qu'il ne voulait pas « se laisser humilier ». Il était humilié, si, continuant de régner à Rome et à Amsterdam, il ne régnait plus à Hambourg! Une seule de ces conditions eût pu être douloureuse pour un autre que pour lui; c'était l'abandon de la Pologne; mais que lui importaient les Polonais? Ce qui se révoltait en lui, ce n'était pas le sentiment du droit d'autrui, c'était uniquement son égoïste orgueil.

Il ne vit dans l'attitude de l'Autriche qu'un motif de presser ses armements à outrance. L'Autriche, dans l'intérêt de ses projets de médiation, avait attiré le roi de Saxe dans ses États, à Prague. Napoléon somma ce prince, sous peine de déchéance, de rentrer à Dresde. Le roi de Saxe obéit et se remit avec ses troupes dans les mains de son impérieux allié. Napoléon renvoya Eugène en Italie, pour y organiser un nouveau corps d'armée dont les cadres étaient prêts, et il appela en Allemagne Murat, qu'il avait mécontenté en le traitant sévèrement dans un de ses bulletins, pour avoir quitté l'armée à son exemple. Il le soupçonnait de méditer une défection.

L'organisation de deux autres corps d'armée se poursuivait à Mayence et en Westphalie sous la direction de Davout. L'armée principale se renforçait à Dresde, particulièrement en cavalerie.

L'ennemi n'avait pas été en état de disputer la ligne de l'Elbe; mais il n'avait reculé que jusqu'à la Sprée, et avait pris position à Bautzen, espérant couvrir de loin Berlin en se maintenant dans la Lusace. Les pertes qu'il avait faites à Lutzen étaient plus que réparées par un renfort de 30,000 Russes et Prussiens. Napoléon restait toutefois encore très supérieur en nombre. Cela lui permit de diviser son armée et de marcher de front contre les fortes positions qu'occupaient les alliés sur les hauteurs de Bautzen, pendant que le maréchal Ney et le général Lauriston, rappelés de la route de Berlin sur celle de Lusace, devaient tourner les positions ennemies sur notre gauche.

Au moment où Napoléon allait partir de Dresde, arriva un négociateur autrichien, Bubna. Napoléon parut s'adoucir, rusa avec cet envoyé et se déclara prêt à accepter à la fois un congrès et un armistice. Il méconnaissait absolument ses intérêts en accédant à l'idée d'un armistice. Il comptait le mettre à profit pour compléter ses armements, comme si ses ennemis n'en devaient pas profiter autant et plus que lui, grâce au mouvement passionné des populations allemandes. Mais Napoléon ne comptait pas avec l'élément populaire, pas plus qu'il ne comprenait la position et la résolution inébranlable de l'Autriche, et pas plus qu'il ne comprenait les dispositions actuelles de l'empereur Alexandre; son mécontentement très mal fondé contre son beau-père lui suggérait maintenant la pensée de s'entendre avec la Russie, et même avec l'Angleterre, en dehors de l'Autriche. Il envoya son ancien ambassadeur Caulaincourt vers Alexandre, idée aussi malencontreuse que celle de l'armistice ; car c'était inquiéter et aliéner l'Autriche, dont la neutralité nous était si nécessaire.

Napoléon quitta Dresde le 18 mai et alla, le lendemain, reconnaître les positions ennemies au bord de la Sprée. Les Russes et les Prussiens occupaient la rive droite de la Sprée,

et, au delà, les hauteurs qui sont un prolongement des montagnes de la Bohême. De premiers engagements eurent lieu le 19 mai, à notre gauche, du côté par lequel arrivait Ney. Le 20, notre droite, sous le maréchal Oudinot, força le passage de la Sprée et chassa les Russes de la montagne appelée le Tronberg. Notre centre, sous Macdonald, franchit à son tour la Sprée et s'empara de Bautzen. Notre gauche, sous Marmont et Bertrand, déboucha également au delà de la Sprée, en refoulant les Prussiens.

La première ligne de l'ennemi était enlevée : il s'était replié sur la seconde, en partie couverte par un ravin et par un ruisseau profond, et en partie formée par des mamelons boisés. Le lendemain matin, comme Ney approchait, Napoléon se contenta de canonner la ligne ennemie jusqu'à ce que Ney eût opéré son mouvement tournant. Ney, à son tour, traversa la Sprée, à notre extrême gauche et culbuta un corps russe que commandait l'ancien général en chef Barclay de Tolly ; mais, voyant à sa droite les mamelons occupés par l'infanterie prussienne de Blücher et, devant lui, des masses de cavalerie, comme il ne savait pas ce que faisait le gros de l'armée française, dont il était séparé par deux ou trois lieues, il hésita à s'engager à fond sur la ligne de retraite de l'ennemi. Il se contenta de le prendre en flanc, sans essayer de le prendre en queue. Au bruit du canon de Ney, Napoléon avait ordonné l'attaque. Blücher, serré entre Ney et les corps lancés par Napoléon, fut forcé, à son grand désespoir, de battre en retraite, après le centre des alliés. Les corps russes de leur gauche, qui avaient un moment repris le Tronberg sur Oudinot, dûrent à leur tour se replier précipitamment. Si Ney avait eu cette fois son audace ordinaire, la défaite des alliés serait devenue un complet désastre.

Ce n'en était pas moins un très important succès. L'armée ennemie, chassée avec de grandes pertes de la Lusace en Silésie, ne pouvait plus s'appuyer aux montagnes de la Bohême, au territoire autrichien. Napoléon suivit le gros des vaincus sur Breslau et détacha Oudinot sur la route de Berlin. L'ennemi, dans ses revers, ne se démoralisait plus, ne se débandait plus comme autrefois. Deux jours après la bataille de Bautzen, il

y eut entre son arrière-garde et notre avant-garde un combat sur la route de Breslau. Un boulet emporta le grand-maréchal du palais impérial, Duroc. C'était un homme honnête et sensé, dévoué à Napoléon et ne le flattant pas. Nous avons cité ses prédictions trop justifiées en Russie. Un moment avant d'être frappé à mort, il disait à Caulaincourt : — « L'empereur vient « d'avoir des victoires après des revers ; ce serait le cas de « profiter de la leçon du malheur ; mais il n'est pas changé ! « La fin de tout ceci ne saurait être heureuse ! »

Il était facile encore à Napoléon de ne pas réaliser les tristes prévisions de Duroc. La paix était dans sa main !

Les souverains alliés, qui avaient différé de répondre à Caulaincourt, dans l'espoir d'une victoire à Bautzen, sentaient leur position très mauvaise. Le désespoir exaltait les Prussiens ; mais l'armée russe s'ébranlait, et les alliés n'étaient plus en état de soutenir un troisième choc. Alexandre et Frédéric-Guillaume firent prévenir Napoléon qu'ils étaient prêts à accepter l'armistice proposé par l'Autriche : en même temps, ils dépêchèrent à Vienne le ministre russe Nesselrode pour tâcher d'entraîner dans leur cause l'empereur François. Nesselrode était chargé de faire entendre à l'Autriche que, si elle ne se décidait en faveur des coalisés, la Russie traiterait directement avec Napoléon.

Une suspension d'armes provisoire fut convenue. Le négociateur autrichien Bubna, qui allait et venait du quartier général français à Vienne, apporta à Napoléon de nouvelles concessions de l'Autriche. Elle consentait que les villes hanséatiques ne fussent pas abandonnées immédiatement par la France, mais seulement lors de la paix avec l'Angleterre. Ce serait seulement aussi à la paix générale qu'on déciderait la question de la Confédération du Rhin. L'Autriche déclarait que, si Napoléon acceptait, elle renouvellerait son alliance avec la France. Napoléon tenait donc la paix, et il la tenait magnifique.

Il ne la saisit pas. Il répondit évasivement à l'Autriche. Il ne voulait pas la paix, qui eût été son salut et le nôtre. Il voulait l'armistice, c'est-à-dire une trève de quelques semaines, ce

qu'il y avait de pire pour lui. Il croyait tout gagné, parce que Davout était rentré à Hambourg et que nous tenions toute la ligne de l'Elbe. L'armistice fut signé le 4 juin, pour durer jusqu'au 26 juillet. C'était une faute monstrueuse. Si Napoléon ne voulait point la paix, seul parti raisonnable, il devait pousser la guerre à outrance et chasser les alliés par delà la Vistule avant que l'Autriche pût intervenir.

La joie fut vive en Europe et en France, où l'on prit l'armistice pour la préface de la paix. Les Prussiens seuls s'affligeaient et s'irritaient de ce qui faisait la satisfaction générale. Napoléon cachait de son mieux sa résolution de continuer la guerre, qui eût souvelé contre lui tout le monde, chez nous comme ailleurs. Un seul homme eut confidence de son secret, à à savoir qu'il ne voulait que gagner du temps pour achever ses armements ; c'était son ministre des affaires étrangères, Maret, duc de Bassano, incapable d'avoir une autre pensée que la pensée du maître. Il le chargea de traîner les négociations en longueur, de ne conclure sur rien et de tâcher de faire allonger l'armistice d'un mois. Il s'installa à Dresde et y fit venir les comédiens du Théâtre-Français, afin d'abuser l'opinion sur ses préoccupations toutes guerrières.

Alexandre, si pacifique avant 1812, ne souhaitait maintenant pas plus la paix que Napoléon, enivré qu'il était des flatteries des patriotes allemands ; mais l'Autriche résistait encore aux instances de l'envoyé russe Nesselrode. Celui-ci obtint cependant de Metternich une promesse de grande importance : c'est qu'à l'expiration de l'armistice, si Napoléon n'acceptait pas des conditions raisonnables, l'Autriche entrerait dans la coalition. La Russie, de son côté, promit de ne point traiter à part.

Les efforts de l'Autriche pour se rendre la médiatrice de la paix étaient très sincères : devenir l'arbitre de l'Europe eût singulièrement relevé cet empire des revers et des humiliations qu'il avait si longtemps subis, et, d'autre part, les chances d'une lutte à outrance contre Napoléon paraissaient encore extrêmement redoutables à l'empereur François et à son premier ministre. Metternich fit exprimer à Napoléon son dé-

sir de venir conférer avec lui à Dresde, conférence qui devait tout décider, la Russie et la Prusse ayant accepté la médiation autrichienne.

Napoléon éluda et ajourna l'entrevue avec Metternich. Son mauvais vouloir était évident. Il était décidé à la guerre avec l'Autriche plutôt que d'accepter les conditions qu'elle proposait, et il modifiait déjà son plan de campagne en conséquence. Prévoyant qu'il aurait au mois d'août les Autrichiens sur son flanc, il ne pouvait plus s'avancer sur la Vistule, ni même sur l'Oder. Il devait s'établir sur la ligne de l'Elbe et en fortifier les principales positions. Il poussait ses préparatifs avec une ardeur fiévreuse ; il donnait à sa garde un énorme développement et en faisait une armée de près de 50,000 hommes. Il comptait avoir 500,000 hommes de troupes actives pour le mois d'août.

La Prusse et la Russie faisaient de leur côté des efforts prodigieux. L'Angleterre venait de leur promettre des subsides considérables. Metternich, n'ayant pu obtenir de conférence avec Napoléon, alla conférer avec l'empereur de Russie et le roi de Prusse. Il eût souhaité qu'on s'entendît pour imposer la paix générale à l'Angleterre comme à Napoléon. Alexandre et Frédéric-Guillaume trouvaient les propositions de l'Autriche beaucoup trop larges et eussent voulu qu'on ne laissât point la Westphalie et la Hollande à Napoléon. Quant à la rive gauche du Rhin et à la Belgique, personne, dans le monde politique, ne les mettait en question et ne les concevait séparées de la France.

Alexandre et Frédéric-Guillaume accédèrent cependant aux conditions autrichiennes, convaincus que Napoléon refuserait. Napoléon, informé du voyage de Metternich auprès de ses adversaires, provoqua enfin à son tour, comme s'y attendait Metternich, cette entrevue qu'il avait évitée. Metternich apporta à Dresde une lettre de l'empereur François II à son redoutable gendre : il l'y pressait de nouveau de se résoudre à la paix, « la plus belle et unique gloire qui lui restât à conquérir. » Napoléon répondit à ces avances d'une façon bien étrange. Il se plaignit amèrement de la conduite de l'Autriche,

exprima le regret de la faute qu'il avait commise en épousant la fille de François II et menaça de rentrer encore une fois à Vienne en octobre. Metternich répondit, avec bon sens et fermeté, que la paix était également nécessaire à tous et en exposa les conditions nécessaires. Napoléon s'emporta, prétendant que, s'il accordait aujourd'hui ce qu'on lui demandait, on voudrait demain lui enlever tout ce que la France avait gagné depuis 92, et, comme Metternich protestait, il laissa comprendre que, ce qui l'exaspérait, c'était bien moins les conditions en elles-mêmes, que ce qu'il appelait « l'humiliation » de recevoir d'autrui des conditions quelconques, « de recevoir la loi après l'avoir toujours faite. »

— « Quand donc alors finira cette guerre éternelle? répli-
« qua Metternich. La France aussi a besoin de repos. Vos sol-
« dats sont des enfants ; vous avez rappelé une génération à
« peine formée! Cette génération une fois détruite, en appel-
« lerez-vous une plus jeune encore! »

Napoléon jeta violemment son chapeau à terre, en s'écriant : « Je me soucie bien de 200,000 hommes!

— « Ouvrons les portes et les fenêtres, s'écria Metternich : que l'Europe entière vous entende! »

Napoléon répéta : « Vous voulez me dicter la loi ; je ne veux
« pas d'une paix imposée. — Au revoir, au revoir donc, à
« Vienne! » (28 juin).

Metternich dit, en sortant, au major-général Berthier: « Votre
« maître a perdu la raison! »

Napoléon, toutefois, regretta de s'être montré tel qu'il était. Il rappela Metternich le surlendemain, déclara qu'il acceptait la médiation, affecta de bonnes dispositions et proposa une prorogation d'armistice. On convint de le prolonger jusqu'au 10 août, avec six jours en plus pour se prévenir de la reprise des hostilités.

Il arriva d'Espagne, peu de jours après, des nouvelles importantes et malheureuses.

Les événements de Russie avaient surexcité l'ardeur et l'espoir des Espagnols. Les Cortès de Cadix avaient proclamé une constitution sur le modèle de notre Constitution de 91 et nommé

Wellington généralissime des armées espagnoles. Wellington, dans les premiers mois de 1813, organisa une armée de 45,000 à 50,000 Anglais, 25,000 Portugais et 30,000 Espagnols des provinces du Nord, afin de prendre de nouveau l'offensive en Castille. Les Français, s'ils eussent été concentrés et bien commandés, se fussent trouvés en forces plus que suffisantes pour arrêter l'ennemi.

Le vieux maréchal Jourdan avait donné au roi Joseph le sage conseil de se transporter de Madrid à Valladolid, position bien meilleure pour défendre le nord de l'Espagne. Joseph ne s'y décida pas à temps : Napoléon, de son côté, visant toujours à garder les provinces de l'Èbre, ordonna de maintenir à tout prix les communications avec la France et d'employer l'hiver à réduire les guérillas qui infestaient la Navarre et les provinces Basques. S'acharner à cette petite guerre de montagnes, c'était user nos troupes, dont nous avions tant besoin contre Wellington; si l'on eût battu Wellington, les guérillas n'eussent rien pu de sérieux contre nous.

Napoléon avait approuvé l'avis de Jourdan sur la translation du roi Joseph à Valladolid; mais cela n'eût pu être efficace que si nos forces eussent été massées et si notre meilleur général, Clausel, n'eût pas été occupé en Navarre contre les guérillas.

Wellington entra en campagne en mai, avec plus de 90,000 hommes, dont une grande moitié étaient anglais.

Notre armée se réunit lentement à Valladolid; Clausel, appelé trop tard, ne put rejoindre. Joseph et Jourdan ne rassemblèrent que cinquante et quelques mille hommes. Ne pouvant défendre Valladolid, on dut se retirer sur Burgos. On ne put rester à Burgos, faute de vivres. On repassa l'Ebre et l'on se dirigea sur Vitoria, chef-lieu de la petite province basque d'Alava. On eût pu aisément joindre Clausel dans la Navarre, en descendant l'Ebre; mais on ne songeait qu'à s'assurer de la route de Bayonne. Wellington nous atteignit à Vitoria. Jourdan était malade : personne ne commandait. On ne sut pas empêcher l'armée ennemie de déboucher des défilés voisins de Vitoria. On se défendit avec beaucoup de courage, mais peu d'ordre, contre des forces presque doubles des nôtres et bien dirigées; on perdit le

champ de bataille et le parc d'artillerie de 200 canons que l'armée traînait à sa suite (21 juin). Il fallut bien se retirer, après la défaite, par cette route de Navarre qu'on avait eu le tort de ne pas prendre auparavant, et où l'on retrouva trop tard Clausel. On se maintint dans le Guipuzcoa, à Pampelune, à Tolosa et sur la Bidassoa. A la fin de juin 1813, nous étions donc acculés à notre frontière des Pyrénées. Voilà où avaient abouti tant d'effroyables sacrifices !

Napoléon s'en prit à Jourdan et à Joseph de ce qui était sa faute bien plus que la leur. Il envoya Soult en Espagne, comme général en chef, pour réparer les revers dont Soult, après lui, avait été le principal auteur. Il rappela Joseph en France et l'interna dans son château de Mortfontaine. Il ordonna la levée de 30,000 hommes, sur les quatre dernières classes, dans les départements qui s'étendaient de la Gironde à l'Hérault, pour la défense de la frontière des Pyrénées.

En Allemagne, il continuait son jeu de faire traîner les négociations. Il différa tant qu'il put de nommer le second plénipotentiaire, Caulaincourt, qu'il devait adjoindre à son ambassadeur en Autriche, Narbonne. Metternich parla en toute franchise à Narbonne et lui déclara que, le 10 août à minuit, si les conditions raisonnables qu'avait proposées l'Autriche n'étaient point acceptées, elle entrerait dans la coalition, et que, le 17 août au matin, 300,000 Autrichiens grossiraient les forces coalisées.

Narbonne exposa nettement la situation au ministre Bassano. Cela n'ébranla point Napoléon. N'espérant plus une nouvelle prolongation de l'armistice, il se rejeta sur l'idée d'obtenir par l'Autriche que l'on continuât à négocier tout en se battant ; il s'imaginait que, dans ce cas, l'Autriche différerait d'entrer en campagne. C'était insensé !

Autour de l'empereur, tout le monde était pour la paix. Personne, excepté le duc de Bassano, ne connaissait les conditions de l'Autriche ; mais on les eût acceptées bien moindres qu'elles n'étaient. Au fond, les maréchaux eux-mêmes eussent souhaité qu'on se repliât jusqu'au Rhin ; mais ils n'osaient le dire. Napoléon les trompait en leur faisant entendre que l'Autriche réclamait des sacrifices déshonorants. Caulaincourt fit

de courageux efforts près de l'empereur. Fouché dit à Napoléon que, si l'on concédait à la France plus que le Rhin et les Alpes, on lui concédait plus qu'il ne lui fallait et qu'elle ne désirait. Même dans cette bouche impure, c'était la vérité qui parlait. Personne, chez nous, ne souhaitait plus que le Rhin et les Alpes. Un seul homme s'obstinait à maintenir sur l'Europe une conquête dont la France ne voulait pas et n'avait jamais voulu.

Fouché dit hardiment à l'empereur que, s'il ne traitait pas, il était perdu. Napoléon persistait à prétendre que l'Autriche lui demandait des choses inadmissibles. Il ne tint pas plus de compte de ce qu'on lui écrivait de Paris que de ce qu'on lui disait à Dresde. Son ministre de la police, Savary, lui mandait cependant la vérité sur l'épuisement et le mécontentement extrêmes de l'intérieur. Les souvenirs révolutionnaires, d'une part, les souvenirs royalistes, de l'autre, se réveillaient. Le prétendant, Louis XVIII, si profondément oublié, recommençait à faire parler de lui et faisait circuler un manifeste écrit en Angleterre.

Napoléon, après avoir gagné ou plutôt perdu le plus de temps possible, adressa enfin une contre-proposition à l'Autriche. Il concédait le grand-duché de Varsovie, l'Espagne entière et l'Illyrie, mais non les villes hanséatiques, ni l'abandon de la Confédération du Rhin. La communication fut faite le 6 août à Metternich. L'Autriche répondit qu'elle s'était mise d'accord sur les conditions de paix avec la Russie et la Prusse : elle réclama l'abandon des villes hanséatiques et un arrangement qui se lierait à la paix générale quant à la Confédération du Rhin. Dantzig et la rive droite de l'Elbe devaient être rendus à la Prusse. Tout devait être décidé, le 10 août, entre l'Autriche et Napoléon. Après, l'Autriche ne pourrait plus rien écouter que de concert avec ses nouveaux alliés.

La réponse de Metternich fut transmise le 9 août à Napoléon. Il eût fallu qu'il envoyât sur-le-champ son acceptation. Il ne prit pas au sérieux le dernier délai fixé par Metternich, ne s'occupa qu'à compter et recompter ses régiments pour s'assurer s'il était prêt, et, le lendemain 10 août seulement, il donna

sa réplique au négociateur autrichien Bubna. Il proposait à l'Autriche deux projets : le premier, c'était de rejeter la Prusse au delà de l'Oder, en Pologne, et de la remplacer, comme grand État allemand, par la Saxe ! Le second projet, celui qu'il considérait comme une concession, c'était de rendre à la Prusse la rive droite de l'Elbe, mais sans Dantzig. Il ne voulait rien entendre sur les villes hanséatiques, ni sur la Confédération du Rhin, et, en rendant l'Illyrie à l'Autriche, il prétendait garder Trieste, le port qui, pour l'Autriche, valait toute l'Illyrie !

Le courrier porteur de ces étranges propositions ne pouvait arriver que le 11 à Prague, où s'était transportée la cour d'Autriche. Le 10 à minuit, Metternich signa l'adhésion de l'Autriche à la coalition. Le 11, Metternich annonça aux plénipotentiaires français la déclaration de guerre de l'Autriche à la France. Les Russes et les Prussiens étaient transportés de joie. Metternich et l'empereur François II étaient tristes et inquiets ; mais les Autrichiens en général partageaient l'allégresse de leurs nouveaux alliés. Jusqu'ici, dans les guerres de la Révolution et de l'Empire, nous n'avions eu à combattre que deux des trois puissances continentales : Napoléon avait trouvé moyen de les réunir toutes les trois contre nous, et cela quand il avait épuisé la France !

Napoléon s'émut peu de la rupture avec l'Autriche. Il se croyait en état de faire face à tout et s'obstinait puérilement à nier les chiffres trop certains des forces qu'il allait avoir à combattre. Les alliés comptaient entrer en campagne avec 500,000 hommes et en avoir en réserve 300,000, ce qui montre quel emploi ils avaient fait de l'armistice si follement voulu par Napoléon. Un vaste mouvement populaire donnait à la Prusse une multitude de volontaires, non seulement prussiens, mais allemands de toutes provinces, et Alexandre avait appelé tout ce que la Russie avait de disponible. L'Autriche aussi avait armé à outrance, tout en s'efforçant jusqu'au dernier moment de maintenir la paix. Les alliés, grâce à l'accession de l'Autriche, se trouvaient plus forts de près de 450,000 hommes que lors de la conclusion de l'armistice. Napoléon, avec des efforts

inouis, n'était parvenu à se renforcer que de 150,000 hommes.

Bernadotte, si longtemps attendu par Alexandre, était enfin arrivé en Silésie avec un corps d'armée suédois. Ses rêves ambitieux n'allaient pas à moins qu'à remplacer Napoléon sur le trône impérial de France : en attendant, il aspirait à être généralissime des armées alliées. Les souverains ne lui accordèrent pas ce commandement suprême, mais lui confièrent leur armée du Nord, forte de 130,000 hommes, qui devait marcher de Berlin sur Magdebourg. Une seconde armée de 120,000 hommes, sous Blucher, se dirigerait de la Silésie sur Dresde ; une troisième armée, la plus forte, de 250,000 hommes, dont plus de moitié Autrichiens, déboucherait par les montagnes de la Bohême, en arrière de l'Elbe et de Dresde, sous le prince de Schwarzenberg. Le plan des alliés était de se jeter sur les lieutenants de Napoléon, en évitant le plus longtemps possible le choc direct avec lui.

500,000 hommes et 1,500 canons marchaient contre Napoléon ; 25,000 hommes observaient la Bavière, et 50,000 l'Italie. Le prince Eugène y était retourné, pendant que le roi de Naples, Murat, obéissant à l'appel de Napoléon, était venu reprendre le commandement de notre cavalerie.

Napoléon avait prévu le plan offensif de ses ennemis et s'était préparé en conséquence. A notre gauche, trois de nos corps étaient postés sur l'Elbe inférieur, pour tenir tête à Bernadotte. Sur notre droite, nos principales forces étaient au delà de l'Elbe, entre ce fleuve, le revers nord des montagnes de la Bohême et la ligne frontière de l'armistice en Silésie, sur les rivières de Katzbach et de Bober. En deçà du haut Elbe, un de nos corps gardait les débouchés de la Bohême en arrière de notre ligne. L'établissement sur l'Elbe, avec Dresde pour centre et pour place d'armes, était très bien conçu. Mais, là encore, la politique gâtait la guerre. Napoléon, comme effet sur l'opinion et comme satisfaction d'orgueil, voulait à tout prix rentrer dans Berlin par sa gauche. En vue de ce but, il avait porté sa droite trop loin en avant. Il opérait sur un champ trop vaste, avec trop de distance entre les corps, pour que la correspondance entre leurs mouvements pût être assurée.

Il encourait par là des chances redoutables et ne pouvait plus être certain d'opérer à volonté ces concentrations auxquelles il avait dû ses victoires. Et, cependant, jamais la possibilité de concentrer à volonté ses troupes ne lui avait été plus nécessaire ; car il était très inférieur en nombre, quoique ses forces fussent encore énormes. Il avait sur pied près de 600,000 soldats, dont plus de 380,000 sur le théâtre de la guerre ; mais les coalisés, par un effort gigantesque qui dépassait de beaucoup toutes les guerres passées, avaient armé plus de 800,000 hommes ; et les armées d'Espagne ne comptaient pas, d'un côté ni de l'autre, dans ces chiffres effrayants !

La campagne qui allait décider du sort de l'Europe se rouvrit deux jours plus tôt qu'il n'était convenu, Blucher n'ayant pas respecté le dernier délai de l'armistice. Napoléon, après une fausse pointe à l'entrée de la Bohême pour tromper la grande armée alliée, courut, avec 130,000 hommes, au devant de Blucher, qui avait pris l'offensive avec l'armée de Silésie : Blucher fut refoulé avec perte sur l'Oder (21-23 août).

Napoléon apprit que la grande armée ennemie débouchait derrière nous par les défilés de la Bohême. Il avait prévu cette tentative de nous tourner. Il laissa Macdonald avec notre droite en face de Blucher et retourna sur Dresde avec sa garde et son centre.

Dans les rangs de l'armée ennemie qui descendait de la Bohême en Saxe, se trouvait un général français bien plus célèbre que celui qui commandait l'armée du Nord contre nous. C'était le général Moreau. Ce grand capitaine, au bruit du désastre de Napoléon en Russie, était revenu d'Amérique en Europe. Informé que l'empereur Alexandre avait en son pouvoir plus de 100,000 prisonniers français, il avait rêvé qu'on pourrait les armer, les transporter par mer sur nos côtes, et qu'il se mettrait à la tête de ces hommes, exaspérés contre l'auteur de leurs maux, pour refaire dans d'autres conditions ce que Malet avait tenté et renverser l'Empire à Paris. Il était allé à Stockholm proposer ce plan à Bernadotte, mettant pour condition à sa coopération que les souverains alliés signeraient l'engagement de laisser à la France la frontière des Alpes et

du Rhin. Bernadotte l'avait envoyé au quartier-général russe pour s'entendre avec Alexandre. L'empereur de Russie avait protesté de ne pas toucher aux frontières de la France, mais avait écarté comme impraticable le projet d'armement et de descente en France des prisonniers français.

Moreau n'avait dès lors qu'à se retirer. Cette même faiblesse de caractère, qui l'avait entraîné autrefois à accepter des relations avec Pichegru, le fit céder aux instances d'Alexandre et rester auprès de lui, au quartier-général de cette armée qui allait combattre l'armée française. Il se laissa amener à donner des conseils à l'état-major des alliés. Les généraux des coalisés voulaient d'abord pousser jusqu'à Leipzig pour couper les communications des Français avec la France : s'ils se fussent engagés si avant en Saxe, en cas d'échec, ils eussent été eux-mêmes coupés d'avec la Bohême et détruits. Moreau, consulté, les en détourna. Au lieu d'aller courir jusqu'à l'Elster et à Leipzig, ils se portèrent sur l'Elbe et sur Dresde.

Le maréchal Gouvion Saint-Cyr, qui commandait le corps posté sur le haut Elbe, à l'entrée des montagnes, ne s'étant pas trouvé en forces suffisantes pour empêcher l'ennemi de franchir les défilés de la Bohême, s'était replié sur Dresde. Napoléon projeta de repasser l'Elbe à l'entrée des montagnes, auprès du fort de Kœnigstein, resté au pouvoir de nos troupes; puis il tournerait l'ennemi qui avait voulu le tourner et le prendrait entre son armée et la place de Dresde. Tandis qu'il était en marche, les masses ennemies, du 23 au 25 août, s'étaient accumulées devant Dresde. L'alarme était dans la ville. Gouvion Saint-Cyr, esprit circonspect et disposé à mettre les choses au pire, écrivit à Napoléon qu'il ferait de son mieux, mais qu'il ne pouvait répondre de rien devant de telles forces.

Le rapport de Gouvion Saint-Cyr et les instances du roi de Saxe ébranlèrent Napoléon : si téméraire en politique, il manqua de hardiesse cette fois à la guerre. Au lieu de persister dans sa belle combinaison et d'ordonner à Saint-Cyr de tenir à tout prix deux jours, il envoya seulement en arrière de l'ennemi, sur la rive gauche de l'Elbe, le général Vandamme avec 40,000 hommes et alla droit à Dresde par la rive droite avec

100,000. Il arriva, le 26 août, à Dresde, où les habitants, qui avaient craint une prise d'assaut, le reçurent avec acclamations. Les coalisés avaient perdu du temps ; ils avaient hésité, puis décidé d'attaquer Dresde ce jour même ; puis, informés de la présence de Napoléon, ils résolurent de se retirer sur les hauteurs de la rive gauche de l'Elbe. Mais le contre-ordre de l'attaque arriva trop tard. L'affaire s'était engagée le 26 à trois heures de l'après-midi. Les coalisés enlevèrent d'abord à coups d'hommes quelques positions avancées. La garde, qui suivait Napoléon, arriva et les repoussa avec perte.

Napoléon fit son plan pour le lendemain. Il ne pouvait avoir, le 27, que 120,000 hommes contre 180,000 ; mais la position des alliés était désavantageuse. Leur gauche, où se trouvait le gros des Autrichiens, était séparée du reste de leurs troupes par un ravin profond, et les deux moitiés de l'armée ne pouvaient s'entre-secourir. La pluie et le brouillard, le 27 au matin, nous favorisèrent, en empêchant l'ennemi de voir nos manœuvres. 1,200 canons tonnaient des deux côtés. Notre furieuse canonnade au centre et nos mouvements sur notre gauche avaient surtout pour but de détourner l'attention de l'ennemi de ce qui se passait à notre droite, de l'autre côté du ravin de Plauen. Là, Victor, avec son infanterie, et Murat, avec sa cavalerie, chargeaient, enfonçaient la masse autrichienne et la jetaient dans le ravin. Des divisions entières étaient cernées et prises.

Tandis que la gauche ennemie était ainsi écrasée, Napoléon faisait foudroyer le centre des alliés par l'artillerie de la garde, qu'il avait lui-même portée en avant. Un boulet broya les deux jambes de Moreau, qui était là près d'Alexandre, et le renversa mourant. C'est un des plus tristes épisodes de cette fatale époque que cette mort du héros de Hohenlinden dans les rangs de nos ennemis. Il avait fallu l'immense bouleversement moral produit par l'Empire, pour qu'une telle vie pût avoir une telle fin.

Au moment où Moreau tombait et où les Autrichiens étaient accablés, Ney, avec notre gauche, menaçait de déborder la droite ennemie. La nouvelle arriva aux souverains alliés que le général Vandamme débouchait de Kœnigstein, à quelques

lieues derrière eux. Les alliés se retirèrent vers les montagnes. Ils avaient perdu plus de 25,000 hommes, sans ceux qui s'étaient dispersés ; nous n'en avions perdu que 8 à 9,000. Napoléon rentra en triomphe dans Dresde, aux applaudissements du roi de Saxe et des habitants.

Tout semblait présager la ruine totale de la grande armée ennemie, qui devait être prise entre l'armée victorieuse et Vandamme. Napoléon avait donné ses ordres dans ce but et se porta, le 28, à Pyrna, près de Kœnigstein ; mais, là, il reçut de mauvaises nouvelles d'Oudinot, commandant en chef des corps de l'Elbe inférieur, qui n'avait pas réussi à pousser jusqu'à Berlin, et aussi de Macdonald, commandant des corps entre le haut Elbe et l'Oder, qui avait essuyé un échec contre Blucher.

Dans d'autres temps, le général Bonaparte n'eût pas tenu compte d'échecs partiels qui ne pouvaient compenser le désastre imminent de la principale armée ennemie. Lui, dont la vraie grandeur était moins encore de savoir vaincre que de savoir, d'une manière incomparable, tirer parti de la victoire, il se fût précipité comme un ouragan, à la tête des vainqueurs de Dresde, sur les trois souverains alliés et les eût écrasés dans les défilés de la Bohême.

Mais l'idée fixe de l'empereur était de reprendre Berlin à tout prix. Il y sacrifia les vrais principes militaires qui avaient fait sa gloire. Au lieu de poursuivre en personne l'armée vaincue et d'aller frapper la coalition au cœur dans Prague, il laissa la poursuite à ses lieutenants et retourna à Dresde, afin de soutenir Oudinot et Macdonald.

Cette détermination était quelque chose d'inconcevable de la part d'un si grand homme de guerre. La poursuite des vaincus de Dresde était une opération qui exigeait la direction la plus énergique, la plus grande célérité et la plus grande précision de mouvements. Il s'agissait de faire poursuivre l'ennemi par plusieurs colonnes, à travers plusieurs défilés, pour le rabattre sur Vandamme, qui l'attendait de l'autre côté des montagnes. La présence du général en chef était là indispensable.

Le premier jour, le 28, les choses allèrent encore bien : les maréchaux firent 7 ou 8,000 prisonniers sur les colonnes enne-

mies qu'ils serraient de près dans les défilés. Mais, le lendemain, il y eut du relâchement et du décousu. Mortier, et surtout Gouvion-Saint-Cyr, mirent dans leurs mouvements une hésitation et une lenteur qui n'eussent pas été possibles en présence de Napoléon.

Vandamme, pendant ce temps, opérait sur le revers des montagnes. Il fit, le 29, de nombreux prisonniers sur un corps russe. Il se dirigeait vers Tœplitz pour y couper la principale ligne de retraite de l'ennemi ; mais, arrivé à Kulm, il trouva devant lui des forces considérables qui venaient de repasser les montagnes. Il ne réussit pas à les forcer dans leur poste. Il allait évidemment avoir affaire au gros des ennemis, qui s'accumulaient sur cette route. Il maintint néanmoins ses positions, comptant que les maréchaux arriveraient à son aide.

Il fut attaqué, le 30, au matin, par le gros des forces russes et autrichiennes. Il se défendit très solidement et il avait repoussé avec succès les premiers efforts des alliés, quand on aperçut derrière lui, descendant les défilés, des colonnes de troupes. Nos soldats crurent que c'était le corps de Mortier. C'était le corps prussien de Kleist ! Par une chance inouïe, Kleist, engagé au milieu des colonnes de trois de nos maréchaux, leur avait échappé à travers des sentiers de montagnes. Les 40,000 hommes de Vandamme avaient ainsi 100,000 ennemis devant eux et 30,000 derrière.

Vandamme fit un effort désespéré pour s'ouvrir la retraite en passant sur le corps de Kleist ; mais il fut accablé et pris, et perdit plus de 12,000 hommes. Le reste s'échappa par les montagnes et par les bois.

Il resta de cette malheureuse journée une grave responsabilité sur Gouvion Saint-Cyr, qui était précisément derrière Kleist et qui ne l'avait pas suivi l'épée dans les reins. S'il fût arrivé à temps, Kleist, et non Vandamme, eût été détruit. Cet échec eut de funestes conséquences morales. Matériellement, il était loin de compenser le grand revers des alliés à Dresde ; mais, dans la disposition où ils étaient, le moindre succès leur enflait le cœur, tandis que les revers ne les abattaient plus. La passion, l'obstination, l'énergie désespérée, étaient maintenant de leur

côté. C'était nous, à notre tour, qui ne pouvions plus supporter de défaites, dans une guerre devenue impopulaire et que ne soutenait plus la conscience publique. Voilà ce que Napoléon ne comprenait point, et voilà ce que montrait en ce moment l'échec de Macdonald. Une opération offensive de ce maréchal contre Blucher n'ayant pas réussi, par des incidents où le mauvais temps avait eu grande part, l'armée de Macdonald, quoique très bien commandée, se démoralisa en partie dans sa retraite et perdit beaucoup plus de monde par la débandade que par le feu. Quant à Oudinot, il avait échoué dans sa marche sur Berlin, moitié par la difficulté des lieux, moitié par le mauvais vouloir de nos auxiliaires saxons, qui s'étaient débandés sur le champ de bataille. Un certain nombre avait passé à l'ennemi. Outre ces causes particulières, une cause plus générale avait produit ces échecs : c'était l'étendue démesurée du théâtre des opérations, qui ne permettait pas de les relier les unes aux autres.

Napoléon, un moment ébranlé par la malheureuse affaire de Kulm, se ranima promptement. Il remplaça Oudinot par Ney à la tête de l'armée destinée contre Berlin, qu'il visait toujours. Son intention était de se placer à égale distance de Ney et de Macdonald ; mais la nouvelle que Macdonald était vivement pressé par Blucher l'obligea de modifier ses dispositions pour courir au secours de ce maréchal. Blucher, averti, se déroba au choc. Pendant ce temps, Ney avait commencé sa marche sur Berlin, suivant les ordres de Napoléon, quoique celui-ci fût maintenant trop loin pour le soutenir. Ney livra une bataille à Bernadotte, le 6 septembre, près de Dennewitz, avec des forces très inférieures, 50,000 hommes contre 80,000. La bataille fut perdue : 10,000 de nos auxiliaires, Saxons et Bavarois, se débandèrent et retournèrent chez eux. Ney, réduit à 30 et quelques mille hommes, dut regagner l'Elbe à Torgau.

Napoléon commença de sentir la gravité de la situation. Il se voyait réduit sur l'Elbe, par le feu, la fatigue et la désertion, à 250,000 hommes, dont 30,000 au loin sous Davout, à Hambourg, ne pouvaient coopérer avec le reste. Les ennemis, au contraire, compensaient leurs pertes par les volontaires alle-

mands et les recrues des Russes. Ils employèrent le mois de septembre à se réorganiser et à se préparer. Napoléon, après des opérations sans résultat dans les montagnes, résolut de faire ce qu'il aurait dû dès la réouverture de la campagne, à savoir : de resserrer ses positions de manière à pouvoir se porter à temps sur les divers points du théâtre des opérations. Il devait regretter maintenant d'avoir laissé 70,000 bons soldats renfermés dans les places de la Vistule et de l'Oder, dans l'espoir chimérique de retourner sur la Vistule en passant sur le corps aux trois puissances.

Les coalisés, après avoir réussi dans la première partie de leur plan, qui était de battre les lieutenants de Napoléon, visaient à réaliser la seconde, à l'assaillir en personne avec toutes leurs forces réunies. Ils avaient résolu, d'après le conseil de Blucher, de joindre l'armée de ce général à celle de Bernadotte pour passer l'Elbe vers Wittenberg, tandis que la grande armée alliée, grossie d'une armée de réserve russe qui arrivait de Pologne, déboucherait une seconde fois par les montagnes, mais beaucoup plus à l'ouest. Tout se réunirait vers Leipzig pour livrer une bataille décisive et accabler Napoléon sous une masse d'au moins 320,000 combattants.

Napoléon rendit des décrets pour lever 120,000 hommes sur les classes de 1810, 1811, 1812, et 160,000 sur la conscription de 1815, qu'il anticipait de deux ans. Il faisait ce que lui avait dit Metternich dans leur entrevue de Dresde. Mais ces derniers restes de la jeunesse française ne pouvaient paraître avant plusieurs mois sur les champs de mort où il les appelait, et c'était dans quelques semaines, peut-être dans quelques jours, que le sort de l'Europe allait être décidé.

Napoléon envoya au ministre de la guerre, à Paris, l'ordre de mettre en défense les places du Rhin et d'Italie. Il était déjà bien tard pour y penser !

Napoléon avait deviné le plan des alliés et pris ses mesures, en reportant son centre en arrière de Dresde à Leipzig, sur l'Elster et non plus sur l'Elbe. Les alliés agirent plus tôt et plus vivement qu'il ne s'y attendait. Blucher passa l'Elbe près de Wittenberg, le 2 octobre. 12,000 Français et auxiliaires, sous

les généraux Bertrand et Morand, bien postés à Wartenbourg, arrêtèrent toute la journée du lendemain les 60,000 Prussiens de Blucher et leur firent éprouver de grandes pertes, mais ne purent les empêcher de déboucher dans la contrée entre l'Elbe et la Mulde. L'armée de Bernadotte, coopérant avec celle de Blucher, franchit aussi l'Elbe un peu plus bas. Ney, dont relevait le corps de Bertrand qui venait de livrer le beau combat de Wartenbourg, se trouvait entre ces deux armées ennemies. Marmont accourut à son aide ; puis Napoléon marcha en personne contre Blucher et Bernadotte. Inférieur en nombre comme l'était Napoléon aux trois armées qui manœuvraient pour l'envelopper, il lui fallait, selon le principe auquel il avait dû ses victoires, concentrer dans sa main, à tout prix, la plus grande force possible. Il ne le fit pas. Il laissa Gouvion Saint-Cyr à Dresde avec 30,000 hommes. Il espérait battre d'abord Blucher et Bernadotte, les rejeter sur Berlin, puis revenir par Dresde prendre en queue la grande armée ennemie qui marchait sur Leipzig. C'eût été possible avec les soldats d'Italie ou d'Austerlitz, mais non avec une armée de conscrits fatigués, moralement ébranlés, susceptibles de redevenir héroïques un jour de bataille, mais incapables de ces marches prodigieuses et de cette persévérance indomptable de leurs aînés.

La célérité des mouvements de l'ennemi déjoua le plan de Napoléon. Informé que Blucher se portait en avant sur la Saale pour remonter vers Leipzig, et que la grande armée de Bohême avançait également dans cette direction, Napoléon décida d'aller droit à Leipzig afin de combattre d'abord la grande armée alliée. Il y donna rendez-vous à tous ses corps, moins celui de Gouvion Saint-Cyr, qui eût été pourtant si nécessaire ; car nous allions avoir autour de nous, à Leipzig, la masse entière des forces ennemies. Bernadotte avait, en arrière de Blucher, mais dans la même direction que lui, avancé vers la Saale pour se rabattre sur Leipzig. Napoléon, n'ayant pas Saint-Cyr, ne pouvait réunir en tout plus de 190,000 hommes.

Les mauvaises nouvelles se succédaient : le royaume de Westphalie n'existait plus. Un gros de cosaques et quelque infanterie légère, soutenus par les populations insurgées, avaient

suffi pour chasser de Cassel le roi Jérôme. La Bavière, pour laquelle Napoléon avait tant fait, nous abandonnait et se ralliait à la coalition.

Napoléon arriva à Leipzig le 14 octobre au soir. Il étudia à fond le vaste champ de bataille où allait s'engager la lutte décisive, et il établit son armée, à mesure qu'elle le rejoignait, dans la plaine à l'est de Leipzig, en occupant fortement par sa droite la ville et la large vallée boisée que forment les deux rivières de l'Elster et de la Pleisse. Il se plaçait ainsi entre l'armée de Bohême, qui arrivait par le sud, et l'armée de Blucher, qui arrivait par le nord. Bernadotte était encore à distance du côté du nord, et Bennigsen, du côté de l'est, avec l'armée de réserve russe. Napoléon espérait décider l'affaire avant leur venue.

Schwarzenberg, avec l'armée de Bohême, où étaient les souverains alliés, fut le premier en vue. Blucher, le 15 octobre, était encore à 4 ou 5 lieues au nord-ouest. Napoléon avait, ce jour-là, 115,000 hommes à mettre en ligne contre Schwarzenberg, qui en avait 160,000. 40,000 hommes, derrière lui, gardaient Leipzig, la vallée des deux rivières et la grande route de l'ouest, la route du Rhin, et s'apprêtaient à tenir tête à Blucher. On attendait encore Ney avec 35,000 hommes. Les alliés, d'une part, Napoléon, de l'autre, résolurent de s'attaquer le lendemain, 16 octobre. Les alliés essayèrent de nous couper la route du Rhin par un corps détaché au delà des deux rivières : un autre corps attaqua dans la vallée entre les deux rivières ; les principales forces assaillirent de front notre ligne de bataille et tâchèrent de la tourner par leur droite. La grande attaque ne réussit que sur un point, le village de Mark-Klœberg, où se terminait la plaine au bord de la Pleisse. Partout ailleurs, les coalisés, après s'être avancés avec fermeté sous les boulets et la mitraille de notre puissante artillerie, furent rudement refoulés par notre infanterie et notre cavalerie.

A midi, on entendit le canon des corps autrichiens qui prenaient l'offensive, les uns dans la vallée des deux rivières, les autres au delà de cette vallée, vers le bourg de Lindenau, par où débouche la grande route du Rhin. En même temps retentit

le canon de Blücher, qui attaquait le corps de Marmont au nord de Leipzig. Ney arrivait, de son côté, avec 20,000 hommes, pour soutenir à la fois Marmont et Napoléon.

Napoléon ressaisit l'offensive et, à son tour, essaya de tourner la droite de la grande armée ennemie. Les alliés perdirent du terrain dans toute la largeur du principal champ de bataille. Une grande charge des cuirassiers et des grenadiers russes fut repoussée avec des pertes terribles. L'ennemi refoulé parvint cependant à se maintenir un peu en arrière dans une position centrale, à Gulden-Gossa. Napoléon fit un grand effort pour décider la victoire. Il lança toute sa cavalerie. La première charge réussit brillamment ; mais 20,000 Autrichiens, qui avaient tenté en vain de percer vers Leipzig, entre les deux rivières, revinrent au secours du gros de l'armée. La cavalerie russe retourna à la charge, et le succès de notre cavalerie n'eut rien de décisif. Avec des efforts désespérés des deux parts, Gulden-Gossa fut pris et reperdu par nous. La nuit sépara les combattants.

Pendant cette grande lutte dans la plaine, le général français Margaron avait repoussé l'attaque du génerel autrichien Giulay sur Lindenau et un grand combat s'était livré à Möckern entre Marmont et Blücher. Après une lutte opiniâtre et sanglante, où l'artillerie française avait fait beaucoup de mal aux Prussiens, un accident qui fit sauter des caissons de munitions jeta du désordre dans nos rangs. Marmont, inférieur en nombre et débordé, se replia à quelque distance, sur la petite rivière de Partha, et s'y établit solidement.

Nous avions perdu en tout 26 à 27,000 hommes, et l'ennemi près de 40,000.

Cette formidable journée était donc restée indécise ; mais cette indécision était déjà un grand sujet d'alarmes pour nous, et comme une victoire pour nos ennemis. Ils attendaient encore 110,000 hommes de renfort ; nous n'en attendions plus que 15,000, et, en majeure partie, des Saxons.

L'anxiété de Napoléon fut profonde durant la journée du 17. L'ennemi, qui avait intérêt à attendre la réunion de toutes ses forces, ne bougeait pas, Napoléon prononça le premier mot de retraite. Alors, il fallait se décider sur-le-champ et se retirer

dans la nuit même, après avoir reçu nos derniers 15,000 hommes, qu'amenait le général Reynier. C'était abandonner les 30,000 hommes laissés si mal à propos à Dresde avec Gouvion Saint-Cyr, et, avec eux, toutes nos garnisons ; mais on sauvait la Grande Armée.

L'orgueil de Napoléon ne s'y décida pas. Il résolut de se retirer, mais en plein jour, le 18. Il aggrava la faute de différer la retraite par celle de ne point ajouter des ponts volants au pont unique de Leipzig. Il envoya un corps assurer notre retraite sur la Saale et y jeter des ponts; mais il n'en jeta pas à Leipzig, comme si une seule voie pouvait suffire à de telles masses. Le colonel du génie Montfort fit des observations à ce sujet au chef d'état-major général Berthier. Celui-ci, habitué à être dans la guerre, comme le ministre des affaires étrangères dans la politique, l'instrument passif de Napoléon, répondit qu'il fallait savoir exécuter les ordres de l'empereur, mais n'avoir pas la prétention de les devancer!

Les ordres ne vinrent pas. La répugnance et l'irritation que suscitait chez Napoléon l'idée de céder le champ de bataille furent sans doute cause de cette négligence inconcevable chez un tel capitaine. Il ne put se résigner à ce qui eût annoncé à l'armée la retraite quelques heures à l'avance.

Vers trois heures du matin, le 18, tous nos corps commencèrent un mouvement de concentration autour de Leipzig, de manière à ne plus former, au lieu d'un cercle de cinq à six lieues, qu'un cercle de deux lieues.

Dans la soirée du 17, on avait vu, du haut des clochers de Leipzig, de nouvelles colonnes ennemies déboucher du nord et du sud. C'était, au nord, Bernadotte, au sud, Bennigsen. Bernadotte avait hésité, tardé, mais enfin il arrivait. Napoléon avait espéré que les alliés le craindraient encore assez pour n'oser troubler sa retraite. Il fut bientôt désabusé. Le 18 au matin, les masses ennemies se mirent en mouvement de toutes parts : au lieu de nous retirer, il fallut combattre.

La grande armée alliée, grossie de la réserve russe de Bennigsen, s'avançait sur trois colonnes d'au moins 60,000 hommes chacune. Au delà des deux rivières d'Elster et de Pleisse, un

autre corps de plus de 25,000 hommes menaçait notre ligne de retraite. Au nord, Bernadotte et Blücher avaient bien 100,000 hommes à eux deux. En déduisant celles de nos troupes qui étaient en marche vers la Saale, nous n'avions en ligne que 130 et quelques mille hommes contre une force au moins double.

L'immense bataille s'engagea de tous les côtés à la fois. Notre jeune armée de 1813, exaltée par l'excès même du péril, égala ce qu'avaient été, dans leurs plus grandes journées, les vétérans de la République et de l'Empire. Le formidable assaut donné par l'armée de Schwarzenberg fut repoussé avec une perte de 12,000 hommes. Schwarzenberg résolut d'ajourner au lendemain le renouvellement de l'attaque à fond et se borna, le reste du jour, à échanger avec nous une furieuse canonnade.

Durant cette lutte dans la plaine, Blücher et Bernadotte avaient assailli, sur la Partha, Marmont, Ney et Reynier. A peine le corps saxon placé sous les ordres du général français Reynier se vit-il en face des troupes de Bernadotte, qu'il abandonna son général, passa à l'ennemi et tourna ses canons contre une division française avec laquelle il servait depuis deux ans. Les Prussiens eux-mêmes, qui avaient tant de griefs contre nous, n'avaient point agi de la sorte, lorsque le corps d'York avait abandonné Macdonald !

Plus la conduite des Saxons, ceux des Allemands du Nord qui avaient le moins à se plaindre de nous, était contraire aux lois de l'honneur militaire, plus elle montrait à quel degré de passion la masse des populations allemandes en était arrivée contre l'Empire français.

Marmont et Ney opposèrent à l'ennemi une très belle résistance ; mais, accablés sous le nombre, ils perdaient du terrain.

Napoléon, voyant l'attaque suspendue du côté de la grande armée ennemie, se porta en personne au secours de Marmont et de Ney, et arrêta Blücher et Bernadotte. Une immense canonnade termina partout la bataille. Il y avait eu en deux jours 100,000 hommes par terre, morts ou hors de combat. Jamais rien de pareil ne s'était vu dans les temps modernes.

Dans cette seconde journée encore, et, cette fois, avec une

si prodigieuse inégalité de nombre, nous n'avions pas perdu le champ de bataille. Mais un pareil effort ne pouvait se renouveler, et quel terrible lendemain nous menaçait !

Il fallait bien faire cette fois ce que Napoléon n'avait pas voulu faire la veille : se retirer de nuit. Napoléon expédia des messagers à Dresde, à Torgau et à Wittenberg, pour ordonner la réunion des troupes que nous avions dans ces trois places sous les ordres de Gouvion Saint-Cyr, qui descendrait l'Elbe afin de rejoindre Davout à Hambourg et de se diriger avec lui vers la France, par la route de Wesel. Napoléon prit ses dispositions pour l'évacuation du matériel, le défilé des troupes à travers la ville de Leipzig et la défense des faubourgs, afin de protéger ce défilé. Il fit préparer une mine sous l'arche du pont la plus voisine de la ville, pour faire sauter le pont quand l'armée aurait passé. Il put alors se rendre compte de l'énorme faute qu'il avait commise en n'ajoutant pas d'autres moyens de passage à ce pont, ou plutôt à cette suite de ponts d'une demi-lieue de long, jetée à travers des bois, des marais et plusieurs bras de rivières. L'encombrement des canons, des caissons, des transports, fut effrayant dès la nuit et bien pire encore le lendemain matin. C'était presque le renouvellement de la Bérésina.

Napoléon fit ses adieux au roi de Saxe, son dernier allié en Allemagne. Il franchit le pont à travers la foule et alla attendre à Lindenau, au débouché du pont, l'achèvement du défilé.

Les alliés avaient été saisis d'un transport de joie, quand ils avaient vu pour la première fois Napoléon battre en retraite devant eux. Ils se jetèrent de toutes parts sur Leipzig. Mais nos soldats étaient plus irrités qu'abattus par le malheur. Leur résistance fut terrible dans les faubourgs de Leipzig. Les têtes de colonnes ennemies qui y pénétrèrent, furent exterminées. Il fallait cependant finir par quitter les faubourgs, si l'on ne voulait y être enveloppé. On l'eût fait sans être entamé, si l'on avait eu des moyens suffisants de passage ; la faute qui nous avait réduits à un pont unique fut cause d'une grande catastrophe. Le colonel du génie Montfort, préposé à la garde du pont, s'effraya de sa responsabilité : il eut la malheureuse idée de traverser le pont

pour aller à Lindenau demander à Napoléon ce qu'il fallait faire.

Une fois engagé dans la foule qui encombrait le pont, il ne put ni rejoindre Napoléon, ni revenir à son poste. Il avait laissé à l'arche minée un caporal et quelques soldats du génie. Une alerte survint. On criait que les ennemis approchaient. Le caporal perdit la tête et mit le feu. Une effroyable explosion se fit entendre. Le pont avait sauté !

20,000 de nos soldats restaient encore dans Leipzig, avec deux des maréchaux : l'un était Macdonald ; l'autre Poniatowski.

Ce vaillant prince polonais avait rejoint l'armée française avec son corps avant que l'Autriche eût passé à la coalition. Il avait eu la plus brillante conduite pendant toute cette campagne, et Napoléon lui avait donné récemment le bâton de maréchal. Poniatowski poussa son cheval dans l'Elster. La berge opposée était escarpée : son cheval ne put la remonter. Poniatowski, blessé, harassé, retomba et disparut dans les eaux.

Macdonald plus heureux, parvint à traverser l'Elster et à gravir sur l'autre rive. Un petit nombre des nôtres réussit à en faire autant. Tout le reste fut pris, tué ou noyé.

L'armée française avait perdu 60,000 hommes dans les trois journées, y compris les prisonniers du dernier jour. L'ennemi avait perdu au moins autant en hommes morts ou hors de combat, sans parler des prisonniers ; mais, au prix de cet énorme sacrifice, il triomphait enfin. A énergie égale, le nombre avait fini par l'emporter.

Il ne restait guère sous les drapeaux autour de Napoléon plus de 100,000 homme au delà de l'Elster. L'avant-garde qu'il avait envoyée sur la Saale avait culbuté le corps autrichien qui lui disputait le passage. Napoléon arriva sur la Saale le lendemain du désastre, le 20 octobre. L'armée franchit cette rivière à Weissenfels, le 21, dans un état lamentable. Les conséquences morales de la défaite étaient pires que la défaite elle-même. Nos jeunes soldats avaient pu avoir l'héroïsme, mais non la constance morale et la force physique des anciens. Après

des efforts surhumains, ils s'affaissaient, perdaient la foi dans leurs chefs et en eux-mêmes; une foule d'entre eux quittaient les rangs, ne songeant plus qu'à regagner la France, ou même qu'à vivre au jour le jour.

Les qualités militaires et le sentiment de l'honneur français subsistaient toutefois, fortifiés par le malheur même, dans le noyau solide de l'armée. Les premières attaques des corps ennemis qui nous poursuivaient furent vivement repoussées. Napoléon essaya de se réorganiser un peu à Erfurt, où l'armée était parvenue le 23 octobre. Il écrivit à Paris pour demander des hommes et de l'argent : des hommes encore sur ces conscriptions antérieures qu'il avait déjà soumises à tant de coupes successives, et 500 millions au moyen de centimes de guerre sur tous les impôts. A Erfurt, Murat quitta Napoléon, pour aller, dit-il, défendre l'Italie. Napoléon et Murat ne devaient plus se revoir.

On apprit à Erfurt que la grande armée alliée approchait et que les Bavarois, joints au corps autrichien qui avait été envoyé contre eux, manœuvraient pour nous couper la retraite. Le roi de Bavière avait signé son pacte avec la coalition le 8 octobre.

Napoléon se hâta de reprendre la route de Mayence. L'armée continuait à fondre : il ne restait pas plus de 70,000 hommes sous les drapeaux; le reste traînait, débandé et désarmé.

Les coalisés avaient détaché des forces contre Dresde et les autres places de l'Elbe, et d'autres forces par la Westphalie vers la Hollande. La masse principale, 160,000 hommes sous Blücher et Schwarzenberg, poursuivait Napoléon. Notre arrière-garde, aux environs d'Eisenach, arrêta Blücher, qui ne réussit pas à nous empêcher de repasser les défilés de la forêt de Thuringe. Blücher, alors, nous lâcha pour marcher vers le Rhin dans la direction de Coblenz; les corps prussiens et russes de l'armée de Bohême se portèrent vers le Mein et Würzbourg : les Autrichiens seuls continuèrent à suivre Napoléon (26, 27 octobre). Le but de l'ennemi était de nous prendre entre le gros des Autrichiens, qui nous suivait, et les corps prussiens et rus-

ses, qui se réuniraient à Würtzbourg avec les Bavarois. Mais la rapidité de notre marche déjoua ce projet. Le général bavarois de Wrède, qui avait été si longtemps le compagnon d'armes des Français et qui maintenant aspirait à la gloire d'accabler leurs débris, n'attendit pas les Prussiens et les Russes à Würzbourg : il accourut à Hanau se placer entre nous et la route de Francfort et de Mayence (29 octobre).

Le général de Wrède avait là en ligne plus de 50,000 hommes, Bavarois et Autrichiens. La désorganisation avait été croissante parmi nous, et ce qui nous restait sous les armes était inférieur en nombre à ce seul corps d'armée ennemi. Napoléon n'avait immédiatement sous la main, le 30 octobre, que 16 ou 17,000 hommes d'élite. Il n'attendit pas les troupes qui suivaient et alla droit aux Bavarois. La fureur contre ces alliés infidèles doubla l'énergie de nos soldats. La garde impériale renversa tout devant elle : quelques troupes nous ayant rejoints pendant l'action, une charge générale culbuta l'ennemi dans la rivière de Kinzig, qu'il avait eu la maladresse de se mettre à dos. Il perdit au moins 10,000 hommes. Cette dernière victoire en Allemagne consola un peu nos vieux soldats.

Les restes de la Grande Armée rentrèrent à Mayence le 4 novembre. Il n'y avait plus que 40,000 hommes en état de combattre, précédés et suivis de masses d'hommes débandés.

Nous revoilà sur le Rhin, après avoir perdu nos immenses et vaines conquêtes. Il va falloir défendre notre frontière, et rien n'est préparé! « Napoléon avait tant songé à la conquête, et si peu à la défense, que le sol de l'Empire se trouvait presque entièrement découvert. » (Thiers). Ni matériel ni personnel dans nos forteresses pour soutenir des sièges. Mayence seule offrait des moyens de défense ; mais les hommes manquaient ; les traînards ne rejoignaient pas ou désertaient de nouveau. La fièvre d'hôpital envahissait les places du Rhin, où Napoléon répartissait nos débris. Le préfet de Mayence, l'ancien membre du Comité de Salut public, Jean-Bon-Saint-André, mourut du typhus, victime de son dévouement infatigable à secourir nos malheureux soldats. Il n'eut pas la douleur de voir arracher à la

France ce pays où il avait fait aimer et respecter le nom français.

Pendant ce temps, nous avions dans les garnisons d'Allemagne et de Pologne 170,000 hommes d'excellentes troupes, bloqués et paralysés. C'était une faute d'avoir laissé des troupes françaises dans des garnisons lointaines après Moscou. C'était une faute bien pire, extravagante, monstrueuse, de ne pas les rappeler sur l'Elbe, où elles nous eussent donné une force irrésistible.

La plus grande partie de ces forces pouvait toutefois encore être sauvée, s'il se rencontrait au point décisif un homme d'action. Ce point était Dresde. Il était impossible aux garnisons de la Vistule et de l'Oder de revenir en France; mais c'était possible pour les masses de troupes réparties dans les places de l'Elbe. Rien n'était capable de les empêcher de se réunir, le gros de l'armée ennemie étant parti à la poursuite de Napoléon. Si Davout eût commandé à Dresde, cela se fût fait. Par malheur, ce grand général était à Hambourg, à l'autre extrémité de la ligne de l'Elbe, et, là, il ne pouvait prendre l'initiative; car c'était du Haut-Elbe sur le Bas-Elbe que le mouvement de concentration devait s'opérer pour rentrer en France par Wesel.

C'était donc à Gouvion-Saint-Cyr de partir de Dresde avec ses 30,000 hommes et de descendre l'Elbe en ramassant sur son passage nos autres garnisons pour rejoindre Davout. Napoléon en avait envoyé l'ordre, mais trop tard, à la veille de Leipzig, quand les chemins étaient coupés. Ses messages n'étaient point parvenus. Gouvion-Saint-Cyr, excellent écrivain militaire, bon administrateur, savant stratégiste, commandant supérieurement un corps isolé, mais ne sachant s'entendre avec personne, était un esprit critique et non un esprit de décision. Il n'avait rien fait pour prévenir la perte de Vandamme ; il ne fit rien pour le salut de nos forces de l'Elbe. Malgré le sensé et résolu Mouton, comte de Lobau, qui voulait qu'on partît sur-le-champ, lorsque l'ennemi n'avait sur l'Elbe que de faibles corps, Gouvion-Saint-Cyr se laissa enfermer dans Dresde: nous n'avions rien de ce qu'il fallait pour soutenir un siège ; des forces ennemies revinrent, et l'on fut réduit à capituler dès le 11 novembre.

La capitulation conclue avec le général autrichien Klénau permettait à notre corps d'armée de rentrer en France. Elle fut violée par les souverains alliés, et trente et quelques mille Français furent retenus prisonniers contre le droit des gens. L'empereur Alexandre portait mal sa fortune, et cet acte était aussi indigne que les plus criantes violations du droit des gens commises par Napoléon.

Toutes nos autres places de l'Elbe, de l'Oder et de la Vistule, qui étaient mieux préparées, continuèrent à se défendre. Le général Rapp, à Dantzig, soutint un opiniâtre et terrible siège. Cela sauvait l'honneur, mais ne pouvait sauver rien d'autre.

La situation, à la fin de 1813, est effrayante. Napoléon, en Russie, n'avait été vaincu que par la nature : pour la première fois, à Leipzig, il est vaincu par les hommes. Il a perdu une bataille après en avoir gagné cinquante ; mais cette bataille, la plus grande des temps modernes, cette seule défaite a tout décidé. Napoléon pourra bien encore, par son génie militaire demeuré intact et par le désespoir héroïque de nos soldats, infliger de nouvelles souffrances à l'humanité et faire périr des milliers d'hommes ; mais il ne retardera que de bien peu de temps la chute de l'Empire. Cet édifice monstrueux et impossible à soutenir eût inévitablement croulé après lui, si la victoire lui fut restée fidèle jusqu'à la fin de ses jours.

La chute de l'Empire, l'écroulement de la domination napoléonienne sur l'Europe, n'entraînait pas toutefois nécessairement la chute de la France, tant la Révolution avait solidement assis la grandeur naturelle et légitime de notre patrie. Il dépend encore de Napoléon, après Leipzig, comme nous le montrerons, de préserver la France et de se sauver lui-même. Il ne peut plus être le tyran de l'Europe ; il peut rester encore le chef de la grande nation française. C'est encore de lui, et de lui seul, que dépend l'issue de nos vingt ans de gloire et d'efforts inouïs.

CHAPITRE II

CAMPAGNE DE FRANCE. — INVASION. DERNIÈRES VICTOIRES. CAPITULATION DE PARIS. ABDICATION DE NAPOLÉON. — RESTAURATION DES BOURBONS. — TRAITÉ DE PAIX ET PERTE DES FRONTIÈRES DE LA FRANCE.

(Novembre 1813-30 Mai 1814.)

L'hiver de 1812 à 1813 avait été bien sombre pour la France : l'hiver de 1813 à 1814 s'ouvrait plein de présages plus funestes encore. Après cette grande génération de soldats qu'avaient engloutie les neiges de la Russie, une seconde venait d'être dévorée par les champs de bataille de l'Allemagne. Il en restait, le long de la rive gauche du Rhin, à peine 60,000 combattants, et le typhus décimait encore leurs rangs à mesure qu'on tâchait d'en combler les vides par des recrues. Il n'y avait plus d'espérance de revoir nos troupes restées dans les places allemandes : la malheureuse capitulation de Gouvion Saint-Cyr à Dresde avait réduit Davout à l'impuissance de se frayer un passage vers le Rhin. Il s'était vu réduit à s'enfermer dans Hambourg.

En Italie, le prince Eugène se défendait bravement sur l'Adige contre une armée autrichienne, avec des forces qui nous eussent été bien nécessaires en France.

Du côté des Pyrénées, le maréchal Soult n'avait pas réussi à secourir Pampelune ni Saint-Sébastien, et, n'ayant plus aucun point d'appui sur le territoire espagnol, il s'était retiré en deçà de notre frontière, sur la Bidassoa. Les Anglo-Espagnols avaient mis le pied en France par Andaye (7 octobre).

Le vrai péril, comme toujours, était au nord : l'ennemi bor-

dait notre frontière du Rhin, de l'entrée de la Suisse à celle de la Hollande.

La France de 1813 allait être envahie, comme l'avait été la France de 92 ; mais la grande génération de 92 n'était plus là pour la défendre. Quatorze ans de guerres lointaines avaient épuisé le sang de notre peuple ; quatorze ans de despotisme avaient brisé son âme. Le découragement, la stupeur, étaient partout. La nation haïssait son gouvernement, se sentait perdue par lui et ne se sentait pas la force de se sauver par elle-même.

L'étranger, cependant, hésitait au bord du Rhin. Il redoutait quelque réveil soudain de la France, quelque coup de désespoir de Napoléon, et regardait le grand fleuve-frontière, le Rhin français, avec une sorte d'effroi. Les Prussiens, ivres d'ambition et de vengeance, voulaient aller en avant à tout prix ; mais l'Autriche y était très opposée. Ne songeant plus à recouvrer la Belgique, cette ancienne possession qui avait toujours été si mal assurée dans ses mains, elle ne se souciait point de courir de nouvelles chances. Metternich ramena à son sentiment l'empereur Alexandre et même le plénipotentiaire qui représentait l'Angleterre auprès des alliés, lord Aberdeen. Le roi de Prusse dut céder. Lord Aberdeen, après Metternich, déclara, devant un agent diplomatique français, qu'on ne voulait ni abaisser ni humilier la France ; qu'on ne songeait point à lui disputer ses frontières naturelles. Metternich fit passer à Paris une note où il était dit que l'Europe désirait la paix générale sur les mers comme sur le continent : que cette paix devait être fondée sur le principe de l'indépendance de toutes les nations dans leurs limites ou naturelles ou historiques. La France conserverait la frontière du Rhin, des Alpes et des Pyrénées. La Hollande et l'Italie seraient indépendantes. La liberté du commerce maritime serait réglée par le droit des gens. Metternich fit dire que la paix était assurée, si Napoléon confiait des pleins-pouvoirs à son ancien ambassadeur Caulaincourt, dont on connaissait la droiture et l'équité.

La Providence nous tendait la main. On nous accordait tout ce que la France avait jamais souhaité ; on nous laissait tout ce que la République nous avait donné.

La note arriva à Paris le 14 novembre. On n'eût pas dû perdre une heure pour envoyer l'acceptation pure et simple.

Napoléon envoya, le 16 novembre, une réponse évasive. Il y désignait Manheim pour lieu de réunion d'un congrès, mais ne disait rien des bases qu'on lui proposait.

C'est la dernière heure où il ait été possible de sauver la grandeur de la France. L'incorrigible orgueil de Napoléon acheva ici notre ruine qu'il avait commencée lors des négociations de Prague. Pour ne pas avoir l'air d'accepter trop vite, il laissa échapper l'irréparable occasion.

L'ignorance où a vécu notre peuple sur sa propre histoire peut seule expliquer comment le nom de Napoléon, si justement maudit de nos pères à la fin de son règne, a pu redevenir populaire par la faute des gouvernements qui lui ont succédé.

Metternich répliqua le 25 novembre. Il réclamait une réponse formelle sur les conditions de paix.

Caulaincourt, qui venait trop tard de remplacer aux affaires étrangères le duc de Bassano, obtint enfin de Napoléon l'autorisation d'écrire qu'on acceptait les bases proposées ; mais Napoléon y mettait encore des restrictions qui rendaient l'acceptation illusoire. Il prétendait garder quelques positions sur la rive droite du Rhin, ne pas rendre à la Hollande ses anciennes limites et imposer à la réorganisation de l'Allemagne et de l'Italie des conditions que les alliés bien évidemment n'accepteraient pas. Il réclamait des royaumes pour son frère Jérôme, son beau-fils Eugène et son beau-frère Murat (2 décembre).

Eût-il accepté franchement et sans restriction, qu'il eût été trop tard. Ces dix-huit jours de délai avaient tout perdu. Les Prussiens s'étaient déchaînés contre les conditions de Francfort. Militaires, diplomates, universitaires, obsédaient l'empereur de Russie. Il fallait, criaient-ils, rendre à l'Allemagne tout ce qui parle allemand. Le plus bruyant était un écrivain d'un grand talent, d'une grande érudition et d'une imagination fougueuse, Gœrres, qui avait été des plus ardents, en 93, à provoquer la réunion de la rive gauche du Rhin à la France, et qui, maintenant, voulait nous prendre non pas seulement nos nouveaux départements rhénans, mais l'Alsace et la Lorraine.

Les Anglais, de leur côté, ne s'étaient résignés qu'à grand' peine à nous laisser la Belgique : ils revinrent bien vite là-dessus, encouragés par ce qui se passait en Hollande. A l'approche d'un corps prussien, une contre-révolution venait d'éclater à Amsterdam et dans les principales villes hollandaises, au profit de la maison d'Orange, la famille des anciens stathouders. Les Anglais et les Prussiens avaient fait leur jonction en Hollande, et nous n'avions plus dans ces contrées que les deux flottes du Texel et des bouches de l'Escaut (15 novembre et jours suivants).

Le gouvernement anglais ne douta plus dès lors de pouvoir nous arracher Anvers, l'objet perpétuel de sa haine et de son effroi ; il donna pour instructions formelles à lord Aberdeen la rentrée de la France dans ses limites d'avant la Révolution.

Une déclaration des alliés, publiée le premier décembre à Francfort, protestait cependant encore qu'ils n'en voulaient pas à la grandeur de la France : Alexandre s'était exprimé bien des fois de la façon la plus explicite sur nos frontières naturelles. Il céda, néanmoins, à la pression anglaise et prussienne et à l'orgueil d'abattre Napoléon et d'entrer à Paris. Un diplomate né en Corse, Pozzo di Borgo, animé contre les Bonaparte d'une de ces haines de famille comme on n'en voit que dans cette île étrange, employait, depuis des années, son intelligence supérieure et sa rare activité à nuire à Napoléon : introduit auprès d'Alexandre, il avait acquis sur lui beaucoup d'influence et eut une part décisive au changement si fatal pour nous qui s'opéra dans les résolutions de l'empereur de Russie.

L'Autriche fut entraînée la dernière : l'intérêt de Marie-Louise et de son fils n'avait pas compté pour beaucoup dans les dispositions pacifiques de l'empereur François II, et cet intérêt ne le retint point lorsqu'il adhéra à la décision de ne plus accorder de conditions acceptables à Napoléon, en d'autres termes : de le renverser.

Metternich, à son tour, répondit évasivement à l'acceptation envoyée par Caulaincourt. Dès lors, tout était fini. Les négociations qui suivirent ne furent pas un moment sérieuses.

Napoléon était dans l'illusion qu'on lui laisserait jusqu'au

printemps pour refaire encore une fois ses forces. Il s'était fait autoriser par le Sénat à lever 300,000 hommes sur toutes les conscriptions antérieures jusqu'en 1803. Le Sénat, convoqué le 15 novembre, avait voté silencieusement les 300,000 hommes. Napoléon ordonna par simple décret la perception de centimes additionnels sur les contributions directes, sans attendre le vote du Corps législatif.

L'argent ne suffisait pas : il eût fallu le temps et les armes. Le temps manquait pour réunir et instruire les recrues ; il manquait encore plus pour armer la France. Sous ce gouvernement qui avait tout sacrifié à la force militaire, la France n'avait pas de fusils ! Nos arsenaux d'Allemagne et d'Italie, maintenant perdus pour nous, regorgeaient d'armes ; les arsenaux de la France étaient vides ! L'activité de Napoléon ne suffisait plus à réparer son imprévoyance.

N'ayant pu rappeler à lui les 100,000 bons soldats qu'il avait laissés dans les places de l'Elbe, il eût bien voulu voir revenir les 80,000 qui combattaient sur la Bidassoa et dans la Catalogne avec Soult et Suchet. Il eût bien voulu pouvoir faire une paix séparée avec l'Espagne. Il négociait avec son prisonnier Ferdinand VII, resté, depuis 1808, au château de Valençay. Ferdinand signa un traité ; mais Napoléon attendait pour remettre Ferdinand en liberté que la régence de Cadix eût accepté ce pacte. L'acceptation ne vint pas. Napoléon ne réussit pas à se débarrasser de l'Espagne. C'était elle qui, à son tour, s'attachait à son flanc et à celui de la France.

Il ne pouvait plus obtenir de paix de ses ennemis, et ses amis commençaient à l'abandonner. Murat, travaillé par l'Autriche et par sa femme, la reine Caroline, la propre sœur de Napoléon, était prêt à imiter Bernadotte pour rester roi de Naples.

Après avoir beaucoup hésité à convoquer le Corps législatif, dont il se défiait plus que du Sénat, Napoléon ouvrit enfin la session de cette assemblée, le 19 décembre, par un discours éloquent où il protestait de ses vœux pour la paix.

Il était trop tard : on ne le croyait plus. Le Corps législatif partageait les douleurs, les alarmes, les ressentiments de

l'opinion publique. Il élut commissaires, pour recevoir les communications du gouvernement, des hommes distingués et indépendants. Un avocat de Bordeaux, homme de talent et de courage, Lainé, fut chargé du rapport que présenta la commission à l'assemblée. Il y était dit que les puissances alliées devaient à la France et se devaient à elles mêmes de s'en tenir aux conditions qu'elles avaient proposées, et que la France devait sacrifier tout son sang pour le maintien de ces conditions, c'est-à-dire de ses frontières naturelles. Le rapport ajoutait qu'il y avait pour un pays deux biens suprêmes, l'intégrité du territoire et le maintien des lois : il résumait les principaux griefs de l'opinion contre les actes arbitraires du pouvoir et concluait en conjurant l'empereur, en même temps qu'il proposerait les mesures les plus promptes pour la défense de la patrie, « de maintenir l'entière exécution des lois qui garantis-« sent aux Français la liberté, la sûreté, la propriété, à la « nation le libre exercice de ses droits politiques. » Le rapport déclarait que cette garantie était le moyen le plus efficace de rendre aux Français l'énergie nécessaire à leur propre défense (29 décembre).

Ce rapport allait devenir la base d'une adresse du Corps législatif à l'empereur. C'était la première fois, depuis bien des années, que la vérité et la liberté allaient parler par des bouches officielles. Il avait fallu pour cela d'immenses et irréparables malheurs.

Cette voix de la France, Napoléon n'était point capable de l'entendre. Elle n'excita chez lui qu'une aveugle colère. Dès qu'il eut connaissance du rapport, il en fit enlever les copies à l'imprimerie et suspendit les séances du Corps législatif. Lors de la réception du premier janvier aux Tuileries, il apostropha brutalement les membres de ce corps : il injuria le rapporteur Lainé et un autre personnage respectable par le talent et le caractère, le poëte érudit Raynouard. L'effet de cette scène fut déplorable au dehors.

Tandis que Napoléon donnait ainsi de nouveaux griefs à l'opinion, au lieu de s'efforcer de réunir tous les Français pour la défense nationale, l'invasion était commencée. Napoléon

avait enseigné le prix du temps à ses adversaires : les alliés, depuis qu'ils s'étaient décidés à pousser la lutte à outrance, n'avaient pas perdu un jour. En déduisant les troupes employées à bloquer ou à assiéger les places occupées par nos garnisons de l'Elbe à la Vistule, et l'armée du Nord aux ordres de Bernadotte, qui était loin et qui eût voulu ne plus faire la guerre qu'au Danemark et non à la France, les alliés avaient sur le Rhin, vers le milieu de décembre, 220,000 hommes, en deux armées, l'une de 160,000 sous Schwarzenberg, l'autre de 60,000 sous Blücher. Des renforts devaient successivement les rejoindre. Les alliés ne croyaient à Napoléon que 80,000 combattants effectifs, et il ne les avait même pas. Ils jugèrent donc nécessaire d'agir le plus rapidement possible, pour ne pas lui laisser le temps de créer des forces nouvelles. Après un assez vif débat entre les Prussiens et les Autrichiens sur le plan de campagne, le plan des Autrichiens fut adopté. Il consistait à opérer la principale attaque sur la France, non pas au nord-est, où elle était alors si bien protégée, mais entre les Vosges et le Jura. L'Autriche voyait à ce plan, à côté d'un avantage militaire incontestable, un avantage politique : c'était de provoquer une contre-révolution en Suisse, de même qu'on en avait suscité une en Hollande. La Hollande avait fini par devenir nanime contre Napoléon : il n'en était pas de même de la Suisse ; si le parti aristocratique des vieux cantons était tou autrichien, les nouveaux cantons, qui nous devaient leur affranchissement, malgré bien des griefs contre l'Empire, restaient attachés à la France, et l'empereur Alexandre, qui avait eu pour précepteur le patriote vaudois La Harpe, ne voulait pas laisser rétablir l'ancien régime en Suisse au profit de l'Autriche.

La Diète helvétique essaya de maintenir sa neutralité. Napoléon ne l'avait pas assez fidèlement respectée pour que les alliés en tinssent beaucoup de compte. La Diète avait envoyé des troupes garder le pont de Bâle. Schwarzenberg, le 21 décembre, fit marcher ses colonnes vers ce pont. Le commandant suisse protesta pour la forme et ne se défendit pas. Les forces coalisées passèrent et entrèrent sur le territoire français.

A cette nouvelle, la contre-révolution éclata à Berne et ren-

versa la Diète qui gouvernait en vertu de la Constitution établie par la médiation de Napoléon. L'aristocratie bernoise livra passage aux Autrichiens. Une partie des forces coalisées se portèrent par Berne sur Genève, afin de tourner le Jura, et sur Pontarlier, afin de franchir cette chaîne, tandis que d'autres corps entraient par Bâle dans la trouée de Belfort. La Bresse, la Franche-Comté, l'Alsace, furent envahies. Pour la première fois, les bandes cosaques apparaissaient en France, mêlées aux Allemands.

Schwarzenberg, en mettant le pied sur notre sol, publia une proclamation où il déclarait que les alliés ne faisaient pas la guerre à la France, et qu'ils n'enviaient d'autre conquête que celle de la paix pour la France et pour l'Europe. Il promettait le respect des personnes et des propriétés. Mais, en même temps, les généraux alliés menaçaient de mort quiconque prendrait les armes sans appartenir à l'armée et d'incendie les localités qui se défendraient. Ils entendaient détruire par le fer et le feu les Français qui feraient ce que le roi de Prusse avait prescrit à son peuple de faire.

La promesse de maintenir une exacte discipline fut tenue d'abord jusqu'à un certain point par les troupes régulières russes et autrichiennes : elle ne le fut point par les Prussiens, qui vengèrent leur longue oppression par toutes sortes de violences et de ravages, et elle ne pouvait l'être par les Cosaques, qui étaient encore, à cette époque, de vraies hordes. Les courageux paysans de nos départements de l'Est ne se fussent point arrêtés un seul moment aux promesses ni aux menaces de l'ennemi, s'ils avaient eu des armes ; il s'était rencontré encore en 93 en Alsace un parti autrichien et contre-révolutionnaire ; il n'y en avait plus en 1814 ; mais les fusils manquaient partout.

Blucher, lorsqu'il connut l'entrée de Schwarzenberg en France, entra à son tour. Le 1er janvier 1814, il fit traverser le Rhin par ses colonnes sur trois points, près de Manheim, près de Mayence et près de Coblenz. Les garnisons de ces places ne furent point en état de s'opposer au passage de l'ennemi.

Les illusions de Napoléon sur le temps que lui laisserait l'en-

nemi avaient été brusquement dissipées par le passage du Rhin. Au lieu de 300,000 conscrits, il n'avait pu encore en lever que 110,000, qu'on instruisait à la hâte dans les dépôts et que l'on commençait d'envoyer dans les corps à mesure qu'ils étaient un peu dégrossis. Beaucoup désertaient en chemin. Ce n'était pas là une ressource immédiate pour arrêter les masses ennemies. Napoléon rappela dans l'intérieur les maréchaux qui commandaient nos débris sur le Rhin, en y laissant des garnisons. Il fit des efforts extraordinaires pour hâter la confection des équipements et des armes, et pour remonter la cavalerie. Il prépara de grandes masses d'artillerie, pour tâcher de suppléer à la faiblesse numérique de l'infanterie. Malgré sa prévention contre la garde nationale, il se décida à lui faire appel dans les départements au nord de la Loire. Ne pouvant disposer de la totalité des forces de Soult et de Suchet, qui tenaient tête aux Anglo-Espagnols, il fit rappeler de ces deux armées 25,000 hommes d'élite. En ne comptant pas ces troupes qui avaient à revenir du pied des Pyrénées, Napoléon avait, dans la seconde quinzaine de janvier, à mettre en campagne une centaine de mille hommes, y compris les recrues qui pouvaient tenir un fusil.

Ces 100,000 hommes étaient distribués en trois groupes à l'intérieur de la France. Il se formait de plus un corps à Lyon sous Augereau. Quelques milliers de soldats tenaient la campagne contre l'armée alliée du Nord, dans la Belgique, sous le général Maison, et quelques milliers de conscrits et de marins défendaient Anvers et la flotte de l'Escaut contre les Anglais débarqués dans ces contrées. Ceux des hommes de la Révolution qui avaient autrefois chassé l'étranger de nos frontières, reparaissaient pour défendre la France au moment où Napoléon nous ramenait l'invasion. Jean-Bon-Saint-André était mort récemment à Mayence, victime de son dévouement envers nos pauvres soldats. Merlin de Thionville levait un corps franc en Picardie. Carnot, qui vivait dans la retraite depuis qu'il avait rompu avec l'empereur, en apprenant le passage du Rhin, venait d'offrir ses services à Napoléon par une lettre très noble et très digne. Napoléon l'avait envoyé prendre le commandement d'An-

vers, où il fit une défense magnifique, comme celle de Davout à Hambourg et de Rapp à Dantzig.

Napoléon jugea que le plan des alliés était de diriger leur principale armée, celle de Schwarzenberg, par Belfort, Langres et Troies sur Paris, tandis que Blücher s'avancerait par la route de Metz, en négligeant nos places fortes, et viendrait joindre Schwarzenberg sur la Marne. Schwarzenberg était déjà entré à Langres et Blücher à Nancy. Napoléon prit ses dispositions en conséquence. Il fit replier les maréchaux Marmont, Victor, Ney, Mortier en deçà des Vosges, d'Épinal à Langres, pour couvrir les vallées de la Marne, de l'Aube et de la Seine, avec une soixantaine de mille hommes. Napoléon devait les joindre avec ce qu'il aurait pu former de nouvelles troupes sous Paris, 20 à 30,000 hommes, et enfin le maréchal Macdonald devait ramener du bas Rhin par la Belgique vers la Marne une quinzaine de mille hommes. Le projet de Napoléon était de manœuvrer entre l'Aisne, la Marne, l'Aube et la Seine, en profitant de toutes les occasions favorables pour tomber successivement sur les divers corps ennemis.

Ce projet ne pouvait réussir qu'à condition que Napoléon eût l'entière liberté de ses mouvements, et, pour qu'il eût cette liberté, il eût fallu que, derrière lui, le point décisif, Paris, fût pleinement assuré contre un coup de main. Napoléon le sentait; mais, dans la prospérité, il n'avait rien fait pour fortifier la capitale, et, dans les revers, quand le temps manquait pour entreprendre une grande fortification régulière, il ne fit pas même ce qui eût été possible, de peur d'avouer aux Parisiens que l'ennemi pouvait arriver jusqu'à eux.

Napoléon confia sa femme et son fils à la garde nationale de Paris et partit, le 25 janvier, pour Châlons-sur-Marne. Marmont, Ney, Victor, le rejoignirent. Les corps ennemis étaient fort espacés ; c'était là notre chance. Blücher accourait pour joindre Schwarzenberg ; il passa la Marne à Saint-Dizier, afin de se porter sur l'Aube. Napoléon fit chasser l'ennemi de Saint-Dizier, poursuivit Blücher et l'atteignit sur l'Aube, à Brienne (29 janvier). Napoléon n'avait que 17 ou 18,000 hommes sous la main, la plupart conscrits, mais solidement encadrés. Il les

lança sur 30,000 hommes et plus, que commandait Blücher. Nos conscrits se battirent comme leurs aînés à Lutzen et à Bautzen. Ils jetèrent les Russes et les Prussiens hors de la ville et du château de Brienne.

Pendant le combat de Brienne, les souverains alliés délibéraient à Langres avec le premier ministre d'Angleterre, lord Castlereagh, arrivé à leur quartier général. L'Angleterre entendait réunir la Belgique à la Hollande sous la royauté du prince d'Orange, l'héritier des anciens stathouders, de façon à constituer au nord de la France et contre la France un État considérable. Elle prétendait que, dans les traités à intervenir, on gardât le silence sur ce qui concernait le droit maritime ; c'est-à-dire que la tyrannie anglaise sur les mers fût sanctionnée implicitement par l'Europe, au moment où l'on renversait la tyrannie de Napoléon sur le Continent. L'Angleterre consentait à traiter avec Napoléon, s'il acceptait les frontières de 1790. L'Angleterre savait bien que Napoléon n'accepterait ni ne pouvait accepter; mais les alliés auraient ainsi l'air de vouloir la paix. Châtillon-sur-Seine fut désigné comme le lieu du congrès.

La réduction de la France aux frontières de l'ancienne monarchie n'était pas encore tout ce qu'exigeaient les alliés. Ils prétendaient que la France restât en dehors des arrangements que prendrait l'Europe et qu'elle n'eût point à intervenir, non seulement dans les combinaisons relatives à l'Allemagne et à l'Italie, mais dans la distribution qu'on ferait des départements français qu'on allait nous arracher. L'arrogance des alliés, surtout de la Prusse et de l'Angleterre, dépassait les abus de la victoire que s'était permis Napoléon.

A la nouvelle de la journée de Brienne, Schwarzenberg courut au secours de Blücher. Les calculs de Napoléon avaient manqué. Les alliés étaient parvenus, le 1er février, à masser 100,000 hommes autour de la Rothière, à peu de distance de Brienne. Napoléon, dans les deux jours qui avaient suivi le combat du 29 janvier, n'avait pu réunir que 32,000 hommes. Il semblait devoir être écrasé, lorsque les alliés vinrent l'assaillir à la Rothière. Il avait posté avantageusement sa petite armée entre l'Aube et des hauteurs boisées. Nos conscrits, animés

par l'exemple des vétérans qui les dirigeaient, furent admirables. L'esprit de 92, éteint dans la plus grande partie de la France, se retrouvait chez ces jeunes gens qu'exaltait la pensée de délivrer le sol envahi de la patrie. Durant toute une après-midi, ils défendirent nos positions avec une opiniâtreté invincible ; la retraite ne s'opéra que durant la nuit et avec le plus bel ordre. Notre puissante artillerie avait efficacement soutenu et protégé cette poignée d'héroïques fantassins.

Aucune journée n'avait été plus glorieuse ; mais la situation n'en restait pas moins terrible. Si les alliés poussaient en masse immédiatement sur Paris, Napoléon serait-il en état de les arrêter ?

Retiré à Troies, il prit des mesures qui étaient maintenant bien tardives. Il renvoya le pape à Rome, Ferdinand VII en Espagne, rappela le maréchal Suchet de la Catalogne sur Lyon, et, sur la nouvelle de la défection de Murat qui passait à la coalition, il manda au prince Eugène de ramener ses troupes en France. Il était bien douteux que Suchet et Eugène eussent le temps d'arriver.

Napoléon expédia des ordres pour palissader le mur d'octroi de Paris, pour établir des redoutes sur les hauteurs au nord de la capitale, pour armer la garde nationale de fusils de chasse, si les fusils de munition manquaient. La garde nationale ne se composait que de bourgeoisie très choisie et ne comptait qu'une douzaine de mille hommes, dont 3,000 seulement régulièrement armés. Quant à la masse populaire, Napoléon ne voulait pas l'armer et ne l'aurait pu, quand il l'aurait voulu ! Et cependant il sentait et disait qu'il fallait défendre Paris à outrance !

Les alliés n'avancèrent point en une seule masse. Ils se séparèrent de nouveau en deux armées, en renforçant celle de Blücher. Il fut convenu que Blücher descendrait la Marne et Schwarzenberg la Seine, un corps intermédiaire les reliant sur l'Aube. Les alliés croyaient n'avoir rien à craindre et se trouver en mesure de s'entr'aider.

Ils ne furent pas tout à fait fidèles à ce plan. Tandis que Blücher se dirigeait vers la Marne, pour faire sa jonction avec des corps qui arrivaient de l'armée du Nord, Schwarzenberg

s'inquiéta de quelques mouvements de troupes françaises qui se montraient sur sa gauche, du côté de l'Yonne. Il craignait qu'entre la Loire et le Rhône il ne se préparât une diversion. Il appuya sur sa gauche entre la Seine et l'Yonne, en s'écartant de Blücher.

Napoléon mit à profit cette faute, avec une vigueur et une rapidité extraordinaires. Renforcé de quelques troupes formées à Paris ou venues d'Espagne, il chargea Victor et Oudinot de défendre la Seine contre Schwarzenberg et courut après Blücher, qui menaçait en flanc le petit corps du maréchal Macdonald en retraite le long de la Marne vers Paris. Il atteignit Blücher dans le pays coupé, boisé, sillonné de petites rivières, qui s'étend de Sézanne à Château-Thierry. Il tomba, avec 30,000 hommes, au milieu de 60,000 ennemis fort séparés les uns des autres. Il ne leur laissa pas le temps de se réunir. Le 10 février, il détruisit, à Champ-Aubert, le corps russe d'Olsouwieff : le 11, il battit à Montmirail le corps russe de Sacken ; le 12, il défit à Château-Thierry le corps prussien d'York, renforcé des débris de Sacken. Après avoir complètement battu les lieutenants de Blücher, il revint sur Blücher lui-même, qu'il rencontra à Vauchamps, entre Montmirail et Champ-Aubert. Il le battit à son tour le 14 février et le chassa, mutilé, décimé, au delà des bois de Vertus. L'armée de Blücher était désorganisée et à moitié détruite. Ces quatre sanglantes journées lui avaient coûté 28,000 hommes, dont 18,000 prisonniers que Napoléon envoya défiler sur les boulevards de Paris. On eût dit que les jours les plus brillants de la guerre d'Italie revenaient luire en cette lugubre année 1814. C'est qu'il y avait toujours deux hommes dans ce personnage étrange de Napoléon; dans cet empereur qui perdait la France vivait toujours le général Bonaparte. Le génie guerrier n'avait point baissé.

L'inégalité des forces était telle que ce grand succès ne décidait rien. L'ennemi, si rudement battu d'un côté, reparaissait de l'autre en masses épaisses, et Paris, dégagé vers la Marne, était menacé vers la Seine. Schwarzenberg, revenu sur ses pas, avait réussi à franchir la Seine à Bray. Victor et Oudinot avaient été obligés de se replier sur la petite rivière d'Yères, et les corps



MONTEREAU.

avancés de l'ennemi étaient à Provins, à Nangis, à Fontainebleau.

Napoléon chargea les maréchaux Marmont et Mortier de tenir tête aux restes de l'armée de Blücher. Renforcé du corps de Macdonald, il retourna au secours de Victor et d'Oudinot. Ayant alors une soixantaine de mille hommes sous la main, il se porta vivement en avant, afin de reprendre les ponts de la Seine et de couper les corps ennemis qui avaient franchi ce fleuve. Les premiers détachements russes et allemands qu'on rencontra furent détruits. Napoléon reçut de Schwarzenberg une proposition d'armistice. Il ajourna sa réponse, continua son mouvement, enleva, après un rude combat, les côteaux, le pont et la ville de Montereau (18 février). A Montereau comme à Château-Thierry, les habitants secondèrent bravement nos troupes en tirant de leurs fenêtres sur l'ennemi.

Dans cette journée et dans la précédente, les alliés avaient perdu une douzaine de mille hommes. Néanmoins, on ne réussit pas à couper les corps ennemis, qui parvinrent à se replier.

Napoléon reçut à Montereau la nouvelle d'une victoire remportée par Eugène sur les Autrichiens au bord du Mincio. Il rétracta l'ordre qu'il avait envoyé à Eugène de revenir au secours de la France. Il était incorrigible.

Schwarzenberg s'étant mis en retraite, Napoléon remonta la Seine vers Méry, dans la pensée de tourner Schwarzenberg et de l'attaquer à revers. Ce ne furent point les troupes de Schwarzenberg; ce furent celles de Blücher qu'il trouva à Méry (22 février). L'énergique Blücher avait rallié vers Châlons les débris de son armée : renforcé de troupes arrivées des bords du Rhin et se retrouvant à la tête de 45 à 50,000 hommes, il s'était rabattu avec rapidité de la Marne sur l'Aube et la Seine. Napoléon laissa Blücher sur la rive droite de la Seine, pour courir par la rive gauche sur Troies, où il espérait rencontrer et combattre Schwarzenberg. Celui-ci, quoiqu'il eût encore des forces très supérieures en nombre à celles de Napoléon, s'effraya d'un choc décisif et obtint de l'empereur Alexandre l'autorisation de renouveler sa proposition d'armistice : Napoléon ne refusa pas d'entrer en pourparlers, mais continua d'avancer.

Les alliés menacèrent de brûler Troies, si les Français les y attaquaient sur-le-champ, mais promirent d'évacuer cette ville le lendemain, ce qui eut lieu (24 février).

Les alliés ne cherchaient qu'à gagner quelques jours; peut-être cependant existait-il en ce moment une dernière chance de paix, si Napoléon se fût décidé à leur signifier qu'il abandonnait Anvers et la Flandre belge, en gardant Mayence et le Rhin comme bien plus importants pour la France.

Il n'en fit rien et ne songea qu'à profiter d'un passager retour de fortune. Il ne put contraindre Schwarzenberg à recevoir la bataille. La grande armée alliée se retira sur la Haute-Marne, Chaumont et Langres, en laissant des corps détachés sur l'Aube.

Les alliés, un moment étourdis des coups d'éclat frappés par Napoléon, s'étaient promptement remis de cette alarme en calculant les grandes ressources qui restaient à leur disposition. Sur la demande de Blücher, ils résolurent de doubler son armée par l'adjonction des deux premiers corps de celle de Bernadotte, qui, de sa personne, était encore très éloigné. Blücher pourrait ainsi opérer en arrière de Napoléon et lui couper les communications avec Paris, pendant que Schwarzenberg lui ferait face. L'Angleterre, dont les subsides entretenaient les troupes suédoises, obligea Bernadotte à subir ce démembrement de son armée et lui donna en compensation le commandement des forces anglaises qui occupaient la Hollande et envahissaient la Belgique. Les coalisés consolidèrent leur alliance par un traité signé à Chaumont le 1er mars. L'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse s'engageaient à entretenir chacune 150,000 soldats jusqu'à la fin de la guerre. L'Angleterre, de plus, fournirait un subside annuel de 150 millions, à partager entre ses trois alliés. La guerre terminée, les quatre alliés s'obligeaient, pour une durée de vingt années, à mettre chacun 50,000 hommes au service de celui d'entre eux qui pourrait être attaqué par la France, si elle troublait la paix. Ce traité, dicté par lord Castlereagh, assurait, au prix d'énormes sacrifices pécuniaires, la prépondérance anglaise en Europe.

L'armistice n'avait pas été conclu. Les alliés convinrent de fixer un délai après lequel on ne négocierait plus avec Napo-

léon, s'il n'avait pas accepté le retour de la France à ses anciennes limites de 1792.

Blücher, cependant, retournait de la Seine vers la Marne, au devant des puissants renforts qu'on lui destinait et qui arrivaient des Ardennes par le Laonnois et le Soissonnais. Marmont et Mortier, restés sur la Marne, se repliaient devant Blücher pour garder leurs communications avec Paris. Napoléon tenta de renouveler l'opération qui lui avait si bien réussi. Il laissa sur l'Aube, pour contenir Schwarzenberg, les maréchaux Oudinot et Macdonald et le général Gérard, qui s'était fort signalé dans cette campagne. Il courut au secours de Marmont et de Mortier. Blücher, qui avait franchi la Marne à la Ferté-sous-Jouarre et qui était arrêté sur l'Ourcq par Marmont et Mortier, fut pris en flanc par Napoléon et poussé de la Marne vers l'Aisne. Napoléon espérait le détruire, puis se porter dans nos départements de l'Est, rallier les garnisons des places fortes de toute cette région, se faire ainsi une armée de 100,000 hommes et se rejeter ensuite sur Schwarzenberg. L'esprit public se relevait dans les départements envahis : tandis que, dans le Centre et le Midi, les conscrits ne répondaient pas à l'appel, dans l'Est, les volontaires affluaient. Les paysans des Vosges et du Jura s'armaient comme ils pouvaient et commençaient à enlever les convois et à exterminer les détachements ennemis.

Le plan de Napoléon eût été très beau, si Paris eût été sérieusement en défense. Il n'était même pas impossible qu'il réussît sans cela ; car, si Blücher eût été écrasé, il est douteux que Schwarzenberg eût osé avancer sur Paris, en sachant Napoléon derrière lui. Or, la perte de Blücher semblait inévitable. Les alliés n'étant maîtres d'aucun pont sur l'Aisne, Blücher qui suivait la route de Soissons, devait être broyé par Napoléon contre les murs de cette place.

Tandis que Napoléon poussait Blücher devant lui, le corps prussien de Bulow et le corps russe de Winzingerode, venant des Ardennes, arrivaient sur Soissons par les deux rives de l'Aisne et sommaient cette ville de se rendre. La place n'était pas en bon état, et le gouverneur n'avait pas fait ce qu'il aurait pu pour la mettre en défense ; la garnison ne comptait qu'un mil-

lier d'hommes ; mais c'étaient des Polonais, très braves soldats, et l'on entendait au loin le canon de Napoléon poursuivant Blücher. Il fallait tenir à tout prix un jour ou deux, dût-on se faire emporter d'assaut. Les soldats le voulaient, et, avec eux, le commandant du génie. Le gouverneur perdit la tête devant les menaces de l'ennemi et capitula. Le 3 mars au soir, Bulow et Winzingerode se rejoignirent dans Soissons, et, le 4, Blücher trouva à sa disposition cette place devant laquelle il avait semblé destiné à périr. Il était maître du passage de l'Aisne, et ses forces étaient doublées. Il avait maintenant près de 100,000 hommes contre 50 et quelques mille.

Ce fut pour Napoléon un coup effroyable. La veille, il avait toutes les chances contre Blücher : à présent, elles étaient toutes contre lui. Il se raidit contre le sort. Persistant opiniâtrément dans ses projets, il n'hésita pas à suivre Blücher au nord de l'Aisne. Il franchit cette rivière à Berry-au-Bac, assaillit Blücher sur les hauteurs de Craonne, entre l'Aisne et la petite rivière d'Ailette, et l'en délogea après un long et sanglant combat (7 mars). Nos jeunes soldats, vigoureusement soutenus par ce qui restait de vieille garde, emportèrent, à nombre très inférieur, les fortes positions de l'ennemi.

Malheureusement, il lui en restait une plus forte en arrière, la montagne de Laon, massif abrupt qui s'allonge et se replie en forme de croupe et s'élève isolé au milieu d'une plaine immense. Les forces russes et prussiennes s'établirent sur la montagne que couronne la ville de Laon et dans les faubourgs bâtis au pied de la montagne. On combattit avec acharnement, pendant deux jours, au pied et parfois sur les flancs de la montagne. Les faubourgs et les villages voisins furent plus d'une fois pris et repris. Nous avions eu l'avantage à la fin de la première journée, lorsque Marmont, chargé d'attaquer du côté de la route de Reims, pendant que Napoléon, avec le gros de l'armée, attaquait par la route de Soissons, se laissa surprendre de nuit et refouler en désordre. Personne n'avait jusque-là rendu plus de services dans cette campagne ; mais sa faute nous ôta ce qui nous restait de chances. Le lendemain, après une tentative désespérée pour escalader la montagne, Napoléon dut

se résigner à rebrousser chemin vers Soissons (10 mars). Il y fut informé qu'un nouveau corps de 15,000 Russes et Prussiens venait d'arriver à Reims ; il courut à Reims, y entra de vive force, écrasa le corps ennemi. Le général fut tué : c'était un émigré français au service de la Russie, Saint-Priest (13 mars). Cet avantage ne compensait pas le grave insuccès de Laon. La situation était redevenue bien sombre.

Pendant ces luttes au nord de la Marne, Schwarzenberg avait repris l'offensive sur l'Aube. Oudinot, avec quelques milliers de soldats d'élite revenus d'Espagne, avait soutenu un très beau combat à Dolancourt, contre des forces quatre fois supérieures (27 février) ; néanmoins, Oudinot, Macdonald et Gérard, qui n'avaient que trente et quelques mille hommes, n'avaient pu se maintenir sur l'Aube contre les 100,000 soldats de Schwarzenberg et avaient dû se rabattre sur la Seine entre Nogent et Montereau.

Jusque-là, les souverains alliés, dans la direction de leurs opérations militaires, n'avaient point fait entrer de considérations relatives à la politique intérieure de la France et à son gouvernement. Ils avaient tenu peu de compte des démonstrations de quelques royalistes dans les villes qu'ils traversaient. Cela changea, après qu'ils eurent reçu à leur quartier général un agent envoyé de Paris par de très hauts personnages.

Talleyrand était depuis longtemps dans une demi-disgrâce. Napoléon l'avait maintes fois blessé et humilié, croyant pouvoir tout se permettre envers un homme qui s'inclinait respectueusement devant ses injures. Talleyrand ne répondait ni n'oubliait ; mais son bon sens avait contribué au moins autant que sa rancune à l'aliéner de l'empereur. Il voyait venir la ruine, n'y voulait point être enveloppé et cherchait ce qu'il y aurait à faire et quelle place il y aurait à prendre après la ruine. Il en vint à l'idée de rétablir les Bourbons, en leur imposant des conditions qui rendissent leur retour possible. Dès lors, il n'eut plus qu'un désir ; c'était d'accélérer la chute inévitable de Napoléon. Pour cela, il fallait lui enlever Paris. Talleyrand, qui savait les Parisiens fort mécontents, crut que, si les alliés poussaient droit à Paris, on pourrait exciter un

mouvement et faire proclamer la déchéance de l'empereur.

Talleyrand n'était pas homme à se commettre directement dans une telle entreprise ; mais il avait auprès de lui un personnage très remuant et très hardi, le duc de Dalberg, Allemand francisé, neveu du dernier chancelier de l'Empire d'Allemagne. Dalberg chargea un ancien émigré, M. de Vitrolles, d'aller trouver les souverains alliés et de les presser de rompre toute négociation avec Napoléon et d'avancer sur Paris. Il devait porter l'assurance que les populations n'attendaient que l'occasion de se débarrasser de l'Empire. Vitrolles s'acquitta de sa mission avec une ardeur qui fit impression sur les étrangers, lorsque, derrière Dalberg, il leur montra Talleyrand ; il les confirma dans leur disposition à marcher en avant. Sur ces entrefaites, le délai fixé à Napoléon s'étant écoulé sans qu'il eût consenti à renoncer aux frontières naturelles, les conférences de Châtillon furent rompues (18 mars).

Tandis que les alliés persistaient à se diriger sur Paris, Napoléon, malgré tout, s'opiniâtrait à s'en écarter et à suivre son projet d'aller rallier nos garnisons de l'Est.

Ce projet, après l'insuccès de Laon, était devenu tout à fait téméraire et abandonnait ce qu'il eût fallu protéger à tout prix, la Capitale ; mais Napoléon n'avait plus le choix. C'était la dernière combinaison qu'il pût tenter. Il réorganisa un peu sa petite armée à Reims, laissa garnison à Soissons et se porta sur Épernay (17 mars). Il y reçut de mauvaises nouvelles du Sud-Ouest. Le maréchal Soult, après s'être quelque temps maintenu en arrière de la Bidassoa, sur l'Adour et le gave d'Oloron, s'était replié sur le gave de Pau. Wellington était venu l'y assaillir à Orthez, le 27 février. Bien que nos troupes, après un long et opiniâtre combat, eussent maintenu leurs positions, Soult crut devoir se retirer. Il n'y avait plus de position défensive jusqu'à la Garonne. Il fallait donc à tout prix couvrir Bordeaux, où le parti royaliste s'agitait. La population haïssait l'Empire, qui avait ruiné son commerce, et ses souffrances la rendaient accessible aux instigations des partis. Au lieu de se placer entre l'ennemi et Bordeaux, Soult imagina de remonter la Garonne vers Toulouse, croyant que Wellington n'oserait avancer sur Bordeaux

en voyant l'armée française sur son flanc. C'eût été bon, si Wellington n'eût été fort supérieur en nombre. Comme il avait 70,000 hommes contre 40,000, il suivit Soult avec le gros de son armée et détacha sur Bordeaux un corps anglais et portugais. L'ennemi entra sans résistance dans cette grande ville : les royalistes entraînèrent les classes commerçantes, prirent la cocarde blanche, proclamèrent le rétablissement des Bourbons et accueillirent avec acclamations le duc d'Angoulême, fils aîné du comte d'Artois et neveu du prétendant Louis XVIII (12 mars).

Napoléon, sachant Bordeaux perdu et Schwarzenberg en route pour Paris, voulut frapper un coup sur Schwarzenberg avant de s'éloigner dans l'Est. Schwarzenberg, averti du mouvement de Napoléon, recula et se concentra. Il avait massé 90,000 hommes, lorsque Napoléon l'atteignit à Arcis-sur-Aube. L'empereur n'avait avec lui que vingt et quelques mille hommes de sa garde, les autres corps étant en arrière. Il fallut se défendre au lieu d'attaquer. La jeune garde, Ney en tête, et la cavalerie de la garde furent admirables, comme à Craonne, comme partout. On gagna le soir sans s'être laissé entamer, et l'on repassa l'Aube pendant la nuit (20 mars). Napoléon, ainsi que dans la plupart des journées de cette campagne, avait bien plus exposé sa personne que durant les guerres précédentes. La journée était glorieuse encore et pour l'armée et pour lui ; mais il n'en avait pas moins manqué son coup.

Il voyait clair par moments. Au plus fort du feu, un de ses généraux, Sébastiani, frappé du petit nombre de nos soldats, lui dit : — « Comment Votre Majesté ne songe-t-elle pas à « soulever la nation ? » — « Chimère ! répondit Napoléon, « chimère empruntée aux souvenirs de la Révolution française ! « soulever la nation dans un pays où j'ai détruit la Révolu- « tion !... »

Le lendemain, Napoléon se porta sur Vitry et Saint-Dizier, afin de remonter vers la Lorraine.

Une dernière fois, les alliés, au lendemain de la bataille d'Arcis-sur-Aube, avaient hésité sur le plan à suivre. Pozzo-di-Borgo, secondant avec plus d'autorité les instances de Vitrolles, poussait à outrance l'empereur Alexandre, qui ne rêvait que

l'entrée à Paris. L'empereur François II et Schwarzenberg cédèrent, et, Blücher ayant rejoint le quartier-général, toute discussion cessa. L'empereur d'Autriche se retira à Dijon, pour ne point assister au détrônement de sa fille, auquel d'ailleurs il était résigné. La résolution définitive fut arrêtée à Sommepuis. On chargea un gros corps de troupes légères de suivre et de harceler Napoléon, et l'on marcha, avec la masse des forces alliées, entre Seine et Marne vers Paris.

Les maréchaux Marmont et Mortier, que Napoléon avait laissés entre Reims et l'Aisne, avaient ordre de le rejoindre. Une fausse manœuvre de Marmont permit à l'ennemi de couper leurs communications avec l'empereur, et ils furent réduits à se replier sur Paris. Ils tombèrent au milieu de la grande armée ennemie à Fère-Champenoise (25 mars). Ils se dégagèrent en perdant du monde ; mais, le même jour, un détachement de 3,000 gardes nationaux, conduit par le général Pacthod, fut moins heureux. Entourés par des masses énormes, les gardes nationaux se défendirent avec un inflexible héroïsme et se laissèrent mitrailler, écraser, plutôt que se rendre. Il n'en restait que quelques centaines, lorsque l'empereur Alexandre, saisi d'admiration, s'approcha et les fit sommer en son nom personnel. Les derniers vivants lui rendirent leurs armes.

Marmont et Mortier, avec ce qui leur restait de troupes, parvinrent, par Provins, Melun et Mormant, à regagner Paris (26-29 mars). La grande armée alliée, après avoir passé la Marne à Meaux, arriva devant Paris quelques heures après les deux maréchaux, le 29 au soir.

Dans un conseil de régence tenu la veille, le ministre de la guerre avait proposé de faire partir sur-le-champ l'impératrice et le roi de Rome, pour les envoyer sur la Loire hors de l'atteinte de l'ennemi. Le conseil de régence résista vivement. Ces grands dignitaires voyaient dans cette fuite la fin de l'Empire. Ils pressaient Marie-Louise d'imiter son aïeule Marie-Thérèse et d'aller à l'hôtel de ville avec son enfant appeler le peuple aux armes. Marie-Louise, jeune femme d'humeur douce, de peu d'esprit et de peu de caractère, n'était pas faite pour le rôle extraordinaire que les circonstances lui avaient imposé.

Troublée, effrayée, elle resta passive dans cette crise suprême de sa destinée. L'ex-roi Joseph trancha la question par la lecture d'une lettre de Napoléon écrite de Reims le 16 mars, où il déclarait qu'à aucun prix il ne fallait exposer son fils et sa femme à tomber entre les mains des alliés.

Marie-Louise partit dans la journée du 29, avec l'enfant qui ne devait jamais revoir Paris. L'impression fut lugubre dans la grande ville, qui voyait sans regret s'en aller l'Empire, mais avec douleur et humiliation l'invasion devant laquelle il s'écroulait.

Paris flottait entre l'agitation et la stupeur. Ces armées étrangères, qui ne lui étaient jamais apparues depuis le moyen âge et l'ancienne Guerre des Anglais, et que les volontaires de la Révolution avaient, vingt-deux ans auparavant, chassées si loin de son enceinte, l'Empire les amenait sous ses yeux, à ses portes !

Talleyrand, lorsqu'il avait fait assurer les souverains étrangers qu'à leur approche, Paris s'insurgerait pour leur donner entrée, Talleyrand s'était montré incapable de comprendre les sentiments populaires. La présence de l'ennemi soulevait le cœur des faubourgs. Le peuple haïssait Napoléon ; mais il eût combattu, sinon pour lui, du moins à côté de lui, si l'on eût pu et voulu l'armer. Même en l'absence de fortifications sérieuses et d'armement régulier, il était possible de se défendre au moins quelques jours, en usant de toutes les ressources que renferme une ville telle que Paris et de celles que contenait l'arsenal de Vincennes. On avait à Vincennes 200 canons de fort calibre : en réquisitionnant les attelages pour enlever ces pièces, on eût pu couvrir d'artillerie les points culminants des hauteurs au nord de Paris, de Montmartre à Charonne. En deçà et au pied de ces hauteurs, on eût pu hérisser de barricades les faubourgs et les faire défendre par les milliers d'hommes du peuple qu'on eût armés en réquisitionnant les fusils de chasse. Sous un chef énergique, il y aurait eu moyen de résister jusqu'à ce que Napoléon, averti, revînt se jeter sur le flanc de l'ennemi.

Mais, ce chef énergique, on ne l'avait pas, et, ceci encore, par la faute de l'empereur. Ce n'était ni son frère Joseph, l'ex-roi d'Espagne, ni l'archichancelier Cambacérès, qui étaient

capables de se mettre à la tête des Parisiens, et Napoléon avait eu le tort impardonnable de laisser, en de telles circonstances, le ministère de la guerre dans les mains du duc de Feltre (Clarke), homme médiocre, dépourvu de toute initiative, courtisan de la prospérité et très mal sûr dans le malheur.

Clarke n'utilisa pas la masse d'artillerie qu'on avait à Vincennes ; il ne requit point les fusils de chasse, n'arma pas un homme du peuple, et, au lieu de défendre Paris sur les hauteurs qui l'abritent et dans Paris même, il chargea, il est vrai, Marmont de s'établir sur le plateau de Romainville, en avant de Belleville et de Ménilmontant, mais il envoya Mortier, non sur Montmartre, mais dans la plaine Saint-Denis ! On avait en tout 22 ou 23,000 soldats, soutenus par 6 ou 7,000 gardes nationaux. C'était avec moins de 30,000 hommes qu'on allait en affronter 170,000 en plaine.

L'ennemi avait décidé une attaque générale sur trois points. Au Sud-Est, le prince de Würtemberg devait se porter, avec 30,000 hommes, par le bois de Vincennes, contre les barrières de Charonne et du Trône. Au Nord-Est, Barclay de Tolly, avec 50,000 hommes, était chargé de s'avancer, par Rosny et Pantin, à l'assaut du plateau de Romainville. Au Nord-Ouest, Blücher, à la tête de 90,000 hommes, devait se diriger, par la plaine Saint-Denis, vers Montmartre, Clichy et l'Étoile. Barclay de Tolly fut en ligne le premier, le 30 mars au matin, et une lutte acharnée s'engagea pour la possession des hauteurs de Romainville et des villages de Pantin et des Prés-Saint-Gervais, situés au pied de ces hauteurs. Les Russes parvinrent à gravir le plateau ; mais, en approchant de Belleville et de Bagnolet, ils encontrèrent une résistance invincible. Les intrépides soldats de Marmont se maintinrent, sur le flanc de l'ennemi, dans le bois de Romainville, et même, de l'autre côté du plateau, aux Prés-Saint-Gervais et à Pantin.

L'attaque du centre, commencée isolément, n'aboutissait donc pas et avait causé des pertes notables à l'ennemi. Mais Blücher, d'une part, le prince de Würtemberg, de l'autre, arrivaient à leur tour, et nous allions être submergés par leurs masses. L'ex-roi Joseph partit avec les ministres, laissant à

Marmont et à Mortier l'autorisation de capituler quand la prolongation de la défense serait impossible.

La lutte était devenue générale au nord et à l'est de Paris, depuis Aubervilliers et Saint-Denis jusqu'à Charenton et Bercy. L'ennemi avait refoulé nos faibles colonnes de Saint-Denis et du canal de l'Ourcq jusqu'au pied de Montmartre et jusqu'à la Chapelle et la Villette. A l'autre extrémité de la ligne, il s'était emparé du pont de Charenton, et, sur le revers du grand plateau de Romainville et Belleville, il avait enlevé Montreuil et Bagnolet. La résistance continuait opiniâtrément et à Belleville et sur l'avenue de Vincennes. Les élèves de l'école polytechnique, qui servaient une batterie placée en avant de la barrière du Trône, la défendirent avec héroïsme. Enveloppés par la cavalerie russe, ils eussent tous péri, si la garde nationale et les dragons ne fussent accourus à leur aide.

Marmont se maintenait toujours à Belleville, sur le sommet du grand plateau, qui était le point décisif. Aucune attaque de front ne parvenait à surmonter la résistance désespérée de nos soldats. Le général en chef ennemi, Schwarzenberg, fit tourner Marmont par deux colonnes, dont l'une réussit à escalader la butte Chaumont, faiblement occupée faute de troupes ; l'autre colonne, par Ménilmontant, gagna le boulevard extérieur de Paris et donna la main à la première, descendue de la butte Chaumont. Marmont, se voyant coupé, réunit ce qui lui restait d'hommes, se fraya un passage à travers les Russes et rentra dans le faubourg du Temple.

Mortier n'avait pas montré moins de vigueur. Il avait repris à la baïonnette la Villette envahie par la garde prussienne ; mais il avait dû enfin céder au nombre et revenir aussi en dedans des barrières. Le ministre de la guerre Clarke lui ayant fait user ses forces dans la folle défense de la plaine Saint-Denis, il ne lui était pas même resté assez de monde pour garder le point culminant de Montmartre, qui fut enlevé sans résistance par un corps russe aux ordres de l'émigré français Langeron. La garde nationale défendit bravement la barrière de Clichy contre ce transfuge.

Tout était fini, puisqu'on n'avait rien préparé pour une guerre

de barricades. En ce moment accourait à bride abattue un officier-général, Dejean, qui annonçait que Napoléon revenait sur Paris et qu'il fallait tenir deux jours à tout prix.

Il était trop tard. Le général Dejean dut le reconnaître. Non-seulement les deux maréchaux avaient fait pleinement leur devoir ; mais, si un incident tout fortuit ne les eût, la veille, ramenés à Paris, contrairement aux ordres de Napoléon, l'honneur de la capitale n'eût pas même été sauvé par cette bataille livrée avec un homme contre six. Paris, sans soldats et sans armes, n'eût pas pu même essayer un semblant de défense ! Il eût été envahi comme un village.

Les deux maréchaux allèrent conférer à la Villette avec le ministre russe Nesselrode. Ils refusèrent énergiquement de capituler pour leurs troupes ; mais ils s'engagèrent à évacuer Paris pendant la nuit. Ils n'avaient pu traiter que pour l'armée, étant sans pouvoirs pour ce qui regardait Paris. En l'absence de tout gouvernement, le préfet de la Seine et le préfet de police, avec des députés du conseil municipal et de la garde nationale, se rendirent au château de Bondy auprès des souverains alliés, afin de leur demander de traiter Paris conformément aux promesses de ces proclamations où ils prétendaient ne point faire la guerre à la France.

Voilà où l'Empire avait réduit le Paris de la Révolution.

Napoléon était bien près en ce moment. Le 26, il avait battu, à Saint-Dizier, le corps ennemi chargé de l'observer. Le lendemain, il avait été informé de la marche des alliés sur la capitale. Cette nouvelle avait au dernier point agité et irrité l'armée. Généraux et soldats forcèrent la main à l'empereur et l'obligèrent de renoncer à ses plans et de courir à Paris. Dans la nuit du 30, devançant l'armée, il arriva en poste à Fromenteau, à cinq lieues de la capitale. Ce fut là qu'il apprit que l'évacuation de Paris s'effectuait à cette heure même.

Un moment étourdi de cette grande catastrophe, résultat inévitable de son orgueilleuse imprévoyance, Napoléon se redressa avec une énergie désespérée. Il envoya Caulaincourt tâcher de négocier avec Alexandre, et il résolut de concentrer

ce qui lui restait de forces à Fontainebleau pour tenter une dernière lutte.

Alexandre avait reçu très courtoisement la députation de Paris. Il ne songeait qu'à se faire bien venir des Parisiens. Il voulait, dit-il aux envoyés, que la France eût une paix honorable et qu'elle disposât d'elle-même. Il promit d'avoir les plus grands égards pour la capitale, de laisser la police de la ville à la garde nationale, de ne pas loger les soldats chez les habitants. Quant à Caulaincourt, il le reçut personnellement d'une manière affectueuse, mais lui déclara que les alliés ne négocieraient plus avec Napoléon.

Les alliés firent leur entrée dans Paris le 31 mars, par le faubourg Saint-Martin. Il semblait que ce fût un mauvais rêve. Les masses qui encombraient le faubourg Saint-Martin et le boulevard Saint-Denis regardèrent en silence défiler les étrangers. La physionomie du peuple était si triste et si sombre, que l'état-major des alliés n'avança qu'avec anxiété. A l'approche des quartiers riches, l'attitude de la population se modifia : on accueillit mieux les démonstrations amicales de l'empereur Alexandre, qui, chevauchant entre le roi de Prusse et Schwarzenberg, saluait gracieusement la foule. La bourgeoisie flottait entre le chagrin de l'invasion et la satisfaction d'être délivrée de l'Empire. Des groupes d'hommes de parti faisaient pire que de répondre aux saluts de l'empereur de Russie. Des royalistes, d'anciens émigrés, avaient couru Paris, depuis le matin, avec des drapeaux blancs et n'avaient rencontré sur leur passage que l'étonnement ou l'hostilité du public ; ils accoururent au-devant des étrangers, en criant : « Vive le roi ! Vive Alexandre ! Vive Guillaume ! » Des femmes agitaient des mouchoirs blancs aux fenêtres en répétant ces cris. Les souverains passèrent, aux Champs-Élysées, la revue des 50,000 soldats par lesquels ils s'étaient fait escorter. De là, l'empereur Alexandre alla descendre à l'hôtel de M. de Talleyrand, rue Saint-Florentin. Il n'était décidé que sur un seul point : ne plus traiter avec Napoléon ; très incertain sur tout le reste, il croyait ne pouvoir mieux faire que de prendre pour conseil et pour intermédiaire ce personnage de tant d'esprit et de tant d'expé-

rience, qui, depuis le commencement de la Révolution, avait été mêlé, sauf le temps de la Convention, à presque toutes les grandes affaires de la France.

Une conférence eut lieu entre l'empereur de Russie, le roi de Prusse, le prince de Schwarzenberg, M. de Talleyrand et ce duc de Dalberg qui avait envoyé M. de Vitrolles au camp des alliés. Alexandre déclara que, Napoléon excepté, les alliés accepteraient tel gouvernement que voudrait la France, même la République. Au fond, ce qu'il eût préféré, c'eût été de remplacer Napoléon par Bernadotte ; mais il sentit la difficulté de faire accepter à la France un ancien général français qui venait de porter les armes contre elle, et il n'insista point.

Talleyrand se prononça pour les Bourbons, « en les liant par de sages lois. — La République, dit-il, est une impossibilité; la régence de Marie-Louise, Bernadotte, sont une intrigue ; les Bourbons seuls sont un principe. »

C'était là un singulier langage chez un homme, qui, en fait de principes, n'en avait aucun. Les Bourbons, en effet, étaient un principe. C'est ce qui les ramenait en ce moment, et ce qui devait infailliblement les renverser plus tard, de nouveau et sans retour ; car ce principe, la souveraineté royale, était l'opposé de celui de la France nouvelle, la souveraineté nationale.

Talleyrand fit appuyer son avis auprès des souverains étrangers par quelques personnages notables qui avaient travaillé avec lui à préparer cette solution. Les alliés l'acceptèrent. Talleyrand et ses adhérents proposèrent de se servir du Sénat pour opérer ce grand changement. Alexandre fit afficher une proclamation déclarant que les alliés ne traiteraient plus avec Napoléon ni avec aucun membre de sa famille ; qu'ils respecteraient l'intégrité de l'ancienne France, telle qu'elle avait existé sous ses rois légitimes ; qu'ils pouvaient même faire plus, parce que, pour le bonheur de l'Europe, il fallait que la France restât grande et forte. — Les alliés, ajoutait-il, reconnaîtront et garantiront la Constitution que la nation française se donnera. Ils invitent le Sénat à désigner un gouvernement

provisoire et à préparer la Constitution qui conviendra au peuple français.

Talleyrand, vice-président du Sénat, convoqua ce corps le lendemain 1er avril. Soixante-quatre membres seulement, sur cent quarante, se trouvèrent réunis. Quelques sénateurs, ceux qui avaient conservé des sentiments de liberté, demandèrent que la Constitution que l'on rédigerait consacrât les principes de la Révolution française. Le gouvernement provisoire fut nommé par le Sénat, mais désigné en fait par Talleyrand.

On choisit, avec Talleyrand, le duc de Dalberg, le vieux général Beurnonville, l'ancien ministre de la guerre de la République livré par Dumouriez aux Autrichiens, l'ancien constituant Jaucourt, qui avait été du parti des Feuillants (constitutionnels de 91), enfin l'abbé de Montesquiou, aussi ancien constituant, mais de la droite, et correspondant secret du prétendant Louis XVIII.

Le gouvernement provisoire nomma des ministres. Il fit quelques bons choix, surtout pour les finances, où il appela un homme de haute capacité, le baron Louis, ancien abbé qui, de même que M. de Talleyrand, avait quitté l'Église. Le choix du ministre de la guerre fut au contraire une grande maladresse. On nomma le général Dupont, le vaincu de Baylen. Ce général avait été plus malheureux que coupable, et il y avait lieu de reviser le procès que lui avait fait faire Napoléon ; la justice n'y avait été respectée ni dans le fond ni dans les formes. Son nom, toutefois, rappelait à l'armée un souvenir douloureux et humiliant ; elle ne pouvait qu'être blessée de le voir passer de sa prison au ministère. L'esprit ne saurait remplacer le cœur, et Talleyrand était aussi incapable de comprendre l'honneur militaire que le sentiment des masses.

Les royalistes n'étaient point satisfaits de la marche des choses. Tandis que les alliés évitaient de paraître imposer les Bourbons à la France, le vieux parti de l'émigration eût voulu que les étrangers victorieux restaurassent sans condition « le roi légitime ». Ils obtinrent de la majorité du conseil municipal, sous la pression d'un homme ardent et violent, l'avocat Bellart, une adresse aux habitants de Paris, exprimant le vœu

du rétablissement de la monarchie légitime dans la personne de Louis XVIII.

Les royalistes n'eurent pas le même succès auprès de la garde nationale ; son état-major repoussa la cocarde blanche. L'agent royaliste Vitrolles ne réussit pas davantage à obtenir que le frère de Louis XVIII, le comte d'Artois, qui était entré par l'Allemagne dans l'Est de la France, fût reçu sans condition comme lieutenant-général du royaume.

On poursuivait activement l'exécution du plan arrêté entre Talleyrand et l'empereur de Russie. Le 2 avril au soir, le Sénat vota sans discussion la déchéance de Napoléon et de sa famille. La motion en avait été présentée par Lambrechts, un des rares sénateurs restés indépendants et assez connu comme opposant pour avoir été porté sur la liste du gouvernement provisoire projeté par le général Malet. Pas un des hommes qui avaient tant de fois juré de mourir pour la dynastie napoléonienne n'éleva la voix afin de la défendre.

Lambrechts fut chargé de rédiger les considérants de cette décision ; puis le Sénat se transporta chez l'empereur de Russie pour lui faire part du décret qu'il venait de rendre. Il y avait là un manque de dignité trop conforme aux précédents de cette assemblée ; elle courtisait Alexandre comme elle avait courtisé Napoléon.

Alexandre sembla vouloir relever le Sénat par son extrême courtoisie. Il l'approuva de vouloir préparer à la France des institutions libérales et annonça que, sans attendre la conclusion de la paix, il accordait au Sénat la liberté des nombreux prisonniers français retenus en Russie. Cela fit grande sensation dans Paris. Alexandre atteignit son but ; il devint populaire dans la grande cité.

On avait affiché dans Paris, dès le soir, le décret de déchéance, sans attendre les considérants qui furent votés le lendemain. Lambrechts y établissait que, « dans une monarchie constitutionnelle, le monarque n'existe qu'en vertu de la constitution, » et que Napoléon avait déchiré, par une foule d'actes arbitraires, le pacte qui l'unissait au peuple français. Lambrechts et quelques autres opposants avaient droit de por-

ter ce jugement, mais non pas, avec eux, cette servile majorité du Sénat qui avait autorisé tous les excès de pouvoir de l'empereur.

Le Corps législatif, le même jour 3 avril, ratifia sans phrases le décret de déchéance. Ceux qui avaient provoqué ce décret, Talleyrand et son entourage, étaient effrayés de ce qu'ils avaient fait, en pensant à ce que pouvait produire de terrible le désespoir de Napoléon et aux moyens d'action qui lui restaient encore. Les alliés eux-mêmes, avec leurs 200,000 soldats, n'étaient pas rassurés. Napoléon, outre les forces qu'il pouvait tirer de Lyon, des Pyrénées, d'Italie, était parvenu, dès le 4 avril, à concentrer près de 70,000 hommes entre Fontainebleau et Corbeil. Talleyrand et les siens comprirent qu'il n'était possible d'en finir avec Napoléon qu'en détachant de lui ses lieutenants. Nos jeunes soldats et les officiers inférieurs, se battant pour défendre la terre de France, étaient bien plus solides bien plus inébranlables qu'ils n'avaient été l'année précédente en Allemagne. On ne voyait plus rien de pareil aux débandades d'outre-Rhin. Les chefs, les maréchaux, les généraux, au contraire, étaient de plus en plus lassés, mécontents, dégoûtés. Il y avait là sans doute le sentiment personnel d'hommes enrichis et fatigués qui aspiraient enfin au repos ; mais il y avait aussi la conviction que l'orgueil et l'entêtement de Napoléon avaient tout perdu, et que le succès final de la lutte était devenu impossible.

C'était sur ces dispositions des chefs que comptaient les auteurs du grand changement opéré à Paris. Talleyrand avait commencé d'ébranler Marmont dans un long entretien, le soir de la bataille de Paris. Lui et les siens poursuivirent l'œuvre en envoyant au camp français, dont les avant-postes étaient à Essonne, des émissaires chargés d'inviter Marmont et d'autres chefs à se rallier au gouvernement provisoire. Il fallait, leur disait-on, faire cesser l'effusion du sang et le ravage de notre territoire, obtenir la meilleure paix possible en abandonnant un homme qui achèverait de nous perdre. On comprend tous les arguments spécieux que purent faire valoir les agents de cette grande intrigue. Une crise décisive était immi-

nente. Napoléon se préparait à justifier toutes les craintes de ses adversaires. Il avait un plan effrayant. Les alliés, au lieu de rester massés sur les hauteurs au nord de Paris, où ils eussent été inattaquables, s'étaient partagés. Ils avaient 80,000 hommes au midi de Paris, avec leurs avant-postes en face des nôtres sur la petite rivière d'Essonne. D'autres corps bivouaquaient aux Champs-Élysées et sur les places de Paris. Le reste était demeuré au nord de la capitale. Napoléon projetait de se jeter, avec toutes ses forces, sur les 80,000 hommes qui lui faisaient face. Il ne doutait pas de les chasser devant lui; puis il les eût suivis, la baïonnette dans les reins, jusque dans Paris, pour soulever le peuple, ou bien il les eût tournés en se jetant sur la rive droite. Les masses ennemies lui semblaient trop espacées pour pouvoir se rencontrer à temps et profiter contre lui de leur énorme supériorité numérique. Que deviendrait Paris dans cet épouvantable choc? c'est là ce dont il se préoccupait le moins. Son projet était d'attaquer du 5 au 6 avril. Le 4, il mit en mouvement la garde pour l'envoyer rejoindre les corps de Marmont et de Mortier sur l'Essonne. Il la passa en revue dans la grande cour du château de Fontainebleau et lui adressa une harangue enflammée. Il déclara aux soldats qu'il fallait chasser l'étranger de Paris et châtier les émigrés qui avaient arboré la cocarde blanche. Soldats et officiers défilèrent en poussant des acclamations passionnées.

L'impression de l'état-major fut toute contraire. Quand Napoléon fut remonté au château, entouré des maréchaux, des généraux et de leurs aides de camp, il ne vit plus là que des visages tristes et irrités. Les maréchaux protestèrent contre l'idée de livrer une bataille dans Paris. Ils allèrent jusqu'à laisser entendre qu'ils n'obéiraient pas. « Voulez-vous donc « vivre sous les Bourbons? » s'écria Napoléon. — « Non! » répondit violemment le vieux maréchal Lefebvre. « Non! répéta « Ney; nous voulons le roi de Rome! » — « Eh! repartit Napo- « léon, croyez-vous donc que, si j'abdiquais, vous auriez mon « fils? la régence de ma femme est impossible! » Il les congédia en leur disant qu'il leur ferait connaître ses résolutions.

Il n'avait gardé auprès de lui que Berthier, Caulaincourt et

Bassano. Après un entretien avec ces trois affidés, il rappela les maréchaux. Il ne s'était plus senti la force de se passer d'eux. Il leur dit que, puisque les alliés l'accusaient d'être le seul obstacle à la paix du monde, il était prêt à quitter le trône, mais à la condition de le transmettre à son fils, sous la régence de l'impératrice. Les maréchaux laissèrent éclater leur joie et accablèrent l'empereur de remerciements auxquels il fut peu sensible. Il leur lut une formule d'abdication qu'il signa et leur annonça qu'il avait choisi deux d'entre eux, Ney et Macdonald, pour aller à Paris, avec Caulaincourt, négocier l'établissement de la régence de Marie-Louise. Il les autorisait à prendre avec eux Marmont, en passant à son quartier d'Essonne, s'ils le jugeaient utile.

Napoléon, au fond, n'était ni résigné ni sincère. Il rêvait encore de faire de cette négociation un moyen d'endormir ses ennemis, puis d'enlever tout à coup l'armée et de la jeter sur eux.

Les trois envoyés rejoignirent Marmont à Essonne. Sur la proposition de les accompagner, il parut hésitant, troublé, et fit enfin un aveu extrêmement grave. Avec beaucoup d'esprit et de brillantes qualités militaires, c'était une âme faible et vaniteuse. Un adroit agent que lui avait dépêché Talleyrand était venu à bout de lui persuader que c'était à lui, au héros de cette campagne, au défenseur de Paris, qu'il appartenait de jouer le premier rôle dans un changement de gouvernement indispensable au salut de la France. Il avait été amené à conférer secrètement, à Petit-Bourg, avec le prince de Schwarzenberg, et il avait promis de quitter, le 5 avril, les bords de l'Essonne avec son corps, qui formait l'avant-garde de l'armée, et de se diriger vers la Normandie pour s'y mettre à la disposition du gouvernement provisoire. Au moment où il s'apprêtait ainsi à démembrer la dernière force compacte qui restât à la France, pris d'un reste de scrupule envers le chef qu'il abandonnait, il avait stipulé qu'on respecterait la vie et la liberté de Napoléon et qu'on lui assurerait un asile convenable à sa grandeur passée.

Sur les vifs reproches de Macdonald et de Caulaincourt, le

remords le prit : il promit d'aller avec eux négocier à Paris en faveur du roi de Rome. Il annonça cette négociation aux généraux qui commandaient sous lui et qu'il avait entraînés dans son projet, comme on l'avait entraîné lui-même. Il convint avec eux que le corps d'armée ne bougerait pas jusqu'à de nouveaux ordres de sa part ; puis il demanda à Schwarzenberg de le dégager de sa promesse. La nouvelle de l'arrivée des maréchaux venant demander au nom de l'armée la régence de Marie-Louise jeta l'effroi parmi les royalistes et parmi tous les hommes qui avaient contribué à la déclaration de déchéance. Ney et Macdonald plaidèrent auprès d'Alexandre la cause du fils de Napoléon avec une énergie qui fit impression sur ce prince, très indifférent dans le fond à l'égard des Bourbons. Alexandre, après une longue conférence nocturne avec les maréchaux, les ajourna au lendemain. Ils sortirent pleins d'espoir. Dans une conférence tenue entre l'empereur de Russie, le roi de Prusse, leurs ministres et le prince de Schwarzenberg, les alliés convinrent cependant de persister dans leurs résolutions précédentes ; mais, lorsque les maréchaux revinrent, Alexandre ne se montra bien ferme que sur l'exclusion personnelle de Napoléon. Il laissa le débat se renouveler sur le roi de Rome et la régence. Les maréchaux persistaient avec plus de véhémence encore que la veille à repousser les Bourbons, dont ne voulaient, disaient-ils, ni l'armée, ni la France nouvelle. En ce moment, un aide de camp vint parler bas à l'empereur de Russie. Alexandre changea aussitôt d'attitude. Il déclara qu'il fallait renoncer au roi de Rome aussi bien qu'à Napoléon ; que les Bourbons seuls convenaient à la France comme à l'Europe ; que l'armée elle-même était au moins divisée ; car un corps entier venait de passer du côté du gouvernement provisoire, et le reste suivrait sans doute cet exemple.

Un malentendu venait, en effet, d'avoir des conséquences d'une immense gravité. Napoléon avait mandé à Fontainebleau Marmont, ou, s'il avait suivi les autres maréchaux, le général qui devait commander en son absence. C'était un vieux soldat de la République, le général Souham, excellent homme de guerre, mais qui n'aimait point Napoléon et que cette antipathie avait

fait adhérer au projet de Marmont. Il crut que Napoléon avait découvert le pacte de Marmont et de ses lieutenants avec Schwarzenberg ; il s'imagina que l'empereur voulait le faire fusiller. Il le persuada aux autres généraux de division compromis comme lui, et il résolut avec eux d'exécuter ce qui avait été projeté, sans plus attendre d'instructions de Marmont.

Le 5 avril, de grand matin, ils firent prendre à leurs troupes la route de Versailles. Une seule division, sur cinq, son général n'étant pas du complot, resta à son poste. La ligne de l'Essonne fut ainsi perdue et l'armée démembrée. Les dernières chances de Napoléon et de sa famille s'étaient évanouies. Alexandre engagea Caulaincourt à retourner à Fontainebleau afin d'obtenir l'abdication pure et simple de Napoléon, en lui offrant, pour lui, la souveraineté de l'île d'Elbe, pour Marie-Louise et son fils, une principauté en Italie.

Caulaincourt, Ney et Macdonald repartirent pour Fontainebleau. Quant à Marmont, à la nouvelle de ce qui s'était passé à Essonne, son premier mot avait été : « Je suis perdu ! Je suis déshonoré ! » Mais les royalistes l'entourèrent, l'accablèrent de félicitations qu'il eût dû repousser comme des outrages, et il se laissa aller à consommer ce qu'il venait lui-même d'appeler son déshonneur. Ses soldats, arrivés à Versailles et comprenant ce qu'on leur avait fait faire, s'étaient mis en pleine révolte et marchaient pour regagner Fontainebleau. Il courut après eux, et employa pour les calmer l'ascendant qu'il avait conquis sur eux en les menant tant de fois au combat.

Marmont prit ainsi définitivement devant l'histoire la responsabilité de l'événement d'Essonne. Ney, Macdonald, Caulaincourt montrèrent nettement à Napoléon la situation telle qu'elle était. Il se révolta d'abord contre l'abdication pure et simple et laissa échapper des paroles qui faisaient comprendre qu'il entendait déjà l'arrêt de la postérité. — « Laisser la France « sans frontières, quand elle en avait de si belles ! »

Il céda, et, le lendemain 6 avril au matin, il lut aux maréchaux l'acte de son abdication pour lui et ses héritiers ; puis il renvoya les négociateurs à Paris.

A la peur qui avait un moment ressaisi les signataires du

décret de déchéance et le parti royaliste, succéda une explosion de joie furieuse. On pouvait désormais insulter sans péril la grandeur déchue. Un écrivain illustre, qui n'avait pas attendu les revers de Napoléon pour protester contre lui, M. de Châteaubriand, avait donné le signal en publiant, le soir même de l'entrée des alliés, un pamphlet d'une extrême violence : *De Bonaparte et des Bourbons.* L'emportement alla jusqu'à la rage. On ne se contenta pas de reprocher à Napoléon tout ce que lui reprochera l'histoire : on le chargea de tous les vices et de tous les crimes.

Le déchaînement de tant de familles qu'il avait privées de leurs enfants n'était que trop concevable ; on eût pu comprendre encore l'exaltation de ceux des émigrés qui n'avaient point pactisé avec l'Empire, s'ils n'eussent poussé l'esprit de parti jusqu'à l'oubli de tout sentiment national ; mais ce qui dépassait les bornes de la bassesse humaine, c'était la transformation soudaine de tous ces flatteurs de l'Empire qui se traînaient maintenant aux genoux des souverains étrangers et qui faisaient des ovations à l'Opéra, non pas seulement à l'empereur Alexandre, mais au roi de Prusse et à ses généraux. Le fanatisme des vieux royalistes et la lâcheté des nouveaux convertis allaient jusqu'à célébrer les louanges du transfuge français Langeron, entré dans Paris à la tête d'une des colonnes ennemies. Il y eut là des journées qui comptent entre les plus honteuses de l'histoire. Il avait fallu quinze ans de despotisme pour les rendre possibles.

Les négociations relatives aux suites de l'abdication n'aboutirent qu'après quelques jours, par la nécessité d'attendre M. de Metternich et lord Castlereagh. Le 11 avril, les ministres des souverains alliés signèrent le traité contenant les conditions accordées à Napoléon et à sa famille. On laissait à Napoléon le titre d'empereur avec la souveraineté de l'île d'Elbe. Le duché de Parme était accordé à Marie-Louise et à son fils. Des dotations étaient assignées à l'empereur et à sa famille, et une principauté était promise à Eugène.

Ney adhéra au gouvernement nouveau, comme avaient déjà fait la plupart des maréchaux, des ministres, des fonctionnaires

de tout ordre. Caulaincourt et Macdonald déclarèrent que leur devoir envers Napoléon ne serait accompli qu'après l'exécution des conditions qu'on venait de souscrire, et ils retournèrent à Fontainebleau, qui devenait de plus en plus désert. Les personnages importants de l'armée étaient partis les uns après les autres, afin de porter leur adhésion au pouvoir nouveau. La conduite de Macdonald contrastait d'autant plus noblement avec celle des hommes qui devaient leur fortune à Napoléon, que l'empereur ne l'aimait pas et l'avait tenu à l'écart. Napoléon, qui croyait si peu au désintéressement et à la vertu, fut ému, autant qu'il pouvait l'être, de cette générosité inattendue. Il remercia Macdonald, en lui offrant, comme souvenir, son sabre d'Égypte, donné par Mourad-Bey aux bords du Nil.

Napoléon eut, le soir, un long entretien avec Caulaincourt, qui en emporta une impression ineffaçable. Son langage fut d'une étonnante grandeur. Il y concentra toutes les forces de son génie pour planer sur l'histoire de son temps, qui se résumait dans sa propre histoire, et pour juger avec impartialité les hommes et les choses. Il se posait devant la postérité tel qu'il voulait lui apparaître, peut-être avec l'espèce de sincérité des grands acteurs, quand ils se pénètrent de leurs rôles. Il s'efforçait de persuader à cet unique auditeur chargé de porter sa parole au monde et il s'efforçait peut-être de se persuader à lui-même qu'il n'avait agi que pour la France : il répéta ce mot, qui lui avait déjà échappé une première fois ; il le répéta avec une angoisse vraie et profonde : « Ah! laisser la France si petite, « après l'avoir reçue si grande !.... »

Que pourrait-on ajouter! c'est l'arrêt du 18 brumaire prononcé par son auteur.

C'était un adieu solennel à la vie qu'avait entendu faire l'empereur déchu. Il avait toujours cru au Destin plutôt qu'à la Providence. Le Destin se prononçait contre lui. Il n'avait pas ces principes religieux qui interdisent à l'homme de s'affranchir de la vie avant que Dieu l'appelle : il renvoya Caulaincourt et avala une potion d'opium combiné avec d'autres substances délétères. C'était, assure-t-on, la potion pareille qu'avait composée Cabanis pour Condorcet.

Il fit rappeler Caulaincourt, lui donna ses instructions pour sa famille, lui fit ses adieux et l'embrassa.

La mort qu'il appelait ne vint pas. Des vomissements violents le sauvèrent, malheureusement pour lui et pour nous. Il revint à la vie pour causer de nouveaux malheurs à la France.

Résigné à vivre, il pensait retrouver sa femme et son fils sur la route de l'exil qu'il allait prendre. Il avait fait engager Marie-Louise à demander auparavant une entrevue à l'empereur son père, dans l'espoir que François II accorderait à Marie-Louise la Toscane au lieu de Parme. Marie-Louise alla donc trouver François II à Rambouillet ; mais elle n'obtint pas la Toscane, et son père lui persuada de partir pour Vienne avec son fils, au lieu de rejoindre son mari durant le douloureux voyage qu'il allait faire à travers la France. On lui laissa croire qu'elle pourrait aller plus tard le retrouver à l'île d'Elbe. Marie-Louise, incapable de penser et de vouloir par elle-même, obéit à son père comme elle eût obéi à son mari. Napoléon ne revit jamais sa femme ni son fils.

Le 20 avril, tout étant prêt pour le départ de Napoléon et les commissaires des quatre grandes puissances qui devaient l'accompagner étant arrivés, Napoléon fit former en cercle la garde impériale dans la cour d'honneur du château de Fontainebleau et lui adressa ses adieux. — « Soldats, leur dit-il, il « me reste une mission, et c'est pour la remplir que je consens « à vivre : c'est de raconter à la postérité les grandes choses que « nous avons faites ensemble. »

Plût au ciel qu'il eût tenu parole et n'eût plus fait autre chose !

Il embrassa le drapeau de la vieille garde. Ces braves soldats, qui ne voyaient en lui que l'homme qui les avait conduits tant de fois à la victoire, fondaient en larmes.

Sept ou huit cents d'entre eux devaient former l'armée laissée à celui qui avait disposé d'un million de soldats, l'armée du souverain de l'île d'Elbe. Ils étaient partis en avant, et Napoléon se mit en route sans autre escorte que les généraux Drouot et Bertrand et les quatre commissaires étrangers avec leurs gens.

Dans les premiers départements traversés, de Seine-et-Marne à l'Allier, le peuple, qui avait connu de près l'invasion, oubliait le mal qu'avait fait Napoléon pour ne voir en lui que le défenseur du territoire. On criait : « Vive l'empereur ! à « bas les étrangers ! » Au delà de Lyon, où l'on n'avait pas vu l'ennemi, la population devint hostile ; les vieilles passions royalistes et catholiques se réveillaient à mesure qu'on avançait dans le Midi ; la multitude criait : « Vive le roi ! à bas le tyran ! » Des bandes hurlaient : « Vivent les alliés ! » A Avignon et à Orgon, une populace furieuse assaillit les voitures, en criant qu'on lui livrât le tyran pour le pendre ou le jeter dans le Rhône.

Cet homme, qui avait vécu avec indifférence au milieu des boulets et des balles, défaillit devant ces ignobles périls : il se travestit sous un uniforme étranger, et, sans ce déguisement, les commissaires des alliés n'eussent peut-être pas réussi à lui sauver la vie à Orgon.

Ce triste voyage se termina au golfe de Saint-Raphaël, sur la côte de Provence, là précisément où le général Bonaparte avait débarqué à son retour d'Egypte. Une frégate anglaise l'y attendait et le transporta à l'île d'Elbe ; il descendit, le 4 mai, dans la rade de Porto-Ferraio.

Tandis que l'Empire achevait de s'écrouler à Essonne et à Fontainebleau, et que l'empereur déchu prenait la route de l'exil, le nouveau gouvernement travaillait péniblement à se fonder à Paris. Le royalisme était aux prises avec le parti de la souveraineté nationale dans la commission chargée par le Sénat de préparer une constitution. L'homme de confiance du prétendant, l'abbé de Montesquiou, ne réussit pas à faire admettre le principe d'un droit royal supérieur à la volonté de la nation ; la formule adoptée fut celle-ci : « Le peuple fran-« çais appelle librement au trône de France Louis-Stanislas-« Xavier de France, frère du dernier roi, et, après lui, les autres « membres de la maison de Bourbon. »

On ne reconnaissait donc pas au roi qu'on élisait le titre de Louis XVIII, et l'on n'admettait pas qu'il eût existé, entre lui et son frère Louis XVI, un roi de droit, le pauvre enfant mort

au Temple, que les royalistes appelaient Louis XVII. Le règne de Louis-Stanislas-Xavier ne devait commencer qu'à partir du jour où il prêterait serment à la Constitution. Le pouvoir exécutif était conféré au roi, qui partageait le pouvoir législatif avec le Sénat et une Chambre des députés. La Constitution consacrait la liberté individuelle, la liberté des cultes, la liberté de la presse, la vente des biens nationaux, la dette publique, et proclamait l'oubli de tous les actes commis depuis le commencement de la Révolution.

Les Principes de 89 étaient maintenus ; dans le triste état où se trouvait la France, il n'y avait rien de mieux à faire que de se rallier à cette Constitution, qui fut votée par le Sénat le 6 avril et acceptée par le Corps Législatif.

Malheureusement, un article de la Constitution, où l'intérêt personnel des sénateurs s'étalait avec une crudité par trop choquante, fit méconnaître au public l'importance du service que rendait le Sénat. Cet article statuait qu'il y aurait 150 sénateurs au moins et 200 au plus : qu'ils seraient nommés par le roi et héréditaires ; mais que les sénateurs actuels (au nombre de 100) restaient de droit membres du Sénat, et que la dotation actuelle du Sénat et des sénatoreries leur appartenait exclusivement, à eux et à leurs successeurs.

Le public, qui n'aimait ni n'estimait le Sénat, chose assez naturelle après la conduite de ce corps sous l'Empire, ne vit dans la Constitution que l'hérédité et les dotations des sénateurs. L'esprit politique, étouffé par l'Empire, n'était pas encore bien réveillé, et l'on ne comprit pas que se railler de l'œuvre du Sénat, c'était jouer le jeu des émigrés ; on ne vit point que le Sénat, si peu digne qu'il fût, défendait en ce moment les principes et les droits de la nation : ce n'étaient point, d'ailleurs, les adulateurs de l'Empire, c'étaient les anciens opposants, les hommes de la Révolution, les Lanjuinais, les Lambrechts, les Garat, les Grégoire, qui avaient primé dans le débat.

L'impopularité du Sénat faisait espérer au parti royaliste qu'on pourrait revenir sur l'acte du 6 avril, et ce parti obtint, sur ces entrefaites, un commencement de succès sur un point

auquel il tenait fort. Le comte d'Artois était en route pour Paris et déclarait qu'il ne quitterait pas, pour y entrer, la cocarde blanche de la monarchie.

Le gouvernement provisoire donna l'ordre à la garde nationale de prendre la cocarde blanche et laissa entrer le comte d'Artois sans conditions (12 avril). On lui fit une réception solennelle. Les maréchaux allèrent au-devant de lui, gardant toutefois encore leurs cocardes et leurs panaches tricolores. Le gouvernement n'avait osé donner d'ordres là-dessus à l'armée. Le peuple des faubourgs resta froid. La bourgeoisie accueillit bien le prince, qui se montrait avenant envers tous. On le conduisit à Notre-Dame, puis aux Tuileries. Il y avait vingt-deux ans que son malheureux frère Louis XVI en était sorti, et il y en avait vingt-cinq que lui-même avait fui la France après la prise de la Bastille. Talleyrand et son entourage craignirent que le public ne se rappelât la fougue contre-révolutionnaire du prince qui avait été le premier chef des émigrés. Ils jugèrent nécessaire de donner un gage contre le retour à l'ancien régime, et, dans le *Moniteur* du lendemain, ils prêtèrent au comte d'Artois un mot heureux : « Rien n'est changé en France : il n'y a qu'un Français de plus ! »

Le comte d'Artois ne désavoua pas cette invention d'un homme d'esprit, le comte Beugnot ; mais il s'entêtait à vouloir être reconnu, sans conditions, comme lieutenant-général du royaume, de même qu'il était entré sans conditions à Paris. Cette fois, le gouvernement provisoire et le Sénat ne cédèrent pas. Ils entendaient que le prince prît un engagement, au nom de son frère, à l'égard de la Constitution. L'empereur de Russie intervint et signifia au comte d'Artois que les alliés étaient engagés envers le Sénat et envers la nation. Le comte d'Artois dut céder et recevoir du Sénat la lieutenance-générale du royaume, « en attendant que Louis-Stanislas-Xavier de France eût accepté la Charte constitutionnelle. » (14 avril.)

Talleyrand présenta le Sénat au comte d'Artois, qui assura, au nom de son frère, que le roi admettrait les bases de la Constitution. Ce n'était pas accepter intégralement la Constitution, et le comte d'Artois ne dit point que le roi la jurerait. On se con-

tenta de cet engagement incomplet. Le Corps législatif adhéra. Le gouvernement provisoire fut transformé en Conseil de gouvernement, auquel on adjoignit deux maréchaux, Oudinot et Moncey, et un général ; mais, à côté de ce gouvernement officiel, il se forma autour du comte d'Artois un autre conseil sans responsabilité, une sorte de gouvernement officieux composé d'émigrés. Le prince, ignorant, léger et brouillon, ne savait à qui entendre, et la confusion devint extrême.

La veille de la proclamation de la lieutenance-générale, la cocarde blanche avait été définitivement adoptée.

Le gouvernement provisoire étant fort embarrassé vis-à-vis des maréchaux et de l'armée, on s'était avisé d'un petit expédient à la façon de M. de Talleyrand. Un vieux républicain, le maréchal Jourdan, commandait à Rouen. On lui fit croire que la cocarde de l'ancienne monarchie était partout reprise à Paris. Il la fit prendre à la garnison de Rouen, se résignant à suivre l'exemple de la capitale. On fit alors valoir à Paris l'exemple de Rouen, et l'on imposa à l'armée et aux édifices publics le drapeau et la cocarde d'avant 89. Le peuple vit avec amertume disparaître les trois couleurs qui étaient pour lui le symbole de la France nouvelle.

La cocarde nationale, au moment où on la quittait à Paris, était encore portée avec honneur par de nombreux soldats français, des bords de la Garonne à ceux de l'Elbe, et maintes actions de guerre signalaient encore les derniers efforts de nos armes, même après que Napoléon eut déposé son épée.

Carnot, à Anvers, avait mis et la ville et la flotte à l'abri de toutes les attaques des Anglais. Après avoir bravé un bombardement sans résultat, il avait réduit l'ennemi à un blocus non moins inefficace, et il avait trouvé moyen d'envoyer un renfort de 5,000 hommes au brave et habile général Maison, qui tenait la campagne en Flandre avec une poignée de soldats, et qui, manœuvrant entre nos places fortes, harcelait et harassait des forces ennemies trois ou quatre fois supérieures. Celles de nos places que l'ennemi tentait d'escalader lui faisaient essuyer des échecs sanglants. A Berg-op-Zoom, les Anglais perdirent

4,000 hommes dans un assaut devenu pour eux un désastre. Les alliés furent aussi repoussés rudement à Maubeuge.

Lorsque tout fut consommé à Fontainebleau et à Paris, le général Maison reconnut le nouveau gouvernement, mais resta enfermé dans Lille avec 10,000 soldats. Carnot se résigna aussi au changement de gouvernement, mais déclara qu'il garderait Anvers jusqu'à ce qu'il reçût des ordres du nouveau roi.

Aux portes mêmes de Paris, le commandant de Vincennes, Daumesnil, avait tenu la même conduite. Il avait bravé toutes les menaces de l'ennemi, refusé de livrer à d'autres qu'à un gouvernement national le fort et les 200 canons dont on n'avait pas su se servir pour défendre la capitale, et il avait déclaré qu'il ferait sauter Vincennes, si on l'attaquait; ce vaillant homme est resté justement populaire dans Paris, sous le surnom de la *Jambe de Bois*.

En Alsace, le comte Marmier s'était jeté dans Huningue à la tête d'un corps franc et défendait cette petite place avec une constance inébranlable depuis cinq mois.

Nos lointaines garnisons tenaient toujours jusqu'au fond de la Pologne. Rapp s'illustrait à Dantzig; Davout était digne de lui-même à Hambourg; c'est assez dire. Cantonné dans Hambourg, Harbourg et les îles du Bas-Elbe avec une quarantaine de mille hommes, il défiait là, depuis l'automne, tous les efforts des armées russes et allemandes. Le général russe Bennigsen lui annonça les événements de Paris et fit déployer le drapeau blanc des Bourbons à côté des drapeaux alliés. Davout tira sur le drapeau blanc comme sur les aigles noires et battit encore une fois l'ennemi. Il ne cessa les hostilités qu'à la réception de dépêches officielles du gouvernement provisoire; mais, ainsi que Carnot, il signifia qu'il ne sortirait de la place que sur un ordre du roi de France (28 avril).

La défense de Hambourg couronnait noblement la carrière de ce grand homme de guerre.

En Italie, Eugène Beauharnais s'honora jusqu'à la fin par une belle défense. Ses talents militaires s'étaient développés. Il avait résisté avec vigueur et succès aux Autrichiens, qui l'attaquaient en face, et aux Napolitains, que Murat n'avait pas eu honte

d'amener enfin pour le prendre en flanc. Eugène, tout au contraire de Murat, avait repoussé toutes les offres que les alliés lui avaient adressées par l'intermédiaire de son beau-père, le roi de Bavière. Il signa seulement, le 16 avril, un armistice qui autorisait les troupes françaises à rentrer en France avec leur matériel, les troupes italiennes gardant les places fortes de leur pays jusqu'à ce que le sort de l'Italie fût décidé.

Dans le midi de la France, beaucoup de sang avait été versé, durant la première quinzaine d'avril, par la faute du gouvernement provisoire, qui n'avait pas envoyé à temps prévenir officiellement des événements de Paris les chefs des armées belligérantes. Rien d'important ne s'était passé du côté des Pyrénées orientales : le maréchal Suchet, obligé par Napoléon d'envoyer la meilleure partie de ses forces sur Lyon, était rentré en France avec le reste, cherchant à rejoindre Soult. Celui-ci s'était replié sur Toulouse avec 36,000 hommes, suivi par Wellington, qui en avait 60,000.

Le 4 avril, Soult perdit l'occasion de détruire une partie de l'armée anglaise, qui avait franchi la Garonne et qui ne pouvait être secourue à temps par le reste demeuré sur l'autre rive. Soult ne prit pas l'offensive et attendit les Anglais devant Toulouse. Wellington l'y attaqua le 10 avril. La défense fut très-vigoureuse, et il y eut un moment où l'un des corps de l'armée anglaise, compromis par une manœuvre hasardeuse, nous offrit la chance d'une dernière victoire. Soult la manqua encore. Sur le soir, il abandonna Toulouse et se retira sur Carcassonne, où il était certain d'être rejoint par Suchet.

Un agent du gouvernement provisoire arriva enfin, trop tard pour prévenir le carnage de Toulouse, mais trop tôt selon le sentiment de nos vieux soldats d'Espagne, qui espéraient une revanche.

L'armistice peu à peu s'établissait partout ; il s'agissait maintenant de fixer les conditions de la paix. Elles devaient être douloureuses dans tous les cas ; mais elles pouvaient être notablement modifiées, selon que ceux qui s'étaient emparés du gouvernement de la France sauraient ou non défendre ses grands intérêts. L'ennemi ne tenait que Paris et les villes ou-

vertes. Nos garnisons occupaient encore toutes les places fortes de la France, ancienne et nouvelle, et plusieurs places de premier ordre bien loin au delà du Rhin. Nos troupes gardaient Lille, Anvers, Flessingue, Le Texel, Mons, Namur, Luxembourg, Metz, Strasbourg, Mayence, Magdebourg, Hambourg, plusieurs places de Catalogne, etc. Il y avait là un puissant moyen de négociation pour obtenir, non pas la conservation de nos frontières naturelles, on ne pouvait plus l'espérer ! mais du moins une amélioration importante sur les frontières de l'ancienne monarchie.

Malheureusement, il se produisit de toutes parts chez nous un mouvement très naturel, mais irréfléchi, pour réclamer l'évacuation immédiate de notre territoire par les armées étrangères. Les belles promesses des généraux alliés étaient bien loin. Chefs et soldats rivalisaient de violences et de déprédations. Les propriétés publiques et particulières étaient au pillage ; on n'entendait parler que d'excès atroces dans les campagnes ; les populations exaspérées se vengeaient par des meurtres nombreux d'officiers et de soldats isolés, ou même faisaient la petite guerre dans les localités qui y sont favorables.

On ne songea pas que l'évacuation ne pouvait s'opérer du jour au lendemain, et que, pendant qu'elle se préparerait, on avait le temps de négocier la paix définitive ; que, si l'on réclamait l'évacuation préalable, les étrangers ne manqueraient pas d'exiger, en compensation, la remise de toutes les places qu'ils n'entendaient pas nous laisser. Le sceptique égoïste qui tenait dans ses mains la direction des affaires étrangères, M. de Talleyrand, vit bien cette conséquence, mais ne s'y arrêta point. Il ne songea qu'à se populariser pour quelques jours en concluant au plus vite une convention pour le départ des étrangers. Il ne tira aucun parti de ses relations avec l'empereur Alexandre : il se contenta d'une vague promesse que firent les ministres étrangers d'améliorer notre frontière de l'ancien régime d'environ un million d'âmes, sans dire où on les prendrait, et il fit signer, le 23 avril, par le comte d'Artois, un pacte par lequel « toutes hostilités sur terre et sur mer étaient et demeuraient suspendues entre les puissances alliées et la

France, » en attendant le traité de paix qui se ferait le plus tôt possible. Les puissances alliées s'engageaient à évacuer le territoire français, tel qu'il avait été au 1er janvier 1792, à mesure que les places encore occupées hors de ces limites par les troupes françaises seraient évacuées et remises aux alliés. — La remise totale de ces places sera effectuée au 1er juin. Les garnisons sortiront avec armes et bagages, y compris leur artillerie de campagne. Tout le reste de ce que renferment les forteresses sera remis aux alliés.

Ce pacte livrait aux alliés, sans compensation aucune, 53 places fortes, 12,600 bouches à feu, des arsenaux et des magasins remplis d'un matériel immense.

Un des ministres étrangers qui négocièrent cette convention a prononcé sur elle le jugement de l'histoire : « La convention « du 23 avril, » dit dans ses Mémoires le baron de Stein, « dessaisit la France, par l'inadvertance honteuse de son ministère, « des gages d'une paix moins défavorable. »

Les ministres proprement dits n'y étaient pour rien. La responsabilité pèse tout entière sur M. de Talleyrand ; le frivole comte d'Artois signa ce qu'on lui présenta, sans en comprendre la portée. On accusa M. de Talleyrand de s'être fait payer par les alliés l'abandon de l'énorme matériel de guerre qui appartenait incontestablement à la France. Il a mérité que ce soupçon restât suspendu sur sa tête.

A peine ce pacte déplorable fut-il conclu, que ces mêmes populations, qui avaient réclamé avec tant de vivacité le départ des étrangers, furent douloureusement émues des conditions auxquelles on obtenait ce départ. On n'eut même pas le prix de ce triste marché : l'évacuation traîna bien après l'abandon de nos places fortes.

La présence des troupes étrangères était le plus grand, mais non pas le seul de nos maux. Le désarroi était partout, et l'imprudence du comte d'Artois et de son fils aîné, le duc d'Angoulême, y avait largement contribué. Ces princes, en traversant la France, avaient partout crié, pour se faire bien venir : « Plus de conscription ! Plus de droits réunis ! » Il s'ensuivait que les jeunes soldats désertaient et que les popula-

tions, surtout dans le Midi, refusaient le paiement des impôts indirects. Pendant ce temps, les marchandises anglaises et les denrées coloniales entraient de tous côtés, par terre et par mer, à la suite des armées étrangères. Les consommateurs y gagnaient, mais nos industries, créées sous la protection du blocus continental, étaient frappées au cœur par cette concurrence écrasante. Les discordes politiques, d'autre part, renaissaient, dans le Midi et dans l'Ouest, par les provocations des royalistes. Le gouvernement provisoire avait envoyé des commissaires dans les départements pour y rétablir l'ordre. Plusieurs d'entre eux y aggravaient au contraire le désordre en encourageant des manifestations injurieuses contre tous les souvenirs de la Révolution et de l'Empire. Sur quelques points, ils firent ou laissèrent brûler en place publique le projet de Constitution du Sénat.

Parmi toutes ces folies, un des ministres s'honora par son bon sens et sa fermeté : ce fut le ministre des finances, le baron Louis. Il imposa au comte d'Artois et au conseil la résolution de payer fidèlement toutes les dettes de l'État, quelle qu'en fût l'origine, et de maintenir les impôts existants. Il soutint les militaires quant au maintien de la conscription, sauf le renvoi des conscrits de 1815, et, quant à l'industrie et au commerce, il subit ce qu'il ne pouvait empêcher ; il réduisit des deux tiers les droits sur les denrées coloniales, mais tâcha de relever les fabricants par la suppression des droits sur les matières premières.

En voyant de près la faiblesse et l'incapacité du comte d'Artois, tout le monde souhaitait l'arrivée du nouveau roi, en qui l'on tâchait d'espérer. Nous aurons à revenir plus tard sur son caractère. Quant à ses vues politiques, après s'être montré, pendant les premières années de l'émigration, imbu de tous les préjugés de l'ancien régime, il avait, depuis, modifié son langage dans quelques pièces publiées au commencement et vers la fin de l'Empire. Il semblait comprendre, jusqu'à un certain point, la nécessité de transiger avec les idées nouvelles et les intérêts nouveaux. Au premier bruit de ce qui se passait en France, il était d'abord prêt à rentrer à tout

prix et à accepter purement et simplement la Constitution du Sénat ; mais les nouvelles qu'il reçut de son frère, de son affidé Montesquiou et même de Talleyrand, qui commençait à louvoyer entre la souveraineté nationale et la souveraineté royale afin de préparer sa position auprès du roi, changèrent ses dispositions.

Il quitta, le 20 avril, sa retraite de Hartwell, aux environs de Londres, où il avait vécu depuis qu'il avait quitté la Russie, et il fit à Londres une entrée solennelle. Les Anglais, enivrés de l'orgueil d'avoir renversé Napoléon et d'avoir fait un roi de France, l'accueillirent, la cocarde blanche au chapeau. Il leur paya leurs acclamations, en disant publiquement au prince régent d'Angleterre, qui gouvernait sous le nom de son père, le roi fou George III : « que c'était à ses sages conseils, à ses « nobles efforts, à l'infatigable persévérance de sa nation qu'il « attribuerait toujours, après la Providence, le rétablissement « de sa famille sur le trône de France. »

Ces paroles étaient un triste début du nouveau règne ; doublement maladroites, elles devaient blesser à la fois la nation française, qui considérait alors les Anglais comme ses plus grands ennemis, et l'empereur de Russie, le seul des souverains de l'Europe dont le nouveau roi eût pu espérer quelque chose pour les intérêts de la France. C'était une illusion que de s'imaginer qu'on pût, par des flatteries, détourner le gouvernement anglais d'abuser de la victoire.

Le nouveau roi traversa, sous l'escorte d'une escadre anglaise, ce détroit que Napoléon avait si longtemps rêvé de franchir en conquérant à la tête d'une flotte française. Il descendit à Calais, le 24 avril, et fut reçu avec les acclamations qui saluent toujours les pouvoirs nouveaux et que la satisfaction du retour de la paix rendait en ce moment sincères. De là, il se dirigea lentement vers Paris et s'arrêta au château de Compiègne le 29 avril, afin d'aviser à la conduite qu'il avait à tenir. Il y trouva les maréchaux accourus au-devant de lui, et ce fut Berthier, le chef d'état-major de Napoléon durant tout le cours de sa carrière militaire, qui présenta « au roi légitime », au nom de ses collègues, l'expression emphatique et banale de

leur dévouement. Le roi fut là plus habile qu'à Londres ; il adressa aux maréchaux les paroles les plus flatteuses sur les exploits par lesquels ils avaient illustré la France. Il prit le bras de deux d'entre eux pour soutenir ses pas appesantis par la goutte.

Le nouveau roi avait maintenant sa résolution arrêtée. Il reconnaissait la nécessité de donner à la France les institutions résumées dans la Constitution du Sénat ; mais il entendait bien être Louis XVIII, c'est-à-dire le roi régnant par droit héréditaire, octroyer la Constitution et non la subir, recevoir des serments et n'en point prêter. Il était persuadé que tout le monde ferait comme Talleyrand et se résignerait là-dessus à sa volonté. L'empereur Alexandre, avec une sagacité remarquable chez le plus absolu des monarques du continent, sentait qu'il y avait, dans cette prétention à relever la vieille royauté au-dessus du droit national, le germe de nouvelles crises pour la France et pour l'Europe. Il alla trouver le roi à Compiègne, pour tâcher d'agir sur son esprit ; mais Louis se tint sur la réserve et éluda, avec une dignité froide, les conseils dont il laissa entendre que sa sagesse n'avait pas besoin. L'empereur de Russie repartit très peu satisfait.

Par un singulier contraste, tandis qu'un souverain étranger essayait de soutenir les droits de notre nation, le corps auquel il appartenait le plus spécialement de les défendre, les sacrifiait. Le Sénat attendait que le roi eût fait connaître ses intentions : le Corps législatif députa vers Louis à Compiègne, ce qui était le reconnaître sans conditions. Le Corps législatif perdit là l'honneur qu'il avait gagné en montrant de l'indépendance vis-à-vis de Napoléon. Le Sénat, ainsi abandonné, dut céder et se contenter de la promesse que le roi ferait une déclaration solennelle énonçant les bases principales de la Constitution qu'il adopterait. Le roi se transporta de Compiègne à Saint-Ouen, près Paris, où M. de Talleyrand lui présenta le Sénat (2 mai). « Le roi, dit Talleyrand, veut donner, dans sa « sagesse, des institutions conformes aux lumières de la raison « moderne. »

Ainsi, c'était le roi qui allait octroyer une constitution.

Louis XVIII avait gagné le principe ; mais cette victoire perdait inévitablement la dynastie.

Le lendemain, parut la célèbre Déclaration de Saint-Ouen. Le roi y reconnaissait comme bonnes les bases du plan de Constitution « proposées par le Sénat », et convoquait au 10 juin le Sénat et le Corps législatif, afin de mettre sous leurs yeux, disait-il, « le travail que nous aurons fait avec une commission choisie dans le sein de ces deux corps. »

Suivait l'énumération des garanties constitutionnelles.

Ce même jour, 3 mai, Louis XVIII fit son entrée à Paris. Il fut bien accueilli ; néanmoins, l'impression dominante dans le peuple fut une sorte de surprise, lorsqu'on vit, au lieu du chef militaire toujours à cheval auquel on était habitué, un vieux prince obèse et goutteux, portant de grosses épaulettes sur un habit bourgeois et traîné dans une calèche à huit chevaux. Il avait auprès de lui sa nièce, la fille de Louis XVI, mariée au fils aîné du comte d'Artois, au duc d'Angoulême, et le duc de Bourbon et le vieux prince de Condé, père et grand-père du malheureux duc d'Enghien. En franchissant le seuil des Tuileries, d'où son père et sa mère étaient sortis pour aller à la prison et à l'échafaud, la duchesse d'Angoulême s'évanouit. Cela toucha Paris, disposé en ce moment à oublier les fautes des Bourbons pour ne se souvenir que de leurs malheurs. Dans cette journée, cependant, les applaudissements des classes populaires s'étaient surtout adressés à l'ancienne garde impériale, qui figurait, triste et silencieuse, dans un cortége si différent de ceux qu'elle avait connus.

Le lendemain, les souverains alliés, pour rendre honneur au roi de France, firent défiler devant lui leurs troupes au Carrousel. Ce n'était pas là ce qui pouvait adoucir le chagrin de nos vieux soldats et de tous ceux qui partageaient leurs sentiments. Les rixes et les duels entre Français et étrangers se renouvelaient à chaque instant.

Le nouveau roi une fois installé, on entama les négociations de paix dont la convention du 23 avril avait été le malheureux préambule. Ce fut l'auteur de cette convention, Talleyrand, qui négocia comme ministre des affaires étrangères. Les

alliés, à l'instigation de Metternich, décidèrent de conclure à Paris les arrangements avec la France et de réserver, pour un congrès à Vienne, les arrangements généraux de l'Europe. Notre négociateur ne fit point d'objections, et cependant cette combinaison nous était évidemment contraire. Il était clair que nous aurions eu grand intérêt à ce que nos affaires restassent mêlées avec celles de l'Europe. La diversité, ou, pour mieux dire, l'opposition des intérêts des grandes puissances, ne pouvait manquer de susciter entre elles des conflits dont nous eussions tiré parti pour nous refaire des alliés et améliorer nos conditions de paix.

M. de Talleyrand avait reçu des instructions du conseil royal pour tâcher d'obtenir qu'on nous donnât, sur notre frontière du nord, ce million d'âmes qui nous avait été promis au delà des anciennes limites ; mais Louis XVIII, en froissant l'empereur de Russie, avait achevé le triste ouvrage de la convention du 23 avril. Alexandre avait eu la pensée de renouveler avec les Bourbons l'alliance qu'il avait eue autrefois avec Napoléon et de marier au second des neveux de Louis XVIII, au duc de Berri, celle de ses sœurs à laquelle Napoléon avait préféré Marie-Louise. Louis XVIII, si obséquieux envers le prince régent d'Angleterre, n'avait répondu que par de mauvais procédés aux avances de l'empereur de Russie.

Il arriva ce qui était inévitable. Lorsqu'on demanda, au nom de la France, une frontière solide comprenant le midi de la Belgique et partant de Nieuport, en passant par Mons, Namur et Luxembourg, afin d'aboutir au Rhin par Kaisers-Lautern et Spire, lord Castlereagh refusa d'une manière absolue et fut soutenu par la Prusse, qui nous était hostile, et par l'Autriche, indifférente à notre égard, mais disposée à suivre en tout l'Angleterre. La Russie ne nous soutint pas.

Un membre du conseil royal, le général Dessolles, ancien chef d'état-major de Moreau, conseilla de ne pas conclure et de tout renvoyer au prochain congrès de Vienne. On n'écouta pas ce sage avis ; on était trop pressé de signer cette funeste paix ! Les alliés voulurent bien nous laisser, au delà de l'ancien territoire de la monarchie, du côté du Rhin, la ligne de la

Queich, qui dégageait les communications de Landau, et, au sud-est, le département de Vaucluse (ancien comtat Venaissin), qui avait délaissé le pape pour se donner à nous, plus Chambéri avec une partie de la Savoie; enfin, vers le Jura, Montbéliard. Cela faisait à peu près 600,000 âmes.

Quant à nos colonies, l'Angleterre nous rendait, non sans peine, la Martinique, la Guadeloupe, l'île Bourbon; mais elle refusa de restituer l'île de France, cette grande position militaire qui est dans l'Océan Indien ce qu'est Malte dans la Méditerranée. Cette île avait été héroïquement défendue pendant plusieurs années par son gouverneur, le général Decaen, et n'avait succombé à la fin que devant des forces irrésistibles. La confiscation de l'île de France était une violation flagrante de l'engagement pris par les alliés de nous laisser les possessions de notre ancienne monarchie; mais ceux qui avaient tant déclamé contre l'ambition de Napoléon démasquaient maintenant sans pudeur leur propre rapacité.

Les Anglais déclarèrent qu'ils gardaient aussi Malte, qu'ils nous avaient prise, et le Cap de Bonne-Espérance, qu'ils avaient pris aux Hollandais. Tout cela leur appartenait, disaient-ils, comme étant la route de l'Inde.

Les alliés arrêtèrent provisoirement pour l'Europe quelques dispositions générales, d'après lesquelles l'Allemagne devait être constituée en fédération, la Suisse rester indépendante, et l'Italie se composer d'États souverains, en dehors des pays qui reviendraient à l'Autriche.

Des articles secrets statuèrent que la Hollande, placée sous la souveraineté de la maison d'Orange-Nassau, serait accrue des pays cédés par la France entre la mer, la frontière française de 1790 et la Meuse (Pays-Bas autrichiens et pays de Liége).

Les pays cédés par la France sur la rive gauche du Rhin serviraient à « des compensations » entre les États allemands.

L'Autriche aurait en Italie les pays limités par le Pô, le Tésin et le lac Majeur, c'est-à-dire, les anciens États vénitiens, le Milanais et Mantoue.

Le territoire de l'ancienne république de Gênes devait être donné au roi de Sardaigne.

Telle fut la conclusion des guerres de l'Empire. La France républicaine avait atteint le but poursuivi par l'ancienne monarchie, les frontières naturelles de l'ancienne Gaule ; l'Empire les lui fit perdre.

C'est ici le lieu d'expliquer ce que c'est que cette question des frontières naturelles qui a excité tant de débats. Les Anciens, les Grecs et les Latins, qui voyaient les choses simplement et grandement, et qui ne faisaient point de système géographique pour le besoin d'une cause politique, avaient dit : « La Gaule est séparée de la Germanie par le fleuve du Rhin. » Ils voyaient que les bassins des eaux qui vont de l'intérieur de la Gaule à la mer du Nord ou à la rive gauche du Rhin (Escaut, Meuse, Moselle, etc.), forment une seule et même région, impossible à diviser géographiquement, et que ce grand fleuve sépare véritablement deux des grandes régions européennes.

On a prétendu, de nos jours, que les fleuves n'étaient jamais des frontières, et qu'il n'y avait d'autres frontières que la mer ou les montagnes.

Les passages du Rhin ayant été des opérations militaires célèbres, comme on l'a vu souvent dans cette histoire, les fleuves ne sont donc point sans une certaine importance comme frontière. Il y a plus : si l'on admet le système dont nous venons de parler et que l'on prenne ici les montagnes pour seules limites, on arrive au résultat le plus bizarre. Si l'on prend pour frontières naturelles les montagnes des Vosges au lieu du Rhin et que le Rhin ne compte pas comme frontière, comme les Vosges franchissent le Rhin vers Mayence et se prolongent, sous d'autres noms, jusqu'aux montagnes de la Thuringe et jusqu'au Harz, il s'ensuivra que la grande vallée alsacienne ne serait pas comprise dans la Gaule ou dans la France, mais qu'avec toute la partie des provinces rhénanes en deçà des Vosges, c'est-à-dire Trèves, Aix-la-Chapelle, Coblenz, Bonn, Cologne, la Gaule comprendra toute l'Allemagne du Nord. Ce système est évidemment insoutenable.

Toute nation dont le territoire a des frontières naturelles cherche à les atteindre. C'est la tendance naturelle de son dé

veloppement. Il y a là un droit qui ne peut céder qu'à un droit d'une nature supérieure. Si un corps de peuple s'est formé en deçà de la frontière naturelle d'une grande région, le peuple principal de cette région n'a pas le droit d'absorber l'autre par la force. Le principe moral de la volonté humaine, le principe de la souveraineté des peuples sur eux-mêmes, est supérieur au principe matériel des frontières.

Les événements de 1814 ne furent point la réaction spontanée de peuples annexés malgré eux à une nation plus puissante.

Les populations de la rive gauche du Rhin n'avaient point manifesté le désir d'un changement. Les Belges étaient mécontents de Napoléon ; mais leur sentiment ne fut pour rien dans ce qui se passa. On ne demanda ni aux Belges, ni aux populations de la rive gauche du Rhin, s'il leur convenait de rester unis à la France. On trafiqua d'eux comme de troupeaux, et on les livra, sans les consulter, à de nouveaux maîtres qu'ils eussent repoussés s'ils eussent été en état de le faire.

CHAPITRE III

RESTAURATION. — CHARTE DE 1814. — RETOUR DE L'ILE D'ELBE.

(Mai 1814-20 Mars 1815.)

La monarchie restaurée, la Restauration, ainsi qu'on l'a nommée, avait tristement débuté en ce qui regardait nos rapports avec l'étranger : elle n'avait rien su faire pour atténuer les fatales conséquences des fautes de l'Empire. Pouvait-on espérer du moins que, par une administration raisonnable, elle ferait profiter le pays de cette paix si chèrement achetée?

Les précédents du nouveau roi n'étaient pas heureux : il avait de l'esprit, mais point de cœur; dans sa jeunesse, il avait été un mauvais frère pour le malheureux Louis XVI et s'était livré à de très-noires intrigues avant et pendant les premières années de la Révolution. Instruit, mais pédant, avec de la dignité dans les manières et un extérieur imposant, il était peu sérieux au fond et de portée médiocre. Il ne voulait pas de premier ministre et ne gouvernait pourtant point par lui-même : il n'était pas assez appliqué ni assez laborieux pour cela. Son scepticisme et son humeur méfiante ne le préservaient pas de se laisser gouverner par des favoris. Il avait ce qu'on pourrait appeler une qualité négative, l'aversion des agitations et des crises, et, par conséquent, des mesures extrêmes qui compromettraient son repos; mais il n'avait pas la force de volonté nécessaire pour résister toujours aux promoteurs des exagérations qu'il redoutait.

Son frère, le comte d'Artois, au contraire, était aussi remuant,

aussi agité que Louis XVIII était ennemi du mouvement et du bruit : il se croyait le chef, il était l'instrument du parti des émigrés et le champion de toutes leurs folies. En devenant dévot avec l'âge, il n'était guère devenu moins frivole, et, sur cette tête légère, avaient passé en vain les plus grands et les plus tragiques événements. C'était sur les deux fils du comte d'Artois que reposait l'avenir de la dynastie, puisque le roi n'avait pas d'enfants : l'aîné, le duc d'Angoulême, était une âme honnête, mais un esprit borné ; ses manières étaient gauches et bizarres. Son frère, le duc de Berri, élevé aussi dans l'exil, n'avait, lui non plus, rien gardé de cette élégance de l'ancienne cour qui était le seul mérite de leur père. Sa vivacité contrastait avec la pesanteur de son aîné, mais l'entraînait à des emportements qui faisaient sur le public une fâcheuse impression.

Avec la branche aînée des Bourbons était rentré en France un de leurs parents qui avait des origines politiques bien différentes, le fils de Philippe-Égalité, ce duc de Chartres qui avait autrefois combattu pour la République, puis émigré avec Dumouriez, et qui portait maintenant le titre de duc d'Orléans. Après s'être fait oublier pendant quelques années, vivant, sous un nom d'emprunt, en Suisse, puis en Amérique, il s'était rapproché du chef de la maison de Bourbon : il avait fait amende honorable pour ses précédents révolutionnaires devant ce représentant de l'ancienne monarchie : il avait fait plus, il avait offert ses services aux Anglo-Espagnols contre l'armée française en Espagne et avait écrit à ce sujet des lettres bien fâcheuses pour sa mémoire ; il y exprime, à diverses reprises, le désir de voir écraser nos armées. Cet incident, néanmoins, n'était pas connu en France, et le duc d'Orléans y était assez bien vu, précisément à cause de ces souvenirs révolutionnaires de sa jeunesse que lui reprochaient les royalistes ; mais il se tenait sur une grande réserve, préoccupé surtout d'être en bonnes relations avec Louis XVIII, afin de se faire remettre par lui en possession des grands biens qui avaient appartenu à sa famille.

Tels étaient les princes qui allaient ensemble ou successivement figurer durant un tiers de siècle dans notre histoire.

Malgré la mauvaise humeur des émigrés, qui eussent voulu revenir à l'ancien régime, le roi tint l'engagement de donner à la France une Charte constitutionnelle, engagement qu'il eût été du reste impossible de ne pas tenir. Sur les instances impérieuses des souverains alliés, qui voulaient voir les affaires de France réglées avant leur départ, la convocation des Chambres fut même avancée du 10 juin au 31 mai. On fut obligé de se hâter de rédiger la Charte.

Cette rédaction ne se fit point dans les conditions attendues et promises. Le Sénat et le Corps législatif avaient compté être appelés à discuter la Charte. On ne leur laissa pas même le choix des commissaires qui participèrent à cette discussion : ce fut le roi lui-même, ou ses ministres, qui les choisirent dans les deux assemblées. On exclut systématiquement les hommes qui avaient rédigé le premier projet, celui du Sénat, et qui représentaient la tradition de la Révolution. Un seul nom appartenant à la Révolution dans sa nuance la plus modérée, le président de la Convention aux journées de prairial, plus tard rapporteur de la Constitution de l'an III, Boissi-d'Anglas, fut excepté de cette exclusion.

Le roi chargea trois commissaires pris en dehors des Chambres de rédiger, avec le chancelier, le projet qui devait être discuté avec les commissaires choisis dans les deux assemblées. Le chancelier, vieux titre que la Restauration venait de rendre au ministre de la justice, était un ancien magistrat nommé Dambray, très contre-révolutionnaire ainsi que l'un des trois commissaires du roi, Ferrand : les deux autres commissaires étaient un des ministres et des confidents du roi, l'abbé de Montesquiou, et le spirituel et sceptique Beugnot.

La situation dominait les dispositions personnelles, et ces hommes de l'ancien régime furent obligés de formuler « une charte à l'anglaise », avec l'espoir qu'elle ne durerait point. Dans la discussion qui eut lieu avec les commissaires pris dans les deux Chambres, quelques-uns de ceux-ci se montrèrent « plus royalistes que le roi » : Fontanes, l'ex-grand-maître de l'université impériale, se signala par l'excès de ses platitudes. Lainé, homme de cœur et de talent, mais susceptible d'entraînements

aveugles, déclama contre les spoliations révolutionnaires et protesta contre l'article du projet qui reconnaissait le droit inviolable des propriétaires de biens nationaux. Ce fut un des commissaires du roi, Beugnot, qui défendit l'article, en indiquant que l'État pourrait indemniser les anciens propriétaires.

Boissi-d'Anglas défendit honorablement les Principes de 89. Il combattit le rétablissement d'une religion d'État et fit du moins admettre que l'article qui statuait que « chacun professe sa religion avec une égale liberté et obtient pour son culte la même protection » précéderait celui qui déclarait que « la religion catholique est la religion de l'État. » Ces deux dispositions contradictoires de l'égalité des cultes et de la religion d'État promettaient de perpétuels conflits.

Boissi-d'Anglas, soutenu cette fois par Laîné, obtint que la presse fût reconnue libre, « en se conformant aux lois qui doivent réprimer les abus de cette liberté. » Ceci écartait de droit la censure et toute mesure préventive.

On maintint l'abolition de la conscription imprudemment promise par les princes, mais en ajoutant que le mode de recrutement serait déterminé par une loi, c'est-à-dire qu'on rétablirait la conscription sous un autre nom.

L'inviolabilité de la personne du roi, la responsabilité des ministres, l'existence de deux Chambres ne furent pas contestées.

L'article XIV attribuait au roi, avec le droit de paix et de guerre, celui de faire les règlements et ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois et la sûreté de l'État.

Cet article, qui devait causer la perte de la dynastie, ne souleva pas le moindre débat. Personne ne songeait alors au sens qu'on lui attribua plus tard : en conférant au roi le droit de faire les ordonnances nécessaires pour l'exécution des lois, on ne pensait pas lui conférer le droit de détruire les lois, et Louis XVIII était bien loin de méditer la préparation de nouvelles crises.

Quant à l'organisation des deux Chambres, on imita l'Angleterre en substituant le nom de Chambre des pairs à celui de Sénat. Le roi nommait les pairs, soit à vie, soit héréditaires, à

sa volonté. Les députés devaient être élus pour cinq ans et renouvelables annuellement par cinquième ; ils devaient être âgés de quarante ans au moins et payer mille francs de contributions directes (ce serait le double aujourd'hui). Les électeurs devaient avoir trente ans et payer trois cents francs de contributions directes.

Les libertés et les garanties publiques étaient à peu près les mêmes que dans le projet primitif du Sénat.

En résumé, des Principes de 89 il subsistait des libertés politiques et l'égalité civile : les deux noblesses, celles de l'Ancien Régime et celle de l'Empire, l'une rétablie, l'autre conservée, n'avaient point de privilèges ; mais il ne restait plus rien en fait d'égalité politique. Aucune part n'était accordée à la démocratie ; l'immense majorité de la nation était tenue absolument en dehors des affaires publiques ; la Chambre qui était censée représenter le peuple n'était qu'une réunion de gros censitaires élus par quelques milliers d'autres censitaires. Ce n'était pas là le moyen d'intéresser les masses au nouveau régime.

La Constitution fut datée de la dix-neuvième année du règne de Louis XVIII, comme si la République et l'Empire eussent été effacés de l'histoire. Elle reçut le titre de Charte constitutionnelle, d'après un terme du moyen âge : les rois féodaux et les grands barons octroyaient des chartes à leurs vassaux.

Le roi prit dans le Sénat quatre-vingt-trois pairs, y ajouta une quarantaine de ducs de l'Ancien Régime et les maréchaux.

La Charte fut promulguée au Palais-Bourbon le 4 juin. L'effet en fut favorable. Le public ne mesura pas la portée de la question de principe ; il se préoccupa peu de l'origine de la Charte octroyée et ne vit d'abord que les garanties libérales qu'elle contenait. La publication du funeste traité de Paris, coïncidant avec celle de la Charte, arrêta ce mouvement de satisfaction et d'espérance, et glaça les cœurs.

La haine contre l'Angleterre redoubla : l'irritation était profonde aussi contre l'Autriche ; le peuple, habitué à mêler à la politique les sentiments de famille, en voulait mortellement à l'empereur François II d'avoir sacrifié sa fille et son petit-fils. L'attitude anti-patriotique d'une grande partie des royalistes

exaspérait la douleur publique. Ils se moquaient des « frontières naturelles » et de ces « nouveaux Français » qu'on arrachait à la France ; ils excitaient ainsi, dans le pays et dans l'armée, une indignation qui devait bientôt avoir des conséquences fatales.

L'espèce d'apaisement causé par la promulgation de la Charte ne dura point. Les royalistes ne froissaient pas seulement les sentiments, ils menaçaient les intérêts issus de la Révolution ; ils menaçaient même les personnes. Les anciens chouans prenaient dans l'Ouest l'attitude la plus insolente et la plus alarmante. Les émigrés inquiétaient les nouveaux propriétaires des biens qui avaient appartenu à leurs familles, et le clergé les secondait avec passion, obsédant les vieillards, les malades, pour les obliger à restituer ce qu'il appelait « le bien mal acquis ». La Charte, à peine promulguée, était foulée aux pieds par les prétendus amis du roi qui l'avait donnée.

Les menées et les violences des royalistes causaient une irritation extrême dans la classe nombreuse et puissante des acquéreurs de biens nationaux, et toutes les villes de l'Ouest étaient prêtes, si les chouans passaient des paroles aux actes, à soutenir par la force les nouveaux propriétaires des campagnes.

Les partis n'étaient pas moins animés dans le Midi que dans l'Ouest, et, là aussi, les royalistes étaient, sur bien des points, en insurrection de fait contre le gouvernement qu'ils prétendaient défendre ; dans l'Ouest, les chouans pillaient les salines, et dans le Midi, les villes royalistes refusaient de payer les droits réunis.

Le retour de nos garnisons, qui revenaient de nos places perdues de Belgique et du Rhin et des places où Napoléon les avait si malheureusement laissées en Allemagne et en Pologne, le retour de nos prisonniers des pontons anglais et de nos prisonniers d'Allemagne, qui précédaient nos prisonniers de Russie, ajoutait un nouvel élément d'agitation à tous ceux qui fermentaient en France. Tous ces milliers de malheureux soldats oubliaient leurs griefs contre Napoléon en retrouvant en France le drapeau blanc et les émigrés, et ils laissaient partout éclater des sentiments hostiles au nouveau régime.

Les difficultés de la situation des Bourbons étaient effrayantes; on peut douter qu'ils les eussent surmontées, quand ils eussent été plus habiles et plus exempts de préjugés. Ils portaient tout ensemble le poids de leurs anciennes fautes et celui des fautes récentes de Napoléon.

Leurs maladresses aggravèrent encore une position par elle-même si dangereuse. Il était à la fois nécessaire et périlleux de réduire l'armée. C'étaient trois cent mille hommes qui rentraient en France: cinq cent mille avec ce qu'on avait à l'intérieur. Il était impossible d'entretenir sous les drapeaux cette masse; mais il fallait ici les plus grands ménagements. Ce fut là le moment que choisit Louis XVIII pour rétablir l'ancienne Maison du Roi, gardes du corps, mousquetaires, etc., c'est-à-dire une garde royale de cinq à six mille cavaliers, nobles, émigrés ou fils d'émigrés, ayant tous le grade et les appointements d'officier; ceci, tandis qu'on allait mettre à la retraite ou à la demi-solde des milliers d'officiers de la Grande-Armée.

La création de ces corps spéciaux était une faute énorme. On fit pire encore. Une ordonnance royale, rendue sur le rapport du ministre de la marine Malouet, un des anciens Constituants qui s'étaient des premiers retournés contre la Révolution, statua que les officiers de marine qui auraient « servi à l'étranger », c'est-à-dire qui auraient servi contre la France sur les vaisseaux anglais, seraient admis dans la marine royale avec leur grade. Le même principe fut appliqué à l'armée de terre, et nos soldats virent avec indignation beaucoup d'émigrés qui avaient combattu contre les armées françaises remplacer dans les régiments des officiers de la Grande-Armée mis à la retraite. Les grades d'officiers généraux étaient prodigués aux vieux courtisans revenus d'exil. Ce n'est point la catastrophe de Baylen, c'est le déplorable ministère de 1814 qui est la vraie tache restée sur le nom du général Dupont.

Le nouveau régime semblait multiplier à plaisir les imprudences et les scandales. On avait célébré de solennels services funèbres pour Louis XVI et pour les autres victimes royales; c'était tout naturel; mais on en célébra pour Georges Cadoudal, exécuté comme auteur d'un complot contre la vie du premier

Consul ; on en célébra pour un homme bien plus odieux, pour le traître Pichegru ! On comprend quelle impression de pareilles choses produisaient sur l'armée ! Le gouvernement, pendant ce temps, s'aliénait jusqu'au clergé de l'Empire, en manifestant l'intention de négocier avec le pape l'abolition du Concordat et le rétablissement des anciens évêques que le Concordat avait écartés de leurs sièges. Une ordonnance de police, provoquée par le comte d'Artois, prescrivit la fermeture des boutiques et la cessation des travaux le dimanche (7 juin 1814). Le mécontentement fut général.

Les Chambres cependant s'étaient réunies, et le public espérait qu'elles arrêteraient le pouvoir sur cette pente. Il y eut, dans la Chambre des députés, sur la liberté de la presse, un débat qui excita un vif intérêt : le gouvernement avait laissé la presse sous le régime impérial de la censure. On protesta au nom de la Charte, et le gouvernement dut se borner à demander le maintien de la censure comme mesure provisoire, nécessitée par les circonstances, et qui cesserait de plein droit en 1816.

La Chambre des députés renouvela la garantie des biens nationaux ; elle accueillit favorablement les propositions du ministre des finances, le baron Louis, qui, pour faire face aux besoins de l'État et au service de la dette publique, voulait émettre des effets à échéance déterminée et portant un intérêt de 8 p. 100. L'adoption du projet du baron Louis fit monter la rente à 78. Le crédit se relevait. Le baron Louis fit adopter par la Chambre d'énergiques mesures pour défendre notre industrie contre les Anglais : on protégea les fers français par un gros droit ; on alla plus loin, et trop loin, quant aux fils et aux tissus de coton et quant aux draps ; on maintint la prohibition absolue du temps de l'Empire. L'opinion approuva.

Malheureusement, le ministère des finances était le seul qui marchât bien. Tous les autres étaient véritablement à la débandade. Il n'y avait ni unité, ni vues, ni plan dans le ministère.

On imagina de faire voyager le comte d'Artois et ses deux fils dans les diverses régions de la France ; on espérait que leur présence gagnerait les populations.

L'effet fut tout contraire : les *ultras*, comme on appelait le

parti monarchiste exagéré, se livrèrent, à cette occasion, à de violentes manifestations contre-révolutionnaires qui irritèrent la majorité du peuple.

Ce mécontentement fut aggravé par de nouvelles maladresses: on renvoya dans leurs foyers une partie des invalides, avec une pension insuffisante, pendant qu'on prodiguait les pensions et les secours aux émigrés de l'armée de Condé et aux anciens insurgés de la Vendée. On réunit en une seule école, à Saint-Cyr, les trois écoles militaires qui existaient sous l'Empire, afin, dit l'ordonnance, de « faire jouir la noblesse du royaume des avantages qui lui étaient assurés par l'édit de janvier 1751. » Ceci indiquait l'intention de réserver à peu près exclusivement les grades militaires à la noblesse.

La Chambre des députés se montra tellement émue de ces deux mesures, que le gouvernement redut venir sur ses décisions. Elle consentit cependant à voter une loi qui rendait aux anciens propriétaires ceux des biens nationaux non vendus qui n'avaient point été affectés à des services publics.

Le roi, obsédé par son frère, autour duquel se groupaient tous les brouillons royalistes, laissait commettre, pour avoir la paix autour de lui, bien des folies dont il se moquait tout le premier. Le comte d'Artois avait une contre-police, composée d'une foule d'intrigants et d'écervelés, qui surveillaient et contrecarraient la police officielle dirigée par le comte Beugnot. Les *ultras* accusaient d'incapacité, sinon de jacobinisme, la police officielle, parce que son chef Beugnot riait de leurs extravagances. Et quel était le remplaçant que les ultras eussent voulu substituer à Beugnot? — C'était le régicide Foucher, l'ancien collègue de Collot-d'Herbois, l'homme des mitraillades de Lyon. Fouché, à force d'intrigues, avait capté la faveur du comte d'Artois. Cela dit tout sur l'inconsistance et l'absence totale de sérieux et de dignité qu'offrait cette faction de vieillards étourdis.

Le pavillon Marsan (résidence du comte d'Artois) représentait exactement en 1814 le Coblenz de 1791.

Une nouvelle singularité fut le ralliement du maréchal Soult aux *ultras:* il avait d'abord paru hostile à la Restauration ; il se

jeta brusquement dans le parti exagéré, qui crut s'emparer de l'armée en poussant Soult au ministère de la guerre, à la place de Dupont ; ce fut là ce que celui-ci gagna aux faiblesses et aux concessions qui l'avaient totalement déconsidéré dans l'armée. A la police, le roi ne voulut pas de Fouché, mais consentit à remplacer Beugnot par d'André, ancien Constituant, qui avait été un des agents secrets du parti royaliste (décembre 1814).

L'état intérieur de la France, à la fin de cette triste année 1814, était donc peu rassurant. Il s'était formé un parti modéré et constitutionnel qui dominait dans les deux Chambres et qui, ne songeant qu'à préserver la France de nouvelles tempêtes, souhaitait d'appliquer la Charte dans un esprit libéral et de s'entendre avec la royauté restaurée ; mais il était bien difficile que ce parti réussît à maintenir le nouveau régime légal entre la minorité téméraire des *ultras* et la majorité irritée du pays.

La situation générale de l'Europe n'était pas plus satisfaisante. Les Belges, qu'on avait donnés, sans les consulter, au nouveau roi des Pays-Bas, étaient déjà au moins aussi mécontents des Anglais et des Hollandais qu'ils l'avaient été de Napoléon. Les populations de langue allemande de la rive gauche du Rhin, plus attachées à la France que les Flamands de la Belgique, se montraient fort hostiles à leurs nouveaux maîtres prussiens, hessois et bavarois, surtout aux Prussiens. Les Saxons, qui avaient déserté la cause française si opportunément pour les alliés à Leipzig, se savaient menacés d'en être récompensés par l'annexion de leur pays à la Prusse. Cette pensée les remplissait de douleur et de colère. Les autres petits États allemands étaient inquiets et mécontents des prétentions que laissait paraître la Prusse.

En Suisse, les anciens et les nouveaux cantons étaient en armes les uns contre les autres, et les grandes puissances avaient beaucoup de peine à les empêcher d'en venir aux mains.

L'état de l'Italie était bien plus triste encore que celui de la Suisse ; car celle-ci, quoi qu'il arrivât, devait rester indépendante. L'Autriche avait déjà repris possession des provinces vénitiennes. Les classes éclairées, en Lombardie, eussent souhaité d'avoir pour souverain Eugène Beauharnais, qui avait

gagné leur affection et leur estime ; le Sénat lombard se préparait à en faire la demande aux grandes puissances, lorsque quelques meneurs aristocrates et cléricaux, unis aux agents de l'Autriche, soulevèrent la plèbe milanaise contre le Sénat. Ces troubles fournirent à l'Autriche un prétexte pour envahir la Lombardie et pour en prendre possession, assurée qu'elle était que les autres grandes puissances ne lui refuseraient pas plus Milan que Venise.

La restauration, en Piémont, se montrait encore plus oppressive que la conquête étrangère à Milan et à Venise. Le vieux roi de Sardaigne avait rapporté dans son ancien territoire continental les passions réactionnaires les plus fanatiques : il imposait au Piémont une tyrannie bigote et poursuivait de sa haine tout ce qui avait servi la France. Gênes, à laquelle les Anglais avaient promis le rétablissement de son indépendance, était exaspérée contre l'Angleterre qui l'avait trompée et détestait le gouvernement du roi de Sardaigne auquel on la livrait.

La réaction régnait à Rome comme à Turin. Pie VII, démentant sa douceur habituelle, persécutait ceux de ses anciens sujets qui avaient servi l'administration française, détruisait tout ce que les Français avaient fait de bien dans l'État romain, restaurait l'Inquisition, qui ne brûlait plus, mais qui opprimait et emprisonnait encore, et, révoquant le grand acte de son prédécesseur Clément XIV, rétablissait l'ordre des Jésuites. Cette décision papale, d'une portée incalculable, alarma dès lors toutes les classes éclairées en Italie comme en Europe, quoiqu'elles n'en pussent prévoir toutes les conséquences, si fatales pour le catholicisme et pour le repos des nations.

Le pape, à qui les Bourbons demandaient l'abolition du Concordat, réclamait d'eux, de son côté, la restitution d'Avignon : il protestait contre la Charte, qui proclamait l'égalité des cultes, et contre la loi sur le mariage civil.

L'opinion de l'Italie, que la conscription et les perpétuelles guerres de l'Empire avaient aliénée à Napoléon, se retournait déjà contre la coalition victorieuse. Murat, qui, au grand chagrin des Bourbons, restait roi de Naples quant à présent, comme Bernadotte était resté roi de Suède, eût bien voulu profiter de ce mou-

vement des esprits en Italie; mais ce n'était pas vers lui, c'était tout droit vers Napoléon que se retournait l'opinion italienne.

Ce qui se passait en Espagne était pire encore que ce qui se passait en Italie. Ferdinand VII, à peine restauré, laissait pleinement apparaître son affreux caractère. Ce prince, un des plus méchants et des plus méprisables qui aient porté la couronne, n'avait pas seulement refusé d'accepter la constitution rédigée par les Cortès de Cadix et qui eût pu être revisée, il persécutait avec fureur les hommes qui avaient sauvé sa couronne, parce qu'ils ne voulaient pas se prêter au rétablissement du pouvoir absolu et de tous les anciens abus, y compris l'Inquisition. Il était déjà brouillé avec les Bourbons de France pour un motif qui honorait ceux-ci. Louis XVIII n'avait pas voulu lui livrer le fameux chef de guérillas, Mina, qui s'était réfugié en France.

Le congrès qui devait régler toutes les affaires de l'Europe s'était réuni à Vienne à la fin de septembre. Les difficultés y étaient très grandes. L'empereur de Russie voulait toute la Pologne, pour la reconstituer en royaume, moins la Gallicie, qu'il ne pouvait enlever à l'Autriche; le roi de Prusse voulait s'emparer de toute la Saxe. Alexandre et Frédéric-Guillaume étaient d'accord et avaient associé leurs ambitions. C'était le renversement des traités conclus entre les alliés, traités qui stipulaient le partage du grand-duché de Varsovie entre les trois co-partageants de la Pologne, et c'était absolument contraire aux vues de l'Angleterre et de l'Autriche.

Il y avait donc là le principe d'une division profonde entre les alliés et d'une rupture de la coalition. L'intérêt de la France était évident; la division imminente de ses adversaires lui eût rendu une position très avantageuse quant au règlement de ses frontières, si l'on n'eût fait la folie de bâcler le traité de Paris au mois de mai. Rien n'était toutefois perdu, et, si les alliés en venaient à s'armer les uns contre les autres, le traité de Paris était déchiré dans le choc. Il nous arrivait alors ce qui était arrivé récemment à l'Autriche: les opprimés de la veille redevenaient les arbitres de l'Europe.

Pour un véritable homme d'État, il n'y avait point à hésiter;

nous devions, le cas échéant, prendre parti pour la Russie et la Prusse, dont les ambitions se portaient sur des territoires éloignés du nôtre, contre l'Angleterre et l'Autriche. L'Angleterre venait de créer le royaume des Pays-Bas contre nous et projetait quelque chose de bien pire encore, la réalisation du plan diabolique de M. Pitt, à savoir : d'établir la Prusse sur la rive gauche du Rhin, pour la mettre en hostilité permanente avec la France et rendre impossible toute paix durable sur le continent. Quant à l'Autriche, elle venait de rentrer en Italie, d'où la politique française a toujours cherché à la faire sortir.

La Russie, qui n'avait ni intérêt ni passion contre nous, et la Prusse, qui nous haïssait, mais qui était toute prête à faire céder ses antipathies à ses intérêts, nous eussent fait les plus grandes concessions pour avoir notre alliance. Mais Louis XVIII n'avait aucune vue sérieuse de politique internationale ; il se bornait à viser à l'expulsion de Murat du trône de Naples pour y rétablir les Bourbons, et c'était Talleyrand, l'homme du 23 avril et du 30 mai, qui nous représentait à Vienne. Dans la situation, il n'y avait qu'à attendre et à voir venir ; cela ne faisait pas le compte de la vanité de Talleyrand. Lassé de voir que les quatre grandes puissances, dans les premiers moments, le tenaient à l'écart, il voulut tout de suite se faire une position en groupant autour de lui les petits États allemands, effrayés des projets de la Prusse ; il prit une attitude hostile à la Prusse et à la Russie. Toute la politique de Talleyrand se résuma en deux points : soutenir, ailleurs, comme en France, ce qu'il appelait « la légitimité », c'est-à-dire les droits héréditaires des vieilles dynasties, et affecter un entier désintéressement au nom de la France, qui ne demanderait rien pour elle ; c'est-à-dire se résigner à la perte de nos frontières et repousser toutes les chances de les recouvrer.

Talleyrand demanda au roi d'ordonner des armements pour soutenir cette politique ! On remit l'armée française à l'effectif de 200,000 hommes, en s'apprêtant à en avoir 300,000. On prépara la France à faire la guerre pour la défense des traités faits contre elle.

Voilà le chef-d'œuvre du prétendu grand homme d'État dont

on a tant vanté l'habileté, quand on ne connaissait pas les documents de ses négociations ! Ce n'était certes pas l'intelligence qui lui manquait; mais à quoi sert l'intelligence lorsqu'elle n'est pas au service d'une grande idée, et qu'elle ne poursuit que la satisfaction de petites vanités et de petits intérêts ! Rien n'était plus ridicule que le sceptique Talleyrand se faisant l'apôtre des principes et des droits prétendus inamissibles : l'empereur Alexandre le lui fit bien sentir.

D'autres objets partagèrent jusqu'à un certain point l'attention des puissances ; elles voyaient avec inquiétude Napoléon si près de l'Italie agitée et savaient mauvais gré à l'empereur Alexandre de lui avoir fait accorder l'île d'Elbe. On parla, dans des conciliabules, de transférer l'empereur déchu aux îles Açores, petit archipel appartenant au Portugal, entre l'Europe et l'Amérique. On n'osa cependant présenter officiellement ce projet ; on était trop sûr qu'Alexandre s'opposerait à ce qu'on violât les engagements pris avec Napoléon.

Alexandre eut la principale part dans l'arrangement des affaires de Suisse, où il intervint dans un sens libéral, en opposition avec l'Autriche. Les nouveaux cantons, Vaud, Argovie, Tessin, etc., subsistèrent, ainsi que l'égalité civile, dans les lois de la Confédération. Genève, Neufchâtel et le Valais, repris à la France, formèrent trois nouveaux cantons suisses. La question de Murat et du royaume de Naples fut ajournée.

La querelle, cependant, s'aigrissait entre les grandes puissances pour la question de Pologne et de Saxe. L'Angleterre, l'Autriche, les petits États allemands, commençaient à compter leurs soldats. Le secours de la France leur était indispensable. Son représentant l'offrit gratuitement. L'Angleterre et l'Autriche arrêtèrent un plan de campagne éventuel pour le mois de mars 1815 : elles y décidaient que 50,000 Français entreraient en Franconie ; 50,000 autres, dans les provinces de la rive gauche du Rhin, pour les assurer à l'Allemagne ! L'Angleterre et l'Autriche étaient certaines que Talleyrand adhérerait à tout. Metternich, par une note du 10 décembre 1814, signifia aux Russes et aux Prussiens que le royaume de Saxe serait défini-

vement maintenu, sauf quelques concessions de territoire à faire à la Prusse.

Alexandre ne crut pas qu'il fût possible à la Russie et à la Prusse de surmonter la coalition de l'Angleterre, de l'Autriche, de la France et des petits États. Il se résigna à transiger : il renonça à la province polonaise de Posen, que la Prusse lui eût cédée si elle avait eu la Saxe, et il consentit à ce que l'Autriche obtînt une partie du grand-duché de Varsovie.

La Prusse essaya encore de se faire donner la Saxe, en offrant de céder au roi de Saxe les territoires de la rive gauche du Rhin qui lui étaient destinés et qu'elle n'avait acceptés que par déférence pour l'Angleterre. Malgré son antipathie à notre égard, elle ne se souciait point d'être engagée aussi à fond contre la France.

Le représentant de la France eût dû seconder à outrance cette proposition, qui créait là un petit État inoffensif. Talleyrand, au contraire, s'y opposa obstinément, d'accord avec l'Autriche, qui protégeait la Saxe : la France n'avait certes aucune raison de s'intéresser aux Saxons ; mais Louis XVIII était fils d'une princesse saxonne. Ce fut donc grâce au gouvernement de la Restauration que la Prusse fut établie sur la rive gauche du Rhin.

L'Autriche consentit toutefois à un démembrement de la Saxe en faveur de la Prusse : on disputa fort sur les proportions de ce démembrement. Une commission fut chargée d'évaluer les territoires et le chiffre des âmes dont on trafiquait en Saxe et ailleurs. Talleyrand exigea impérieusement, en menaçant de s'en aller, que la France fût représentée dans cette commission, bien entendu sans avoir sa part dans ce marchandage dont elle partagerait l'ignominie, mais non le profit. Cet ignoble spectacle dépassa de beaucoup tous les scandales donnés par Napoléon.

On faillit de nouveau rompre, à propos des morceaux de Saxe et de Pologne qu'on s'arrachait. La paix signée entre l'Angleterre et les États-Unis d'Amérique, rendant aux Anglais le libre emploi de toutes leurs forces, les disposait à être moins conciliants. Le plénipotentiaire anglais, lord Castlereagh, rédigea avec Talleyrand une convention par laquelle l'Autriche, la

France et l'Angleterre s'engageaient à fournir chacune 150,000 soldats, s'il y avait lieu. Metternich accepta. Dans cette convention, sur la proposition de Castlereagh, les parties contractantes, en cas de guerre, se tenaient pour liées par le traité de Paris du 30 mai 1814 et obligées de régler, d'après ses principes et son texte, l'état et les frontières de chacun. C'était le comble du ridicule et de l'odieux, et un vrai crime de haute trahison de la part de notre représentant. C'est ce jour-là que Talleyrand a mérité véritablement ce nom de traître que l'instinct populaire n'a cessé d'attacher à sa mémoire. Le traité secret fut signé le 3 janvier 1815. La Bavière, les Pays-Bas, la Sardaigne, adhérèrent.

Alexandre et Frédéric-Guillaume eurent vent de ce pacte et reculèrent encore une fois devant la guerre. On recommença à discuter le démembrement de la Saxe. La Prusse obtint la moitié de ce royaume et les places polonaises de la basse Vistule, y compris Dantzig, qui avait été si longtemps l'objet de sa convoitise. Luxembourg fut donné au roi des Pays-Bas et Mayence au grand-duc de Hesse-Darmstadt, ces deux grandes places de guerre demeurant d'ailleurs forteresses fédérales allemandes. Les anciens électorats de Cologne et de Trèves et l'ancien duché de Juliers furent attribués à la Prusse ; le Palatinat, à la Bavière, qu'on voulait aussi engager contre la France, son ancienne alliée.

La Prusse s'étendit ainsi du Niémen à la basse Meuse. La oplitique de Pitt avait réussi, pour le malheur de l'Europe. L'Autriche reçut la présidence perpétuelle de la Confédération germanique, prérogative honorifique qui ne lui conférait pas le commandement militaire. L'empereur d'Autriche avait eu la prudence de ne point accepter le rétablissement du titre d'empereur d'Allemagne, sentant bien que ce titre eût été disputé dorénavant, à chaque élection, par la Prusse à l'Autriche. La diète germanique reçut une organisation nouvelle. On établit une double Assemblée : 1° une Assemblée ordinaire de 17 votants, aucun des confédérés n'ayant plus d'une voix et les petits princes et les villes libres étant réunis à plusieurs pour former une voix ; 2° une Assemblée générale, composée de 69 votants,

où chaque État aurait un nombre de voix proportionné à son importance ; cette seconde Assemblée déciderait des lois fondamentales et des grands intérêts de la Confédération. Les confédérés conservaient leur souveraineté, leur armée, leur diplomatie propre, mais ne pouvaient plus, comme autrefois, contracter des alliances étrangères contre les membres de la Confédération ; ils devaient la défendre par des contingents proportionnés à leurs forces.

Au point de vue des affaires allemandes et des affaires européennes, cet arrangement de la Confédération germanique était à peu près ce qu'il pouvait être dans les conditions du temps.

En Italie, on laissa l'Autriche faire tout ce qu'elle voulut ; en même temps qu'elle s'adjugeait la Lombardo-Vénétie, elle avait rétabli les branches collatérales de sa maison impériale en Toscane et à Modène. Marie-Louise resta viagèrement duchesse de Parme. Les Bourbons réclamaient avec instance le renversement de Murat. Les puissances souhaitaient de se débarrasser de cet allié de la dernière heure, mais différaient de se décider. Une imprudence de Murat fournit le prétexte : il annonça des mesures offensives en Italie, sous prétexte de se défendre contre les Bourbons. Il fut convenu, entre Talleyrand, Metternich et Castlereagh, que l'Autriche réunirait 150,000 hommes sur le Pô. Il n'y eut point d'acte officiel du congrès contre Murat ; mais la question était implicitement résolue.

Le congrès fit deux actes louables : lui qui pratiquait, pour ainsi dire, la traite des blancs en partageant les populations européennes comme des troupeaux, il prohiba la traite des noirs, à l'instigation de l'Angleterre.

Un grand mouvement avait été provoqué depuis longtemps chez les Anglais, contre la traite et contre l'esclavage des noirs, par le célèbre Wilberforce et d'autres hommes de bien. Ce mouvement était très sincère dans le peuple ; mais le gouvernement anglais voyait surtout, dans la prohibition de la traite, un moyen de gêner le commerce des autres nations en visitant leurs navires, sous prétexte d'y chercher des infractions à la défense de transporter des esclaves noirs ; il y voyait aussi l'espoir que l'interdiction de la traite des esclaves exciterait une

crise aux États-Unis d'Amérique, où l'agriculture et l'industrie, dans le Sud, reposaient sur le travail esclave.

L'autre mesure digne d'éloge fut la déclaration de la libre navigation des fleuves qui ont plusieurs États pour riverains.

Tout était réglé : il n'y avait plus qu'à donner aux actes du congrès une rédaction définitive ; les souverains allaient se séparer, lorsqu'on apprit à Vienne une effrayante nouvelle. Napoléon avait quitté l'île d'Elbe ; il était en France.

Devant le péril commun, les alliés, saisis à la fois de terreur et de colère, oublièrent à l'instant toutes leurs dissidences ; ils maintinrent les résolutions qu'ils avaient prises sur les arrangements européens et convinrent de ne point se séparer avant d'en avoir fini avec Napoléon.

La situation de la France n'avait cessé de s'aggraver durant l'hiver. Les fautes, du côté du gouvernement, le mécontentement, du côté du peuple, avaient été croissant. Les journaux royalistes, que la censure royale elle-même ne venait pas à bout de contenir, exaspéraient par leurs violences et leurs menaces tout ce qui tenait à la Révolution. Des tracasseries puériles, de petites persécutions maladroites contre des militaires et d'autres personnes suspectes, irritaient et n'effrayaient point. Partout se propageait le sentiment que le gouvernement ne tiendrait pas.

Il n'avait en effet aucun point d'appui solide : l'armée en masse lui était contraire ; l'administration, la magistrature elles-mêmes, n'étaient ni confiantes ni dévouées ; des complots militaires se tramaient. Le grand intrigant Fouché, perdant l'espoir d'être appelé au ministère par Louis XVIII, visait à le renverser sans rappeler Napoléon et en élevant au trône, suivant les circonstances, ou le petit roi de Rome ou le duc d'Orléans. Dans les rangs inférieurs de l'armée, on ne pensait qu'à l'empereur ; mais, parmi les chefs ainsi que dans la bourgeoisie, beaucoup ne voulaient pas revenir à Napoléon et songeaient au duc d'Orléans. On sentait qu'il y avait une révolution dans l'air, sans bien savoir à qui elle profiterait. L'ancien ministre Maret, duc de Bassano, envoya un agent à Napoléon pour l'avertir qu'on touchait à une crise.

Napoléon, depuis son installation à l'île d'Elbe dans les pre-

miers jours de mai 1814, avait semblé prendre au sérieux ce diminutif d'Empire qu'on avait bien voulu lui laisser : il s'était occupé aussi activement de l'agriculture, de l'industrie, du commerce de cette petite île, qu'il le faisait naguère des grands intérêts du continent européen. Il affectait la résignation : en réalité, il se faisait là sans bruit un petit corps de troupes d'élite et une petite marine comme en cas. Il attendait en prêtant l'oreille à toutes les rumeurs qui lui arrivaient de France et d'Europe. Il s'était réconcilié, par l'entremise de sa sœur Pauline, avec Murat, repentant d'une défection dont les alliés lui tenaient peu de compte. Les nouvelles de France commencèrent à rendre espoir à Napoléon. Le bruit lui parvint que les alliés voulaient le déporter au loin et que le congrès de Vienne allait se séparer. Il entreprit des préparatifs qu'il cachait de son mieux.

Le rapport de l'agent de Maret le décida. Tout était prêt pour l'embarquement. Avant d'exécuter sa résolution, il consulta cependant une personne, une seule : ce fut sa mère. Cette vieille femme énergique, belle encore dans son grand âge, avait l'aspect et le caractère d'une matrone romaine, mais d'une matrone de l'Empire et non de la République. Pendant les prospérités de son fils, elle n'avait point affecté d'influence politique et avait vécu dans une demi-retraite, fort considérée de l'empereur et de la cour impériale.

Il y eut, à l'île d'Elbe, entre elle et son fils, une scène qui rappelle les tragédies de Corneille. Napoléon lui-même nous en a laissé le récit plein d'une sombre grandeur. La mère et le fils n'examinèrent que la situation personnelle de Napoléon et les chances de l'entreprise : quant à ce qui pouvait en résulter pour la France, ils n'y songèrent même pas. Le fils parlait de la Fortune, la mère parlait de Dieu ; mais la Fortune était bien, en fait, leur dieu à tous deux ; ils n'attachaient pas plus l'un que l'autre de sens moral au nom de la divinité, et, au moment de déchaîner sur la France et l'Europe des calamités nouvelles, ils ne se préoccupaient que de l'intérêt et de la gloire d'un seul homme. La mère approuva le départ.

Dans ce qui eût dû retenir Napoléon, nous ne comptons que

l'intérêt de la France, et non la foi des traités. On ne l'avait pas respectée envers lui : Les engagements pris à son égard n'avaient pas été tenus ; le gouvernement français ne lui payait pas les deux millions par an qui lui avaient été promis et s'était emparé des biens personnels de sa famille : il croyait d'ailleurs arrêté le projet de lui reprendre l'île d'Elbe et de le déporter au loin.

Napoléon dépêcha un message à Murat, en le chargeant de prévenir l'Autriche qu'il serait bientôt à Paris et qu'il acceptait le traité du 30 mai 1814. S'il était sincère, son retour n'avait pas même l'excuse de tâcher de rendre à la France les frontières qu'il lui avait fait perdre.

Il s'embarqua, le 26 février, à Porto-Ferrajo, avec les généraux Bertrand et Drouot et 1,100 soldats, dont 700 de l'ancienne garde impériale, et le reste Polonais, Corses et Italiens. La flottille, composée de sept bâtiments, évita les croisières anglaise et française qui surveillaient l'île d'Elbe, avec le même bonheur qui avait fait autrefois éviter les Anglais au général Bonaparte lors de son retour d'Égypte. La marine française, dont l'esprit différait peu de celui de l'armée de terre, n'y mettait pas une grande vigilance. Le 1er mars au matin, la flottille mouilla dans le golfe Juan, entre Cannes et Antibes. Le débarquement s'opéra sans obstacle.

Il y avait deux voies pour marcher sur Paris : la plus longue, mais la plus commode, par le littoral, par Toulon et Marseille ; la plus courte, mais la plus difficile, surtout à la fin de l'hiver, par les montagnes de Provence et de Dauphiné. Napoléon choisit la seconde. Dans la basse Provence il eût trouvé devant lui des populations hostiles et des moyens de résistance probablement insurmontables ; du côté du Dauphiné, il avait la chance de surprendre ses adversaires et d'attirer à lui des départements mal disposés pour les Bourbons. Il se mit en route, répandant sur son passage des proclamations au peuple et à l'armée ; il y imputait nos malheurs à la trahison. Il se prétendait rappelé par les plaintes et les vœux de la France ; il adressait aux soldats un éloquent appel : — « Arborez, leur disait-il, cette cocarde tricolore que vous portiez dans nos

grandes journées. La victoire marchera au pas de charge; l'aigle, avec les couleurs nationales, volera de clocher en clocher jusqu'aux tours de Notre-Dame. »

Il s'avança rapidement par les montagnes, à travers la glace et la neige : il était à Sisteron dès le 5 au matin. Les montagnards, exaspérés contre les prétentions des nobles et des prêtres, acclamaient Napoléon et amenaient à ses soldats vivres, chevaux, charrettes.

Les défilés de Sisteron et de Gap ne furent pas défendus. Le 6 mars, aucun obstacle naturel ne séparait plus Napoléon de l'importante ville de Grenoble. Il y avait là plusieurs régiments et un grand dépôt d'armes et de munitions. Le sort de l'entreprise dépendait de ce qui allait se passer devant Grenoble.

Le général commandant la division militaire envoya de Grenoble un détachement du génie et de l'artillerie et un bataillon pour faire sauter un pont sur la petite rivière de Bonne, dans l'espoir de retarder Napoléon. La compagnie du génie n'exécuta pas ses instructions et ne toucha pas au pont. Le commandant du bataillon se replia à quelque distance et prit position entre des hauteurs et des étangs.

Napoléon alla droit à lui. Le commandant, doutant de ses soldats, voulut battre en retraite; il n'en eut pas le temps. Napoléon était à quelques pas, à pied, en tête de sa petite troupe. « Soldats, cria-t-il, me reconnaissez-vous? — Oui! oui! » répondirent-ils. — Il découvrit sa poitrine et leur cria : « Qui de vous tirera sur son empereur? »

Ils mirent leurs schakos au bout de leurs baïonnettes, en criant : « Vive l'empereur! » Ils coururent baiser les mains de Napoléon. Enivrés d'une folle joie, ils l'appelaient leur général, leur empereur, leur père!

Napoléon se retourna vers Drouot et Bertrand : — « Dans dix jours, leur dit-il, nous serons aux Tuileries. »

On vit bientôt paraître une nouvelle colonne d'infanterie arrivant de Grenoble. Le colonel qui la conduisait sauta à bas de son cheval pour courir vers Napoléon, qui le remercia en l'embrassant. C'était un jeune homme d'une famille noble et roya-

liste, La Bédoyère, que la conduite anti-patriotique des *ultras* avait retourné contre les Bourbons.

« Vous allez, dit-il à Napoléon, trouver la nation bien changée. Vous devez renoncer à votre ancienne manière de gouverner. »

Napoléon répondit qu'il ne revenait que pour sauver les principes de la Révolution et pour assurer à la France une liberté devenue nécessaire.

Il se présenta aux portes de Grenoble le même jour, 7 mars, au soir, après un trajet de quatre-vingts lieues en six jours par les plus rudes chemins. L'assistance empressée des populations avait seule rendu possible ce prodige de célérité.

Le peuple de la ville au dedans, les paysans au dehors, réunirent leurs efforts pour enfoncer une des portes et introduire Napoléon. Le général et le préfet, abandonnés des troupes, avaient quitté la place ; le reste des autorités civiles et militaires vinrent saluer l'empereur, mais en lui tenant le même langage que La Bédoyère ; tous réclamaient la paix et la liberté. Napoléon accepta sans contrariété apparente le rôle nouveau qu'on lui imposait et qu'il avait pressenti ; déjà, dans une de ses proclamations, il avait employé, pour la première fois depuis 1804, le terme de : « Citoyens ! » Il exploitait habilement les fautes des Bourbons et les folies des émigrés.

Il avait déjà 7,000 soldats : il les dirigea sur Lyon dès le lendemain, 8 mars, et arriva, le 10, avec eux devant cette grande ville, après avoir expédié un message à Marie-Louise en l'adressant au général Bubna, commandant l'armée autrichienne en Italie.

A la nouvelle du débarquement de Napoléon, l'agitation avait été extrême chez tout le monde aux Tuileries, excepté chez le plus intéressé, le roi, qui ne s'émouvait guère. On décida d'envoyer contre « l'usurpateur » les princes avec des maréchaux. On publia une ordonnance prescrivant de courir sus à « Bonaparte » et de le livrer à une commission militaire, qui lui appliquerait les lois existantes, c'est-à-dire le ferait fusiller. Les deux Chambres furent convoquées au plus bref délai.

Les masses n'étaient nullement disposées à « courir sus » à

Napoléon. L'impopularité antérieure de l'empereur s'était effacée devant l'actuelle impopularité des Bourbons. La haine de l'Ancien Régime faisait tout oublier, et la campagne de défense nationale en 1814, malgré sa fin malheureuse, avait ressuscité en partie le prestige napoléonien, évanoui en 1812 et 1813. Les soldats et la majorité du peuple applaudissaient donc au retour de l'empereur. Les révolutionnaires mêmes s'associaient à cette satisfaction, dans leur colère contre les Bourbons.

La bourgeoisie aisée et éclairée était cependant très inquiète : moins susceptible d'entraînements que les masses, si elle était mécontente des Bourbons, elle ne reprenait point confiance en l'empereur ; les hommes d'élite qui formaient le nouveau parti libéral et constitutionnel étaient les plus alarmés et les plus attristés. Quelques-uns des ministres et le président de la Chambre des députés, Laîné, s'efforcèrent de regagner l'opinion publique. Ils se rapprochèrent de La Fayette et de Benjamin Constant. Les *ultras* déclamaient furieusement en sens contraire ; ils prétendaient qu'on allait périr pour avoir trop cédé à la Révolution. Louis XVIII, tiraillé à droite et à gauche, ne faisait rien. Les émigrés, ainsi qu'autrefois Marie-Antoinette, aimaient mieux intriguer avec les plus corrompus des révolutionnaires, comme Fouché, que de traiter avec les libéraux. Mais Fouché jugeait qu'il était trop tard, et il encourageait les conspirateurs militaires à agir sur-le-champ.

Le comte d'Artois était arrivé à Lyon avec le duc d'Orléans, le 8 mars. Les Lyonnais étaient en majorité favorables à Napoléon, par une raison inverse de celle qui lui avait aliéné les Marseillais et les Bordelais. L'Empire avait relevé l'industrie lyonnaise, en même temps qu'il ruinait le commerce de nos grands ports.

Le maréchal Mac-Donald commandait à Lyon. Cet homme d'honneur et de devoir était resté fidèle à Napoléon, en 1814, jusqu'à la dernière heure : maintenant, il voulait soutenir le nouveau gouvernement qu'il avait accepté et s'opposait à ce retour de l'Empire, où son bon sens ne prévoyait que des malheurs. Il essaya quelques préparatifs de défense ; mais les troupes, ainsi que la population, montrèrent des disposition

telles que les princes dûrent quitter Lyon. La garnison de Lyon fit fusion avec les soldats de Napoléon, et Mac-Donald fut obligé de s'enfuir au galop pour échapper à ses propres soldats, qui voulaient le forcer à aller embrasser l'empereur. Napoléon entra dans Lyon aux acclamations de la foule, le 10 mars au soir. Il y publia plusieurs décrets, déclara les Chambres dissoutes et ordonna la réunion du corps électoral sous deux mois, à Paris, pour assister au sacre de l'impératrice et du roi de Rome, et pour modifier, dans un sens libéral, les Constitutions de l'Empire.

Il voulait qu'on ne doutât point du retour prochain de sa femme et de son fils, ni, par conséquent, d'un accord entre lui et l'Autriche. Il renouvela sa déclaration de conserver la paix aux conditions du traité de Paris.

Il partit de Lyon le 13 mars, annonçant qu'il serait le 20 à Paris. Il prit la route de la Bourgogne, connaissant l'esprit anti-bourbonien de ces populations. Villes et campagnes l'accueillirent aux cris de : « Vive l'empereur ! A bas les nobles ! A bas les prêtres ! »

Il n'y avait plus rien devant Napoléon qui pût l'arrêter ; il ne lui restait d'inquiétude que pour son flanc droit : de ce côté se trouvait le maréchal Ney, qui commandait sur la frontière de l'Est et qui était en Franche-Comté. — Qu'allait-il faire ? — Ney avait d'abord paru aussi contraire que Mac-Donald au rétablissement de l'Empire et avait manifesté ses sentiments à cet égard avec sa fougue accoutumée. Les royalistes prétendirent qu'il avait promis à Louis XVIII de lui ramener Napoléon dans une cage de fer. Ce qui est certain, c'est qu'il était parti de Paris avec la résolution de combattre énergiquement son ancien chef.

Il s'y prépara de son mieux, et, le 12 mars, à Lons-le-Saulnier, il adressa aux troupes qu'il passait en revue une harangue très vive contre Napoléon. Les troupes l'écoutèrent avec un silence glacial ; puis il apprit successivement la révolte des principales villes de la Bourgogne et de la Bresse et de plusieurs régiments. Des officiers envoyés par le général Bertrand assurèrent à Ney que Napoléon était d'accord avec l'Autriche et que les puissances étaient disposées à abandonner les Bourbons,

pourvu que l'empereur acceptât le traité de Paris. Ney crut à ces chimères : il jugea impossible de lutter à lui seul contre un mouvement dont le succès était assuré à l'intérieur et consenti, croyait-il, au dehors. Il réunit ses troupes et leur lut une proclamation où il déclarait que la cause des Bourbons était à jamais perdue et que l'empereur Napoléon remontait sur le trône où la France l'avait appelé. Les soldats éclatèrent en cris de joie frénétiques ; les chefs approuvèrent en répétant, après Ney, qu'ils n'entendaient pas se donner à un homme, mais à la France, et qu'il fallait que l'empereur changeât de conduite (13 mars). Ney rejoignit Napoléon à Auxerre, le 18 mars.

La confusion régnait aux Tuileries : on y passait le temps en récriminations et en disputes. Louis XVIII était inerte, comme s'il ne se fût point agi de son trône et de sa dynastie. Tous les débats des Tuileries aboutirent à ôter le ministère de la guerre à Soult pour le donner à Clarke.

Un incident, toutefois, rendit un moment d'espoir aux royalistes. Un complot avait été tramé par quatre généraux, d'accord avec Fouché, pour insurger les garnisons du Nord et les pousser sur Paris. Ils tentèrent de l'exécuter, lorsqu'on ne croyait pas encore au succès de Napoléon. Ce n'était pas pour l'empereur qu'ils travaillaient. Ils voulaient imposer au roi un changement complet de régime, et, sur son refus, proclamer le duc d'Orléans. Le coup n'avait pas réussi, plusieurs chefs de corps ayant résisté, et les généraux compromis avaient dû s'évader (9-11 mars).

Le gouvernement royal essaya de prendre des dispositions défensives et ordonna la formation d'un corps d'armée entre Paris et Melun ; on ouvrit des registres dans Paris pour enrôler des volontaires. La jeunesse libérale se roidissait contre l'entraînement impérialiste et, sans avoir de sympathie pour les Bourbons, les préférait encore à l'empereur. Un certain nombre d'étudiants s'enrôlèrent. Louis XVIII se transporta, le 16 mars, à la Chambre des députés et y prononça un discours très étudié et noblement écrit ; il jurait de maintenir la Charte et invitait tous les Français à s'y rallier contre l'homme qui venait nous apporter la guerre civile et la guerre étrangère. Le discours

eût été habile s'il n'eût été trop tardif. Le roi fut bien accueilli des députés de la gauche comme de la droite, et de la bourgeoisie parisienne; mais la garde nationale ne s'enrôla guère dans les bataillons mobiles : inquiète du retour de l'empereur, elle était toutefois peu disposée à se battre pour les Bourbons.

Paris connaissait maintenant la défection de Ney et l'approche de Napoléon; l'empereur arriva au château de Fontainebleau dans la nuit du 19 au 20 mars. Il reparaissait en triomphe sur le théâtre de sa chute. Mais que durerait ce retour?

Pendant ce temps, les constitutionnels tentaient un dernier effort pour qu'on mît La Fayette à la tête de la garde nationale. Benjamin Constant écrivait dans le *Journal des Débats*, le 19 mars, un violent article contre Napoléon.

Tout cela était impuissant : les Bourbons n'avaient rien fait à temps; il ne leur restait plus qu'à s'en aller. On discuta autour de Louis XVIII pour savoir si l'on s'en irait au Nord, sur la frontière belge, ou à l'Ouest, en Vendée. Le roi se décida pour le Nord, pensant à regagner l'Angleterre, son ancien asile. La famille royale quitta les Tuileries dans la nuit du 19. Les Tuileries furent envahies par les partisans de l'empereur, et le drapeau tricolore reparut sur le dôme du château. Napoléon, parti de Fontainebleau le 20 au matin, fut acclamé sur son passage par les troupes destinées à le combattre. Il rentra aux Tuileries le 20 au soir, porté dans les bras des officiers à demi-solde. Tout ce qu'il avait prédit en débarquant de l'île d'Elbe s'était accompli. Sa fortune semblait revenue, attestée par des prodiges nouveaux.

Cette révolution, cependant, avait été aussi facile qu'elle paraissait extraordinaire. Napoléon n'avait eu devant lui aucun obstacle sérieux, et c'était seulement après ce triomphe si peu coûteux que les périls allaient apparaître.

CHAPITRE IV

RÉTABLISSEMENT DE L'EMPIRE. — LES CENT JOURS. WATERLOO. CHUTE DÉFINITIVE DE NAPOLÉON.

(20 Mars-8 Juillet 1815.)

Napoléon, réinstallé aux Tuileries, débuta en parlant à tout le monde de paix et de liberté. Il s'efforçait d'apparaître comme un homme nouveau. Il rappela aux affaires plusieurs de ses anciens ministres, y compris Fouché, à qui il rendit la police ; c'était risquer beaucoup ; mais il associa au ministère deux personnages dont le nom devait produire sur le public une bonne impression, Davout et Carnot. Davout refusa d'abord, puis accepta par patriotisme le ministère de la guerre. Le même sentiment décida Carnot à accepter le ministère de l'intérieur. Il avait, l'année précédente, aidé Napoléon à défendre le territoire. Il fit plus en 1815 ; il fit violence à tout son passé en entrant dans le gouvernement impérial : il voyait bien qu'on allait être obligé de défendre la France à outrance, et il n'avait plus d'autre pensée.

Napoléon, tout en offrant la paix, n'y croyait pas plus qu'au concours de l'Autriche : il résolut néanmoins de ne point prendre l'offensive, non seulement pour ne pas blesser l'opinion en manquant sur-le-champ à ses promesses, mais parce qu'il n'en avait pas les moyens ; il lui fallait du temps pour réorganiser l'armée et rétablir son autorité dans les départements royalistes de l'Ouest et du Midi ; il jugeait que trois mois lui étaient nécessaires pour être prêt.

Tandis que Napoléon arrêtait ses premières dispositions à

Paris, le roi détrôné, qui avait d'abord pris la route d'Angleterre, s'était rabattu sur Lille, d'après le conseil de Mac-Donald. Les Lillois reçurent très bien Louis XVIII : le Nord et le Pas-de-Calais étaient contraires à Napoléon ; mais l'attitude de la garnison ne permit pas à Louis XVIII de rester à Lille. Mac-Donald et le duc d'Orléans proposèrent alors Dunkerque, pour rester en France tant que cela serait possible. Louis XVIII aima mieux passer en Belgique. Les maréchaux Mac-Donald et Mortier prirent congé du roi à la frontière et ne quittèrent pas la France.

Le duc d'Orléans demanda aussi à Louis XVIII la permission de ne pas le suivre, afin, disait-il, de lui conserver Lille le plus longtemps qu'il pourrait (23 mars).

Il partit dès la nuit suivante et passa en Angleterre ; il ne voulait pas se rendre impopulaire et perdre les chances que pouvait lui réserver l'avenir, en allant s'établir, avec Louis XVIII, au milieu des armées ennemies en Belgique.

Le drapeau tricolore fut relevé dans toute la région du Nord immédiatement après le départ du roi. Le rétablissement de l'Empire s'était opéré sans coup férir dans presque toute la France. Le père du duc d'Enghien, le duc de Bourbon, s'était transporté dans l'Ouest pour tâcher d'y défendre la cause royale ; mais la Vendée, quoique agitée, ne prenait pas les armes : le duc avait été réduit à s'embarquer à Nantes. Bordeaux, Toulouse et Marseille, néanmoins, gardaient encore la cocarde blanche, et le duc d'Angoulême, parti de cette dernière ville, remontait le Rhône avec quelques troupes de ligne et un petit corps de volontaires.

Sa femme, la fille de Louis XVI, s'efforçait, pendant ce temps, de conserver Bordeaux au roi : elle y montra une énergie qui fit dire à Napoléon que c'était « le seul homme de la famille. » Bordeaux et Toulouse cependant cédèrent aux premières démonstrations de deux généraux impérialistes, à la tête d'une poignée de soldats (1-4 avril). La foudroyante nouvelle du 20 mars avait démoralisé le parti royaliste.

Le duc d'Angoulême, qui, lui non plus, ne manquait pas de courage, persistait à marcher en avant, et il était entré à Valence ; mais il fut abandonné d'une partie de ses troupes et,

avec le reste, refoulé par le général Grouchy sur Montélimart.

La retraite lui étant coupée, il dut capituler, le 8 avril, à condition d'aller s'embarquer dans un de nos ports de la Méditerranée. Napoléon ratifia la capitulation : il n'avait aucun intérêt à renouveler la tragédie du duc d'Enghien, et il jugeait politique de faire de la magnanimité, comme contraste avec l'arrêt de proscription lancé par les Bourbons contre lui.

La capitulation du duc d'Angoulême mit fin, pour le moment, à toute résistance intérieure. L'extérieur, au contraire, devenait de plus en plus menaçant. Dès le 13 mars, à la nouvelle du débarquement de Napoléon, les grandes puissances, s'appropriant la déclaration de Louis XVIII du 6 mars, avaient déclaré « Napoléon Bonaparte hors les relations civiles et sociales, livré à la vindicte publique, comme ennemi et perturbateur de la paix du monde. »

Cet acte extraordinaire, publié à l'instigation de Talleyrand et consenti par le beau-père de Napoléon, disait tout sur la violence de la situation et sur l'impossibilité de la paix. L'empereur de Russie, au reproche que lui faisaient ses alliés d'avoir exigé l'île d'Elbe pour Napoléon, répondait en promettant son dernier homme et son dernier écu. Les courriers de Napoléon furent partout arrêtés et ses tentatives de négociations repoussées. Les alliés renouvelèrent, le 25 mars, leur pacte de Chaumont.

Les peuples, du moins en Allemagne, approuvèrent la résolution de guerre à outrance prise par leurs gouvernements : le mouvement de 1813 reparut avec la même violence parmi les populations allemandes. La terreur et la haine qu'inspirait « le tyran de l'Europe » étouffaient ou suspendaient les dissentiments qui avaient commencé d'apparaître entre les peuples et les princes.

La passion n'était plus aussi vive ni aussi générale en Angleterre qu'en Allemagne ; l'opinion y était mécontente des Bourbons, dont le mauvais gouvernement suscitait cette nouvelle crise ; elle était médiocrement satisfaite des arrangements européens et moins exaltée contre Napoléon que par le passé. Le ministère anglais avait eu d'abord quelques hésitations ; mais

Wellington, qui avait remplacé Castlereagh à Vienne, n'hésitait pas, et, sans attendre des instructions, il s'était hâté de signer le traité du 25 mars. Les ministres n'osèrent ni ne voulurent le désavouer ; ils craignirent que le Parlement ne blâmât cette précipitation : ils le trompèrent. Lord Castlereagh, équivoquant sur les termes, dit qu'on ne s'était pas engagé à la guerre pour rétablir les Bourbons. L'opposition proposa une résolution recommandant la paix ; le ministère la fit rejeter, en niant que le rejet fût la guerre. C'était un audacieux mensonge ; car les ministres étaient maintenant décidés, non seulement à faire la guerre, mais à la faire pour le rétablissement des Bourbons. Ils continuèrent quelque temps à dissimuler : ils défendirent aux navires anglais de tirer sur le pavillon français, et Wellington, revenu de Vienne en Belgique, empêcha les démonstrations hostiles contre notre frontière.

La publication du traité du 25 mars dévoila l'imposture de Castlereagh. L'opposition constata la mauvaise foi du ministère; il y eut un solennel débat le 28 avril. Le ministère ne pouvait plus prétendre que ce n'était pas la guerre ; il soutint encore que la guerre n'avait pas pour but d'imposer à la France un gouvernement quelconque, réserve hypocrite à laquelle s'associa l'Autriche. Malgré les justes reproches et les sérieux arguments des opposants, le ministère fut soutenu par une grande majorité. Le Parlement ne crut pas aux protestations pacifiques de Napoléon : il vota la guerre parce qu'il ne croyait pas la paix possible.

Tout cela était à prévoir dès le premier jour, et Napoléon ne s'était pas fait illusion là-dessus. La France allait être encore une fois seule contre tous ; dans la terrible position où l'empereur avait mis le pays et lui-même, si l'on gardait une chance de salut, c'était en s'efforçant de ressusciter l'élan de 92 contre l'invasion. Il fallait appeler aux armes la nation tout entière et l'exalter par la grandeur même du péril.

Napoléon n'en fit rien. Il avait beau parler de liberté, de souveraineté du peuple : il gardait au fond son antipathie contre les mouvements et les forces populaires ; il était toujours l'empereur, et ne voulait ni ne pouvait devenir le général de la Révo-

lution. Au lieu d'exciter le pays, il parut chercher à l'endormir. Il fit proclamer, par son ministre de la police, Fouché, et par une commission du conseil d'État, que la déclaration du 13 mars, publiée contre sa personne par le Congrès de Vienne, était une fausse pièce fabriquée par Talleyrand (13 avril).

Le lendemain, un rapport du ministre des affaires étrangères, Caulaincourt, avoua l'existence de cette même déclaration, le renouvellement du pacte de Chaumont et les armements qui menaçaient de toutes parts nos frontières ; mais ce rapport ajoutait que ces préparatifs n'étaient peut-être que défensifs, et diverses circulaires des ministres répétaient encore que les projets conçus par les puissances étrangères n'auraient point de suites, et que tout portait à croire que la France n'aurait point à combattre pour son indépendance.

Dans d'autres pièces, on réduisait de moitié les forces disponibles des puissances étrangères. On ne les évaluait qu'à 400,000 hommes.

C'était là comprimer l'élan national, qu'il eût fallu exciter à tout prix ; l'opinion n'était pas rassurée ; mais elle était refroidie. Le sentiment patriotique éclata pourtant. Les villes bretonnes se fédérèrent contre les périls du dedans et du dehors, contre le retour possible de la chouannerie et contre les attaques maritimes des Anglais ; 20,000 fédérés bretons s'enrôlèrent. Napoléon en fut d'abord effrayé et irrité ; mais on lui fit comprendre la nécessité de sanctionner ce mouvement, qui gagna l'Anjou, d'une part, et de l'autre les départements de l'Est, puis toute la France, mais dans des proportions très inégales. Les fédérés bretons s'étaient engagés d'abord à défendre la liberté : on leur avait fait ajouter « et l'empereur ; » il en fut de même ailleurs. A Paris, 25,000 fédérés s'enrôlèrent : presque tous appartenaient aux faubourgs ; la classe moyenne était froide ; la haute bourgeoisie était hostile.

Napoléon passa en revue, le 14 mai, au Carrousel, les fédérés des faubourgs Saint-Antoine et Saint-Marceau. Ils lui présentèrent une adresse rédigée en termes très nobles et très patriotiques : ils attendaient de lui, disaient-ils, « une glorieuse indépendance et une sage liberté. »

Napoléon leur fit une réponse très démocratique et qu'il termina en criant : « Vive la Nation ! »

Il leur promit des armes ; mais il ne leur en donna point, pas plus qu'aux fédérés de Lyon.

Il ne savait que trop ce que lui avait coûté la faute d'avoir laissé Paris sans défense : six semaines toutefois s'écoulèrent avant qu'il fît commencer les lignes de fortifications de campagne qu'il voulait établir autour de Paris. Les travaux de défense commencèrent tard aussi à Lyon.

Ces délais procédaient peut-être de l'idée malheureuse d'entretenir les illusions du pays sur la possibilité de la paix.

S'il craignait les fédérés, les levées populaires, il ne se défiait certainement point de l'armée et souhaitait de la rendre la plus forte possible. Même à cet égard, il ne fit pourtant pas ce qu'il eût fait en d'autres temps.

L'armée active, telle que l'avait laissée la Restauration, ne comptait, au 1er avril, que 224,000 hommes présents sous les drapeaux, outre une quarantaine de mille hommes malades ou en congé. Mais la France était remplie de soldats rentrés des garnisons ou de captivité et retournés dans leurs foyers, les uns par licenciement, les autres par désertion ; d'autres enfin, renvoyés comme ayant été levés prématurément (ceux de la conscription de 1815). Il y avait là de grandes ressources pour renforcer l'armée active, et les militaires retraités, les matelots, que l'on pouvait employer à terre, puisque nous n'étions pas en mesure de tenir sur mer contre les Anglais, enfin la garde nationale, offraient tous les éléments d'une nombreuse armée de réserve.

Il n'y avait pas un jour, pas une heure à perdre.

Napoléon publia, seulement le 9 avril, un décret rappelant sous les drapeaux tous les hommes qui les avaient quittés. Le 13 avril, les militaires en retraite furent invités à rentrer dans des bataillons spéciaux. Durant les premiers jours de mai, on commença d'organiser 20 régiments de matelots. On ne commença qu'en juin à procéder à la levée des conscrits de 1815.

L'appel aux militaires retraités donna 25,000 hommes dévoués : les matelots n'en fournirent qu'une vingtaine de mille.

La grande espérance, le salut, était dans les soldats rappelés au drapeau, qui pouvaient doubler en quelques semaines l'armée active : il y en avait bien 250,000 qui auraient dû répondre à l'appel ; le déficit fut immense : il ne s'en présenta guère plus de 60,000.

Quant à la garde nationale, Napoléon, le 10 avril, avait décrété que toute la population mâle, de 20 à 60 ans, serait répartie en 3,131 bataillons présentant un effectif de 2,254,000 hommes. En fait, il n'ordonna la formation immédiate que de 204 bataillons mobilisés, qui furent ensuite portés à 417, devant donner 300,000 hommes. On n'en eut que 150,000, dont beaucoup n'étaient encore ni équipés ni armés au 15 juin.

Le 1er juin, l'armée active ne comptait que 277,000 hommes présents sous les drapeaux, dont à peine 200,000 disponibles pour entrer en campagne ; l'effectif ne s'était augmenté que de cinquante et quelques mille hommes depuis le 20 mars. C'était là un résultat bien peu en rapport avec les terribles nécessités de la situation et avec ce qu'on eût dû attendre des efforts de l'empereur.

Napoléon, cependant, avait placé aux ministères de la guerre et de l'intérieur les deux hommes les plus capables de le seconder, Davout et Carnot ; mais ces hommes ne trouvèrent pas autour d'eux et au-dessous d'eux le concours qui leur était nécessaire. Les maréchaux et les principaux généraux étaient divisés : plusieurs d'entre eux ne reprirent pas de service ; les autres n'étaient revenus à Napoléon qu'avec hésitation et anxiété. Les préfets et les autres fonctionnaires civils, qui envoyaient à l'empereur d'emphatiques protestations de dévouement, toutes pareilles à celles qu'ils avaient adressées la veille à Louis XVIII, n'avaient ni l'énergie ni l'autorité morale indispensables pour imposer aux populations la stricte exécution des arrêtés impériaux. Les ressorts naguère si puissants de l'ancien gouvernement napoléonien étaient usés et faussés. Le mouvement contre les Bourbons avait été très vif dans le pays ; mais le retour vers Napoléon n'avait été ni général ni profond dans la plus grande partie de la France. Les résultats, comme retour des anciens soldats au drapeau et comme levée de gardes na-

tionales mobiles, ne furent satisfaisants qu'autour de Paris, dans une partie du Nord et dans l'Est, où le peuple était animé par la haine de l'invasion étrangère. Un certain nombre de départements du Midi et de l'Ouest demeuraient hostiles et résistaient passivement aux ordres de l'autorité ; les autres provinces n'étaient pas ennemies, mais incertaines, abattues et plus ou moins inertes, sauf la minorité passionnée qui se fédérait. Louis XVIII avait laissé pour adieux à la France une ordonnance qui licenciait l'armée : les royalistes répandaient cette ordonnance au sein des campagnes, et, dans des contrées où pas un homme ne se fût levé sur un appel en faveur du roi, plus d'un accédait à l'invitation de rester chez lui. 1815, hélas ! était loin de reproduire 1792 : l'exaltation de ce temps héroïque ne se retrouvait que dans une jeune et ardente minorité.

La tristesse anxieuse qui envahissait le grand nombre, Napoléon lui-même la partageait. Bien des causes secondaires contribuaient à refroidir la France ; mais la cause principale était en lui : s'il eût conservé intacts la force et la persistance de volonté, la promptitude et la fixité de décision, l'activité sans égale, l'irrésistible ascendant sur les hommes qu'il avait eus autrefois, qu'il avait retrouvés dans les belles journées militaires de 1814, peut-être eût-il pu soutenir, propager, généraliser l'élan de la défense nationale ; mais il n'était plus le même homme. Les témoignages des personnages qui ont vécu autour de lui en 1815, Benjamin Constant, le ministre Mollien, La Valette, etc., ne laissent aucun doute à cet égard ; le plus significatif est celui de Carnot. « — Je ne le reconnais plus, disait Carnot ; l'audacieux retour de l'île d'Elbe semble avoir épuisé sa sève énergique : il flotte, il hésite ; au lieu d'agir, il bavarde, cet homme aux promptes résolutions ; il demande des conseils à tout le monde, cet homme si impérieux dans le commandement et auquel un avis eût semblé presque une insulte ; il a des distractions fréquentes, lui, que j'ai connu doué de la faculté de s'occuper de ce qu'il voulait et tant qu'il voulait ; il est devenu somnolent, lui qui savait dormir et s'éveiller à volonté. La décomposition de l'homme a suivi celle de l'Empire. »

Des causes physiques et morales concouraient à ce fatal chan-

gement ; fatal, disons-nous, puisque la défense de l'indépendance nationale était remise aux mains de cet homme. Son corps de fer succombait enfin et aux fatigues de sa prodigieuse carrière et à des circonstances accidentelles : sa santé était profondément altérée depuis son séjour à l'île d'Elbe ; l'effort extraordinaire que lui avait coûté sa marche foudroyante du golfe Juan à Paris l'avait brisé : lui qui, naguère, comme le héros de Corneille,

Passait les jours entiers et les nuits à cheval,

ne supportait plus la fatigue, et son esprit se lassait comme son corps.

La grandeur et l'imminence du péril extérieur, qui n'eussent fait autrefois que l'exciter, le troublaient ; il n'avait plus foi en sa fortune.

Le dedans le troublait autant que le dehors, la France autant que l'étranger. Il se voyait dans un milieu absolument autre que celui qu'il avait jadis créé autour de lui et qui convenait seul à son génie : il retrouvait l'atmosphère de la Révolution au lieu de celle de l'Empire.

Il s'y était bien attendu, d'après le langage qu'il n'avait cessé de tenir durant sa marche et depuis son arrivée à Paris : il s'y était attendu ; mais il ne pouvait s'y faire. Il avait jugé impossible de ne pas tenir parole quant à la liberté de la presse, et, le 25 mars, il avait supprimé la censure. On usait largement de cette liberté : révolutionnaires et royalistes se donnaient toute carrière, au grand scandale des vieux serviteurs de l'Empire, qui n'en pouvaient croire leurs yeux ni leurs oreilles. On se dédommageait de longues années de silence : on disait tout ; on écrivait tout ; on chantait tout. *La Marseillaise* et tous les vieux airs de la Révolution retentissaient dans nos villes et terrifiaient les royalistes, et, avec eux, tous les gens timides.

Malheureusement, cette agitation, révolutionnaire dans la forme, patriotique dans le fond, avait, comme nous l'avons déjà indiqué, plus de surface que de profondeur.

Napoléon dut cependant continuer dans la voie où il était entré et faire de nouveaux pas dans la réalisation de ses pro-

messes. Il fallait bien maintenant en venir à l'établissement d'une sérieuse représentation nationale, à la place des anciennes assemblées muettes de l'Empire.

La pensée de se trouver en présence de vraies assemblées délibérantes effrayait Napoléon : il s'arrêta à l'idée de rédiger une constitution, de la promulguer, mais de ne la mettre en vigueur, par la convocation des chambres, qu'après de premiers succès militaires. Le premier point, la rédaction d'une constitution, s'effectua dans des conditions originales et singulières. Benjamin Constant, cet ancien opposant du Tribunat, qui était devenu l'adversaire le plus ardent de Napoléon, avait, la veille même du 20 mars, dans le *Journal des Débats*, traité Napoléon de nouvel Attila qui apportait à la France le massacre et le pillage. Il se cachait dans Paris, redoutant la vengeance de l'empereur restauré. Napoléon, averti du lieu de sa retraite, l'envoya chercher, l'accueillit comme s'il n'y avait jamais eu rien entre eux, lui dit qu'il voulait remplir ses engagements en donnant à la France une constitution libérale, lui remit en mains les nombreux projets qu'il avait reçus sur ce sujet d'hommes des opinions les plus diverses, et le chargea de tirer de tout cela un plan qu'il lui rapporterait.

Napoléon, qui n'avait ni reconnaissance ni rancune, ne voyait dans les hommes que le bien ou le mal qu'ils pouvaient lui faire à l'heure présente ; il avait jugé habile de se donner pour collaborateur le brillant publiciste qui le dénonçait quelques jours auparavant à la haine publique.

Benjamin Constant accepta. Il ne s'arrêta point à ce qu'on pourrait dire de ses prodigieuses variations. Il crut sincèrement, comme Carnot, qu'une transaction avec Napoléon était la dernière ressource de la France. Madame de Staël, dont il avait si longtemps partagé l'ardente opposition à l'Empire, avait quitté Paris avant le 20 mars avec une parole qui exprimait sa cruelle anxiété : — « Si Napoléon triomphe, c'en est fait de la liberté ; s'il succombe devant l'Europe, c'en est fait de l'indépendance nationale ! »

Le projet rédigé par Benjamin Constant fut la Charte de Louis XVIII améliorée sans aller jusqu'au retour à la démo-

cratie. L'élection était à deux degrés pour la Chambre des Représentants : on avait été rechercher dans les souvenirs de la Révolution ce grand nom de Représentants du peuple. Les assemblées primaires nommaient au vote universel 100,000 électeurs à vie formant deux sortes de collèges, ceux de départements et ceux d'arrondissements, lesquels élisaient chacun un certain nombre de représentants âgés au moins de trente ans.

Benjamin Constant eût voulu qu'on donnât à la Constitution une forme qui la séparât entièrement des anciennes Constitutions de l'Empire, afin de bien constater qu'on ouvrait une ère nouvelle. Napoléon s'y refusa. Il n'entendait pas qu'on fît table rase de son gouvernement passé, et il appela le nouveau pacte politique : « Acte additionnel aux Constitutions de l'Empire. »

Benjamin Constant avait raison, et ce titre fut très mal accueilli de l'opinion publique.

Sur un autre point où Benjamin Constant avait tort, Napoléon lui céda, bien qu'à regret. La Pairie, qui remplaçait l'ancien Sénat, fut déclarée héréditaire. Benjamin Constant, très libéral, mais admirateur des institutions anglaises, ne voyait pas bien la différence profonde qui existe entre l'Angleterre et la France. Nos mœurs et notre état social, tout autant que nos idées, sont incompatibles avec tout privilège héréditaire.

Cette disposition ne fut pas mieux accueillie du public que celle qui faisait du nouvel Empire la continuation de l'ancien.

Le travail de Benjamin Constant, accepté par l'empereur, fut à peine modifié dans des conférences auxquelles Napoléon appela quelques-uns des principaux personnages de son gouvernement. On ajouta un article où il était déclaré que le peuple français n'entendait déléguer à personne le droit de proposer le rétablissement des Bourbons « ou d'aucun prince de cette famille (ceci regardait le duc d'Orléans). »

L'Acte additionnel fut publié le 23 avril.

Les différences les plus notables avec la Charte de Louis XVIII étaient le changement de la loi électorale et la suppression de la qualification de religion d'État donnée au culte catholique. L'abolition de la censure n'avait fait que réaliser une promesse de la Charte que Louis XVIII n'avait pas tenue.

L'Acte additionnel fut présenté à l'acceptation du peuple par Oui ou par Non, dans la même forme qui avait été employée à partir de la Constitution de l'an VIII.

Cette obstination à maintenir les formes d'un régime condamné par l'opinion fit méconnaître ce qu'il y avait de libéral au fond dans l'Acte additionnel. L'opinion dominante réclamait une constitution librement débattue et non une constitution octroyée, que son auteur pouvait être tenté de modifier arbitrairement, comme il l'avait fait des précédentes. Tout le monde était mécontent, les absolutistes comme les libéraux. Les impérialistes criaient à l'anarchie et trouvaient que l'empereur n'était plus l'empereur.

L'Acte que Napoléon avait cru devoir être acclamé de la France ne fut défendu, au moment de son apparition, que par un petit groupe de constitutionnels, partisans des institutions anglaises, qui se rattachaient à l'Acte additionnel comme ils s'étaient rattachés à la Charte de Louis XVIII.

Ce groupe s'efforça d'obtenir l'adhésion de La Fayette, qui pouvait ramener bien des esprits. La Fayette avait vécu dans la retraite pendant tout l'Empire, sans cacher sa désapprobation toujours croissante ; les protestations libérales de Napoléon le laissaient profondément défiant ; néanmoins, il admit qu'on fît l'essai de la nouvelle Constitution, à condition que les Chambres fussent convoquées. Une forte pression fut exercée à ce sujet sur Napoléon. Il se résigna, fort à contre-cœur. Un décret du 30 avril convoqua les collèges électoraux, sans même attendre le résultat du plébiscite sur l'acceptation de la Constitution.

L'élection des maires fut rendue aux petites communes, qui l'avaient perdue depuis le 18 Brumaire.

La convocation des Chambres répara en partie le mauvais effet de l'Acte additionnel ; ce n'était plus là seulement des paroles : c'était un gage.

La masse pourtant ne reprenait pas confiance : il n'y eut guère plus de 1,500,000 citoyens qui votèrent sur l'Acte additionnel ; ce n'étaient plus là les millions qui étaient allés voter le Consulat et l'Empire. Quelques milliers à peine votèrent : Non. Les adversaires, en général, s'abstinrent, comme les indiffé-

rents. Même dans les collèges électoraux, il n'y eut guère que la moitié des électeurs de second degré qui apportèrent leurs votes.

Il sortit de ces élections une Chambre libérale et patriote, avec plus d'intentions honnêtes que de sens pratique. Elle était disposée à prendre beaucoup de précautions contre les tendances despotiques de Napoléon, mais à ne lui rien refuser pour la défense du pays contre l'étranger. Tout le monde sentait combien cette défense serait difficile : on savait maintenant que la coalition était plus unie que jamais et que des masses énormes s'apprêtaient de toutes parts à fondre sur la France.

Les puissances étrangères recommençaient leurs manœuvres de 1814 : elles visaient de nouveau à faire croire qu'elles ne faisaient la guerre qu'à « Bonaparte » : elles déclaraient qu'en excluant Napoléon, elles ne prétendaient point imposer un gouvernement quelconque à la France. Bien des gens se laissaient abuser par ces déclarations hypocrites et s'imaginaient que l'abdication de Napoléon nous assurerait la paix sans nous imposer Louis XVIII.

Le grand intrigant Fouché, à qui Napoléon avait eu l'imprudence de rendre le ministère de la police, cabalait pour amener Napoléon à abdiquer, dans l'espoir d'être ministre dirigeant sous la régence de Marie-Louise ou sous la royauté du duc d'Orléans : il espérait que les puissances, dégoûtées des Bourbons de la branche aînée, accéderaient à l'une ou à l'autre de ces deux combinaisons. Tout cela circulait, agitait et divisait les esprits. Ces illusions étaient un de nos grands périls, car elles tendaient à énerver la défense nationale.

Il avait été annoncé que le résultat du plébiscite sur la Constitution serait proclamé dans une grande cérémonie à laquelle on donnait le nom de Champ-de-Mai, emprunté aux assemblées des anciens Francs : — toujours les réminiscences de Charlemagne ! — Le Champ-de-Mai ne fut pas prêt pour le mois de mai : on ne put le tenir que le 1er juin. Les 629 représentants élus par les collèges électoraux assistèrent à cette assemblée, dans le Champ-de-Mars, avec 4,000 à 5,000 électeurs qui apportaient les résultats des votes du plébiscite, et

les députations de tous nos régiments qui venaient chercher les drapeaux tricolores qu'on leur rendait. Napoléon visait à obtenir un grand effet sur l'opinion ; mais il avait commis une nouvelle faute : au lieu de paraître devant le peuple et l'armée avec le simple uniforme et le chapeau d'Austerlitz, il s'était affublé d'un costume de théâtre comme au sacre, un habit de soie, une toque à plumes, une fraise à la *Henri IV*, un manteau impérial : l'obésité maladive qui alourdissait ce corps autrefois tout muscles et tout nerfs le rendait presque grotesque dans cet attirail. Ce n'était pas là ce qui pouvait exciter l'enthousiasme, et l'absence de sa femme et de son fils, dont il avait tant promis le retour, montrait assez qu'il n'y avait point de paix possible ; il s'agissait, non plus de vaines pompes, mais de lutte à mort. Sous les acclamations qui ne manquent pas plus que les *Te Deum* dans des occasions semblables, on sentait l'anxiété générale.

A une éloquente et patriotique adresse lue au nom des collèges électoraux, Napoléon répondit en protestant avec dignité et grandeur contre « l'injuste agression » des princes étrangers qui attentaient à l'indépendance de la France ; mais les paroles ne pouvaient plus rien ! C'était en vain que Napoléon en appelait au droit, qu'il avait tant de fois méconnu.

Il distribua ensuite les drapeaux à la garde nationale de Paris, à la garde impériale et aux régiments de ligne. La fibre guerrière s'émut parmi ces masses armées. Les gardes nationaux jurèrent de ne jamais souffrir que l'étranger souillât de nouveau la capitale de la France : la garde impériale jura de mourir plutôt que de souffrir que des étrangers vinssent dicter des lois à la patrie.

Les uns et les autres étaient sincères : la garde impériale devait tenir glorieusement son serment, « non pas de vaincre, mais de mourir (Thiers). »

Les Chambres se réunirent, le 3 juin, pour se constituer.

Napoléon souhaitait de faire élire président par les représentants son frère Lucien, qui était resté brouillé avec lui durant presque tout l'Empire et, seul de tous ses frères, n'avait pas été roi. Les représentants ne voulurent pas du président du

18 Brumaire et choisirent Lanjuinais, cet ancien Girondin qui avait été, sous l'Empire, un des rares sénateurs opposants et libéraux, et qui avait figuré parmi les rédacteurs de l'acte de déchéance de l'empereur en 1814. Napoléon se mit d'abord en colère, puis consentit à recevoir Lanjuinais et lui demanda s'il était « *bonapartiste ou bourboniste!* » « Je suis *patriotiste*, répondit Lanjuinais : la cause de la Révolution est aujourd'hui unie à la vôtre; aux conditions de la monarchie constitutionnelle, je vous soutiendrai franchement. »

Napoléon ratifia la nomination de Lanjuinais et procéda à la formation de la Chambre des Pairs. Il y plaça ses parents, les maréchaux qui s'étaient ralliés à lui, les généraux les plus distingués ou les plus dévoués à sa personne, quelques hommes de la Révolution, quelques anciens nobles ralliés.

Le 7 juin, l'empereur convoqua les deux Chambres à une séance impériale au palais du Corps législatif; il y fut bien accueilli par les représentants : Lanjuinais lui avait exprimé fidèlement leurs sentiments. Les pairs et les représentants jurèrent obéissance aux Constitutions de l'Empire et fidélité à l'empereur. Napoléon leur adressa un discours net, ferme et sans emphase. Il avait été rarement aussi bien inspiré. Il annonçait son prochain départ pour l'armée, en déclarant qu'il se confiait sans réserve au patriotisme des deux Chambres. « L'armée et moi, dit-il, nous ferons notre devoir. »

Il partit, en effet, le 12 juin, de grand matin.

Nous avons résumé tout ce qui regardait les affaires intérieures jusqu'au départ de Napoléon pour l'armée, afin de pouvoir raconter sans interruption les événements militaires de cette année fatale.

Les premiers se passèrent loin de notre frontière. Napoléon, comme nous l'avons dit, était rentré secrètement en rapport avec Murat. S'il faut l'en croire, il aurait engagé Murat à se tenir sur la défensive et à se faire attaquer dans le royaume de Naples par les Autrichiens ; suivant Murat, Napoléon, au contraire, l'aurait invité à marcher aux Alpes. Quoi qu'il en soit, Murat envahit les États du Pape et saisit l'offensive contre les Autrichiens ; mais il agit pour son compte et non pour celui de l'em-

pereur ou de la France. Il adressa, le 31 mars, au peuple italien une proclamation où il l'appelait à l'indépendance et à l'unité nationale sous sa royauté à lui, Murat. Sa seule chance de faire prendre sa proclamation au sérieux et de soulever la Haute-Italie eût été de tourner les Autrichiens, qui n'avaient encore qu'une partie de leurs forces, et d'aller se jeter sur Milan à travers le Piémont. Il se laissa follement abuser par les Anglais, qui lui firent espérer qu'on traiterait avec lui s'il n'attaquait pas lé Piémont. Au lieu de remonter le Pô vers Alexandrie, il le redescendit vers Ferrare et tenta le passage du fleuve là précisément où les Autrichiens étaient en mesure de l'empêcher. Il fut repoussé : les Autrichiens renforcés le suivirent à travers les États du Pape et le défirent à Tolentino. L'armée napolitaine se débanda, et Murat en fut réduit à s'embarquer à Naples pour la Provence. Tout fut fini pour sa royauté le 20 mai.

C'était la seule diversion sur laquelle nous pussions compter au dehors, et la chute de Murat laissait à l'Autriche la libre disposition de toutes ses forces.

Parmi les puissances, l'Espagne était neutre de fait, Ferdinand VII étant entièrement absorbé par sa réaction furieuse contre les libéraux espagnols. A l'autre bout de l'Europe, la Suède intentionnellement était neutre : Bernadotte ne voulait pas combattre de nouveau la France. Tout le reste marchait contre nous.

Il y avait bien chez certaines populations des dispositions hostiles à nos ennemis. Les Saxons, payés de leur défection de Leipzig par le démembrement de leur patrie, étaient exaspérés : leurs troupes, mêlées à l'armée prussienne qui occupait la partie orientale de la Belgique, s'étaient mises en pleine révolte, et les Prussiens avaient été obligés de les désarmer. Les Liégeois et les autres Wallons de la Meuse, bien plus attachés à la France que les Flamands, avaient des rixes continuelles avec les Prussiens cantonnés dans leur pays. Les populations de langue allemande de la rive gauche du Rhin, Cologne, Aix-la-Chapelle, Mayence, Trêves, ne différaient pas beaucoup de sentiments d'avec les Wallons de langue française. Tandis que l'Allemagne d'Outre-Rhin était surexcitée par les déclama-

tions forcenées des autorités prussiennes et des écrivains « teutomanes », qui ne parlaient que de démembrer et d'anéantir la France, la rive gauche restait anti-prussienne. Ces tendances populaires, toutefois, ne nous donnaient point d'assistance immédiate et ne pouvaient rien produire qu'après une victoire.

Cette victoire n'était possible qu'avec des prodiges d'héroïsme et de génie ; car l'inégalité des forces était immense.

Les alliés comptaient envelopper la France avec 750 à 800,000 soldats, derrière lesquels 300,000 hommes de réserve. La Belgique occidentale était déjà occupée par l'ancienne armée anglaise d'Espagne, grossie des troupes hollandaises et belges du nouveau roi des Pays-Bas et de troupes allemandes au service de l'Angleterre. Cela faisait 100,000 hommes commandés par Wellington. 120,000 Prussiens, sous Blücher, étaient massés dans la Belgique orientale, prêts à donner la main aux Anglais. 25,000 Allemands étaient postés dans le Luxembourg ; 170,000 Russes s'avançaient à travers l'Allemagne vers le moyen Rhin, qu'ils devaient passer de Mayence à Manheim ; 255,000 Autrichiens et Allemands marchaient vers le Haut-Rhin, de Schaffhouse à Manheim ; 60,000 Autrichiens et Piémontais étaient dans le Valais et dans la partie de la Savoie conservée par le roi de Sardaigne. La Suisse n'était neutre qu'en apparence ; 35,000 hommes qu'elle avait levés étaient réellement entre les mains de la coalition. Enfin, 10,000 Piémontais menaçaient le Var.

La coalition devait donc avoir à sa disposition, dans le courant de la campagne, plus d'un million de soldats. Contrairement au désir du fougueux Blücher, Wellington avait fait décider qu'on n'attaquerait que lorsque les forces alliées seraient en ligne sur toutes nos frontières, et que les armées anglaise et prussienne, qui étaient prêtes, n'entreraient en campagne que lorsque les Autrichiens et les Russes auraient franchi le Rhin. Cela devait mener jusqu'au commencement de juillet. Nous n'avions, au milieu de juin, à mettre en ligne qu'un peu moins de 200,000 hommes d'armée active, portés à 240,000 par l'adjonction de ce qu'il y avait de prêt dans les gardes nationales mobilisées.

Napoléon avait à choisir entre deux partis :

1° Attaquer les Anglais et les Prussiens en Belgique pendant que les Russes et les Autrichiens étaient loin encore, et tâcher d'écraser les premiers pour se retourner contre les autres ;

2° Laisser les alliés prendre l'offensive et les attirer autour de Paris, pour renouveler la campagne de 1814 dans des conditions meilleures.

Le péril du premier plan était évident : il obligeait à livrer immédiatement une bataille décisive ; si on la perdait, tout était perdu.

Or, il était impossible à Napoléon de concentrer immédiatement sous sa main une force supérieure ou même égale à celle de Wellington et de Blücher réunis. C'était donc jouer le sort de la France en un seul jour et sur une seule chance très incertaine.

L'autre plan avait l'inconvénient de livrer aux calamités de l'invasion nos départements du Nord et de l'Est ; mais il offrait en compensation les plus grands avantages. Les masses ennemies ne pourraient parvenir aux environs de Paris que vers la fin de juillet : on avait six semaines devant soi pour grossir nos régiments par des masses de soldats rappelés et de conscrits de 1815, pour armer et compléter nos bataillons de garde nationale mobilisée avec les cadres excellents que pouvaient fournir nos milliers d'anciens officiers et sous-officiers, pour réchauffer et propager partout les fédérations, pour jeter partout des corps francs sur les communications des armées ennemies, enfin pour achever les fortifications de Paris et mettre la Capitale en état de se défendre avec cent mille fédérés et gardes mobiles, tandis que Napoléon manœuvrerait en toute liberté avec toute l'armée active entre les armées de la coalition.

A condition de donner à la guerre un caractère vraiment populaire et de faire appel aux sentiments de 92, ce second plan avait de grandes et glorieuses chances. Il y avait lieu d'espérer que l'hiver arriverait avant que les coalisés eussent obtenu aucun résultat décisif et qu'alors l'ébranlement commencerait à se mettre parmi eux.

L'homme qui avait organisé la défense et la victoire en 93

essaya d'amener l'empereur à la résolution qui pouvait encore sauver la France. Carnot eut, le 11 juin, un entretien sur ce sujet avec Napoléon et lui remontra tout ce qui militait en faveur du plan défensif.

Napoléon ne contesta rien : il résuma sa réponse en quelques mots : « Vous avez raison en principe ; mais ma politique veut un coup d'éclat. »

Cette fois encore, à cette heure suprême, le général, chez Napoléon, fut sacrifié à l'empereur. Il craignit l'effet moral de l'invasion sur nos populations, effet qu'on ne pouvait contre-balancer qu'en exaltant le pays par des sentiments dont il avait peur. Puis, à Paris, ces Chambres avec lesquelles il fallait compter le gênaient et l'irritaient : il lui fallait un prompt, un éclatant succès pour recommencer à parler en maître.

Son génie comprenait que Carnot avait raison : il immola sciemment la France à ses antipathies et à son orgueil.

Une fois son parti pris, il devait du moins tout sacrifier au but qu'il s'était marqué ; concentrer tout ce qu'il pourrait de forces au point décisif. Cependant, sur les 240 mille hommes dont il disposait, plus de 100,000 se trouvaient distribués en petits corps le long de nos frontières, depuis l'Alsace jusqu'au Var et aux Pyrénées, avec un gros détachement dans la Vendée, où les royalistes avaient enfin réussi à exciter un soulèvement. Ce fut donc avec 124,000 combattants seulement qu'il entra en campagne contre Wellington et Blücher, qui en avaient ensemble 220,000.

Ces 220,000 n'étaient pas concentrés. L'armée anglaise et hollando-belge de Wellington avait son quartier général à Bruxelles, et ses cantonnements étaient fort espacés, Wellington voulant à la fois garder ses communications avec la mer et donner la main à Blücher ; le général prussien avait son quartier général à Namur, à seize lieues de celui de Wellington, et ses cantonnements s'étendaient de Charleroi à Liège.

Les chances de Napoléon étaient dans ce déploiement exagéré des deux armées ennemies, qui ne leur permettait pas de se masser rapidement sur un point donné. Il arrêta son plan en conséquence et résolut de se jeter entre Wellington et Blücher,

pour les séparer et les battre l'un après l'autre. Avec une telle infériorité de nombre, il fallait, pour réussir, la rapidité inouïe et les coups foudroyants des campagnes d'Italie et d'Austerlitz.

Les divers corps de notre armée étaient répartis sur une espèce de triangle entre Arras, Metz et Paris. Leur concentration fut opérée habilement et vivement ; ils se trouvèrent réunis le 14 juin entre Sambre-et-Meuse, de Solre-sur-Sambre à Philippeville, derrière la forêt de Beaumont, qui cachait leurs mouvements à l'ennemi.

La présence de Napoléon fut révélée aux troupes par une proclamation énergique et passionnée. « C'est à l'indépendance de la France, disait-elle, qu'en veulent les princes coalisés. Pour tout Français qui a du cœur, le moment est arrivé de vaincre ou de périr. »

Les soldats et les officiers inférieurs accueillirent cet appel, avec un sombre enthousiasme : les vieux soldats revenus de captivité et ceux qui avaient vu l'invasion de 1814 communiquaient aux novices leur patriotisme indigné et leur haine farouche pour les Anglais et les Prussiens. L'armée, prise dans sa masse, n'avait jamais été plus nationale ni plus vaillante ; mais elle avait une disposition qui pouvait être d'une dangereuse conséquence ; elle se défiait de ses chefs, qui avaient tant varié depuis 1814. Berthier, l'ancien chef d'état-major de l'empereur, s'étant, par faiblesse de caractère, livré à la Restauration jusqu'à suivre le roi à Gand, Napoléon l'avait remplacé par le maréchal Soult ; or, celui-ci, naguère ministre de Louis XVIII, s'était montré plus *ultra* que les *ultras*, avait fait élever à Quiberon un monument aux émigrés morts les armes à la main contre la France, et avait, dans ses ordres du jour, traité « Bonaparte » d'usurpateur et d'aventurier. Maintenant il redevenait le principal lieutenant de l'empereur. Le peuple et le soldat ne comprennent point ces choses-là !

L'intention de l'empereur était de diriger tous nos corps, le 15, de grand matin, sur Charleroi et d'y passer la Sambre avant midi, pour se porter sur la chaussée de Namur à Bruxelles, qui était la principale ligne de communication entre les Anglais et les Prussiens. Il y avait sur cette ligne deux points essentiels,

Sombreffe, à la jonction des routes de Charleroi et de Bruxelles à Namur, et les Quatre-Bras, à la jonction des routes de Charleroi, de Namur et de Nivelles à Bruxelles.

Blücher, plus rapproché de nous que les Anglais, fut informé durant la nuit du danger qui le menaçait : il ordonna la concentration de ses forces sur Sombreffe, c'est-à-dire sur la chaussée même qui était l'objectif de Napoléon. Il était convenu avec Wellington qu'en cas d'attaque, les deux armées alliées se réuniraient sur cette chaussée. C'était bien hasardeux, si Napoléon agissait avec sa célérité d'autrefois.

Le 15, vers cinq heures du matin, comme nos colonnes commençaient leur mouvement, le général commandant la division d'avant-garde d'un de nos corps déserta et passa à l'ennemi. C'était l'ancien chef de chouans Bourmont, à qui Napoléon s'était obstiné à confier un commandement, malgré les justes défiances qu'il inspirait. Cette trahison disposa les soldats à voir partout des traîtres ; mais, loin de les abattre, elle redoubla leur fureur guerrière.

Les avant-postes prussiens furent chassés ou taillés en pièces. La cavalerie et la jeune garde entrèrent à Charleroi avant midi. Cependant la Sambre ne fut point franchie par l'ensemble de nos forces à l'heure qu'avait fixée Napoléon. Un de nos corps, celui du général Gérard, qui était le plus éloigné, fut retardé et par la distance et par les mauvais chemins. Un autre corps, celui de Vandamme, n'avait pas reçu à temps son ordre de marche, par la faute du chef d'état-major, le maréchal Soult.

Napoléon eût pu néanmoins agir sans retard avec ce qu'il avait à sa disposition ; mais il montra dans le milieu de la journée une somnolence inquiétante. Il attendit d'avoir le gros de ses troupes sous la main avant d'attaquer à fond. Cette prudence n'était pas de saison dans une opération qui ne pouvait réussir qu'à force d'audace ; si Napoléon n'avait pas tout son monde, le général prussien avait encore bien moins tout le sien. Ce n'était pas Blücher en personne, mais un de ses lieutenants, le général Ziethen, qui disputa le terrain en se repliant de poste en poste jusqu'à Fleurus. Napoléon arrêta nos colonnes du centre et de la droite entre Lambusart et Fleurus, vers sept

heures du soir : on était encore à deux lieues de Sombreffe, le point de concentration des Prussiens que l'on visait. Napoléon, au lieu de coucher au plus près de l'ennemi, s'en retourna prendre gîte à Charleroi.

Dans l'après-midi, le maréchal Ney était arrivé à franc-étrier rejoindre l'empereur. Il était en froid depuis quelque temps avec Napoléon; celui-ci, qui ne lui avait point d'abord donné de commandement, l'avait tout à coup mandé. Il lui dit d'aller se mettre à la tête de l'aile gauche et de pousser l'ennemi.

Ney partit pour prendre ce commandement improvisé. Avec une partie du premier corps de l'aile gauche, qui avait passé la Sambre à Marchienne, au-dessus de Charleroi, il s'avança sur la route de Charleroi à Bruxelles, jusqu'à Frasnes, et en délogea un détachement d'Allemands au service de la Hollande.

On n'était là qu'à une lieue de l'important point de jonction des Quatre-Bras; mais la tête de la gauche, à Frasnes, était déjà fort en avant du reste de l'armée. Ney ne crut pas devoir pousser plus loin ce soir-là; il retourna au galop à Charleroi demander à Napoléon des instructions. L'empereur lui dit qu'il lui en enverrait le lendemain matin.

On avait perdu bien du temps le 15 : on pouvait encore réparer ces retards en attaquant le 16 de très bonne heure.

Napoléon ne le fit pas : il ne dicta qu'après huit heures du matin ses ordres et pour Ney et pour Grouchy, récemment nommé maréchal, à qui il confiait son aile droite. Il disait à Ney de porter son avant-garde à deux lieues au delà des Quatre-Bras (vers Genappes) et de masser le gros de ses troupes autour de cette position, en détachant une division sur Marbais, à mi-chemin de Genappes à Sombreffe, « afin de soutenir au besoin l'attaque de droite » que conduirait Grouchy.

Ney devait se tenir prêt, dès qu'il recevrait de nouveaux ordres, à marcher sur Bruxelles. Napoléon désirait y arriver le lendemain matin. « Vous sentez, écrivait-il à Ney, l'importance attachée à la prise de Bruxelles. »

Quant à Grouchy, Napoléon lui ordonnait de se porter avec l'aile droite sur Sombreffe. Son intention, disait-il, était d'enlever aux Prussiens Sombreffe et Gembloux, puis, la nuit,

d'aller rejoindre son aile gauche pour opérer avec elle contre les Anglais. Il comptait que les Prussiens ne pouvaient pas avoir réuni plus de 40,000 hommes.

Il croyait donc que ni les Anglais ni les Prussiens n'étaient concentrés encore de façon à lui tenir tête. C'était vrai des Anglais; cela ne l'était pas des Prussiens. Blücher, avec une extrême activité, avait réuni trois des quatre corps d'un très fort effectif qui composaient son armée, et il occupait de bonnes positions en avant de Sombreffe. Wellington, au contraire, se montrait jusqu'ici inférieur à lui-même. L'éparpillement de ses troupes était injustifiable, et, à la nouvelle du mouvement offensif des Français, les premières dispositions qu'il avait prescrites n'étaient nullement propres à réparer cette faute. Il avait enjoint aux troupes qui se trouvaient sur la chaussée de Bruxelles à Charleroi de se replier sur Nivelles; c'eût été laisser couper la communication avec Blücher et ouvrir aux Français une trouée sur Bruxelles.

Malheureusement pour nous, le général hollandais Perponcher, par une intelligente désobéissance, répara l'erreur du général en chef et occupa les Quatre-Bras. Wellington, enfin éclairé sur la situation, changea ses dispositions le plus vivement qu'il put et alla au galop trouver Blücher à Sombreffe.

Les historiens militaires anglais et prussiens ne sont pas d'accord sur ce qui se passa entre les deux généraux : suivant les Prussiens, Wellington promit à Blücher de le rejoindre vers quatre heures avec de grandes forces. Suivant les Anglais, Wellington, au contraire, ce qui est plus probable, aurait dissuadé Blücher d'accepter la bataille, parce qu'il n'était pas du tout sûr de pouvoir lui venir en aide ce jour-là. Blücher s'obstina.

Napoléon avait donné bien tard ses ordres de marche; il fut plus lent encore à donner le signal de l'attaque; il ne fit ouvrir le feu par Grouchy qu'à deux heures et demie. Il dépêcha au maréchal Ney l'ordre d'attaquer de son côté, et, après avoir vigoureusement pressé l'ennemi, de se rabattre sur la droite pour concourir à envelopper « le corps prussien » posté entre Sombreffe et Bry. La marche sur Bruxelles se trouvait donc ajournée.

Ce que Napoléon appelait « un corps prussien » était une armée de 87,000 hommes avec 224 canons. Napoléon n'avait sous la main que 68,000 soldats et 210 canons.

Nos soldats étaient peu disposés à compter leurs ennemis. Ils frémissaient, depuis le matin, d'une farouche impatience. Un des commandants de la garde avait prévenu ses grenadiers qu'il ferait fusiller le premier d'entre eux qui lui amènerait un prisonnier. Aux jours les plus terribles de la Révolution, dans un moment d'exaspération contre l'Angleterre, Robespierre avait fait décréter la défense de faire quartier aux Anglais. Personne n'exécuta ce décret. Cette fois, l'ordre barbare du colonel des grenadiers fut acclamé par ses soldats et courut de régiment en régiment. On connaissait, dans nos rangs, les menaces atroces de l'armée prussienne, qui annonçait qu'elle tuerait tout en France, jusqu'aux femmes et aux enfants.

La guerre prenait, des deux côtés, un caractère de fureur sauvage que n'avaient connu ni les soldats de Hoche et de Jourdan, ni ceux de Brunswick et de Cobourg.

L'armée prussienne était formée en triangle en avant de Sombreffe, protégée par plusieurs villages et par des ruisseaux, des haies, des inégalités de terrain. Napoléon fit attaquer le village de Saint-Amand, qui formait la pointe du triangle, et les deux côtés, de Saint-Amand à Wagnelée et à Ligny; puis il expédia une nouvelle dépêche à Ney pour lui dire de manœuvrer sur-le-champ de manière à envelopper la droite de l'ennemi et à tomber sur ses derrières. « Dirigez-vous, lui mandait-il, sur les hauteurs de Bry et de Saint-Amand pour concourir à une victoire peut-être décisive. Le sort de la France est entre vos mains. »

Pendant ce temps, l'armée française, débouchant de Fleurus, avait engagé la lutte au chant de la *Marseillaise*, comme dans la grande journée qu'avait vue ce même champ de bataille, vingt et un ans auparavant. Durant trois heures, on se disputa, avec un acharnement meurtrier, Saint-Amand, Ligny et les dépendances de ces deux villages. Les Français étaient restés maîtres de Saint-Amand, mais sans pouvoir déboucher au delà du ruisseau en arrière de ce village; on continuait à s'égorger dans Ligny parmi les maisons en feu.

Nos réserves se mettaient en mouvement, lorsqu'on signala, sur notre gauche, l'approche d'un corps qu'on supposait ennemi. Étaient-ce les Anglais? Napoléon suspendit la marche de ses réserves. Blücher en profita pour reprendre vivement l'offensive contre notre gauche avec de nouvelles forces ; il gagna du terrain entre Saint-Amand et Wagnelée, et menaçait déjà nos communications vers Fleurus. En ce moment, Napoléon fut informé que les troupes signalées dans le lointain étaient le second des deux corps confiés à Ney, le corps du général Drouet d'Erlon. Il y avait là, à une lieue, 20,000 hommes qui, jetés sur Blücher, eussent accablé son aile droite et coupé définitivement ses communications avec les Anglais. L'armée prussienne, prise entre ce renfort et l'armée de Napoléon, était perdue. Que Napoléon appelât et lançât d'Erlon, et nous tenions cette victoire décisive dont parlait la dépêche au maréchal Ney!

Que se passa-t-il? Comment Napoléon n'envoya-t-il pas à d'Erlon des ordres formels, absolus ? — D'Erlon n'avança pas!

Napoléon reprit le mouvement qu'il avait suspendu lorsqu'il avait craint l'arrivée des Anglais. Il lança une partie de l'infanterie de la garde au secours de Vandamme, qui dirigeait l'attaque de gauche entre Saint-Amand et Wagnelée. La garde refoule Blücher, qui ne l'arrête qu'en appelant de nouveaux bataillons de son centre.

Blücher sait maintenant que les Anglais ne viendront pas. Il tente un effort désespéré pour tourner et enfoncer notre gauche.

Il est repoussé. Dans ce moment, il est rappelé par de mauvaises nouvelles de l'autre côté du champ de bataille. Napoléon, avec les grenadiers de la garde et une puissante réserve de cavalerie et d'artillerie, a marché en personne sur Ligny. Ligny a été emporté, et les Français débouchent sur la hauteur au delà du ruisseau de Ligny. Blücher accourt à l'aide. Il charge avec sa cavalerie. Les escadrons prussiens sont arrêtés par le feu des grenadiers et culbutés par la cavalerie de la garde. Blücher est renversé sous les pieds des chevaux; nos cuirassiers lui passent sur le corps sans le reconnaître. Il est relevé, froissé, moulu, et emmené par son aide de camp. Son centre est en déroute,

moins un corps de landwehr composé en grande partie d'étudiants, qui essaye encore de tenir et se fait mettre en pièces par notre cavalerie. Le point décisif du champ de bataille, le plateau de Bussy, est au pouvoir des Français. Voyant le centre en fuite, les deux ailes prussiennes se retirent ; la nuit tombe.

Plus de 10,000 hommes de troupes fraîches nous arrivaient alors de Fleurus avec le général Lobau, et une partie du corps de d'Erlon était près de Wagnelée. On pouvait encore pousser et couper l'ennemi. Napoléon arrêta la poursuite !

Les Prussiens étaient si ébranlés, qu'une douzaine de mille se débandèrent et s'enfuirent au loin, répandant, par la nouvelle de leur défaite, parmi les populations wallonnes, une joie qui devait peu durer ! Le gros de l'armée ennemie, n'étant pas poursuivi, se rallia, et son arrière-garde bivouaqua tout près de nous. Les Prussiens ne furent pas même chassés par delà la chaussée de Namur à Bruxelles. Nous n'occupâmes même pas Sombreffe.

Cette sanglante victoire, qui nous avait coûté plus de 10,000 morts ou blessés et au moins 18,000 à l'ennemi, restait donc incomplète. Les Prussiens étaient battus, mais nullement détruits ni chassés. La défaite de Blücher ne lui ôtait pas le moyen de réparer ses pertes par sa jonction avec son quatrième corps, celui de Bulow, qui lui arrivait de Liège, et ne lui enlevait pas sa ligne de retraite et de jonction avec les Anglais. Napoléon avait eu dans les mains « le sort de la France », suivant ses propres expressions : il l'avait laissé échapper. De longs et passionnés débats ont eu lieu entre les historiens militaires sur les incidents de cette journée ; l'impression qui nous paraît en résulter, c'est qu'on ne peut expliquer la conduite de Napoléon que par un ébranlement, un affaiblissement dans cette organisation naguère si puissante.

Durant cette terrible lutte entre Napoléon et Blücher, une autre bataille s'était livrée à trois lieues de là entre Ney et Wellington. Napoléon, à Sainte-Hélène, a rejeté sur la lenteur de Ney l'insuffisance des résultats de la journée du 16 juin. Napoléon, cependant, qui lui-même attaqua si tard, n'avait envoyé à Ney que dans la matinée l'ordre de se porter aux Quatre-Bras et au delà. S'il y eut faute ici, ce fut de la part des lieutenants de

Ney, Reille et d'Erlon, qui n'avaient pas concentré leurs corps et qui ne mirent point Ney en mesure d'agir aussitôt l'arrivée des ordres; puis le plus avancé de ces deux généraux, Reille, s'arrêta quelque temps, de crainte d'avoir sur son flanc les Prussiens, que Napoléon n'attaquait pas.

Ney ne put prendre l'offensive que vers deux heures. Les Quatre-Bras étaient occupés par une forte division hollandaise aux ordres du prince d'Orange, fils du roi des Pays-Bas, qui se défendit avec vigueur et talent. Il allait être accablé, quand il fut secouru par deux divisions anglaise et allemande, et par Wellington en personne. La lutte devint de plus en plus acharnée et sanglante. Le duc de Brunswick fut tué. Wellington faillit être pris par nos cavaliers ; quoiqu'il eût reçu un nouveau renfort, il voyait plier ses troupes, lorsqu'une nombreuse division anglaise déboucha par la route de Nivelles. Wellington eut alors au moins 30,000 hommes contre 20,000.

Ney n'avait sous la main que le corps de Reille; le corps de d'Erlon, qu'il attendait, avait reçu d'un aide de camp de Napoléon l'ordre de se rabattre sur l'armée prussienne. Ney envoya un contre-ordre pour rappeler d'Erlon ; il ne l'eût sans doute point fait, s'il eût su que Napoléon eût formellement enjoint le contraire; car il avait à sa portée une magnifique réserve de cavalerie en arrière de Frasnes, et il n'osa l'appeler, parce qu'il n'était pas sûr que Napoléon n'eût point la pensée d'en disposer.

Ney fit un effort héroïque pour en finir : il enfonça un moment le centre de Wellington ; mais l'ennemi, si supérieur en nombre, se resserra et repoussa notre cavalerie, qui avait fait des charges admirables. Il survint encore des milliers d'Anglais. Ney rugissait de colère et de désespoir : — « Je voudrais, s'écriait-il, que tous ces boulets anglais m'entrassent dans le ventre ! »

Il se décida enfin à la retraite. Il se replia en bon ordre sur Frasnes, où d'Erlon, obéissant à son ordre de rappel, le rejoignit à neuf heures du soir.

Les 20,000 hommes du corps d'Erlon n'avaient servi à rien sur aucun des deux champs de bataille ; car la portion de ce corps que d'Erlon, tiraillé dans les deux sens, avait laissée à

Wagnelée en revenant sur Frasnes, n'avait pas été, comme nous l'avons vu, employée par Napoléon.

Plus de 4,000 Français et plus de 5,000 Anglais et Hollandais jonchaient le champ de bataille des Quatre-Bras. En résumé, si Ney n'avait pu se rabattre sur les Prussiens, il avait empêché les Anglais de leur porter secours.

La véritable cause qui avait empêché la journée du 16 de décider le sort de la campagne en notre faveur paraît avoir été le vague et les variations des instructions de Napoléon à ses lieutenants. On ne retrouve plus, dans ce qu'on a conservé de ses ordres expédiés durant cette journée, la décision, la précision impérative, la brièveté superbe des dépêches de ses beaux jours militaires.

Les hésitations de Napoléon recommencèrent. Il ne monta à cheval, le 17 juin, qu'à neuf heures, et, au grand étonnement et au grand chagrin de ses meilleurs généraux, il perdit la matinée à parcourir le champ de bataille de la veille et à passer une revue. A midi seulement, il manda au maréchal Ney d'attaquer de nouveau les Quatre-Bras et lui annonça qu'il allait le rejoindre. Il s'apprêtait à réunir son centre à la gauche que commandait Ney, afin d'opérer contre les Anglais, en laissant la droite à Grouchy contre les Prussiens.

Mais il ignorait où étaient les Prussiens: il avait laissé de longues heures s'écouler sans les faire poursuivre, et il avait perdu leurs traces. Il les fit chercher sur les routes de Namur et de Liège, direction qui les eût définitivement séparés de Wellington, et non sur la route de Wavres, qui les ramenait vers les Anglais. C'était singulièrement méconnaître le caractère de Blücher que de le croire capable d'abandonner ainsi la partie.

Dans l'après-midi, en marchant vers les Quatre-Bras, Napoléon eut avis qu'un corps prussien s'était retiré par Tilly le long de la Dyle sur Wavres. Ceci ne l'éclaira qu'à moitié. Il envoya l'ordre à Grouchy de se porter sur Gembloux, pour, de là, s'assurer si le gros des Prussiens se séparait des Anglais ou cherchait à se réunir à eux afin de couvrir Bruxelles.

Le mouvement vers les Quatre-Bras ayant commencé si tard, Wellington avait eu tout le temps de battre en retraite vers dix

heures du matin, après avoir appris la défaite des Prussiens. Dans l'après-midi, éclata un orage accompagné et suivi de torrents de pluie. Malgré le mauvais temps, l'arrière-garde anglaise fut poursuivie des Quatre-Bras sur Genappes et de Genappes jusqu'à Planchenois. Ce fut là que l'armée anglaise fit tête. Wellington s'arrêta sur le plateau du mont Saint-Jean, en avant de la forêt de Soignes, qui, de ce côté, couvre Bruxelles. Si Napoléon eût marché quelques heures plus tôt, il aurait eu, ce jour-là, cette bataille qu'il cherchait contre les Anglais, avec toutes les chances pour lui.

L'armée française bivouaqua péniblement dans la boue, en face du plateau où elle voyait briller les feux ennemis. Les Anglais souffraient moins, étant mieux établis et mieux approvisionnés, dans une position depuis longtemps reconnue et préparée par leur chef pour une bataille défensive. Le front de bataille de Wellington était couvert par un chemin creux : ses avant-postes occupaient un château avec son parc et ses fermes entourées d'arbres et de haies ; ses réserves étaient sur le revers du plateau du Mont-Saint-Jean, avec sa ligne de retraite sur le village de Waterloo et sur les trois routes qui traversaient la forêt de Soignes.

Wellington ne doutait aucunement d'être secouru par les Prussiens. Blücher avait très bien employé le temps perdu par Napoléon. Il avait passé la journée à rallier et à diriger sur Wavres le gros de l'armée battue à Ligny, et il avait opéré sa jonction avec Bulow, qui lui amenait plus de 30,000 hommes de troupes fraîches. Les Prussiens se trouvaient donc en masse, dès ce soir là, sur la Dyle, à trois lieues à peine de l'armée anglaise. Wellington ayant envoyé demander à Blücher s'il pouvait compter sur lui, le général prussien avait répondu : — « J'irai vous rejoindre avec mon armée tout entière. » Dans la nuit, le général Gneisenau, le chef d'état-major de Blücher, vint s'entendre avec Wellington. Celui-ci attendit donc le choc en toute assurance.

Napoléon, de son côté, avait eu un vif mouvement de joie en voyant que Wellington osait l'attendre : il se croyait sûr de la victoire ; mais cette confiance était moins motivée que celle de

Wellington ; car l'inégalité des forces, si Blücher tenait parole, était énorme. Wellington, à lui seul, eût pu être notablement supérieur en nombre à Napoléon, s'il n'eût envoyé de forts détachements au loin, dans la crainte mal fondée d'être tourné par sa droite ; il lui restait toutefois encore 70,000 hommes contre 72,000. Il était, il est vrai, un peu inférieur en cavalerie et très-inférieur en artillerie, ce que compensait l'avantage de sa position.

Quant aux Prussiens, ils se retrouvaient au nombre de 90,000 hommes ; ils avaient à eux seuls beaucoup plus de soldats et autant de canons que Napoléon. Mais celui-ci ne les savait point massés si près de lui sur son flanc, tandis que Grouchy, avec les 33,000 hommes qu'il commandait, était loin en arrière des Prussiens, à Gembloux, où Napoléon l'avait envoyé. A deux heures du matin, comme l'atteste une dépêche de Grouchy à l'empereur, ce maréchal était encore incertain de la direction de l'armée prussienne : il n'eut pas ce coup d'œil qui eût dû lui montrer sa vraie route sur Wavres et la nécessité en tout cas d'aller soutenir Napoléon. Celui-ci lui avait enjoint de suivre les Prussiens : Grouchy ne sut pas s'écarter de la lettre de ses instructions. Napoléon, à dix heures du matin, lui envoya l'ordre de marcher sur Wavres : il était bien tard, et Grouchy n'était pas en position d'arrêter Blücher, comme Ney avait, le 16, arrêté Wellington.

Napoléon avait un intérêt immense à prendre l'offensive de grand matin pour tâcher d'enlever la position avant que Wellington pût être secouru. Il attendit cependant jusqu'à onze heures et demie avant de faire ouvrir le feu. Le terrain, détrempé par la pluie, offrait des difficultés aux manœuvres de l'artillerie ; mais il est à croire que le Napoléon d'autrefois n'eût point tant différé de lutter contre cet obstacle.

L'armée française, oubliant ses fatigues et ses privations et saisie d'un transport héroïque à l'aspect de l'ennemi, se déploya dans un ordre et avec une attitude qui firent l'admiration de ses adversaires. Le plan de Napoléon était de diriger son effort principal sur la gauche et le centre des Anglais, en détournant leur attention par une fausse attaque sur leur droite. Ce

plan était le meilleur : son succès eût séparé les Anglais des Prussiens; mais bien du temps avait été perdu !

La fausse attaque porta sur les avant-postes anglais qui occupaient le château et le parc de Goumont, en avant de la droite ennemie. Ce poste fut attaqué et défendu avec une égale énergie : nous y perdîmes beaucoup de monde, en nous obstinant à tenter l'escalade et à tirailler à découvert contre des ennemis bien abrités, au lieu d'amener du canon pour abattre les murs du château.

Vers une heure, on aperçut au loin des troupes sur la hauteur de La Chapelle Saint-Lambert, dans la direction de Wavres. On envoya reconnaître. C'était les Prussiens de Bulow. Ils n'étaient plus qu'à une lieue et demie de notre droite. Napoléon n'avait pas fait occuper le ravin du ruisseau de Lasne ni les terrains boisés et coupés qui étaient entre notre droite et La Chapelle Saint-Lambert. Il fit marcher, du côté où apparaissaient les Prussiens, de la cavalerie, puis quelques milliers de fantassins, sous le général Lobau, mais sans leur ordonner d'aller défendre le ravin de la Lasne et les bois voisins. Bulow n'eut donc, pour franchir ces passages difficiles, d'obstacle à surmonter que celui des mauvais chemins. Cependant nous eûmes, de son côté, un long répit : il attendait le gros de son corps, qui était en arrière.

Presque en même temps qu'on apercevait Bulow, on avait des nouvelles de Grouchy. Ce maréchal marchait sur Wavres ; mais, à onze heures, il n'était encore qu'à Sart-à-Valhain, engagé dans des traverses boueuses, à trois lieues et demie de Wavres. Napoléon lui manda de manœuvrer pour rejoindre sa droite et pour « écraser Bulow ». A quelle heure Grouchy recevrait-il cet ordre ?

Napoléon persista dans son plan d'attaque contre les Anglais. Il lança ses premières colonnes de droite contre la gauche de Wellington et contre la ferme de la Haie-Sainte, qui protégeait la route de Bruxelles et les approches du village de Mont-Saint-Jean.

Notre droite était formée par le corps du général d'Erlon, qui brûlait de réparer son inaction de l'avant-veille. Malheu-

reusement, nos colonnes d'infanterie avaient été entassées les unes sur les autres par une mauvaise manœuvre. Elles attaquèrent sous la mitraille avec une extrême vigueur, culbutent les premiers bataillons ennemis et franchirent le chemin creux d'Ohain ; mais, trop serrées et mêlées entre elles en surmontant l'obstacle du chemin creux, mêlées même avec les fantassins anglais qu'elles combattent, elles ne peuvent résister à une charge impétueuse de la grosse cavalerie anglaise. 1200 dragons d'élite les refoulent en désordre au delà du chemin creux et poussent jusqu'à l'artillerie de position de notre droite. Là, les dragons anglais sont à leur tour chargés, percés, sabrés par nos cuirassiers et nos lanciers. Le général des dragons et le général de l'infanterie anglaise sont morts ; mais l'attaque n'en a pas moins échoué.

On n'avait pas réussi non plus à emporter la Haie-Sainte. On y avait commis la même faute qu'à Goumont, où la lutte se prolongeait sans autre résultat qu'un affreux carnage de part et d'autre ; on n'avait pas envoyé de canons pour forcer la Haie-Sainte.

Il était trois heures : Ney, sur l'ordre de Napoléon, commande de renouveler l'assaut de la Haie-Sainte ; un effort désespéré nous en rend maîtres. Les troupes qui défendent ce poste, celles qui veulent le secourir sont exterminées. Wellington, voyant son centre compromis, replie et abrite sa première ligne en deçà de la crête du coteau qui domine le chemin d'Ohain. Il renforce son centre aux dépens de sa gauche. Il compte que celle-ci va être secourue : Blücher, qui est déjà en personne avec Bulow, lui a mandé que sur la droite de Bulow déboucheront d'autres colonnes venant de Wavres ; que 60,000 hommes soutiendront les Anglais, pendant que 30,000 arrêteront Grouchy.

Le mouvement rétrograde de la première ligne anglaise, qui a abandonné ses canons en emmenant les chevaux, les pertes qu'ont subies la seconde et la troisième lignes, à découvert sur le plateau, par le feu terrible de notre artillerie, font croire à Ney que le moment décisif est venu. L'empereur avait envoyé les cuirassiers et la cavalerie de la garde boucher un

intervalle qui s'était formé entre sa droite et sa gauche. Ney lance deux divisions de cuirassiers, qui franchissent le chemin d'Ohain, là où il n'est pas encore raviné, dépassent les premières batteries anglaises abandonnées, enfoncent la première ligne d'infanterie et entament la seconde. Les carrés anglais se défendent, ou, rompus, se reforment et continuent le feu. Wellington jette sa cavalerie sur nos cuirassiers et les refoule. Ney accourt et se précipite sur les Anglais, à la tête des chasseurs et des lanciers de la garde, que soutiennent à leur tour nos cuirassiers ralliés; la cavalerie anglaise est écrasée; mais l'infanterie résiste avec une fermeté indomptable. Notre cavalerie est obligée de se replier de nouveau pour respirer et se reformer.

Napoléon, qui n'avait pas ordonné le premier mouvement, juge nécessaire de soutenir Ney et lui envoie le reste de nos cuirassiers.

Ney attaque pour la troisième fois. C'est alors un duel furieux, inouï, entre cette cavalerie, la première du monde, comme l'a reconnu Wellington lui-même, et une infanterie dont jamais n'a été surpassée l'inébranlable constance. A voir tant de fougue aux prises avec tant de solidité, on dirait des hommes de feu contre des hommes de fer. Eylau, la Moscowa sont dépassés en horreur comme en héroïsme.

Le gros des escadrons anglais s'était fait hacher bravement. Un reste de cavalerie, appelé par Wellington, se débande et s'enfuit par la route de Bruxelles, avec tout ce qui gardait, en arrière de l'armée, les bagages et le parc. Dans Bruxelles, divisé d'opinions, la nouvelle que la bataille est perdue excite l'effroi des uns, l'allégresse des autres.

Une première division d'infanterie anglaise avait été taillée en pièces; plusieurs carrés de la seconde et de la troisième ligne étaient détruits; mais la plupart tenaient toujours, resserrant leurs brèches sanglantes contre des escadrons encore plus mutilés qu'eux. La réserve de la cavalerie de la garde et les carabiniers, cette redoutable réserve des cuirassiers, accourent, sans ordre de l'empereur. Le carnage redouble. Ney, qui a eu plusieurs chevaux tués sous lui, se multiplie : on le voit partout,

animé d'une sublime furie. L'impétueux maréchal et le glacial Wellington, impassible parmi le fer et le feu, sont la vraie personnification des deux armées. Mais les nôtres, à l'impétuosité, joignent aussi la constance. Durant deux heures entières, ils renouvellent leurs prodigieux efforts contre ces murs vivants. Les pertes des Anglais sont énormes. Wellington voit tout tomber autour de lui.

Si Ney eût été soutenu par de l'infanterie, tout eût été fini pour les Anglais.

Ney suspendit ses charges en se maintenant au bord du plateau, sous le feu de l'ennemi, et envoya demander à l'empereur l'infanterie de la garde. — « De l'infanterie ! s'écria Napoléon : — où veut-il que j'en prenne ? »

Il en avait ; mais il n'osait en disposer. Notre extrême droite était aux prises avec les Prussiens ; Bulow avait enfin débouché, vers quatre heures et demie, en avant du ravin de la Lasne et des bois qui ne lui avaient point été disputés. Le général Lobau, après une opiniâtre résistance, avait dû se replier devant 30,000 hommes contre 10,000. Napoléon avait expédié à son aide une division de la jeune garde. Cela ne suffit pas. La jeune garde, à son tour, plia sous le nombre, et le village de Planchenois fut enlevé par l'ennemi. Les Prussiens touchaient presque à la route de Charleroi, notre ligne de retraite.

Napoléon fit marcher quelques bataillons de la vieille garde, qui rallia la jeune. Rien ne tint devant cette troupe héroïque ; Planchenois fut repris. Bulow fut refoulé à distance.

Il était sept heures du soir. Napoléon, alors, se décida à mener ce qui restait disponible de la vieille garde au secours de Ney.

Dix bataillons de la vieille garde marchent vers le centre ennemi. Notre infanterie de la droite et de la gauche, épuisée par une lutte prolongée et meurtrière, se ranime et avance en ligne avec la garde. Tout ce qui peut combattre encore parmi nos cavaliers s'apprête à soutenir à son tour l'infanterie.

L'impression est profonde chez les Anglais, quand ils aperçoivent, à travers la fumée, les bonnets à poils des grenadiers, ces vieux soldats qui sont les survivants de vingt ans de vic-

toires. Ils sentent que c'est l'heure suprême: ils attendent, avec anxiété, mais de pied ferme. Le principal lieutenant de Wellington, Hill, devait le remplacer s'il était frappé à son tour après dix de ses généraux : — « Vous pouvez être tué, lui dit le général Hill ; que faudra-t-il faire ? — Tenir ici jusqu'au dernier homme ! » répondit Wellington.

La moitié des grenadiers et des chasseurs à pied de la garde montaient vers le plateau, Ney en tête : l'autre moitié restait en réserve, avec Napoléon, dans le vallon de la Haie-Sainte. Les grenadiers enlèvent les premières batteries et culbutent la première ligne anglaise, puis un corps hollandais. L'infanterie de la garde anglaise les accueille de front par un feu terrible, et une division hollandaise les charge en flanc. Nos premiers bataillons sont refoulés par le nombre, mais sans se laisser entamer. Ils attendent les bataillons de réserve pour reprendre l'attaque.

La réserve ne vient pas !

La canonnade et la fusillade éclataient sur notre flanc droit, non plus seulement au loin, là où combattaient Lobau et Bulow, mais bien plus près ; le cri : « C'est Grouchy ! » avait couru dans nos rangs. — Ce n'était pas Grouchy ! c'étaient les lieutenants de Blücher : Blücher avait tenu parole ! De nouvelles colonnes prussiennes débouchaient de Wavres par Ohain et accablaient celles de nos troupes qui se reliaient au corps de Lobau.

Napoléon tourne la réserve de la garde contre les Prussiens. Wellington reprend l'offensive. Notre cavalerie, recevant en face le feu des Anglais, entendant sur sa droite la fusillade des Prussiens, redescend du plateau et se rompt en se précipitant sur cette pente rapide. Toute notre ligne d'infanterie, chargée de front et en flanc, est refoulée, en ordre au centre et à gauche, en désordre à droite, où grossissent les masses prussiennes. La cavalerie de la gauche anglaise, seule restée presque intacte, se jette sur nos troupes ébranlées ; la cavalerie prussienne la suit ; sur notre droite, le corps de d'Erlon est entièrement rompu et dispersé. Notre gauche, le corps de Reille, recule tout en combattant jusqu'à la route de

Charleroi; mais, assaillie de toutes parts, entendant le canon derrière elle, sur son flanc, en avant d'elle, elle se brise à son tour. Ney, et, après lui, Napoléon font en vain des efforts inouïs pour arrêter la déroute. La voix du vainqueur de tant de grandes journées n'est plus écoutée que des vétérans de sa garde, qui se sont arrêtés sur la hauteur de la Belle-Alliance et ne reculent plus d'un pas. Le reste, fantassins, cavaliers, artilleurs, se mêle dans une horrible confusion. Le soldat, à qui l'on avait promis l'arrivée de Grouchy et n'a vu venir que Bulow et Blücher, se croit trahi, livré, et perd la tête. La nuit, d'ailleurs, est venue compléter le désastre: on ne voit plus qu'à la lueur des coups de feu; la foule, débandée, poursuivie, sabrée par la cavalerie ennemie, ne sait plus si l'empereur est vivant ou mort, et court, affolée, vers la route de France.

On combattait encore sur deux points: le brave Lobau tint jusqu'à neuf heures du soir dans Planchenois, contre les forces triples de Bulow réuni au général Pirch: le corps de Lobau fut enfin enfoncé et dispersé.

Les débris de la garde, de leur côté, luttaient toujours vers la Belle-Alliance. Napoléon voulut, dit-on, s'enfermer dans un des carrés de ses grenadiers. Ceux de ses généraux qui restaient autour de lui l'entraînèrent à Genappes.

Les carrés de la garde, criblés de balles et de mitraille par l'infanterie et l'artillerie anglaise et prussienne, chargés par des nuées de cavalerie, se resserraient à mesure qu'ils diminuaient; ils ne répondaient aux sommations incessantes de l'ennemi qu'en brûlant jusqu'à leur dernière cartouche; lorsqu'ils n'en avaient plus, ils se jetaient à la baïonnette sur les cavaliers pour mourir en frappant encore. On a prêté à l'un de leurs chefs, le général Cambronne, ce grand mot: « La garde meurt, elle ne se rend pas ! » — La garde ne le dit pas; elle le fit ! L'ennemi ne prit que ceux qu'il ramassa, sanglants et mutilés.

Un écrivain illustre (M. Thiers) dit que ces derniers carrés de la garde avaient l'air « de quelques cimes de rochers que l'Océan furieux couvre de son écume. » Ils disparurent enfin submergés.



La garde ne fut pas seule admirable jusqu'au dernier moment. Après que tous nos bataillons eurent été rompus, des groupes d'officiers et de soldats d'élite, serrés autour des aigles des régiments, se frayèrent le passage à travers les fuyards, à travers l'ennemi. Nous ne perdîmes pas un drapeau dans cette immense déroute.

Napoléon, ne pouvant rien rallier à Genappes, gagna, presque seul, Charleroi, puis Philippeville. La cavalerie prussienne poursuivit avec fureur la foule fugitive jusqu'à Frasnes, massacrant tout ce qu'elle pouvait atteindre. Notre illustre chirurgien en chef, Larrey, faillit être égorgé et ne dut la vie qu'aux efforts d'un chirurgien prussien. La fatigue arrêta, vers le point du jour, la cavalerie ennemie; le torrent des troupes débandées s'écoula vers Charleroi. La population des campagnes belges cacha et sauva tout ce qu'elle put de nos fugitifs et de nos blessés.

Ainsi finit ce que Wellington a nommé une bataille de géants !

Jamais un plus complet désastre n'avait broyé une plus vaillante armée. 72,000 hommes avaient succombé sous l'effort de 130,000, après neuf heures de la lutte la plus acharnée qu'on eût jamais vue.

La victoire avait coûté à nos ennemis, suivant leur propre témoignage, 22,000 hommes, dont plus des deux tiers à l'armée anglaise.

La responsabilité de ce désastre inouï a été rejetée par Napoléon sur Grouchy. Notre armée avait attendu Grouchy toute la journée, et Grouchy n'était pas venu.

L'opinion des masses a longtemps, d'après l'empereur, attribué à ce malheureux général la catastrophe qui a gardé le nom de Waterloo, du village où Wellington avait eu son quartier général. Grouchy eût-il pu arriver à temps et changer la défaite en victoire? Ce n'était pas la faute de Grouchy, si Napoléon lui avait donné une fausse direction, le 17 juin au matin, et l'avait envoyé à l'est, vers la route de Namur et de Liège, pendant que Blücher et Bulow se portaient au nord sur Wavres. Dès lors, il était devenu impossible à Grou-

chy de séparer les Prussiens des Anglais, puisqu'ils en étaient bien plus près que lui.

Il y avait là quelque chose d'irréparable. Grouchy pouvait-il, du moins, en diminuer les redoutables conséquences et intervenir efficacement dans la journée du 18?

Il eût dû se remettre en mouvement de grand matin et aller par le plus court chemin au secours de Napoléon, c'est-à-dire se porter vers les ponts de Mousty et d'Ottignies sur la Dyle, à la hauteur et à deux lieues et demie de Planchenois et de la Belle-Alliance.

Il ne le fit point. Il hésita, perdit du temps; puis, suivant la lettre de ses instructions, au lieu de « marcher droit au canon », ainsi que l'en conjuraient le général Gérard et les officiers qui l'entouraient, il marcha sur Wavres, à deux lieues au nord de Mousty, où il allait trouver toute la masse prussienne entre lui et Napoléon. Blücher, comme on l'a vu, dirigea contre Napoléon deux grands tiers de son armée, en laissant à Wavres un seul corps pour s'opposer à Grouchy. Le général prussien Thielmann tint tête à Grouchy de quatre heures à sept. Ce fut seulement alors que Grouchy, cédant enfin aux conseils de ses lieutenants, se décida à remonter la Dyle et à forcer le passage de cette rivière à Limal. Il refoula devant lui quelques troupes prussiennes; mais la nuit l'arrêta, et, le lendemain matin, informé du grand désastre, il n'eut plus qu'à battre rapidement en retraite pour tâcher de n'y point être enveloppé.

Si Grouchy avait montré plus de célérité et marché droit au champ de bataille de Napoléon au lieu d'aller à Wavres, eût-il pu, comme on l'a dit, changer totalement la fortune de la guerre?

L'ennemi, qui éclairait sa marche, l'eût vu changer de direction, et, comme les Prussiens étaient plus près que lui des ponts de Mousty et d'Ottignies, ils l'y eussent sans doute devancé. Blücher, en lui opposant sur ce point une force égale ou même supérieure à la sienne, aurait eu encore des masses à jeter sur Napoléon. Il ne faut pas oublier que Grouchy avait trente-trois ou trente-quatre mille hommes et que Blücher en

avait quatre-vingt dix mille. En supposant même que Grouchy eût réussi à percer, ce qui était fort douteux, et à rejoindre notre droite vers Planchenois, l'inégalité proportionnelle du nombre eût subsisté ; la masse entière des deux armées ennemies eût alors opéré contre l'armée française entière, c'est-à-dire au moins 160,000 hommes contre 100,000 très fatigués, et nous eussions toujours été obligés à la retraite ; mais il est probable que la retraite ne se fût point changée en déroute et que le moral du soldat se fût maintenu jusqu'au bout. Ce fut le cri de trahison qui nous débanda, et ce cri n'eût point été poussé si l'on eût vu Grouchy. On ne doit donc ni décharger entièrement Grouchy, ni encore moins le faire l'unique ou le principal auteur de la catastrophe.

Presque tous les chefs ont fait des fautes dans cette fatale campagne de quatre jours : leur esprit était troublé ; ils manquaient d'ensemble et de confiance. Lors même que Napoléon n'eût point personnellement commis de grandes fautes, ce serait toujours à lui que devrait remonter l'essentielle responsabilité, puisque c'était lui qui, par l'égoïsme de son funeste retour, avait forcé la France à jouer son indépendance nationale avec de si mauvaises chances.

Napoléon s'était arrêté quelques heures à Philippeville, où des débris de l'armée commençaient à se réunir. Il expédia des officiers sur les divers chemins afin de diriger sur Laon tout ce qu'on pourrait rassembler. Dès le 19 au soir, il était de sa personne à Laon. Qu'allait-il faire et que pouvait-il faire ? Il n'avait à choisir qu'entre deux partis : rallier à Laon les restes de l'armée et les renforcer autant que possible, pour retarder la marche de l'ennemi et donner à Paris le temps de se mettre en défense ; ou bien courir à Paris se présenter aux Chambres, afin d'en obtenir un grand élan et de grandes ressources.

Il ne fit ni l'un ni l'autre. Son premier mouvement, celui du chef d'armée, fut de rester à Laon. Son entourage l'en détourna par des motifs politiques. Ce despote qui, autrefois, n'écoutait personne, céda aux premiers venus. Un homme de devoir, à sa place, sans se soucier de ce qui regardait sa personne, eût cherché quels moyens il pouvait rester de sauver

la France : lui, l'homme du destin, il voit le destin contre lui ; il a joué son va-tout ; il a perdu ! Une sorte d'indifférence, comme l'a dit son illustre historien (M. Thiers), a remplacé en lui son ardeur passionnée ; il n'est pas de ceux qui luttent sans espoir pour une idée et pour une cause.

Arrivé à Paris, le 20 juin au soir, il s'enferma, non aux Tuileries, mais dans un lieu plus retiré, à l'Élysée, et n'alla point, le lendemain, se présenter aux Chambres, comme il en avait eu un moment la pensée.

Paris s'agitait sous l'impression de l'accablante nouvelle ; la joie impie de quelques partisans de l'ancien régime contrastait avec la douleur générale ; mais patriotes, libéraux, royalistes, hommes sans opinions politiques, tous étaient unanimes contre l'empereur vaincu. Carnot restait presque seul disposé à le soutenir, le considérant encore comme notre dernière chance contre l'étranger ; sa voix et quelques autres se perdaient dans la clameur universelle de la foule irritée. La défaite était un crime au conquérant qui ne valait que par la victoire.

Durant la journée qui avait précédé le retour de Napoléon, un homme qui ne voyait dans le malheur public qu'une occasion de satisfaire sa misérable ambition, le ministre de la police Fouché, avait travaillé à s'emparer de la situation et à jouer en 1815 le rôle que Talleyrand avait joué en 1814. Il sentait Napoléon perdu et se résignait aux Bourbons, pourvu que ce fût à son profit. Il avait entretenu, depuis le 20 mars, des correspondances secrètes avec Wellington et Metternich, et, dès qu'il avait su la bataille perdue, il s'était mis en rapport avec le plus actif des agents des Bourbons, Vitrolles, celui-là même qu'en 1814 avait employé Talleyrand. Il animait sous main la Chambre des représentants, en lui faisant croire que Napoléon voulait la dissoudre ; il poussait indirectement La Fayette.

Les sentiments de la Chambre à l'égard de Napoléon n'étaient que trop légitimes ; mais elle était encore plus contraire aux Bourbons qu'à lui, et, entre lui et les Bourbons, c'est-à-dire entre le despote parvenu qui nous avait perdus et les vieux princes en qui elle voyait le retour à un passé impossible, elle ne comprenait pas qu'en ce moment il n'y avait rien. Elle eût

voulu l'abdication de l'empereur sans le retour du roi. Ni les esprits, ni la situation n'étant à la République, la Chambre eût souhaité Napoléon II, ou accepté le duc d'Orléans ; mais il était invraisemblable que les puissances coalisées consentissent à l'un ou à l'autre. La Chambre n'apercevait pas clairement la profondeur de l'abîme où nous étions tombés. Fouché mit en avant ceux qui voulaient Napoléon II et propagea cette idée jusque dans l'entourage intime de l'empereur.

Napoléon, au lieu d'aller droit aux Chambres, avait mandé ses ministres à l'Élysée. Une longue et confuse délibération eut lieu. A l'exposé de la situation fait par l'empereur, Carnot répondit en conseillant à Napoléon de déclarer la patrie en danger, d'appeler le peuple entier à tous les sacrifices et de retourner sur-le-champ se remettre à la tête de l'armée. Carnot ajouta, dit-on, le conseil de demander aux Chambres une dictature de salut public.

Lucien Bonaparte, l'ex-président du 18 Brumaire, pressa son frère de s'emparer de cette dictature, avec, sans ou contre les Chambres. La plupart des membres du conseil se montrèrent opposés à cet avis téméraire, et l'un d'eux, Regnault de Saint-Jean-d'Angély, inspiré par Fouché, osa insinuer la pensée de l'abdication. Napoléon, qui inclinait au conseil de Lucien, mais qui ne se sentait plus la force de le suivre, n'eut pas de peine à démontrer ce qu'il y avait de chimérique dans la proposition d'une abdication au profit de son fils.

C'était devant la Chambre des représentants, et non devant les ministres, qu'il eût fallu faire cette démonstration, en même temps qu'exposer les ressources qui restaient pour défendre la France et demander les pouvoirs nécessaires pour les mettre en usage.

Pendant ces inutiles débats à l'Élysée, les choses s'étaient précipitées à la Chambre des représentants. La Fayette avait fait voter la permanence de la Chambre et une déclaration de haute trahison contre quiconque tenterait de la dissoudre ; il avait fait décider que les ministres seraient invités à se rendre sur-le-champ dans l'assemblée.

C'était une sorte de coup d'État en sens inverse du 18 Bru-

maire ; car l'acte additionnel donnait à l'empereur le droit de dissoudre la Chambre ; on n'en était plus aux scrupules de légalité dans cette effroyable crise.

Le premier mouvement de Napoléon fut la colère et la menace ; il parla d'envoyer quelques compagnies de sa garde jeter dehors « cette insolente assemblée ». En ce moment arriva la nouvelle que la Chambre des pairs, cette Chambre dont l'empereur avait lui-même nommé tous les membres, venait de ratifier la résolution des représentants. L'emportement de Napoléon tomba : le sentiment de la réalité l'avait ressaisi. — « Eh bien ! dit-il, s'il le faut, j'abdiquerai ! » Lucien essaya de le relever et de l'exciter : — « Osez ! » lui dit-il. — « Je n'ai que trop osé ! » répondit l'empereur.

Napoléon essaya de traiter avec la Chambre des représentants : il envoya son frère Lucien avec les ministres chargés d'un message.

Lucien exposa la situation et invita la Chambre à s'unir à l'empereur pour soutenir la guerre et négocier la paix. Le représentant Jay, poussé par Fouché, répondit qu'avec Napoléon l'on ne pouvait plus espérer ni la victoire ni la paix, et il conjura l'empereur de tirer la France, par une abdication volontaire, de l'abîme où il l'avait plongée.

Lucien s'efforça de montrer que la France pouvait encore combattre et repousser l'ennemi ; que Napoléon pouvait seul diriger la défense. — « La France, dit-il, acclamait hier Napoléon comme son libérateur ; si, pour une bataille perdue, elle l'abandonnait aujourd'hui, à quel grave reproche d'inconstance et de légèreté ne s'exposerait-elle pas devant l'histoire ! »

La Fayette se leva. « Prince, dit-il, vous calomniez la nation. Ce n'est pas d'avoir abandonné l'empereur Napoléon que l'histoire accusera la France ; c'est de l'avoir trop suivi ! Elle l'a suivi dans les sables d'Égypte et dans les déserts de Russie, sur cinquante champs de bataille, dans ses revers comme dans ses succès ! C'est pour l'avoir trop suivi que trois millions de Français sont morts ! »

L'effet moral de cette réplique fut terrible. Les deux Chambres néanmoins ne prirent point de résolution immédiate, et, con-

formément à ce que demandait le message impérial, elles nommèrent deux commissions pour délibérer avec les ministres.

Ces commissions réunies passèrent la nuit à discuter sans aboutir. Le lendemain matin, l'agitation s'accrut de moment en moment dans la Chambre des représentants ; elle se croyait menacée d'un coup de main, et elle était décidée à opposer la force à la force. Elle resta en permanence au palais Bourbon, entourée de gardes nationaux prêts à la défendre.

Napoléon, de son côté, flottait d'une excitation fébrile à l'abattement. La pensée lui revenait parfois d'engager la lutte. La portion la plus ardente du peuple parisien, les fédérés des faubourgs se pressaient autour de l'Élysée en demandant des armes et en criant à l'empereur de les mener à l'ennemi. Ils l'eussent acclamé comme dictateur aussi bien que comme général. Mais Napoléon ne s'abusait pas sur l'issue d'une pareille tentative : ajouter la guerre civile à la guerre étrangère n'eût servi qu'à rendre sa fin plus odieuse en la retardant de quelques jours.

Il fit prévenir les représentants qu'il consentirait à ce que les négociations de paix fussent ouvertes par des commissaires des deux Chambres. C'était abdiquer en fait.

Dans la journée, il arriva de meilleures nouvelles de l'armée. Soult avait déjà autour de lui, à Laon, une vingtaine de mille hommes ralliés, qui ne pouvaient manquer de grossir encore. Grouchy, qu'on avait cru perdu, s'était frayé un passage jusqu'à la frontière, et on l'attendait à Laon avec son corps intact. Il y avait donc moyen de reformer une armée. Napoléon eut un éclair d'espérance. Il envoya le ministre de la guerre porter ces informations à la Chambre. Elle était trop engagée vis-à-vis de l'empereur pour que les nouvelles de l'armée pussent l'arrêter. La Fayette annonça que, si l'abdication formelle tardait encore, il allait proposer la déchéance.

Napoléon céda. Il dicta à ses ministres l'acte de sa seconde abdication. — « Je m'offre, disait-il, en sacrifice à la haine des ennemis de la France : puissent-ils être sincères dans leurs déclarations et n'en avoir réellement voulu qu'à ma seule personne ! Ma vie politique est finie, et je proclame mon fils em-

pereur des Français. J'invite la Chambre à organiser sans délai la régence. Unissez-vous tous pour le salut public et pour rester une nation indépendante. »

La proclamation de son fils était de pure forme : il n'avait aucune illusion sur l'inanité de ce qu'on tenterait en faveur de cet enfant.

L'impression fut profonde et triste dans l'assemblée même qui avait exigé si passionnément cet acte ; on sentit vaguement ce qu'on n'avait pas voulu voir : c'est que l'abdication, c'était la Restauration. Le 22 juin 1815, expira en effet l'Empire, avec cette période si rapide et si fatale, commencée le 20 mars, qui a gardé dans l'histoire le nom des Cent-Jours.

La Chambre des représentants, qui tout à l'heure était prête à voter l'arrestation de Napoléon, lui envoya son bureau pour le remercier « du noble sacrifice qu'il faisait au salut du peuple français ».

Napoléon répondit avec dignité qu'il désirait que son abdication pût faire le bonheur de la France, mais qu'il ne l'espérait pas. Il dit, sur la déplorable situation du pays, quelques mots qui n'étaient que trop vrais ; mais, cette situation, qui l'avait faite ? Il recommanda son fils à la France.

Les Chambres avaient repris leurs délibérations ; la Chambre des représentants avait décidé la formation d'une commission exécutive de cinq membres : trois représentants et deux pairs. Les pairs adhérèrent, comme ils adhéraient à tout. On nomma Carnot, Fouché, le général Grenier, Caulaincourt et l'ancien conventionnel Quinette. Fouché, à force d'intrigues, était parvenu à faire écarter La Fayette.

Le lendemain 23 juin, les partisans de l'Empire essayèrent de faire proclamer Napoléon II par les Chambres. Ils ne l'obtinrent pas. Les représentants, sur la proposition d'un député de grand talent oratoire, Manuel, s'en référèrent à l'acte additionnel. Cet acte consacrait les droits de l'héritier de l'empereur ; mais son rappel n'équivalait point à un engagement nouveau et solennel, qu'on voulait éviter.

Tout cela n'était que vaines paroles : il s'agissait de savoir, non pas si l'on proclamerait un enfant qui était dans les mains

de nos ennemis et qu'ils n'étaient point disposés à nous rendre, mais bien si l'on pourrait rassembler une force militaire suffisante pour imposer à l'ennemi et l'obliger à traiter avec nous.

Une scène douloureuse, à la Chambre des pairs, avait contribué à abattre le peu qui subsistait d'espérances militaires. Le maréchal Ney y avait parlé en homme qui avait perdu la tête. Il avait contesté violemment les assertions très véridiques des ministres Davout et Carnot sur ce que nous avions encore de ressources ; il avait prétendu que nous n'avions plus un soldat, et qu'il ne nous restait qu'à traiter à tout prix. Il était certain, cependant, qu'une soixantaine de mille hommes se réorganisaient autour de Laon. Les insurgés de la Vendée avaient été battus. Suchet, en Savoie, avait des succès réitérés contre les Austro-Piémontais. Suchet et Brune se maintenaient sur notre frontière du Sud-Est. Rapp, en Alsace, avec 20,000 soldats et gardes nationaux, avait battu 40,000 Austro-Russes. Malheureusement, ce beau combat n'avait pu fermer le passage aux énormes masses ennemies qui déjà débordaient en Alsace et en Lorraine.

L'expérience de 1814 avait montré quelle foi on pouvait accorder aux paroles des puissances coalisées. Les alliés avaient d'abord protesté qu'ils n'en voulaient point à la grandeur de la France ; puis ils s'étaient empressés de la mutiler, dès qu'ils en avaient eu la force. Ils avaient assuré de nouveau, cette fois, qu'ils ne s'en prenaient qu'à Napoléon et ne prétendaient pas imposer un gouvernement à la France. Les Chambres eurent la faiblesse d'espérer que l'abdication de Napoléon arrêterait l'ennemi. Elles décrétèrent néanmoins des mesures de défense, appelèrent au secours de la patrie tous les citoyens en état de porter les armes, décrétèrent un emprunt, donnèrent à la Commission exécutive le droit de réquisition, etc.

Ces mesures valaient ce que vaudrait la Commission exécutive. Il y manquait un homme qui eût été tout à fait nécessaire, La Fayette, et il s'y trouvait un homme qui devait rendre notre chute plus humiliante et plus profonde, Fouché. Ce ne fut point Carnot, ce fut Fouché que la Commission choisit pour

son président. Il s'empara de la direction des affaires et se débarrassa de La Fayette, en faisant décider qu'on l'enverrait comme négociateur, avec quelques autres membres des deux Chambres, vers les alliés.

La Fayette accepta. Les relations personnelles qu'il avait eues en 1814 avec l'empereur Alexandre, et le mécontentement qu'il lui avait entendu exprimer contre les Bourbons, lui donnaient quelque espérance. Les négociateurs furent chargés de demander à Wellington et à Blücher un armistice et des passeports. Wellington et Blücher étaient d'abord convenus d'attaquer seulement nos places frontières jusqu'à ce que les armées russe et autrichienne fussent en mesure de leur donner la main ; mais, à la nouvelle de l'abdication de Napoléon, le fougueux Blücher, avait pris la route de Paris, entraînant, bon gré mal gré, Wellington. Les généraux alliés refusèrent l'armistice, à moins qu'on ne leur livrât toutes les places de notre frontière du Nord et la personne de Napoléon.

La Fayette et ses collègues se dirigèrent vers l'Alsace, où étaient entrés les souverains alliés ; mais ils ne furent point admis auprès d'eux et ne parvinrent à engager aucuns pourparlers sérieux.

Fouché, assuré que l'Angleterre ne voulait pas du duc d'Orléans, était déjà entré en négociation secrète avec Louis XVIII, par l'intermédiaire de Vitrolles. La présence de Napoléon à l'Élysée entretenait de l'agitation dans Paris. Fouché le fit presser par Davout et par Carnot de quitter la capitale. L'empereur déchu se retira, le 25 juin, à la Malmaison. Cette campagne avait été sa résidence d'été aux jours éclatants du Consulat : elle avait vu se lever et voyait se coucher le soleil de sa fortune. La compagne de ses prospérités, l'impératrice Joséphine, y était morte quelques mois auparavant.

Fouché fit demander à Wellington des sauf-conduits pour deux frégates qui emmèneraient Napoléon en Amérique. C'était se faire une étrange illusion que de s'imaginer que les alliés laisseraient Napoléon se choisir librement un asile d'où il pourrait encore agiter le monde. Les plus modérés exigeaient sa détention perpétuelle. Le brutal Blücher ne parlait que de le fusiller.

Fouché savait la Chambre des représentants fort opposée à la branche aînée des Bourbons. Il jugea qu'un seul homme aurait assez d'autorité pour imposer à ces répugnances: c'était le ministre de la guerre, le maréchal Davout. Il employa comme intermédiaire auprès de lui son vieux compagnon d'armes le maréchal Oudinot. Davout avait été jusque-là contraire aux Bourbons. Oudinot lui demanda s'il croyait pouvoir réussir dans une guerre où Napoléon avait succombé. Davout avoua que le succès de la défense nationale lui paraissait presque impossible. La dernière chance, et bien incertaine, eût été un immense élan populaire. Carnot, lui-même, depuis l'abdication de Napoléon, n'y croyait pas; à plus forte raison Davout, génie militaire tout spécial, étranger à la politique.

« Alors, reprit Oudinot, les Bourbons sont inévitables et nécessaires. Il vaut mieux les rappeler nous-mêmes que de nous les voir imposer de force par l'étranger. » Davout finit par en convenir, « si les Bourbons étaient capables de devenir raisonnables, » et il expliqua ce qu'il entendait par là; c'était que le roi rentrât à Paris sans les armées ennemies et avec le drapeau tricolore; qu'on ne recherchât personne pour des actes ni pour des paroles; qu'on maintînt les deux Chambres actuelles et tous les fonctionnaires dans leurs emplois, etc.

Oudinot présenta à Davout l'agent de Louis XVIII, Vitrolles, qui parut persuadé que le roi accepterait ces conditions. Le malheureux maréchal ne vit pas qu'il était joué : que le roi ne consentirait point, et que, voulût-il consentir, il n'en était pas le maître; qu'il ne dépendait pas de Louis XVIII d'arrêter l'invasion.

Dans la situation calamiteuse où nous étions, la politique n'offrant de toutes parts que pièges et que voies sans issue, ce qu'avait de mieux à faire un homme de guerre tel que Davout, c'était de ne pas s'en mêler et d'employer toute son énergie à la défense nationale; c'eût été là le seul moyen d'anoblir notre chute. Ce fut un grand malheur pour Davout que de n'être pas mort à Hambourg ! Il avait été admirable en 1814, jusqu'à

la dernière heure; 1815 allait jeter une ombre sur cette glorieuse carrière. Il se trompa; mais il est très injuste d'attribuer des motifs déshonorants à sa conduite : un pareil homme, d'un jour à l'autre, ne devient pas un traître !

Une fois son parti pris, Davout l'exprima ouvertement devant une réunion de la Commission exécutive et des bureaux des deux Chambres (27 juin). Carnot et deux ou trois autres des assistants protestèrent : le reste garda un silence d'abattement et de stupeur. Fouché invita les présidents des deux Chambres à préparer les pairs et les représentants à ce retour des Bourbons que l'on présentait comme inévitable.

Chacun se résignait, lorsqu'arriva une dépêche des plénipotentiaires, La Fayette et ses collègues, qui avaient eu à Laon un entretien avec les aides de camp de Blücher. Ceux-ci leur avaient déclaré que les alliés « ne tenaient en aucune manière au rétablissement des Bourbons. » On attacha à ces propos une importance qu'ils n'avaient pas. La réunion revint sur l'autorisation tacite qu'elle avait donnée au retour des Bourbons : il fut décidé qu'on n'en parlerait pas aux deux Chambres et qu'on enverrait seulement des commissaires à Blücher et à Wellington pour essayer de nouveau d'obtenir un armistice purement militaire. La Chambre des représentants vota une adresse à l'armée, qui, en ce moment, se rabattait sur Paris par la rive gauche de l'Oise, pendant que Blücher tâchait de la gagner de vitesse en s'avançant par la rive droite. Grouchy, qui avait remplacé Soult dans le commandement en chef à Laon, arriva devant Paris le 28 juin, avec 60,000 hommes, après avoir refoulé de gros détachements prussiens qui avaient tenté d'arrêter sa marche.

Le 29, il établit son quartier général à la Villette, tandis que Blücher arrivait à Gonesse. L'armée, portée à 70,000 hommes par la jonction de quelques dépôts, témoignait une vive exaltation et un ardent désir de venger Waterloo : les fédérés s'agitaient et demandaient des armes pour la rejoindre. D'autre part, Wellington refusait des passe-ports pour Napoléon, et il était à craindre qu'un détachement prussien ne vînt l'enlever à la Malmaison. Fouché comprenait que ce serait le signal

d'une explosion populaire dans Paris : il pressa Napoléon de partir pour Rochefort et d'aller rejoindre les deux frégates qui étaient en rade de l'île d'Aix ; il expédia l'autorisation aux frégates de mettre à la voile aussitôt l'arrivée de l'empereur.

Mais, pendant ce temps, une toute autre pensée avait ressaisi l'esprit de Napoléon. Quand, le 29 au matin, il entendit le canon des Prussiens qui attaquaient Aubervilliers, quand il sut que Blücher avait eu la témérité d'accourir jusqu'aux portes de Paris avec cinquante et quelques mille hommes, et que le prudent Wellington était encore loin en arrière, son génie affaissé se réveilla : il envoya offrir à la Commission exécutive de se remettre à la tête de l'armée pour détruire Blücher, puis chasser au loin Wellington et déposer ensuite le commandement.

C'était, pour lui, grandement finir, et le succès était possible, presque certain. Mais on aurait eu, peu de jours après, sur les bras la grande armée austro-russe, qui s'avançait à travers la Lorraine et la Champagne.

Fouché refusa au nom de la Commission. Carnot lui-même se tut.

Napoléon prit lentement la route de Rochefort, tournant souvent la tête vers Paris, pour voir si on ne le rappellerait pas.

Les commissaires délégués par les Chambres étaient allés trouver les généraux ennemis. Blücher avait brutalement refusé de les recevoir ; ils avaient été mieux accueillis de Wellington. Blücher ne rêvait que d'entrer de vive force dans Paris. Wellington ne tenait pas à cette satisfaction d'orgueil qui pourrait coûter cher. Il ne visait qu'à en finir au plus tôt par la rentrée de Louis XVIII dans la capitale. Il parla nettement là-dessus à nos négociateurs. Il leur dit qu'avec Napoléon II ou le duc d'Orléans, l'Europe serait obligée d'exiger des garanties plus rigoureuses de la France, et qu'il n'y avait de raisonnable que le rétablissement de Louis XVIII. Il venait d'engager ce prince à rentrer sur-le-champ en France et l'avait installé dans Cambrai surpris par les troupes anglaises. Il communiqua aux négociateurs une proclamation publiée par le roi à Cambrai, le 28. Cette pièce, inspirée par les conseils de Wellington et de Talleyrand, malgré l'opposition du comte d'Artois

et des ultras, était habilement rédigée. Le roi y déclarait qu'il venait se placer une seconde fois entre les Français et les armées alliées : qu'il n'avait point voulu prendre part à la guerre ni permettre qu'aucun prince de sa famille parût dans les rangs des étrangers. Il avouait que son gouvernement avait pu faire des fautes; l'expérience, disait-il, ne sera pas perdue. Il proclamait l'alliance de la légitimité avec une sage liberté et se disait prêt à ajouter à sa Charte de nouvelles garanties. Ce manifeste, malheureusement, finissait moins bien qu'il n'avait commencé ; après avoir promis de pardonner tout ce qui s'était passé depuis qu'il avait quitté la France, le roi se déclarait obligé d'excepter du pardon les auteurs de « la trahison qui avait causé tant de maux. — Ils seront, disait-il, désignés à la vengeance des lois par les deux Chambres, que je me propose de rassembler incessamment. »

La vengeance restait donc suspendue sur la tête de tous ceux qui étaient censés avoir préparé le 20 Mars, et le roi n'entendait pas laisser subsister les Chambres actuelles. Les négociateurs n'étaient point chargés de traiter du gouvernement de la France : quant au but officiel de leur mission, Wellington leur répondit qu'un armistice n'était possible qu'à la condition d'éloigner l'armée française de Paris et de livrer les dehors de la capitale aux Anglo-Prussiens, en confiant la ville à la garde nationale. Désirant que ce qui allait se faire pût durer, il avait le bon sens de souhaiter que les Bourbons fussent restaurés par la garde nationale plutôt qu'introduits de force dans Paris par les baïonnettes étrangères.

Durant ces pourparlers, Blücher, qui les voyait avec déplaisir, avait fait passer la Seine à sa cavalerie et l'avait lancée sur Versailles, tournant Paris par la rive gauche. Notre armée demandait à grands cris la bataille. Le 30 juin, dix-sept généraux, irrités des bruits qui couraient sur le rappel de Louis XVIII, avaient signé une adresse énergique contre les Bourbons et l'avaient présentée à Davout, qui, enveloppé, entraîné par ce mouvement, n'avait osé refuser sa signature. Dans les Chambres, on murmurait ; dans les rues et au camp, on criait contre « la trahison » de Fouché.

D'un moment à l'autre, un grand soulèvement militaire et populaire pouvait avoir lieu. Fouché résolut d'en finir. Le 1er juillet, il convoqua la Commission exécutive, les ministres, les bureaux des deux Chambres et les principaux chefs militaires ; il leur posa la question de savoir s'il fallait combattre ou céder.

Ce fut une douloureuse séance : aucune amertume ne devait manquer à notre malheur. Là se trouvaient les trois plus grands noms de la France militaire après Napoléon : l'homme qui avait organisé la victoire et chassé l'invasion à Wattignies en 93, Carnot ; l'homme qui nous avait sauvés en 1799 à Zurich, Masséna ; le vainqueur d'Auërstadt, qui n'avait jamais commis une faute ni subi un échec, Davout. Ce fut à de tels hommes que l'on demanda si Paris et la France, dans l'état où les avait laissés Napoléon, devaient capituler devant l'invasion.

Masséna, à qui l'on avait donné le commandement de la garde nationale, renvoya la question au ministre de la guerre, à Davout.

Le cœur de Davout se souleva contre le rôle politique qu'on lui imposait. Ce grand capitaine voyait bien que Fouché ne visait qu'à rejeter sur lui la responsabilité du triste dénoûment qui se préparait. Il s'en irrita, et, rentrant un moment dans son simple rôle de chef militaire, il déclara qu'on pouvait livrer bataille devant Paris, qu'il y avait grande chance de la gagner, et finit par répondre qu'il la gagnerait.

Carnot se montra moins confiant que Davout : il venait de faire une reconnaissance complète des fortifications inachevées qui existaient autour de Paris. Celles de la rive droite étaient tenables ; sur la rive gauche, on peut dire qu'elles n'existaient pas ; Carnot, depuis le 20 mars, avait en vain pressé Napoléon d'y pourvoir. L'armée ne pouvait donc manœuvrer en toute liberté au dehors, et les Anglais, qui avaient avancé dans les derniers jours, n'étaient plus dans l'impossibilité de porter secours aux Prussiens.

Le point décisif était celui-ci : après une première victoire probable, serait-on en état de se défendre contre les 260,000 nouveaux ennemis qu'on aurait à combattre avant trois semaines et que suivraient bientôt de puissantes réserves ? — Quoi-

qu'il en fût, ne valait-il pas mieux anoblir notre chute par une revanche de Waterloo ?

L'assemblée se déchargea de la solution sur un conseil de guerre exclusivement composé de généraux, qui fut convoqué pour le soir.

Tandis qu'on délibérait à Paris, on se battait entre les bois de Meudon et Versailles. Davout avait envoyé le général Excelmans avec quelques troupes contre l'avant-garde prussienne. Une forte brigade de hussards prussiens, culbutée à Vélizy, poursuivie et enveloppée, fut complètement détruite à Roquencourt. Tout ce que nous avions de forces sur la rive gauche devait soutenir le mouvement d'Excelmans ; les Prussiens eussent été tout au moins chassés de Saint-Germain et rejetés au loin sur la rive droite ; mais Fouché obtint de Davout de ne pas poursuivre la lutte. Le combat de Roquencourt fut le dernier succès de notre armée.

La réponse du conseil de guerre tenu le soir, sans être décisive, fut peu favorable à la continuation de la guerre. La Commission exécutive envoya un parlementaire à Blücher. Elle était résignée à subir les conditions dont avait parlé Wellington, c'est-à-dire à retirer l'armée de Paris pour l'envoyer outre-Loire et à remettre le service intérieur à la garde nationale. Wellington s'était montré plus modéré que les gouvernements alliés ; Blücher communiqua au parlementaire français une lettre des deux premiers ministres autrichien et russe, Metternich et Nesselrode, qui recommandaient aux généraux alliés de ne suspendre les opérations militaires que lorsqu'ils seraient dans Paris, et de ne pas reconnaître les autorités qui auraient succédé à Napoléon.

Wellington, cependant, craignant un coup de désespoir des Français, avait écrit à Blücher de ne pas insister sur « la vaine gloire d'entrer à Paris ». La Commission exécutive descendit plus à fond dans l'abîme qu'il n'était nécessaire ! Elle céda sur l'occupation de Paris. Les généraux ennemis s'engagèrent seulement à respecter les autorités actuelles « tant qu'elles existeraient ». C'était une bizarre équivoque : il y eut des équivoques bien pires, quant aux personnes et aux propriétés publiques.

Wellington et Blücher promirent le respect des propriétés privées et publiques, « excepté celles qui avaient rapport à la guerre ». Il semblait qu'il ne s'agît que du matériel de guerre ; mais les généraux alliés ne cachèrent pas qu'ils entendaient réserver par là le droit d'enlever à nos musées les grandes œuvres d'art qu'y avaient amenées les guerres de la République et de l'Empire et qu'on nous avait laissées en 1814.

Ils ne s'expliquèrent point de même sur l'article de la capitulation relatif aux personnes, qui paraissait fort clair à première vue. Il y était dit que toutes les personnes qui se trouvaient dans la Capitale ne pourraient être inquiétées en rien relativement à leurs fonctions, à leur conduite et à leurs opinions politiques. L'engagement était formel, absolu, et, cependant, les généraux alliés sous-entendaient qu'eux n'inquiéteraient personne, mais que le roi restauré ferait ce qu'il voudrait. Ils se gardèrent bien de laisser entrevoir cette arrière-pensée, et la mémoire de Wellington en reste gravement entachée.

La capitulation qui était la dernière conséquence de l'Empire fut signée, le 3 juillet, dans ce château de Saint-Cloud qui avait vu, seize ans auparavant, s'accomplir le 18 Brumaire.

La Chambre des représentants, ne voyant pas dans cette convention militaire le nom des Bourbons et s'efforçant de garder encore quelque illusion sur les intentions des alliés, consentit à donner sa ratification le 4. L'armée, les faubourgs, la jeunesse, ne partageaient pas cette résignation. Des cris de fureur éclatèrent de toutes parts. Si un général fût monté à cheval, l'armée et les classes populaires l'eussent suivi, et toutes les autorités eussent disparu dans une tempête ; mais, parmi les chefs militaires, les plus irrités reculèrent devant une responsabilité si terrible, et la colère des soldats s'épuisa en inutiles clameurs. Le mouvement populaire aussi tourna sur lui-même, et la garde nationale dissipa les rassemblements. Paris n'était rien moins qu'unanime : les classes aisées, le commerce, n'espérant rien d'une plus longue résistance, n'aspiraient qu'à la fin de la crise. On avait vu, chose douloureuse, les fonds publics remonter depuis notre désastre militaire. La pensée d'être débarrassé de Napoléon, pour bien des gens, compensait tout.

Davout, aidé d'un général très aimé et très respecté, Drouot, parvint à calmer et à emmener l'armée. Il la conduisit en personne outre-Loire, l'y établit et lui garda jusqu'à la fin une attitude imposante, interdisant au corps autrichien qui venait des Alpes de franchir la Haute-Loire.

Carnot avait proposé à la Commission exécutive de suivre l'armée outre-Loire, afin d'y continuer les négociations, les armes à la main. La Commission s'y était refusée.

Le 4 juillet, après la signature de la capitulation, un agent de Fouché avait été trouver Wellington et Talleyrand. Wellington avait déclaré qu'il était temps que la Commission exécutive et les Chambres disparussent pour laisser entrer le roi. Talleyrand promit, au nom de Louis XVIII, le maintien de la Charte, la liberté de la presse, l'appel immédiat des colléges électoraux pour la formation d'une nouvelle Chambre.

Le lendemain, Fouché alla en personne conférer à Neuilly avec Wellington, Talleyrand et les représentants des puissances alliées. Talleyrand et Fouché ne s'entendirent pas sur la question du drapeau tricolore ni sur celle d'une amnistie générale ; Fouché s'était attendu à des garanties pour son ambition personnelle ; on ne lui en offrit point : il se retira mécontent et poussa dans Paris à des démonstrations qu'il crut de nature à imposer des concessions au roi.

La Chambre des représentants employait les derniers jours qui lui restaient à l'élaboration d'une Constitution qui, bien évidemment, ne devait pas lui survivre. Le 4 juillet, le jour même de la capitulation, Garat avait présenté à la Chambre une déclaration des Droits qui fut votée le lendemain. La Chambre vota, le 5 au soir, une autre déclaration non plus générale et abstraite, mais relative à la situation. Elle y énonçait que « le gouvernement de la France, quel qu'en pût être le chef, devait réunir les vœux de la nation légalement émis ; » que tout gouvernement qui n'adopterait pas les couleurs nationales et ne garantirait point les Principes de 89 et les grands résultats de la Révolution « n'aurait qu'une existence éphémère et n'assurerait point la tranquillité de la France et de l'Europe : que, si les bases énoncées dans cette déclaration pouvaient être méconnues ou

violées, les Représentants du Peuple français protestent d'avance à la face du monde entier contre la violence et l'usurpation. Ils confient le maintien des dispositions qu'ils proclament à tous les bons Français et aux générations futures. »

Tous les députés se levèrent en criant : « Vive la Nation ! » Le public des tribunes leur répondit. On s'embrassait ; on pleurait. « Que l'ennemi vienne, s'écriait-on, nous pouvons mourir ! » Le souffle des grands jours de la Révolution enleva un moment cette faible Assemblée au-dessus d'elle-même.

Les chefs de la garde nationale signèrent, de leur côté, une déclaration d'attachement inébranlable au drapeau tricolore.

Fouché, cependant, retourna, le 6, à Neuilly, pour une nouvelle conférence. Depuis la veille, Wellington et Talleyrand avaient fortement pesé sur Louis XVIII ; ils avaient été, cette fois, secondés par le comte d'Artois et par les ultras, toujours engoués de Fouché qu'ils croyaient « l'homme nécessaire ». Talleyrand annonça à Fouché que le roi consentait à le maintenir au ministère de la police. Fouché, dès lors, abandonna l'amnistie et le drapeau tricolore. Talleyrand le conduisit au roi, qui était à Saint-Denis, et Louis XVIII, à la grande satisfaction des émigrés, accueillit comme son ministre l'homme qui avait voté la mort de son frère et ordonné les massacres de Lyon !

L'histoire lui doit cette justice de dire que, pendant que le comte d'Artois courait étourdiment serrer la main de Fouché, lui, le roi, qui, à défaut de sensibilité, gardait du moins le sentiment de sa dignité, pleurait de honte.

Le 7 juillet, les Prussiens et les Anglais prirent possession de Paris, devant le peuple silencieux et sombre. Quelques ultras voulurent aller serrer les mains de ceux qu'ils appelaient « les libérateurs ». Les Prussiens les repoussèrent à coups de crosse. Les Prussiens occupèrent les Tuileries : un officier somma la Commission exécutive d'évacuer les appartements et lui remit une note de Blücher réclamant une contribution de cent millions.

« Ceci, dit Fouché, est un legs que la Commission laisse au roi Louis XVIII. »

Et il écrivit aux présidents des deux Chambres que, les alliés étant unanimes pour rétablir Louis XVIII et le roi étant près de faire son entrée dans la capitale, la Commission n'était plus libre et n'avait plus qu'à se séparer.

La Chambre des représentants avait repris la discussion de la Constitution ; elle continua de délibérer, après d'énergiques paroles de Manuel, qui rappela le mot de Mirabeau : « Nous avons été envoyés par la volonté du peuple : nous ne sortirons que par la force des baïonnettes ! »

La Chambre, après avoir prolongé sa séance fort avant dans la soirée, s'ajourna au lendemain matin. Durant la nuit, un nouveau préfet de police nommé par le roi, M. Decazes, qui depuis fut principal ministre, fit fermer et garder le palais du Corps législatif. Les députés ne purent entrer le lendemain, et tout fut dit.

Cette assemblée a été fort injustement comparée à ces Grecs du Bas-Empire qui débattaient des questions scolastiques pendant que les Turcs assaillaient les remparts de Constantinople. Les Représentants de 1815 ne discutèrent pas sur de vaines subtilités, mais sur les Principes de 89 et les droits de la nation. Au moment où les étrangers allaient imposer un gouvernement à la France, les Représentants de 1815 proclamaient de nouveau l'inaliénable souveraineté de la Nation. Ils protestaient au nom du droit contre la force victorieuse et léguaient à la France, en se dispersant devant les baïonnettes étrangères, un testament qu'elle devait revendiquer en 1830.

Louis XVIII rentra dans Paris le 8 juillet. L'accueil fut beaucoup plus froid et plus triste que l'année précédente ; la situation de la France était bien empirée. Le soir, on illumina les boulevards et les édifices publics ; après que le roi se fut réinstallé aux Tuileries, les femmes de la haute classe royaliste accoururent dans le jardin, chantant et dansant des rondes avec les soldats étrangers sous les fenêtres du château, tandis que le peuple de Paris s'enfermait dans sa morne douleur.



LOUIS XVIII.

CHAPITRE V

SECONDE RESTAURATION. — OCCUPATION ÉTRANGÈRE. — TERREUR BLANCHE. — LA CHAMBRE INTROUVABLE. — ORDONNANCE DU 5 SEPTEMBRE.

(8 Juillet 1815-Octobre 1816.)

Louis XVIII, trop indifférent et trop ami du repos pour être vindicatif, était rentré avec des dispositions modérées; c'était aussi la tendance du ministère qu'il s'était donné. Talleyrand et Fouché avaient intérêt à ce qu'il n'y eût point de réaction, et les autres ministres, le baron Louis, M. Pasquier, le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, choisi par le roi parce qu'il ne s'était pas rallié à Napoléon pendant les Cent-Jours, étaient, par caractère et par raison, opposés à tout excès.

Il fut bientôt évident que le roi serait impuissant à contenir les royalistes, et que les ministres seraient débordés et annulés. La nouvelle émigration revenait de Gand, altérée de vengeance, et ses amis de l'intérieur n'avaient pas attendu son signal pour se déchaîner partout avec rage contre tout ce qui tenait d'une façon quelconque à la Révolution ou à l'Empire. Les ultras faisaient retentir Paris des éclats de leur honteuse joie et insultaient dans les rues ceux qui ne s'y associaient pas, tandis que la capitale était brutalement foulée aux pieds de l'étranger. Les journaux royalistes accablaient d'outrages l'armée française et ne parlaient que de châtiments et de proscriptions.

Si le roi et les ministres ne pouvaient retenir les royalistes, à plus forte raison étaient-ils hors d'état de protéger la ville et le pays contre les armées alliées. L'occupation étrangère offrait

un sinistre contraste avec ce qu'elle avait été en 1814. C'était Blücher, le plus farouche ennemi de la France, qui occupait avec ses Prussiens l'intérieur de Paris, pendant que les Anglais campaient au bois de Boulogne. Il prit à tâche de rendre la présence de l'ennemi la plus onéreuse et la plus humiliante possible pour la population. Le soir même de sa rentrée à Paris, Louis XVIII fut prévenu que les Prussiens se préparaient à faire sauter le pont d'Iéna, dont le nom rappelait leur grand désastre de 1806. Le roi recourut en vain à lord Wellington : le sauvage Blücher n'écouta personne.

Heureusement, une première explosion de mines ne suffit pas pour renverser les piles, et l'arrivée des empereurs de Russie et d'Autriche et du roi de Prusse, le 10 juillet, empêcha Blücher de recommencer. L'empereur Alexandre s'interposa : le pont fut sauvé, et les cent millions que Blücher prétendait exiger de Paris, sans respect de la capitulation, furent réduits à huit.

La présence des souverains étrangers, si elle encombra Paris de nouvelles masses de troupes, diminua du moins quelque peu le désordre de l'occupation à l'intérieur de la capitale ; mais, au dehors, les départements envahis étaient partout au pillage. Jamais les abus de la victoire, tant reprochés aux Français en Allemagne, n'avaient approché de ce qui se passait en France. Dans les guerres d'Outre-Rhin, le dur génie de Napoléon imposait un certain ordre aux exactions mêmes ; ici, les chefs militaires, grands et petits, agissaient, chacun pour leur compte, comme les chefs de bandes des anciennes invasions barbares : ils dévalisaient leurs hôtes, rançonnaient villes et villages, mettaient la main sur les caisses publiques, et, lorsque les fonctionnaires du gouvernement royal essayaient de s'opposer à leurs pillages, ils les arrêtaient et les envoyaient prisonniers outre-Rhin. Les Prussiens portaient dans leurs excès un sentiment de vengeance implacable ; mais les violences et les déprédations des Prussiens étaient au moins égalées par ceux qui n'avaient rien à venger, par ces Allemands du Sud, Schwabs (Badois et Würtembergeois), Bavarois, qui pillaient maintenant la France au nom de la coalition, comme ils avaient naguère pillé, au nom de la France, la Russie, l'Autriche, la Prusse, bien plus

âprement que les Français. Les récits populaires russes de 1812 attestent quelle différence les paysans de Russie faisaient entre nos soldats et nos auxiliaires allemands. Nos paysans désespérés répondaient çà et là, comme avaient fait ceux de Russie, par des représailles sanglantes et se jetaient dans les bois pour y faire la petite guerre. La masse de l'invasion s'accroissait toujours. Toutes les réserves de tous pays arrivaient : l'Allemagne, surtout, débordait tout entière en deçà du Rhin, pour venir vivre aux dépens de la France. Il y eut un moment jusqu'à 1,240,000 soldats sur notre territoire !

L'empereur Alexandre et le duc de Wellington, l'un par humanité, l'autre par esprit de discipline et par crainte de provoquer une levée en masse parmi les populations françaises, essayèrent de mettre un terme à cet immense désordre, et, sur leur proposition, les quatre grandes puissances essayèrent de régulariser l'occupation par une convention arrêtée le 24 juillet.

Le danger de pousser la France au désespoir était très réel. Outre l'armée de la Loire, nous avions encore plusieurs corps en armes, sous le maréchal Suchet et d'autres généraux; des corps francs, dans nos départements de l'Est, harcelaient vigoureusement l'ennemi, et la plupart de nos places fortes restaient intactes et menaçantes. Le général Clausel, qui commandait à Bordeaux, venait d'écrire au maréchal Davout pour le conjurer de se mettre à la tête de la défense nationale : il croyait qu'on pouvait réunir 150,000 hommes, tant de troupes de ligne que fédérés, sans les garnisons, et il proposait de proclamer la levée en masse dans tous les départements non occupés.

Davout ne jugea pas le succès possible : les départements non envahis étaient précisément les plus divisés d'opinions et les moins sûrs ; il engagea l'armée de la Loire à se soumettre au roi et à subir le drapeau blanc (13 juillet). Les corps qui ne faisaient point partie de l'armée de la Loire suivirent son exemple. La guerre régulière cessa en campagne ; mais les places fortes, tout en reconnaissant le roi, continuèrent à fermer leurs portes aux étrangers. Ceux-ci bloquèrent les grandes et harcelèrent ou assiégèrent les petites. Les habitants, en général, se-

condèrent énergiquement leurs garnisons, parfois même y suppléèrent. Longwy, par exemple, fut défendu à deux reprises par ses citoyens et par quelques gardes nationaux mobilisés contre un corps d'armée prussien, et ne céda qu'au bout de trois mois. Dans les Hautes-Alpes, les paysans du village de Saint-Chaffre s'enfermèrent dans un fort voisin de Briançon, qui n'avait pas de garnison. Ils laissèrent brûler leur village plutôt que d'évacuer le fort et ne le rendirent pas. Aux portes mêmes de Paris, le général Daumesnil, qui s'était déjà si vaillamment conduit en 1814, brava de nouveau les menaces des alliés et conserva à la France le château de Vincennes et l'artillerie qu'il renfermait.

La défense d'Huningue est restée célèbre. Le général Barbanègre soutint un long siège dans cette petite place avec 135 soldats contre 25,000 Autrichiens. Le dévouement absolu des habitants, femmes, enfants, vieillards, rendit seul ce prodige possible. Barbanègre ne capitula que lorsque Huningue ne fut plus qu'un monceau de décombres. Les assiégeants furent saisis d'admiration quand ils virent le général français sortir à la tête de 50 hommes : c'était ce qui lui restait de soldats. Ils avaient tenu tête, pendant douze jours de bombardement, à 130 bouches à feu. L'archiduc Jean embrassa Barbanègre en présence de son armée (27 août).

Il y avait alors quinze jours que l'armée française était licenciée. Les étrangers avaient exigé du roi la dissolution de ce grand corps militaire qui leur inspirait encore autant de terreur que de haine. L'ordonnance royale avait été rendue dès le 16 juillet; mais on n'avait osé la publier que le 12 août, après avoir dispersé nos troupes de manière à prévenir tout grand mouvement de leur part. Elles se séparèrent avec une douloureuse résignation, sans tenter une résistance qui n'eût fait qu'aggraver les maux de la patrie.

Ainsi finit la plus illustre armée qu'on ait jamais vue dans le monde moderne.

L'ordonnance royale qui avait dissous l'armée avait fixé les bases sur lesquelles devait être organisée une armée nouvelle. En attendant, les deux tiers de la France étaient occupés par

les étrangers, et la partie exempte de l'invasion était désolée par un autre fléau, par une atroce réaction : le retour triomphant de « l'usurpateur », la soumission forcée à l'Empire restauré, qui avait subi de faibles tentatives de résistance, avaient excité une rage mal contenue dans le cœur des royalistes du Midi : elle éclata à la nouvelle de Waterloo. A Marseille, dès le 25 juin, des bandes de furieux avaient pillé plusieurs maisons et massacré les propriétaires partisans de l'Empereur. D'autres s'étaient jetés sur un quartier pauvre, où habitaient un certain nombre de mamelouks, ramenés d'Égypte par Napoléon. Ces malheureux furent égorgés avec leurs femmes et leurs enfants.

De Marseille, les meurtres et les incendies se propagèrent à Avignon, à Carpentras, à Nîmes, à Uzès. Le 17 juillet, à Nîmes, une petite garnison de deux cents hommes, très haïe des ultras parce qu'elle avait gardé le drapeau tricolore jusqu'au 15 juillet, capitula devant une masse de plèbe urbaine et rurale. Dès que les soldats eurent déposé les armes, les « volontaires royaux » les fusillèrent à bout portant. Les hordes de fanatiques et de pillards coururent la ville pendant plusieurs jours, saccageant les maisons des riches protestants ; plusieurs furent assassinés.

Le meurtre, la dévastation, l'incendie, débordèrent dans les campagnes ; on brûlait les maisons ; on coupait les oliviers et les vignes des « mal-pensants ». Les vengeances privées se joignaient aux vengeances politiques et religieuses. Les autorités royales étaient impuissantes ou complices. Des centaines de personnes étaient arrêtées arbitrairement de tous côtés par les bandes : le commandant militaire et le sous-préfet d'Uzès eurent l'infamie de livrer huit de ces prisonniers au chef des assassins d'Uzès, nommé Graffan, qui les fit fusiller sans forme de procès, après avoir massacré chez eux un certain nombre des habitants.

A toutes ces victimes obscures s'ajouta bientôt une victime illustre.

Le maréchal Brune, l'homme de guerre qui avait, après Masséna, le plus contribué à chasser loin de nos frontières, en 1799,

les armées menaçantes de la coalition, était resté dans une demi-disgrâce sous l'Empire : Napoléon se souvenait que Brune avait eu la pensée de réagir, les armes à la main, contre le 18 Brumaire. Durant les Cent-Jours, il avait cependant fait appel à son patriotisme et lui avait offert un petit corps d'armée pour défendre la ligne du Var contre les Piémontais. Brune avait accepté, sans illusion et sans espérance.

Brune avait réussi à défendre jusqu'au bout la frontière qui lui était confiée et à maintenir l'ordre en Provence jusqu'à la sanglante explosion de Marseille, dont nous avons parlé ; puis, informé de la rentrée du roi, il avait engagé ses troupes à reconnaître Louis XVIII, et, ne voulant pas traverser le Midi en proie aux fureurs de la réaction, il avait fait demander au commandant d'une escadre anglaise qui bloquait la rade de Toulon s'il le laisserait passer pour gagner un port d'Italie. Ce commandant, lord Exmouth, déshonorant l'uniforme anglais, répondit par une lettre pleine de basses injures qui eussent fait rougir le plus brutal des généraux prussiens.

Le maréchal, ne pouvant s'embarquer, partit pour Paris. Malheureusement, au lieu de faire un détour par le Dauphiné, où il eût rencontré des populations amies, il prit la route directe par les bords du Rhône et se jeta dans cette fournaise d'Avignon, où n'ont cessé de fermenter depuis 89 les passions les plus violentes de tout le Midi. Le maréchal, qui n'avait exercé aucunes rigueurs en Provence, ne se croyait pas en butte à des haines personnelles ; mais un pamphlétaire anglais l'avait accusé d'avoir été l'un des assassins de la princesse de Lamballe, au 2 septembre, et les ultras avaient répandu parmi les populations cette stupide calomnie. Le 2 août, au bruit de l'arrivée du maréchal, une émeute éclata dans la ville. La voiture du maréchal fut arrêtée à sa sortie d'Avignon ; il rentra à grand'-peine dans son hôtel, s'y renferma et y fut assiégé par une populace forcenée. Il n'y avait point de troupes. Le préfet, le sous-préfet et quelques honnêtes gens, parmi les notables royalistes, se mirent à la tête d'un petit nombre de gardes nationaux et défendirent la porte de l'hôtel ; mais, pendant ce temps, une troupe de bandits avaient escaladé les toits et pénétré dans

l'hôtel par les combles. Deux coups de feu retentirent, et l'un des assassins cria par une fenêtre que Brune était mort.

Un procès-verbal fut dressé : deux faux témoins déclarèrent que le maréchal s'était donné la mort à lui-même, et les autorités eurent la honteuse faiblesse de souscrire à ce mensonge. La horde de sauvages qui avait assiégé l'hôtel traîna le cadavre au Rhône. Le fleuve le rejeta sur le sable, au bord d'un domaine dont le propriétaire lui donna secrètement la sépulture et le rendit, deux ans après, à la veuve. La maréchale Brune se dévoua avec une admirable constance à la vengeance de la mort de son mari. Elle attendit le moment propice et vint, en 1819, réclamer de Louis XVIII l'autorisation de poursuivre les assassins. Un des anciens collègues de son mari, le maréchal Suchet, faisant seul ce que tous les maréchaux eussent dû faire, l'accompagna chez le roi. Le procès eut lieu. L'ignominieuse fiction du suicide disparut, et l'homme qui, d'un coup de fusil, avait cassé la tête au maréchal fut condamné à mort par contumace. Les ultras l'avaient caché.

Un nouveau crime, plus monstrueux encore, s'il est possible, que l'assassinat de Brune, avait eu lieu peu de jours après à Toulouse. Le général Ramel, ancien commandant de la garde des deux Conseils au 18 fructidor et déporté pour avoir voulu défendre les Conseils contre le Directoire, avait été nommé commandant à Toulouse, non par l'empereur, mais par le roi à son retour. C'était un homme d'ordre ; il voulut dissoudre les bandes qui s'intitulaient volontaires royaux et protéger les personnes et les propriétés. Les bandits l'attaquèrent dans la rue : atteint d'un coup de feu, il parvint à rentrer chez lui ; l'hôtel fut envahi et le général haché de mille coups dans son lit. Le maire de Toulouse, M. de Villèle, chef du parti royaliste dans ce pays et destiné à un rôle politique considérable, fut accusé d'une coupable inertie. On fit de solennelles obsèques à la victime ; mais on ne châtia point ses bourreaux.

La réaction réunissait tous les genres d'infamie : l'obscénité à la rapacité et à la férocité. Le 15 août, le jour de la fête de la Vierge, à Nîmes, les femmes des brigands qui régnaient dans le département du Gard traînèrent dans les rues les femmes pro-

testantes dont elles purent s'emparer, en les torturant par les plus ignobles outrages.

La « Terreur blanche » de 1815 dépassa en ignominie la réaction thermidorienne de l'an III. Ce n'était pas, comme dans celle-ci, crimes contre crimes, terreur après terreur. Les Cent-Jours n'avaient connu ni sang versé ni proscriptions, et les réacteurs de 1815 n'avaient rien à venger. Les plus mauvais jours de la Ligue renaissaient par l'alliance de l'aristocratie ultra du Midi avec la populace dépravée, paresseuse et sanguinaire qui fermente sous les pieds du vrai peuple et que les statisticiens qualifient de « classes dangereuses ».

Aux massacres commençaient de s'ajouter les persécutions judiciaires. Les victimes qui avaient échappé au couteau des assassins allaient maintenant trouver devant elles les juges de la réaction. Le roi et les ministres étaient innocents des émeutes et des brigandages du Midi, qu'ils n'avaient pu prévenir et qu'ils n'avaient point la force de châtier. Ils semblent garder au contraire devant l'histoire la responsabilité de l'effrayante série de procès politiques qu'ils ordonnèrent. Là encore, cependant, ils subirent plutôt qu'ils ne donnèrent l'impulsion ; non seulement toute la cour, tout le parti royaliste, mais les puissances étrangères exigèrent impérieusement qu'on poursuivît à outrance ceux qu'on appelait « les Conjurés du 20 Mars ». Une appréciation erronée des faits relatifs au « retour de l'île d'Elbe » contribua beaucoup à pousser la seconde Restauration à ces implacables vengeances qui lui imprimèrent un caractère sanglant. Les étrangers, comme les royalistes, s'imaginaient que le 20 Mars avait été le résultat d'une immense conspiration embrassant toute l'armée et la plupart des fonctionnaires : de là, le redoublement de haine envenimée que portaient les chefs de la coalition à l'armée française. On prenait pour l'effet d'un complot ce qui avait été un pur entraînement, et l'on ignorait que la seule conspiration qui eût éclaté avant le 20 Mars avait eu un tout autre but que le rétablissement de l'empereur.

Les étrangers n'avaient donc plus qu'une idée : c'était d'en finir avec Napoléon et avec l'armée française, et d'inspirer à

l'esprit militaire français une terreur qui pût, comme ils disaient, assurer le repos de l'Europe.

En même temps qu'ils pressaient Louis XVIII de sévir contre les lieutenants, ils prenaient leurs mesures pour mettre le chef hors d'état de nuire durant le temps qui lui restait à vivre.

Napoléon, parti de la Malmaison le 29 juin et arrivé seulement le 3 juillet à Rochefort, n'avait quitté cette ville que le 8 pour gagner les deux frégates qui l'attendaient au mouillage de l'île d'Aix. Il avait perdu par ses hésitations et ses lenteurs les chances qui lui avaient été ménagées de passer en Amérique. La croisière anglaise qui observait l'embouchure de la Charente avait eu tout le temps de se mettre en garde. De braves marins proposaient à Napoléon de forcer ou de surprendre le passage barré par les Anglais. Il accepta d'abord, puis y renonça. Il s'arrêta enfin à une pensée qui, depuis quelque temps, s'agitait dans son esprit : la pensée de se livrer aux Anglais. Il écrivit au prince régent qui régnait en Angleterre sous le nom de son père, le roi fou Georges III, la lettre suivante, restée si fameuse :

« Altesse Royale, en butte aux factions qui divisent mon pays et à l'inimitié des plus grandes puissances de l'Europe, j'ai terminé ma carrière politique. Je viens, comme Thémistocle, m'asseoir au foyer du peuple britannique. Je me mets sous la protection de ses lois, que je réclame de votre Altesse Royale, comme celle du plus puissant, du plus constant, du plus généreux de mes ennemis. »

Le 15 juillet, Napoléon se rendit à bord du vaisseau anglais le *Bellérophon*, qui le conduisit à Plymouth. Napoléon, en se livrant volontairement, s'était flatté que l'Angleterre le traiterait en hôte et non en captif. C'était une grande illusion. On peut émouvoir un monarque absolu ; on n'émeut pas une aristocratie. Un pareil appel à la magnanimité du vainqueur eût touché sans doute l'empereur Alexandre : l'aristocratie tory qui gouvernait l'Angleterre y fut parfaitement insensible. Les ministres anglais, convaincus que Napoléon, quoi qu'il promît, recommencerait s'il pouvait, ne songèrent qu'à lui trouver une prison d'où il lui fût impossible de s'échapper.

Ils avaient déjà songé antérieurement à un îlot perdu au milieu du grand Océan, entre l'Afrique et l'Amérique méridionale, le rocher de Sainte-Hélène : ils y fixèrent leur choix. Ils décidèrent, de concert avec leurs alliés, que Napoléon serait considéré comme le prisonnier des puissances qui avaient signé le dernier traité du 25 mars 1815 à Vienne, et que sa garde serait confiée spécialement au gouvernement anglais (3 août). Aussitôt cette convention conclue, le grand captif fut embarqué pour Sainte-Hélène (8 août).

Les mesures de rigueur avaient déjà commencé contre les hommes qui avaient secondé Napoléon durant les Cent-Jours. Une ordonnance royale du 21 juillet avait prescrit de traduire devant les conseils de guerre les chefs militaires « qui avaient comprimé ou qui comprimeraient par la force l'expression de la fidélité des sujets du roi ».

La pensée du ministère n'allait qu'aux chefs qui empêcheraient d'arborer le drapeau blanc ; mais le vague des expressions permettait de poursuivre quiconque avait empêché les mouvements royalistes pendant les Cent-Jours.

Une ordonnance du 24 juillet enjoignit d'envoyer devant les conseils de guerre dix-neuf généraux en tête desquels était le maréchal Ney. Trente-huit autres personnes, généraux ou hauts fonctionnaires et représentants de la Chambre des Cent-Jours, étaient internés sur divers points de la France, en attendant que les Chambres eussent statué sur ceux qui seraient envoyés en exil et ceux qui seraient livrés aux tribunaux.

Vingt-six pairs furent exclus de la haute Chambre.

Quelques militaires obscurs avaient déjà été exécutés ; le 19 août vit une exécution qui eut un grand retentissement, celle de Labédoyère, ce jeune colonel qui avait mené son régiment à Napoléon en avant de Grenoble. Plein de cœur et d'honneur, c'était le patriotisme et non l'ambition qui l'avait égaré. La noblesse royaliste était contre lui exaltée jusqu'à la rage, les femmes surtout, précisément parce qu'il était de leur caste et de leur monde. Plusieurs des princes étrangers, le prince de Prusse en tête, assistèrent à son procès comme pour dicter son arrêt de mort.

Quelque sympathie que méritât Labédoyère, ses juges, en le condamnant, avaient pu croire qu'ils remplissaient un devoir rigoureux. Un autre procès voue aux flétrissures de l'histoire tous ceux qui y ont pris part : le procès des frères Faucher. C'étaient deux frères jumeaux, dont la vie avait été le modèle de l'amitié fraternelle et de toutes les vertus civiques et privées. Dévoués aux principes de la Révolution, ils avaient été néanmoins tellement opposés à la mort de Louis XVI, qu'ils avaient donné leur démission des fonctions publiques qu'ils occupaient à l'époque du 21 janvier. Leur conduite en cette occasion leur valut, en 1794, une condamnation à mort, et ils ne furent sauvés qu'au pied de l'échafaud par le représentant montagnard Lequinio, qui fit réviser leur procès ; il avait été témoin des services que, depuis le 21 janvier, les deux frères avaient rendus à la République comme volontaires dans la guerre de la Vendée.

De retour dans leur pays, la Gironde, les deux frères y employèrent leur influence à effacer les traces de la Terreur et à protéger les familles qui avaient été frappées comme opposées à la Révolution. Redevenus fonctionnaires sous le Consulat, ils avaient démissionné de nouveau à la proclamation de l'Empire ; mais, en 1814, ils s'étaient opposés au mouvement royaliste qui avait livré Bordeaux aux Anglais ; puis, après le 20 Mars, ils s'étaient unis énergiquement à leur ami le général Clausel pour organiser dans la Gironde la résistance à l'invasion. Clausel, à l'exemple de l'armée de la Loire, s'étant soumis au roi le 21 juillet, l'un des frères Faucher, qui commandait à La Réole, fit, le lendemain, arborer le drapeau blanc.

Par un hasard malheureux, un détachement de soldats qui n'avait pas encore quitté la cocarde tricolore vint à traverser la ville : ces soldats arrachèrent et brûlèrent le drapeau blanc. On le rétablit après leur départ ; mais, sur la nouvelle de ce qui s'était passé, une troupe de volontaires royalistes accourut de Bordeaux et envahit La Réole en proférant des cris de mort contre les frères Faucher. Ceux-ci s'enfermèrent chez eux et se mirent en défense. Ils furent arrêtés, conduits à Bordeaux et livrés à une commission militaire sous les prétextes les plus misérables. Les fonctionnaires civils avaient entamé ce procès

pour faire du zèle et obtenir de l'avancement : les nouveaux fonctionnaires militaires, le gouverneur Viomesnil et ses subordonnés, y portèrent une haine féroce. Les frères Faucher furent enfermés dans une prison à la fois infecte et ouverte à tous les vents, sans feu, sans lumière, sans lits. Ils s'adressèrent à un avocat qui était à la fois leur ami et leur homme d'affaires, M. Ravez, alors un des membres les plus distingués du barreau de Bordeaux et, plus tard, personnage politique d'une certaine importance. Le gouverneur Viomesnil lui fit défendre de plaider pour les accusés. M. Ravez n'eut pas le courage de désobéir. Aucun avocat n'osa se charger de la cause, signe effrayant de l'affaissement moral où était tombé ce barreau de Bordeaux, rempli de tant de souvenirs illustres.

Les deux frères furent donc jugés sans avoir été défendus ; parmi les témoins à charge figura le maire de La Réole, qui devait aux deux frères sa radiation de la liste des émigrés et la conservation des biens de sa famille. Les deux frères furent condamnés à mort, et la sentence fut confirmée en révision au bout de quelques jours, après que le commissaire du roi eut prononcé contre eux un réquisitoire dont la sanguinaire extravagance était digne de Carrier. On les conduisit à la mort, le lendemain 27 septembre, avec un grand appareil militaire. Ils traversèrent toute la ville à pied, calmes et dignes, se tenant par la main, salués sur leur passage des cris de : « Vive le roi ! » Les ultras, hommes et femmes, se pressaient aux fenêtres, comme en un jour de fête. Les deux frères tombèrent sous un feu de peloton, unis dans la mort ainsi qu'ils l'avaient été dans la vie.

Tandis que les prisons se remplissaient, que les procès politiques s'ouvraient de tous côtés, le gouvernement constitutionnel se réorganisait sous de tristes auspices. La pairie avait été reconstituée par la nomination de 94 nouveaux pairs et déclarée héréditaire. Les collèges électoraux avaient été convoqués au 14 août. L'ordonnance de convocation établissait provisoirement des règles nouvelles. Les collèges d'arrondissement devaient présenter des candidats et les collèges de département devaient nommer les députés, moitié parmi ces candidats,

moitié à leur libre choix. C'était mettre l'élection dans les mains de l'aristocratie.

D'une autre part, l'âge de l'éligibilité était abaissé à vingt-cinq ans, celui de l'électorat à vingt et un ans, et le nombre des députés porté de 258 à 402. Tout ce qui regardait les conditions électorales devait être soumis à la révision du pouvoir législatif.

Les élections se firent partout sous la pression des autorités que dominaient les ultras, et, dans le Midi, sous le poignard. Les massacres avaient recommencé à Nîmes la veille des élections. On fut obligé de faire occuper quatre départements du Midi par les troupes autrichiennes, au moment où les protestants s'organisaient pour résister aux égorgeurs et où la guerre civile allait succéder aux assassinats.

Les élections donnèrent la majorité aux ultras.

Le gouvernement royal était entre les fureurs de ses partisans, qu'il ne pouvait contenir, et les menaçantes exigences de ses alliés, qui l'humiliaient et l'opprimaient. Louis XVIII avait espéré qu'après le renversement de « l'usurpateur », l'Europe maintiendrait le traité du 30 mai 1814, déjà si dur pour la France. Il s'abusait grandement. Les étrangers, se raillant de leurs déclarations et de leurs promesses, ne rêvaient qu'un nouveau démembrement et que la ruine de la France. Les haines envenimées, les ambitions effrénées, se donnaient pleine carrière. Les plus acharnés étaient avec les Prussiens, ces princes de l'Allemagne du sud, Bavière, Würtemberg qui avaient été naguère les obséquieux serviteurs et les rapaces complices de Napoléon. Les hommes médiocres et haineux qui gouvernaient l'Angleterre, lord Liverpool et autres, étaient avec les Allemands pour faire le plus de mal possible à la France. L'Autriche acquiesçait, croyant pouvoir maintenant, sans péril, laisser reparaître ses vieilles rancunes. L'empereur Alexandre seul se mit en travers de ce torrent : son intérêt n'était pas de déchirer la France au profit des Allemands et des Anglais, et sa nature généreuse le préservait des passions qui ameutaient toutes les bêtes de proie contre le lion blessé. Louis XVIII avait tâché de réparer ses absurdes procédés de 1814 et de se remettre en bons rapports personnels avec le tsar. Les ministres

d'Alexandre, deux hommes du Midi, le Grec Capo d'Istria et le Corse Pozzo di Borgo, qui avait été l'ennemi si ardent de Napoléon, secondaient maintenant le tsar pour la France. Capo d'Istria avait présenté, le 26 juillet, aux puissances alliées un mémoire où il se prononçait, au nom de l'empereur de Russie, en faveur du gouvernement constitutionnel en France et de l'intégrité du territoire français actuel.

Les Prussiens répondirent par plusieurs mémoires où ils demandaient qu'on nous enlevât l'Alsace, la Lorraine, la Flandre, et même une partie de la Champagne et de la Franche-Comté ; l'Autriche, les petits États allemands, les Pays-Bas soutenaient la Prusse. Le duc de Wellington et le plénipotentiaire anglais, lord Castlereagh, très ennemis de la France, mais plus politiques et plus sensés que le ministre lord Liverpool, comprirent que, puisqu'on ne pouvait anéantir la nation française, on n'aboutirait qu'à de nouvelles catastrophes en la poussant au désespoir, et ils adressèrent à leur gouvernement des représentations fortement motivées dans ce sens.

La Russie fit alors une nouvelle proposition qui consistait à réduire à quelques places fortes les nouvelles cessions territoriales qu'on réclamait de la France. Le ministère anglais céda ; les autres, alors, furent obligés de céder, et les alliés s'entendirent sur une note qui fut remise au gouvernement français le 16 septembre. On exigeait que la France cédât au nouveau royaume des Pays-Bas Condé, Philippeville, Marienbourg et Givet ; à la Prusse, Sarrelouis et la ligne de la Sarre ; à la Bavière, Landau ; à la Suisse, le fort de Joux ; à la Sardaigne, le fort de l'Écluse avec la partie de la Savoie laissée à la France en 1814. Les fortifications d'Huningue seraient démolies. La France paierait une indemnité de guerre de 800 millions et serait occupée par une armée de 150 mille hommes pendant sept ans.

C'était là tout ce qu'Alexandre avait pu obtenir de la « modération » des alliés.

Le public ignorait encore le nouveau coup qui allait frapper notre patrie ; mais, en ce moment même, un fait douloureux désolait et irritait violemment la capitale.

Le Musée du Louvre offrait à l'admiration universelle la

réunion des chefs-d'œuvre qu'y avaient accumulés nos victoires, la plus vaste et la plus magnifique galerie de sculpture antique et de peinture moderne qu'il fût possible alors de former dans le monde. Les puissances étrangères, en 1814, n'en avaient point contesté la possession à la France ; mais, en 1815, elles étaient disposées à pousser à outrance, sur ce point comme sur tout autre, les conséquences de leurs succès.

Chaque puissance réclama les œuvres d'art originaires de ses possessions acuelles. Ces tableaux, ces statues, appartenaient à la France, soit par des conventions avec les gouvernements étrangers, qui les avaient cédés comme contribution de guerre, soit en vertu d'un état de possession reconnu par l'Europe à plusieurs reprises et tout récemment en 1814. On ne pouvait revenir là-dessus, comme sur ce qui regardait les frontières de 1814, qu'en foulant aux pieds les engagements pris envers Louis XVIII. Les grandes puissances étant précisément les moins intéressées dans la question, l'on eût probablement, en négociant, obtenu de conserver tout au moins une partie de ces trésors d'art. Mais Talleyrand, qui sentait bien qu'il ne resterait pas longtemps ministre des affaires étrangères, affecta une roideur fort éloignée de ses habitudes et ne voulut point encourir l'impopularité d'une transaction à ce sujet. Le roi était dans le même sentiment. On ne traita pas, et les alliés, agissant d'autorité, mirent le Louvre au pillage ; les Prussiens commencèrent par s'emparer de quelques objets qui provenaient de l'Allemagne et des Provinces rhénanes ; puis l'Angleterre et l'Autriche prêtèrent leurs soldats aux petits États d'Italie et des Pays-Bas, leurs protégés, pour emballer et emporter tous les merveilleux ouvrages originaires de ces contrées. Les portefaix de Paris avaient refusé leurs bras aux étrangers, et Wellington ne contint la population que par un grand déploiement de forces.

Le ministère était en ce moment bien près de sa chute. Fouché fut le premier attaqué. Les ultras de province ne l'avaient point accepté, et ceux de la cour, n'ayant plus besoin de lui, l'abandonnaient. La protection de Wellington le soutint quelque temps ; mais il sentit bientôt l'impossibilité de se maintenir devant les Chambres : il donna sa démission et accepta le poste

insignifiant de ministre de France auprès du roi de Saxe. Le ministère entier le suivit de près. De furieuses adresses contre-révolutionnaires arrivaient d'une foule de collèges électoraux et de conseils généraux et municipaux, annonçant l'orage qui allait éclater à l'ouverture des Chambres. Le roi céda sans peine au courant qui poussait contre le ministère ; Talleyrand lui déplaisait autant que Fouché, et, le sachant brouillé avec l'empereur Alexandre, il ne voyait aucune raison de le garder. Talleyrand ayant offert plus ou moins sincèrement sa démission et celle de ses collègues, le roi le prit au mot. Cet homme, dont l'égoïsme avait contribué à aggraver les malheurs de la France, ne devrait plus rentrer aux affaires tant que durerait la Restauration.

Le duc de Richelieu remplaça Talleyrand aux affaires étrangères et à la direction du ministère. C'était un émigré qui était entré au service du gouvernement russe et avait administré habilement et heureusement Odessa et une partie de la Russie méridionale, où son souvenir est resté populaire. Sa nomination était une avance à l'empereur Alexandre et ne blessait pas le sentiment national, le duc de Richelieu n'ayant jamais porté les armes contre la France.

Un jeune homme spirituel, actif, ambitieux, qui grandissait de jour en jour dans la faveur du roi, M. Decazes, eut la succession de Fouché, le ministère de la police. Le baron Louis, dont le dernier acte important avait été un emprunt forcé de cent millions sur les personnes aisées, fut remplacé par M. Corvetto, qui ne l'égalait point, mais qui pourtant avait du mérite. A la justice, M. Pasquier eut pour successeur un ancien déporté de fructidor, Barbé-Marbois, vieillard usé et indécis. A la guerre et à l'intérieur, il y eut deux très mauvais choix : le duc de Feltre (Clarke) et l'ancien constituant Vaublanc, personnage vaniteux et incapable.

Les Chambres s'ouvrirent le 7 octobre. Louis XVIII, en apprenant que les élections avaient été entièrement « royalistes », s'en était montré d'abord très satisfait et avait laissé échapper un mot qui est resté célèbre : « Nous avons une Chambre vraiment *introuvable!* » Il eut bientôt à regretter de l'avoir *trouvée*,

et le nom de « Chambre introuvable » a gardé dans l'histoire un sens bien différent de celui qu'il lui avait donné.

Louis XVIII ouvrit la session par un discours grave et triste, écrit sous l'impression des dures exigences du traité qu'il avait été contraint de souscrire avec les étrangers. Un incident remarquable signala les premières séances de la Chambre des pairs. Deux des nouveaux pairs, MM. de Polignac et de la Bourdonnaye, n'avaient prêté qu'avec des restrictions le serment au roi « et à la Charte », parce que, prétendaient-ils, la religion catholique n'avait pas dans la Charte la place qui lui appartenait. Le comte d'Artois invita la Chambre à recevoir ces deux membres malgré leurs réserves. Le duc d'Orléans parla en sens contraire et fut appuyé par le garde des sceaux. La réception des deux pairs récalcitrants fut ajournée.

Bien que le gouvernement se fût cru obligé de se prononcer contre une atteinte ouverte à la Charte, l'attitude qu'avait prise le duc d'Orléans n'irrita pas seulement les ultras ; elle inspira quelques ombrages au roi, et le duc repartit pour l'Angleterre, où il resta plus d'un an.

La Chambre des pairs montrait des dispositions relativement modérées. La Chambre des députés débuta en présentant au roi une adresse qui provoquait aux vengeances. Le gouvernement répondit par un projet de loi suspendant la liberté individuelle ; on ne faisait que régulariser par là les arrestations arbitraires partout pratiquées. Dans la discussion de ce projet, un député, M. Voyer-d'Argenson, ayant parlé des protestants massacrés dans le Midi, les ultras eurent l'audace de le faire rappeler à l'ordre, pour avoir avancé des faits « faux et calomnieux ».

La loi contre la liberté individuelle, votée par les députés, rencontra, à la Chambre des pairs, une énergique résistance de la part de Lanjuinais, toujours sur la brèche pour défendre les principes de 89 : elle passa néanmoins à une grande majorité. Le ministre de la police Decazes, qui l'avait demandée, tâcha du moins de la modérer dans l'application. Le gouvernement avait proposé un autre projet contre les cris séditieux et les démonstrations malveillantes envers la royauté. Les ultras le trouvèrent beaucoup trop doux et obligèrent le gouvernement à en

aggraver extrêmement les dispositions ; ils voulaient la peine de mort pour les moindres délits ; on ne l'écarta qu'à grand' peine.

Sous la pression de la Chambre des députés, le ministère apporta ensuite un projet de loi établissant des tribunaux d'exception pour les crimes et délits politiques ; le garde des sceaux, Barbé-Marbois, avoua au roi qu'il en rougissait, mais ne le présenta pas moins. Ces tribunaux étaient les cours prévôtales, restées tristement fameuses. Elles se composaient d'un président et de quatre juges pris dans le tribunal de première instance du chef-lieu de chaque département, et d'un prévôt militaire, officier-général ou au moins colonel, faisant fonction de juge d'instruction. D'Argenson seul combattit à fond le projet dans la Chambre des députés. Royer-Collard, un philosophe, un esprit élevé, qui avait pourtant déjà résisté aux ultras, soutint la loi : cela dit tout sur l'état moral de cette assemblée. La loi fut votée à la presque unanimité dans les deux Chambres.

Durant ces premiers débats des Chambres, les négociations avec les étrangers avaient atteint leur terme. Le traité qui aggravait cruellement celui de 1814 fut signé le 20 novembre 1815. Le duc de Richelieu avait obtenu quelques concessions par l'intermédiaire de l'empereur Alexandre ; on nous laissait, dans le département du Nord, Condé ; dans les Ardennes, Givet ; dans le Jura, le fort de Joux ; sur le Rhône, le fort de l'Écluse, et l'on réduisait la contribution de guerre à 700 millions et l'occupation militaire à cinq ans au plus. 150,000 soldats devaient occuper, aux frais de la France, un certain nombre de nos places du Nord et du Nord-Est : Lille, Strasbourg et Metz n'en étaient pas. La France devait en outre payer 50 millions par an pour l'entretien de ces garnisons étrangères.

Ce n'était pas tout : les États alliés, grands et petits, la Russie exceptée, réclamaient le remboursement de tous les dommages que leur avaient causés les Français durant tout le cours de nos grandes guerres. C'était un débordement de prétentions sans limite. Les grandes puissances, sauf l'Angleterre, consentirent à ce que ces réclamations fussent soumises à une commission mixte de liquidation. L'Angleterre exigea, pour ce

qui concernait ses sujets, une convention spéciale. On évalua provisoirement les réclamations anglaises à 70 millions, autant qu'on évaluait celles de tous les autres États réunis; cette évaluation devait être ultérieurement de beaucoup dépassée.

Le tout ensemble représentait pour la France une charge qui devait approcher d'un milliard et demi; avec le changement des valeurs, cela représenterait aujourd'hui près de trois milliards.

Le duc de Richelieu voulait se retirer. Arrière-neveu du ministre qui avait fondé la grandeur de la France, il ne pouvait se résoudre à en signer l'abaissement. Le roi, les larmes aux yeux, le supplia de rester. Il signa, la mort dans l'âme, comme il l'a écrit lui-même, et porta le traité aux Chambres. La Chambre des pairs parut s'associer aux sentiments douloureux du ministre. La Chambre des députés n'était même pas capable de comprendre cette douleur; le furieux esprit de faction qui la dominait étouffait chez elle le patriotisme.

La bourse, cette fois, fut plus française qu'après Waterloo. La rente retomba plus bas que durant les Cent-Jours, à 52.

Le jour même du traité, les quatre grandes puissances alliées avaient renouvelé leurs engagements réciproques, dans le but d'assurer le maintien du gouvernement actuel de la France et l'exclusion perpétuelle de Napoléon et de sa famille. Elles étaient convenues de se réunir en congrès périodiques, afin de maintenir ce qu'elles nommaient « l'ordre européen ». C'est là ce que le public, chez nous, qualifia, par erreur, de « Sainte-Alliance », parce qu'il confondit ce traité avec un autre pacte récemment proposé par l'empereur Alexandre aux grandes puissances. Le tsar, alors dominé par des idées religieuses poussées jusqu'au mysticisme, avait rédigé une pièce où les souverains déclaraient « à la face de l'Univers » qu'ils prendraient pour seule règle, dans leur gouvernement intérieur et dans leurs relations internationales, les préceptes de la religion chrétienne et se considéreraient comme membres d'une même nation chrétienne, les princes ne se regardant que comme les délégués de la Providence et confessant que la nation chrétienne n'a d'autre souverain que Jésus-Christ.

Alexandre, étonné et enivré de la prodigieuse fortune qu'il avait eue de triompher du formidable génie qui avait si longtemps dominé l'Europe, se croyait appelé à rétablir l'unité de la chrétienté et à faire de l'Europe une famille. Il invita catholiques et protestants à s'associer à lui, représentant de « l'orthodoxie grecque ». L'empereur d'Autriche et le roi de Prusse signèrent par complaisance pour lui. L'Angleterre refusa. Le roi de France et les petits princes adhérèrent ; mais le beau rêve d'Alexandre n'eut et ne pouvait avoir aucune conséquence pratique, et la politique des gouvernements n'en devint pas plus morale ni moins égoïste.

Les alliés remirent au gouvernement français une note recommandant la conservation du régime constitutionnel. C'était une singulière politique que de réclamer à la fois le maintien de la Charte comme nécessaire à la paix publique et des vengeances contre les hommes des Cent-Jours. Les alliés défaisaient d'une main ce qu'ils faisaient de l'autre.

Un événement qui venait de se passer au dehors était un sinistre présage pour les hommes que la réaction nommait « les conspirateurs du 20 Mars ». Murat, qui s'était réfugié en Corse, avait eu la folie de tenter avec quelques hommes un débarquement sur la côte de son ancien royaume. Enveloppé immédiatement et fait prisonnier par les troupes du roi de Naples restauré, il avait été jugé sommairement et fusillé sur place (13 octobre). Le héros de tant de grandes journées avait fini misérablement comme un aventurier.

La réaction continuait à déborder parmi nous ; une commission avait été formée pour l'épuration de l'armée, que l'on travaillait à reconstituer au gré des ultras. La garde nationale était entièrement dans les mains des favoris du comte d'Artois. La persécution était partout. On destituait les plus humbles employés pour les remplacer, sans égard à la capacité ni aux services, par des gens qui n'avaient d'autres titres qu'un fanatisme royaliste réel ou affecté. On changeait le personnel de la magistrature, de manière à s'assurer du zèle aveugle des tribunaux. Tout le monde admettait que l'inamovibilité des juges fût suspendue par un changement de gouvernement ; on ne contestait

pas le droit du gouvernement nouveau; mais on s'indignait de l'abus qu'il en faisait.

Les meurtres se renouvelaient dans le Midi; il y en eut un qui dépassa tout ce qu'on avait vu jusqu'alors; on avait d'abord assassiné un maréchal de France républicain, puis un général modéré et ancien déporté de Fructidor; cette fois, ce fut le tour d'un émigré. Le comte de Lagarde, ancien officier au service de Russie, maintenant commandant le département du Gard, s'acquittait honorablement de son devoir, d'après les instructions du duc d'Angoulême, qui était alors dans le Midi. Il fit arrêter Trestaillons, le chef des assassins de Nîmes, et il ordonna la réouverture des temples protestants fermés par la « Terreur blanche ».

Une émeute éclata; des bandes forcenées envahirent le principal temple et se jetèrent sur les protestants. M. de Lagarde essayant de dissiper les rassemblements, un des bandits fit feu sur lui à bout portant et le blessa grièvement (12 novembre).

Le gouvernement fit occuper militairement Nîmes; mais les ultras cachèrent le meurtrier. A la cour, on prit son parti; on prétendit qu'il n'avait fait que se défendre contre le général! Cette étrange justification fut admise par le tribunal qui jugea cet homme; on l'acquitta. Quant aux bourreaux du général Ramel, le principal instigateur de l'émeute organisée contre lui fut acquitté. Deux scélérats qui l'avaient déchiré agonisant dans son lit furent condamnés à quelques années de prison. C'étaient les ultras qui avaient épuré les tribunaux et dressé les listes du jury, en sorte que les jugements étaient connus d'avance.

Trestaillons et les autres chefs des brigands du Gard ne furent pas même mis en jugement; aucun témoin à charge n'eût osé se présenter contre eux sous les poignards. Les tribunaux condamnaient non les bourreaux, mais les victimes, des gens qui avaient fait quelques tentatives pour résister aux bandes des ultras.

Un procès solennel fixait en ce moment l'attention de l'Europe entière. Le maréchal Ney, qui s'était caché dans un château d'Auvergne, s'était laissé découvrir et arrêter par suite d'une imprudence. Le roi, dit-on, à cette nouvelle, s'était

écrié : « Il nous fait plus de mal aujourd'hui en se laissant prendre, qu'il ne nous en a fait au 13 mars ! »

Le maréchal fut amené à Paris. Un conseil de guerre, composé de maréchaux et de généraux, fut constitué pour juger l'illustre prisonnier. Moncey devait le présider, comme doyen des maréchaux. Moncey refusa, en adressant au roi une lettre qui sera son éternel honneur. Ce vieux soldat gardait en 1815 l'âme de 92.

« Sire,... l'échafaud ne fit jamais des amis. Croit-on que la mort soit si redoutable pour ceux qui la bravèrent si souvent !... Sont-ce les alliés qui exigent que la France immole ses citoyens les plus illustres ?.... Veulent-ils donc vous rendre odieux à vos sujets en faisant tomber les têtes de ceux dont ils ne peuvent prononcer le nom sans rappeler leurs humiliations ?... Quoi ! moi, j'enverrais à la mort celui qui, à la Bérézina, sauva les débris de l'armée ! celui à qui tant de Français doivent la vie !... Non, Sire. S'il ne m'est pas permis de sauver mon pays ni ma propre existence, je sauverai du moins l'honneur... J'ai trop vécu, puisque je survis à la gloire de ma patrie ! »

Cette noble lettre indiquait que Moncey était préparé à tout, même à s'asseoir sur le banc des accusés à côté de Ney. Son « existence » ne fut pas menacée ; mais une ordonnance du roi le destitua de son inamovible dignité de maréchal et le condamna sans jugement à trois mois d'emprisonnement.

Après une longue instruction, Ney comparut, le 10 novembre, devant le conseil de guerre, composé de sept chefs militaires dont cinq avaient figuré, comme lui, dans l'armée impériale des Cent-Jours. Les avocats qui défendaient le maréchal Ney déclinèrent la compétence du conseil et réclamèrent pour l'accusé la juridiction de la Chambre des pairs. Le conseil de guerre se déclara incompétent.

Ce fut un grand malheur : les défenseurs de Ney avaient eu bien tort de repousser la juridiction du conseil de guerre. Jamais Jourdan, Masséna, Augereau, Mortier, n'eussent condamné à mort leur vaillant compagnon d'armes. Le lendemain, le chef du ministère, le duc de Richelieu, saisit du jugement la Chambre des pairs par un discours étrange, où il requit la Chambre

d'agir au nom de la France « et même au nom de l'Europe ! »

De telles paroles étaient inconcevables de la part d'un homme qui avait le cœur français : ce discours avait été écrit par l'effervescent et emporté Laîné; mais M. de Richelieu se l'était approprié sans réflexion, et s'en repentit trop tard.

Ney revendiqua le bénéfice de la capitulation de Paris, qui avait garanti les personnes et les propriétés. Il requit Wellington et Blücher de faire respecter l'engagement qu'ils avaient pris au nom de leurs souverains.

Wellington répondit que la capitulation avait été une convention purement militaire, interdisant aux armées alliées toutes mesures de rigueur envers les personnes qui se trouvaient dans Paris, mais qu'elle ne liait en aucune façon le gouvernement du roi de France. Il refusa à la maréchale Ney toute intervention en faveur de son mari. Quant à Blücher, il n'était plus à Paris.

La capitulation stipulait que les « habitants et en général tous les individus se trouvant dans la capitale ne pourraient être inquiétés en rien, relativement aux fonctions qu'ils auraient occupées, à leur conduite et à leurs opinions politiques. » Où jamais a-t-on vu, dans une convention purement militaire pour l'occupation d'une place, introduire des stipulations relatives aux opinions et aux actes politiques? Il est bien certain que ni Wellington ni Blücher n'avaient dit aux négociateurs français un seul mot qui pût faire croire qu'ils entendaient seulement ne pas exercer pour leur compte de poursuites politiques dans Paris. Ils avaient refusé nettement de s'engager sur la question de la conservation du Musée du Louvre et avaient, au contraire, évité tout ce qui eût pu éveiller une inquiétude quant aux personnes.

Des généraux français, inférieurs en stricte moralité à Wellington et capables d'actes désordonnés qu'il n'eût jamais commis, se fussent fait tuer, plutôt que de laisser envoyer au supplice un brave ennemi avec lequel ils avaient contracté la confraternité chevaleresque du champ de bataille. Wellington, lui, vit avec indifférence périr de la mort des criminels son valeureux adversaire de tant de combats. Attaché au devoir étroit, inac-

cessible à tout mouvement de cœur, aussi incapable de générosité que de faiblesse, cet homme, si froidement intrépide, était absolument étranger aux qualités comme aux défauts des héros.

Le procès s'ouvrit, le 21 novembre, devant la Chambre des pairs. Des princes, des généraux, des diplomates étrangers, parmi eux Metternich, étaient là comme pour réclamer le sang du vaincu. Le procureur général Bellart montra une violence odieuse. L'accusé fut d'une entière sincérité dans ses réponses. Les dépositions des témoins donnèrent lieu aux incidents les plus émouvants. Le général qui avait déserté à l'ennemi le matin de la journée de Ligny, Bourmont, mit le comble à son ignominie par son attitude devant Ney, son ancien chef. Il accusa Ney d'avoir combiné longtemps d'avance cette « défection » du 13 mars, qu'il savait mieux que personne avoir été un entraînement subit; car il y était, et il avait participé à tous les actes de Ney. Le maréchal fut magnifique d'indignation ; il écrasa le délateur, qui, de témoin, sembla un moment devenu l'accusé.

La déposition du maréchal Davout fut de grande importance ; il déclara qu'il avait chargé, au nom de la Commission exécutive, les négociateurs français de rompre les conférences, si la sûreté des personnes et des propriétés n'était garantie sans restriction aucune. « Dans ce cas, ajouta-t-il, j'aurais livré bataille à la tête de cent mille hommes. »

Les deux négociateurs qui avaient signé la capitulation, le général Guilleminot et l'ancien préfet de Paris, M. de Bondy, confirmèrent les paroles de Davout.

Cette triple déposition était une réplique à l'équivoque de Wellington. Un personnage qui devait figurer assez longtemps dans notre histoire politique joua dans cette occasion un triste rôle. C'était M. Molé, haut fonctionnaire de l'Empire rallié à la Restauration en 1814, puis revenu à l'Empire durant les Cent-Jours, maintenant travaillant à se faire pardonner les Cent-Jours par son zèle royaliste, et réservé à être plus tard chef d'un ministère après la chute de la Restauration. Il fit décider par la Chambre des pairs qu'on ne permettrait pas à la défense de faire valoir en faveur de l'accusé la capitulation de Paris.

Ney se leva : « Je suis accusé, dit-il, contre la foi des traités, et l'on ne veut pas que je les invoque ; j'en appelle à l'Europe et à la postérité ! »

Puis il imposa silence à ses avocats.

Cent cinquante-neuf voix sur cent soixante et une déclarèrent l'accusé coupable. Lanjuinais s'abstint, repoussant le procès en lui-même, comme violant la capitulation de Paris. Le duc Victor de Broglie vota l'acquittement. C'était un courageux début dans la vie politique. Le duc de Broglie était le petit-fils du maréchal de Broglie, un des plus violents ennemis de la Révolution, et le fils du général Victor de Broglie, ami de La Fayette et membre du côté gauche de la Constituante, qui, s'étant prononcé contre le 10 Août et n'ayant pas voulu émigrer, fut condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire. En marchant à la mort, il avait recommandé à son jeune fils de rester fidèle à la liberté.

Sur l'application de la peine contre le maréchal Ney, dix-sept pairs votèrent la déportation ; cinq s'abstinrent ; cent trente-neuf votèrent la mort, parmi lesquels cinq maréchaux, entraînés par le torrent de la réaction. Il est douloureux de voir dans cette liste le nom du vieux Kellermann de Valmy.

Quelques pairs, entre lesquels le maréchal Marmont, avaient demandé qu'on appelât sur le condamné la clémence royale. L'excellent maréchal Mac-Donald, qui n'avait point participé au jugement, avait écrit à Louis XVIII dans le même but. Le roi se crut obligé d'être inflexible. L'exaltation sanguinaire des ultras, à la cour et partout, était sans bornes. On cite des propos de femmes du grand monde qui rappelaient le langage des « furies de la guillotine ».

Le condamné ne fut pas conduit au lieu accoutumé des exécutions militaires, à la plaine de Grenelle : on craignait quelque agitation populaire ; on le mena, du Luxembourg où il était gardé, dans l'avenue de l'Observatoire. Un peloton de vétérans l'y attendait, là où s'élève aujourd'hui sa statue. Le maréchal s'écria : « Je proteste devant ma patrie contre le jugement qui me condamne ; j'en appelle à la postérité et à Dieu ! Vive la France ! »

Puis, portant la main à sa poitrine, il cria, d'une voix aussi forte que lorsqu'il commandait la charge : « Soldats, droit au cœur ! »

L'officier qui commandait le peloton, éperdu, glacé d'horreur, n'eut pas la force d'ordonner le feu. Un homme de cour, colonel d'état-major, prit sa place. Le maréchal tomba criblé de balles (7 décembre 1815).

L'appel de Ney à la postérité a été entendu. La France n'a point pardonné le meurtre de ce héros.

La fureur réactionnaire de la Chambre des députés allait toujours croissant. Elle avait accueilli diverses propositions de proscriptions par vastes catégories. Leurs auteurs les qualifiaient ironiquement de projets d'amnistie ; de cette amnistie, ils exceptaient tous ceux qui avaient pris une part quelconque aux affaires publiques. Le gouvernement effrayé tâcha de modérer la Chambre, en présentant à son tour un projet d'amnistie n'excluant que les personnes désignées nominativement par l'ordonnance du 24 juillet et celles contre lesquelles des poursuites étaient commencées.

La majorité se déchaîna contre ce qu'elle nommait « la faiblesse du gouvernement ». Un incident porta au comble sa colère. Après la tête d'un maréchal, il lui fallait maintenant, pour l'exemple, celle d'un haut fonctionnaire civil. Le directeur général des postes pendant les Cent-Jours, Lavalette, avait été condamné à mort ; il n'excitait aucune haine personnelle, et bien des gens s'intéressaient à lui. MM. de Richelieu et Decazes suggérèrent de faire demander sa grâce par la duchesse d'Angoulême ; la duchesse y eût consenti ; mais les farouches ultras qui l'entouraient l'en détournèrent. L'échafaud allait se dresser, au regret du roi lui-même; madame de Lavalette, une nuit, parvint à faire évader son mari sous des habits de femme. L'exaspération des ultras devint un vrai délire ; le ministère fut attaqué violemment dans la Chambre comme complice de l'évasion. De grandes dames du faubourg Saint-Germain vociféraient et gesticulaient dans les tribunes avec une frénésie qui fit dire que « les brodeuses de 1815 renouvelaient les tricoteuses de 93 ».

L'anxiété était extrême dans le pays, opprimé par une minorité forcenée. La rente, qui s'était un peu relevée, retomba de nouveau. Les assauts donnés au ministère ne s'arrêtèrent que devant la crainte d'une dissolution qu'on fit entrevoir à la Chambre; mais les ultras persistèrent à opposer leurs catégories de proscrits au projet du gouvernement. Des hommes qui commençaient à occuper la tribune de la Chambre avec éclat, Royer-Collard, philosophe à la haute pensée, à la parole impérieuse et axiomatique, de Serre, orateur chaleureux et entraînant, et aussi l'ex-ministre Pasquier, prudent et avisé, effrayé des folies qui débordaient, soutinrent le gouvernement avec vigueur et habileté. Ils l'aidèrent à faire rejeter à grand'peine les proscriptions par catégories et le rétablissement de la confiscation ; mais le bannissement des « régicides », des anciens conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI, fut voté malgré le roi lui-même, qui ne voulait pas revenir sur ses engagements de 1814 (6 janvier 1816).

Le gouvernement, pour consoler les ultras de n'avoir pas obtenu les proscriptions en grand, bannit de la France les 38 personnes qui avaient été internées d'après l'ordonnance du 24 juillet. Beaucoup d'hommes célèbres dans la guerre et dans la politique, vétérans de la Révolution, généraux ou ministres de l'Empire, furent ainsi jetés hors de leur patrie : Carnot, Sieyès, Cambon et Barère, qui avaient reparu dans la Chambre des Cent-Jours, Merlin de Douai, le peintre David, Thuriot, le président du 9 Thermidor, Cambacérès, Maret (duc de Bassano), Savary (duc de Rovigo) et, avec eux, Fouché, pris enfin dans ses propres pièges et joué misérablement à son tour après avoir joué tout le monde; les maréchaux Soult et Grouchy, les généraux Clauzel, Drouet d'Erlon, Vandamme, Excelmans, Mouton (comte de Lobau), etc., Carnot et bon nombre de ses compagnons d'infortune devaient mourir dans l'exil.

Bien d'autres personnes notables s'exilèrent en outre volontairement, ou sous les menaces de la police. Un grand nombre, entre lesquels plusieurs généraux, étaient dans les prisons ; une série de procès militaires eurent lieu pendant les premiers mois de 1816 : les conseils de guerre ne s'associèrent

pas complètement aux passions des ultras ; ils acquittèrent le général Drouot, un des hommes les plus respectables de l'armée, et le général Cambronne, si renommé par son héroïsme à Waterloo. Le général Debelle, condamné pour avoir combattu le duc d'Angoulême dans le Midi, fut grâcié sur la demande de ce prince, qui ne s'associait point aux fureurs des ultras. Un seul de ces procès rappela les horreurs de celui des frères Faucher. Ce même gouverneur de Bordeaux qui avait eu alors une conduite si odieuse, le comte de Viomesnil, commandait maintenant à Rennes. On y traduisit devant un conseil de guerre le général Travot. Viomesnil essaya d'exercer sur le barreau de Rennes la même terreur que sur celui de Bordeaux. Il chassa de la ville et du pays un jurisconsulte qui avait accepté d'être le défenseur de l'accusé. Le barreau de Rennes restait fidèle à ses souvenirs de 89 ; trois avocats pour un se présentèrent, et treize de leurs confrères, quatre professeurs de droit en tête, signèrent avec eux une consultation en faveur de Travot.

Le général Travot avait commandé deux fois la Vendée, en 93 et dans les Cent-Jours ; il s'y était signalé par son humanité. Le président du conseil appelé à le juger était un certain Canuel, qui, lui aussi, avait fait autrefois la guerre dans la Vendée, mais comme camarade de Rossignol et de Ronsin, qui l'avaient fait général. Mis à l'écart sous le Directoire et sous l'Empire, il s'était bruyamment rallié, en 1814, aux ultras. L'acte d'accusation fut un modèle de cynisme ; on ne pouvait accuser Travot de violence : on l'accusa de sa modération même, qui avait été, disait-on, « une arme redoutable entre ses mains ; la clémence même fut un de ses moyens de succès ! »

Travot fut condamné à mort, et ses trois avocats furent arrêtés, à l'instigation de Canuel. L'indignation publique fut telle qu'on n'osa exécuter la sentence. Le roi commua la peine en vingt années de détention. L'on enferma Travot au fort de Ham. Il y perdit la raison.

Sauf à Rennes ; les conseils de guerre témoignaient une modération relative ; les cours prévôtales, les jurys triés, les tribunaux ordinaires, étaient bien pires. Les condamnations iniques à des peines graves, exils, emprisonnements, travaux forcés, se

multipliaient sous la pression des comités royalistes, qui avaient pris en sens inverse le rôle des comités révolutionnaires de 93 et 94.

On poursuivait avec frénésie les choses ainsi que les hommes. Des scènes extravagantes et scandaleuses avaient lieu dans les villes. Des bandes d'ultras brûlaient le drapeau tricolore sur les places publiques. A Orléans, le 22 février 1816, on dressa sur la place du Martroi un bûcher où l'on entassa des tableaux, des livres, des bustes, des insignes de l'époque impériale, surmontés d'un grand portrait de Napoléon ; le préfet, le premier président et le maire y mirent le feu; puis toutes les autorités, y compris la Cour royale en robes rouges, dansèrent en rond avec la foule autour du bûcher.

Ceci n'était que ridicule; il y eut à Paris un fait odieux. Les principaux meneurs des ultras se réunirent en un banquet au Palais-Royal, le jour anniversaire, non pas de l'entrée du roi, mais de l'entrée des armées ennemies dans Paris. Ils renouvelèrent durant plusieurs années cette fête impie.

Le gouvernement prit sa part de ces scandales, en ordonnant qu'une statue serait érigée à Pichegru. Qu'un pareil outrage à la conscience publique et à la morale de tous les temps ait été possible, lorsqu'un homme d'un caractère honorable tel que le duc de Richelieu présidait le conseil des ministres, cela dit tout sur cette époque de honte et de démence.

La réaction frappait partout; une ordonnance royale du 21 mars « réorganisa » les diverses classes de l'Institut, en leur rendant l'ancien nom d'Académies, et en expulsa un grand nombre de membres, dont plusieurs des plus illustres : Carnot, Monge, Grégoire, Lakanal, Garat, Sieyès, le grand peintre David. Par un étrange retour des choses, le plus habile et le plus ardent adversaire de la Révolution dans la grande Constituante, le cardinal Maury, fut exclu comme bonapartiste par la contre-révolution triomphante.

L'École polytechnique fut licenciée. L'Université fut envahie par le clergé, dont les membres remplacèrent par centaines les fonctionnaires et les professeurs destitués. L'instruction primaire fut placée sous la direction des curés, et les communes

eurent charge d'établir les écoles sans aucune assistance de l'État ; elles s'en acquittèrent très mal ou point du tout dans les campagnes.

Le peu qu'on reconstituait de troupes était entièrement livré aux ultras par leur servile instrument, le duc de Feltre. Pendant ce temps, on formait à grands frais six régiments suisses. Quant à l'armée de mer, on créait pour elle un collège de marine ; mais on l'établissait à Angoulême, sur une montagne à quarante lieues de la mer, attendu que le duc d'Angoulême portait le titre de grand-amiral.

La Chambre des députés, instigatrice de toutes les mesures contre-révolutionnaires, était elle-même sous l'influence d'un groupe particulier, la Congrégation, association fondée vers la fin de la République par un ancien jésuite, sur le modèle des affiliations laïques que les jésuites avaient toujours attachées à leur société. Elle se réunissait dans l'ancien séminaire des Missions étrangères, rue du Bac. La Congrégation, après avoir fait une opposition sourde à l'Empire durant les démêlés de Napoléon et de Pie VII, avait pris l'essor depuis la Restauration ; elle était maintenant comme le Comité directeur de la « Chambre introuvable ».

A côté de cette association laïque, une association ecclésiastique déployait une extrême activité : c'était l'Institut des missions de France, qui lançait des missionnaires dans les départements, afin d'y ranimer le zèle catholique. Les missionnaires prêchaient avec une passion et dans un langage qui rappelaient le temps de la Ligue ; ils excitaient une vive agitation autour d'eux ; ils faisaient planter sur les places publiques de grandes croix, au pied desquelles on brûlait les œuvres de Voltaire et de Rousseau.

La Congrégation poussait ses adeptes à présenter à la Chambre une foule de propositions contre nos lois civiles ; ils prétendaient faire reconstituer les biens-fonds du clergé, et lui livrer le monopole de l'enseignement.

La Congrégation eut une première victoire, l'abolition du divorce, votée sans débats par la Chambre des députés et ratifiée par la pairie et par le roi. La première loi du divorce, sous

la République, avait fort relâché les liens de la famille ; le Code civil avait déjà sérieusement limité la faculté de dissoudre le mariage ; on pouvait réduire cette faculté à des exceptions rigoureusement déterminées ; on pouvait la traiter comme un mal nécessaire pour éviter de plus grands maux et pour ne pas écraser, dans certains cas extrêmes, les existences privées au profit d'une idée sociale abstraite. Mais les hommes de 1815 ne cherchaient pas, en philosophes et en législateurs, la solution la meilleure pour l'individu et pour la société ; ils ne visaient qu'à une satisfaction de parti et de secte. Le protestantisme admet dans une certaine mesure le divorce ; quoique le catholicisme le proscrive en principe, les papes ont plus d'une fois dissous des mariages royaux et impériaux. Les Chambres de 1815 ne daignèrent pas examiner si la séparation de corps qu'elles substituèrent au divorce n'est pas plus dangereuse pour la morale et pour la société.

La Chambre des pairs ne suivit pas celle des députés jusqu'au bout. Les députés votèrent la remise au clergé des registres de l'état civil ; les pairs ne la votèrent pas. Les députés votèrent l'autorisation au clergé, dans chaque diocèse, de recevoir toutes donations en biens meubles et immeubles. La Chambre des pairs y mit cette importante restriction : que chaque donation devrait être autorisée par le roi.

Un grand débat eut lieu sur un projet de loi électorale présenté par le gouvernement. C'était un système d'élections à deux degrés, combiné de façon à les mettre dans les mains du pouvoir. La Chambre devait être renouvelée partiellement, un cinquième chaque année.

Le projet fut mal accueilli du public, qui le repoussait comme anti-libéral, et de la Chambre, qui ne voulait point de renouvellement partiel, parce qu'elle prétendait avoir cinq ans devant elle pour faire la Contre-révolution. M. de Villèle, personnage froid et réfléchi, qui prenait quelque ascendant sur les fougueux ultras de la Chambre, fut le rapporteur de la commission nommée pour examiner le projet de loi et opposa au système du renouvellement partiel celui du renouvellement intégral. La Charte établissait un cens électoral de 300 francs. M. de

Villèle proposa des électeurs de premier degré à 50 francs, qui choisiraient les électeurs de second degré parmi les censitaires à 300 francs. Les députés seraient choisis parmi les censitaires à 1,000 francs.

Ce projet des ultras était plus libéral et moins anti-démocratique que celui du gouvernement, ce qui tenait à leurs illusions sur les dispositions du pays à leur égard. Les débats offrirent un singulier spectacle: ce furent les modérés, ceux qui étaient au moins relativement libéraux, les de Serre, les Pasquier, les Royer-Collard, qui combattirent les principes du gouvernement représentatif au nom des principes monarchiques, tandis que les ultras revendiquaient les droits de la représentation nationale.

C'est que ceux-ci entendaient se servir de la puissance représentative, qu'ils avaient usurpée par surprise, pour détruire la société civile de 89, pendant que les autres cherchaient dans la royauté même un moyen de défense contre l'Ancien régime. Les ultras, du reste, s'effrayèrent bien vite d'avoir été trop démocrates et firent modifier le projet de M. de Villèle par l'adjonction des plus forts imposés aux électeurs à 300 francs, plus, d'un certain nombre d'électeurs nommés par le roi. Contrairement à l'opinion de M. de Villèle, ils décidèrent que les députés ne recevraient pas d'indemnité. Le projet ainsi amendé aboutissait à une organisation aristocratico-monarchique (6 mars 1816). Le gouvernement le transmit à la Chambre des pairs dans une forme indiquant qu'il en souhaitait le rejet.

La discussion du budget fut pareillement l'occasion d'une lutte entre le gouvernement et la majorité.

Il y avait deux questions principales en matière de finances: celle qui regardait l'industrie et le commerce; celle qui concernait la dette publique. Sur le premier point, la Chambre adhéra au régime protecteur, ou plutôt prohibitif, proposé par le ministère. Pour augmenter le revenu public, on mit des taxes sur les objets fabriqués et sur les transports, en même temps qu'on augmentait les contributions indirectes; pour indemniser les fabricants, on prohiba une grande partie des produits industriels de l'étranger, et l'on mit de gros droits sur ceux qu'on

ne prohibait pas. Ce régime n'était que temporaire dans la pensée de ceux qui le proposaient ; mais il devait peser sur la France durant une longue suite d'années.

Le second point, l'extinction de la dette exigible, fut l'objet d'un très vif débat. Cette dette exigible consistait en créances antérieures à 1814, auxquelles il fallait ajouter le déficit considérable de 1814 et 1815. Il y avait enfin à rembourser les 100 millions d'emprunt forcé sur les aisés. Le gouvernement proposait d'opérer ce remboursement en augmentant de moitié les contributions directes et de liquider la dette exigible par des ventes de forêts nationales et communales.

Les ultras se déchaînèrent contre ce projet ; ils ne voulaient point qu'on touchât aux forêts, parce qu'elles provenaient en partie des biens du clergé ou des biens d'émigrés, et qu'ils espéraient remettre la main dessus. A la liquidation projetée par le gouvernement, ils eussent préféré une banqueroute déguisée sous la forme d'un remboursement qu'on opérerait au moyen d'une émission de rentes. On eût imposé ces rentes au pair aux créanciers de l'État, et, comme la rente était extrêmement bas, pour une créance de 100 francs, ils n'eussent reçu que 50 et quelques francs.

Le ministère ne voulut pas manquer ainsi à la foi publique ; mais il abandonna son plan de liquidation. Il y substitua des expédients qui augmentaient la dette annuelle de l'État. Il rendit aux communes et aux émigrés une certaine quantité de biens-fonds qui étaient dans le domaine national. Les charges des classes commerçantes et industrielles furent augmentées par le doublement des patentes et par des droits sur les transactions commerciales.

Le 3 avril, le projet de loi électorale voté par les députés fut rejeté par les pairs. L'irritation fut vive parmi les ultras. Ils accueillirent fort mal un projet provisoire présenté par le gouvernement pour suppléer à la loi repoussée. La majorité de la Chambre s'insurgea contre son président, Lainé, qui ne s'était que trop associé aux passions royalistes, mais qui souhaitait qu'on s'entendît avec le gouvernement. Le ministre de l'intérieur Vaublanc se tourna contre le ministère et se déclara

pour le renouvellement intégral de la Chambre, repoussé par le projet du gouvernement. La Chambre vota le renouvellement intégral. Le gouvernement n'envoya pas à la Chambre des pairs le projet voté par les députés.

Les ultras poussèrent leur pointe sur la question ecclésiastique ; ils proposèrent d'assurer au clergé 42 millions de rentes perpétuelles inscrites au Grand-Livre, plus, de lui rendre ce qui restait de biens d'Église entre les mains de l'État. M. de Serre et plusieurs autres orateurs, parmi lesquels on remarqua M. Beugnot, qui ne s'était point montré jusque-là un ami de la Révolution, revendiquèrent les Principes de 89 en ce qui regardait les biens ecclésiastiques. La majorité vota la proposition des ultras ; mais, les modérés s'étant retirés en masse et beaucoup de députés étant absents, la Chambre n'eut pas le nombre réglementaire pour que le vote fût valable (24 avril).

Le lendemain, la majorité se retrouva en nombre pour voter la restitution au clergé des biens non vendus. Le gouvernement fit savoir qu'il n'enverrait pas le projet à la Chambre des pairs et déclara la session close (29 avril). Quelques jours après, Vaublanc fut remplacé au ministère de l'intérieur par Laîné. Le roi était fort dégoûté des ultras et de l'entourage du comte d'Artois. Son favori, le ministre de la police Decazes, l'excitait à réagir contre la réaction.

Ce mouvement fut bien malheureusement suspendu par une entreprise insensée qui venait du côté opposé aux ultras. Un légiste dauphinois, nommé Didier, esprit inquiet, ardent et variable, tour à tour révolutionnaire, royaliste, bonapartiste, puis revenu à la royauté et mécontent de n'avoir pas été appelé par elle à une haute position, s'avisa de conspirer en faveur du duc d'Orléans sans le consulter. Les mécontents étaient nombreux en Dauphiné : Didier était très actif ; il se mit en rapport avec nombre d'anciens militaires et travailla, non sans succès, à remuer les campagnes, mais en cachant son vrai but : il avait reconnu que le nom du duc d'Orléans ne produirait aucun effet, et il parlait de Napoléon II. Il forma le dessein de s'emparer de Grenoble, en jetant sur la ville des

bandes de paysans que seconderait un mouvement à l'intérieur. Les autorités eurent vent du complot : les chefs des conjurés de la ville furent arrêtés ou s'enfuirent quelques heures avant le moment fixé pour l'attaque. Les petites bandes formées dans les villages de la montagne ne s'en présentèrent pas moins à l'entrée de Grenoble la nuit suivante; mais, reçues à coups de fusil là où elles comptaient trouver leurs amis maîtres des portes, elles se dispersèrent presque sans résistance (4-5 mai 1816).

Cette échauffourée n'avait coûté la vie qu'à six insurgés et pas à un seul soldat. Les chefs militaires du département, le général Donnadieu et le colonel Vautré, la transformèrent, dans leurs rapports au gouvernement, en une formidable insurrection dont on n'était venu à bout qu'après un long et sanglant combat. La conspiration, prétendait Donnadieu, avait de vastes ramifications à Lyon, dans les départements et à Paris même. Ces dépêches mensongères causèrent dans le ministère une vraie panique. Les ministres donnèrent sur-le-champ « un pouvoir discrétionnaire » aux autorités civiles et militaires de Grenoble.

Le général Donnadieu, ultra forcené comme il avait été jadis fougueux révolutionnaire, et le préfet Montlivault, capable de tout pour se maintenir et pour avancer, firent un effroyable abus de l'arbitraire dont on les armait; ils publièrent des arrêtés où il n'était question que de mort à chaque ligne : la mort pour qui recèlera et ne dénoncera pas un insurgé; la mort pour qui ne livrera pas ses armes. Deux prisonniers condamnés par la cour prévôtale avaient été exécutés dès le 8 mai. Le conseil de guerre, substitué à la cour prévôtale, en condamna vingt et un autres. Mais les charges étaient tellement nulles sur plusieurs, que ce conseil, quoique présidé par le sanguinaire colonel Vautré, en recommanda cinq à la clémence du roi. Quatorze furent envoyés au supplice le 10 mai. Un sursis fut accordé pour deux, dont l'innocence paraissait évidente sur informations nouvelles.

Les sanglantes exécutions des 8 et 10 mai causèrent une telle répulsion dans le pays, que Donnadieu lui-même s'en inquiéta et qu'il écrivit au ministère de la guerre qu'il était temps d'arrêter l'effusion du sang. Sa lettre arriva trop tard. Le gou-

vernement avait déjà prononcé sur les recours en grâce: le duc de Richelieu et le nouveau ministre de l'intérieur, Laîné, avaient été d'avis de les accueillir ; mais, cette fois, l'homme du roi, le ministre de la police Decazes, fut du côté des ultras. C'était un homme d'esprit et de sagacité, habituellement opposé aux violences, et par tempérament et par bon sens : il associait volontiers son intérêt propre à l'intérêt public ; mais c'était avant tout un ambitieux: il se sentait ébranlé par l'événement qu'exploitait auprès de Louis XVIII le parti du comte d'Artois, et il voulut donner des gages. La rigueur l'emporta dans le conseil des ministres. Le télégraphe transmit l'ordre d'exécuter les condamnés pour lesquels avaient intercédé les tribunaux d'exception eux-mêmes, la cour prévôtale et le conseil de guerre.

Huit nouvelles victimes furent donc envoyées à la mort, dont deux, comme nous l'avons dit, avaient été reconnues innocentes. Un autre n'avait que seize ans. Celui-ci ne fut d'abord que blessé; il fallut tirer trois fois sur lui pour l'achever! (15-16 mai.)

Cet incident sinistre a laissé une tache ineffaçable sur le nom du ministre qui en porte la principale responsabilité.

Le conspirateur dont la témérité avait causé de tels malheurs, Didier, s'était réfugié en Savoie: il y fut découvert et livré par les autorités sardes; il fut guillotiné, le 10 juin, à Grenoble.

Le 17 juin, de grandes fêtes célébrèrent à Paris le mariage du second des neveux du roi, le duc de Berry, avec une jeune princesse de la branche des Bourbons de Naples, petite-fille du roi Ferdinand et de la trop fameuse Caroline d'Autriche. C'était pour aboutir à cette alliance sans valeur politique que le gouvernement de la Restauration, en 1814, avait refusé la main d'une sœur de l'empereur de Russie.

A cette occasion, le roi créa quatre maréchaux de France : deux d'entre eux étaient le ministre Clarke, général sans titres militaires, persécuteur acharné de l'ancienne armée, et l'émigré Viomesnil, à qui l'on semblait payer le sang des frères Faucher!

Les fêtes du mariage furent données entre deux séries d'exécutions. Les procès de généraux reprenaient ce caractère sanglant

que l'acquittement de Drouot et de Cambronne avait semblé devoir leur enlever désormais. Le général Charton avait été exécuté le 22 mai, quoique recommandé par le conseil de guerre à la clémence royale. Une odieuse affaire succéda à son procès. Après Waterloo, un certain colonel Gordon, qui avait déserté à l'ennemi, comme Bourmont, durant la journée de Ligny, s'était introduit dans la place de Condé, où commandait le général Bonnaire, pour en prendre le commandement au nom du roi. Les soldats avaient reconnu, saisi et fusillé le traître. Le général Bonnaire fut traduit pour ce fait devant un conseil de guerre. Il fut prouvé que le général n'avait été absolument pour rien dans la mort de Gordon. Le conseil de guerre, composé d'émigrés, ne l'en condamna pas moins à la déportation et à la dégradation militaire. Ce vieux soldat, plein d'honneur et couvert de blessures, subit, sur la place Vendôme, ce supplice pour lui pire que la mort (29 juin). Il en mourut de chagrin.

Le 27 juillet, fut exécuté, à Lyon, un militaire de grand mérite, le général Mouton-Duvernet. Il avait montré, pendant les Cent-Jours, beaucoup de modération et d'humanité, et avait protégé les royalistes contre l'irritation populaire. Son seul crime était de s'être rallié à Napoléon quelques jours avant le 20 mars. Les autorités civiles de Lyon et des villes voisines avaient déposé en sa faveur : le maréchal Mortier demanda sa grâce au roi ; sa femme alla se jeter aux genoux de Louis XVIII ; tout fut inutile.

Le jour de l'exécution du général Mouton-Duvernet, trois personnes subirent à Paris la peine des parricides, pour un complot ridicule où un agent provocateur avait proposé, dans un cabaret, de faire sauter les Tuileries. Cette peine, effacée depuis de notre Code criminel, consistait dans la décapitation, après que le bourreau avait tranché le poing au condamné.

D'autres exécutions se succédèrent dans la Sarthe, dans l'Aude, dans l'Hérault, dans le Gard, pour des motifs iniques ou futiles, tels que de prétendus complots de prison, tandis que, dans ces mêmes départements, les assassins de 1815 étalaient leur impunité triomphante.

Les emprisonnements, les exils arbitraires, les condamnations

à des peines graves se multipliaient de nouveau. La terreur régularisée remplaçait les massacres de l'année précédente. Un historien qu'on ne saurait soupçonner d'exagération, M. de Viel-Castel, rapporte, dans son *Histoire de la Restauration*, qu'il s'était formé, « comme aux plus mauvais temps de l'Empire romain, une classe de délateurs de profession. » Les personnes les plus inoffensives étaient enveloppées dans un système de dénonciations organisé au profit de toutes les cupidités et de toutes les haines. Le gouvernement finit par être obligé de sévir contre les misérables qui le trompaient et l'avilissaient.

Le roi s'effrayait de nouveau en voyant où on l'entraînait. Malgré les gages sanglants que le gouvernement venait de donner aux ultras, il n'était pas au fond réconcilié avec eux. Le roi et les principaux membres du ministère comprenaient que la Chambre allait revenir plus arrogante et plus insensée, et ils ne voulaient point de sa domination, qui menait évidemment aux catastrophes. Les puissances étrangères pesaient fortement dans le sens opposé aux ultras. Cette tendance fut indiquée par le retrait de quelques mauvaises mesures ; on supprima un comité pour les affaires ecclésiastiques établi par Vaublanc. On réorganisa l'École polytechnique sous les auspices du grand astronome Laplace.

M. Decazes travaillait avec persévérance à amener le roi à dissoudre la Chambre. Louis XVIII était très irrité du désir de sa mort que dissimulaient mal les ultras, lorsque la goutte qui le tourmentait menaçait de remonter; mais son humeur indécise et la peur des cris de son frère le faisaient flotter et varier. Le duc de Richelieu et le ministre de l'intérieur, Lainé, hésitaient à rompre définitivement avec les hommes qui se disaient les vrais, les seuls royalistes; d'autres ministres appartenaient encore aux ultras. Les difficultés étaient grandes. M. Decazes s'entendit avec les personnages les plus capables du parti modéré pour agir sur l'esprit du roi. Il rédigea un mémoire habile et pressant et en fit rédiger d'autres par MM. Pasquier et Guizot ; ce dernier engageait vivement le roi à s'appuyer sur les classes moyennes. M. Guizot, fort jeune encore, n'avait pas débuté d'une façon libérale dans la politique : en 1814, il avait, comme secrétaire

général du ministère de l'intérieur, préparé la loi sur la presse, qui maintenait la censure. Il prenait maintenant un rôle actif dans le parti opposé aux ultras et s'annonçait comme un écrivain politique de haute valeur.

Le roi se décida enfin. Le secret fut bien gardé, quoique plusieurs des ministres n'eussent cédé que devant l'expresse volonté du roi. Une ordonnance royale, publiée le 5 septembre 1816, surprit les ultras comme un coup de foudre. Elle déclarait qu'aucun des articles de la Charte ne serait révisé et que la Chambre était dissoute.

Aux cris de fureur qui éclatèrent au faubourg Saint-Germain et à la cour même, répondit une explosion de joie publique qui rappelait le 9 Thermidor ; on s'embrassait dans les rues. M. Decazes envoya aux préfets une circulaire où il invitait les électeurs à écarter également « les ennemis du trône qui voudraient le renverser et les amis insensés qui l'ébranleraient en voulant dicter la loi au roi. Il ne faut, disait-il, que des députés qui marchent d'accord avec le roi, avec la Charte, avec la nation. — Qu'on vienne à la Charte par le roi, ou au roi par la Charte, on sera également bien reçu. »

M. Decazes fit relâcher la plupart des personnes détenues arbitrairement et renvoya chez eux une partie des internés. Le plus illustre des écrivains royalistes, M. de Châteaubriand, éclatant génie littéraire, esprit politique mal équilibré, qui mêlait des idées libérales assez hardies aux idées théocratiques et aristocratiques les plus arriérées, attaqua violemment le ministère dans un écrit intitulé *La Monarchie selon la Charte*. Le roi le fit rayer de la liste des ministres d'État. M. Guizot et un autre jeune homme qui annonçait un talent littéraire éminent, M. Villemain, répondirent à M. de Châteaubriand : l'écrit de M. Villemain, surtout, se fit remarquer par sa vive riposte contre l'Ancien Régime.

Malgré les violences des ultras, fortement organisés et maîtres encore d'une foule de positions officielles que le ministre de l'intérieur, Laîné, ne s'était pas décidé à leur enlever, les élections donnèrent la majorité au ministère. Une majorité de haute bourgeoisie et de fonctionnaires remplaça la majorité de grands

seigneurs de l'Ancien Régime et de nobles de province qui avaient dominé dans la « Chambre introuvable ». La tentative de restauration de l'Ancien Régime avait échoué; ce qui lui succédait, c'était une première tentative de monarchie bourgeoise, par transaction entre la bourgeoisie et la légitimité.

CHAPITRE VI

SECONDE RESTAURATION (SUITE). — GOUVERNEMENT CONSTITUTIONNEL. — LE PARTI LIBÉRAL. — ÉVACUATION DU TERRITOIRE. — CHUTE DU MINISTÈRE DECAZES.

(Novembre 1816 — Février 1820.)

La session législative qui suivit les élections de 1816 commença le 4 novembre. Le roi l'ouvrit par un discours où il déclarait qu'il ne souffrirait jamais qu'il fût porté atteinte à la loi fondamentale (la Charte). « Que mon peuple, dit-il, soit bien assuré de mon inébranlable fermeté pour réprimer les attentats de la malveillance et pour contenir les écarts d'un zèle trop ardent. » C'était signifier aux Chambres que le gouvernement combattrait également les révolutionnaires et les ultras.

La première loi importante qu'on fit voter par les Chambres statua que tout établissement ecclésiastique reconnu par la loi pourrait recevoir ou acquérir, avec la permission du roi, des biens meubles ou immeubles. On rétablissait ainsi la « mainmorte », mais, du moins, avec la double garantie que chaque établissement ecclésiastique devrait être autorisé par une loi spéciale et que toutes ses acquisitions seraient subordonnées à l'autorisation du gouvernement.

On discuta ensuite un projet de loi qui était la grande question du moment : la loi électorale. Elle était combinée dans le but de fixer la puissance élective là où les dernières élections l'avaient portée. La Charte avait établi qu'on ne serait électeur qu'en payant trois cents francs d'impôt direct ; mais on pouvait, comme en 1815, faire choisir les électeurs par les assemblées

primaires entre les censitaires à trois cents francs. On supprima l'intervention des assemblées primaires, et l'on établit que tous les censitaires payant trois cents francs éliraient directement au scrutin de liste tous les députés du département. La préférence à donner au scrutin de liste sur le scrutin par lequel on nomme un seul député fut soutenue par M. Guizot avec d'excellentes raisons, les mêmes qu'avait autrefois exprimées le rapporteur de la Constitution de l'an III, Boissy d'Anglas. Le scrutin de liste produit des élections vraiment politiques ; le scrutin uninominal favorise l'intrigue et la médiocrité et abaisse le niveau des assemblées.

La loi fut adoptée par les deux Chambres, bien qu'à une faible majorité à la Chambre des pairs (janvier 1817).

Son résultat était d'écarter à la fois la démocratie et l'aristocratie au profit de la portion la plus aisée des classes moyennes.

Deux groupes politiques nouveaux y avaient concouru : les doctrinaires, les libéraux.

Le parti libéral, qui se formait et qui devait prendre une extension toujours croissante, se composait de tous les hommes qui étaient exclusivement attachés aux idées et aux intérêts de 89 et de la Révolution, et qui, peu sympathiques aux Bourbons, étaient disposés toutefois à tirer le meilleur parti possible des institutions actuelles : les uns au jour le jour et sans arrière-pensée, les autres avec des réserves pour l'avenir.

Les libéraux de la Chambre des députés avaient derrière eux au dehors un grand parti. Les doctrinaires étaient un petit groupe d'hommes distingués, si peu nombreux que M. Beugnot, qui en était, disait plaisamment que tout le parti tiendrait dans un canapé.

Les principaux étaient alors MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot et de Barante. A la différence des libéraux, ils n'acceptaient pas seulement la royauté comme un fait, ils se rattachaient, du moins alors, à la légitimité comme à un principe.

Même différence quant au nouveau régime électoral. Pour les libéraux, Benjamin Constant et autres, cette organisation était la plus convenable à la situation présente du pays et le meilleur moyen de se délivrer des ultras. Pour les doctrinaires,

ce régime, qui fondait la prépondérance exclusive de la classe moyenne, était ou devint un système, « une doctrine ». Ils affirmaient cette doctrine et toutes leurs conceptions politiques avec une roideur doctorale et dogmatique qui leur fit donner ce nom de doctrinaires. La « Doctrine » aboutit à nier les deux principes opposés de la souveraineté du peuple et de la souveraineté du roi, au nom de la souveraineté de la raison : les doctrinaires prétendaient réaliser la souveraineté de la raison en excluant les masses populaires des droits politiques et en assurant le pouvoir à la bourgeoisie aisée, qui gouvernerait sous le nom du roi.

Le régime électoral de 1817 avait son utilité dans le présent. Il convenait, afin de laisser respirer la France, de la gouverner modérément, de l'habituer aux institutions représentatives ; mais c'était une grande illusion de voir là autre chose qu'un expédient et qu'une transition, et de s'imaginer que cette prétendue souveraineté de la raison, incarnée dans quelques milliers de censitaires, pût être le dernier mot de la Révolution française.

Le ministère demanda la prorogation de la loi qui avait suspendu la liberté individuelle, en adoucissant un peu l'arbitraire qu'elle autorisait. M. Decazes laissa échapper, dans la discussion de cette loi, une parole malheureuse. En répondant aux ultras, qui prétendaient que le 5 Septembre menait la royauté à sa ruine, il déclara que l'autorité royale saurait, au besoin, se suffire à elle-même et se sauver : que l'article 14 de la Charte était là et que le roi saurait s'en emparer, c'est-à-dire faire les ordonnances nécessaires sans le concours des Chambres.

C'était la première fois que l'on attribuait cette portée à l'article 14. Ceci était pour la royauté le principe, non du salut, mais de la ruine. Lanjuinais réfuta énergiquement cette prétention : que l'article 14 conférait au roi le pouvoir de confisquer la Charte tout entière !

Après la loi sur la suspension de la liberté individuelle, fut voté le maintien de la censure pour un an. Les débats offrirent un bizarre spectacle, qui devait souvent se renouveler. Les ultras, auxquels venait d'échapper le pouvoir, réclamèrent avec passion la liberté.

La discussion du budget de 1817 présenta un grand intérêt. Le ministre des finances, Corvetto, avait travaillé à réparer le mal fait par la « Chambre introuvable », dont les folies avaient tendu à rendre tout système financier impossible. Il avait reconnu la nécessité de demander un ensemble de dépenses supérieur de plus de trois cents millions aux recettes. Il était à la fois nécessaire et difficile de recourir au crédit. Les banquiers français n'étant pas en état de fournir une telle somme, on s'adressa à deux grandes maisons de banque de Londres et d'Amsterdam. Les conditions furent onéreuses ; c'était inévitable. L'emprunt fut contracté à 52 : c'était près de dix pour cent.

A si haut prix que ce fût, on avait trouvé crédit ; les puissances étrangères consentirent à une première réduction de 30,000 hommes sur l'armée d'occupation (février 1817).

Le ministre des finances obtint des Chambres qu'on doublât la somme annuelle affectée au rachat de la dette publique.

A l'occasion de la discussion du budget, toutes les questions qui préoccupaient l'opinion publique furent agitées avec passion. M. de Villèle et d'autres membres de la droite attaquèrent vivement la centralisation, réagissant ainsi, non pas seulement contre le système administratif du Consulat et de l'Empire, mais contre celui de l'Ancien Régime, qui avait fait le plus de centralisation qu'il avait pu. La droite s'imaginait que ce que l'on ôterait de pouvoir aux agents du gouvernement pour le remettre à des assemblées locales passerait entre ses mains. Les partisans du ministère, les hommes de nuance plus ou moins libérale, défendirent la centralisation, le conseil d'État et l'Université.

Le débat sur l'Université menait aux questions religieuses. M. Duvergier de Hauranne, arrière-neveu du célèbre chef des Jansénistes au dix-septième siècle, dénonça les Jésuites, qui, en dépit des lois qui prohibent leur institut, s'introduisaient en France sous le nom de « Pères de la foi ». C'était à leur profit qu'on attaquait l'Université.

M. Royer-Collard affirma nettement que l'instruction et l'éducation publiques appartenaient à l'État et que l'Université devait avoir le monopole de l'enseignement.

Il est remarquable que ce philosophe chrétien et même catholique, mais anti-clérical, ait été aussi absolu sur le droit exclusif de l'État que ceux des révolutionnaires qui s'inspiraient uniquement des souvenirs de la Grèce et de Rome.

La lutte s'anima et se reporta de plus en plus sur le terrain des grands débats de l'Assemblée constituante. Le ministre des finances avait proposé d'affecter les forêts de l'État à la garantie de l'amortissement de la dette publique, avec faculté d'en aliéner jusqu'au quart : 150,000 hectares sur 600,000. Ces forêts provenaient en partie des biens ecclésiastiques. M. de Bonald, qui était le philosophe des ultras comme Royer-Collard était celui des doctrinaires, nia que la Constituante eût eu le droit de prendre les biens ecclésiastiques et prétendit que l'ancien clergé de France avait été, en corps, propriétaire de ces biens ; qu'il les avait possédés collectivement au même titre qu'un individu possède sa propriété.

MM. de Barante, Duvergier de Hauranne et Beugnot démontrèrent que c'était absolument faux, et que cette sorte de biens avait été possédée par les établissements ecclésiastiques, chacun en leur particulier, et nullement par l'Église en général ni par le clergé en corps. M. Beugnot, rapporteur de la commission, avec une décision et une vigueur qu'on n'eût point attendues de lui, revendiqua les Principes de 89 et soutint le bon droit des actes de la grande Constituante. Il montra l'absurdité de la confusion que l'on faisait entre la vraie propriété, celle des individus, des personnes réelles, cette propriété que la loi règle, mais ne crée pas, et la prétendue propriété des corporations, ce qu'on appelle la personnalité civile attribuée à des congrégations, simple fiction que le législateur crée et qu'il peut modifier ou supprimer. Il établit que la propriété de toute corporation supprimée revient de droit à l'État.

Ce fut un grand spectacle que de voir les principes et les actes de 89 confessés par les hommes de la monarchie restaurée. La preuve était faite qu'en dépit de toutes les réactions, ces principes et leurs effets étaient indestructibles.

Camille Jordan, qui avait joué un rôle important dans le côté droit sous la Constitution de l'an III et qui avait alors vivement dé-

fendu le clergé, fut plus énergique encore que Beugnot. Il fit appel aux traditions de toute l'ancienne magistrature française contre les maximes des ultras sur les biens ecclésiastiques et sur les donations prétendues perpétuelles, par lesquelles un individu qui possède un coin de terre durant les quelques années qu'il passe en ce monde pourrait l'immobiliser pour les siècles des siècles.

A la Chambre des pairs, le duc de La Rochefoucauld résuma et conclut le débat en disant que, le clergé n'ayant jamais eu les droits de la véritable propriété, on ne pouvait prétendre qu'il y eût eu à son égard spoliation.

Cette belle discussion fit bien voir que notre pays se relèverait, et les hommes qui l'ont soutenue, quels qu'aient été à tout autre égard leurs actes et leurs opinions, méritent une place dans la tradition nationale.

Le budget de 1817, qui a été l'occasion de ces éclatants débats, tient une place très importante dans notre histoire financière : c'est lui qui a fondé notre système financier et notre crédit public. Corvetto avait été l'habile continuateur du baron Louis. La rente, si bas sous les ultras, remonta bientôt jusqu'à 68.

La clôture de la session eut lieu le 26 mars 1817.

Le pays avait pris l'intérêt le plus ardent aux délibérations des chambres. L'animation des partis ne se calma point après la session. Des incidents sans cesse renaissants entretenaient l'agitation des esprits. Les ultras, quoiqu'ils n'eussent plus la direction du gouvernement, étaient encore protégés par plusieurs des ministres et occupaient une foule de positions officielles dont ils continuaient à abuser. Les acquittements scandaleux des assassins de 1815 attestaient la puissante organisation de cette faction dans le Midi et irritaient l'opinion, qui saisissait toutes les occasions de réagir en sens contraire. Tout tournait à la politique. Une frégate française, la *Méduse*, avait fait naufrage dans les mers d'Afrique, par l'incapacité de son capitaine, émigré rappelé au service. Ce commandant s'était sauvé dans une chaloupe, abandonnant une partie de son équipage. Cent cinquante malheureux, réfugiés sur un radeau, avaient presque tous péri de faim ; treize seulement avaient été enfin recueillis vivants par un navire étranger.

Cette tragique aventure redoubla l'exaspération publique contre les émigrés auxquels on avait livré nos armées de terre et de mer ; elle nous valut un des plus beaux tableaux qu'ait jamais produits l'école française, *le Naufrage de la Méduse*, de Géricault, jeune peintre qui a trop peu vécu et dont les œuvres trop peu nombreuses sont empreintes d'une sombre énergie et d'une tristesse héroïque. C'est lui aussi qui a personnifié nos victoires et nos revers dans les admirables types des deux cavaliers de la Grande Armée, le *Chasseur* et le *Cuirassier*.

La mort de Masséna suscita une imposante manifestation à Paris. Ce grand capitaine avait été accablé d'outrages par les ultras en 1815. Douze maréchaux de France menèrent son convoi, que suivirent les anciens militaires par milliers, la jeunesse, le peuple entier. Ce fut comme la fête funèbre de notre gloire.

Ainsi que durant les premières années de la Révolution, le public saisissait bruyamment toutes les allusions dans les théâtres; on s'y querellait ; on s'y battait : gardes du corps et officiers de la garde royale contre étudiants et officiers à demi-solde. L'indiscipline et les provocations des officiers royalistes faisaient beaucoup de tort au gouvernement, qui les désapprouvait, mais n'osait les punir.

Les dures condamnations infligées par les tribunaux à diverses publications politiques produisaient aussi un mauvais effet pour le ministère. On s'indigna d'avoir vu condamner à deux ans de prison, 10,000 francs d'amende, dix ans de suspension des droits civiques, un ancien royaliste qui avait écrit une défense de Carnot, puis à des peines moindres, mais graves encore, les deux rédacteurs du recueil libéral *le Censeur*, MM. Comte et Dunoyer ; ils avaient fait, avant et pendant les Cent-Jours, une courageuse opposition à Napoléon et n'avaient jamais attaqué la royauté.

Les journaux étant encore soumis à la censure, les publicistes les plus distingués écrivaient dans des recueils qui ne paraissaient point à jour fixe ; MM. Guizot, Benjamin Constant, de Bonald, avaient chacun leur organe. Un écrivain original et hardi, Paul-Louis Courier, commençait de publier, contre tout

ce qui rappelait l'Ancien Régime, ses pamphlets si incisifs, si acérés dans leur simplicité calculée et dans leur langue claire, sobre, remontant volontiers aux formes anciennes ; il reproduisait, toute proportion gardée, quelque chose de Rabelais et quelque chose de Voltaire.

Pendant que la politique remuait la classe moyenne et, plus ou moins, le peuple des villes, une autre cause agitait profondément, avec les classes ouvrières, la masse entière des classes pauvres des campagnes. A la suite des dévastations des étrangers, qui avaient interrompu la culture en diverses contrées, des pluies continuelles avaient fait manquer, dans presque toute la France, la récolte de 1816. La cherté des grains avait suscité des troubles durant la seconde moitié de cette année. Le ministre de l'intérieur, Laîné, avait fait de son mieux pour combattre les progrès du mal. Il avait, contrairement aux préjugés des ultras et aussi aux préjugés populaires, maintenu la libre circulation des grains à l'intérieur de la France, en même temps qu'il encourageait l'importation des blés étrangers et qu'il en faisait acheter pour le compte de l'État.

La misère, néanmoins, allait augmentant ; on revoyait les queues à la porte des boulangers, comme aux jours les plus douloureux de la Révolution. Il y eut un grand élan de charité dans le pays. On recourut à tous les moyens : comités, souscriptions, ateliers municipaux. On parvint de la sorte à traverser l'hiver ; mais, au printemps de 1817, les associations particulières, ainsi que le gouvernement lui-même, furent débordées et comme submergées par la disette qui devenait famine. Si, à Paris, par les grands sacrifices que s'imposait la ville, les boulangers pouvaient fournir le pain à un prix élevé, mais non pas tout à fait inabordable, dans certaines contrées du Nord et de l'Est, le prix monta jusqu'à vingt-quatre sous la livre. Les malheureux en venaient à arracher l'herbe des champs ; des bandes de paysans affamés, hommes, femmes, enfants, envahissaient les villes et venaient implorer la pitié des bourgeois, qui leur distribuaient, dans les rues et dans les cours, le peu qu'on pouvait ramasser d'aliments pour les empêcher de mourir de faim.

Le désespoir poussa les malheureux à des émeutes : dans un certain nombre de départements, les marchés furent assaillis ; les marchands et les fermiers furent obligés, dans beaucoup de villes, de livrer leurs blés à bas prix : des magasins furent pillés.

Ces troubles furent facilement réprimés dès qu'on fit intervenir les troupes. Il eût fallu de la modération dans la répression de désordres causés par de si cruelles souffrances ; mais la modération n'était point à l'usage des cours prévôtales. Elles prodiguèrent les travaux forcés et firent tomber trois têtes à Sens et cinq à Montargis, dont une de femme. Aucun meurtre, cependant, n'avait été commis par les condamnés, et la répression n'avait coûté la vie à aucun agent de la force publique (Juin 1817).

Aux troubles suscités uniquement par la misère s'étaient mêlés, sur quelques points, des mouvements politiques. Plusieurs exécutions eurent lieu, pour séditions ou pour complots, à Alençon et à Bordeaux.

La situation de Lyon était très grave et rappelait ce qu'avait été celle de Grenoble l'année précédente. Le commandant militaire de Lyon était alors le général Canuel, ce jacobin passé aux ultras, qui avait joué un si triste rôle dans le procès du brave général Travot. Il fit pire à Lyon que le général Donnadieu n'avait fait à Grenoble : Donnadieu avait réprimé avec barbarie et fort exagéré une conspiration peu redoutable, mais réelle : Canuel fomenta lui-même un complot pour avoir à le réprimer. Ses agents provocateurs se mêlèrent aux mécontents, les échauffèrent, les poussèrent, pour les livrer. Ces menées produisirent de la fermentation dans la ville et les environs : plusieurs officiers à demi-solde projetèrent un mouvement dans le genre de celui qu'avait essayé Didier.

Au moment d'agir, ils reconnurent qu'ils étaient trahis ; un capitaine, qui avait été auprès d'eux l'agent de Canuel, fut tué de deux coups de pistolet dans une rue de Lyon. Toutes les précautions militaires étaient prises, et une faible tentative d'insurrection fut immédiatement étouffée, d'abord à Lyon, puis dans la campagne.

On vit alors recommencer tout ce qui s'était passé en 1816 à

Grenoble. Il y eut onze exécutions à mort avec des circonstances encore plus odieuses que dans l'affaire Didier ; un tout jeune homme, presque un enfant, fut guillotiné devant la maison de sa mère. Les soldats de Canuel commirent dans les campagnes toutes sortes d'exactions et de violences. Canuel avait gardé les habitudes du temps de ses amis Rossignol et Ronsin, et laissé tomber toute discipline parmi les troupes qu'on lui avait confiées.

M. Decazes retomba dans les errements de l'année précédente : le gouvernement donna l'ordre d'exécuter un condamné recommandé à sa clémence par la cour prévôtale elle-même. Cette récidive est ce qu'il y a de plus grave contre le caractère de ce ministre.

Des condamnations iniques se succédaient en foule, infligeant des peines exorbitantes à des innocents ou à des hommes qu'on frappait en dehors de toutes conditions légales. Les jours de la Terreur semblaient revenus dans le Lyonnais. Les ouvriers en soieries fuyaient au loin ; le nombre des métiers en activité tomba de dix-huit mille à sept mille.

M. Decazes commença d'être ébranlé par les incessantes représentations du lieutenant de police de Lyon. Ce magistrat, chargé d'une fonction de l'Ancien Régime qu'on avait rétablie à Lyon ainsi qu'à Paris, était un honnête homme, non seulement étranger, mais absolument opposé à ce qui se passait à Lyon. Il niait qu'aucun motif grave excusât ces persécutions impitoyables. Le ministère envoya le maréchal Marmont avec des pouvoirs extraordinaires qui lui subordonnaient toutes les autorités. Marmont valait mieux, sous bien des rapports, que la fâcheuse renommée que lui a faite sa conduite en 1814. Il était humain, et il avait près de lui, comme chef d'état-major, un homme de cœur et d'initiative, le colonel Fabvier, qui eut depuis une part si honorable à l'affranchissement de la Grèce. Fabvier lui fit voir que la vérité était du côté du lieutenant de police, et le maréchal dénonça au gouvernement Canuel et les ultras comme les vrais auteurs de la conspiration. Canuel fut révoqué, avec quelques-uns des fonctionnaires qui avaient été ses complices, et la paix rentra enfin dans la malheureuse ville de Lyon.

Vers le même temps, le jury, à Paris, acquitta les membres d'une société dite de « l'Épingle noire », parce qu'une épingle noire lui servait de signe de ralliement. Là aussi, on avait reconnu la main d'agents provocateurs.

Un nouveau coup fut porté aux ultras : ils perdirent deux ministères où ils avaient fait bien du mal ; Clarke fut remplacé à la guerre par le maréchal Gouvion-Saint-Cyr, et le comte Dubouchage eut pour successeur à la marine M. Molé.

Gouvion-Saint-Cyr rentrait au pouvoir dans des conditions bien meilleures que celles où il l'avait quitté. Ayant maintenant les mains libres, il allait se montrer sous un jour nouveau et déployer les facultés d'un administrateur de premier ordre.

Le premier renouvellement partiel de la Chambre des députés, conformément à l'ordonnance du 5 septembre 1816, s'opéra le 20 septembre 1817. Les libéraux élurent à Paris le gouverneur de la Banque, Jacques Laffitte, très populaire parmi le commerce parisien, et deux autres banquiers, Benjamin Delessert et Casimir Périer ; en province, Dupont de l'Eure, magistrat d'une haute probité et d'un ferme caractère, qui avait marqué dans la Chambre des Cent-Jours, et deux hommes qui appartenaient par leurs origines à l'Ancien Régime, mais par leurs opinions au libéralisme le plus démocratique, MM. de Chauvelin et d'Argenson.

M. Decazes était parvenu, à force de menées, à empêcher l'élection de La Fayette, de Benjamin Constant et de Manuel. Les libéraux avaient gagné quelques sièges aux dépens des ultras ; mais le ministère maintenait sa majorité.

Le roi, le 5 novembre, dans son discours d'ouverture des Chambres, promit la suppression des cours prévôtales et annonça une importante loi sur le recrutement de l'armée, qu'avait préparée Gouvion-Saint-Cyr : tous les grades seraient désormais accessibles à tous.

Un projet de loi très peu libéral sur la presse gâta le bon effet des promesses du roi. Ce projet n'affranchissait pas les journaux de la censure et n'accordait pas aux livres la juridiction du jury. Les libéraux, qui formaient la gauche de la Chambre, et même les doctrinaires, voulaient le jury pour tous les délits de

presse; il n'y avait pas jusqu'aux ultras qui ne réclamassent la liberté de la presse depuis qu'ils n'étaient plus au pouvoir. Camille Jordan, qui, dans le groupe doctrinaire, se rapprochait le plus de la gauche, attaqua vigoureusement, non plus seulement les ultras, mais cette espèce de « constitutionnalisme bâtard », qui, tout en voulant la Charte, en minait les garanties légales et en favorisait les ennemis.

Ceci s'adressait au ministre de l'intérieur Laîné, qui, bien qu'il se fût séparé des ultras, gardait pour eux des ménagements.

Le ministère, après de très vifs débats, obtint le maintien de la censure pour un an et fit écarter le jury pour les livres à une faible majorité.

La loi, cependant, modifiée par des amendements, était devenue fort incohérente, et la Chambre des pairs la rejeta (23 janvier 1818). Les ministres annoncèrent un projet de législation d'ensemble sur la presse pour la session suivante.

Ce qui venait du ministère de la guerre était bien plus satisfaisant que ce qui venait de l'intérieur. Gouvion-Saint-Cyr avait commencé à écarter les ultras pour rappeler à l'activité les officiers capables. Il avait reconstitué le corps des ingénieurs géographes, supprimé par son prédécesseur. Le projet de loi sur l'armée avait été présenté à la Chambre des députés le 29 novembre.

La Restauration, ayant promis l'abolition de la conscription, ne pouvait la rétablir ouvertement. Le projet de loi prenait donc pour base apparente du recrutement les engagements volontaires : seulement, s'ils ne suffisaient pas, ce dont on était bien assuré, on y suppléerait par un tirage au sort entre les jeunes gens de vingt ans ; ce tirage devrait fournir au plus 40,000 hommes par an. Les jeunes gens appelés par le sort seraient astreints à six ans de service actif et six ans de vétérance (de réserve). La force totale de l'infanterie, organisée par légions départementales, était fixée à 150,000 hommes; en y joignant les vétérans, qui ne serviraient dans aucun cas hors de France, c'étaient 300,000 fantassins qu'on serait certain d'avoir pour la défense du territoire. Les autres armes et la garde royale se

recruteraient exclusivement par les engagements volontaires.

Après les règles sur le recrutement venaient celles sur l'avancement. Nul ne pourrait être officier sans avoir servi deux ans comme sous-officier, ou suivi pendant deux ans les cours d'une école militaire. Un tiers des sous-lieutenances d'infanterie serait réservé aux sous-officiers ; les deux tiers des autres grades, depuis le lieutenant jusqu'au lieutenant-colonel, appartiendraient à l'ancienneté, et le troisième tiers au choix du roi. En temps de paix, on ne pourrait monter d'un grade à un autre qu'au bout de quatre ans.

Le double but de ce projet était d'assurer la défense du pays et de rendre à l'armée sa solidité, en la soustrayant à l'invasion de la faveur et des abus de l'Ancien Régime.

Le temps de service était bien long et obligeait à admettre les remplaçants ; mais on eût pu modifier plus tard cette disposition. En résumé, le projet était le meilleur possible dans les conditions où se trouvait la France. Les libéraux l'accueillirent avec une satisfaction qui n'eut d'égale que la colère des ultras. Ceux-ci éclatèrent en transports d'indignation contre cette loi « révolutionnaire », qui attentait à la liberté « des choix du roi » en réglant l'avancement, et qui ne laissait plus espérer le retour du bon temps des officiers par droit de naissance.

Les ultras avaient de plus très grand'peur des vétérans. Ils croyaient voir là reparaître la Grande Armée et les Cent Jours. Les attaques qu'ils portèrent à la tribune contre nos vieux soldats furent vigoureusement et brillamment relevées, non pas seulement par la gauche, mais par les hommes du gouvernement. — « Nos vétérans, s'écria M. Beugnot, ont acquis au nom français une grandeur que les revers n'ont pu lui ôter. Ne voyez-vous pas que le peuple les aime ? Ils sont si éminemment nationaux, que, les blesser, ce n'est pas seulement une injustice, c'est une faute. »

Le ministre de la guerre vint à son tour défendre la Grande Armée, en défendant son projet dans un discours écrit d'une grande élévation et d'une grande force. M. Guizot avait prêté son talent littéraire à l'expression des pensées de Gouvion-Saint-Cyr.

Les efforts des ultras furent impuissants contre le tirage au sort et contre les règles de l'avancement. Malheureusement, ils eurent plus de succès quant à la vétérance. La Chambre ne comprit pas suffisamment l'ensemble des plans de Gouvion-Saint-Cyr : elle supprima le service des vétérans en temps de paix ; ce n'était pas le moyen de les avoir prêts en cas de guerre.

La loi, ainsi altérée, fut votée par les deux Chambres (5 février-9 mars 1818). Telle qu'elle était, elle constituait encore un grand progrès.

Une loi répressive de la traite des noirs fut votée dans cette session. C'était un premier pas vers l'abolition de l'esclavage dans nos colonies, où Napoléon l'avait rétabli.

On arriva enfin, durant ce printemps de 1818, à liquider les réclamations financières qu'élevaient contre nous les étrangers. Les prétentions des petits États, des Allemands surtout, allaient jusqu'à l'extravagance. Le total des demandes étrangères approchait de 1,400 millions ! Les grandes puissances ne soutinrent pas ces folies, et l'affaire fut définitivement arrangée avec elles, moyennant la création de 16 millions de rentes. Ceci était en dehors des 700 millions d'indemnité de guerre imposés à la France. Le ministère demanda à la Chambre des députés de voter un crédit de 24 millions de rentes pour assurer l'achèvement du paiement de notre rançon et obtenir par là l'évacuation immédiate du territoire. Cela faisait une émission de 40 millions de rentes en tout. Les deux Chambres l'accordèrent avant la clôture de la session, qui fut terminée en mai.

La souscription publique que l'on ouvrit pour un premier emprunt eut un succès extraordinaire ; on demandait 14 millions 600,000 francs de rentes ; il y eut jusqu'à 160 millions de rentes de souscrits. C'est le premier exemple des faits de ce genre qui se sont renouvelés récemment sur de bien plus vastes proportions. L'emprunt avait été émis à 66 fr. 50, au lieu de 52 l'année précédente.

Le second emprunt, de 24 millions de rentes, fut contracté à l'étranger ; mais plus de moitié fut cédé aux capitalistes fran-

çais. La rente monta, en août, à 80. Ce n'était plus une ascension naturelle : il y avait là beaucoup d'agiotage ; on exploitait et l'on exagérait les effets de la confiance publique. Il devait y avoir une réaction inévitable.

Tandis que les ministres des affaires étrangères et des finances travaillaient à obtenir l'évacuation du territoire, le ministre de la guerre poursuivait les réformes qui avaient pour but de remettre le pays en défense. Il commençait à reconstituer l'effectif de notre infanterie. Bien qu'il pensât que la meilleure école pour les officiers est d'avoir fait le métier de soldat, il réorganisa le mieux possible les écoles militaires que lui imposaient les conditions sociales de l'époque. Il effectua une autre création qui avait encore davantage à ses yeux une valeur purement temporaire : il créa le corps d'état-major. Une école supérieure de la guerre est nécessaire : un corps d'état-major, séparé des armes diverses, ne l'est pas. Une autre institution de Gouvion Saint-Cyr fut, au contraire, d'une valeur absolue et capitale : c'étaient les écoles et les exercices régimentaires, où, avec la lecture, l'écriture et le calcul, on enseignait l'escrime, la gymnastique et la natation.

Une ordonnance du 22 juillet 1818 exclut à la fois de l'état-major général les trop vieux et les trop jeunes officiers sans services militaires : c'est-à-dire la plupart des émigrés et de leurs fils. Cette excellente mesure porta au comble la haine des ultras contre le ministre de la guerre.

Gouvion-Saint-Cyr préparait un plan général de défense du territoire.

Cette année 1818 marque dans notre histoire tout à la fois par les débats éclatants des deux Chambres, par les importantes mesures du gouvernement et par le grand mouvement des esprits et de l'opinion. Une lutte passionnée ne cessait pas entre les recueils non périodiques libéraux et ultras, qui étaient libres, tandis que les journaux ne l'étaient point. Les deux principaux recueils étaient, pour les libéraux, *la Minerve*, dirigée par Benjamin Constant et ses amis, et, pour les hommes de la droite, le *Conservateur*, à la tête duquel était M. de Chateaubriand. De grands talents se déployaient de part et d'au-

tre dans ces combats de la presse ; toutefois, une publication récente, dont l'auteur n'était plus de ce monde, dépassait de beaucoup, par la valeur durable du fond, tous les articles, les pamphlets et les livres qu'enfantait la polémique du jour.

C'étaient les *Considérations sur la Révolution Française*, que madame de Staël, morte en 1817, avait laissées pour adieu à la France. Malgré les réserves qu'il y a lieu de faire en ce qui concerne quelques-uns des jugements de madame de Staël sur les personnes et sur les institutions, on doit reconnaître, dans cette œuvre qui immortalise son nom, le livre politique le plus éminent de l'époque et le plus fort peut-être qui soit sorti de la main d'une femme. Depuis les grands écrivains latins, nul n'avait peint un portrait historique comparable à celui qu'elle a tracé de Napoléon en traits qui ne s'effaceront pas.

Ce livre également accablant pour l'Empire et pour la réaction royaliste, un concours de circonstances fatales l'a empêché de produire tout son effet à l'égard du bonapartisme. Les masses n'ont guère qu'une idée et qu'un sentiment à la fois. Le courant de l'opinion se portait alors tout entier contre les ultras. Ceux-ci ne pouvaient plus, comme naguère, étouffer la voix des victimes de la Terreur blanche; on publiait maintenant avec hardiesse les récits des atrocités de 1815, et l'opinion ne se prenait plus à rien d'autre. Les ultras avaient fait beaucoup de mal à la France par leur tyrannie et leurs vengeances sanglantes; mais le mal qu'ils lui ont causé indirectement a eu des conséquences bien autrement durables et bien plus funestes, que subit encore aujourd'hui notre patrie. Par la haine qu'ils ont inspirée aux masses, ils ont effacé les souvenirs du despotisme napoléonien et les griefs populaires contre l'Empire : ils ont habitué le peuple à confondre l'Empire avec la Révolution et avec le drapeau tricolore ; ils ont amené l'alliance contre nature des libéraux avec les bonapartistes, qui se présentaient à la nation comme les héritiers de la Grande Armée et les défenseurs malheureux de l'indépendance nationale. 1814 et 1815 faisaient oublier 1808, 1812 et 1813, et le peuple ne savait pas combien Napoléon avait été crimi-

nel en refusant une paix qui eût maintenu la grandeur de la France.

Cette alliance du libéralisme et du bonapartisme, un grand poëte en a été la voix retentissante. Béranger a célébré à la fois les gloires de la République et celles de l'Empire, en exaltant avec passion la personne du « grand homme » et en poursuivant de sa redoutable ironie la royauté restaurée et le cléricalisme. Ce qui a fait longtemps son immense popularité a suscité, depuis le second Empire, une réaction contre sa mémoire. On a exagéré sa responsabilité. Il n'a pas été l'auteur, il n'a été que l'organe de ce mouvement qui a entraîné la France. Il a toujours suivi et non devancé le courant des idées de son temps, en traduisant la pensée commune avec un talent admirable qui était parfois du génie. A l'époque où nous sommes parvenus, dans la guerre entre le libéralisme et le cléricalisme, toute la presse libérale ensemble, avec toutes les plumes aiguisées et brillantes dont elle disposait, faisait moins d'impression sur la foule qu'une chanson de Béranger contre les jésuites : sa poésie avait des ailes ; on la chantait dans toute réunion populaire, d'un bout de la France à l'autre ; elle pénétrait dans le dernier hameau avec les images des héros de la Grande Armée.

Les ultras et les cléricaux, qui ne faisaient qu'un, ripostaient de leur mieux par d'autres moyens. Ils continuaient à faire circuler leurs bruyants missionnaires, accueillis sur certains points avec enthousiasme, repoussés sur d'autres par des émeutes populaires. Ils faisaient partout la guerre à la nouvelle méthode d'enseignement mutuel, introduite d'Angleterre dans les écoles laïques de nos villes, et qui était contraire aux procédés scolaires des frères de la « Doctrine chrétienne ». Ils attaquaient avec acharnement l'Université et réclamaient la liberté d'enseignement pour leurs établissements, en attendant qu'ils pussent substituer leur monopole à celui de l'État.

Un nouveau champion venait de débuter avec éclat dans les rangs du parti clérical : l'abbé de Lamennais avait publié son premier ouvrage, l'*Essai sur l'indifférence en matière de Reli-*

gion. Ce livre hardi, paradoxal, mais puissant, écrit en faveur de l'ultramontanisme, pouvait, interprété d'une certaine façon, aboutir à la souveraineté du peuple ; mais ni le public, ni l'auteur lui-même n'en tiraient alors cette conclusion lointaine. Seulement, on sentait là un homme extraordinaire, excitant la curiosité et l'étonnement, bien supérieur à M. de Bonald sous tous les rapports et à M. de Chateaubriand comme penseur.

M. de Lamennais attaquait la philosophie qui se base sur la raison individuelle : d'autres la défendaient brillamment. Les luttes de l'esprit, étouffées sous l'Empire, renaissaient presque comme au dix-huitième siècle, et les idées du passé y retrouvaient d'éloquents et d'énergiques interprètes qui leur avaient manqué à cette grande époque, tandis que l'enseignement philosophique, dans les hautes chaires de l'Université, attirait de plus en plus la jeunesse et le public lettré. Des philosophes éminents s'étaient formés du temps de l'Empire ; mais les esprits autour d'eux n'étaient point alors aux méditations intellectuelles. Le milieu était redevenu plus favorable. Un de ces hommes, La Romiguière, continuait à enseigner des idées saines et solides dans une langue d'une élégance et d'une clarté accomplies ; il avait corrigé la méthode en vogue au siècle dernier, celle de Condillac, qui, sans être matérialiste, avait donné ouverture au matérialisme. Condillac, en faisant venir toutes nos idées de nos sensations, n'avait pas montré l'activité propre et volontaire de notre esprit dans le travail qu'il opère sur les sensations et dans la formation des idées. La Romiguière avait réparé cette omission capitale et, par là, était rentré dans la tradition des grands métaphysiciens.

Royer-Collard, lui, avait introduit en France une autre méthode, celle des philosophes écossais, basée sur le principe du sentiment et sur ce qu'on nomme « les faits de conscience ». Malgré les différences de formules et de langage, cette école, au fond, n'avait pas de principes essentiellement différents de ceux de Rousseau, d'une part, et, de l'autre, de Kant, le plus sage des philosophes allemands.

Un autre philosophe spiritualiste, Maine de Biran, mérite

encore d'être cité comme un esprit méditatif, ingénieux et parfois profond.

Royer-Collard avait quitté sa chaire ; mais il avait formé des élèves de haute distinction. Un jeune professeur destiné à une grande renommée, Victor Cousin, enseignait les doctrines du maître avec cette éloquence éblouissante qui devait tour à tour exposer les théories des principales écoles philosophiques, anciennes et modernes, pour tâcher de les concilier dans le système que son auteur nomma l'Éclectisme, d'un mot grec qui veut dire « choix ».

Auprès de Victor Cousin commençait à se produire un autre jeune philosophe d'une intelligence pénétrante, forte et austère, Théodore Jouffroy.

Ce mouvement philosophique, par ses méthodes, se séparait du dix-huitième siècle et tendait à se rapprocher de la philosophie du dix-septième, c'est-à-dire de la tradition de Descartes ; mais le spiritualisme rationnel des nouveaux philosophes n'avait aucun rapport avec la réaction dévote des ultras ni avec le christianisme d'imagination de Chateaubriand.

Ces études élevées et abstraites s'adressaient à la portion la plus lettrée du public : la masse des lecteurs allait à des publications d'un tout autre genre, qui concernaient la politique et l'histoire contemporaine. De grands corps d'ouvrages étaient comme la réserve des troupes légères du libéralisme, c'est-à-dire de *la Minerve* et des autres recueils et pamphlets. Les deux principaux de ces ouvrages étaient *Les Rapports et Discours prononcés à la Tribune nationale*, et *Les Victoires, conquêtes et revers des Français*, vaste recueil militaire consacré à la glorification de la Grande Armée et qui exaltait les sentiments guerriers de la nation. Les regrets qu'il excitait dans les cœurs tournaient au profit des souvenirs de l'Empire.

Un incident lointain excitait un vif intérêt dans le pays. Trois généraux exilés avaient formé le projet de fonder une colonie au Texas, région américaine alors presque inhabitée. Ils avaient invité les militaires que les événements de 1815 avaient obligés de quitter la France à venir les joindre dans

cette nouvelle patrie. On recueillit de tous côtés des souscriptions en faveur des « soldats laboureurs » et « du Champ d'asile ».

La colonie ne put s'organiser : le gouvernement espagnol, de qui dépendait encore le Texas, obligea les colons de se disperser.

Les luttes de la presse continuaient avec une passion opiniâtre. Les procès et les condamnations, dans lesquels les tribunaux royalistes agissaient pour leur compte plus que pour celui du gouvernement, ne servaient qu'à faire perdre au ministère le bénéfice de ce qu'il faisait de bien.

Une polémique d'une extrême violence avait lieu, non pas seulement entre les libéraux et les ultras, mais entre les agents mêmes du gouvernement. D'une part, le lieutenant de police de Lyon et le colonel Fabvier, soutenus par le maréchal Marmont, d'autre part, le général Canuel et ses adhérents, se démentaient et s'accusaient avec un scandale immense.

Cette querelle aboutit à quelque chose de fort extraordinaire. Canuel, déjà disgrâcié et craignant pire, trama, avec des officiers ultras, une conspiration dans laquelle entra le général Donnadieu. Le complot visait non seulement les ministres, mais le roi, qu'il s'agissait de forcer d'abdiquer au profit du comte d'Artois. Les conjurés croyaient pouvoir compter sur deux régiments de la garde, sur un régiment suisse et sur les gardes du corps.

D'après les révélations de plusieurs des complices, des poursuites furent ordonnées, non sans hésitation. L'un des révélateurs prétendit que les conjurés, si le roi résistait, avaient l'intention de le traiter comme le tsar Paul Ier.

Sur ces entrefaites, le gouvernement eut connaissance d'une note secrète rédigée par M. de Vitrolles, le confident du comte d'Artois et l'agent le plus actif du parti ultra : elle était adressée à l'empereur de Russie et engageait les puissances alliées à ne pas retirer leurs armées du territoire français jusqu'à ce que le roi eût changé ses ministres.

M. de Vitrolles fut rayé de la liste des ministres d'État pour cet acte qui eût mérité un châtiment beaucoup plus sévère. On

hésita toutefois de nouveau à pousser à fond le procès des conspirateurs ultras. On craignit d'en trop savoir. Le comte d'Artois était personnellement innocent, mais non son entourage. Canuel et ses coaccusés finirent par être acquittés, faute des preuves qu'on n'avait pas voulu trouver.

M. de Vitrolles, lorsqu'il cherchait à faire intervenir dans nos affaires intérieures les puissances étrangères, avait compris que leurs dispositions, au moins chez la plupart, s'étaient modifiées. Les alliés avaient d'abord approuvé l'ordonnance du 5 septembre et le changement opéré dans la marche du gouvernement français; les folies des ultras leur avaient causé de l'impatience et de l'inquiétude. Leurs préoccupations se portaient maintenant du côté opposé. Ils trouvaient que le parti libéral gagnait bien du terrain et que la France se relevait bien vite! On lit, dans la correspondance du diplomate autrichien Gentz, un passage extrêmement remarquable, écrit en cette année 1818, sur la vitalité et les ressources exceptionnelles de la France; il prévoit qu'elle réparera ses malheurs et reprendra promptement son grand rôle en Europe, si elle parvient à se refaire un allié puissant en divisant la coalition. Cet étranger voyait mieux notre intérêt et nos chances que nous n'avons su les voir nous-mêmes!

Les puissances étrangères, surtout les États allemands, s'inquiétaient de la France, parce qu'elles s'inquiétaient de leurs propres affaires intérieures. L'agitation libérale se propageait partout en Europe. Les gouvernements de Bavière, de Bade, de Saxe-Weimar, venaient d'accorder des constitutions à leurs sujets. On en réclamait partout ailleurs. Les provinces de la rive gauche du Rhin manifestaient des sentiments fort hostiles à la Prusse, et les populations prussiennes, tout au moins la partie jeune et remuante de ces populations, se montraient fort mécontentes de voir leur roi différer de jour en jour l'exécution de ses solennelles promesses. L'Angleterre était troublée par les mouvements qu'excitait dans ses classes ouvrières le parti démocratique, auquel on donnait le nom de « radical ».

La combinaison qui avait créé le royaume des Pays-Bas contre la France menaçait de se retourner contre ses auteurs :

une ambition illimitée avait envahi cette maison de Nassau à laquelle on avait donné la Belgique avec la Hollande; elle visait bien plus haut maintenant. L'héritier du roi Guillaume des Pays-Bas, le prince d'Orange, qui s'était vaillamment battu contre nous aux Quatre-Bras, était à présent en accord secret avec les proscrits français réfugiés en Belgique; il rêvait d'arborer le drapeau tricolore et d'aller refaire un 20 Mars en France avec des troupes belges et russes. Nos réfugiés acceptaient comme roi des Français cet étranger qui nous rendait la Belgique. Le prince d'Orange comptait sur son beau-frère, l'empereur Alexandre; mais Alexandre l'obligea de renoncer à ce singulier projet.

Alexandre, néanmoins, alarmait ses alliés par son attitude libérale. Il avait aboli le servage dans les provinces russes de la Baltique et accordé une Constitution au royaume de Pologne, c'est-à-dire à la partie de la Pologne proprement dite qui dépendait de la Russie : il venait d'ouvrir en personne la diète de Pologne à Varsovie; il y avait annoncé qu'il préparait une Constitution pour la Russie elle-même! Il continuait d'être bien disposé pour la France, et, malgré les appréhensions et la malveillance de l'Autriche et de la Prusse, il fit décider que l'évacuation du territoire français serait accordée. L'Angleterre ne s'y opposa point.

Un congrès s'ouvrit à Aix-la-Chapelle, en septembre 1818, afin de régler l'évacuation et les rapports avec la France. On arrêta que les troupes alliées auraient complètement quitté notre territoire avant le 30 novembre. Malgré la répugnance de l'Angleterre et de l'Autriche, Alexandre fit résoudre que la France serait admise dans la quadruple alliance, qui deviendrait ainsi quintuple. Il revint visiter Louis XVIII et Paris, où il fut très bien accueilli.

Les trois autres puissances de la coalition n'avaient pas consenti sans conditions à l'entrée de la France dans la grande alliance. A son retour à Aix-la-Chapelle, Alexandre dut adhérer à un protocole secret par lequel les quatre puissances signataires du traité de Chaumont renouvelèrent leurs engagements réciproques pour le cas où une révolution nouvelle viendrait à

éclater en France ; c'est-à-dire qu'elles s'uniraient pour intervenir par la force dans nos affaires intérieures.

Une note fut ensuite remise au duc de Richelieu, qui représentait la France au congrès. Le gouvernement français y était invité à s'associer désormais à la quadruple alliance. Une déclaration fut signée à cinq le 15 novembre. Pour complaire à l'empereur Alexandre, on y reproduisait quelque chose des formules du pacte de la Sainte-Alliance : on y proclamait les devoirs des souverains envers les peuples, et la nécessité pour tous de réveiller dans leurs États les sentiments de religion et de morale.

Le traité d'Aix-la-Chapelle prévoyait la réunion de congrès, mais n'en décidait point la périodicité, comme l'eût souhaité Alexandre. Les autres ne voulaient pas qu'il devînt comme le président d'une diète européenne.

Il fut convenu que les États secondaires ne seraient appelés à ces congrès que lorsqu'il s'agirait de leurs affaires particulières.

Au moment où se sépara le congrès d'Aix-la-Chapelle, la France, telle que la laissaient les traités qui l'avaient mutilée, achevait d'être délivrée de l'humiliante présence des troupes étrangères. Nos villes du Nord et de l'Est voyaient partir les derniers bataillons alliés.

Le ministère avait pris, dans le courant de l'automne, quelques mesures conformes à l'opinion publique. Il avait modifié l'organisation de la garde nationale, qui était, depuis 1815, une machine de guerre dans la main des ultras. Il en avait refait une garde bourgeoise, au lieu d'une milice composée à peu près exclusivement de factieux triés avec soin. Le comte d'Artois n'en était plus que le chef nominal au lieu d'en être le dictateur. Une partie des exilés, vers le même temps, furent rappelés en France.

Ces concessions, bien accueillies du parti libéral, ne pouvaient faire que ce parti, puissamment constitué comme il l'était maintenant, aliénât son indépendance dans les élections. Au renouvellement partiel de la Chambre en septembre, les libéraux voulurent être représentés par des noms dont l'éclat inquiétait le ministère. M. Decazes parvint à grand'peine à faire

échouer à Paris La Fayette et Benjamin Constant; mais La Fayette fût élu dans la Sarthe, et Manuel, qui, à la Chambre des Cent Jours, s'était montré fort contraire aux Bourbons, fut nommé dans deux départements, le Finistère et la Vendée. Les hommes du côté droit furent aussi étonnés que scandalisés de voir de pareils choix se produire dans le pays royaliste et catholique par excellence. C'est que, dans la Vendée même, si les paysans étaient encore en majorité pour la droite, la classe moyenne était pour la gauche.

La gauche avait fait de grands progrès dans les élections : les ultras étaient balayés. Le ministère restait encore assuré de la majorité; mais, si le flot libéral continuait à monter, dans deux ans au plus, il devait inonder et emporter la Chambre.

Il avait toujours subsisté dans le ministère, même depuis qu'il s'était débarrassé des ultras, deux tendances diverses, celle du duc de Richelieu et de M. Lainé, inclinant vers la droite, et celle de M. Decazes et du maréchal Gouvion-Saint-Cyr, inclinant vers la gauche. Le résultat des élections de 1818 aggrava cette dissidence. La même division se manifesta, après l'ouverture de la session, le 10 décembre, dans la masse ministérielle de la Chambre des députés. Le centre se fendit en centre droit et centre gauche.

Les dissensions augmentèrent dans le conseil des ministres. M. de Richelieu et M. Decazes firent des efforts sincères pour se concilier; mais leurs vues sur la situation étaient trop différentes. Le ministre de la marine, M. Molé, qui était d'abord du côté de M. Decazes, changea de parti avec la facilité dont il avait l'habitude et intrigua pour renverser M. Decazes. Il poussa M. de Richelieu à donner sa démission, ce qui entraîna tout le ministère à en faire autant. Cette manœuvre parut d'abord réussir; le roi, effrayé de la retraite du duc de Richelieu, le conjura de rester et se résigna à sacrifier M. Decazes. C'était pour lui un effort très douloureux; car il s'était pris d'une telle affection pour ce ministre, qu'il le traitait comme un fils adoptif.

M. de Richelieu tenta en vain de reformer un cabinet : il repoussait tout ce qui se rapprochait des libéraux, et il ne voulait pas cependant se livrer aux ultras; il ne trouva pas les

éléments d'un ministère et renouvela formellement sa démission, ce qui lui coûta peu, car il ne tenait point au pouvoir.

Le roi se hâta de rappeler M. Decazes. Celui-ci jugea trop hardi d'accepter la présidence du conseil et la fit donner, avec les affaires étrangères, au général Dessoles, cet ancien chef d'état-major de Moreau qui avait joué un rôle en 1814 dans la première Restauration, et qui avait du mérite et de la considération. M. Decazes prit le ministère de l'intérieur, fit rendre la guerre à Gouvion Saint-Cyr et donner les finances au baron Louis, la justice à M. de Serre, éloquent orateur qui se rattachait alors aux doctrinaires. M. Molé, qui avait tout brouillé, fut écarté des affaires, comme M. de Talleyrand, jusqu'à la fin de la Restauration (29 décembre 1818).

La joie du public fut grande. C'était un nouveau 5 septembre. Ce changement faisait à M. Decazes une haute, mais difficile position. M. Decazes, si ennemi des ultras, n'était pas un libéral par principes. Il était l'homme de ce système de « bascule », comme on l'a nommé, qui consiste à se tenir en équilibre entre les partis et à donner au gouvernement le plus d'autorité possible, sauf à en user avec ménagement. Il avait été en avant de ses collègues de la veille; maintenant, il allait être dépassé par ses nouveaux collègues et bien plus encore par l'opinion. Les doctrinaires allaient au delà de M. Decazes, et les libéraux au delà des doctrinaires.

Dans les questions purement administratives, M. Decazes n'avait pas besoin d'être stimulé : il était très actif et ami du progrès. C'est lui qui institua les expositions périodiques de l'industrie, à l'imitation de ce qui se pratiquait, depuis la Convention, pour les beaux-arts. La première exposition de l'industrie eut lieu avec grand succès en 1819.

M. Decazes créa un grand conseil de l'agriculture. Il réorganisa le conseil général du commerce et celui des manufactures ; il établit la gratuité de l'enseignement du Conservatoire des arts et métiers; il donna l'appui du gouvernement à une société formée par les hommes les plus éminents pour l'amélioration des prisons. Il autorisa la commission de l'instruction publique, présidée par M. Royer-Collard, à réorganiser

l'École de droit sur un large plan scientifique et philosophique.

A la même époque appartient l'introduction en France de l'utile institution des caisses d'épargne par les soins des principaux banquiers libéraux.

Dans l'intérêt des affaires, M. Decazes épura des fonctionnaires ultras l'administration, tandis que Gouvion Saint-Cyr opérait de même dans l'armée, et M. de Serre dans la magistrature des parquets. Cette épuration resta toutefois dans de bien moindres proportions que celle qu'avaient exécutée les ultras en 1815.

Il y eut de nouveaux rappels d'exil en faveur de généraux et de personnages politiques.

Le ministère fit voter par les Chambres des lois qui rétablirent la régularité dans le vote des budgets et qui permirent de ne plus recourir au fâcheux expédient des douzièmes provisoires (février 1819).

Un changement de front s'était effectué entre les deux Chambres. La Chambre des pairs, relativement modérée en 1815, devenait réactionnaire. Composée d'hommes de l'ancienne noblesse et de hauts fonctionnaires impériaux ralliés à la Restauration, elle était effarouchée du mouvement libéral. Elle vota, malgré le ministère, une résolution par laquelle elle priait le roi de présenter un projet qui changeât la loi électorale. Le ministère jugea nécessaire de recouvrer à tout prix la majorité dans la Chambre haute. Il décida le roi à frapper un grand coup. Une ordonnance du 6 mars 1819 nomma soixante nouveaux pairs, dont seize des vingt-cinq qui avaient été exclus en 1815. On voyait là reparaître six maréchaux de France, en tête desquels le vénérable Moncey, à qui l'on faisait ainsi une réparation éclatante. Près de lui venaient Davout, Suchet, Jourdan, le général Rapp, le vieil amiral Truguet, débris glorieux de la République, et plusieurs anciens ministres de l'Empire.

L'effet fut très grand. L'immense majorité du public exprima la satisfaction la plus vive; la famille royale et les ultras étaient exaspérés, et leur irritation était partagée par les cours étrangères et leurs ambassadeurs. L'empereur Alexandre lui-même

était mécontent et inquiet : cet esprit passionné et mobile commençait à tourner.

Ceux des royalistes qui, tels que le duc de Richelieu, n'appartenaient point à la faction ultra, s'exagéraient le péril actuel ou prochain pour la dynastie, et croyaient les libéraux plus hostiles qu'ils n'étaient.

La Fayette reparut à la tribune dans le débat que provoqua parmi les députés la résolution de la Chambre des pairs sur la loi électorale. Son attitude fut modérée et son langage bienveillant pour le gouvernement. Si quelqu'un apporta dans la discussion une parole éloquemment passionnée, ce fut précisément un des membres du ministère, le garde des sceaux, de Serre, qui, provoqué par les ultras, flétrit avec une généreuse indignation les crimes de la Terreur blanche. La résolution des pairs fut repoussée par la Chambre des députés, après que le garde des sceaux et M. Royer-Collard eurent soutenu, avec autant de raison que d'énergie, le système du scrutin de liste contre celui du scrutin uni-nominal.

Quelques élections locales ayant eu lieu sur ces entrefaites, la gauche se renforça de deux nominations importantes : Benjamin Constant, élu dans la Sarthe, et Daunou, élu dans le Finistère. Le choix de Daunou, le rédacteur de la Constitution de l'an III, n'était point une déclaration de guerre au ministère, qui venait de nommer ce savant illustre professeur au collège de France.

Un ensemble très important et très complet de projets de lois sur la presse fut présenté, le 22 mars, à la Chambre des députés. M. de Serre avait confié la préparation de ces lois à une commission où figurait le duc de Broglie avec les doctrinaires, dont il se rapprochait, quoiqu'il eût montré jusqu'alors des opinions plus avancées qu'eux.

L'exposé des motifs établissait nettement qu'il n'y a point de délits spéciaux de la presse, mais que l'on peut, au moyen de la presse, commettre des délits de droit commun. C'était une vue sage et saine, dont on ne s'est jamais écarté que pour revenir au pouvoir arbitraire.

Les peines portées par le premier projet de loi contre les

crimes et délits commis par la voie de la presse étaient rigoureuses; mais les cas étaient définis avec précision, et le jugement des crimes et délits était déféré au jury. L'opinion publique triomphait sur ce point décisif.

Le projet, contrairement aux sentiments personnels de M. de Serre, avait remplacé, pour les procès entre particuliers, le terme de « calomnie » par celui de « diffamation » et interdisait de faire la preuve des faits diffamatoires.

Cette disposition, qui n'existe pas dans les lois anglaises, devait donner lieu à bien des abus; on y mettait toutefois une exception de la plus haute importance. Il était permis de prouver la vérité des faits imputés aux agents de l'autorité dans l'exercice de leurs fonctions.

La censure des journaux était supprimée. Les propriétaires ou éditeurs des journaux quotidiens étaient astreints à fournir un cautionnement de 10,000 francs de rente, et ceux des écrits périodiques non quotidiens, un cautionnement de 5,000 francs. Ce dernier article, qui rendait la publication d'un journal impossible à quiconque ne disposait pas de capitaux assez considérables, imprimait un cachet aristocratique à un projet qui, d'ailleurs, constituait un très grand progrès et reposait, à beaucoup d'égards, sur les vrais principes.

M. de Serre déploya dans le débat l'énergie qui était le caractère de son talent; en soutenant la préférence à donner au jury, il traita sévèrement cette magistrature réactionnaire qui témoignait en maintes occasions sa malveillance contre la Charte.

L'ensemble des lois sur la presse fut voté par les deux Chambres, après qu'on eut réduit le taux du cautionnement pour les journaux des départements et établi que les imprimeurs ne pourraient être poursuivis, s'il n'était prouvé qu'ils avaient été sciemment complices d'un délit. Cette disposition si équitable n'a malheureusement pas été respectée depuis (avril-mai 1819).

Le fort cautionnement exigé des journaux à Paris empêcha de les multiplier, mais ne fit que fortifier ceux qui subsistèrent ou qui se fondèrent: la concurrence restreinte augmenta la puissance de la presse en la contractant.

M. de Serre s'était montré, dans ces mémorables discussions, comme le plus libéral des ministres; des nuages, cependant, ne tardèrent pas à s'élever entre lui et la gauche. Des pétitions réclamaient le rappel de tous les exilés ; M. de Serre se prononça avec force contre le rappel des « régicides » et fit voter l'ordre du jour sur les pétitions (17 mai). M. de Serre, homme de sentiment plus que de logique, associait à un très vif libéralisme un royalisme pour le moins aussi ardent et des vues très contraires à la démocratie. Bien qu'il eût mécontenté dans cette occasion les libéraux, qui regardaient l'exil des « régicides » comme une violation des promesses du roi, il ne voulait pas se brouiller avec eux, et le ministère laissa bientôt rentrer, avec le maréchal Soult et d'autres exilés militaires ou politiques, quelques-uns des moins connus entre les anciens conventionnels qui avaient voté la mort de Louis XVI.

D'autres incidents renouvelèrent les difficultés entre le ministère et la gauche. Les libéraux se plaignaient qu'on ne réparât point toutes les iniquités de 1815 et soupçonnaient M. Decazes de chercher à se rapprocher de la droite. Le gouvernement s'inquiétait des comités que formait le parti libéral, en vue des élections et pour soutenir les journaux dans les procès de presse. La session des Chambres se ferma dans une situation moins bonne qu'elle ne s'était ouverte (17 juillet 1819). La polémique des journaux devenait de plus en plus violente. Le ministère était entre deux feux : les journaux ultras l'attaquaient avec fureur, et ceux des libéraux avancés ne le ménageaient point. Le système de « bascule » de M. Decazes, qui se manifestait presque en toute occasion, les impatientait et les irritait. Une rupture eut lieu entre les libéraux avancés et les doctrinaires. Le mouvement très vif de l'opinion dépassait les théories de cette école et l'espèce de milieu où elle voulait asseoir la politique entre la monarchie et la Révolution. Cette France, qu'on eût pu croire découragée, vieillie, épuisée après tant de luttes et de malheurs, se relevait, jeune, ardente, enivrée d'espérance, presque comme en 89. L'esprit de liberté se retrouvait tel qu'avant les crises formidables où il avait paru étouffé. La politique était redevenue la vie de la France.

Cet élan était très beau : il attestait le puissant ressort de l'esprit national ; malheureusement, au grand parti libéral se mêlait un élément qui était de nature à compliquer le mouvement et à le faire dévier : c'était l'élément bonapartiste. Les vrais libéraux, même ceux qui voyaient de loin, qui ne croyaient point à un accord durable entre le droit national et la légitimité, ne songeaient, en général, dans le moment présent, qu'à tirer par les moyens légaux le meilleur parti possible de la Charte. Il n'en était pas de même des bonapartistes, parti composé d'anciens agents du despotisme travestis en libéraux et n'ayant d'autre opinion que le regret des positions qu'on leur avait ravies, mais aussi de beaucoup de braves gens, patriotes peu éclairés, qui se passionnaient pour notre grandeur perdue, sans comprendre qui nous l'avait fait perdre, s'apitoyaient sur le captif de Sainte-Hélène et ne décoléraient pas contre « les Bourbons ramenés par l'étranger ». Les hommes qui voulaient à tout prix le renversement immédiat des Bourbons ne voyaient pas qu'une révolution nouvelle, dans les conditions où se trouvaient la France et l'Europe, serait un immense danger, et qu'il nous fallait tout au moins quelques années pour nous refaire.

L'existence, dans le parti libéral, de cet élément disposé à sortir de la légalité aigrissait les différends entre la gauche et le ministère, et entravait des transactions qui, au moins temporairement, eussent été possibles et réalisables.

M. Decazes, de son côté, ne faisait pas tout ce qu'il aurait pu faire pour se concilier l'opinion. Dans les questions religieuses, il venait d'avoir un succès. Il avait arrangé une affaire très mal engagée, dès 1814, par la Restauration. Au lieu de reprendre tout simplement à son compte le Concordat de Napoléon, Louis XVIII et ses conseillers s'étaient avisés d'essayer de le défaire pour rétablir l'ancien Concordat de François Ier, ce qui entraînait le rétablissement des anciens diocèses et une perturbation insensée dans tout le régime ecclésiastique de la France. On avait amené à grand'peine le pape Pie VII à se déjuger et à consentir à ce bouleversement du pacte qu'il avait accepté en 1801. On avait oublié une chose ; c'est que la Charte exi-

geait le concours des Chambres pour faire et défaire les lois. Les choses une fois conclues à Rome, on avait dû reconnaître que rien n'était fait et ne se ferait à Paris, et que la Chambre des députés ne voterait jamais ce retour à l'ancien régime ecclésiastique. Le gouvernement avait donc été réduit à ce rôle ridicule de prier le pape de refaire ce qu'on l'avait prié de défaire, c'est-à-dire de revenir, comme si de rien n'était, au Concordat de 1801. Rome se fâcha, non sans motif : M. Decazes vint à bout de l'apaiser et gagna le fond, moyennant quelques concessions de forme.

Cette négociation put lui faire honneur auprès des diplomates ; mais, pour notre public, elle ne compensa pas les faiblesses du ministre, dans nos affaires intérieures, envers le parti clérical. Il laissait, contrairement aux lois, les évêques fonder de véritables collèges, sous le nom de petits séminaires, en concurrence avec les établissements de l'Université, et ces petits séminaires commençaient d'être envahis par les jésuites. D'autre part, les instituteurs congréganistes, les frères de la Doctrine chrétienne, à l'instigation des évêques poussés uex-mêmes par les jésuites, s'étaient mis partout en révolte contre le décret de 1800, qui avait autorisé leurs écoles à condition qu'ils obtinssent des brevets de capacité de l'autorité universitaire comme les autres instituteurs.

L'instruction, alors, relevait encore du ministre de l'intérieur. M. Decazes transigea avec les frères ; il statua qu'on leur délivrerait des brevets sans examen, sur le vu des certificats de leurs supérieurs. On renonçait de fait à tout contrôle sur les maîtres des écoles primaires ecclésiastiques, comme sur les petits séminaires. M. Royer-Collard, président de la commission de l'instruction publique, ne voulut point partager la responsabilité de ces défaillances et donna sa démission.

M. Decazes, homme d'administration plutôt que de haute politique, ne mesurait pas la portée de cette grande question de l'instruction publique : d'autre part, il avait et l'on avait autour de lui une tendance inquiétante à revenir sur la loi électorale. Néanmoins, le gouvernement préparait, principalement sous l'influence de M. de Serre, des projets de lois introduisant le

principe électif dans les conseils généraux et municipaux, et donnant des garanties quant à la formation des listes du jury : d'autres projets concernaient la liberté individuelle et la responsabilité des agents du pouvoir. Le mouvement libéral, quoique disputé, n'était donc point arrêté dans le ministère : malheureusement, les événements qui suivirent empêchèrent ces projets d'aboutir.

Le ministère, préoccupé de l'attitude malveillante qu'avaient prise envers lui les puissances étrangères, s'efforça de dissiper les préventions qu'inspirait à l'empereur Alexandre son ambassadeur Pozzo di Borgo, brouillé avec nos ministres pour des motifs tout personnels. Alexandre était fort troublé de l'agitation qu'il voyait partout en Europe. L'Espagne, sous son tyran Ferdinand VII, était un chaos sanglant. En Angleterre, l'irritation des classes ouvrières et les efforts du parti radical continuaient à produire des troubles qui n'étaient pas susceptibles de grandir jusqu'à une révolution, mais qui ébranlaient le ministère tory. Les Chambres le soutenaient encore ; mais le pays commençait à s'en fatiguer. En Allemagne, les sociétés secrètes, qui s'étaient autrefois formées contre la France, se reformaient contre des gouvernements infidèles à tous leurs engagements. La jeunesse des universités s'y engageait tout entière. Un événement tragique fit voir à quel point les passions étaient enflammées. Un littérateur allemand célèbre, Kotzebue, s'était mis au service de l'empereur de Russie et lui envoyait des correspondances sur les affaires d'Allemagne. On l'accusait d'exciter Alexandre contre les libéraux allemands. Le 23 mars 1819, un jeune étudiant, nommé Sand, alla poignarder Kotzebue dans sa maison, sortit en criant : « Le traître est mort ! Vive la patrie ! » et se frappa du même poignard qui avait donné la mort à Kotzebue. Quelques semaines après, un autre étudiant essaya de tuer le ministre du duc de Nassau : n'ayant pu y réussir, il se donna la mort en avalant les morceaux d'un verre qu'il avait brisé entre ses dents.

La jeunesse universitaire célébra avec enthousiasme Sand et son imitateur comme des martyrs de la liberté.

Ces actes, qui révélaient un fanatisme terrible, épouvantèrent

les gouvernements allemands et les précipitèrent pour la plupart dans la réaction à outrance. Le roi de Prusse, décidé à ne point donner la Constitution qu'il avait solennellement promise, renonça à sa rivalité d'influence avec l'Autriche et se jeta dans les bras de ce gouvernement réactionnaire par excellence. Une conférence entre les représentants des princes allemands s'ouvrit, le 7 août, à Carlsbad ; elle fut entièrement dominée par M. de Metternich. Il y fit accepter des projets qui devaient enlever toute indépendance aux États allemands dans leur politique intérieure et les mettre dans les mains de la diète, afin qu'aucun d'eux ne pût établir ni constitution ni liberté de la presse. Une haute commission serait instituée à Mayence, afin de poursuivre « les complots démagogiques » dans toute la Confédération germanique.

La diète vota ces résolutions à Francfort, le 20 septembre. Le roi de Prusse, à l'exemple du roi d'Espagne, persécuta les hommes qui avaient risqué leur vie pour soulever l'insurrection nationale contre la France en faveur de sa couronne. Les écoles qui avaient été le foyer du mouvement de 1813 furent fermées : des professeurs fameux furent arrêtés. Quelques-uns des plus violents propagateurs du mouvement allemand contre les Français vinrent demander asile à la France, qui les accueillit sans rancune et avec sympathie; ils s'en sont montrés peu reconnaissants, eux et presque tous les Allemands qui ont suivi chez nous leurs traces dans des circonstances semblables.

Quelques-uns des États germaniques, toutefois, la Bavière, le Würtemberg, la Hesse-Darmstadt, le duché de Weimar, répugnant à l'entière aliénation de leur indépendance aux mains de l'Autriche, résistèrent. Ils y furent encouragés par l'empereur Alexandre, qui ne pouvait voir avec plaisir Metternich régenter l'Allemagne en maître absolu. Alexandre faisait néanmoins alors de la réaction pour son propre compte ; car il venait de rétablir la censure en Pologne et n'y avait point convoqué la diète cette année.

Tandis que cette crise remuait l'Allemagne, de graves incidents politiques avaient lieu en France. Les libéraux avancés remportaient un éclatant succès dans le renouvellement partiel

de septembre 1819. Parmi les nombreuses nominations qu'ils obtinrent figuraient le général Foy, destiné bientôt à un grand renom politique, M. Lambrechts, ce courageux opposant de l'ancien Sénat impérial, et d'autres personnages notables.

Ces choix renforçaient la gauche sans introduire d'éléments nouveaux dans l'assemblée ; mais une autre élection souleva une tempête. Le département de l'Isère nomma l'ancien évêque constitutionnel et conventionnel Grégoire. On ne pouvait choisir un homme plus respectable ni un meilleur patriote. Les fastes de la Révolution ont consacré le grand caractère de ce prêtre républicain et anti-ultramontain, qui, également inébranlable dans sa foi démocratique et dans sa foi chrétienne, tint tête à la faction anarchique et athée, au nom de la liberté religieuse, parmi les plus effrayants orages de la Convention, défendit avec persévérance contre le vandalisme les monuments de nos arts et de notre histoire, combattit en faveur de tous les progrès, puis, sous l'Empire, figura au premier rang entre les quelques hommes qui ne courbèrent point la tête devant le despotisme.

Ce choix était donc très honorable et très national, et, pourtant, ce choix était une faute : il n'était pas en rapport avec la situation de la France. A cette heure, l'intérêt de la France n'étant pas de provoquer une nouvelle crise, il fallait pouvoir traiter avec le gouvernement établi.

La Fayette, malgré ses opinions républicaines, pouvait traiter avec les Bourbons ; Grégoire ne le pouvait pas. Humain dans ses actes, il avait eu, dans son langage, à l'égard de la famille royale, une violence qui tenait à son tempérament impétueux et aussi aux habitudes déclamatoires auxquelles la chaire porte les hommes d'Église.

Chose singulière, sa nomination était due aux ultras ; il n'avait point passé au premier tour de scrutin : au second, un certain nombre d'ultras votèrent pour lui, de préférence à un candidat ministériel. C'était la même tactique qui, dans les élections parisiennes, avait fait autrefois préférer par Marie-Antoinette Pétion à La Fayette. Les ultras, le lendemain, crièrent que 93 revenait, et, cette fois, ils réussirent à effrayer toutes les opinions timides et moyennes et à ébranler le ministère. Le roi fut très

ému. Pendant que les ultras adressaient de honteux appels à l'intervention étrangère contre la « Révolution triomphante », les royalistes modérés en appelaient à Louis XVIII : M. Pasquier présentait au roi un mémoire sur la nécessité de modifier la loi électorale et d'abolir le scrutin de liste.

Une vive réaction se prononça, chez tout ce qui n'était pas libéral décidé, contre la loi électorale, que les gens du centre jugeaient maintenant trop démocratique. Contre l'attente du public, M. de Serre, pris d'effroi pour la royauté, se laissa emporter à ce reflux avec son ami M. de Broglie. Ils préparèrent ensemble un grand projet de loi qui mêlait des dispositions aristocratiques à quelques dispositions libérales. Ainsi, l'âge nécessaire pour être élu était abaissé chez les députés ; le nombre des députés était fort augmenté. Mais, d'autre part, le renouvellement partiel de la Chambre des députés était remplacé par le renouvellement intégral, seulement tous les sept ans, et il devait y avoir dorenavant deux sortes de collèges électoraux : ceux de département et ceux d'arrondissement, se partageant la nomination des députés. Les électeurs de département devaient payer un cens double de celui des électeurs d'arrondissement et avoir un double vote, c'est-à-dire qu'ils voteraient seuls au département et, avec les autres électeurs, à l'arrondissement ; on voterait au scrutin public.

Ce plan attestait chez ses auteurs, qui étaient pourtant des hommes d'un esprit élevé et sincèrement attachés aux institutions parlementaires, une surprenante méconnaissance de la nouvelle société française issue de la Révolution. Ils ne comprenaient pas que c'était déjà beaucoup d'avoir fait accepter, même temporairement, par cette société démocratique, un régime électoral qui conférait exclusivement les droits politiques à 80,000 citoyens ! Prétendre établir parmi ces privilégiés un second degré de privilège, un double vote au profit des plus riches, c'était inévitablement déchaîner l'opinion contre soi.

La communication de ce projet brisa le ministère. Le général Dessolles, le maréchal Gouvion Saint-Cyr et le baron Louis protestèrent en faveur du maintien de la loi électorale et soutinrent que c'était en donnant des garanties à la liberté que le gou-

vernement pourrait s'affermir. Voyant que le roi était avec MM. Decazes et de Serre, ces trois ministres donnèrent leur démission (17 novembre). M. Decazes prit la présidence du conseil en remplacement du général Dessolles : M. Pasquier devint ministre des affaires étrangères, M. Roy, ministre des finances, et le général Latour-Maubourg, ministre de la guerre.

Pour la première fois, depuis le 5 Septembre 1816, on reculait. On perdait à la fois les membres les plus libéraux et les plus grandes capacités administratives du ministère. L'opinion fut profondément émue. On essaya de la rassurer. On réintégra les derniers pairs des Cent-Jours. On laissa rentrer le reste des exilés, moins les « régicides ». Le gouvernement protesta de maintenir « l'alliance du trône et de la liberté ».

On ne le crut pas. Le projet d'un remaniement aristocratique de la loi électorale soulevait partout l'irritation des classes moyennes. C'était, à leurs yeux, le premier signe du retour du gouvernement vers les ultras. La session d'hiver s'ouvrit sous des auspices peu favorables (29 novembre). Le roi, dans son discours, annonça qu'on proposerait la modification de » quelques formes réglementaires de la Charte » et le renouvellement intégral de la Chambre.

Aussitôt après arriva la redoutable question de l'admission de Grégoire. Son élection pouvait être annulée par un motif légal, une question de forme, qui ne touchait en rien à sa personne. C'est ce que proposa le rapporteur de son bureau. Mais la droite prétendait exclure Grégoire pour « indignité » : elle réclamait l'expulsion violente « du complice de l'assassinat de son roi ».

Lors même que Grégoire eût été, comme disaient les ultras, un « régicide », ce parti dont les chefs, le comte d'Artois en tête, avaient mis leur main dans la main sanglante de Fouché, le parti ultra avait perdu le droit de s'indigner ; mais Grégoire, s'il s'était maintes fois exprimé en termes passionnés contre le roi et la royauté, Grégoire, tout en jugeant Louis XVI coupable, n'avait point adhéré à sa mort : « Sa religion, avait-il écrit, lui défendait de verser le sang des hommes. »

La discussion fut un long orage. Benjamin Constant et Manuel réfutèrent avec énergie les déclamations de Laîné, de La Bour-

donnaye, de Corbière. La droite repoussait comme un expédient le motif légal d'annulation qui eût été admis pour d'autres élus. Au milieu d'un tumulte effroyable, un des chefs de la droite, M. Ravez, recourut à ce qui était vraiment un expédient : il fit mettre aux voix la non-admission de Grégoire, sans en énoncer les motifs. Elle fut prononcée (6 décembre).

Les ministériels et les ultras ne s'étaient réunis que pour un moment sur cet incident. Le ministère restait comme en l'air entre la droite et la gauche. Les ultras demeuraient si acharnés contre M. Decazes, qu'ils tentèrent de se coaliser avec les libéraux avancés ; mais ceux-ci n'acceptèrent point cette étrange alliance. Ils étaient néanmoins fort irrités contre M. de Serre, M. Guizot et les autres jeunes doctrinaires, qui abandonnaient les principes du 5 Septembre et qui consentaient à l'altération de la Charte. MM. Royer-Collard et Camille Jordan, au contraire, restaient fidèles au 5 Septembre et se séparaient du ministère. Les débats les plus virulents se renouvelaient en toute occasion à la Chambre. Le ministère obtenait à grand'peine des majorités de quelques voix.

Il n'y avait ni union, ni force dans le conseil des ministres : M. de Serre était attaqué d'une maladie de poitrine qui allait le forcer à partir pour le Midi ; plusieurs de ses collègues trouvaient son plan de loi électorale trop vaste et trop compliqué. On essaya de le modifier par des projets divers tour à tour adoptés et abandonnés.

M. Decazes essaya en vain de s'entendre avec M. de Villèle et les hommes les moins violents de la droite.

Un dernier projet fut enfin arrêté par les ministres et accepté par le roi. Il y aurait des collèges d'arrondissement composés d'électeurs à 300 francs, lesquels éliraient, entre les plus imposés, des électeurs de second degré formant les collèges de département. La Chambre serait renouvelée en entier pour cinq ans, après quoi l'on reviendrait au renouvellement partiel. C'était là du pur empirisme, des expédients en dehors de tout principe et de toute grande politique.

Ce projet devait être porté à la Chambre des députés, le 14 février 1820. Une catastrophe sanglante devança cette com-

munication. Le 13 février, au soir, au sortir de l'Opéra, qui était alors sur la place Louvois, en face de la Bibliothèque, le second des neveux du roi, le duc de Berri, fut assailli par un homme qui lui plongea un poignard dans la poitrine. La blessure était mortelle. Le prince défaillant fut reporté dans ce théâtre où retentissaient encore les accents d'une musique joyeuse et d'où la foule s'écoula sans rien savoir du terrible événement qui s'accomplissait si près d'elle.

L'assassin était un ouvrier sellier, nommé Louvel; poursuivi et arrêté, il déclara qu'il n'avait point de complices, qu'il avait juré la mort des Bourbons depuis 1814, et qu'il avait commencé par celui d'entre eux qui semblait devoir perpétuer leur race. Le frère aîné du duc de Berri, le duc d'Angoulême, n'avait pas d'enfant de la fille de Louis XVI, et le duc de Berri avait déjà eu deux filles de la princesse Caroline de Naples.

Un mot du prince mourant fit espérer à sa famille, accourue autour de son lit d'agonie, que le meurtrier n'aurait pas atteint son but. Le duc de Berri, devant les éclats de douleur de sa femme, la pria de se ménager pour l'enfant qu'elle portait dans son sein.

Le duc de Berri était impopulaire à cause de ses opinions rétrogrades et de son caractère violent; mais le cœur chez lui valait mieux que la tête et que les manières. Il supplia plusieurs fois le roi de faire grâce à l'homme qui lui donnait la mort, et fit une fin chrétienne. Il expira le lendemain matin.

L'impression dans Paris fut sinistre: chez les royalistes, une douleur profonde, qui devenait de la fureur parmi les ultras; chez les libéraux, une consternation presque générale: ils sentaient que ce crime allait être implacablement exploité contre eux.

Emportés par l'affolement et l'exaspération trop concevables qui régnaient à la cour, les ministres se décidèrent, avec l'approbation du roi, à demander aux Chambres la suspension de la liberté individuelle et le rétablissement de la censure.

Pendant qu'ils délibéraient là-dessus, un député, Clauzel de Coussergues, à l'ouverture de la séance de la Chambre, proposait de mettre en accusation M. Decazes, comme complice de l'assas-

sinat du duc de Berri. Un mouvement d'indignation se manifesta dans la plus grande partie de l'assemblée, et l'extrême droite elle-même, surprise et troublée, n'osa soutenir Clauzel. La Chambre envoya au roi une adresse où elle l'assurait que les députés concourraient, « dans l'ordre de leurs devoirs constitutionnels », aux mesures que la sagesse du roi jugerait convenables.

Louis XVIII fut indigné de la sortie extravagante de Clauzel de Coussergues : il en fut d'abord d'autant plus disposé à soutenir M. Decazes; mais l'orage montait de plus en plus dans la droite contre le ministère. On le vit bien par la scène violente qui eut lieu, le lendemain 15, à la Chambre. Les ultras prétendaient qu'on retranchât du procès-verbal la mention de l'improbation qu'avaient excitée les paroles de M. Clauzel de Coussergues. Aux yeux de beaucoup d'ultras, cet acte de démence était un acte de courage.

Le même jour, 15 février, le ministère présenta à la Chambre des députés le projet de changement de la loi électorale et celui qui suspendait la liberté individuelle, c'est-à-dire qui autorisait, pour un certain temps, le gouvernement à faire arrêter et détenir les individus prévenus de complots, sans les mettre en jugement.

Un projet qui rétablissait pour cinq ans la censure à l'égard des journaux et écrits périodiques fut présenté à la Chambre des pairs.

Les coups portés par le ministère à la liberté achevèrent de lui aliéner les libéraux, mais ne lui ramenèrent point les ultras. Leurs journaux se livraient contre M. Decazes à des attaques forcenées, qui étaient comme le développement et le commentaire de la motion de Clauzel de Coussergues. L'intrigue conspirait avec la passion. M. Decazes avait espéré détacher de la faction ultra M. de Villèle et la portion relativement modérée de la droite ; mais M. de Villèle ne vit pas un terrain solide dans cette alliance, et M. Molé, qui cabalait avec acharnement contre ses anciens collègues, poussa M. de Villèle à coopérer au renversement du ministère. La droite résolut de voter contre les lois proposées et de s'unir ainsi de fait à la gauche.

M. Decazes se retourna du côté du centre gauche. Ce groupe politique, à la rigueur, se fût résigné à des lois d'exception temporaires ; mais il ne voulait voter à aucun prix la loi électorale. S'il convenait à M. Decazes de se renier lui-même en déchirant l'ordonnance du 5 Septembre, il était inacceptable aux libéraux, même les plus modérés, de le suivre dans cette voie et de rompre pour lui avec le pays.

M. Decazes, dès lors, se sentit perdu. Tout était contre lui, le dehors comme le dedans, les ambassadeurs étrangers, sauf tout au plus celui d'Angleterre, aussi bien que la famille royale. Le comte d'Artois, dans les premières heures après le funeste événement, s'était montré bienveillant pour le ministre ; mais l'homme d'intrigue par excellence des ultras, leur Fouché, M. de Vitrolles, l'avait bien vite retourné. La duchesse de Berri, à qui l'on représentait le ministre comme l'ennemi de son malheureux époux, signifiait qu'elle ne remettrait pas les pieds aux Tuileries tant qu'il y serait. M. Decazes déclara au roi qu'il se voyait dans la nécessité de se retirer. M. Decazes ajoutant que la droite ne demandait de changer dans le ministère que le président du conseil : — « Oui, répondit amèrement Louis XVIII, les loups ne demandent au berger que de sacrifier le chien ! »

Le roi était ulcéré de la violence qu'on lui faisait. Ce n'était pas seulement une violence morale : le complot de Canuel et de Donnadieu, qui, en 1818, n'avait été que ridicule, se renouvelait dans des conditions sérieuses, sous la direction d'un homme tout autrement intelligent, M. de Vitrolles.

On travaillait, on surexcitait les gardes du corps et la garde royale. Vitrolles, en même temps qu'il préparait tout pour un coup de main, poussait le comte d'Artois à faire auprès du roi une démarche décisive. Si Louis XVIII résistait, Vitrolles comptait décider le comte d'Artois à quitter les Tuileries avec sa famille et à protester ; ce serait le signal de l'émeute royaliste contre le roi.

Le 18 février au soir, le comte d'Artois et la duchesse d'Angoulême se jetèrent aux genoux de Louis XVIII, en le suppliant d'éloigner M. Decazes. — « Sire, ajouta la duchesse, nous vous faisons cette demande pour éviter un nouveau crime ! » Louis XVIII

se crut menacé d'un régicide par les royalistes et s'écria qu'il braverait les poignards. — « Ah ! Sire, reprit la duchesse, ce n'est pas pour Votre Majesté que nous craignons, mais pour une personne qui lui est chère ! »

Au fond, la cause des ennemis du ministre était gagnée avant cette scène. M. Decazes, non par peur, car il avait du courage, mais par sentiment de son impuissance, persistait dans l'offre de sa démission. Le roi n'eût pu le maintenir qu'en renonçant à changer la loi électorale et en se jetant résolument à gauche. C'est ce que Louis XVIII ne voulait point faire. Il se résigna donc à sacrifier son favori, sans se laisser imposer le ministère de droite que tentait de former Vitrolles, aidé de M. Molé, et à la tête duquel les ultras, chose curieuse, eussent placé Talleyrand. Le roi, par le conseil de M. Decazes, pressa le duc de Richelieu de reprendre la présidence du conseil.

M. de Richelieu répugnait beaucoup à rentrer aux affaires. M. de Villèle offrit l'appui de la droite sans exiger de ministères pour lui et pour ses amis. Il sentait qu'ici le premier pas était tout. On le fit comprendre au comte d'Artois, qui promit, « foi de gentilhomme », à M. de Richelieu de le soutenir sans réserve : « Je serai de tout, lui dit-il ; j'approuverai tout ; j'appuierai tout. »

M. de Richelieu céda, sans beaucoup d'espoir ni de confiance. Il avait dit à M. Decazes, en parlant du comte d'Artois : « Ce qu'il fait aujourd'hui contre vous, il le fera demain contre moi ! »

Le roi nomma M. Decazes duc et ambassadeur en Angleterre.

Le duc de Richelieu ne prit que la présidence du conseil sans portefeuille. M. Siméon, ancien conseiller d'État de l'Empire, membre du centre droit, eut le ministère de l'intérieur.

M. de Serre resta ministre de la justice. Il rêvait encore de concilier son royalisme et son libéralisme ; mais il s'engageait sur une pente qu'il ne devait plus remonter.

Quant à M. Decazes, il quittait, à quarante ans, le ministère, pour n'y jamais rentrer, quoique sa vie ait été longue. Homme d'expédients et de transition, il avait des qualités remarquables, mais non pas l'ampleur d'un chef de gouvernement ; il a rendu

des services à la France : l'ordonnance du 5 septembre 1816 est son meilleur titre ; mais il la défaisait de sa propre main quand il est tombé.

Son successeur, le duc de Richelieu, quoique ayant les opinions de la droite, n'était point un homme d'exagération ni de violence ; mais, de même que la sortie de M. de Richelieu du ministère avait été le signe d'un mouvement en avant, sa rentrée, dans de telles circonstances, annonçait inévitablement un mouvement en arrière, qui devait l'entraîner ou le briser.

CHAPITRE VII

SECONDE RESTAURATION (SUITE). — GOUVERNEMENT RÉACTIONNAIRE. — MORT DE NAPOLÉON. — CARBONARISME. — GUERRE CONTRE-RÉVOLUTIONNAIRE EN ESPAGNE. — MORT DE LOUIS XVIII.

(Février 1820-16 septembre 1824.)

Le nouveau ministère, chose inévitable, se mit en rapport avec la droite. Les ultras, qui repoussaient les lois d'exception quand M. Decazes les présentait, y revinrent lorsqu'elles furent présentées par d'autres mains. La loi de censure, malgré les efforts des libéraux et surtout de Lanjuinais, fut votée par la Chambre des pairs, mais seulement pour cette session et la suivante. La loi suspendant la liberté individuelle souleva dans la Chambre des députés une discussion éloquente et passionnée : M. de Bonald affirma audacieusement que ce n'était point là une loi d'exception, mais le retour au droit naturel qu'a la société d'emprisonner quiconque lui donne de justes sujets de suspicion ! On comprend quelle tempête cette théorie du despotisme excita dans la gauche. Le général Foy fit un brillant début en défendant la liberté ; mais, en même temps, il fit profession d'attachement à la dynastie, dont le sort était, suivant lui, étroitement lié en France à celui du gouvernement représentatif ; il entendait par là que le gouvernement représentatif était incompatible avec l'impérialisme.

La loi passa, mais à une faible majorité et avec limitation à trois mois des détentions arbitraires. Les débats furent encore plus violents sur la loi de la censure, lorsqu'elle revint des pairs aux députés. La Fayette fit à la tribune une déclaration d'une

extrême gravité : c'est qu'il était temps de s'arrêter dans les entreprises que l'on tentait contre la Charte, et que violer la Charte, c'était rompre le lien de la nation et du trône.

Une autre orateur produisit une grande impression en protestant à la fois contre la loi de censure et contre le projet de changer la loi électorale. Celui-ci n'était pas, comme La Fayette, un adversaire menaçant de rompre un traité dont l'autre partie n'observait pas les conditions ; c'était un ami qui donnait un avertissement aux Bourbons avec une tristesse austère ; c'était Camille Jordan.

Le ministre Pasquier soutint que le roi et les chambres, quand ils étaient d'accord, avaient le droit de suspendre ou de modifier les garanties accordées par la Charte.

Il faut bien que le pouvoir de réviser les institutions constitutionnelles soit quelque part ; si l'on ne reconnaît pas à la nation le droit de l'exercer dans des formes réglées par la Constitution elle-même, on est obligé de l'attribuer empiriquement aux pouvoirs établis quelconques.

Royer-Collard répliqua avec énergie dans le même sens que Camille Jordan. La loi fut adoptée par 136 voix contre 109.

La suspension de la liberté individuelle fut combattue à la Chambre des pairs par l'infatigable Lanjuinais et par les maréchaux Jourdan et Davout. M. de Chateaubriand, se séparant, cette fois, de la masse de la droite, avait voté contre les deux lois.

La plupart des journaux et des recueils libéraux disparurent devant la censure. Le *Constitutionnel* et le *Courrier* subsistèrent, en disputant péniblement leur existence. On essaya de suppléer aux journaux par les brochures.

Le projet de loi électorale, mal accueilli par la Chambre des députés, fut remplacé par un autre que le ministère présenta le 16 avril ; les collèges d'arrondissement n'auraient plus que le droit de présenter des candidats entre lesquels les collèges de département choisiraient les députés. Ce projet était bien pire encore que le précédent.

M. Lainé, principal auteur de la loi du 5 février 1817, se fit le rapporteur de la loi qui allait défaire celle qu'il avait faite. —

« Arrêtons-nous, quand il en est temps encore, dit le général Foy : — arrêtons-nous pour sauver le roi et la Charte ! »

La Bourdonnaye, Bonald et autres soutinrent ouvertement la nécessité d'introduire la prépondérance de l'élément aristocratique dans la loi électorale. Royer-Collard répondit que tout ce qui était aristocratique devait rester étranger à la Chambre des députés ; que l'élection par une minorité des plus imposés n'était pas seulement une violation de la Charte, mais une révolution contre l'égalité, et la vraie contre-révolution.

C'était une singulière égalité que celle qui reposait sur le cens de 300 francs ; c'est par là que le ministre Pasquier tâcha de réfuter Royer-Collard. Au fond, il ne s'agissait pas d'égalité ni de vraie démocratie, mais d'une lutte entre la classe moyenne et l'aristocratie ; seulement, les masses étaient derrière la classe moyenne, qui défendait, avec ses propres intérêts, ceux de la Révolution tout entière.

La Fayette fut encore plus hardi que dans le débat sur la loi de censure. Il déclara que la contre-révolution était dans le gouvernement ; qu'on voulait la fixer dans les chambres ; qu'il avait dû, lui et ses amis, le faire savoir à la nation, et que, pensant que les engagements de la Charte étaient fondés sur la réciprocité, il en avait loyalement averti les violateurs de la foi jurée. Et il défendit contre les déclamations de la droite la cocarde tricolore, « ce signe d'émancipation et de gloire ».

M. de Serre combattit, avec une éloquence passionnée, les principes « révolutionnaires » dont La Fayette relevait le drapeau : il prétendit que la loi du 5 février 1817 avait créé une démocratie pure et qu'il fallait contrebalancer cette « démocratie » d'électeurs à 300 francs par une représentation spéciale accordée à la fraction la plus riche. Cet esprit systématique n'admettait pas de liberté sans aristocratie. Nous n'en avions plus ; il fallait donc en refaire une ! M. de Serre ne comprenait pas qu'on ne fabrique point à volonté une aristocratie et que des électeurs privilégiés ne seraient point capables d'en tenir la place.

L'article premier du projet de loi passa à 130 voix contre 125. On dit que cinq députés s'étaient laissé acheter.

L'irritation fut très vive dans Paris : les jeunes gens des écoles et du commerce étaient surexcités au plus haut point. Des rassemblements se formaient chaque jour autour de la Chambre ; la jeunesse acclamait à la sortie les députés de la gauche. Des groupes de gardes du corps et d'officiers de la garde royale vêtus en bourgeois répondirent par des démonstrations en sens contraire, assaillirent les jeunes gens des écoles et insultèrent brutalement plusieurs députés. Le tumulte se propagea de la chambre des députés jusqu'au Carrousel ; un étudiant fut tué d'un coup de fusil par un soldat suisse (3 juin). L'impression fut violente, lorsque la voix respectée de Camille Jordan dénonça à la tribune les outrages commis contre les membres de la représentation nationale, sans répression de la part de l'autorité. Les troubles se renouvelèrent et augmentèrent. La colère de la jeunesse bourgeoise gagnait les classes ouvrières. Des masses irritées criaient, sur les places et sur les boulevards : « Vive la liberté, vive la Charte ! » Des figures martiales de l'ancienne armée apparaissaient çà et là dans la foule et semblaient attendre un appel aux armes. Non seulement des officiers de haut grade, mais des hommes politiques de la première importance étaient disposés à prendre la direction du mouvement, s'il s'accentuait de façon à pouvoir devenir une révolution.

La Fayette et plusieurs autres chefs de la gauche, convaincus que désormais il n'y avait pas moyen de transiger avec les Bourbons, étaient prêts à saisir l'occasion de les renverser.

Le pouvoir réussit, à plusieurs reprises, à dissiper les attroupements par un grand déploiement de forces militaires. L'émeute ne grandit pas jusqu'à l'insurrection et, comme tous les mouvements qui n'aboutissent pas, tourna au profit du gouvernement.

A la Chambre, les opinions moyennes avaient pris peur : le centre gauche se laissa entraîner à voter avec la droite ; il accorda aux successeurs de M. Decazes ce qu'il avait refusé à celui-ci ; 185 voix contre 66 adoptèrent un amendement qui porta de 258 à 430 le nombre des députés et attribua aux collèges de départements les deux cinquièmes des nominations ; on

accordait aux électeurs les plus imposés un double vote, c'est-à-dire qu'ils voteraient successivement dans l'arrondissement et dans le département.

La majorité, suivant les propres termes de Royer-Collard, passait à la contre-révolution, mais sans en avoir bien conscience.

M. Dupont de l'Eure protesta énergiquement au nom de la gauche. Il se retrouva 95 voix contre le projet, voté par 154. Il est fort douteux que la loi eût passé sans les troubles : la pensée d'une révolution avait affolé tous les gens timides (12 juin).

Les pairs acceptèrent la loi à une grande majorité.

C'était M. de Villèle qui, dans ces débats, avait mené la droite : il préparait son avènement.

La session fut close le 22 juillet. Un grand et funeste changement s'était opéré dans le régime parlementaire depuis la session précédente. Le ministère penchait de plus en plus à droite. Les doctrinaires, MM. Royer-Collard, Camille Jordan, Guizot, de Barante, furent exclus du conseil d'État. Grâce à l'épuration des listes du jury, de nombreuses condamnations furent prononcées contre les brochures qui remplaçaient les journaux.

Le jury acquitta cependant un écrivain singulier et hardi, dont la pensée allait en dehors et au delà des partis politiques de son temps : c'était Henri de Saint-Simon. Descendant d'une vieille famille qui avait la prétention de remonter à l'empereur Charlemagne, il se faisait plus révolutionnaire que les révolutionnaires ; mais la révolution qu'il rêvait était essentiellement pacifique. Il aspirait à une société tout industrielle, toute productrice, qui serait gouvernée par les savants. On lui fit un procès pour avoir écrit, dans le recueil qu'il publiait sous le titre de l'*Organisateur*, un article pouvant se résumer comme il suit : « Si la famille royale, les ministres, les pairs, les députés, les cardinaux, les évêques, les principaux fonctionnaires, venaient tout à coup à disparaître, les Français, qui sont bons, s'affligeraient d'avoir perdu un si grand nombre de leurs concitoyens ; la société, cependant, n'en continuerait pas moins à marcher. Mais, si l'on perdait soudain les vingt premiers industriels, les

vingt premiers agriculteurs, les vingt premiers négociants, les vingt premiers ingénieurs, les vingt premiers physiciens, les vingt premiers chimistes, etc., que possède la France, combien la société ne rétrograderait-elle pas ? »

Saint-Simon, alors, ne niait pas seulement la société politique, telle qu'elle était et telle qu'elle avait été, mais aussi toute religion et toute philosophie idéaliste ; il faisait la guerre à la théologie et à la métaphysique au nom de la science expérimentale ; ce qu'on a nommé plus tard le *Positivisme* est sorti de lui. Dans les derniers temps de sa vie, néanmoins, à la suite d'un incident tragique, d'une tentative de suicide, il se modifia et revint à l'idée religieuse. Portant alors sur ce terrain son ardeur passionnée et ses tendances de rénovation radicale, il annonça une religion nouvelle, un « Nouveau Christianisme » fondé sur le dogme de la perfectibilité.

Saint-Simon pensait : d'autres agissaient. Les soulèvements improvisés avaient avorté ; les conspirations naquirent : des conspirations plus sérieuses que n'avaient été celle de Didier et autres. Il se trama dans Paris un complot militaire entre des officiers en activité et des officiers en demi-solde, auxquels s'associèrent beaucoup de jeunes gens des écoles et du commerce. La Fayette, Dupont de l'Eure, d'Argenson, etc., accueillirent les ouvertures que leur firent les conspirateurs. La Fayette et ses amis voyaient très bien que la transaction avec les Bourbons, tentée de bonne foi de 1816 à 1819, avait échoué ; qu'il était impossible d'accorder la légitimité et la souveraineté nationale ; que, par conséquent, une nouvelle révolution était inévitable. Mais ils ne voyaient pas assez que cette révolution n'était pas mûre et que, lors même qu'on renverserait les Bourbons, on ne s'entendrait pas le lendemain sur leur succession. On se querellerait entre républicains, impérialistes et orléanistes, et l'on ne serait pas en mesure de résister victorieusement à une nouvelle invasion.

Les conjurés avaient formé le projet de s'emparer de Vincennes, qui renfermait de grands dépôts d'armes. L'autorité, avertie par quelques révélations, fit arrêter un certain nombre d'officiers le soir même qui précédait la nuit fixée pour le mou-

vement (19 août). D'autres s'échappèrent. Les jeunes gens des écoles, réunis en armes dans leurs chambrées, furent prévenus à temps et se dispersèrent. Des officiers de diverses légions furent arrêtés dans les départements. Le procès de la conjuration du 19 août fut déféré à la Chambre des pairs.

La conspiration avait donc échoué comme les émeutes, et un important événement combla bientôt de joie les royalistes. Dans la nuit du 28 au 29 septembre, la jeune veuve du malheureux duc de Berry mit au monde un fils. On lui donna le nom d'Henri en mémoire du grand aïeul des Bourbons, Henri IV, et Louis XVIII lui conféra le titre de duc de Bordeaux. La naissance d'un héritier semblait promettre l'avenir à la branche aînée des Bourbons. Le chef de la branche cadette, le duc d'Orléans, ne sut pas dissimuler son désappointement. Un journal anglais publia, sous son nom, une protestation où l'on prétendait que le duc de Bordeaux était un enfant supposé. Le duc d'Orléans se hâta de désavouer cette pièce comme inventée par ses ennemis ; mais beaucoup de gens crurent que, s'il ne l'avait faite, il l'avait fait faire.

Les royalistes, eux, étaient dans l'ivresse. Leurs poëtes chantaient le nouveau-né, qu'ils appelaient « l'Enfant du miracle ». La famille royale eut, un moment, cette sorte de popularité que la masse flottante accorde à ce qui paraît être la fortune. On ouvrit à grand bruit une souscription publique pour racheter Chambord, le plus beau des châteaux royaux du XVI[e] siècle, afin de l'offrir au duc de Bordeaux.

Le ministère commença d'entamer les institutions militaires créées par Gouvion Saint-Cyr. Une ordonnance du 23 octobre supprima les légions départementales, pour refaire des régiments de soldats pris dans toute la France. On leur rendit l'habit bleu, qui avait été remplacé, depuis 1815, par l'habit blanc d'avant 89.

On profita de cette transformation pour éliminer beaucoup des officiers de l'ancienne armée qu'avait replacés Gouvion Saint-Cyr.

Les légions départementales avaient été l'application un peu exagérée d'un bon principe ; il eût fallu diviser le recrutement

par groupes de cinq ou six départements, au lieu de l'éparpiller dans toute la France, ce qui rend la mobilisation de l'armée si lente et si difficile.

Les élections partielles de novembre 1820 donnèrent la majorité au ministère uni à la droite, même dans les collèges d'arrondissement. Il rentra beaucoup de membres de la Chambre introuvable. L'opposition de gauche et de centre gauche fut réduite à ne plus former que le tiers de la Chambre des députés. M. de Richelieu trouva la victoire trop complète : Louis XVIII aussi.

De graves événements qui s'étaient passés au dehors surexcitaient les ultras et donnaient beaucoup d'embarras au gouvernement. Au commencement de cette année, une révolution militaire avait éclaté en Espagne. Les vastes colonies espagnoles d'Amérique, fort mal administrées et fort durement exploitées par le gouvernement de la métropole, avaient profité de l'invasion de l'Espagne par Napoléon pour s'insurger presque partout ; la guerre de l'indépendance se poursuivait dans l'Amérique du Sud et le Mexique depuis le rétablissement des Bourbons en Espagne. Le 1er janvier 1820, un corps d'armée réuni à Cadix, au lieu de s'embarquer pour aller combattre les insurgés américains, s'était révolté contre le gouvernement de Ferdinand VII et avait proclamé la Constitution votée par les Cortès de Cadix en 1812. Le mouvement s'étant propagé jusqu'à Madrid, le roi avait été obligé de jurer la Constitution de 1812 (7 mars), qui était à peu près la copie de notre Constitution de 1791.

La démocratie succédait ainsi brusquement en Espagne au despotisme. Nos ultras en étaient exaspérés. Malheureusement, leurs sentiments étaient partagés par l'empereur de Russie ; Alexandre ne pouvait supporter qu'on dérangeât son Europe de la Sainte-Alliance, et surtout il s'irritait du mauvais exemple que donnait une insurrection militaire. Il eût voulu, dès le premier jour, faire de la révolution espagnole une question d'intervention et pousser la France en avant. L'Autriche et la Prusse n'étaient point de cet avis, parce qu'elles ne voulaient rien de ce qui pouvait rendre un rôle actif à la France, n'importe dans quel sens. La jalousie de nos ennemis nous servait dans cette

occasion, en tâchant de nous empêcher d'agir, et le ministère Richelieu voulait l'intervention encore moins que l'Autriche et la Prusse. Ni les ministres ni le roi ne partageaient à cet égard les passions de la droite. Le ministère souhaitait que la Révolution espagnole se modérât d'elle-même et qu'il en sortît un gouvernement régulier. La méchanceté et la perfidie de Ferdinand VII le rendirent impossible.

La révolution d'Espagne eut bientôt son contre-coup en Italie, à Naples. La restauration napolitaine n'avait pas été atroce en 1815 comme autrefois en 1799 ; elle avait maintenu les lois civiles françaises, abolies partout ailleurs en Italie : la sanguinaire Caroline n'existait plus ; mais le gouvernement de son mari, le vieux roi Ferdinand IV, était à la fois faible et arbitraire, et surtout incapable ; il écartait des fonctions publiques l'élite du pays. Une société secrète, qui s'était formée, sous le règne de Murat, contre la domination française, les *Carbonari* (charbonniers), se retournèrent contre l'absolutisme bourbonnien. Les *Carbonari* soulevèrent l'armée et les milices (juillet 1820). Le roi fut contraint d'accorder la constitution espagnole.

L'Autriche, peu favorable à une intervention en Espagne, se décida au contraire sur-le-champ à intervenir dès qu'il s'agit de Naples. Elle n'entendait permettre à la Révolution de prendre pied sur aucun point de l'Italie. Le gouvernement français eût souhaité qu'à Naples ainsi qu'en Espagne, au lieu de comprimer la Révolution par les armes, on l'amenât à transformer sa constitution démocratique en une charte à la française ou à l'anglaise.

La France proposa un congrès dans ce but. L'empereur de Russie, toujours favorable à ces réunions de souverains où il exerçait une sorte de suprématie, obligea l'Autriche à y consentir : la Prusse suivit.

Sur ces entrefaites, on reçut la nouvelle d'une troisième révolution. La cour de Portugal était restée au Brésil depuis son émigration en 1805, laissant le Portugal sous le gouvernement d'un étranger, d'un général anglais. Le Portugal s'insurgea en août et septembre 1820, et, comme Naples, adopta la constitution espagnole. Le Brésil se souleva de son côté : le vieux roi

don Joao revint du Brésil à Lisbonne, où il accepta la constitution. Le Brésil, alors, imitant les colonies espagnoles, se sépara de sa métropole et proclama empereur don Pedro, fils aîné du roi don Joao.

Cette succession de révolutions, jointe à de grandes difficultés intérieures, ébranla de plus en plus l'empereur Alexandre, d'abord favorable au projet conciliant de la France. Le tsar était poussé à réagir contre ses anciennes tendances libérales, tout à la fois par ses rêves personnels d'ordre européen fondé sur la légitimité et par l'esprit traditionnel de l'autocratie russe, c'est-à-dire du despotisme patriarcal. Nous reviendrons plus tard sur les contradictions extraordinaires et de sa position et de son caractère, et sur l'embarras extrême où il se trouvait vis-à-vis de la Pologne. A la suite des tiraillements qui avaient eu lieu dans la diète de Varsovie, en septembre et octobre 1820, il ne devait plus paraître dans cette assemblée.

Le congrès qu'avait provoqué la France, et qui s'ouvrit à Troppau en Silésie le 20 octobre, tourna contre les vues du gouvernement français. Metternich, en effrayant Alexandre des progrès de la Révolution, eut l'adresse de l'amener à son but. Un protocole préliminaire, impliquant l'invasion et l'occupation de Naples, fut signé entre la Russie, l'Autriche et la Prusse. Metternich avait obtenu que les trois puissances refissent de la sorte une alliance particulière dans la Grande-Alliance. Le gouvernement anglais refusait toute participation ostensible à ce qui se préparait ; mais il était pleinement d'accord en secret avec l'Autriche pour le rétablissement du despotisme à Naples.

Le gouvernement français tâchait encore de ménager une transaction ; il engagea le roi de Naples, que les trois puissances appelaient au congrès, à déférer à cette invitation et à « assurer l'accord nécessaire du pouvoir et de la liberté ». Le ministère Richelieu tenait ainsi au dehors le langage qu'eût pu tenir un ministère libéral.

Le parlement napolitain laissa partir le roi pour le congrès, moyennant promesse de maintenir la Constitution. La session des chambres françaises s'ouvrit sur ces entrefaites, le 19 décembre. Un arrangement s'opéra entre le ministère et la droite.

MM. de Villèle, Corbière et Lainé entrèrent au conseil comme ministres sans portefeuille : M. Corbière eut la présidence du conseil royal de l'instruction publique; M. de Chateaubriand eut l'ambassade de Berlin.

L'extrême droite, cependant, continua son opposition. M. de Villèle lui semblait un traître pour s'être accommodé avec le ministère Richelieu. Les ultras, non contents de parler, essayèrent d'agir. Un baril de poudre fit explosion dans l'intérieur des Tuileries. Les royalistes réclamaient de toutes parts des mesures terribles contre « la démagogie », qui poursuivait, disait-on, ses attentats contre la famille royale, lorsqu'on découvrit que le complot était l'ouvrage de quelques intrigants de l'entourage de la duchesse de Berry; ils avaient espéré obtenir ainsi l'avènement d'un ministère d'extrême droite (27 janvier 1821). Le comte d'Artois obtint qu'on étouffât l'affaire.

Dans les orageux débats suscités à la Chambre des députés par cet incident, Camille Jordan, atteint d'un mal qui devait bientôt l'enlever, avait prononcé un discours qui fut à la fois, pour le gouvernement qu'il eût voulu sauver, un dernier avertissement et un adieu.

La droite était incapable d'entendre raison, et la gauche irritée lui rendait violence pour violence. Manuel rappela à La Bourdonnaye, l'orateur de l'extrême droite, qu'en 1815, il avait demandé comme unique moyen de pacifier le pays « des fers, des supplices, des bourreaux », et il le compara à Marat demandant quatre cent mille têtes.

La Congrégation continuait ses progrès; une ordonnance du 27 février autorisa, à certaines conditions, la transformation des maisons particulières d'éducation en collèges de plein exercice. Tandis que l'on autorisait ainsi la création de collèges ecclésiastiques rivaux de ceux de l'Université, on suspendait le cours de philosophie de M. Cousin à la Sorbonne. C'était la guerre ouverte à la philosophie, même spiritualiste.

Les affaires d'Italie préoccupaient de plus en plus vivement l'opinion. Le congrès s'était transféré de Troppau à Laybach, en Carniole, pour y recevoir le roi de Naples. Celui-ci, à peine débarqué de Naples en Toscane, avait écrit aux souverains pour

désavouer tout ce qu'il avait fait dans son royaume. L'empereur Alexandre était entièrement sous l'influence de Metternich et avait déclaré que ses armées soutiendraient au besoin l'Autriche. Les trois puissances étaient décidées à ne pas transiger, quand même les Napolitains accepteraient la charte française. Le gouvernement anglais jouait hypocritement jeu double, encourageant sous main ce qu'il avait l'air de blâmer devant son Parlement.

Le gouvernement français, isolé et impuissant au congrès, adhéra, fort à contre-cœur, à ce qu'il ne pouvait empêcher, sous la réserve de ne point prendre part aux hostilités.

L'armée autrichienne se mit en marche, à travers l'État romain, vers Naples, où ne régnaient pas l'ordre et l'union nécessaires pour résister avec succès à un aussi redoutable ennemi.

Mais, au moment où les Autrichiens approchaient des Abruzzes, il arriva du nord de l'Italie de graves nouvelles qui pouvaient changer la face des choses. Une insurrection, à la fois militaire et civile, avait éclaté à Alexandrie, puis à Turin (10-12 mars). La Constitution espagnole avait été proclamée en Piémont comme à Naples. Le roi Victor-Emmanuel Ier abdiqua en faveur de son frère, qui était absent du royaume, et nomma régent son cousin Charles-Albert, prince de Carignan, qui reconnut la Constitution. Le mouvement piémontais était au moins aussi national que libéral et menaçait directement la domination étrangère dans la haute Italie : Milan et Venise fermentaient ; il y eut une vraie panique au congrès de Laybach. Metternich, si arrogant la veille, fut pris d'une telle peur que, lui, qui tenait tant à mettre partout et toujours la France à l'écart, il pria le gouvernement français d'intervenir en Piémont. Alexandre, de son côté, fit avancer cent mille Russes vers la Gallicie pour protéger l'Autriche.

Le gouvernement français était fort embarrassé et inquiet ; le contre-coup de la révolution de Piémont se faisait vivement sentir en France. On commençait aussi à parler chez nous de la Constitution, c'est-à-dire de celle de 91, par opposition à la Charte. On faisait courir le bruit d'une abdication du roi et d'une

régence du duc d'Orléans avec la Constitution de 91. Il y eut une tentative d'insurrection à Grenoble, le 20 mars. La consternation régnait parmi les ultras; le comte d'Artois était si effrayé qu'il parla lui-même au roi de rappeler M. Decazes au ministère.

Ces alarmes furent promptement dissipées. Dès le 7 mars, quelques jours avant le soulèvement du Piémont, les Napolitains, qui étaient entrés sur le territoire romain, avaient été mis en déroute par les Autrichiens à Rieti. A cette nouvelle, leur second corps d'armée, qui défendait la route de Naples, se débanda sans avoir combattu. Les Autrichiens entrèrent à Naples le 24 mars. Cette révolution sans force et sans profondeur avait croulé au premier choc. Œuvre d'une élite peu nombreuse du pays, elle n'avait été ni comprise ni soutenue par les masses.

La révolution de Piémont n'avait pas non plus des racines assez fortes. Le prince-régent, qui avait d'abord paru s'y rallier, l'abandonna. La division était dans l'armée, ainsi que dans les populations. Là, du moins, les constitutionnels se battaient sérieusement ; ils luttèrent avec courage contre les royalistes, soutenus par un corps d'armée autrichien, et ne succombèrent que sous le nombre. Tout fut fini le 10 avril. Le roi ne revint pas sur son abdication et fut remplacé par son frère Charles-Félix.

Le feu, éteint sur un point, renaissait sur un autre. Tandis que l'Italie retombait sous le joug, une révolution mieux préparée commençait en Grèce. Les Grecs étaient restés, partout dans l'Empire ottoman, une population active et intelligente, et avaient gardé beaucoup d'énergie dans la Grèce proprement dite. La guerre maritime des Russes contre les Turcs dans l'Archipel, au temps de Catherine II, et les excitations de la grande tsarine, puis le contre-coup de la Révolution française, de nos victoires d'Italie, l'apparition des Français dans les îles Ioniennes, avaient réveillé chez les Grecs des aspirations à l'indépendance. L'Europe reprenait intérêt à ces descendants du peuple qui avait jadis propagé la civilisation et les arts en Occident. Une grande société s'était formée, en 1814, sous le nom d'*Hétairie* (mot grec qui veut dire *amitié*), dans le but de relever par l'instruction

les populations grecques. Des savants et des hommes distingués de tous pays s'y associaient aux Grecs. L'Hétairie, de littéraire, devint bientôt politique. Le mauvais état où se trouvaient les Turcs encourageait les espérances de leurs sujets chrétiens. Les musulmans étaient divisés entre eux : les pachas se révoltaient sans cesse ; le pacha d'Égypte s'était rendu presque entièrement indépendant ; le pacha de Janina, qui dominait l'Épire et l'Albanie, en avait fait autant ; les chrétiens slaves de Serbie avaient conquis dans leurs montagnes une demi-indépendance.

Vers la fin de janvier 1821, un soulèvement s'opéra dans une contrée voisine de la Serbie, chez un peuple chrétien d'une autre origine, les Roumains, c'est-à-dire Romains, autrement appelés Valaques, c'est-à-dire Gaulois, qui parlent une langue d'origine latine et descendent d'un mélange des anciens Thraces (Daco-Gètes), des Gaulois orientaux et des Romains. Ce peuple, qui se considère comme frère des Français et des Italiens, n'avait reconnu la suzeraineté de l'Empire ottoman qu'à des conditions que les Turcs n'observaient pas. Il était divisé en deux principautés, la Valachie et la Moldavie. La Valachie s'étant soulevée spontanément, un des chefs de l'Hétairie grecque, le prince Ypsilanti, général au service de Russie, insurgea l'autre province roumaine, la Moldavie, d'accord avec l'hospodar (prince) de ce pays, en annonçant l'affranchissement général des chrétiens d'Orient.

L'Hétairie répondit à l'appel d'Ypsilanti et donna partout le signal. La Grèce se leva et la guerre commença sur terre et sur mer. Les îles grecques de l'Archipel improvisèrent une marine d'intrépides corsaires, pendant que, dans la presqu'île de Morée et sur le continent, les descendants des Spartiates et des Athéniens chassaient les Turcs de leurs villes.

Les Turcs répondirent à cette révolution par d'affreuses barbaries à Constantinople et partout où les chrétiens n'étaient point en état de se défendre. Le patriarche de Constantinople et plusieurs évêques grecs furent pendus ou décapités avec nombre d'autres chrétiens, et la terreur se déchaîna dans tout l'Empire.

Ypsilanti avait annoncé aux insurgés l'appui d'une grande puissance (la Russie). Cet appui, l'opinion publique, en Russie, l'eût donné ; Alexandre le refusa. Son ministre Capo d'Istria, Grec d'origine et de cœur, s'efforça de le ramener à lui-même et de le soustraire au mauvais génie qui le dominait et se jouait de lui. Metternich l'emporta : il réussit à détourner Alexandre et de ses sentiments naturels et de la politique nationale russe, au profit de la politique contre-révolutionnaire qui ne profitait qu'à l'Autriche. Alexandre accepta ce rôle de dupe, et une déclaration des trois puissances, Autriche, Prusse et Russie, signée avant la séparation du congrès (12 mai), confondit la révolution de Grèce dans la même réprobation que celles d'Espagne et d'Italie. Il y était dit que « les changements dans l'administration des États ne doivent émaner que de la libre volonté des souverains ».

En fait, une triple alliance absolutiste avait remplacé la grande alliance des cinq puissances. Le gouvernement anglais se tenait officiellement en dehors, mais continuait au fond à faire cause commune avec l'Autriche ; il était son complice en Grèce aussi bien qu'en Italie. La France était de nouveau isolée. L'Autriche dominait le Continent, tombé de Napoléon à Metternich : c'était le règne de l'intrigue et de la petite ruse après celui de l'audace et de la force.

L'Autriche occupait militairement le royaume de Naples et une partie du Piémont. Une réaction furieuse régnait à Naples ; l'Autriche lui prêtait ses cachots pour enfermer les personnages politiques que l'on ne voulait pas garder dans le royaume. La réaction pesait aussi sur le Piémont, mais avec moins de désordres et d'excès honteux. Le gouvernement royal n'était pas là aussi méprisable. Quant à l'Autriche, elle étouffait la Lombardo-Vénétie sous une persécution froidement implacable ; le régime qu'elle infligeait à ses possessions d'Italie était ce qu'on peut nommer l'inquisition laïque. L'affreuse prison du Spielberg, en Moravie, était le gouffre où s'engloutissait l'élite des patriotes italiens. Vêtus en forçats, recevant à peine assez de nourriture pour ne pas mourir de faim, assez d'air pour ne pas être asphyxiés, les prisonniers perdaient jusqu'à leur nom, remplacé par un

numéro d'ordre; tout était combiné pour briser le corps et l'âme. Ce régime avait été réglé dans ses moindres détails par l'homme que les bourgeois de Vienne appelaient « le bon empereur François ». Metternich était égoïste et indifférent, mais non pas cruel. François II s'était réservé le département des tortures.

Parmi les nombreuses victimes, les noms des Silvio Pellico, des Confalonieri, des Pallavicini, des Maroncelli, des Andriane, des Poërio, sont restés presque aussi populaires en France qu'en Italie, grâce surtout au livre si touchant de Silvio, intitulé « *Mes prisons* » ; par l'excès de sa résignation religieuse, ce livre avait peut-être l'inconvénient de détourner les âmes de l'action ; mais, en compensation, il eut pour l'Italie l'avantage d'exciter partout contre le gouvernement autrichien une indignation profonde et durable.

Quant à présent, la droite triomphait chez nous des revers de la liberté au dehors : elle poussait le ministère plus loin qu'il n'eût voulu aller. Il proposait de créer douze nouveaux évêchés; elle lui en imposa trente. Elle prétendait supprimer la misérable somme de 50,000 francs destinée à encourager l'instruction primaire, ceci afin de témoigner son hostilité contre l'enseignement mutuel. Le ministère parvint à sauver les 50,000 francs. Dans ce débat, M. Cuvier, le grand naturaliste, assura que le nombre des écoliers était monté depuis 1816 de 165,000 à 1,223,000. Ce n'était pas du moins grâce à la munificence de l'État. Le ministère réussit également à faire maintenir les bourses dans les collèges : l'extrême droite voulait les supprimer, afin de fermer aux jeunes gens sans fortune l'accès aux études littéraires.

La censure fut prorogée jusqu'à la session suivante. M. de Bonald étala de nouveau sa philosophie du despotisme à propos de la censure, comme il avait fait à propos de la suspension de la liberté individuelle.

La Fayette, de son côté, avait récemment renouvelé à la tribune la déclaration que, « s'il avait eu, dans les premiers jours de la Restauration, quelque espoir de concourir à l'établissement de barrières suffisantes pour défendre l'ordre constitutionnel contre l'Ancien régime, cette espérance avait été com-

plètement déçue. » Cet homme droit et sincère avant tout tenait essentiellement à ce qu'on sût bien qu'il se regardait comme dégagé de son serment au roi et à la royauté. Les deux principes inconciliables étaient ouvertement en présence.

La Chambre des pairs ne suivait pas le torrent contre-révolutionnaire de l'autre assemblée : elle s'étai tmontrée fort modérée dans le procès de la conspiration du 19 août 1820 ; elle avait écarté les tentatives du parquet pour impliquer La Fayette et d'autres députés de la gauche dans cette affaire, et n'avait condamné à mort que trois contumaces. Un certain nombre des autres accusés furent condamnés à quelques années de prison (14-16 juillet 1821). Les ultras accusèrent presque la pairie de trahison.

Durant cette session, quelques utiles mesures tranchèrent avec les folies de la droite. On vota d'importants travaux de canalisation, tels que la jonction de la Saône au Rhin, la jonction de la Meuse à l'Aisne, etc. On créa, en dehors de l'Institut, l'Académie de médecine. On fonda l'École des Chartes, pour étudier les documents du moyen âge et former des archivistes.

La discorde était dans le sein du ministère. Les représentants de la droite n'avaient accepté que provisoirement la position fausse de ministres sans portefeuille. M. de Villèle réclama le ministère de l'intérieur. Sur le refus du duc de Richelieu, Villèle, Corbière et Chateaubriand donnèrent leur démission, les deux premiers, du ministère, l'autre, de son ambassade. La droite éclata en cris furieux. Allait-on voir un arrêt véritable dans la réaction, un retour vers la politique de M. Decazes? M. de Richelieu ne le voulait pas, et, s'il l'eût voulu, eût-il été soutenu par le roi ?

C'était fort peu probable. Le roi devenait de plus en plus infirme et indolent ; son attachement pour M. Decazes avait fait place à un autre engouement ; au lieu d'un favori, Louis XVIII avait maintenant une favorite. Il était tombé sous l'influence d'une intrigante, la comtesse du Cayla, qui avait intimement lié ses intérêts à ceux du vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld, brouillon d'une vanité folle. Ils jetèrent à eux deux beaucoup de ridicule sur le vieillesse du roi. Ils le gouvernaient, et ils

étaient eux-mêmes gouvernés par un abbé Liautard, affidé de la Congrégation. A la clôture de la session, le 31 juillet, on pouvait prévoir une crise pour la réouverture des Chambres.

Une grande nouvelle, qui faisait diversion à ces petites intrigues, venait d'arriver en France : Napoléon n'était plus.

Nous avons dit comment l'empereur déchu avait été envoyé prisonnier par les Anglais dans le lieu d'exil le plus isolé qu'ils avaient pu choisir sur le globe. Napoléon s'était livré volontairement aux Anglais, lorsqu'il lui eût été possible de se rendre à l'empereur de Russie. Les ministres anglais ne pouvaient lui laisser la liberté, comme il en avait eu l'espoir chimérique ; mais le respect d'eux-mêmes et de leur pays leur commandait de le traiter avec convenance et dignité et de ne point ajouter à des précautions nécessaires des persécutions mesquines.

Ils ne le comprirent pas. Ces successeurs de Pitt, qui triomphaient là où il avait succombé, étaient tout à fait au-dessous de leur fortune. Les Castlereagh, les Liverpool, les Bathurst, etc., étaient tous plus ou moins médiocres d'esprit et de cœur ; il n'y avait parmi eux d'homme supérieur que Wellington. Ils traitèrent leur captif de façon à réveiller envers lui l'intérêt, non pas seulement du peuple français, mais de ce peuple anglais qui le détestait. A son arrivée à Plymouth, ne voulurent-ils pas lui enlever son épée ! L'amiral auquel ils en avaient donné l'ordre en rougit pour eux et n'obéit pas. Ils défendirent de donner dorénavant à Napoléon son titre d'empereur et de l'appeler autrement que le général Bonaparte, comme s'il dépendait d'eux d'effacer l'histoire. Napoléon, qui s'exaspéra de cette offense, eût été plus grand de la dédaigner ; mais, eux, furent bien petits de la lui infliger.

Ces vexations misérables continuèrent à Sainte-Hélène. On ne fit rien de ce qui aurait pu rendre ce lieu d'exil supportable pour le prisonnier et pour les compagnons volontaires de sa captivité. Cette île pittoresque et sauvage avait une partie ombragée et salubre, une partie nue, sans abri contre le soleil et contre le vent ; ce fut dans celle-ci qu'on installa Napoléon, parce que la surveillance y était plus facile. On ne pouvait attendre d'un caractère tel que le sien la sérénité stoïque du philosophe, ni la

résignation du chrétien. Il répondait trop souvent par d'impuissantes et peu dignes colères aux tracasseries de ses geôliers. Le geôlier en chef, le gouverneur de l'île, sir Hudson Lowe, n'était pas un monstre, comme des récits exagérés l'ont fait croire. Ce n'était qu'un homme vulgaire, étranger à tout sentiment élevé, esclave de sa consigne, effrayé de sa responsabilité et toujours tremblant que son redoutable prisonnier ne lui échappât. La réprobation méritée par les procédés employés envers Napoléon doit remonter plus haut que Hudson Lowe ; car il resta plutôt en deçà de ses instructions qu'il ne les dépassa.

Cette surveillance implacable était inutile. Les ministres anglais et leur agent se trompaient sur les dispositions du grand captif. Malgré tout, il ne lui eût peut-être pas été impossible de s'échapper. Il ne le voulait pas. Si parfois l'instinct naturel lui faisait souhaiter de revoir l'espace libre devant lui, il revenait bien vite à un autre sentiment. Il comprenait qu'on ne refait pas deux fois le retour de l'île d'Elbe ; que son rôle actif était achevé, lors même que les atteintes d'un mal sourd et croissant ne lui eussent point fait pressentir qu'il n'avait plus longtemps à vivre. Il ne s'agissait donc plus pour lui que de bien terminer le drame de sa vie. Il avait vécu pour étonner les hommes, pour en être admiré et obéi ; il ne songeait plus maintenant qu'à leur imposer encore par sa mort et à les éblouir par delà le tombeau. Aller finir vulgairement parmi des planteurs américains n'était pas un dénoûment acceptable pour une telle tragédie et pour un tel acteur. De ce rocher isolé au milieu des Océans entre les deux Mondes, ses ennemis lui avaient fait un piédestal sur lequel tout l'univers avait les yeux. Il était là comme le Prométhée de la Fable cloué sur le mont Caucase par les dieux. C'était là qu'il lui fallait mourir, afin que, devant la postérité, le poëme de sa mort complétât le poëme de sa vie. Tant que sa santé qui déclinait lui en laissa la force, il travailla à arranger son passé en vue de l'avenir.

Dans toutes les publications qui proviennent de Sainte-Hélène, soit dictées directes de Napoléon, soit souvenirs de ses compagnons de captivité, il faut distinguer essentiellement entre deux classes de documents.

D'abord : les observations et les jugements de Napoléon sur la guerre et la politique en général, sur les personnages et les événements anciens. Là où il n'est point personnellement intéressé dans ce qu'il dicte, ses vues sont telles qu'on devait l'attendre d'un si grand génie, toujours éclatantes, souvent justes et profondes, toujours originales et frappantes, lors même qu'elles sont contestables. Quand il parle des grands capitaines, c'est le seul historien et le seul commentateur qui ait pu traiter avec Annibal et César d'égal à égal. Là, c'est en disant la vérité de haut, qu'il compte être légitimement admiré.

Mais, dès qu'il touche à son temps, à sa personne, à ses idées et à ses actes, le lecteur doit avoir une défiance absolue. On retrouve ici le manque total de sincérité que nous avons signalé durant toute la vie de Napoléon. Il s'attribue après coup les idées qu'il aurait dû avoir et qu'il n'a pas eues : souvent même, les actes qu'il aurait dû faire et qu'il n'a pas faits. Il arrange tout et altère tout. Chose étrange, que de n'être pas sincère devant la mort ! que de vouloir tromper encore les hommes par delà le tombeau !... Si l'on croit à l'autre vie et aux conséquences de cette croyance, c'est inconcevable : si l'on n'y croit pas, à quoi bon !

Napoléon, après de longues souffrances, mourut d'un cancer à l'estomac, le 5 mai 1821.

Au moment où cette figure extraordinaire disparait de l'histoire, il est nécessaire, non pas de revenir sur les prodigieux événements de sa vie, mais de tâcher d'expliquer les contradictions non moins prodigieuses de son esprit et de son caractère.

Comment cet esprit, si juste dans l'appréciation des faits particuliers et des situations, si positif et si pratique dans les moyens de réaliser ses vues, a-t-il été si chimérique dans ses vues elles-mêmes, si incohérent dans les plans de sa politique générale, si erroné dans ses appréciations des tendances des nations modernes et du mouvement général de l'histoire?

Ses chimères procédaient de son égoïsme. Méprisant l'humanité, ne croyant pas à une loi de progrès sur la terre, rapportant tout à lui au lieu de se chercher une place dans un ordre providentiel du monde, ne voyant pas Dieu dans l'histoire et se

faisant son Dieu à lui-même, il n'avait aucune mesure, aucune règle, aucune raison à laquelle il rapportât ses conceptions, qui devenaient d'autant plus insensées qu'elles étaient plus vastes.

Voilà pourquoi ce grand génie manqua de bon sens dans ses vues générales : le bon sens n'est que la perception juste des rapports des choses. Il l'avait au plus haut degré quant aux faits particuliers ; il en fut totalement dépourvu quant aux faits généraux. Faute de concevoir une loi des choses supérieure à la volonté arbitraire de l'homme, il s'imagina pouvoir changer les destinées du monde selon son caprice.

Capable de superstition, il n'était capable ni de religion ni de philosophie, qui sont une même chose sous deux aspects différents, c'est-à-dire une conception générale des lois de l'univers. Il manquait de moralité par la même cause qu'il manquait de bon sens. Quand on rapporte tout à soi, on ne peut pas avoir de morale. Il se crut toujours tout permis pour arriver à ses fins, commit des cruautés sans être cruel, sacrifia la liberté, le bonheur, la vie des hommes avec une absolue indifférence, se fit une habitude du mensonge, le vice le plus contraire à cette grandeur qu'il affectait et qu'il atteignait à tant d'égards. Il n'y eut jamais d'homme moins sincère ; on pourrait presque dire qu'il n'eut jamais un sentiment désintéressé ni une parole vraie, quand il traitait avec les hommes. Il n'y a point, comme nous venons de le dire, d'exception pour Sainte-Hélène. Il y reprit, par la parole et par la plume, avec un art sans égal, le rôle qu'il ne pouvait plus continuer par l'épée.

Il ne réussit que trop bien. Le conquérant recommença ses conquêtes par delà le tombeau et s'empara pour longtemps des imaginations par la fin émouvante de sa légende. Il toucha plus, mort dans un si poétique exil, que s'il fût mort dans la victoire. La poésie, la peinture, l'histoire, mirent au service de sa mémoire toutes les voix de la renommée. Il y eut l'impérial « martyr de Sainte-Hélène », comme il y avait eu le royal « martyr du Temple », et les suites en furent bien autrement vastes et fatales pour la France.

La mort de Napoléon rassura les rois, qui, par habitude, avaient encore peur de leur captif, et consomma chez nous

l'alliance des libéraux et des bonapartistes; les libéraux méconnurent les périls de l'avenir chez un peuple auquel manquait l'éducation de la liberté et crurent l'impérialisme mort avec l'empereur.

Pour le moment, la droite continuait ses progrès, grâce à la nouvelle loi électorale : les élections partielles d'octobre 1821 la renforcèrent aux dépens du centre ministériel. La session des Chambres se rouvrit le 5 novembre. M. de Richelieu, menacé par la droite, refusa de s'entendre avec la gauche. Celle-ci, n'ayant plus rien à ménager, consentit à se coaliser avec la droite, qui lui promit l'abolition de la censure. Une adresse hostile au ministère fut votée à une grande majorité. Le roi y fit une réponse sévère et sembla décidé à soutenir ses ministres.

Le ministère essaya de lutter par de tristes moyens; il présenta deux projets de loi, dont l'un altérait profondément, dans un sens réactionnaire, la loi de 1819 sur la presse; l'autre prorogeait la censure pour cinq ans. Ce fut un pénible spectacle que de voir M. de Serre désavouer cette loi libérale de 1819, qui était l'honneur de sa carrière, et en demander la mutilation.

Les deux projets furent mal accueillis par la Chambre et aussi âprement combattus par l'extrême droite que par la gauche.

Les commissions chargées des rapports sur les deux lois furent choisies parmi les adversaires des ministres. Le moment d'énergie qu'avait eu le roi ne s'était pas soutenu. Madame du Cayla l'obsédait pour l'amener à céder à la droite. M. de Villèle et ses amis eussent voulu transiger avec M. de Richelieu, à condition qu'il sacrifiât une partie de ses collègues. Il refusa et demanda une entrevue au comte d'Artois. Ce prince prétendit qu'il ne se mêlait plus de rien. M. de Richelieu lui rappela la promesse formelle qu'il lui avait faite de le soutenir et de le faire soutenir par ses amis, promesse qui seule l'avait décidé à rentrer aux affaires. — « C'est, dit-il, de cette parole de prince donnée à un gentilhomme que je réclame l'accomplissement. »

— « Ah! mon cher duc, s'écria le prince d'un air dégagé, vous avez pris les mots par trop au pied de la lettre! »

M. de Richelieu lui tourna le dos et sortit brusquement. Le

premier mot qu'il laissa échapper devant son collègue M. Pasquier fut celui-ci : « Il manque à sa parole, à sa parole de gentilhomme ! »

M. de Richelieu porta au roi sa démission et celle de ses collègues, en lui racontant l'entretien qu'il avait eu avec le comte d'Artois. — « Que voulez-vous? dit Louis XVIII. Il a conspiré contre Louis XVI ; il a conspiré contre moi ; il conspirera contre lui-même ! »

Puis il accepta la démission des ministres (12 décembre).

M. de Villèle prit le ministère des finances : l'intérieur fut donné à M. Corbière ; la justice, au procureur général Peyronnet ; les affaires étrangères, au vicomte Mathieu de Montmorenci, beau-père du vicomte Sosthènes de La Rochefoucauld ; la guerre, au maréchal Victor. Il n'y eut point de président du conseil ; mais le chef du ministère fut en fait M. de Villèle. M. de Chateaubriand eut l'ambassade de Londres, qu'abandonna M. Decazes.

C'était là l'issue inévitable de la crise commencée au premier recul du gouvernement, avant même la chute de M. Decazes. Le ministère Richelieu n'avait été qu'une transition du gouvernement constitutionnel au gouvernement ultra. Ce ministère n'avait point de base et, si honorable que fût le caractère de son chef, il finit mal.

La droite était enfin pleinement installée au pouvoir ; on allait voir si elle serait capable de réaliser ses plans de 1815. Ce qui lui fut facile, ce fut d'achever de livrer toutes les places à la Congrégation. Cette grande association, flanquée de plusieurs sociétés organisées dans des buts spéciaux, mettait la main partout. Les jésuites, ses inspirateurs, ne se déguisaient plus sous des titres divers ; ils avaient repris leur vrai nom dans leur « maison-mère » de Montrouge, près Paris : ils multipliaient leurs établissements et envahissaient l'enseignement ecclésiastique, en même temps qu'ils étendaient leurs affiliations dans la société laïque.

Parallèlement à la Congrégation se propageait une société secrète dont le but était absolument contraire ; c'était le Carbonarisme ou « Charbonnerie », qui, écrasé en Italie, s'était in-

troduit en France et y avait apporté ses procédés d'organisation et de conspiration. La Fayette et ses amis s'y affilièrent, et la Charbonnerie se répandit rapidement : elle opéra sa fusion avec une autre association secrète qui s'était formée dans l'Ouest sous le titre de « Chevaliers de la liberté ». La pensée de La Fayette était que si une insurrection réussissait, une assemblée constituante choisît entre la république et la monarchie constitutionnelle. Il était peu pratique d'entreprendre une révolution dans des conditions aussi indéterminées.

La Charbonnerie prépara un double soulèvement militaire et populaire en Alsace et dans l'Ouest. Le second de ces complots, qui devait éclater à Saumur, fut découvert par accident, et l'on arrêta beaucoup d'élèves de l'École militaire de cette ville. La Charbonnerie espéra mieux réussir en Alsace. La Fayette se mit secrètement en route pour aller diriger en personne le mouvement. La garnison de Belfort devait s'insurger dans la nuit du 1er au 2 janvier 1822. Là encore, un malentendu fit deviner le complot à l'autorité militaire quelques heures trop tôt. Les officiers et sous-officiers compromis s'échappèrent, et La Fayette, qui n'était pas loin, fut averti à temps.

La Charbonnerie renoua ses trames et chercha des occasions meilleures. En ce moment même, le gouvernement semblait prendre à tâche de justifier les entreprises de ses ennemis. Le nouveau ministère avait retiré le projet de loi sur la censure; mais il présenta, le 27 janvier, une loi préventive, bien pire que les deux projets du ministère Richelieu, qu'elle combinait en les aggravant. Elle imposait pour la fondation d'un journal, l'autorisation préalable du roi et accordait au pouvoir le droit d'établir provisoirement la censure dans l'intervalle des sessions des Chambres. Le jugement des délits de presse était transféré aux tribunaux correctionnels. Le droit de suspendre ou même de supprimer les journaux était attribué aux cours royales.

C'était là une étrange manière de tenir la parole donnée par la droite à la gauche d'abolir la censure. Royer-Collard prononça en faveur de la liberté de la presse un discours qui est resté célèbre : — « La démocratie, dit-il, coule à pleins bords...

Que d'autres s'en affligent ou s'en effraient; pour moi, je rends grâce à la Providence! »

C'était d'une démocratie relative qu'il s'agissait ; par là, Royer-Collard entendait l'avènement des classes moyennes. — « Deux garanties, poursuivit-il, avaient été données aux droits reconnus, le gouvernement représentatif et la liberté de la presse. La première s'est dénaturée... l'autre est maintenant en question. Ainsi, la monarchie légitime serait amenée par l'imprudence de nos adversaires au seul risque véritable qu'elle ait à courir, celui d'être regardée comme incompatible avec les libertés qu'elle a promises. »

Royer-Collard, l'homme de la légitimité, aboutissait donc malgré lui aux mêmes conclusions que La Fayette, l'homme de la souveraineté du peuple, c'est-à-dire à l'incompatibilité de la monarchie traditionnelle avec la liberté.

Dans le débat sur la pénalité relative aux attaques contre les religions reconnues, le général Foy s'exprima d'une façon très remarquable : — « Je veux préserver mon pays, dit-il, dans le présent, du joug des sacristains et des bedaux; dans l'avenir, de l'influence mortelle de l'irréligion et de l'athéisme. »

La majorité adopta tous les articles répressifs. Dans l'article de la loi de 1819 qui réprimait les attaques contre l'autorité constitutionnelle du roi, on effaça l'épithète de constitutionnelle.

M. de Serre combattit la disposition qui enlevait au jury les procès de presse : dans cette question, du moins, il restait fidèle à lui-même. Malgré ses efforts et ceux de la gauche, le jury fut supprimé en matière de presse.

Un autre article annula presque entièrement la disposition de la loi de 1819 qui autorisait la preuve des faits diffamatoires contre les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions.

La loi fut votée par 234 voix contre 93 (6 février 1822).

En ce qui regardait la police de la presse, ce qu'on vota fut le rétablissement de l'arbitraire, mais partagé entre le gouvernement et les tribunaux, le gouvernement ayant la censure facultative et les cours d'appel ayant le droit de suspendre et de supprimer les journaux. Ce pouvoir attribué à la magistrature

devait avoir des conséquences qui n'étaient point alors prévues.

Aux lois oppressives votées par la droite répondirent de nouvelles tentatives de la Charbonnerie. Le mouvement qui avait échoué à Saumur se renouvela. Un général en non activité, Berton, arbora le drapeau tricolore à Thouars et marcha sur Saumur à la tête d'une petite troupe d'insurgés. Les populations, sur son passage, se montrèrent indécises. Il comptait sur la garde nationale de Saumur et sur les élèves de l'École militaire; mais, quand on le vit si peu en force, on ne bougea pas. Les compagnons de Berton se dispersèrent, et il se cacha dans le pays, espérant mieux réussir une autre fois (24 février).

Des troubles eurent lieu sur divers autres points de la France. A Paris, les prédications des missionnaires excitèrent des agitations à la suite desquelles l'École de droit fut fermée pour six mois.

Les lois réactionnaires adoptées par la Chambre des députés furent vivement contestées à la Chambre des pairs. M. de Talleyrand et M. Molé, n'ayant pas réussi à redevenir ministres, se firent libéraux pour attaquer le ministère. La loi sur la police de la presse fut combattue par les ministres sortants, M. Pasquier, M. Siméon et même le duc de Richelieu. Les deux lois passèrent néanmoins, mais à une faible majorité.

Les journaux continuèrent à lutter, mais bien péniblement, sous toutes les entraves dont on les garrottait. L'un d'eux, le *Constitutionnel*, était arrivé à une grande publicité et pouvait être considéré comme représentant la moyenne bourgeoisie; un jeune homme destiné à un rôle très long, très grand et très décisif dans l'histoire de notre pays faisait alors ses débuts comme rédacteur de ce journal : c'était M. Thiers.

La violence des débats à la chambre des députés redoubla durant le reste de la session : la droite ne distinguait point entre ses adversaires de la gauche; il y avait cependant, au fond, deux groupes dans la gauche, unis à la tribune et dans leurs votes, mais séparés dans leur conduite au dehors. Il y avait ceux qui, comme La Fayette, non seulement jugeaient toute transaction impossible, mais appelaient la révolution immédiate, et il y avait ceux qui, même sans beaucoup d'espérance,

voulaient attendre et se maintenir sur le terrain légal. Le général Foy, tout en disant qu'il fallait en finir « avec ces mots sans valeur de légitimité et d'usurpation », ajoutait « que qui veut plus que la Charte, moins que la Charte, autrement que la Charte, manque à ses serments. »

Les serments, La Fayette s'en était ouvertement et courageusement dégagé, en établissant qu'on y avait manqué de l'autre côté.

La session fut close le 1er mai et suivie d'élections partielles. Le ministère exerça sur les fonctionnaires une pression à outrance. La gauche, néanmoins, l'emporta à Paris ; dans les départements, si elle ne put empêcher la droite d'enlever les collèges départementaux, elle disputa du moins le succès dans ceux d'arrondissement. L'opinion se relevait.

Le duc de Richelieu mourut pendant les élections, enlevé par une fièvre cérébrale dont les causes avaient été au moins autant morales que physiques : il n'avait que de tristes prévisions pour la monarchie à laquelle il était attaché ; il emporta l'estime des libéraux qu'il avait combattus.

La réaction fit un nouveau pas en obtenant qu'on rétablît le titre de grand-maître de l'Université au profit d'un évêque, M. Frayssinous. C'était mettre l'Université dans les mains du clergé, qui cherchait en même temps à s'emparer de l'armée par les missionnaires et les aumôniers.

Les exécutions politiques recommençaient. Il y en avait eu une, le 2 mai, pour l'affaire de Saumur ; il y en eut une autre à Toulon le 10 juin.

La session des chambres se rouvrit le 4 juin. On augmenta les droits sur les fers, sur les sucres et sur les bestiaux étrangers. Le système protectionniste était arrivé à ses dernières limites. La droite n'était point encore satisfaite : elle eût voulu aller jusqu'à l'entière prohibition et à l'entière suppression de toute concurrence.

Il y eut toutefois une dérogation au système protecteur, et ce fut précisément là où l'intérêt national semblait en demander le maintien. On abolit la surtaxe de pavillon que payaient les navires américains et qui protégeait contre leur redoutable concurrence nos navires de commerce. On sacrifia l'intérêt si grave

de notre marine marchande à nos soieries et à nos vins, sans rien faire qui pût améliorer la position si difficile où l'on plaçait nos armateurs.

Pour la troisième fois, le complot de Saumur s'était renoué ; mais il n'arriva même plus en cette occasion jusqu'à un commencement d'exécution. Le général Berton, trahi par un sous-officier qui s'était affilié à la Charbonnerie pour la vendre, fut arrêté à la campagne avec deux de ses amis (17 juin).

Un officier supérieur en non activité, le lieutenant-colonel Caron, avait projeté de renouveler le mouvement en Alsace, ainsi que Berton à Saumur. Là, le même procédé fut employé par l'autorité sur une plus grande échelle. On reprit les façons de faire de Canuel à Lyon ; l'on offrit à Caron tous les moyens d'action. Le 2 juillet, un escadron de chasseurs à cheval sortit de Colmar et alla se mettre sous les ordres de Caron ; un second escadron vint bientôt rejoindre le premier. On se dirigea sur Mulhouse, aux cris de : « Vive Napoléon II ! à bas les Bourbons ! » Tout à coup, vers le soir, à quelque distance de Mulhouse, des officiers déguisés qui dirigeaient la prétendue insurrection donnèrent le signal : on se saisit de Caron, et, le lendemain, on le ramena garrotté à Colmar aux cris de : « Vive le roi ! »

Berton et ses complices furent traduits devant le jury de Poitiers. Le procureur général Mangin, dans un acte d'accusation forcené, dénonça La Fayette et les principaux chefs de la gauche, y compris ceux qui étaient entièrement étrangers à la Charbonnerie, comme le général Foy, Benjamin Constant et le banquier Laffitte. Ceux-ci réclamèrent avec indignation à la tribune et demandèrent une enquête. La Fayette, lui, ne se montra pas indigné, mais fier et dédaigneux, tout en appuyant l'enquête. On ne l'obtint pas.

Le procureur général répondit par des injures aux réclamations des députés, et, dans les débats du procès de Poitiers, outragea odieusement l'accusé. Le parquet reprenait le langage de 1815. Le jury de Poitiers, tout composé d'ultras et d'émigrés, condamna Berton et la plupart de ses coaccusés. Berton et deux autres furent exécutés ; un quatrième s'était donné la mort (5 octobre).

Le lieutenant-colonel Caron avait été exécuté quelques jours auparavant à Colmar. Les détails de son procès avaient soulevé une réprobation immense : on déshonorait l'armée ; on avait fait jouer à des escadrons entiers le rôle d'agents provocateurs au milieu des populations alsaciennes.

Une autre affaire, qui avait excité un intérêt exceptionnel, s'était terminée le mois précédent. C'était le procès des « quatre sergents de la Rochelle, » Bories, Goubin, Pommier et Raoul. Ces quatre jeunes gens, enrôlés dans la Charbonnerie et arrêtés pour un projet où ils étaient mêlés à des personnes étrangères à l'armée, avaient été traduits devant le jury de Paris. Leur âge, leur attitude, les sentiments généreux qu'ils montraient avaient extrêmement touché l'opinion publique. Il n'y avait eu de leur part aucun commencement d'exécution d'un mouvement insurrectionnel. Ils furent néanmoins condamnés à mort. — « La France nous jugera ! » dit Bories, le plus remarquable d'entre eux par l'intelligence et le caractère.

La Fayette et ses amis s'efforcèrent en vain de faire évader les quatre condamnés. Ils furent exécutés le 21 septembre. Un grand déploiement de forces militaires avait rendu impossible toute tentative de la Charbonnerie pour les sauver. Ils moururent en criant : « Vive la liberté ! » Le soir même de leur supplice, une fête se donnait aux Tuileries pour l'anniversaire de la naissance de la fille du duc de Berry. Ce contraste produisit un effet sinistre.

La mémoire des quatre sergents de la Rochelle est restée populaire entre celles de toutes les victimes politiques de ce temps. Chaque année, le jour des Morts, le peuple de Paris couvre de fleurs et de couronnes la tombe qui leur a été élevée au cimetière du Mont-Parnasse après la Révolution de 1830.

A l'époque même de leur mort, un condamné, pour lequel la peine capitale avait été commuée en celle des travaux forcés avec exposition publique, fut couronné de chêne et de laurier par le peuple de Metz, pendant qu'il était attaché au poteau d'infamie.

Beaucoup de contumaces furent condamnés à mort, et nombre d'autres accusés subirent des peines graves. Ce fut la fin

des exécutions sanglantes de la Restauration. Le Carbonarisme se découragea et fut dissous de fait. La lutte contre la Restauration prit d'autres formes.

Le parti dominant poursuivait chez ses ennemis la parole aussi bien que l'action. Les condamnations frappaient incessamment la presse. Les journaux libéraux qui s'étaient multipliés en province étaient traqués avec acharnement. La presse libérale montrait une remarquable fermeté sous cette grêle de rigoureux arrêts, et la série en fut interrompue par une sentence venant de haut. La Cour de cassation cassa un arrêt de la cour d'assises de la Seine contre quatre journaux de la gauche. Le tribunal correctionnel acquitta un peu plus tard Paul-Louis Courier, l'illustre pamphlétaire.

Ces premiers signes d'indépendance dans la magistrature causèrent autant de surprise que d'irritation parmi la droite. Les magistrats commençaient à user de leur nouveau pouvoir dans un autre sens que ne l'avaient prévu ceux qui le leur avaient donné.

La réaction répondit à cet avertissement en redoublant de violence. A la suite de quelques tumultes d'étudiants, la Faculté de médecine fut supprimée, puis réorganisée en écartant les professeurs les plus éminents à cause de leurs opinions libérales. L'École de droit fut aussi transformée. L'École normale, d'où étaient sortis tant de professeurs qui étaient l'honneur des lettres françaises, fut et resta supprimée. M. Guizot, exclu du conseil d'État, avait repris sa chaire de professeur d'histoire moderne à la Sorbonne, et il y faisait, avec une grande supériorité, ce cours d'où devait sortir sa célèbre *Histoire de la civilisation en France*. Le cours de M. Guizot fut suspendu. Le savant Silvestre de Sacy, renommé dans toute l'Europe pour ses beaux travaux sur les langues orientales, fut exclu du Conseil de l'Instruction publique, parce que ses opinions jansénistes lui avaient attiré la haine des jésuites.

L'ordre des avocats subit, comme les Écoles de droit et de médecine, une réorganisation réactionnaire.

Toutes ces mesures blessaient profondément les classes éclairées. Leur indignation était portée au comble par les procédés

de la police, qui, sous la direction de deux agents de la Congrégation, Delavau et Franchet, devenait une véritable inquisition laïque. La police achetait les domestiques pour espionner leurs maîtres, les employés pour dénoncer leurs patrons.

L'incapacité était associée à l'exagération dans tous les ministères, un seul excepté : celui des finances. M. de Villèle, chef du cabinet (il venait de recevoir le titre de président du Conseil), instrument d'une faction dont il ne partageait pas toujours les passions, mais dont il subissait les volontés, était un bon ministre spécial. Secondé par un jeune homme de mérite, M. d'Audiffret, directeur de la dette inscrite, il régla sagement et définitivement la comptabilité et la justification des dépenses publiques.

Dans les élections partielles de novembre 1822, le pouvoir employa, non seulement la pression la plus violente, mais les fraudes électorales : le ministre de l'intérieur Corbière permit tout à ses subordonnés. La droite l'emporta. Benjamin Constant, Daunou et d'autres membres importants de la gauche ne furent pas réélus. La Vendée persista néanmoins à nommer Manuel dans deux arrondissements. La droite en fut exaspérée ; elle ne pouvait pardonner à Manuel d'avoir dit, à la tribune, que la France, en 1814, avait accueilli avec quelque répugnance le rétablissement de l'ancienne dynastie.

Les événements du dehors continuaient à partager l'attention publique avec la politique intérieure.

La révolution avait échoué sur le Danube, en Roumanie ; mais elle persévérait énergiquement en Grèce. L'opinion russe, mécontente, agitée, réagit sur le tsar. Un revirement s'opéra chez Alexandre ; il fit des avances à la France, rappela son ambassadeur de Constantinople et parut un moment disposé à entrer en guerre avec la Turquie. L'alarme fut très vive en Autriche et en Angleterre. Après ce grand bruit, cependant, Alexandre ne fit rien ; il se laissa ressaisir par Metternich et alla jusqu'à sacrifier son ministre Capo d'Istria, l'ami des Grecs, aux instances de l'Autriche et de l'Angleterre. Alexandre se croyait grand en immolant et l'intérêt de la Russie et le droit véritable, le droit des chrétiens d'Orient, aux chimères d'une

prétendue légitimité et d'un prétendu ordre européen ; il alla jusqu'à remettre le soin des intérêts russes à Constantinople à l'ambassadeur anglais, qui se moquait de lui avec Metternich.

La Grèce, abandonnée par la Russie, dévastée avec furie par les hordes musulmanes, ne perdit pas courage. Les Turcs changèrent en un désert ensanglanté la riche et florissante île de Chio ; ils égorgèrent la population mâle, traînèrent les femmes en esclavage. Les Grecs répondirent en faisant sauter, avec le fameux brûlot de Kanaris, le vaisseau amiral ottoman et en exterminant une armée de 30,000 Turcs qui était entrée dans la presqu'île de Morée. Une sympathie enthousiaste animait en Europe tous les cœurs généreux en faveur de ce vaillant petit peuple qui se relevait glorieusement, et l'on couvrait de malédictions la politique égoïste et inhumaine des gouvernements autrichien et anglais. La France, quand elle aurait eu un autre gouvernement, n'eût pu intervenir seule, comme le souhaitaient les libéraux ; mais, du moins, ses consuls et ses marins l'honoraient en sauvant le plus qu'ils pouvaient des victimes de la guerre.

Alexandre, qui s'abstenait là où il eût dû intervenir, poussait la France à l'intervention ailleurs, où il n'avait ni intérêt ni droit d'aucune sorte, c'est-à-dire en Espagne. Ferdinand VII avait réclamé secrètement le secours de la France, de l'Autriche et de la Russie contre ses sujets. Metternich y était opposé au fond, comme à tout ce qui pouvait rendre au gouvernement français un rôle actif en Europe. Le ministère français était divisé. Le gouvernement constitutionnel d'Espagne ne donnait aucun prétexte à l'intervention, et M. de Villèle, ennemi des aventures, y était tout aussi peu disposé qu'avant lui M. de Richelieu. Mais, s'il était contre, ses collègues des affaires étrangères et de la guerre, le vicomte Mathieu de Montmorenci et le maréchal Victor, étaient pour. M. de Montmorenci, ancien constitutionnel de 91 converti aux ultras, était tout à la Congrégation, et le maréchal Victor, vaillant homme de guerre qui n'entendait rien à la politique ni à l'administration, était tombé aussi dans les mains des ultras.

Dans cette question comme dans les affaires religieuses, le

bon sens de M. de Villèle lui montrait le péril ; mais le caractère lui manquait pour y résister : il n'avait pas plus la force de défendre le droit international contre ses collègues que l'administration et l'instruction publique contre la Congrégation. Les bandes absolutistes, insurgées dans le nord de l'Espagne contre le gouvernement constitutionnel, obtenaient des autorités françaises toute facilité pour venir se reformer et se ravitailler en deçà de notre frontière : les ministres des affaires étrangères et de la guerre allaient jusqu'à leur fournir sous main des armes et des munitions. Nos députés de la gauche réclamaient en vain à la tribune ; on niait et l'on continuait.

La situation s'était aggravée en Espagne durant l'été de 1822. Un ministère modéré s'était efforcé d'établir l'ordre et de contenir le parti ardent des *Comuneros*, qui voulait pousser la révolution à l'extrême. Ferdinand VII, en même temps qu'il accablait de protestations ses ministres, ourdissait contre eux une conspiration militaire. La garde royale s'insurgea, le 7 juillet, au nom du « roi absolu ». Elle fut battue par la garde nationale de Madrid. L'échec de cette tentative fit passer le ministère des mains des modérés dans celles des exaltés, qui, naturellement, traitèrent Ferdinand avec moins d'égards que leurs prédécesseurs. Chez nous, les ultras poussèrent d'autant plus ardemment à la guerre.

Les ultras espéraient beaucoup dans le congrès des grandes puissances, qui, ainsi qu'il avait été convenu à Laybach, allait se réunir à Vérone en octobre 1822. M. de Châteaubriand, notre ambassadeur en Angleterre, désirait vivement et obtint de M. de Villèle d'être envoyé comme plénipotentiaire au congrès : le ministre des affaires étrangères Mathieu de Montmorenci l'y alla joindre. C'était une faute de la part du roi et de M. de Villèle, qui ne souhaitaient point la guerre, que de laisser partir ce ministre qui la voulait. Quant à M. de Châteaubriand, il n'aspirait qu'à faire du bruit et à jouer un rôle, n'importe lequel.

Parmi les grandes puissances, le tsar seul voulait véritablement l'intervention par esprit de système. Notre diplomatie eût donc pu facilement éviter de s'y laisser entraîner ; mais M. de Châteaubriand, tout en louvoyant beaucoup et en abusant sur

ses intentions M. de Villèle, inclinait à la guerre aussi bien que M. de Montmorenci, pour ne pas se discréditer parmi les ultras. M. de Villèle n'était donc nullement servi selon ses vues et manquait d'autorité sur nos représentants au congrès. Alexandre offrit ses armées à la France, comme il les avait offertes l'année précédente à l'Autriche. Metternich fut obligé, de peur de perdre son influence sur le tsar, d'offrir aussi, de même que la Prusse, son secours éventuel à la France ; mais il faisait sous main, d'accord avec l'Angleterre et la Prusse, tout ce qu'il pouvait afin d'empêcher l'intervention.

L'Angleterre n'avait plus alors pour ministre des affaires étrangères l'homme qui, bien inférieur à Pitt, avait réussi là où Pitt avait échoué. Lord Castlereagh (on l'appelait maintenant lord Londonderry) venait de se couper la gorge dans un accès de fièvre chaude. Il avait été remplacé par M. Canning, personnage de grands talents, jusque-là un des soutiens du parti tory, mais qui commençait à s'en détacher et à entrer dans des voies nouvelles. Ce ne fut point M. Canning, mais lord Wellington, qui alla représenter l'Angleterre à Vérone. Wellington protesta au nom de son gouvernement contre toute intervention en Espagne ; mais, personnellement, il était pour ce qu'il nommait les principes conservateurs, c'est-à-dire contre les libéraux partout sur le Continent, et mettait peu de zèle à combattre les projets hostiles à l'Espagne.

L'obstination d'Alexandre l'emporta, grâce à la position embarrassée de Metternich et à la connivence des plénipotentiaires français. Les plénipotentiaires des quatre grandes puissances continentales signèrent, le 19 novembre, un acte qui déterminait les cas dans lesquels les engagements éventuels pris avec la cour de France par les cours d'Autriche, de Prusse et de Russie, en vue d'une guerre provoquée par le gouvernement actuel de l'Espagne, deviendraient obligatoires. Les représentants des quatre cours à Madrid devaient recevoir l'ordre de réclamer la liberté du roi d'Espagne, à savoir : la liberté « dont le chef d'un État doit jouir pour être en mesure d'accomplir sa mission ». Si la réponse n'était pas satisfaisante, les représentants des quatre cours quitteraient Madrid.

M. de Villèle essaya de revenir sur ce qu'avaient fait nos plénipotentiaires et demanda qu'on différât d'envoyer les notes menaçantes au gouvernement espagnol. Metternich lui-même s'y refusa, en disant qu'il était trop tard. Le congrès touchait à sa fin et se sépara au milieu de décembre. Ce fut la dernière de ces réunions de souverains et de ministres qu'Alexandre avait rêvé d'ériger en institution européenne. M. de Villèle, n'ayant pas réussi à retarder le départ des notes, fit une dernière tentative dans le sens de la paix en refusant de rappeler de Madrid notre ambassadeur en même temps que ceux des trois autres puissances.

M. de Montmorenci donna sa démission et fut remplacé aux affaires étrangères par M. de Châteaubriand, qui depuis longtemps y visait (27 décembre). M. de Villèle n'y gagna rien. Le nouveau ministre l'avait trompé par son langage équivoque; mais, une fois au pouvoir, il pesa dans le sens de la guerre. M. de Villèle céda, et, le ministère espagnol et les Cortès ayant répondu avec fermeté aux notes des quatre puissances, notre ambassadeur fut rappelé.

La session des Chambres fut ouverte, le 28 janvier 1823, par un discours du roi annonçant que 100,000 hommes étaient prêts à marcher sous les ordres de son neveu, « afin que Ferdinand VII fût libre de donner à ses peuples des institutions qu'ils ne pouvaient tenir que de lui. » Le roi, comme le premier ministre, s'était laissé emporter par le courant, et son discours était entièrement dans l'esprit de la droite. La gauche s'efforça en vain de faire introduire des paroles de paix dans les adresses en réponse au roi. M. de Talleyrand publia un discours qui s'adressait moins à la Chambre des pairs qu'au public et qui était un véritable manifeste. Il s'y vantait mensongèrement d'avoir cherché à détourner Napoléon de faire la première guerre d'Espagne, et il adjurait la Restauration de ne point faire la seconde et de ne pas tenter au delà des Pyrénées une contre-révolution qui pouvait perdre de nouveau en France la monarchie légitime.

Cette pièce, habilement rédigée, produisit beaucoup d'impression. L'adresse, dans le sens de la droite, fut néanmoins votée à la Chambre des pairs par 90 voix contre 53.

A la Chambre des députés, M. de Villèle employa un bien mauvais argument en faveur d'une politique qu'il soutenait à contre-cœur. Il prétendit que, si l'on n'avait pas la guerre sur les Pyrénées, on l'aurait sur le Rhin : en d'autres termes, que c'était la Sainte-Alliance qui nous forçait d'attaquer l'Espagne. Nous allions donc faire la guerre par ordre ! C'eût été bien humiliant, si c'eût été vrai ; mais cela n'était pas vrai.

Les énergiques discours des généraux Foy et Sébastiani et d'autres députés de la gauche n'arrêtèrent pas une majorité décidée à ne rien entendre. 202 voix contre 93 votèrent une adresse belliqueuse (8 février).

Si la majorité des Chambres était pour la guerre, l'immense majorité du pays était contre ; l'opinion publique la condamnait et comme injuste et comme très périlleuse. On se rappelait avec effroi ce qui s'était passé du temps de Napoléon, et l'on s'attendait à voir l'Espagne, aidée de l'Angleterre, dévorer encore nos soldats par cent mille.

On se faisait illusion sur ce qu'il y avait à redouter et de l'Espagne et de l'Angleterre. La guerre était très injuste, et ses conséquences, ainsi que le prévoyait le bon sens de M. de Villèle, devaient être fort embarrassantes, et, finalement, point du tout avantageuses à ceux qui l'entreprenaient ; mais elle n'était pas matériellement très dangereuse. L'état de l'Espagne n'était nullement comparable, comme nous le verrons, à ce qu'il avait été en 1808 ; quant à l'Angleterre, il n'y avait à attendre de ce côté que des paroles et du bruit. Le nouveau chef du ministère anglais, M. Canning, essayait bien d'intimider le gouvernement français ; mais, quoique très irrité contre l'intervention, il ne voulait pas aller jusqu'à intervenir en sens contraire, et l'opinion publique, tout excitée qu'elle fût, ne pesait point assez fortement sur le parlement anglais pour forcer le ministère à une guerre où tout le Continent eût été derrière le gouvernement de Louis XVIII.

Les débats se renouvelèrent à la Chambre des députés à propos de la demande d'un crédit de cent millions pour les préparatifs militaires. Royer-Collard y reparut avec éclat par un très beau discours sur le droit des nations à l'indépendance

et sur l'iniquité d'une guerre entreprise pour rétablir le pouvoir absolu. La droite avouait nettement ce but : elle entendait bien qu'on fît la guerre non pour modérer et modifier la révolution espagnole, mais pour l'écraser. Cette franchise gênait fort les ministres, qui eussent préféré qu'on ne les obligeât pas d'aller si loin. M. de Villèle, à la tribune, fut faible et embarrassé ; M. de Châteaubriand fut déclamatoire et sophistique.

Un incident très grave vint se jeter au travers de la discussion. Manuel, dans un discours âpre et fort, avait été sans cesse interrompu par la droite. Une comparaison entre les Stuarts et les Bourbons avait soulevé des clameurs d'une violence croissante. Poursuivant cette comparaison, il dit que les Stuarts eussent évité leur chute s'ils eussent cherché leur appui dans la nation, et qu'en 92, « le moment où les dangers de la famille royale en France sont devenus les plus graves, c'est lorsque la France révolutionnaire a senti qu'elle avait besoin de se défendre par des forces et une énergie toutes nouvelles. »

A ces mots, éclata dans l'assemblée une tempête furieuse. Toute la droite apostropha et menaça Manuel, en criant qu'il justifiait le régicide. Le président Ravez rappela Manuel à l'ordre. « Le rappel à l'ordre ne suffit pas ! cria la droite. L'expulsion ! Il faut le chasser ! » Au milieu de ce tumulte effroyable, le président dut interrompre la séance. Dans l'intervalle, Manuel, qui n'avait pu obtenir de s'expliquer à la tribune, envoya au président une lettre où il complétait sa pensée de façon à calmer la passion de ses adversaires, s'il n'y eût eu d'avance un parti pris à son égard. Les ultras le haïssaient entre tous les membres de la gauche, à cause de ses habitudes hautaines et provoquantes à la tribune.

A la reprise de la séance, la droite refusa d'entendre la lettre de Manuel, et l'orage dura jusqu'à la fin.

Le lendemain, 27 février, une proposition d'expulsion fut présentée en règle par La Bourdonnaye. La réponse de Manuel fut très digne, très modérée, et ne laissa pas subsister un prétexte.

Tout fut inutile. Les bureaux nommèrent une commission entièrement favorable à l'exclusion. Elle choisit pour rappor-

teur l'auteur même de la proposition, le chef de l'extrême droite, La Bourdonnaye. La gauche lutta énergiquement contre cette monstrueuse violation des libertés parlementaires. Royer-Collard déclara que c'était un coup d'État qui ruinait le gouvernement représentatif.

Manuel nia à ses collègues le droit de l'accuser et de le juger, et leur sacrifia qu'il ne sortirait de la Chambre que par la violence de ceux qui n'avaient pas le droit de l'en exclure.

La proposition fut votée (3 mars). Il y eut beaucoup d'agitation dans Paris le soir. On cria : « Vive Manuel ! »

Le lendemain, Manuel rentra dans l'Assemblée, escorté de toute la gauche. Le président invita Manuel à se retirer. Manuel refusa. Le président suspendit la séance, en annonçant qu'il allait donner des ordres pour l'exécution de la décision de l'assemblée. La majorité sortit. La gauche resta en place. Un détachement de gardes nationaux et de vétérans entra dans la salle. Le commandant ordonna aux gardes nationaux d'avancer pour forcer Manuel à sortir. — « Quoi ! s'écria La Fayette, de la garde nationale pour exécuter un pareil ordre ! »

L'ordre fut répété par deux fois. Le sergent et le peloton restèrent immobiles. La gauche et les tribunes éclatèrent en applaudissements. On fit alors entrer un détachement de gendarmerie conduit par un colonel. Après trois sommations, cet officier et ses hommes mirent la main sur Manuel. Celui-ci, comme il l'avait annoncé, ne céda qu'à la force matérielle. La gauche sortit avec lui et rédigea une protestation contre l'attentat à la Charte et aux droits des électeurs et de tous les citoyens, qu'une faction venait de faire commettre à la majorité. Il y eut 62 signatures.

La Chambre, le lendemain, ayant voté l'ordre du jour sur cette protestation, la gauche sortit de nouveau et ne revint plus. Le centre gauche resta, mais cessa de participer aux délibérations.

Pendant ce temps, Manuel recevait des témoignages de sympathie de tous les coins de la France ; le sergent de la garde nationale qui avait refusé de mettre la main sur lui, un passementier nommé Mercier, était associé à sa popularité et célébré partout comme un modèle de courage civique.

Le crédit de cent millions pour la guerre, voté à la Chambre des députés par la majorité en l'absence de la minorité, fut très vigoureusement discuté à la Chambre des pairs ; le vieux maréchal Jourdan redevint le soldat de 92 et combattit avec énergie la nouvelle invasion de l'Espagne au nom du droit des peuples. MM. de Barante et de Broglie parlèrent dans le même sens. Le duc de Broglie réfuta avec éloquence et grandeur les principes d'intervention internationale affirmés par les souverains au congrès de Vérone ; il parla, comme aurait pu faire La Fayette, du droit de résistance à la tyrannie. M. de Châteaubriand répondit par des phrases retentissantes, des sophismes et des équivoques. La loi passa à 112 voix contre 66.

Les préparatifs marchaient. Le roi nomma généralissime son neveu le duc d'Angoulême. Il fut résolu que le duc d'Angoulême entrerait en Espagne par Bayonne avec soixante et quelques mille soldats, et le maréchal Moncey, par Perpignan, avec 30,000. Environ 30,000 royalistes espagnols, formés en divers corps, ou plutôt en diverses bandes, devaient servir d'auxiliaires à l'armée française.

Le prince généralissime prit, dès son début, une attitude qui ne répondit point à l'attente des ultras ; il ne voulut point avoir près de lui le ministre de la guerre, le maréchal Victor, très en vogue dans la droite. Il se fit donner pour major-général un homme des Cent Jours, le général Guilleminot, officier de haute distinction. Il employa le plus qu'il put les généraux de la Grande Armée, et, s'il n'en prit pas davantage, c'est que la plupart s'étaient prononcés avec éclat contre cette guerre.

A mesure que l'événement approchait, les appréhensions que l'on avait conçues quant au résultat diminuaient. L'Angleterre, tout en manifestant un très vif mécontentement, déclara sa neutralité le 31 mars. Dès le 20, l'Assemblée nationale espagnole, les Cortès, avaient obligé Ferdinand VII à quitter Madrid et à transférer le gouvernement à Séville. Les Cortès n'avaient pas cru possible de défendre Madrid. Ceci montrait que la seconde guerre d'Espagne n'allait pas ressembler à l'autre. La Révolution espagnole n'avait pas été, comme la Révolution française, l'œuvre de la grande masse nationale, mais seulement des clas-

ses lettrées et de l'armée. Le peuple espagnol de 1820 était bien en arrière du peuple français de 89. Le parti constitutionnel avait copié toutes les grandes réformes de notre Constitution de 91, sans se rendre compte si les populations étaient capables de les comprendre ; il avait froissé les habitudes et les préjugés, non seulement du peuple des campagnes, mais d'une partie du peuple des villes. Il ne s'était pas contenté d'abolir l'Inquisition, rétablie en 1814 par Ferdinand VII : il avait supprimé les couvents, à une époque où les moines étaient redevenus populaires à cause de la part très active qu'ils avaient prise à la guerre de l'indépendance contre Napoléon. Il y avait donc dans le pays des éléments de réaction monarchique et cléricale qui empêchaient qu'il se produisît, contre l'invasion bourbonnienne, la résistance unanime qui s'était produite contre l'invasion napoléonienne. L'Espagne avait sur pied 130,000 hommes, tant troupes régulières que milices, sur lesquelles 68,000 d'armée active ; mais la confiance et l'union manquaient parmi ces troupes déjà fort inégales en nombre à leurs adversaires.

L'union, cependant, n'existait pas non plus dans l'armée française. Beaucoup d'officiers et de soldats répugnaient à aller se battre pour les moines contre la liberté et méprisaient fort les bandes déguenillées de « l'armée de la Foi », ainsi qu'on nommait les absolutistes espagnols, nos étranges alliés. Une chanson de Béranger contre la guerre était fort répandue parmi nos troupes. Il circulait des bruits de conspiration militaire, et l'on a dit qu'un certain nombre de colonels et même de généraux eussent été disposés, non pas à commencer un mouvement, mais à se joindre à un mouvement commencé.

Le duc d'Angoulême était dans un grand embarras. Au moment d'entrer en campagne, par l'impéritie de l'intendance, les troupes manquaient d'approvisionnements ; le prince fut obligé d'accepter les offres d'un homme d'aventures, un fournisseur en état de faillite, mais ingénieux et hardi, Ouvrard, très connu sous l'Empire par son faste, ses succès et ses revers. Ouvrard, à des prix exorbitants et par des expédients en dehors de toutes règles, trouva moyen de faire vivre l'armée, et, avec notre ar-

mée, les bandes des absolutistes espagnols ; car il nous fallait nourrir ceux pour qui et chez qui nous venions faire la guerre !

Les difficultés politiques n'étaient pas moindres que les difficultés matérielles : les absolutistes espagnols étaient d'avance divisés entre eux et avaient formé deux « juntes » différentes, deux prétendus gouvernements opposés l'un à l'autre. Le duc d'Angoulême, pour les mettre d'accord, institua une troisième junte ; mais l'une des deux précédentes refusa de se soumettre à la nouvelle venue. Cela promettait !

Le premier acte de la junte formée par le duc d'Angoulême fut de déclarer qu'elle rétablissait provisoirement les choses en Espagne comme elles étaient avant le 7 mars 1820, annulant tout ce qui s'était fait depuis.

Ces extravagances furent autorisées par une proclamation du duc d'Angoulême, en date du 2 avril. Il y était dit que les Français ne venaient qu'en auxiliaires et ne prétendaient pas imposer des lois aux Espagnols : c'est-à-dire que les Français venaient en simples exécuteurs des volontés des absolutistes espagnols.

Rien n'était plus contraire aux sentiments personnels du duc d'Angoulême, qui eût souhaité pour l'Espagne une transaction raisonnable et une charte analogue à celle de la France. Le Conseil des ministres lui avait imposé ce déplorable manifeste. M. de Villèle avait perdu pied, et M. de Châteaubriand ne songeait qu'à plaire aux ultras, ses soutiens.

Un grand nombre d'affiliés du carbonarisme, compromis dans les conspirations de 1822, s'étaient réfugiés en Espagne. Parmi eux se trouvait ce colonel Fabvier qui avait tant contribué à délivrer Lyon de la tyrannie de Canuel et qui avait été mis à la retraite lorsque les ultras étaient revenus au pouvoir. Fabvier, qui avait des intelligences dans notre armée, tenta un coup audacieux. Le 6 avril, à la tête de 150 réfugiés revêtus des uniformes de l'ancienne garde impériale, il vint planter le drapeau tricolore, au chant de *la Marseillaise*, sur la rive espagnole de la Bidassoa.

A l'autre bord de cette rivière se trouvaient les avant-postes français. Fabvier comptait passer la rivière à gué et enlever l'avant-garde française, commandée par un général de brigade

qui avait combattu à Waterloo. Cet officier, le général Valin, ne répondit à l'appel des réfugiés qu'en ordonnant aux artilleurs de faire feu. Les artilleurs obéirent. Un coup de canon renversa l'officier qui portait le drapeau tricolore. Un autre officier releva le drapeau ; des gendarmes l'abattirent de nouveau à coups de fusil. Un détachement d'infanterie passa la rivière en bateau et dispersa le reste des réfugiés.

L'épreuve était décisive. On avait montré en vain le drapeau tricolore. La discipline l'avait emporté sur les sentiments intimes du soldat.

Le lendemain, l'armée franchit la Bidassoa. Le duc d'Angoulême avait fort contribué à la maintenir dans l'obéissance en employant de bons procédés envers les chefs et surtout en défendant résolument son major-général, Guilleminot, qu'une intrigue des ultras avait tenté de lui enlever.

On masqua les places fortes de Saint-Sébastien et de Pampelune, et l'on marcha par Tolosa et Vitoria sur Burgos. Les populations, entraînées par le clergé, accueillirent bien les étrangers, qui se présentaient, disait-on, au nom du trône et de l'autel. Le bas peuple, à Saragosse, se souleva contre les libéraux, et les Français entrèrent sans résistance dans cette ville, où tant de ruines attestaient l'épouvantable lutte qu'elle avait soutenue contre leurs devanciers.

En Catalogne, Girone, qui avait aussi naguère combattu avec acharnement contre nous, et d'autres villes encore, appelèrent les Français. Un fort parti, dans cette grande province, appuyait à main armée l'invasion. La plupart des anciens chefs de guérillas étaient, cette fois, du côté des envahisseurs.

Le plus renommé de ces chefs, néanmoins, Mina, était dévoué au parti constitutionnel, et, grâce à sa vigueur et à ses talents, secondés par l'esprit énergiquement révolutionnaire de Barcelone et d'autres villes importantes, ce fut en Catalogne que l'invasion rencontra la plus vive et la plus longue résistance. Ailleurs, les obstacles vinrent bien moins, pour le prince généralissime, des adversaires que des prétendus amis ; il était déjà en conflit avec la junte de gouvernement qu'il avait instituée et avec les juntes provinciales qui se formaient sous la pro-

tection de l'armée française. Ces nouvelles autorités royalistes ordonnaient l'arrestation de quiconque « avait propagé le système constitutionnel », ce système que le prince eût voulu, lui, maintenir en le modifiant. M. de Villèle pensait au fond comme le prince, mais n'avait pas le courage de le soutenir. Les grandes puissances continentales, même celles qui avaient été d'abord contre la guerre, appuyaient maintenant les absolutistes de France et d'Espagne, et leurs ambassadeurs, qui reprirent la route de Madrid à la suite de l'armée française, ne cessèrent d'agir dans ce sens.

L'armée, cependant, arriva jusqu'aux portes de Madrid sans aucun engagement sérieux. Les généraux constitutionnels conclurent avec le duc d'Angoulême une convention pour l'évacuation de cette capitale ; ils battirent et chassèrent un corps de royalistes espagnols qui s'était jeté à la traverse des négociations et qui avait pénétré dans Madrid ; puis ils remirent la ville aux Français. Le duc d'Angoulême y fit son entrée le 24 mai et fut acclamé par la population.

Le prince confia au conseil de Castille et au conseil des Indes, les deux corps les plus considérables de l'ancien gouvernement espagnol, la charge de former une régence pour remplacer la junte provisoire. La régence confirma tout ce que la junte avait fait de plus exagéré et y ajouta de nouvelles mesures destinées à compléter le régime de réaction et de persécution ébauché par la junte.

L'exaltation des absolutistes fut redoublée par la nouvelle d'une contre-révolution en Portugal. Dans les derniers jours de mai, le second des fils du vieux roi don Joao, l'infant don Miguel, avait soulevé les troupes contre la Constitution et chassé à peu près sans résistance l'Assemblée nationale des Cortès.

M. de Villèle, cédant au torrent suivant son habitude, engagea le duc d'Angoulême à ne plus insister pour établir en Espagne le système constitutionnel des deux chambres. La correspondance du ministre avec le prince, très instructive pour l'histoire de ce temps, fait autant d'honneur au duc d'Angoulême qu'elle en fait peu à M. de Villèle, serviteur sans caractère et sans volonté d'une politique dont il ne méconnaissait pas la folie.

L'armée française se dirigea vers le midi de l'Espagne. Nulle part, si ce n'est en Catalogne, les constitutionnels ne tenaient solidement devant nos troupes. Le gouvernement des Cortès ne se sentit pas plus en état de défendre Séville que Madrid. Ferdinand VII refusant de quitter Séville pour Cadix, les Cortès nommèrent une régence provisoire et emmenèrent le roi malgré lui (12 juin). A Cadix, les Cortès lui rendirent l'apparence de l'autorité royale. Cadix fut bientôt bloqué par les Français.

Pendant ce temps, derrière notre armée sévissait le terrorisme absolutiste. On revoyait en Espagne, dans de plus vastes proportions, ce qu'on avait vu en 1815 dans quelques-uns de nos départements du Midi. Les bandes « de la Foi » et les volontaires royaux commettaient des excès effroyables; les meurtres se multipliaient; les arrestations partout ordonnées par les autorités royalistes étaient suivies, sur divers points, de massacres de prisons. Les constitutionnels, là où ils étaient encore maîtres, se vengeaient par de sanglantes représailles. L'Espagne presque entière était un théâtre d'horreurs.

Le duc d'Angoulême, dans une lettre à M. de Villèle, résume nettement la situation. « Là où sont nos troupes, nous maintenons la paix avec beaucoup de peine; mais, là où nous ne sommes pas, on massacre, on brûle, on pille, on vole... Les corps espagnols se disant royalistes ne cherchent qu'à voler et à piller, et redoutent tout ordre régulier. »

L'armée française, qui voyait les honnêtes gens et les gens distingués persécutés, emprisonnés, menacés dans leurs biens et dans leurs vies, et le pouvoir livré aux caprices d'une tourbe ignorante et sanguinaire, laissait éclater son dégoût et son indignation. Elle marchait toutefois et continuait de pousser devant elle des adversaires inférieurs en forces et découragés. Le principal chef des troupes constitutionnelles dans le Midi, Ballesteros, fut battu, le 28 juillet, par le général Molitor, à Campillo de Arenas, entre Grenade et Jaën. Il conclut, le 4 août, une convention par laquelle son corps d'armée reconnaissait la régence royaliste de Madrid.

Le duc d'Angoulême était alors en route pour le siège de Cadix. Son mécontentement allait croissant. « Plus j'examine

l'Espagne, écrivait-il à M. de Villèle, et plus je vois l'impossibilité d'y faire le bien. Quelque chose que nous fassions et quelques conseils que je donne à Ferdinand, l'absolutisme prévaudra. Ferdinand me ferait cent promesses, qu'il ne les tiendrait pas le jour où j'aurais tourné le dos. Il a pour lui le clergé, le bas peuple : tout ce qui est seigneur, propriétaire ou bourgeois, est contre lui, à peu d'exceptions près ; nous resterions dix ans en Espagne qu'au bout, les partis recommenceraient à se massacrer. Cette campagne aura d'avantageux pour nous d'avoir assuré au roi une bonne armée et rendu à la France la considération qu'elle doit avoir en Europe ; mais tout le reste est inconvénients. »

Les avantages que le duc d'Angoulême signalait pour la Restauration, elle devait les perdre bien vite par sa faute ; quant aux inconvénients, il les voyait très-clairement.

De nouvelles violences de la régence espagnole firent perdre patience au prince ; elle ne tenait aucun compte des capitulations que les constitutionnels concluaient avec les Français ; elle faisait arrêter et laissait parfois égorger les miliciens qui rentraient chez eux sur la foi de ces conventions. Le duc d'Angoulême signa, le 8 août, à Andujar une ordonnance qui défendait aux autorités espagnoles d'arrêter personne sans l'autorisation des commandants français, enjoignait à ceux-ci de faire élargir tout individu emprisonné arbitrairement pour motifs politiques, et les autorisait à faire arrêter quiconque contreviendrait à ces dispositions.

Cet acte de vigueur fut accueilli par les cris de rage des absolutistes. La régence réclama vivement, appuyée par les ambassadeurs des grandes puissances ; les chefs des bandes « de la Foi » protestèrent dans les termes les plus insolents. Le ministère français, effrayé du « coup de tête » du prince et harcelé par les ultras et par la diplomatie étrangère, n'osa exiger du duc d'Angoulême le retrait formel de son ordonnance, mais l'obligea de la réduire presque à rien par des instructions à nos généraux sur la manière de l'appliquer ; de plus, il lui envoya une lettre, arrêtée en conseil, qu'il devait signer et expédier à Ferdinand VII. On y faisait dire au prince

que le roi son oncle pensait que le roi Ferdinand, rendu à la liberté, trouverait bon d'accorder une amnistie et de donner à ses peuples, par la convocation des anciennes Cortès, des garanties d'ordre, de justice et de bonne administration.

Les « anciennes Cortès » étaient une vieille institution tombée en désuétude et qu'on n'eût su comment remettre sur pied ; c'était dérisoire et ridicule.

La lettre ajoutait que, si, dans les cinq jours, le roi d'Espagne n'était remis en liberté, on recourrait à la force pour la lui rendre; en d'autres termes, que l'on attaquerait Cadix.

Le duc d'Angoulême, fort à contre-cœur, signa cette pièce, comme il avait signé la malheureuse proclamation qui avait précédé son entrée en Espagne. Le gouvernement constitutionnel répondit, au nom du roi, par une nouvelle protestation contre l'invasion de l'Espagne et par le refus de rétablir les vieilles Cortès de l'ancien régime.

30,000 soldats français commencèrent les opérations offensives contre Cadix. Les partisans les plus énergiques de la révolution espagnole s'étaient concentrés dans cette place et dans ses dépendances ; ils avaient tenté récemment une grande sortie qui n'avait pas réussi. La clef de Cadix était le Trocadero, presqu'île qui s'avance entre la rade extérieure et le port intérieur de Cadix, et qui empêchait la marine française de pénétrer dans ce port et de coopérer efficacement avec l'armée de terre. De cette presqu'île les Espagnols avaient fait une île en la coupant par un large fossé. Durant la nuit du 30 août, l'infanterie française entra résolûment dans ce canal, qui n'avait pas moins de 70 mètres de large ; elle passa à marée basse, avec de l'eau jusqu'aux épaules, sous la canonnade et la fusillade, enleva à la baïonnette les retranchements de l'autre bord, tua les canonniers sur leurs pièces et culbuta les fantassins espagnols. Ce vigoureux coup de main montra que nos qualités militaires n'avaient pas baissé.

Un fort où s'étaient retirés les restes de la garnison du Trocadero fut emporté le 31 et toute la presqu'île fut occupée le lendemain matin.

Le gouvernement constitutionnel essaya de négocier. Le duc

d'Angoulême répondit qu'il ne pouvait traiter qu'avec le roi seul et libre, mais qu'il userait de son influence auprès de Ferdinand VII pour qu'il promulguât une amnistie et promît des institutions propres à assurer le bonheur de ses peuples

Le duc d'Angoulême savait mieux que personne ce que valaient ces vaines paroles. — « Ils savent (les constitutionnels), écrivait-il à M. de Villèle, qu'il n'y a rien de plus faux que le roi, et que, malgré ses promesses, il serait capable de les faire tous pendre. »

Les négociations continuèrent. Le duc d'Angoulême ajouta à ses propositions l'offre de quelques garanties de sûreté personnelle pour les constitutionnels. Les Cortès n'y eurent pas confiance et refusèrent.

Leur ruine, cependant, était imminente. Une diversion tentée sur les derrières de l'armée française par le plus ardent des chefs révolutionnaires, Riégo, échouait en ce moment même, et ce général était fait prisonnier. Le 20 septembre, le fort de Santi Pétri, qui protégeait l'entrée de l'île de Léon et les abords de Cadix, fut assailli par terre et par mer, et capitula. Trois jours après, l'escadre française commença le bombardement de Cadix. Le 24, le duc d'Angoulême fit écrire à l'amiral Valdès, commandant de Cadix, qu'il le rendait responsable de la vie du roi et de toute sa famille, ainsi que des tentatives qu'on pourrait faire pour les enlever de Cadix, et que, si un tel attentat venait à être commis, les députés, les ministres, les généraux et tous les employés du gouvernement que l'on prendrait dans Cadix, seraient passés au fil de l'épée.

Cette boutade sauvage était ce qu'il y avait de plus opposé aux dispositions habituelles du prince ; il y avait là un indice du manque d'équilibre qu'on pouvait remarquer parfois dans toute sa personne.

L'amiral Valdès répondit avec dignité que la sûreté de la famille royale dépendait, non de l'armée française, mais de la loyauté de la nation espagnole, et que, si les forces dont le prince disposait pouvaient l'autoriser à espérer la victoire, elles ne lui donnaient pas le droit d'insulter ses adversaires.

Les Cortès, néanmoins, sentant le succès de la résistance

impossible, se résignèrent à rendre l'autorité absolue au roi et à le prier de se transporter au quartier-général du duc d'Angoulême, afin d'y stipuler les conditions les plus favorables pour l'Espagne. Le roi promit sûreté aux personnes compromises et s'engagea vaguement à consulter l'honneur et les intérêts de la nation. Les Cortès se déclarèrent dissoutes. Ferdinand VII se hâta d'écrire au duc d'Angoulême « qu'il avait promis une amnistie pour les opinions politiques, mais non pour les actes ; que, quant à la forme du gouvernement, il n'avait fait aucune promesse. »

A la nouvelle qu'on se rendait sans conditions, une révolte éclata parmi les miliciens de Madrid, qui occupaient l'île de Léon. C'était un corps de volontaires composé de tout ce que le parti constitutionnel comptait d'hommes énergiques dans la capitale. Le mouvement se propagea dans Cadix. Le roi, épouvanté, consentit à la publication d'un décret par lequel il promettait l'amnistie sans exception, la reconnaissance des dettes des Cortès, le maintien des grades et emplois pour tous, et l'établissement d'un gouvernement qui garantirait la sûreté personnelle, la propriété et la liberté des Espagnols. Les miliciens laissèrent partir le roi et sa famille, qui allèrent joindre le duc d'Angoulême au Puerto de Santa Maria (1e octobre). Ferdinand fut accueilli, à son débarquement, par une cohue de soldats des bandes de la Foi, de moines, de gens déguenillés, qui criaient : « Vive le roi absolu ! Mort à la Nation ! »

Au sortir de son premier entretien avec Ferdinand, le duc d'Angoulême écrivit à M. de Villèle : « Ce pays-ci, comme je vous l'ai mandé, va retomber dans l'absolutisme. Je vous certifie que toutes les sottises qui peuvent être faites se feront. »

Ce jour-là même, Ferdinand débuta par déclarer nuls tous les actes du gouvernement « soi-disant constitutionnel. » Pendant ce temps, les membres des Cortès, les chefs civils et militaires, les réfugiés, les habitants notables de Cadix, s'embarquaient et quittaient l'Espagne. Ferdinand, continuant comme il avait commencé, exila pour toujours à quinze lieues de Madrid et des autres résidences royales tous les hauts fonctionnaires du gouvernement constitutionnel. Les mesures les plus bru-

tales et les plus absurdes se succédèrent incessamment. Tout ce qu'il y avait d'hommes distingués en Espagne émigra.

Le duc d'Angoulême écrivit à Ferdinand que tout ce que la France avait fait pour lui deviendrait inutile, s'il continuait à suivre le pernicieux système de gouvernement qui avait amené et qui renouvellerait les malheurs de 1820. « Votre Majesté, disait-il, depuis qu'elle a recouvré son autorité, n'a pris que des mesures opposées à tout gouvernement régulier et à tout ordre social. »

Le duc n'accepta point les fêtes qu'on lui préparait à Madrid et repartit pour la France, n'en voulant pas voir davantage.

Il évita ainsi l'odieux spectacle de l'exécution du général Riégo, qu'il eût voulu sauver, comme il sauva d'autres chefs pris par les troupes françaises ; mais Riégo, en qui se personnifiait le parti exalté de la révolution espagnole, était détesté entre tous par les absolutistes, et notre conseil des ministres avait ordonné de le livrer aux autorités espagnoles. Riégo fut pendu à Madrid le 7 novembre, et la responsabilité de cette atroce vengeance de Ferdinand VII incomba au ministère français.

Les fureurs de Ferdinand VII furent telles, que les grandes puissances, qui avaient poussé violemment au rétablissement de l'absolutisme, intervinrent pour obtenir une amnistie et intervinrent en vain. M. de Châteaubriand écrivait alors que tout ce qui se passait en Espagne était absurde et abominable. Il était bien temps! et cela lui appartenait bien, à lui qui avait tout fait pour amener « ce qui se passait en Espagne ! »

Toute résistance avait cessé, et la tyrannie se déchaînait librement partout sous la protection d'un corps d'armée français qui continua d'occuper provisoirement l'Espagne ; on lui avait donné pour chef Bourmont, le déserteur de Ligny !

Malgré les sinistres conséquences politiques de l'expédition d'Espagne, son succès militaire affermit momentanément la Restauration au dedans et au dehors ; ses flatteurs dirent qu'elle avait réussi là où Napoléon avait échoué. Les prédictions des libéraux sur les dangers et les revers probables avaient été démenties par l'évènement. Ces victoires peu coûteuses ramenèrent au gouvernement tous ceux qui vont du côté de la

fortune. Le ministère voulut que le duc d'Angoulême, qui avait refusé une entrée triomphale à Madrid, en fît une à Paris, par la barrière de l'Étoile. Le prince fut très bien accueilli. Les royalistes l'accablèrent de flagorneries extravagantes qui lui causaient plus d'embarras que de satisfaction. Les libéraux eux-mêmes le vantaient par opposition aux ultras et lui savaient gré de la modération et de l'humanité qu'il avait montrées en Espagne.

La défaite de la révolution espagnole profita en général à l'absolutisme européen. Metternich dominait complètement l'Allemagne et l'Italie, et faisait sentir sa pression étouffante jusqu'en Suisse. La Grèce seule faisait une glorieuse exception ; elle continuait à lutter intrépidement sur terre et sur mer. Abandonnée des gouvernements, elle était secourue par des souscriptions particulières et par des volontaires de tous les pays de l'Europe. Le grand poëte anglais lord Byron venait mettre au service des Grecs sa fortune et son courage. Le colonel Fabvier, échappé d'Espagne, arriva bientôt à la tête d'un groupe d'officiers français et rendit les plus importants services à cette juste cause.

Pendant l'expédition d'Espagne, les contre-révolutionnaires français avaient continué de pousser leur pointe à outrance à l'intérieur comme à l'extérieur. M. de Villèle avait eu beau faire la guerre malgré lui pour obéir aux ultras : l'extrême droite persistait à se déchaîner contre lui ; elle l'accusait incessamment de refuser à la France les institutions monarchiques et religieuses qui lui étaient nécessaires et de laisser les provinces sous le joug de la centralisation administrative. M. de Villèle, reniant ses opinions d'autrefois, prétendait que l'état actuel de la société s'opposait à l'établissement d'institutions municipales électives. Il revenait à la monarchie centralisatrice de l'ancien régime contre les féodaux de l'extrême droite aussi bien que contre les libéraux.

A tout autre égard, les ultras étaient vraiment bien ingrats de n'être point contents du ministère! Les destitutions pleuvaient comme grêle, ainsi qu'en 1815 : toutes les places étaient pour leurs amis. On persécutait avec acharnement la presse

et la librairie. Toute la France retentit du fait odieux d'un journaliste condamné pour délit de presse, Magallon, qui fut traîné à Poissy, enchaîné et accouplé à un forçat.

Les missionnaires renouvelaient leurs bruyantes manifestations dans les plus vastes proportions, avec le concours des autorités. La loi sur l'observation du dimanche suscitait partout des vexations irritantes. Les journaux de l'extrême droite attaquaient avec fureur les principes constitutionnels et l'Université, quoique gouvernée par un évêque. La presse libérale, traquée, mutilée, résistait courageusement et concentrait ses principales forces dans un recueil de haute valeur, *les Tablettes historiques*. Libéraux et doctrinaires s'y étaient réunis sous le coup d'une commune persécution : le nom de Benjamin Constant y figurait à côté de celui de Guizot ; un jeune écrivain d'un esprit aussi étendu que pénétrant, M. Charles de Rémusat, en avait rédigé le programme, et un autre jeune homme qui portait partout avec lui le mouvement et la vie, M. Thiers, en écrivait le brillant et piquant bulletin périodique.

Le ministère s'était décidé à une importante mesure, la dissolution de la Chambre des députés, qui fut décrétée le 24 décembre 1823. Cette résolution avait été prise en vue d'un nouveau changement de la loi électorale. Dans la situation, le gouvernement était assuré d'obtenir la majorité; il la grossit par une violente pression, par des fraudes électorales, par une intervention effrénée des fonctionnaires et du clergé.

Le parti libéral avait peu d'espoir : il faiblit à Paris et ne reporta point Manuel, de peur d'un échec. On avait commis naguère une faute en dépassant la situation par la nomination de Grégoire ; on en commit une autre en sens inverse en abandonnant Manuel. On ne gagna rien à cette faiblesse; les libéraux n'eurent à Paris que trois nominations sur huit : le général Foy obtint un grand succès personnel, une élection à Paris et deux dans l'Aisne; mais Manuel ne fut pas plus réélu dans la Vendée qu'à Paris, et La Fayette, Laffitte, Dupont de l'Eure, le baron Louis disparurent de la Chambre. Il y avait là un signe de découragement et d'affaissement dans la bourgeoisie électorale (25 février 1824).

M. de Serre n'avait pas non plus été renommé ; le ministère avait empêché sa réélection. Cela montrait quel chemin avait fait la réaction. La maladie de poitrine qui le minait l'enleva bientôt après en Italie. La fin prématurée de cette carrière agitée et variable émut l'opinion : M. de Serre était une nature généreuse et sympathique, malgré ses contradictions et ses inconséquences.

La gauche était réduite de 110 voix à 19. La nouvelle Chambre était une reproduction de la « Chambre introuvable, » inférieure en talents et en audace, mais non moins contre-révolutionnaire. La session s'ouvrit le 23 mars. Le ministère présenta deux grands projets portant, le premier, le renouvellement intégral de la Chambre des députés tous les sept ans ; le second, la conversion des rentes 5 pour 100 en rentes 4 pour 100, afin d'employer cette économie à indemniser les émigrés. La rente, le 16 février, avait atteint le pair : les banquiers promirent à M. de Villèle de se charger de l'opération, à condition qu'au lieu de rentes 4 pour 100, il émît des rentes à 3 pour 100 au prix de 75 francs.

Le projet de conversion des rentes fut, naturellement, très mal accueilli par les rentiers, fort nombreux, surtout à Paris. Le droit rigoureux n'était pas contestable, puisqu'on offrait aux rentiers le remboursement s'ils n'acceptaient pas la conversion ; mais l'équité pouvait fort bien être contestée. Dans ce temps où le placement des capitaux n'avait pas les facilités qu'il a aujourd'hui, les rentiers, en général, surtout les petits, n'avaient guère la liberté du choix. L'extrême droite repoussa la mesure d'accord avec la gauche presque entière. M. de Villèle défendit habilement son projet, que combattit avec énergie le banquier libéral Casimir Périer. La loi passa ; mais il y eut une forte minorité, 145 voix contre 238.

Pendant ce temps, le projet sur le renouvellement septennal de la Chambre des députés était discuté à la Chambre des pairs. Il fut combattu, comme contraire à la Charte, par Lanjuinais, Boissy d'Anglas, les ducs de Choiseul et de la Rochefoucauld. La droite appuya le projet, parce qu'elle croyait y voir sa domination assurée pour sept ans, sans s'embarrasser s'il n'y avait

pas une révolution en perspective au bout de ces sept ans. Le renouvellement intégral à longs intervalles est essentiellement propre à causer d'énormes et intégrales variations dans la politique d'un pays.

La loi fut votée par une forte majorité ; puis les pairs passèrent à la discussion d'un projet qui altérait profondément la loi de Gouvion Saint-Cyr sur l'armée. Ce projet abolissait la vétérance (la réserve), en portant à huit ans la durée du service actif et en élevant de 40 à 60,000 hommes le chiffre annuel des appelés.

Gouvion Saint-Cyr défendit vivement sa loi et eût voulu qu'on la complétât en assurant l'état des officiers et même des sous-officiers : il voyait de loin et de haut. Malheureusement, il ne réussit pas. La nouvelle loi fut votée et envoyée à la Chambre des députés. Le général Foy y soutint les principes de Gouvion Saint-Cyr avec beaucoup de force et de raison, mais en vain; l'extrême droite eût voulu bien pire que la fâcheuse loi qui fut adoptée ; elle essaya de faire supprimer les règles de l'avancement : la majorité n'osa point aller jusque-là.

La loi sur la conversion des rentes revint de la Chambre des députés à la Chambre des pairs. La forte opposition qu'elle avait rencontrée dans la première de ces deux assemblées en annonçait une plus puissante encore dans l'autre. Deux anciens ministres, MM. Roy et Pasquier, très expérimentés dans les affaires, attaquèrent à fond le projet, qui fut rejeté par 128 voix contre 94.

Il y eut, ce soir-là, grande joie dans Paris et grande irritation aux Tuileries. Le roi, qui déclinait fort, eut un accès de colère sénile et envoya à M. de Châteaubriand sa destitution, à cause de l'attitude malveillante qu'il avait eue à l'égard du projet de M. de Villèle. Ces deux ministres étaient incompatibles d'humeur et de prétentions, sinon d'opinions. Chacun des deux voulait être à la tête du gouvernement; mais ni l'un ni l'autre n'en avait les facultés : bien des gens se faisaient illusion sur M. de Châteaubriand, en prenant ce brillant écrivain pour un grand politique.

S'il avait été un mauvais ministre, il devint un opposant fort

redoutable et commença contre M. de Villèle, avec l'aide du *Journal des Débats,* une guerre acharnée qui devait le mener loin.

Le *Journal des Débats* était dans les mains d'un homme dévoué à M. de Châteaubriand, M. Bertin, et le gouvernement ne pouvait espérer de s'en débarrasser; car il n'y avait pas moyen de le faire supprimer par la cour royale de Paris. L'habile agent de la Congrégation qui dirigeait la favorite du roi et son ami le vicomte Sosthènes de la Rochefoucauld, l'abbé Liautard, suggéra à celui-ci un moyen d'amortir les autres journaux : c'était de les acheter. Si l'on achetait les journaux existants, comme la loi actuelle ne permettait pas d'en fonder de nouveaux sans l'autorisation du gouvernement, on atteignait le but. Il n'était pas possible de gagner à prix d'argent les hommes politiques qui rédigeaient les journaux; mais on pouvait espérer de séduire les hommes d'affaires qui en avaient la propriété. M. Sosthènes réussit en effet à acquérir *les Tablettes historiques* et à éteindre ce foyer de libéralisme. Un certain nombre de journaux de la gauche et de la droite tombèrent dans ses mains. Il acheta entre autres un journal de l'extrême droite fameux par sa violence frénétique, le *Drapeau blanc*, et voulut s'emparer d'un second, la *Quotidienne;* mais, là, un des propriétaires résista. Il y eut procès. La cour royale donna gain de cause au propriétaire opposant, après des débats où les intrigues corruptrices du vicomte Sosthènes furent dénoncées et flétries, non seulement par l'avocat de la partie opposante, M. Berryer, le grand orateur qui commençait sa renommée, mais par l'avocat général lui-même.

Quelques jours après, la cour royale refusa au ministère public de suspendre le *Courrier*, un des journaux libéraux dont les propriétaires avaient repoussé les offres de M. Sosthènes. Après des succès partiels, le fameux plan échouait. L'attitude de la cour royale était un symptôme grave et un premier signe d'ébranlement dans la situation politique : ce tribunal avait tourné avec son premier président Séguier, naguère ardent réactionnaire. C'est alors que M. Séguier prononça un mot resté célèbre. Un agent du ministère lui disant que la cour

royale était en mesure de rendre de grands services au gouvernement : « La cour, répondit-il, rend des arrêts et non des services. »

Ces procès perdus, venant après le rejet de la conversion des rentes par la Chambre des pairs, commencèrent d'alarmer M. de Villèle : — « Tous les corps inamovibles, dit-il, pairs et juges, manquent au gouvernement. »

M. de Villèle eut meilleure chance pour le renouvellement septennal. M. Royer-Collard combattit en vain, à la Chambre des députés, le renouvellement intégral comme dangereux pour la monarchie et comme assurant à la Chambre élective une prépondérance irrésistible et véritablement républicaine. Ce discours domina tout le débat et l'on y répondit faiblement; la loi n'en fut pas moins votée par 292 voix contre 87 (8 juin).

Le gouvernement avait, pendant ce temps, de sérieux embarras et point d'union sur le terrain difficile des affaires religieuses. La Chambre des pairs rejeta un projet de loi qui accordait au roi le droit d'autoriser par ordonnance l'établissement des communautés de femmes et maintint de la sorte la nécessité de lois spéciales pour autoriser ces communautés. Le débordement de la Congrégation n'irritait plus seulement les libéraux : il divisait les royalistes. A cette époque, bon nombre de royalistes avaient encore les idées et les sentiments de l'ancienne France : ils étaient patriotes à leur manière, attachés au droit de l'État, et l'invasion de la théocratie ultramontaine les soulevait comme elle avait soulevé autrefois leurs pères ; le gallicanisme éclatait contre le jésuitisme. Ce mouvement se résuma dans un ouvrage très remarquable, publié contre la Congrégation par un gentilhomme d'Auvergne, le comte de Montlosier; c'était un penseur vigoureux et original, mêlant des paradoxes rétrogrades à des vues parfois profondes ; il était tout ensemble féodal et anti-clérical.

Un procureur général, royaliste et gallican, sans être féodal comme M. de Montlosier, M. Bourdeau, membre du centre droit, qualifia ainsi, devant la Chambre des députés, les prétentions de l'extrême droite : — « C'est l'ancien régime, avec les jésuites de plus et les libertés gallicanes de moins. »

Le ministre de l'intérieur Corbière, qui associait à un absolutisme politique sans scrupule des opinions gallicanes et qui avait plus d'énergie que M. de Villèle, tentait enfin de réagir contre la Congrégation. Il avait écrit aux évêques une circulaire pour leur recommander de faire enseigner dans leurs séminaires la Déclaration de 1682, où étaient consignés les principes de l'ancienne France touchant l'indépendance de l'État vis-à-vis de la cour de Rome et touchant la supériorité des conciles généraux sur le pape. Une partie des évêques résistèrent; le cardinal archevêque de Toulouse, M. de Clermont-Tonnerre, publia une lettre aussi violente qu'insultante pour le ministre. La Congrégation trama une intrigue afin d'abattre M. Corbière; la comtesse du Cayla fit signer au roi, à l'insu de M. de Villèle, une ordonnance qui remplaçait M. Corbière par le vicomte Sosthènes.

L'obstacle vint d'où on ne l'aurait point attendu. Le comte d'Artois n'aimait ni madame du Cayla ni sa coterie, qui accaparait Louis XVIII. Il blâma nettement cette petite révolution de palais, et l'on recula devant sa désapprobation. On sentait qu'il allait être roi demain; car Louis XVIII baissait de jour en jour. Madame du Cayla dut se contenter de faire nommer le père de Sosthènes, le duc de Doudeauville, ministre de la maison du roi, et Sosthènes directeur des beaux-arts; le baron de Damas devint ministre des affaires étrangères, vacantes depuis la destitution de Châteaubriand; le marquis de Clermont-Tonnerre eut le ministère de la guerre; on créa un ministère des affaires ecclésiastiques pour l'évêque Frayssinous.

C'était un cabinet de la dernière faiblesse : M. de Villèle n'était quasi plus entouré que de nullités.

Une des premières mesures du ministère remanié fut d'accorder à la Congrégation la destitution du procureur général Bourdeau. M. Corbière était conservé, mais, en fait, désavoué.

L'extrême droite, à la Chambre et dans les journaux, continuait de s'acharner contre M. de Villèle. M. de Châteaubriand et le *Journal des Débats* redoublaient aussi de virulence; mais ce n'était plus dans le sens des ultras : les *Débats* tournaient

contre la Congrégation, et M. de Châteaubriand tenait un langage qui bien souvent ne différait guère de celui des libéraux. Les *Débats* dirent qu'il courait des bruits de coup d'État et rappelèrent à ce sujet l'Anglais Hampden ; or Hampden, en refusant un impôt illégal, avait fait crouler la monarchie des Stuarts.

C'était parler comme La Fayette.

Devant cette « défection » du personnage le plus illustre et du journal le plus distingué qu'eût comptés dans ses rangs le parti royaliste, la majorité de la Chambre s'exagéra d'autant plus. La droite souleva contre elle l'indignation publique dans une grave affaire coloniale. On avait fait pire que de rétablir l'ancien régime dans le peu qui nous restait de colonies ; on n'y observait même pas les anciens édits du temps de Richelieu et de Colbert, qui accordaient quelque protection aux « hommes de couleur ». Ceux-ci se plaignaient ; à la Martinique, on les accusa de conspiration ; beaucoup de noirs et de mulâtres furent condamnés par un tribunal spécial aux travaux forcés et à la marque. Le gouverneur de la Martinique fit déporter sans jugement au Sénégal quarante négociants mulâtres, hommes riches, actifs, considérés, en rapport d'affaires avec les premières maisons de commerce de Paris. La droite accueillit avec des cris de fureur les réclamations de Benjamin Constant contre ces iniquités ; elle accusait de vouloir renouveler les massacres de Saint-Domingue quiconque disait une parole de justice et d'humanité en faveur des noirs ou des mulâtres. Tout ce qu'on finit, plus tard, par obtenir du ministère, c'est que la déportation serait changée en bannissement ; mais plusieurs des victimes avaient déjà été enlevées par le climat meurtrier du Sénégal.

La dissidence entre le gouvernement et la magistrature se dessinait de plus en plus. La Cour de cassation confirma un arrêt de la cour royale de Paris favorable à la presse ; le ministère répondit par le rétablissement de la censure. Tous les gens de lettres refusèrent les fonctions de censeur. Cela montrait les progrès rapides que faisait de nouveau l'opinion. Il pleuvait des brochures, quelques-unes avec grand éclat. Les acquittements

se multipliaient, non seulement dans les procès de presse, mais dans ceux des réfugiés français pris en Espagne. Tous les réfugiés qu'on traduisit devant le jury de Toulouse furent acquittés : on n'était plus en 1815. Les officiers et soldats de l'armée du duc d'Angoulême qui furent cités comme témoins déclarèrent ne pas reconnaître les accusés. Les conseils de guerre, cependant, en avaient condamné d'autres à mort ; mais le gouvernement, cédant sur ce point à la pression de l'opinion, commua la peine. Le conseil de guerre de Toulouse acquitta trois prisonniers, parmi lesquels un jeune officier qui avait été mis à la réforme à cause de ses liaisons avec les *carbonari ;* c'était Armand Carrel, destiné à devenir bientôt illustre.

L'expédition d'Espagne n'eut donc point en France de suites sanglantes ; mais les conséquences en étaient toujours plus déplorables au delà des Pyrénées. Le gouvernement français y jouait un rôle honteux et ridicule. Ferdinand VII et les absolutistes se moquaient de ses représentations et continuaient, à l'ombre de son drapeau, les excès dont ils lui faisaient partager la responsabilité. L'empereur Alexandre, plus inconséquent que jamais, d'une part, se joignait à la France pour demander une amnistie, et, de l'autre, encourageait Ferdinand à maintenir l'annulation de tous les actes du gouvernement constitutionnel, y compris les emprunts de ce gouvernement. Cette banqueroute acheva d'anéantir sans retour le crédit de l'Espagne.

Le gouvernement français ôta le commandement du corps d'occupation à Bourmont, qui complotait avec les plus forcenés des « serviles », ainsi qu'on nommait les absolutistes espagnols, pour surexciter encore plus la réaction. Ferdinand accorda enfin le mot d'amnistie, mais avec des exceptions tellement nombreuses qu'on put dire que, du pardon général, il exceptait tout le monde. L'amnistie ne servit qu'à régulariser les proscriptions. Le gouvernement français, indignement joué, n'en consentit pas moins à prolonger l'occupation militaire, et Ferdinand, rassuré sur ce point, redoubla de terrorisme. Les fanatiques trouvaient qu'on n'en faisait pas encore assez et envoyaient des adresses à Ferdinand pour l'inviter « à consolider son trône sur des monceaux de cadavres ».

Le gouvernement français ne trouva d'autre expédient, pour pallier son pitoyable rôle, que de défendre aux journaux de parler de ce qui se passait en Espagne.

En Portugal, les évènements tournèrent d'une autre façon. Le gouvernement du vieux roi don Joao ayant pris une direction assez modérée, l'infant don Miguel, jeune homme vicieux et sanguinaire, se mit d'accord avec la reine sa belle-mère, une vraie mégère, digne sœur de Ferdinand VII, et avec l'archevêque-patriarche de Lisbonne, chef du parti fanatique : ils conspirèrent contre le roi ; le favori du roi fut assassiné par ordre de don Miguel ; le roi fut cerné et comme tenu au secret dans son palais ; les personnes les plus notables de Lisbonne furent arrêtées et quelques-unes mises à la torture.

L'ambassadeur de France, Hyde de Neuville, avait des opinions royalistes exaltées ; mais c'était un honnête homme ; indigné, il s'entendit avec l'ambassadeur d'Angleterre pour faire évader le roi. La contre-révolution tomba aussi vite qu'elle s'était élevée. Don Miguel, abandonné de ses complices, se soumit et fut exilé (30 avril-9 mai). Nos ultras en voulurent beaucoup à M. Hyde de Neuville pour avoir empêché don Miguel « de sauver son pays ».

La guerre de Grèce ne cessait d'exciter en Europe un intérêt passionné. La révolution y était en grand péril, l'Égypte ayant envoyé sa flotte et son armée au secours de la Turquie. L'île de Crète fut reperdue. Les musulmans envahirent et ravagèrent la petite île d'Ipsara, ce nid des héroïques corsaires qui avaient fait tant de mal à la marine ottomane. La Grèce lutta avec une constance admirable contre ces flots d'ennemis ; Ipsara fut reprise : la flotte turque fut défaite à Samos et l'invasion musulmane encore une fois repoussée. Les libéraux, chez nous, n'étaient plus seuls à soutenir avec ardeur la cause des Grecs ; si les jésuites, les absolutistes étroits, les bigots, étaient malveillants pour un peuple insurgé qui ne reconnaissait pas le pape, tous ceux qui, parmi les royalistes, avaient des sentiments chrétiens et français, souhaitaient, comme les libéraux, qu'on secourût les chrétiens d'Orient. Le gouvernement français était fort embarrassé et plus excusable là qu'ailleurs de son attitude

incertaine ; car il ne pouvait compter sur le concours de l'empereur de Russie.

La Grèce restait donc seule encore. Le succès inespéré de sa résistance avait fait échouer en Orient la politique de Metternich ; mais cette politique continuait à dominer l'Allemagne et l'Italie. Metternich avait fait voter de nouvelles mesures réactionnaires par la diète germanique (fin août).

Qui eût étudié à fond l'Allemagne eût néanmoins aperçu que l'Autriche était stationnaire et que la Prusse remontait.

Le roi de Prusse avait écarté définitivement les réformes politiques pour n'accorder à ses sujets que des institutions provinciales et des réformes économiques et commerciales. Il suivait un plan très anti-libéral, mais habile et conforme à la tradition prussienne ; il laissait la liberté aux idées philosophiques abstraites, étouffait les idées politiques et gagnait les intérêts ; il travaillait à satisfaire la bourgeoisie au point de vue économique et rendait l'influence politique et sociale à la noblesse, qui, en perdant ses privilèges en matière d'impôts, avait gardé ses privilèges judiciaires, sa prépondérance dans l'armée et son autorité dans les campagnes. Ce qu'il y avait eu de généreux dans le mouvement de 1813 s'éteignait de plus en plus : aux mâles et libres enseignements de Kant et de Fichte succédait la décevante et funeste philosophie de Hegel, très favorable à l'absolutisme, et, lorsque la Révolution devait plus tard apparaître un moment en Allemagne, en 1848, elle n'y devait plus retrouver le grand souffle ni le sentiment du droit qui avaient animé une autre génération : plus rien ou presque rien de l'esprit de la Révolution française.

Tel était l'état de l'Europe au moment où se termina le règne de Louis XVIII. Le roi, depuis longtemps déjà, ne cessait de s'affaiblir : le jour de sa fête, le 25 août, il tint encore la réception accoutumée ; mais sa fin approchait rapidement. Ses proches ne savaient comment aborder avec lui la question des derniers sacrements. Quoique, au fond, sceptique ou voltairien, il n'était pas dans son caractère de manquer volontairement aux convenances de son rôle de « Roi très chrétien » ; mais on n'osait lui dire qu'il allait mourir. La famille royale fut réduite

à recourir à l'entremise peu respectable de Madame du Cayla. Le roi reçut donc les sacrements, le 13 septembre, et mourut le 16.

Pour la dernière fois, on entendit la vieille formule de la monarchie : « Le roi est mort. Vive le roi ! » Louis XVIII fut en France le seul monarque qui, depuis 89, soit mort aux Tuileries et non dans l'exil : sa dépouille mortelle fut la dernière qui descendit dans les caveaux de la royale basilique de Saint-Denis.

On a fait honneur à sa sagesse de ce que, seul entre les princes qui ont tenté de relever chez nous la monarchie depuis 89, il ait réussi à mourir sur le trône : la vérité est qu'il eut la bonne chance de mourir à temps. Sa mort fut à peine un événement : il était, depuis plusieurs années, engagé sur la pente où son frère devait se précipiter. Il n'avait eu ou plutôt n'avait soutenu une politique différente que de 1816 à 1820, et l'on peut dire qu'il était mort politiquement avec le ministère Decazes. Le règne du comte d'Artois, devenu Charles X, n'allait être que la continuation du règne de la droite, commencé au lendemain de la mort du duc de Berry.

Les dernières années du règne de Louis XVIII avaient été une triste époque au point de vue politique ; cependant, comme les crises nouvelles que prévoyaient les esprits éclairés n'étaient point imminentes, le progrès du travail national et de la richesse publique ne s'était point arrêté ; il était seulement ralenti par les inconvénients qu'on ressentait de l'exagération du système protecteur. La circulation intérieure du commerce était favorisée par l'achèvement ou par l'ouverture de divers canaux, parmi lesquels le canal Saint-Martin à Paris. La capitale s'agrandissait par des quartiers neufs. Les expositions de l'industrie avaient un succès croissant.

En ce qui regarde la littérature et les beaux-arts, cette période de notre histoire est véritablement brillante. Le grand mouvement intellectuel qui a succédé à la période exclusivement guerrière de l'Empire arrive alors à son complet épanouissement.

Nous avons déjà parlé de la littérature philosophique et politique, des La Romiguière, des Royer-Collard, des Cousin et des

Lamennais, des Benjamin Constant et des Guizot, des Béranger et des Paul-Louis Courrier.

La littérature d'imagination, à laquelle appartenait autant qu'à la politique le grand chansonnier populaire Béranger, prenait un splendide essor dans une direction bien différente de celle de ce poëte voltairien. Toute une éclatante école poétique était née du *Génie du Christianisme* de Châteaubriand.

Nous avons vu Châteaubriand sous un aspect peu avantageux en politique; au point de vue littéraire, quoique ses conceptions et les formes et les images qu'il emploie s'écartent fréquemment de la clarté, de la justesse, de la mesure du dix-septième et du dix-huitième siècle et présentent parfois des caractères de décadence, néanmoins, l'immense influence qu'il exerça fut très féconde, et les résultats en furent heureux en grande partie. En faisant ressortir tout ce qu'il y avait eu de poésie dans le christianisme et dans le Moyen âge, Châteaubriand avait rejeté l'imagination des femmes et d'une partie de la jeunesse française vers le passé. Cela eut l'inconvénient de fournir des armes aux esprits rétrogrades qui prétendent retourner au Moyen âge, tout en étant absolument incapables d'en renouveler les puissantes inspirations et les chefs-d'œuvre. Mais cet inconvénient eut de bien grandes compensations : d'abord, de nous ramener à comprendre, à admirer et à sauver ce qui nous reste des magnifiques monuments de nos aïeux, méconnus et méprisés des deux derniers siècles, et que la Restauration, par ignorance, avait d'abord continué à détruire ou à laisser tomber en ruines, comme avaient fait le Directoire et l'Empire. Ainsi, la Restauration avait dispersé, par un acte de vandalisme inouï, le musée des Petits-Augustins, où l'architecte Lenoir avait rassemblé une incomparable collection de statues et de tombeaux sculptés du Moyen âge et de la Renaissance, provenant des couvents et des vieux châteaux.

Le goût croissant de nos arts anciens prévint désormais le retour de pareilles barbaries. En cessant de dédaigner injustement nos ancêtres, nous nous appliquâmes à les étudier : la science de l'histoire se renouvela, et, à côté de l'histoire, une science qui, jusque-là, ne s'était guère attachée qu'aux souve-

nirs des Grecs et des Romains, l'archéologie, se mit avec ardeur à rechercher tout ce qui se rapporte aux anciens temps de la France et à ses origines : elle fournit de plus en plus à l'histoire des matériaux d'un prix inestimable.

L'école historique moderne, ainsi que l'a reconnu un de ses maîtres, Augustin Thierry, a donc dû beaucoup à Châteaubriand. Quant à l'école poétique destinée à devenir si célèbre sous le nom de romantique, nom emprunté aux romans du Moyen âge, cette école, ainsi que nous le disions tout à l'heure, est issue très directement de l'auteur du *Génie du Christianisme*. Dans le milieu monarchique et catholique venaient d'éclore deux génies très différents, mais tous deux de premier ordre, et qui, tous deux, apportèrent à la poésie française des éléments entièrement nouveaux. Nous avions eu dans toute sa perfection la poésie dramatique et la poésie familière et didactique : la poésie lyrique, la poésie de la nature et de l'imagination, apparaissait maintenant à son tour dans la France moderne. L'un des deux grands poëtes nouveaux, Lamartine, laissait couler, comme d'une source intarissable, les flots d'une poésie lumineuse, aux formes amples et indécises, aux mystérieuses et religieuses harmonies, aux couleurs tout à la fois brillantes et mélancoliques comme celles de ces beaux soirs d'automne qu'il aimait à célébrer.

L'autre, Victor Hugo, avait débuté, presque enfant encore, avec un éclat et une vigueur qu'il devait soutenir, sans faiblir jamais, durant tout le cours de sa longue carrière. La poésie de Lamartine s'épanchait comme un beau fleuve : celle de Victor Hugo était coulée en bronze et ciselée avec un art savant par une habile et forte main. On n'avait pas entendu résonner de pareils vers depuis le grand Corneille. Qualités et défauts, tout était neuf en lui ; le goût sévère et la sobriété des deux siècles passés étaient là remplacés par l'élan fougueux et la surabondance d'une imagination inépuisable.

Autour de ces deux génies s'élevait tout un groupe de jeunes poëtes de grand talent. L'école libérale avait aussi les siens autour de Béranger : le plus populaire était Casimir Delavigne, qui, sans approcher de la force ni de l'éclat du grand chanson-

nier, avait chanté en vers touchants les malheurs de la France et mérité sa renommée par un talent élégant et sympathique.

L'école romantique, pleine de mouvement et de vie, ne devait pas rester longtemps enchaînée au parti du passé. Lamartine et Victor Hugo étaient réservés à passer un jour de la monarchie à la République, et, avec eux et plus violemment qu'eux, le philosophe théocrate Lamennais. Châteaubriand lui-même devait prédire en mourant le retour d'une ère républicaine.

Déjà, à l'époque où nous sommes parvenus, l'école libérale s'emparait de l'histoire. Elle acceptait et revendiquait les travaux de M. Guizot sur la formation de la civilisation française, en même temps que deux jeunes écrivains, unis par une amitié à laquelle ils devaient être toujours fidèles, MM. Thiers et Mignet, abordaient hardiment l'histoire la plus récente, celle de la Révolution française, dans un même esprit, avec des formes très différentes. M. Thiers mettait en scène la Révolution dans un récit animé et émouvant, avec une vive et impartiale sympathie pour tous les hommes qui en avaient servi les progrès : M. Mignet la résumait et l'expliquait dans des considérations élevées, claires et fermes et avec une éminente faculté de généralisation.

L'esprit nouveau se manifestait dans les beaux arts comme dans la poésie et dans l'histoire. L'école romantique, l'école qui s'affranchissait des règles et des habitudes établies, envahissait la peinture. Après Géricault, apparaissaient Eugène Delacroix et Ary Scheffer : Delacroix, qu'on peut nommer le Victor Hugo de la peinture ; artiste à qui l'on a reproché des incorrections étranges, mais qui s'est à jamais illustré par une puissance incomparable de couleur et de mouvement : Ary Scheffer, peintre à l'esprit philosophique et poétique, qui a toujours exprimé des idées de l'ordre le plus élevé par des types nobles et purs.

Un autre peintre, à côté de ces grands artistes romantiques, M. Ingres, qui avait à un haut degré le sentiment du beau, régénérait le style classique par une pénétration plus intime de l'antiquité grecque que ne l'avait eue l'école de David. Une incom-

parable statue récemment découverte et rapportée de Grèce à Paris, la *Vénus de Milo*, en nous consolant de nos pertes de 1815, nous faisait comprendre le grand art grec dans toute sa pureté.

La sculpture, cet art si français, qui ne tombe jamais chez nous, lors même qu'il n'est pas représenté par de grandes illustrations, participait au mouvement général ; le second David, David le sculpteur, avait commencé à manifester ce talent vigoureux qu'il devait surtout employer au service de nos souvenirs nationaux.

La musique française gardait, avec les Boïeldieu, les Auber, le ton mélodique de nos maîtres antérieurs, en profitant des progrès extraordinaires que l'harmonie et l'orchestration avaient accomplis en Allemagne et en Italie. Hérold commençait sa brillante et trop courte carrière.

Cet ensemble de créations nouvelles dans les lettres et les arts assignait ainsi chez nous au dix-neuvième siècle sa place et son caractère propre.

Les sciences, qui s'étaient mieux soutenues que les lettres au temps de l'Empire, continuaient à fleurir à côté des lettres et des arts. Nous reviendrons sur les grands noms des Cuvier, des Geoffroy-Saint-Hilaire, des Arago et de leurs émules qui ont glorieusement poursuivi, durant la première moitié du dix-neuvième siècle, la carrière de progrès ouverte par le dix-septième et le dix-huitième.

CHAPITRE VIII.

SECONDE RESTAURATION (SUITE). — CHARLES X. — CONTINUATION DU GOUVERNEMENT RÉACTIONNAIRE. — ÉLECTIONS LIBÉRALES DE 1827. CHUTE DU MINISTÈRE VILLÈLE.

(16 septembre 1824-5 janvier 1828.)

Le début du règne de Charles X ne fut pas ce qu'on eût pu prévoir d'après le passé du comte d'Artois. Le nouveau roi tâcha de se faire bien venir du public et en particulier des Parisiens. Dans ses premières réceptions officielles, il annonça qu'il consoliderait, comme souverain, la Charte qu'il avait promis de maintenir sous son frère comme sujet. Il admit aux délibérations du conseil des ministres son fils le duc d'Angoulême, ce qui fut accueilli favorablement de l'opinion. Il accorda des adoucissements de peine à des condamnés politiques et à des contumaces ; il fit cesser quelques mesures de rigueur. Les Parisiens répondirent à ces avances par une bonne réception, lorsque le roi fit son entrée solennelle le 25 septembre. Contrairement à l'avis des ministres et conformément au sentiment du dauphin, ainsi qu'on nommait dorénavant le duc d'Angoulême selon les usages de la vieille monarchie, Charles X supprima la censure (29 septembre). Le lendemain, il passa en revue la garde nationale de Paris, montra beaucoup d'affabilité et fut très acclamé. Les journaux remercièrent vivement le roi. Des hommes considérables du parti libéral, Benjamin Constant lui-même, se montrèrent aux Tuileries, de même que nombre de généraux de l'Empire, jusqu'alors restés hostiles aux Bourbons.

Çela commençait bien ; mais les libéraux ne tardèrent pas à

se refroidir en voyant que le roi conservait le ministère, ce qui ne satisfaisait pas non plus l'extrême droite. Il se produisit, sur ces entrefaites, un incident fâcheux qui eut beaucoup de retentissement. M. Cousin, l'éloquent professeur de philosophie dont le parti clérical avait fait interdire l'enseignement, voyageait en Allemagne : il fut arrêté par l'ordre de la fameuse commission contre révolutionnaire établie à Mayence sous l'influence de l'Autriche. On le conduisit à Berlin. Le gouvernement français réclama ; mais l'opinion ne lui sut aucun gré de son intervention, non seulement parce qu'elle fut peu efficace et que la Prusse garda M. Cousin prisonnier plusieurs mois, mais parce qu'on sut que la dénonciation qui avait motivé l'arrestation du philosophe était partie des bureaux du directeur de la police française, le congréganiste Franchet.

M. Cousin avait été un moment *carbonaro ;* mais il se rattacha ensuite aux doctrinaires.

Dans cette affaire, comme dans bien d'autres plus obscures, on sentait la main de la police unie à celle de la Congrégation.

Bientôt, un autre acte fort grave fut l'œuvre, non plus d'un fonctionnaire en sous-ordre, mais du gouvernement lui-même. Une ordonnance du 1er décembre mit à la retraite tous les généraux qui n'avaient pas été employés, les uns depuis le 1er janvier 1823, les autres, dans des conditions différentes, depuis le 1er janvier 1816. On excluait ainsi plus de cent soixante généraux de l'Empire, dont la plupart étaient encore dans la force de l'âge, tandis qu'on maintenait sur les cadres beaucoup de vieux émigrés. C'était aussi maladroit qu'injuste, au moment où tous ces militaires distingués paraissaient disposés à se rapprocher de la royauté. Le dauphin avait participé à cette grosse faute, par les conseils de jeunes officiers qui voulaient avancer aux dépens des anciens. On avait rendu un mauvais service au dauphin en l'appelant dans les conseils du gouvernement ; il n'avait pas l'esprit des affaires.

La popularité d'un jour qu'avait eue Charles X était déjà évanouie. Le ministère, n'étant plus protégé par la censure, se trouvait entre les feux croisés des journaux de la double opposition de gauche et d'extrême droite. Le *Journal des Débats*,

qui avait pris une position intermédiaire entre ces deux groupes, était peut-être le plus redoutable de tous pour les ministres.

Une nouvelle publication non quotidienne, le *Globe*, feuille philosophique et littéraire, entrait en ligne avec grand éclat. Elle réunissait une foule de jeunes écrivains déjà remarquables à des titres divers et dont plusieurs devaient devenir des hommes célèbres. A l'exception du bonapartisme, toutes les nuances des opinions opposées au parti du passé y étaient représentées, depuis le philosophe Pierre Leroux, destiné à devenir un des chefs du socialisme, jusqu'à l'économiste Duchâtel, plus tard ministre très conservateur sous Louis-Philippe. Ce recueil, qui tenait ses lecteurs au courant de tout le mouvement littéraire et scientifique de l'Europe et qui traitait les questions au point de vue des idées générales beaucoup plus qu'à celui de la polémique courante, dépassait fort, comme savoir et comme ampleur de pensée, les autres publications libérales. Il avait quelquefois un défaut correspondant à ses qualités ; il ne saisissait pas toujours le point pratique et les nécessités de la politique.

A côté de cette brillante et nombreuse association de jeunes talents, se formait un autre groupe qui n'offrait pas cette variété de nuances et qui prétendait, au contraire, à l'unité absolue ; c'était l'école saint-simonienne, qu'avait réunie autour de lui cet Henri de Saint-Simon dont nous avons déjà parlé. Ici, la préoccupation dominante n'était pas, comme chez les philosophes libéraux, le plein essor de la libre individualité, mais la reconstitution d'une autorité progressive qui se substituât à l'autorité rétrograde de la monarchie et du cléricalisme. Des aspirations enthousiastes, des tendances religieuses ne tardèrent pas à transformer, chez la plupart des disciples de Saint-Simon, les dispositions négatives et matérialistes des premiers temps de ce philosophe. Il les poussa lui-même dans cette voie, moins par entraînement de sentiment que par une nouvelle conception de son esprit systématique, et il les y laissa définitivement engagés lorsqu'il mourut en 1826.

Il se fit des échanges d'éminents disciples entre l'école libérale du *Globe* et l'école autoritaire de Saint-Simon. Augustin

Thierry, que Saint-Simon avait nommé son fils adoptif, avait déjà passé aux libéraux. C'est le cachet de l'esprit libéral qui marque ses *Lettres sur l'Histoire de France*, et, bientôt après, sa célèbre *Histoire de la conquête de l'Angleterre par les Normands*, vrai modèle de narration et le livre historique français qui rappelle le mieux la manière d'écrire des historiens de l'antiquité.

D'une autre part, le fondateur même du *Globe*, Pierre Leroux, abandonna l'école libérale pour le saint-simonisme.

Le gouvernement continuait à indisposer l'opinion par tous ses actes. On vit de très mauvais œil prolonger notre occupation militaire en Espagne, dont on avait espéré la cessation. Le corps d'armée français était réduit de moitié, mais restait. L'Angleterre, mécontente, répondit à la prolongation de l'occupation française en reconnaissant officiellement l'indépendance des colonies espagnoles insurgées. Cette résolution du gouvernement anglais choqua fort nos ultras, ainsi que les puissances continentales ; mais les monarchies européennes dûrent comprendre leur impuissance à empêcher cet affront au principe de la légitimité.

Le gouvernement des États-Unis d'Amérique avait fait plus que l'Angleterre ; son président Monroë avait dit, dans une déclaration restée fameuse, que les États-Unis n'interviendraient pas dans les affaires des colonies qui restaient dépendantes des puissances européennes ; mais que, quant aux nouveaux gouvernements américains qui avaient déclaré leur indépendance, le gouvernement dont il était l'organe verrait, dans toute intervention d'une puissance européenne contre eux, la manifestation d'un despotisme hostile aux États-Unis.

Personne, en Europe, n'était disposé à relever ce défi.

La grande république américaine, en ce moment même, protestait encore d'une autre façon contre la réaction monarchique de l'ancien monde. Elle faisait un triomphal accueil à La Fayette, qui était allé revoir le théâtre des exploits de sa jeunesse. Le Congrès des États-Unis avait voté une résolution où il appelait La Fayette le champion de la liberté, le héros de la Révolution, l'ami et le compagnon de Washington, et il avait envoyé un

navire de guerre le chercher en France. Le vice-président de la République vint le recevoir à New-York. Il fut traité, dans toutes les cités américaines, avec les mêmes honneurs que s'il eût été le président d'une République française. La nation entière lui prodigua les témoignages d'une reconnaissance qui honorait également et l'hôte de l'Amérique et le peuple américain.

Les récits émouvants qui arrivaient d'Amérique apportèrent aux libéraux français une consolation, un encouragement et une espérance. La Fayette, à son retour, fut accueilli avec enthousiasme au Havre et à Rouen.

La session des Chambres s'ouvrit le 22 décembre 1824. Le discours du roi annonça des mesures destinées à satisfaire les intérêts de la religion et à fermer les dernières plaies de la Révolution. Les paroles de Charles X excitèrent dans le public une vive inquiétude. Le 3 janvier 1825, le ministère présenta à la Chambre des pairs une loi pour le châtiment du sacrilège, c'est-à-dire des profanations commises dans les églises, et une autre loi favorisant l'établissement des couvents des femmes. Deux lois furent également présentées à la Chambre des députés : l'une proposait d'indemniser les anciens propriétaires de biens confisqués révolutionnairement ; l'autre avait pour but la conversion des rentes 5 p. 100 en 3 p. 100.

Ces projets soulevèrent l'opinion publique. Les masses furent indignées de penser qu'on allait donner un milliard à des gens qui avaient porté les armes contre la France, pendant que ceux qui l'avaient sauvée, « les défenseurs de la patrie », les hommes de la grande levée de 93, n'avaient rien reçu du milliard qui leur avait été promis. Quant à la loi du sacrilège, on y voyait un premier pas vers le retour de l'Inquisition.

Les premiers débats de la Chambre des députés ne portèrent pas sur ces redoutables questions, mais sur la liste civile du nouveau roi, et non pas sur ce qui regardait Charles X et ses héritiers directs, mais sur les intérêts du duc d'Orléans.

Lous XVIII, en 1814, avait rendu au duc d'Orléans et à sa mère, par ordonnances, la portion extrêmement considérable de leurs immenses biens qui n'avait point été vendue pendant la Révolution et qui était restée dans le domaine national. Il y en

avait de trois origines : 1° les apanages attribués au frère de Louis XIV, de qui sortait la branche d'Orléans ; 2° les apanages donnés par Louis XIV aux deux fils qu'il avait eus de madame de Montespan. La mère de Louis-Philippe, duc d'Orléans, descendait de l'un de ces fils adultérins de Louis XIV ; mais elle n'avait hérité de leurs apanages que par une faveur contraire aux lois de la monarchie, d'après lesquelles les biens apanagers retournaient à l'État, faute d'héritier mâle.

La troisième origine des biens d'Orléans était les acquisitions ayant constitué des propriétés patrimoniales. Cette dernière espèce de biens, lors de la Révolution, était absorbée par les énormes dettes du duc d'Orléans (Philippe-Égalité), père de Louis-Philippe. L'Assemblée constituante, en 1791, après avoir aboli et remplacé par des pensions les apanages princiers, avait mis à la charge de l'État les dettes du duc d'Orléans : l'État en avait payé une partie.

Par la restitution des biens de la duchesse douairière, mère de Louis-Philippe, Louis XVIII avait violé les anciennes lois de la monarchie, qui n'admettaient pas les femmes à la succession des apanages ; par la restitution de l'apanage d'Orléans à Louis-Philippe, le roi avait violé la loi de la Constituante sur l'abolition des apanages. La loi par laquelle l'Empire les avait rétablis en 1810 ne pouvait avoir d'effet rétroactif.

Quant aux biens patrimoniaux, le duc d'Orléans et sa sœur éteignirent à bas prix ce qui restait des dettes de leur père. Pour les dettes non prescrites, ils traitèrent avec les créanciers à moins de 20 pour 100 en moyenne, et rachetèrent 25 millions de dettes pour moins de 4 millions et demi. Contre les dettes périmées par les longues années écoulées, ils se couvrirent de la prescription.

Le duc d'Orléans, toutefois, n'étant remis que par ordonnances en possession de cette grande fortune qui devait encore s'accroître de celle de sa sœur non mariée, craignait toujours qu'on ne revînt sur ce qu'avait fait Louis XVIII. Il eut l'habileté d'obtenir de Charles X qu'on transformât en article de loi les ordonnances de Louis XVIII et qu'on introduisît son apanage dans la loi de la liste civile, à côté des dotations des autres princes.

La discussion, à la Chambre des députés, fut quelque chose de très singulier, et les rôles s'y trouvèrent intervertis entre la gauche et la droite. Charles X était aussi facile et aussi oublieux quant aux personnes qu'il était obstiné quant aux choses : la droite gardait mieux ses rancunes et n'avait point pardonné au fils de Philippe-Égalité. Les orateurs de l'extrême droite combattirent vivement l'article sur l'apanage d'Orléans et rappelèrent les maux qu'avaient jadis causés au royaume les apanages territoriaux. Les libéraux prirent le parti du duc d'Orléans, et l'on entendit avec étonnement le général Foy approuver que les princes eussent des apanages en terres.

C'est que le duc d'Orléans, sans se compromettre en rien et en restant au mieux avec le nouveau roi, entretenait des relations personnelles avec les chefs du parti libéral et s'attirait les sympathies des classes moyennes, par la manière dont il vivait et s'entourait, ainsi que par l'éducation de ses fils élevés au collège avec les fils de bourgeois. Il avait accoutumé l'opinion publique à se tourner vers lui, sans qu'aucun acte politique donnât prise sur sa conduite.

Louis XVIII avait dit de lui : « Cet homme m'inquiète : je ne le vois pas marcher, et cependant il chemine ! » Mais Charles X ne voyait ni ne comprenait rien.

L'article de l'apanage ne passa que par la pression personnelle qu'exerça Charles X sur les députés.

Le projet de loi qui accordait au roi la faculté d'autoriser par ordonnance la fondation des communautés religieuses de femmes rencontra une très forte opposition dans la Chambre des pairs. M. Laîné montra que c'était tout à fait abusivement qu'on prétendait assimiler, au point de vue du droit civil, les corporations monastiques aux sociétés de commerce. Dans celles-ci, chaque individu conserve ses droits et les retrouve quand la société se liquide dans des conditions déterminées. Les membres des sociétés monastiques, au contraire, aliènent leurs droits au profit d'une personne fictive, la communauté, qui est tout et qui ne se liquide point.

M. Pasquier fit voter un amendement qui accordait au roi le droit d'autoriser les communautés existantes, mais qui mainte-

nait pour celles qui se fonderaient dorénavant la nécessité d'une loi. Charles X en fut très contrarié. C'était pour lui obéir que le ministère avait présenté cette loi et celle du sacrilège, sans en méconnaître les graves inconvénients.

La loi du sacrilège ne fut pas moins énergiquement combattue. Cette loi portait atteinte aux principes essentiels de la société moderne. Si l'on prétend punir les délits ou les crimes, les vols ou les profanations commis dans les lieux ou sur les objets consacrés au culte, autrement que comme des attentats contre l'ordre public ou contre la propriété, alors, c'est qu'on prétend « venger Dieu : » c'est là une idée aussi téméraire au point de vue de la croyance qu'insensée au point de vue de la loi ; car il n'y a point de mesure possible entre le crime et la peine, et il n'y a de mesure commune ni pour la conscience des criminels ni pour la conscience des juges, s'ils ont des religions diverses ou sont en dehors des religions positives.

Un certain nombre d'évêques étaient membres de la Chambre des pairs. Le projet de loi décrétait la peine de mort dans certains cas. On sait qu'une maxime consacrée par les anciennes règles ecclésiastiques dit que « l'Église a horreur du sang », et que, par conséquent, les hommes d'Église ne doivent ordonner la mort de personne. Le cardinal de La Fare, archevêque de Sens, déclara, au nom de ses confrères, « que les pairs ecclésiastiques avaient reconnu que, si leur ministère et le vœu de l'Église leur interdisaient de voter comme juges lorsqu'il s'agissait de l'application des lois pénales, rien ne devait les empêcher de concourir, comme membres du corps législatif, à la formation des lois, sans exception de celles dites pénales. »

Ainsi, les évêques n'appliqueraient pas la peine de mort; mais ils voteraient une loi qui ordonnerait aux juges de l'appliquer. C'était ainsi qu'autrefois l'Inquisition condamnait les hérétiques et laissait aux juges séculiers la charge de les envoyer au supplice.

Cette conduite des pairs ecclésiastiques fut d'un effet déplorable pour le clergé et pour le roi, trop évidemment gouverné par le clergé.

La loi passa à la Chambre des pairs, mais atténuée dans certaines de ses dispositions et avec une grande difficulté.

Tandis que la Chambre des pairs discutait la loi du sacrilège, l'indemnité des émigrés se débattait à la Chambre des députés. Le commissaire du roi chargé de présenter et de soutenir cette loi avait été habilement choisi : c'était un avocat bordelais d'un grand talent, M. de Martignac : il avait évité, dans l'exposé des motifs, tout ce qui était de nature à provoquer et à irriter les opposants ; il s'était efforcé de donner au projet le caractère d'une loi de paix et de conciliation, destinée à « effacer la trace des confiscations et des haines » ; il tâchait d'attirer l'intérêt sur les émigrés sans injurier leurs adversaires.

Le rapporteur de la commission élue par la Chambre pour examiner le projet, M. Pardessus, fit perdre au gouvernement et à la loi le bénéfice des ménagements de Martignac. Il posa nettement le droit des émigrés à rentrer dans leurs biens, ou à en être dédommagés, et la nullité de la loi qui en avait ordonné la confiscation. C'était rouvrir la lutte de principes et, comme le dirent les journaux libéraux, poser la question entre l'émigration et la France ; car il ne s'agissait point de savoir si les lois de confiscation, qui ont fini par disparaître de nos codes, étaient bonnes ou mauvaises en elles-mêmes, mais si le gouvernement issu de la Révolution de 89 avait eu le droit d'appliquer ces lois aux émigrés armés contre la France, au même titre que l'ancienne monarchie les appliquait aux seigneurs rebelles et à bien d'autres. Les lois qui frappaient les émigrés n'étaient injustes qu'à l'égard de ceux qui n'avaient pas combattu contre leur pays ; mais on pouvait se demander, et l'on se demanda en effet, pourquoi ceux-là mêmes qui n'avaient pas mérité leur sort seraient indemnisés à l'exclusion de tant d'autres Français restés en France et ruinés par la guerre civile, par la réduction des rentes, par tant de créances sur l'État qui n'avaient pas été payées. On répondait qu'ils avaient tout perdu, tandis que les pertes des autres avaient été partielles ; mais la réponse n'était pas péremptoire.

D'ailleurs, la lutte ne porta pas sur ce terrain, mais sur celui-ci : — Le droit, en 91, était-il à Paris ou à Coblentz ? État-il avec l'Assemblée constituante, qui, le 1er août 1791, avait offert aux émigrés de rentrer, ou bien avec ceux-ci, qui

s'étaient obstinés dans leurs entreprises contre leur patrie? Entre les orateurs de la gauche, ce fut le général Foy qui réfuta, avec le plus de force et d'éclat, le prétendu droit des émigrés : son éloquent discours domina toute la discussion.

L'extrême droite, qui trouvait le projet très insuffisant, avait attaqué avec tant de violence les propriétaires de biens nationaux, que Villèle, après Martignac, avait été obligé de défendre à cet égard la Charte contre les ultras.

La majorité, dans une telle Chambre, n'était pas douteuse ; elle vota l'émission de 30 millions de rentes, au capital d'un milliard, pour l'indemnité « due par l'État » aux Français dont les biens avaient été confisqués. Ces mots « dus par l'État », avaient été ajoutés au projet du gouvernement.

Un autre amendement introduit par la majorité accrut la colère du public : c'était la suppression, pendant cinq ans, du droit d'enregistrement sur les transactions entre anciens et nouveaux propriétaires des biens d'émigrés.

La loi passa à 259 voix contre 124, minorité plus forte qu'on ne s'y attendait (16 mars 1825).

A la Chambre des pairs, parmi les orateurs qui la combattirent, le duc de Broglie déclara qu'il la repoussait, dès qu'on prétendait en faire l'acquittement d'une dette et non une mesure de concorde. La Chambre des pairs adopta la loi à 159 voix contre 63, mais avec un article additionnel qui maintenait tous les droits acquis avant la publication de la Charte.

C'était reconnaître la légalité de ce qui s'était fait en France durant l'absence des Bourbons.

En fait, cette loi, très impopulaire et onéreuse à nos finances, fut avantageuse aux propriétaires de biens d'émigrés. La crainte de voir contester la possession de ces biens disparut, et, avec elle, l'inégalité de valeur qui avait subsisté jusque-là entre ces biens et les autres propriétés. Quant aux familles d'émigrés, les pauvres gentilshommes de province n'eurent pas grand'chose ; mais les gens de cour, qui avaient déjà refait en grande partie leur fortune, la recomplétèrent, et, n'ayant plus le luxe immodéré d'autrefois, ils se retrouvèrent plus riches qu'avant.

La loi du sacrilège suscita, à la Chambre des députés, des débats non moins vifs qu'à la Chambre des pairs ; la majorité, comme on devait s'y attendre, y fut plus nombreuse ; mais le retentissement fut encore plus grand au dehors, grâce à Royer-Collard, qui ne s'était jamais montré plus grand orateur ni penseur plus profond. Personne ne pouvait avoir une autorité morale comparable à celle de ce philosophe chrétien, lorsqu'il condamnait la théocratie et les lois qu'elle inspirait.

On avait violemment agité l'opinion pour rien ; car la loi du sacrilège ne fut jamais appliquée.

Les jésuites ne croyaient plus avoir besoin de dissimuler leurs progrès. De leurs deux grandes maisons de Montrouge près Paris et de Saint-Acheul près Amiens, ils rayonnaient partout, attirant la portion dévote du public autour des chaires de leurs prédicateurs et envoyant des professeurs d'ultramontanisme dans les grands et les petits séminaires. C'est l'époque à laquelle un de leurs chefs, le père Loriquet, s'acquit une célébrité peu enviable par la façon grotesque dont il travestissait l'Histoire de France dans de petits livres destinés à l'enseignement et qu'on introduisait jusque dans les collèges de l'Université.

Une lettre pastorale de l'archevêque de Rouen, M. de Croy, grand-aumônier de France, excita une irritation extrême. Ce prélat ressuscitait des règlements de l'ancien régime, d'après lesquels on devait afficher à la porte des églises les noms des paroissiens qui n'assistaient pas aux offices et ne remplissaient pas « leur devoir pascal ». Il prescrivait en outre d'inscrire dans un registre particulier les noms des « concubinaires » qui n'auraient contracté que le mariage civil.

L'effet fut tel dans toute la France, que l'archevêque de Rouen fut contraint de reculer et de rétracter ses prescriptions sous prétexte de les expliquer.

Par représailles contre le parti clérical, le public, dans les théâtres, réclamait, à Rouen, puis d'un bout de la France à l'autre, la représentation du *Tartufe*, qui devenait l'occasion des manifestations les plus vives.

Un curé de campagne, sur ces entrefaites, fut condamné par le tribunal correctionnel de Blois à trois ans de prison : il avait

dit en chaire que Louis XVIII et Charles X étaient damnés pour avoir fondé et maintenu la Charte.

Des querelles continuelles avaient lieu pour les refus que faisait le clergé de prêter son ministère aux funérailles des personnes qu'il ne considérait point comme catholiques. Dans d'autres temps, on devait voir le parti clérical s'acharner à troubler les funérailles qui s'accomplissent sans cérémonies religieuses, à imposer le ministère des prêtres à ceux qui n'en veulent point dans leurs derniers moments. Alors, c'était au contraire les libéraux qui prétendaient forcer le clergé à célébrer catholiquement les obsèques de gens non catholiques.

Les missionnaires faisaient plus de bruit que jamais avec leurs exercices, leurs processions, leurs plantations de croix. Ils avaient trouvé un singulier moyen de populariser leurs cantiques : c'était de les chanter sur l'air de la *Marseillaise* ou sur des airs d'opéras. Ils accentuaient leurs sermons nocturnes, dans les églises et dans les cimetières, au moment où ils parlaient de l'enfer et du jugement dernier, par des illuminations et des détonations qui produisaient un effet fantastique et jetaient l'épouvante parmi les femmes et les enfants.

La haute magistrature commençait à refuser de s'associer à ces scènes scandaleuses. Les cours royales d'Amiens et de Nanci s'abstinrent de paraître dans les processions.

La scission se prononçait de plus en plus entre le peuple et le roi. Charles X, entièrement dans les mains de la Congrégation, ne quittait pas les processions et les églises. Sa dévotion, fort peu éclairée, était du moins sincère ; mais on voyait, avec dérision et dégoût, se presser à sa suite, pour lui faire leur cour, une foule d'indifférents et de sceptiques qui ne croyaient peut-être pas en Dieu. Personne ne prit au sérieux la conversion du maréchal Soult, suivant la procession un cierge à la main.

La loi de l'indemnité des émigrés impliquait la nécessité d'un loi financière pour assurer les moyens d'exécution, et M. de Villèle avait lié l'opération de l'indemnité à son ancien projet de la conversion des rentes 5 pour 100 en 3 pour 100. Ce projet avait été repoussé, lorsque M. de Villèle mettait les rentiers entre l'acceptation de la réduction de leurs rentes et le rem-

boursement du capital ; maintenant, il n'imposait plus le remboursement à ceux qui n'accepteraient pas la réduction ; il se contentait d'offrir aux rentiers une opération facultative consistant dans la réduction du revenu compensée par l'augmentation du capital ; mais, comme il prévoyait que la plupart pourraient bien préférer ce qu'ils avaient à ce qu'on leur promettait, il tâchaît de les effrayer en leur faisant entrevoir dans l'avenir une conversion du 3 en 4 qui serait obligatoire et n'aurait pas les mêmes compensations. Tout cela n'était ni bien habile ni bien honnête, et l'on n'y reconnaissait plus guère la capacité supérieure de M. de Villèle en matière de finances.

Durant les débats très intéressants auxquels donna lieu ce projet, on constata les grands services qu'avait rendus la caisse d'amortissement créée par le baron Louis : elle avait racheté, depuis neuf ans, 572 millions, ce qui en valait 715, au cours où était arrivée la Bourse : c'était une large diminution de la dette publique.

La conversion des rentes, disaient les opposants, va troubler cette bonne situation : on n'amortira plus de rentes 5 pour 100 ; on prépare des complications qui ne serviront que les spéculateurs.

La loi, cependant, passa aux deux Chambres ; ce vote était la conséquence inévitable de celui de l'indemnité.

Dans la discussion du budget, qui suivit la loi de la conversion, le général Foy attaqua énergiquement la mesure qui avait mis à la retraite cent soixante officiers généraux de l'ancienne armée et brisé brutalement leur carrière. Ce fut l'adieu de cet illustre orateur à la tribune. La maladie qui le minait ne devait pas lui permettre d'y remonter.

Après le vote du budget, la session fut terminée de fait, à cause du sacre qui allait se célébrer à Reims.

Louis XVIII ne s'était pas fait sacrer : ses infirmités lui rendaient impossible cette longue et fatigante cérémonie ; mais Charles X avait hâte de renouveler le rite le plus solennel de la vieille monarchie.

Une amnistie, accordée à un grand nombre de condamnés politiques et de contumaces, précéda le sacre.

Il fallut, bon gré mal gré, modifier l'antique cérémonial par trop contraire aux principes et aux conditions de la société issue de 89. Les formes anciennes semblaient indiquer qu'au point de vue de l'Église du moyen âge, le roi ne puisait son droit que dans le sacre. On obtint de l'archevêque de Reims un mandement où il reconnaissait que les rois tiennent leur droit de leur naissance et de la loi immuable qui a fixé la succession au trône. L'onction consacrait donc, mais ne créait pas le droit.

Le fameux serment d'exterminer l'hérésie, que Louis XVI avait encore prêté malgré Turgot, fut supprimé. De vieux soldats de la République dûrent représenter, comme maréchaux de France, les grands officiers de la couronne ; ce fut Jourdan, l'homme de Wattignies et de Fleurus, qui eut charge de porter la couronne qu'on allait poser sur la tête de l'ancien chef des émigrés de Coblentz.

Ainsi, dans ce retour aux formes du passé, le chef même du parti du passé se sentait obligé de faire des concessions aux idées et aux institutions nouvelles.

Mais dans quelle mesure s'opéreraient ces concessions ! La question capitale était si la mention expresse de la Charte entrerait dans le serment du sacre. Le parti clérical fit des efforts désespérés pour l'empêcher, à cause de l'article de la Charte qui proclamait la liberté des cultes. Le nonce du pape obtint de Charles X une promesse à cet égard. Le roi, à son entrée à Reims, le 28 mai, fut accueilli par un discours violemment réactionnaire du vieux cardinal de La Fare, archevêque de Sens, qui avait parlé dans un esprit tout opposé à l'ouverture des États-Généraux en 1789. L'impression de cette sortie contre les nouvelles institutions fut telle que M. de Villèle en fit comprendre le danger à Charles X : le ministre obtint du roi que, dans la nouvelle formule du serment du sacre, il jurât d'observer fidèlement la Charte en même temps que d'honorer et maintenir la religion. Ce fut un grand désappointement pour les cléricaux et pour le nonce.

La cérémonie du sacre eut lieu le lendemain 29 mai. On reproduisit toutes les anciennes pompes, sauf en ce qui était ab-

solument incompatible avec le régime nouveau. Le roi toucha encore les écrouelles en disant aux scrofuleux : « Le roi te touche; Dieu te guérisse! » Ces vieux rites si peu en rapport avec la société actuelle semblèrent bizarres aux hommes du dix-neuvième siècle.

Le roi rentra à Paris le 6 juin, en grande magnificence; mais, sous l'éclat officiel des fêtes, on ne put se dissimuler la froideur glaciale de la population.

La situation financière se gâtait : la conversion des rentes ne réussissait pas; les rentiers ne s'y prêtaient point, et le nouveau 3 p. 100 tendait à baisser. M. de Villèle ne le soutenait qu'artificiellement, grâce à un syndicat de receveurs généraux. C'était là un moyen fort peu régulier que de faire de nos hauts fonctionnaires financiers une association de joueurs de Bourse. A force d'agir sur les banquiers et les capitalistes, M. de Villèle finit par obtenir la conversion d'une trentaine de millions de rente 5 p. 100 en 3 p. 100; ce n'était pas là un succès : cela ne donna guère qu'une économie d'un cinquième sur la charge annuelle qu'imposait à l'État l'indemnité des émigrés.

Le 3 p. 100 baissa notablement lors de la clôture de la conversion (5 août).

Cette déconvenue ébranlait fort M. de Villèle, dont l'administration ne valait qu'au point de vue des finances. Le ministère ne tombait pas; mais il se traînait : il pouvait végéter longtemps encore, mais sans force et sans vie réelle, en s'usant et en usant la royauté.

On fit, vers ce temps-là, un traité avec la République noire de Saint-Domingue, dont on reconnut l'indépendance moyennant une indemnité de cent cinquante millions pour les anciens colons et des privilèges commerciaux pour la France. Ce fut un des actes bien rares de ce ministère qu'approuva l'opinion publique. On ne pouvait plus espérer de réparer la faute ou plutôt le crime de Napoléon envers Saint-Domingue ni de recouvrer cette grande colonie.

Les engagements d'Haïti, nom primitif de l'île qu'a repris la République noire, ont été mal tenus, par impuissance plus que par mauvais vouloir, et l'indemnité, trop forte pour les ressour-

ces du gouvernement haïtien, n'a jamais été entièrement payée.

Le parti libéral fit une grande perte avant la fin de l'année 1825 : le général Foy, atteint d'une maladie de cœur dont les émotions de la vie politique avaient accéléré les progrès, mourut le 28 novembre. Sa chaleureuse éloquence, la loyauté, la générosité de son caractère, lui avaient valu l'ardente sympathie de l'immense majorité du pays et le respect de ses adversaires. On peut dire que Paris prit le deuil. On fit au grand orateur des funérailles qui rappelaient celles de Mirabeau, et, sur sa tombe, Casimir Périer, alors l'un des représentants les plus énergiques et les plus autorisés de la gauche, déclara que les enfants du général Foy appartenaient à la France, qui les adopterait.

On ouvrit immédiatement une souscription nationale pour élever un monument funéraire à l'illustre mort et pour assurer l'avenir de sa famille, qu'il avait laissée sans fortune. Ce fut la contre-partie de la souscription royaliste qui avait offert Chambord au duc de Bordeaux. On réalisa un million. Rien de pareil ne s'était vu en France.

Les querelles religieuses continuaient toujours avec le même acharnement. *Le Courrier Français*, rédigé par un homme très droit, très ferme et très sensé, Châtelain, se sépara du *Constitutionnel* et du gros du parti libéral en ce qui regardait les sépultures, et reconnut sur ce point le droit du clergé, soit qu'il en usât bien ou mal.

Il avait raison, et il n'est pas admissible que l'on contraigne le prêtre à exercer son ministère malgré lui. Mais *Le Globe* alla plus loin que *Le Courrier :* il réclama la liberté de l'association pour tous, même pour les jésuites. Les écrivains distingués qui rédigeaient *Le Globe*, s'enfermant dans des théories abstraites et universelles de liberté, n'analysaient pas ce que doivent être les associations particulières dans la société générale d'une nation. La liberté d'association est le droit pour le citoyen de s'associer à d'autres citoyens dans un but qui n'est pas contraire aux lois ; ce n'est pas le droit pour le citoyen de s'associer à des étrangers, sous des chefs étrangers, dans un but contraire

aux principes de la société civile et politique et aux institutions nationales.

Le Globe était seul entre les journaux libéraux à désapprouver M. de Montlosier, qui persévérait à guerroyer contre l'existence illégale de la Congrégation et des jésuites. La Congrégation ripostait par des écrits d'une violence fanatique. Une de ces publications réclamait un tribunal extraordinaire qui jugerait la presse et tous ses complices, jusqu'aux ouvriers imprimeurs, et qui prononcerait jusqu'à la peine de mort. M. de Lamennais, qui poussait alors l'ultramontanisme à ses dernières conséquences, attaquait violemment toute la société moderne. Un double procès préoccupa vivement l'opinion publique. Des poursuites furent exercées contre le *Constitutionnel* et le *Courrier,* comme ayant attaqué la religion et ses ministres. La loi attribuait aux cours royales la faculté de suspendre les journaux, et le procureur général demandait à la cour royale de Paris la suspension des deux journaux incriminés. Après de brillantes plaidoieries, où se signala M. Dupin, alors le grand avocat du parti libéral, la cour royale ne suspendit pas les deux journaux : elle admit, dans ses arrêts, que la presse avait le droit de combattre les corporations religieuses interdites par la loi et d'attaquer les doctrines ultramontaines « professées depuis quelque temps par une partie du clergé français ».

Le roi, le ministère et les ultras furent consternés de ces décisions judiciaires. Charles X, contrairement à sa courtoisie habituelle, accueillit fort mal le premier président Séguier et les membres de la cour royale à la réception du Jour de l'An (1er janvier 1826).

Une très importante nouvelle était arrivée du dehors au milieu de nos querelles intestines. L'empereur Alexandre était mort le 1er décembre à Taganrog, sur la mer d'Azow, où il s'était transporté pour tâcher de rétablir, dans le climat le plus méridional de la Russie, sa santé profondément ébranlée. C'était un événement considérable; car ce prince, depuis les revers et la chute de Napoléon, tenait le premier rôle en Europe, rôle au-dessus de ses forces et que lui avaient donné les circonstances. Il avait beaucoup baissé, depuis plusieurs années,

dans l'opinion européenne et avait entassé fautes sur fautes et faiblesses sur faiblesses. Il s'était mis en réaction contre lui-même et avait abandonné les idées généreuses de sa jeunesse pour des théories rétrogrades, vagues et fausses, qui avaient fait de lui le jouet de l'Autriche et de l'Angleterre.

Ses erreurs, quant aux affaires du dehors, n'avaient d'excuse que dans l'inconsistance de son esprit ; à l'intérieur de son empire, on doit reconnaître qu'il avait été aux prises avec des difficultés insurmontables pour lui et peut-être pour tout autre. La terrible question de la Pologne l'écrasait. Il était innocent de la grande iniquité commise par son aïeule Catherine II, à l'instigation du grand Frédéric et avec la complicité de Marie-Thérèse. Il eût voulu la réparer ; mais comment ? Il ne voulait ni ne pouvait rendre à la Pologne sa pleine indépendance ; il avait rêvé de la remettre du moins en possession de sa nationalité et de gouverner les deux nations réconciliées, comme empereur de Russie et roi de Pologne.

Là, se présentait un premier obstacle : les passions nationales et religieuses de la Russie se fussent soulevées contre la restitution au royaume catholique de Pologne des provinces russiennes, où les classes populaires pratiquent le rite grec, soit uni, soit non uni à Rome, et où ces classes ont eu de vieilles affinités avec les Cosaques. L'esprit moscovite se fût tout au plus résigné à restituer la Lithuanie.

Ce n'est pas tout. Il n'était possible de réorganiser la Pologne qu'avec une constitution libérale ; or, les hommes qui représentaient les principes de l'autocratie asiatique, c'est-à-dire du gouvernement russe tel qu'il avait été jusque-là, par exemple, le célèbre historien de la Russie, Karamsin, montraient au tsar que, s'il introduisait les institutions représentatives européennes dans une partie de ses États, la Pologne, il ébranlerait les bases de la société patriarcale de Russie. Ces hommes ne voyaient pas que, si la Russie voulait l'unité autocratique et patriarcale, il fallait qu'elle fût un empire exclusivement asiatique ; mais que, si elle voulait avoir, comme l'a dit un de ses hommes d'État, « une fenêtre ouverte sur l'Europe », il fallait que tout au moins les annexes occidentales de son empire fussent

régies à l'européenne. Il est impossible d'assimiler des populations purement européennes au régime d'autocratie patriarcale.

Alexandre le sentait si bien, qu'il rêvait au contraire d'assimiler la Russie à l'Europe, non plus par des réformes matérielles à la façon de Pierre le Grand, mais par des institutions européennes. Quoi qu'il en soit de la possibilité de cette grande entreprise, elle eût été alors absolument chimérique ; car la première condition était l'émancipation des serfs et leur accession à la propriété individuelle, opération dont le succès, s'il était réalisable, exigeait une longue suite d'années. Plus d'un demi-siècle après la mort d'Alexandre, le résultat définitif de cette immense expérience, tentée par son neveu, est encore le secret de l'avenir.

Alexandre a succombé sous son accablant fardeau : après avoir débuté avec tant d'éclat, il a fini dans l'impuissance et dans les agitations stériles. La France, malgré tout, a gardé à sa mémoire un fond de sympathie. Attaqué injustement par Napoléon, il ne devint qu'à regret notre ennemi, nous fit le moins de mal qu'il put et empêcha les autres de nous en faire davantage. Paris n'a jamais oublié son honorable et bienveillante attitude en 1814.

On vit en Russie, après la mort d'Alexandre, deux princes luttant, non pas à qui s'emparerait de sa succession, mais à qui la rejetterait sur l'autre. Selon l'ordre de la naissance, c'était son frère Constantin qui devait lui succéder ; mais ce prince à l'humeur bizarre et à la tête malsaine, à la fois brutal et romanesque, avait abandonné ses droits au trône pour obtenir d'Alexandre la permission d'épouser la fille d'un gentilhomme polonais. Alexandre avait donc désigné pour héritier de la couronne un autre frère plus jeune, le grand duc Nicolas. Celui-ci, au lieu de se prévaloir de la renonciation de Constantin, exigea du Sénat russe que son aîné fût proclamé tsar. Pendant ce temps, Constantin, de son côté, écrivait de Varsovie à Nicolas qu'il le reconnaissait pour son souverain. Constantin s'obstina, et Nicolas dut se résigner à être empereur de Russie.

Ce début ne laissait pas pressentir le règne si dur et si despotique de Nicolas.

Tout n'était pas fini, cependant. Les incertitudes et les agitations auxquelles la Russie s'était trouvée livrée avaient encouragé à une entreprise téméraire une société secrète qui s'était formée dans l'empire russe depuis quelques années. C'était une espèce de Carbonarisme, où de jeunes officiers associaient des idées libérales et républicaines d'origine française, des aspirations vagues vers les réformes sociales et des tendances à ce qu'on a nommé plus tard le Panslavisme, c'est-à-dire à l'association des divers peuples d'origine ou de langue slave. Tout cela était fort incohérent et sans racines dans les masses de la population russe; néanmoins, « l'Union du Salut », comme s'intitulait cette société, avait recruté d'assez nombreux affiliés dans l'armée. Le 6 décembre, jour fixé pour la proclamation définitive de Nicolas comme empereur, les chefs de l'association insurgèrent une partie de la garnison de Saint-Pétersbourg, au cri de : « Vive Constantin! » Nicolas se mit à la tête des troupes qui lui restaient fidèles. Les insurgés, qui n'avaient point d'artillerie, furent balayés par le canon, et le mouvement fut étouffé en peu d'heures.

Un autre soulèvement, dans l'ancienne province polonaise de Podolie, ne réussit pas mieux.

Il y eut trente-six des insurgés condamnés à mort : cinq seulement furent exécutés; parmi ceux-ci, un homme d'une âme élevée et d'un courage héroïque, le colonel Pestel. Les autres condamnés furent envoyés aux mines de Sibérie. Ce fut pour la Russie et la Pologne l'ouverture d'une époque violente et tragique.

La session de nos Chambres commença le 31 décembre 1825. Le discours du trône annonça un projet destiné à arrêter le morcellement de la propriété foncière et à conserver le patrimoine des familles. Le public comprit qu'il s'agissait d'une atteinte grave aux principes du Code civil et d'un nouveau pas vers le retour de l'ancien régime. L'alarme et l'irritation se répandirent dans toute la France. M. de Villèle l'avait prévu et sentait le péril de ce qu'on allait tenter; mais, comme à l'ordinaire, il avait cédé aux ultras.

Sur un autre point, cependant, il résista. La Chambre des

députés, dans son adresse au roi, ayant réclamé des rigueurs nouvelles contre les journaux, M. de Villèle et ses collègues craignirent de donner ce grief de plus à l'opinion et en détournèrent le roi. La droite avait reçu de Rome le mot d'ordre par une encyclique du pape Léon XII contre la presse.

On ne doutait pas que la Chambre des députés ne votât le projet énoncé dans le discours du trône. On le porta d'abord à la Chambre des pairs, dont on était moins sûr. Il statuait que, dans toute succession passant aux descendants en ligne directe et payant 300 francs d'impôt foncier, si le défunt n'avait pas disposé de la quotité disponible, cette quotité serait attribuée à l'aîné des héritiers mâles. C'est-à-dire que, si le père ou la mère ne faisait point de testament, il se pourrait que l'un des enfants eût jusqu'aux trois quarts de l'héritage, quand son frère ou sa sœur n'aurait qu'un quart ; quel que fût le nombre des héritiers, le frère aîné aurait toujours une part d'enfant en sus.

Ce projet, qui parut insuffisant aux ultras, car on laissait au père de famille la faculté d'en annuler l'effet par testament, cette tentative de restaurer le principe féodal du droit d'aînesse, souleva dans le pays une tempête immense. Ce fut bien autre chose que pour l'indemnité des émigrés. L'attaque à l'égalité civile remua la société française dans ses dernières profondeurs. Toutes les familles s'indignaient contre une loi qui ne pouvait que jeter dans leur sein le trouble et la discorde. Les pères et les mères signaient des pétitions aux Chambres : les aînés juraient de ne point profiter de la faveur que leur ferait la Contre-révolution au détriment de leurs frères et de leurs sœurs. Ce fut un mouvement magnifique, unanime, où se révélait le génie de la France. Les familles aristocratiques elles-mêmes étaient atteintes en fait de cet esprit d'égalité qu'elles combattaient en théorie. Les pères de famille les plus monarchiques, sauf dans quelques coins du Midi, n'usaient pas de la faculté que leur laissait le Code civil d'avantager un de leurs enfants ; ils n'avaient pas le courage de sacrifier les plus jeunes à l'aîné.

La Commission de la Chambre des pairs fit un rapport favorable à la loi ; mais la discussion générale manifesta bien vite la

force de l'opposition. M. Molé, puis M. Roy, entamèrent vigoureusement l'attaque. M. Roy, un des plus grands propriétaires de France, réfuta le préjugé qui attribuait des conséquences funestes à la division des propriétés : il montra que la concentration des propriétés foncières dans un petit nombre de mains n'était nullement un bien pour l'Angleterre. M. Pasquier, à son tour, rappela que l'ancienne société romaine n'avait été forte et prospère que lorsque les propriétés étaient divisées, et que leur agglomération avait ruiné l'ancienne Italie.

Ce qu'il y eut de plus remarquable dans ce long et solennel débat, ce fut le terrain de combat où se placèrent les deux partis. Les opposants soutinrent que la transmission des biens des parents aux enfants et l'égalité des partages entre les enfants sont de droit naturel, et que cette égalité ne peut être modifiée, dans une certaine mesure, que par la volonté des parents. Les ultras nièrent que la transmission des biens des parents aux enfants fût de droit naturel. Le garde des sceaux Peyronnet alla jusqu'à prétendre que non seulement les successions, mais la propriété même n'est pas de droit naturel et n'est créée que par la loi civile ; c'était tout simplement nier le principe de la propriété et autoriser toutes les utopies socialistes ou communistes ; car, si la loi a fait la propriété, elle peut la défaire. Il n'y a pas autant lieu de s'étonner qu'on pourrait le croire, des positions prises en cette occasion par les deux partis : le principe de la propriété, comme celui de la liberté individuelle à laquelle il se rattache, mal assis sous la monarchie absolue, n'a jamais été solidement établi et respecté que dans les sociétés constitutionnelles ou républicaines.

MM. de Broglie et de Barante se signalèrent en réfutant la doctrine de despotisme oriental étalée par M. de Peyronnet.

L'article qui attribuait un préciput légal à l'aîné fut rejeté par 120 voix contre 94 (8 avril 1826).

Paris et la France accueillirent le rejet du droit d'aînesse par une explosion de joie en rapport avec l'anxiété où avait été le pays. Paris fut illuminé durant plusieurs soirées ; on entendait

partout retentir les cris de : « Vive la Chambre des pairs ! Vive la Charte ! A bas les jésuites ! »

La Chambre des pairs, remplie d'hommes de savoir et d'expérience, représentants de la monarchie administrative plus que de la liberté, mais attachés par raison aux principes modernes de la société civile, avait été dans cette grave occasion l'organe véritable de la France. Il semblait qu'une grande voix venait de dire aux restaurateurs de l'ancien régime : « Vous n'irez pas plus loin ! » L'espoir et la confiance étaient rentrés dans le cœur des libéraux.

Un énergique auxiliaire qui leur arrivait de bien loin, M. de Montlosier, poursuivait à côté d'eux sa guerre opiniâtre au jésuitisme. Il publia, sur ces entrefaites, son fameux *Mémoire à consulter sur un système religieux tendant à renverser la religion et le trône.* Ce système était celui de la Congrégation et des jésuites, à la tête desquels il désignait hardiment « le premier personnage de la chrétienté, celui que tout le monde appelle Sa Sainteté. » Il faisait voir que le progrès de ce système tendait à partager la France entre deux espèces de fanatisme, l'un de dévouement absolu aux prêtres, l'autre de révolte et de haine contre eux ; il invoquait la remise en vigueur des anciennes lois contre les jésuites et contre l'enseignement des doctrines ultramontaines, et il faisait entendre que, de même que Louis XVI avait eu le sort de Charles Ier, Charles X, s'il ne s'affranchissait du joug ultramontain, pourrait avoir le sort de Jacques II.

Ni le ministère, ni, à plus forte raison, le roi n'était disposé à écouter de tels conseils. Le gouvernement tenta un faible effort pour modérer le mouvement ultramontain ; il obtint de quatorze archevêques et évêques une déclaration qui renouvelait un des articles de celle de 1682 sur l'indépendanee temporelle des souverains ; mais, quant à ce qui regardait le reste des articles de 1682 contre l'infaillibilité du pape, on ne put décider ces prélats à exprimer en termes formels leurs opinions gallicanes.

Les autres évêques n'adhérèrent qu'à grand'peine à cette pâle déclaration : quelques-uns y mirent des restrictions ; plusieurs refusèrent. Il y en eut qui firent pis encore. Ils lancèrent des

mandements furieux contre quiconque attaquait les jésuites, et même contre les tribunaux dont les jugements déplaisaient aux ultras. Charles X mit le comble à son impopularité en donnant pour précepteur à son petit-fils précisément l'auteur de l'une des plus violentes entre ces pièces vraiment factieuses, l'évêque de Strasbourg Tharin. Les journaux attaquèrent passionnément ce choix.

Le 3 mai, fut célébrée une grande cérémonie pour la clôture du jubilé de 1826, dont le roi et sa famille avaient suivi assidûment les exercices d'église en église, et pour la pose de la première pierre d'un monument à Louis XVI sur la place où il a péri. Ce monument n'a jamais été construit. L'attitude orgueilleuse du clergé, qui semblait mener le roi comme un serviteur à sa suite, mécontenta profondément le peuple.

La question religieuse fut portée à la tribune à propos du budget des cultes. Quelques membres de la droite attaquèrent la Congrégation au même point de vue que Montlosier. L'évêque Frayssinous, ministre de l'instruction publique, prononça un grand discours où il professa nettement les doctrines gallicanes, mais nia que la Congrégation fût dangereuse pour l'État et pesât sur le ministère. Il tâcha de calmer les alarmes qu'inspiraient les jésuites, en affirmant qu'ils n'avaient en tout dans la main que sept petits séminaires, où ils avaient été appelés par les évêques : il ne dit pas qu'ils avaient des professeurs répandus partout dans les autres établissements ecclésiastiques.

Casimir Périer prit acte de l'aveu de l'évêque-ministre sur l'existence de la Congrégation et sur la présence des jésuites dans les petits séminaires. La presse libérale tira grand parti de ce qu'avait avoué M. Frayssinous, âprement attaqué, d'un autre côté, par ceux-là mêmes qu'il avait excusés ou défendus. M. de Lamennais se distinguait, entre tous les ultramontains, par l'éloquence passionnée et par l'intolérance implacable avec laquelle il traitait de renégat quiconque ne proclamait pas le pape infaillible ; il intimidait les évêques et fanatisait le jeune clergé, qui s'éloignait de plus en plus de la tradition gallicane.

Le parti gallican, très affaibli dans le clergé, restait très fort parmi les magistrats et parmi les hommes d'État.

M. Lainé attaqua les jésuites à la Chambre des pairs et montra quelle position privilégiée on faisait à leurs collèges, déguisés sous le titre de petits séminaires, au détriment des collèges de l'État. M. Pasquier s'étonna que le ministre de l'instruction publique eût reconnu qu'on « tolérait » une société prohibée par les lois.

La session des Chambres se termina le 6 juillet. Le ministère en sortait plus faible encore qu'il n'y était entré.

M. de Montlosier publia, bientôt après, la dénonciation de la Congrégation et des jésuites aux cours royales, qu'avait annoncée son *Mémoire à consulter*.

Cette publication suscita entre les journaux de gauche et de droite une polémique d'une extrême violence. Le *Globe* se maintint dans l'attitude exceptionnelle qu'il avait prise, prétendant que les vieilles lois d'exception contre les jésuites n'étaient plus applicables et que les jésuites étaient citoyens comme tous les autres Français.

La question était de savoir si l'on peut garder les droits de citoyen, tout en prenant des engagements d'obéissance absolue envers des chefs étrangers qui peuvent vous prescrire des actes contraires aux devoirs de citoyen.

Quarante des principaux avocats de Paris signèrent, en faveur de M. de Montlosier, une consultation rédigée par M. Dupin.

La cour royale de Paris rendit, le 16 août, un arrêt constatant que nos lois s'opposaient formellement au rétablissement des jésuites, dont les principes étaient incompatibles avec l'indépendance des gouvernements et particulièrement avec la Charte. La cour se déclarait incompétente relativement aux suites à donner à la dénonciation, suites qui regardaient la haute police.

Ce fut une grande victoire pour l'opinion publique et un nouveau coup pour le gouvernement. La haute police, livrée aux amis des jésuites, ne tint compte du renvoi que la cour royale lui faisait de l'affaire ; mais l'effet moral était produit et devait plus tard se traduire en faits.

La haute magistrature de province suivait l'exemple de celle de Paris. La cour de Nanci rendit un arrêt établissant le carac-

tère délictueux d'un mandement de l'évêque de cette ville. Le procureur général d'Amiens, naguère ultra, prononça un discours violent contre les gens qui s'efforçaient d'avancer dans la magistrature par l'affectation d'une dévotion hypocrite.

Les ultras étaient exaspérés ; ne pouvant atteindre la magistrature inamovible, ils eussent voulu se venger sur la presse libérale, qui redoublait de hardiesse. Ils demandaient à grands cris la censure.

Le ministère était poussé peu à peu à entreprendre contre la presse une nouvelle campagne qui ne devait pas lui réussir.

L'attention publique était partagée entre nos agitations intérieures et les événements du dehors : le gouvernement avait essuyé de vifs reproches dans les Chambres pour sa politique en Espagne et en Grèce. Il nous faut retourner un peu en arrière pour ce qui regarde les affaires d'Orient. La politique russe avait commencé à se modifier dans les affaires d'Orient avant la fin du règne d'Alexandre, en même temps que la politique anglaise changeait de plus en plus sous l'influence de Canning. L'étroite alliance de l'Angleterre et de l'Autriche s'était fort relâchée. Canning et Metternich ne pouvaient se souffrir. Les Grecs avaient essayé de profiter de ce refroidissement entre les deux puissances qui leur avaient été le plus contraires ; ployant sous les efforts réunis des Turcs et des Égyptiens, et visant à trouver à tout prix du secours en Europe, ils pensaient, les uns, à offrir la couronne de Grèce à un fils du duc d'Orléans, les autres à demander le protectorat de l'Angleterre. Le gouvernement insurrectionnel de Grèce fit des démarches dans ce sens auprès du cabinet anglais. Canning n'accepta pas le protectorat et engagea les Grecs à demander la médiation collective des grandes puissances. Alexandre, enfin lassé d'être la dupe de Metternich et voyant qu'il n'y avait rien à faire avec Villèle, nul et inerte dans la politique extérieure, se rapprocha de Canning et le poussa à prendre en main la solution de la question grecque. Les gouvernements d'Autriche et de France furent obligés de suivre le mouvement à contre-cœur et d'entrer dans les négociations proposées par l'Angleterre et la Russie.

Sur ce point, comme sur tant d'autres, le contraste était

complet chez nous entre le gouvernement et la nation : le ministère était de glace, l'opinion publique était de feu pour la Grèce. M. de Châteaubriand et la plupart des journaux royalistes faisaient écho là-dessus aux libéraux et avaient pleinement renoncé à soutenir la légitimité du grand Turc.

L'attitude de Nicolas à son avènement inquiéta d'abord les amis de la Grèce : il se défendait de protéger les révolutionnaires grecs ; il semblait vouloir s'occuper exclusivement d'imposer à la Turquie le redressement des griefs qu'avait la Russie relativement aux provinces du Danube.

La Grèce continuait d'essuyer des revers contre les forces trop supérieures de ses ennemis. La vaillante cité de Missolonghi, sur la côte d'Acarnanie, après une longue résistance, avait été emportée d'assaut et barbarement saccagée par les Turcs et les Égyptiens. L'assemblée nationale grecque avait demandé de nouveau la médiation anglaise. L'Angleterre avait déjà offert sa médiation, d'une part entre la Russie et la Turquie, de l'autre part entre la Turquie et la Grèce.

Le nouveau tsar n'avait point d'abord accueilli cette offre ; il avait envoyé un ultimatum à Constantinople pour les affaires du Danube et refusait de se mêler de la Grèce. Au rebours de tout ce qui s'était vu jusque-là, c'était l'Angleterre qui, maintenant, intercédait pour les Grecs auprès de la Russie. Nicolas ne voulait peut-être que se faire beaucoup prier afin d'engager à fond l'Angleterre ; il consentit enfin à proposer que la Grèce se gouvernât elle-même, mais en gardant un lien de suzeraineté avec la Porte Ottomane. Un protocole fut signé à ce sujet, le 4 avril 1826, entre l'Angleterre et la Russie.

Metternich en fut consterné ; il comprit que c'en était fait, cette fois, de la prépondérance factice que ses ruses avaient attirée un moment à l'Autriche. Nicolas donna des explications satisfaisantes au gouvernement français et lui témoigna l'intention de se rapprocher de lui.

La Turquie accepta l'ultimatum du tsar : elle retira ses troupes des provinces roumaines (Valachie et Moldavie) et fit aux Serbes les concessions que la Russie exigeait pour eux. Le sultan Mahmoud avait cédé sur le Danube pour avoir les mains

libres, non seulement en Grèce, mais à Constantinople. Il méditait des réformes impossibles tant que subsisterait la milice fanatique et dégénérée des janissaires, qui repoussaient tout ordre et toute discipline. Les janissaires s'étant insurgés contre un décret (*Hatti-Schérif*) sur la modification du service militaire, Mahmoud les traita comme Pierre le Grand avait traité la milice moscovite des strélitz : il écrasa leur révolte au moyen d'un bon corps d'artillerie qu'il avait formé, fit mettre à mort tous ceux qui furent pris les armes à la main, déporta le reste et les remplaça par des troupes organisées à l'européenne (Juin 1826).

Toutes les réformes civiles tentées par Mahmoud et ses successeurs ont jusqu'à présent échoué, et par les obstacles qu'y opposent les mœurs et les idées musulmanes et par les fautes des sultans eux-mêmes ; mais la réforme militaire a réussi et a rendu à cet empire croulant de bons soldats qui en prolongent l'existence si disputée et si précaire.

Après avoir terminé son différend avec la Russie touchant les pays du Danube, le sultan Mahmoud continua de résister à tout arrangement avec les Grecs. Ces difficultés amenèrent à Paris, en septembre 1826, le chef du ministère anglais : M. Canning vint conférer avec les ministres français et avec le roi lui-même. Charles X, entraîné par le mouvement qui avait gagné une très grande partie de la droite, se prononça en faveur des Grecs. Le ministère français suggéra l'idée de transformer le protocole anglo-russe du 4 avril en un traité auquel la France prendrait part. Canning accepta. Le rapprochement entre la France et l'Angleterre était en bonne voie, lorsque les affaires d'Espagne se jetèrent à la traverse.

L'Espagne était toujours dans l'état le plus déplorable ; Ferdinand VII avait eu quelque temps un ministre d'une certaine capacité, Zéa Bermudez, qui avait tâché de mettre un peu d'ordre dans le despotisme. Ferdinand ne pouvait supporter la moindre entrave à ses caprices et ne voulait autour de lui que des valets ; il n'avait pas tardé à congédier M. Zéa. La malheureuse Espagne, sous cette basse et inepte tyrannie, s'affaissait dans le marasme, et la honte de ce qui s'y passait continuait

de rejaillir sur le gouvernement français, qui s'y associait par la présence de ses troupes.

Pendant ce temps, les affaires d'Espagne s'enchevêtraient avec celles de Portugal. Le vieux roi de Portugal était mort, laissant la régence à sa fille ; son fils aîné, l'empereur du Brésil, don Pédro, invité à opter entre les deux couronnes, donna au Portugal une amnistie et une Charte (fin avril 1826) ; puis il abdiqua la couronne de Portugal en faveur de sa fille doña Maria. La condition de l'abdication était que le Portugal reconnaîtrait la reine et la Charte, et que la reine épouserait don Miguel.

Les absolutistes et les fanatiques voulaient don Miguel pour roi sans la reine et surtout sans la Charte. Ils s'insurgèrent et furent refoulés en Espagne, où Ferdinand VII les accueillit au mieux. A la fin de novembre, les réfugiés portugais repassèrent la frontière en armes, avec la connivence des autorités espagnoles, et soulevèrent une partie des troupes et des populations. La régence portugaise réclama, conformément aux traités, le secours de l'Angleterre. Le ministère anglais l'accorda immédiatement. Quant au ministère français, il rappela de Madrid son ambassadeur qui, dévoué aux ultras, avait fort mal suivi les instructions du gouvernement. La dépêche de rappel blâmait à la fois l'ambassadeur, pour n'avoir pas fait d'assez énergiques représentations au gouvernement espagnol, et ce gouvernement lui-même, pour avoir violé ses promesses de respecter le droit des gens envers le Portugal.

Voilà où avait abouti, au bout de trois ans, cette expédition d'Espagne si vantée.

Les ultras crièrent à la trahison, quand ils virent qu'on abandonnait « le petit-fils de Louis XIV », comme ils appelaient Ferdinand VII, aux chances de la guerre contre l'Angleterre. Nos Chambres s'étant ouvertes en ce moment même (12 décembre), l'agitation y fut extrême, lorsqu'on reçut à la fois la nouvelle du départ d'un corps d'armée anglais pour le Portugal et le texte du discours où Canning annonçait cette mesure au Parlement. Ce ministre comparait l'Angleterre au dieu Éole, le maître des vents, qui peut déchaîner où il veut la tempête. On était

loin de l'Angleterre contre-révolutionnaire de Pitt et de Castlereagh !

Cette éloquente et orgueilleuse harangue fut accueillie avec joie par les libéraux, avec des transports de colère par les royalistes français, et avec inquiétude et irritation par les puissances continentales.

Le ministère français fut, cette fois, moins faible qu'à l'ordinaire vis-à-vis des ultras : il sentit bien que la majorité même de la Chambre ne voulait pas la guerre contre les Anglais ; il maintint son blâme sur la conduite du gouvernement espagnol envers le Portugal et reconnut le droit ou plutôt l'obligation qu'avait l'Angleterre d'intervenir.

Ce fut un curieux spectacle que de voir la gauche défendre le ministère Villèle, assailli par les ultras ; ce n'était là d'ailleurs qu'un incident singulier et sans conséquence.

Après le débarquement des troupes anglaises à Lisbonne et à Porto, Ferdinand VII prit peur et cessa de soutenir les insurgés portugais, qui furent battus et chassés de nouveau.

Les débats de nos Chambres s'étaient promptement reportés sur la politique intérieure. Le ministère espérait regagner la faveur de la droite en donnant satisfaction à la haine qu'elle avait, non seulement contre le journalisme, mais contre tout ce qui sert à propager les idées, contre la librairie, contre l'imprimerie. Le 29 décembre 1826, il saisit la Chambre des députés d'un projet de loi sur la presse, très compliqué, très captieux et très perfide ; des entraves diverses étaient mises à la vente des écrits ; de gros droits de timbre frappaient les brochures ; des mesures oppressives et iniques atteignaient les propriétaires de journaux. Les imprimeurs étaient écrasés sous la responsabilité universelle de tout ce qu'ils imprimaient.

Le projet fit éclater une immense explosion de colère. Les journaux de l'opposition de droite se joignirent à ceux de la gauche pour le flétrir. M. de Châteaubriand fit tirer à trois cent mille exemplaires une lettre où il traitait l'œuvre du ministère de « loi vandale ». Les Vandales avaient été, entre les anciens peuples barbares, les ennemis les plus brutaux de la civilisation. Ce n'était pas toutefois ce nom-là que la loi présen-

tée par le garde des sceaux Peyronnet devait garder dans l'histoire. Le journal officiel, *le Moniteur*, s'était avisé de dire que le projet était « une loi de justice et d'amour » ; la presse libérale s'empara de ce nom pour couvrir le projet d'un ridicule ineffaçable.

La droite même n'était point satisfaite : elle eût mieux aimé tout franchement la censure que cette loi sournoise et absurde. Tout le reste du public était furieux. Les professions diverses qui se rattachent à l'imprimerie et à la librairie envoyaient pétitions sur pétitions. L'agitation dépassait de beaucoup le cercle de ces industries : l'ensemble des affaires commerciales s'arrêtait; l'Académie française vota une supplique au roi sur les périls dont la loi menaçait la littérature.

Le ministère répondit en destituant trois des académiciens, MM. Villemain, Michaud et Lacretelle, des fonctions qu'ils occupaient, l'un comme maître des requêtes, l'autre comme lecteur du roi, le troisième comme censeur des pièces de théâtre. L'impopularité du pouvoir s'en accrut encore, ce qui semblait à peine possible.

Avant que la loi fût discutée à la Chambre des députés, l'opposition prit une vigoureuse offensive sur un autre terrain. M. de Montlosier, après la cour royale, avait saisi la Chambre des pairs de la question des jésuites par une pétition. Il demandait à la Chambre d'intervenir afin de faire opérer au plutôt la dissolution de la société des jésuites et de faire reconnaître solennellement et enseigner partout, dans les établissements ecclésiastiques, la Déclaration de 1682.

M. Portalis, fils du rédacteur du Concordat, fut chargé du rapport sur la pétition ; il établit que les lois existantes suffisaient pour faire droit à la réclamation du pétitionnaire et conclut au renvoi de la pétition au président du conseil des ministres, afin qu'il pourvût à l'exécution des lois en ce qui concernait l'existence d'un ordre monastique non autorisé.

Le vieux cardinal de La Fare, qui avait attaqué la Charte à Reims lors du sacre, plaida la cause des jésuites. L'évêque-ministre Frayssinous les défendit aussi, mais faiblement, tandis que MM. Laîné, de Barante et Pasquier soutenaient énergique-

ment la pétition. Elle fut renvoyée aux ministres à une grande majorité : 113 voix contre 73. Les hommes d'État et de haute administration se joignaient décidément à la masse libérale contre la Congrégation.

Le ministère, bien entendu, ne donna aucune suite à l'intimation de la Chambre des pairs ; mais la satisfaction était grande dans le public, et l'on était consterné aux Tuileries.

Le ministère éprouva un autre échec moins retentissant, mais d'une certaine importance pratique. La Chambre des pairs introduisit, dans une loi sur le jury, malgré les ministres, des amendements qui rendirent la composition du jury moins arbitraire et qui donnèrent indirectement quelques garanties à la sincérité des élections, par la permanence de listes communes au jury et au corps électoral.

Le rapport sur la loi de la presse fut présenté à la Chambre des députés le 7 février 1827. La commission avait admis plusieurs amendements auxquels le ministère n'adhérait pas. On sentait flotter la Chambre. La discussion fut hautaine et dédaigneuse du côté de l'opposition, faible et embarrassée du côté du gouvernement. Benjamin Constant fut très brillant. Royer-Collard fut d'une puissance extraordinaire; il se surpassa lui-même. Le chef de l'opposition de droite, La Bourdonnaie, se montra sous un jour tout nouveau. Il combattit le projet et reconnut comme légitime l'existence de deux grands partis, l'un démocratique, l'autre aristocratique, se mouvant dans le cercle de la Constitution; c'était justifier habilement l'espèce de concert qui s'établissait entre la gauche et une fraction de la droite contre le ministère Villèle ; mais c'était à mille lieues des doctrines royalistes de 1815.

Un autre orateur de la droite, avec moins de fougue, fit plus d'impression que La Bourdonnaie : c'était un compatriote, un ancien ami de M. de Peyronnet, M. Gauthier (de la Gironde), qui déclarait ne plus pouvoir suivre le ministère dans cette voie. M. de Peyronnet récrimina avec beaucoup de passion et un certain talent. La loi fut enfin votée, mais contre une forte minorité et après des mutilations qui l'affaiblissaient notablement (12 mars).

Le garde des sceaux se sentait plus qu'à demi vaincu ; il baissa le ton en portant la loi à la Chambre des pairs.

Un incident étranger à ce débat contribua à augmenter les dispositions défavorables de la pairie envers les ministres. La Chambre des pairs venait de perdre un de ses membres, le duc de La Rochefoucauld, très respecté, très populaire, aussi libéral que les autres La Rochefoucauld de la branche du vicomte Sosthènes étaient ultras ; il avait été révoqué par le ministère de diverses fonctions, toutes de bienfaisance et d'utilité publique. Les anciens élèves de l'école de Châlons, dont il avait été le protecteur, voulurent porter son cercueil à bras en témoignage d'affection et de reconnaissance. C'était une dérogation aux règlements, mais qui se pratiquait fréquemment et à laquelle l'autorité n'avait pas coutume de s'opposer. Nulle occasion ne pouvait la rendre plus naturelle et plus légitime. Le préfet de police Delavau avait précisément, par exception, envoyé l'ordre de l'empêcher. Les jeunes gens qui avaient déjà enlevé le cercueil, soutenus, excités par la foule, refusèrent de s'en dessaisir. Les soldats de l'escorte reçurent l'ordre de le leur arracher. Le cercueil tomba et se brisa ! (30 mars.)

L'indignation fut extrême dans Paris. Un des pairs, le duc de Choiseul, dénonça à la pairie l'attentat commis par la police. La Chambre ordonna une enquête, après des discours sévères de MM. Pasquier, de Broglie et Laîné.

Le ministère, averti que les amendements introduits par la commission de la Chambre des pairs transformaient complètement la loi de la presse, se résigna à la retirer.

Paris fut illuminé ce soir-là. On alla crier, sous les fenêtres de M. de Villèle et de la duchesse de Berri : « Vivent les pairs ! A bas les ministres ! A bas les jésuites ! » — Les ouvriers imprimeurs crièrent : « Vive la liberté de la presse ! » et dansèrent sur la place Vendôme, autour de la Colonne, en face du ministère de la justice, où résidait l'auteur de la loi défunte, M. de Peyronnet.

Ces démonstrations, qui se répétèrent plusieurs jours durant à Paris et qui furent imitées en province, toutes passionnées qu'elles fussent, n'avaient point encore un caractère révolutionnaire. On criait encore : « Vive le roi ! » On arborait encore

le drapeau blanc. La masse semblait vouloir ouvrir au roi une issue pacifique. Plusieurs des chefs éminents du parti libéral, Casimir Périer, Benjamin Constant, se présentèrent avec Royer-Collard au cercle de la cour, où le roi avait coutume d'inviter les députés.

Les orateurs libéraux ne s'en montraient que plus énergiques dans les Chambres. Un mot de Casimir Périer fit grand bruit. Quelques membres de la gauche seulement s'étant levés en faveur d'une pétition libérale : — « Ils ne sont que six ! » cria la droite. « Nous ne sommes que six dans cette enceinte, répondit Casimir Périer ; mais il y a en France trente millions d'hommes qui se lèvent avec nous ! »

Un nouveau coup fut porté au ministère par l'acquittement du *Courrier Français*, au tribunal correctionnel, pour un article intitulé : *Mensonges de M. de Villèle*. La cour royale confirma l'acquittement.

Des élections partielles tournèrent au profit des libéraux, ramenèrent à la Chambre des députés La Fayette et Laffitte, et y introduisirent le célèbre avocat Dupin. Le retour de La Fayette était un signe du temps.

Charles X, inquiet et chagrin, ne pouvait se dissimuler son impopularité ; il s'imagina regagner Paris en passant une revue de la garde nationale, à la demande du maréchal Oudinot, commandant de cette garde. M. de Villèle en fut très alarmé. Le dauphin déconseilla la revue ; on jugea qu'il était trop tard, après la publicité donnée à ce projet. Les journaux engagèrent la garde nationale à éviter toute démonstration imprudente. La modération de la presse rassura un peu la cour. La garde nationale, qui ne comptait guère qu'une vingtaine de mille hommes de la bourgeoisie aisée, fut donc appelée au Champ de Mars le 29 avril. Le roi fut bien accueilli. Des avis répandus dans les bataillons les invitaient à ne crier que : « Vive le roi ! Vive la Charte ! »

Sur divers points, cependant, retentirent les cris : « A bas les ministres ! A bas les jésuites ! » A un garde national qui les répétait tout près de lui, le roi répondit : « Je suis venu recevoir des hommages et non des leçons. »

Au retour du Champ de Mars, des groupes tumultueux, autour des voitures des princesses, crièrent : « A bas les jésuitesses ! » Deux des légions de la garde nationale crièrent violemment : « A bas Villèle ! A bas Peyronnet ! » en passant devant les ministères des finances et de la justice.

M. de Villèle conseilla au roi de dissoudre immédiatement la garde nationale de Paris et de doubler la garnison. La majorité du ministère approuva. L'ordonnance de dissolution parut le lendemain. Le ministre de la maison du roi donna sa démission. C'était précisément un homme d'extrême droite, le duc de Doudeauville, le père du vicomte Sosthènes.

Les journaux libéraux se déchaînèrent contre cette mesure violente. Le *Journal des Débats* constata avec douleur la séparation consommée entre la royauté et Paris. Des scènes très vives eurent lieu à la Chambre des députés. L'opposition de droite s'associa aux libéraux. M. de Villèle ne fut pas heureux dans la défense d'un acte aussi maladroit qu'excessif. La majorité de la garde nationale n'avait point participé aux manifestations agressives, et il eût amplement suffi, au point de vue du gouvernement, de dissoudre deux légions sur douze. Ce qu'on venait de faire aliénait irrévocablement toute la classe moyenne de Paris. Le ministère n'avait plus d'appui que dans la Chambre des députés , et l'on voyait sa majorité chanceler et décroître.

La situation financière continuait à s'affaiblir après la situation politique. Pour la première fois depuis bien des années, les produits des impôts indirects baissaient, ce qui obligea M. de Villèle à renoncer à des accroissements de dépenses qu'il avait demandés à la Chambre. La discussion du budget, dans cette session, fut très malheureuse pour lui, quoiqu'on lui ait dû, cette année-là, une amélioration dans le système financier, une ordonnance qui divisait les dépenses publiques en quarante-deux sections ayant chacune leurs fonds bien distincts.

Un projet de code militaire avait été présenté à la Chambre des pairs. Tous les hommes d'État et tous les magistrats de cette assemblée y soutinrent contre le gouvernement que les crimes et délits commis par les militaires en activité doivent

être jugés par les tribunaux ordinaires, quand il ne s'agit pas d'actes relatifs au service. La raison veut en effet qu'on réduise aux plus étroites limites possibles les exceptions au droit commun, telles que la juridiction des conseils de guerre. La Chambre des pairs amenda dans ce sens le projet de loi. Le ministère ne l'envoya point à la Chambre des députés, et, après un demi-siècle, nous sommes en arrière de ce que voulaient les pairs de 1827.

La session se termina le 22 juin ; c'était la quatrième et ce devait être la dernière de la Chambre « septennale. » Cette Chambre était usée et comme décomposée.

Le lendemain de la clôture, la censure fut rétablie, malgré l'opposition du dauphin. Le ministère institua, au-dessus du bureau de la censure, un conseil de surveillance présidé par M. de Bonald, l'implacable ennemi de la liberté de la presse et de toute liberté. L'illustre savant Cuvier, qui avait montré au conseil d'État beaucoup de capacité administrative, mais, jusque-là, peu de caractère et d'indépendance, refusa de faire partie du comité de surveillance. Deux des personnes désignées pour le bureau de censure n'acceptèrent pas non plus. Les considérants de l'ordonnance qui suspendait la liberté de la presse avaient été aussi hypocrites que le fameux article du *Moniteur* sur la loi de « justice et d'amour ».

La censure tomba dans des excès odieux et ridicules, que relevèrent, dans des brochures pleines d'une verve ironique et indignée, M. de Châteaubriand et une foule d'autres écrivains. Aux pamphlets s'adjoignirent les « journaux à la main » pour suppléer à la presse quotidienne. Le pontife de la censure, M. de Bonald, voulut opposer brochure à brochure : il en fit une où il établissait qu'aussi bien que la liberté de la presse, il fallait supprimer l'opposition, toute l'opposition. Celle-ci riposta en reprenant de toutes parts des formes violentes dont elle s'était déshabituée.

Durant ces agitations intérieures, des événements considérables se passaient au dehors. L'assemblée nationale grecque avait nommé président de sa République l'ancien ministre de l'empereur Alexandre, le comte Capo d'Istria, espérant acqué-

rir par là un titre de plus à l'appui de la Russie. Capo d'Istria méritait d'ailleurs le choix qu'on avait fait de lui.

La Grèce, toutefois, était sur le point de succomber ; notre brave Fabvier, après une longue résistance, avait été obligé de capituler dans l'Acropole (la citadelle) d'Athènes (5 juin). Le sultan Mahmoud, quelques jours après, refusa décidément la médiation des trois puissances.

L'Angleterre, la Russie et la France conclurent alors un traité pour rétablir la paix dans le Levant (6 juillet). On résolut de faire une dernière proposition à la Porte Ottomane : c'était que la Grèce s'administrât elle-même librement en reconnaissant la suzeraineté du sultan. Si la Porte refusait encore, les trois puissances empêcheraient toute nouvelle collision entre les belligérants.

M. Canning mourut sur ces entrefaites, dans la force de l'âge et du talent (8 août). Cette mort affaiblit la politique anglaise, qui ne pressa plus si vivement l'exécution du traité du 6 juillet. La Porte Ottomane n'avait pas répondu à la notification de ce pacte. Malgré le relâchement de l'Angleterre et la mollesse du ministère français, le traité, sous la pression de la Russie, porta ses fruits. Les ambassadeurs des trois puissances à Constantinople invitèrent les amiraux anglais, français et russe à empêcher tout nouveau débarquement des musulmans en Grèce. Ibrahim, fils du pacha d'Égypte, avait envahi et ravageait la presqu'île de Morée. Une flotte turco-égyptienne lui amenait des renforts et devait transporter des troupes sur divers points. Les trois amiraux avertirent Ibrahim de leurs instructions ; il promit de ne pas faire sortir sa flotte du port de Navarin jusqu'à ce qu'il eût reçu de nouveaux ordres de Constantinople et d'Égypte. Il manqua de parole. Dès que les escadres chrétiennes se furent éloignées, la flotte musulmane sortit ; les Français et les Anglais revinrent sur elle, la sommèrent de rentrer au port, et, rejoints par les Russes, l'y suivirent. Les trois escadres se mirent en ligne dans le port même, les Français au milieu, sous le commandement de l'amiral de Rigny. Les Turcs tirèrent sur le parlementaire que leur envoyait l'amiral anglais. Le feu, alors, s'engagea partout. Moins de quatre heures après, la flotte turco-

égyptienne n'existait plus. Tout était brûlé, coulé ou échoué à la côte (20 octobre).

Un armistice de fait suivit cette célèbre journée, qui amena la fin de la longue et cruelle guerre de Grèce.

Le ministère Villèle espéra un moment tirer parti de la bataille de Navarin, acclamée par les libéraux et célébrée en vers éclatants par Victor Hugo ; mais rien ne lui profitait plus.

La crise intérieure approchait. On pressentait de prochaines élections générales. Une puissante société se forma en vue d'y préparer le pays, sous ce titre significatif : « Aide-toi, le ciel t'aidera. » Les rédacteurs du *Globe* en avaient été les instigateurs. M. Guizot fut président du comité de direction. Avec la société « Aide-toi, le ciel t'aidera » se fondit un autre groupe à tendances républicaines, la société des « Francs-parleurs ». M. Vitet, un des jeunes amis de M. Guizot, rédigea le manifeste qui apprit à la France l'existence et le but de l'association.

Parmi tout ce mouvement et toutes ces espérances, le parti libéral fut douloureusement affecté par une perte qui réveilla les regrets qu'avait causés la mort du général Foy. Un autre vaillant lutteur disparut. Au moment où l'on s'attendait à le voir rentrer brillamment dans la carrière, une maladie enleva Manuel dans la force de l'âge.

Les scandales des obsèques du duc de La Rochefoucauld se renouvelèrent, dans de plus grandes proportions, au convoi de Manuel. La police, qui avait d'abord laissé traîner le char funèbre par les jeunes gens, voulut ensuite le leur reprendre. M. Laffitte eut grand' peine à empêcher la foule irritée d'engager une lutte à outrance avec la force armée. Les discours prononcés sur la tombe par La Fayette et par d'autres orateurs eurent un caractère bien différent de ceux qui avaient signalé les funérailles du général Foy. Sous la lutte légale, ici, on sentait la Révolution (24 août).

Quelques jours après, la société « Aide-toi, le ciel t'aidera » publia un récit de cette journée, écrit par l'un des deux jeunes historiens de la Révolution française, M. Mignet. Cette relation, où la police était fort sévèrement traitée, fut poursuivie et acquittée.

Le ministère était à bout. M. de Villèle, jusque-là prudent, timide, n'avait cédé qu'à contre-cœur aux exagérés; maintenant il poussait à son tour aux coups de tête et s'accrochait en désespéré au pouvoir qui le quittait. D'accord avec M. Corbière, il pressait le roi de dissoudre la Chambre et de faire une grande promotion de pairs, qui changeât la majorité de la pairie.

La perplexité du roi était grande. Un voyage qu'il fit en septembre contribua à le rassurer. Il alla visiter un camp où l'on avait réuni et où l'on exerçait un corps de troupes assez nombreux auprès de Saint-Omer. Il fut accueilli sur sa route par la curiosité banale de populations pour lesquelles le passage du chef de l'État et de son cortège était un événement. Il entendit au camp les acclamations d'usage. Il n'en fallut pas davantage pour lui faire illusion. Il dit au duc de Mortemart, un des commandants de ses gardes du corps : « Que ne pourrait-on pas faire avec des troupes animées d'un si bon esprit ! — Oui, Sire, répondit le duc, on pourrait tout, ou à peu près tout, le jour de l'entreprise ! mais le lendemain !...

Des rêves de coups d'État troublaient donc déjà l'esprit de Charles X, ainsi que le public le pressentait avec inquiétude ; mais c'était encore vague et lointain.

Peu après le retour de Saint-Omer, le roi autorisa enfin M. de Villèle à poser la question de dissolution de la Chambre devant le conseil des ministres. Elle fut décidée (20 octobre). Le 6 novembre, parut une ordonnance qui dissolvait la Chambre, convoquait les collèges électoraux aux 17 et 24 du même mois, supprimait la censure, ainsi que l'exigeait la loi dès que la période électorale s'ouvrait, et créait 76 nouveaux pairs, parmi lesquels pas un nom illustre, si ce n'est le maréchal Soult.

L'effet de ce qu'on nomma « la fournée de pairs » fut détestable. On n'y vit que le but d'avilir une Assemblée devenue l'objet de la sympathie publique. Quant à la convocation si hâtive des électeurs, elle manifestait le désir et l'espoir d'enlever les élections par surprise. Les journaux, auxquels on avait été contraint de rendre la liberté, en usèrent sans ménagement. Ils tenaient, vis-à-vis de la cour, un langage d'une hardiesse inusitée. Les deux oppositions renouvelèrent leur coalition,

dont M. de Châteaubriand prit vigoureusement la défense contre les récriminations des ministériels. « Il n'y a plus, écrivait-il, que deux partis, celui de la fidélité aux institutions et celui du parjure ; l'opposition, c'est la France entière, moins les gendarmes et les ignorants. »

L'administration fit des efforts inouïs ; mais ce qui avait réussi en 1824 échoua en 1827. L'opposition remporta une victoire complète dans les élections d'arrondissements. Paris et la France étaient dans l'ivresse. Ce n'était plus, cette fois, comme en septembre 1816, la royauté qui rendait au pays une liberté précaire, sauf à la lui reprendre le lendemain ; c'était le pays lui-même qui, par la force de l'opinion, se délivrait de la tyrannie d'une minorité rétrograde.

Les illuminations, les chants joyeux, les fêtes populaires de Paris ne tardèrent pas à tourner au tragique. Le second jour, le 19 novembre, vers le soir, de petites bandes d'enfants et de gens mal vêtus commencèrent à jeter des pierres dans les carreaux de celles des maisons qui n'étaient pas illuminées ; puis ils renversèrent des charrettes, s'emparèrent des matériaux de démolitions et dressèrent quelques barricades dans le quartier Saint-Denis. La gendarmerie les enleva et les abattit ; mais on les reconstruisit derrière elle. A une heure plus avancée de la soirée, une force armée plus considérable revint, reçut des volées de pierres, fit feu sans sommation et s'empara de nouveau des barricades. La gendarmerie à pied et à cheval se répandit dans les rues voisines, sabrant ou piquant de ses baïonnettes tout ce qu'elle rencontrait. Il y eut plusieurs morts et bon nombre de blessés.

Les libéraux accusèrent violemment la police ; les ministériels crièrent au retour de 93. Il est probable que la police n'était pour rien dans l'origine du désordre, mais qu'elle le vit avec satisfaction. Ce qui est certain, c'est que, le 20, on laissa les rassemblements se reformer, parcourir les quartiers Saint-Martin, Saint-Denis, Saint-Honoré, briser les fenêtres de boutiques et relever les barricades tout à leur aise, de sept à dix heures du soir.

Les troupes avancèrent enfin. Les premiers chefs de colonnes, assaillis par des pierres à la place du Châtelet, refusèrent

aux commissaires de police d'ordonner le feu et emportèrent deux barricades sans effusion de sang. Il n'en fut pas de même aux barricades de la rue Gréneta et du passage du Grand-Cerf; des feux de file et de peloton furent dirigés, non seulement sur les barricades, mais sur les maisons voisines. Les émeutiers n'avaient point d'armes à feu et se dispersèrent. La gendarmerie recommença de charger dans les rues, et il y eut de nouvelles victimes, des personnes connues et honorables, sur des points où il n'y avait pas l'ombre d'une résistance

On n'avait pas entendu la fusillade dans les rues de Paris depuis le 13 vendémiaire; il y avait trente-deux ans.

La presse libérale éclata en cris d'indignation contre ce qu'elle nomma « les crimes de la rue Saint-Denis ». Le ministère, de son côté, s'efforça de regagner l'opposition de droite en l'effrayant du retour de la Révolution. Il espérait emporter les élections des collèges de départements. Celles des collèges d'arrondissements avaient été aussi désastreuses pour lui que triomphantes pour les chefs du parti libéral. M. Royer-Collard avait eu un succès extraordinaire: il avait été élu dans sept arrondissements.

Les élections départementales eurent lieu le 24 novembre. Le garde des sceaux Peyronnet y fut battu personnellement, comme il l'avait été déjà dans les élections d'arrondissements. Il ne put se faire élire nulle part. Le ministère eut néanmoins la majorité dans les élections de départements; mais cet avantage était loin de suffire pour balancer son énorme échec des collèges d'arrondissements.

Le ministère tâchait de se faire illusion en calculant qu'il y aurait encore dans la nouvelle chambre plus de royalistes que de libéraux. Ces royalistes n'étaient point à lui: l'opposition de droite refusa de traiter avec Villèle; elle se croyait maîtresse de la situation par 70 ou 80 voix dont elle disposait entre le parti libéral et le parti ministériel, qui en avaient chacun 170 à 180.

M. de Villèle s'obstinait à résister encore; il pria le roi, au nom de ses collègues et au sien, ou de former un nouveau cabinet ou de déclarer hautement qu'il maintiendrait le cabinet existant.

Le roi répondit qu'il s'était décidé à former un ministère de royalistes modérés.

Charles X pourtant flottait encore entre ses vieux amis de l'émigration, le prince de Polignac et le duc de Rivière, qui lui proposaient un ministère d'opposition de droite, et le dauphin et les ministres Frayssinous et Chabrol (de la marine), qui soutenaient la nécessité d'un ministère mi-parti de droite et de centre droit

Le maréchal Soult, qui n'était pourtant pas un grand politique, dit au roi un mot qui était alors très juste et qui l'a été plus d'une fois: « La France est centre gauche. »

La dauphine en dit un autre: « Vous abandonnez M. de Villèle; c'est la première marche de votre trône que vous descendez! »

Il y avait du vrai; mais comment maintenir M. de Villèle sans un coup d'État!

Il y eut de longs pourparlers sur la composition d'un ministère. Le roi eût souhaité de garder Villèle en l'associant à des noms nouveaux. L'opinion s'exaspérait et les journaux des deux oppositions se déchaînaient contre Villèle avec une violence extrême. L'agitation fut redoublée par une publication hardie et singulière que lança un écrivain connu par son hostilité contre la dynastie, M. Cauchois-Lemaire. C'était une *Lettre au duc d'Orléans*, dans laquelle l'auteur invitait ce prince à se mettre à la tête de l'opposition et à prendre dans la monarchie « la place qu'eût occupée La Fayette dans une république, celle du premier citoyen de France ». La lettre ne disait pas, mais laissait entendre qu'il serait à désirer que « ce premier citoyen » devînt le chef de l'État.

La brochure ne fut pas bien reçue, même par les personnes qui, maintenant en assez grand nombre, pensaient comme l'auteur; on le trouva imprudent. Le duc d'Orléans affecta d'en être fort mécontent. M. Cauchois-Lemaire fut condamné par le tribunal correctionnel à quinze mois de prison; mais l'idée qu'il avait émise n'en fit pas moins son chemin.

On était enfin venu à bout de faire un ministère. Au moment où les anciens ministres prirent congé, le dauphin exprima des

regrets à M. de Villèle: — « Mais, ajouta-t-il, vous étiez devenu trop impopulaire! » Villèle répondit: — « Dieu veuille, Monseigneur, que ce soit moi! »

En réalité, c'était à la fois l'un et l'autre, le ministère et la royauté, qui s'étaient attiré une grande impopularité. M. de Villèle, bon ministre des finances, quoique inférieur au baron Louis et même peut-être à MM. Roy et Corvetto, avait été un mauvais premier ministre : gouverné par son parti au lieu de le gouverner, il avait commis successivement toutes les fautes qu'il connaissait pour telles et qu'on lui imposait.

Le nouveau ministère fut constitué le 5 janvier 1828. M. Portalis, fils du rédacteur du Concordat, avait la justice ; M. de la Ferronnaie, ambassadeur en Russie, avait les affaires étrangères ; M. de Martignac, l'intérieur ; M. Roy, les finances ; la guerre, par une combinaison bizarre et fort peu constitutionnelle, était partagée entre le Dauphin, pour la présentation aux grades, et le vicomte de Caux, pour l'administration. M. de Chabrol, ministre de la marine, et l'évêque Frayssinous restaient ; mais l'évêque n'avait plus que les affaires ecclésiastiques. Il n'y avait point de président du Conseil.

Parmi les nouveaux ministres, la capacité financière de M. Roy était suffisamment éprouvée ; M. Portalis était un jurisconsulte distingué, d'opinions gallicanes, mais sans convictions politiques ; M. de la Ferronnaie, bon Français, intelligent, désireux de relever la grandeur de son pays, pouvait être fort utile par la considération dont il jouissait à la cour de Russie ; il était, sous ce rapport, ce qu'avait été Caulaincourt sous l'Empire. Malheureusement, l'homme qui allait être le pivot du cabinet et qui aurait la charge d'en soutenir la politique devant les Chambres, le ministre de l'intérieur, était insuffisant à ce rôle.

Ce n'était certes point par manque d'esprit et de talent (il en avait infiniment), mais par manque de caractère. M. de Martignac, modéré, timide par tempérament, avait été ultra par circonstance : sa conduite avait été déplorable en 1815, pendant et après le procès des frères Faucher. Il était leur ami, leur obligé, et non seulement il les avait abandonnés, mais il avait outragé leur mémoire, lorsque leurs corps sanglants étaient à

peine refroidis. Commissaire du gouvernement durant la guerre d'Espagne, il avait, pour plaire aux ultras, desservi les bonnes intentions du duc d'Angoulême. Depuis, il avait modifié son attitude à mesure qu'il voyait remonter les chances des libéraux. Ce n'était pas là l'homme qui pouvait dominer une situation aussi difficile que celle du nouveau cabinet. Il est fort douteux, d'ailleurs, que personne y eût réussi.

Les premiers moments étaient aisés à passer : la France était toute à la satisfaction d'avoir vu tomber ce long ministère qui avait marqué si tristement dans notre histoire ; mais il était à prévoir que le nouveau cabinet se trouverait bientôt entre les exigences naturelles, légitimes et croissantes de l'opinion et les préjugés invétérés du roi et du parti royaliste. Une crise inévitable était au bout.

CHAPITRE IX

SECONDE RESTAURATION (SUITE). — DERNIÈRE TENTATIVE DE TRANSACTION. MINISTÈRE MARTIGNAC. SA CHUTE.

(8 Janvier 1828 — 9 Août 1829.)

La position du nouveau ministère ne tarda pas à devenir très difficile, entre les libéraux, l'ancienne opposition de droite et le roi. Les premières difficultés vinrent moins de la gauche que de M. de Châteaubriand, fort mécontent de n'avoir point été appelé aux affaires étrangères, et de l'extrême droite, qui avait rêvé le pouvoir ; mais la difficulté suprême était le roi. Charles X s'était résigné à grand'peine à retirer la police des mains si justement impopulaires de Delavau et de Franchet, à condition de leur donner une retraite dans le conseil d'État ; mais il résistait presqu'en toute chose aux réformes les plus nécessaires. Il correspondait secrètement avec M. de Villèle, qu'avait aigri sa défaite et qui ne montrait plus son sang-froid ni son bon sens accoutumés. Il y avait aux Tuileries un certain escalier dérobé par lequel passaient, au temps du ministère Villèle, M. de Polignac et autres ultras qui venaient entretenir secrètement le roi. Maintenant, c'était aux amis de M. de Villèle d'user de l'escalier dérobé. Charles X, conformément aux prévisions de son frère, conspirait contre ses ministres, comme il avait conspiré contre ceux de Louis XVIII. Cela ne devait cesser qu'avec le dernier ministère du règne, qui fut l'expression directe et l'instrument passif de ce malheureux roi.

On avait eu quelque temps l'espoir qu'après lui son fils entrerait dans une voie meilleure ; cette espérance s'évanouissait, et

le dauphin se dépopularisait rapidement. On lui avait fait un mauvais présent en lui mettant dans la main, d'une façon fort peu constitutionnelle, le personnel de l'armée : il ne soutenait pas, dans ces attributions qui exigent tant de sagacité, la bonne renommée qu'il avait gagnée en Espagne ; il se laissait gouverner par de jeunes officiers plus ambitieux que capables. On n'avait connu de lui jusque-là que ses bonnes qualités ; maintenant, c'étaient ses défauts qui ressortaient et qui s'aggravaient.

On attendait avec un intérêt passionné la réunion de la nouvelle Chambre. Comment allait se former une nouvelle majorité ? La gauche restait compacte en face des anciens ministériels ; l'opposition de droite se coupait en deux ; une partie, conduite par M. de La Bourdonnaie, naguère si violent contre Villèle, se rapprochait des amis de l'ancien ministère ; une autre fraction, formant ce qu'on nomma le groupe Agier, tendait vers la gauche.

La session s'ouvrit le 5 février 1828. Le discours du trône fut fort applaudi, lorsque le roi parla de la journée de Navarin. On l'entendit avec satisfaction annoncer que notre occupation militaire en Espagne cesserait prochainement. Les acclamations éclatèrent lorsqu'il dit qu'il voulait « affermir » de plus en plus la Charte qu'avait octroyée son frère, et qu'il avait juré de maintenir. « Je veillerai, ajouta-t-il, à ce qu'on travaille avec sagesse et maturité à mettre notre législation en harmonie avec elle. »

Le discours était l'œuvre des ministres et non du roi : Charles X fut fâché de son succès ; il écrivait à M. de Villèle que les éloges de libéraux lui faisaient craindre « d'avoir dit des sottises ».

La question de la nouvelle majorité fut décidée par l'élection du bureau de la Chambre. Les cinq candidats à la présidence appartenaient tous, soit à la gauche, soit aux trente membres de la droite qui s'étaient alliés à la gauche. Le roi, exaspéré contre ce qu'il nommait « les défectionnaires de la droite », choisit entre les cinq, pour président, Royer-Collard.

Devant l'attitude de la Chambre, les derniers restes du ministère Villèle, les ministres des affaires ecclésiastiques et de la marine, MM. Frayssinous et de Chabrol, durent donner leur démission. M. de Chabrol devint, avec M. Ravez, l'ancien pré-

sident de la Chambre, un des conseillers secrets du roi, qui s'était déjà refroidi pour M. de Villèle. Celui-ci se permettait d'avoir des idées à lui ; il ne fallait à Charles X que des conseillers qui lui suggérassent ce qu'il était d'avance résolu de faire.

MM. Frayssinous et de Chabrol furent remplacés dans le ministère par l'évêque de Beauvais Feutrier et par M. Hyde de Neuville (3 mars). Un autre ministre était entré avant eux à l'instruction publique, M. de Vatimesnil : c'était un homme de talent, jeune encore, très gallican, et qui, d'ultra, était devenu assez libéral, ce qui le fit prendre en aversion par le roi.

La discussion de l'adresse en réponse au discours du roi offrit un grand intérêt. La Chambre vota, malgré les ultramontains, un paragraphe où il était dit que l'organisation définitive de l'instruction publique devait concilier l'autorité civile et le pouvoir spirituel selon les maximes de l'Église gallicane.

Une autre phrase où l'on réclamait les libertés municipales fut combattue en vain par La Bourdonnaie et d'autres orateurs de la droite : l'extrême droite féodale se refaisait absolutiste, depuis qu'elle avait perdu ses illusions sur le résultat qu'aurait pour elle le système électif dans les localités.

La lutte fut surtout très vive à propos du blâme énergiquement formulé par le projet d'adresse contre « le système déplorable du dernier ministère. » Le garde des sceaux Portalis, en cherchant à faire adoucir la rédaction et en discutant avec Benjamin Constant, laissa échapper un mot imprudent : « On nous propose des appuis que nous refusons et des conseils que nous répudions. » La gauche s'irritait déjà ; M. de Martignac, plus habile, la calma, en déclarant qu'il ne voulait être « ni l'accusateur ni le défenseur de l'administration tombée. — L'accuser, dit-il, serait de ma part une lâcheté ; mais aussi je ne dois point prendre sous ma responsabilité des actes auxquels je n'ai point participé. »

La phrase sur « le système déplorable » fut votée par 187 voix contre 173. L'adresse passa à 34 voix de majorité.

Le roi, dans sa colère, voulait d'abord refuser de recevoir l'adresse : ses conseillers secrets lui représentèrent qu'il n'était pas en mesure d'engager immédiatement la lutte ; il dissimula et

accueillit l'adresse par une réplique où les restrictions et les réserves gardaient une forme assez modérée. Il laissa les ministres présenter aux Chambres divers projets de loi conçus dans un esprit libéral.

Les ultras en eurent grand courroux. Leurs journaux étaient dans une colère perpétuelle, et certains évêques les dépassaient par leurs mandements pleins d'invectives. Ils traitaient la France de nation dégénérée !

A l'occasion des élections complémentaires qui vinrent à la suite des élections générales, s'éleva la grande question du droit de réunion. Le ministère reconnut pleinement le droit des réunions privées. La presse libérale revendiqua celui des réunions publiques.

Les plaintes sur les abus commis par le dernier ministère ou par ses agents dans les élections furent authentiquement reconnues fondées, au moins en partie. Le ministre des finances nia l'existence du fameux « cabinet noir », où l'on décachetait les lettres. Si le cabinet noir n'existait plus, il avait existé. Le nouveau ministère l'avait supprimé.

Rien n'irritait davantage les ultras et les congréganistes que de voir l'instruction publique échapper à leurs mains. Les cours de MM. Cousin et Guizot, fermés depuis six ans, venaient de se rouvrir : un troisième professeur non moins renommé, M. Villemain, destitué, sous le ministère Villèle, de ses fonctions au conseil d'État, avait pu continuer ses brillantes leçons d'histoire littéraire et de haute critique. Il rivalisait de nouveau avec ses deux éminents collègues : la philosophie, l'histoire et la littérature étaient enseignées à la Sorbonne avec un éclat qui rappelait, dans nos temps modernes, les jours les plus fameux de l'Université de Paris au moyen âge.

Tandis que l'enseignement supérieur reprenait ainsi toute sa splendeur, on recommençait à s'occuper de l'instruction primaire. Une ordonnance du 21 avril ôta au clergé le monopole de cet enseignement, que lui avait livré le ministère Villèle, mais lui laissa encore, dans les comités des écoles, une part trop considérable au gré des libéraux. On blâma avec raison l'interdiction de réunir, sans autorisation spéciale, des élèves de

religions différentes, comme si l'État ne devait pas, au contraire, prévenir les discordes religieuses, en habituant les citoyens de croyances diverses à vivre fraternellement ensemble dès l'enfance.

La situation des ministres était fort pénible : le roi leur disputait pied à pied les moindres concessions ; ils ne pouvaient se dissimuler sa malveillance envers eux. Le gouverneur du petit duc de Bordeaux étant mort, Charles X, sans consulter les ministres, lui donna pour successeur un ancien collègue de M. de Villèle, le baron de Damas. Le public y vit une protestation contre le renversement du ministère Villèle. Les ultras excitaient le roi de leur mieux contre la Chambre et contre le ministère. Le 12 avril, anniversaire de la rentrée du comte d'Artois à Paris en 1814, le premier président de la Cour de cassation, le défenseur de Louis XVI, le vieux Desèze, dit au roi que, « devant le beau principe de la légitimité, devaient disparaître toutes les contradictions et tous les obstacles. — La France, ajouta-t-il, n'oublie pas que Votre Majesté lui a solennellement promis de conserver cette autorité forte et tutélaire qui appartient à sa couronne. » Charles X ne faisait accueil qu'à ces sortes de conseils, qui lui renvoyaient l'écho de sa propre pensée.

La Chambre des députés, pendant ce temps, discutait un projet de loi qui donnait, pour la loyale confection des listes électorales, des garanties que les libéraux ne jugeaient pas suffisantes.

La gauche, cependant, resta fort conciliante, et La Fayette lui-même parla des ministres avec bienveillance. Martignac répondit à ces avances. Il consentit à ce que toutes les décisions des préfets, rendues en conseil de préfecture dans les questions électorales, fussent portées en appel devant les Cours royales. La loi, ainsi améliorée, fut adoptée à une énorme majorité.

Martignac avait déployé dans ces débats un talent de premier ordre : modération habile, clarté, élégance sans recherche, élévation sans emphase, variété infinie de ressources, il avait tout ce qui séduit et entraîne. — « Tais-toi, sirène ! » lui criait un jour Dupont (de l'Eure), qui se sentait fasciné par son éloquence.

— « Monsieur, lui dit une autre fois le sévère Royer-Collard, la Chambre est vaine de vous ! »

Il avait tout, en effet, sauf la force du caractère et la hauteur des convictions.

Les affaires du dehors firent diversion, durant cette session, à nos questions intérieures. Le ministère demanda un emprunt de 80,000,000 pour des armements que nécessitait la situation de l'Orient. Le sultan Mahmoud avait refusé les propositions des rois puissances relativement à la Grèce et publié une proclamation hostile, non seulement à la Russie, mais à l'Angleterre et à la France, à la chrétienté en général. Les ambassadeurs des trois puissances avaient quitté Constantinople, et la Russie venait de lancer une déclaration de guerre à la Turquie (26 avril). Les Russes avaient franchi le Pruth et pénétré en Moldavie, le 7 mai. Pendant ce temps, chez nous, une ordonnance royale appelait sous les drapeaux 60,000 hommes (11 mai). Notre ministre des affaires étrangères, M. de la Ferronnaie, parla d'une manière très sympathique pour les Grecs et bienveillante pour la Russie. L'emprunt fut consenti par 287 voix contre 65 (21 mai). Il eut la presque unanimité à la Chambre des pairs.

A cette discussion sur les affaires étrangères succéda immédiatement une importante question de politique intérieure : le ministère avait présenté une loi sur la presse, qui supprimait l'autorisation préalable pour les journaux et la censure facultative, et qui interdisait les procès de tendance, c'est-à-dire les procès qui s'attaquaient à l'esprit d'un journal et non à des faits délictueux. Des dispositions sévères, mais purement répressives, remplaçaient les facultés préventives accordées au gouvernement par les lois précédentes. Le projet ne rendait pas au jury le jugement des procès de presse. Les nombreux acquittements des journaux par les tribunaux de divers degrés avaient rendu, en fait, l'opinion publique moins ardente sur ce point. Le projet de loi, lors de sa présentation, avait donc été d'abord assez bien accueilli par la majorité des journaux libéraux ; mais, lorsqu'on aborda la discussion, vers la fin de mai, l'opinion s'était modifiée, et les journaux libéraux tournèrent tous contre la loi.

La loi de la presse subissait le contre-coup d'une autre grave

affaire. Une commission avait été formée par le ministère, en dehors des Chambres, pour préparer la solution de l'irritante question des petits séminaires et des jésuites. Cette commission, dans un rapport au roi, avait, à la vérité, reconnu qu'il fallait ramener les petits séminaires sous l'empire de la loi qui avait constitué l'Université ; mais, en même temps, à la majorité d'une voix, elle avait prétendu qu'il n'y avait plus lieu d'appliquer les anciennes lois qui prohibaient l'existence des jésuites. La gauche croyait que le ministère allait reculer et déférer à l'avis de la commission extra-parlementaire.

La loi de la presse, vivement attaquée par nombre d'orateurs libéraux, fut habilement défendue par M. de Martignac. Elle avait semblé fort compromise. Amendée et adoucie, elle passa à une très grande majorité (19 juin). A la Chambre des pairs, la droite la combattit comme trop libérale : le vieux Boissy-d'Anglas l'attaqua comme trop restrictive ; ainsi que Lanjuinais, l'homme de Prairial et de la Constitution de l'an III resta jusqu'au bout fidèle à son passé.

Cette loi de la presse, après tout, était un progrès. Châteaubriand la soutint brillamment à ce point de vue. Le gouvernement l'avait apaisé en lui donnant l'ambassade de Rome. La loi fut votée sans difficulté à la Chambre des pairs.

Ce qui avait ramené les libéraux de la Chambre des députés, c'est que le ministère les avait agréablement surpris dans l'affaire des jésuites. Le ministère, ne voulant pas se mettre en guerre avec l'opinion publique, avait présenté au roi deux projets d'ordonnance dans le sens de la minorité de la commission, c'est-à-dire dans le sens opposé aux jésuites.

On s'attendait à une résistance opiniâtre de la part de Charles X. Il n'en fut rien. Le roi signa sans difficulté. L'ancien ministre de l'instruction publique sous M. de Villèle, l'évêque Frayssinous, avait écrit à Charles X que, « si le roi, pour des motifs politiques d'ordre supérieur, croyait devoir prendre cette fâcheuse mesure, il n'oserait prononcer qu'elle était condamnable. » On assure même que le provincial des jésuites, c'est-à-dire le lieutenant du général des jésuites dans ce qu'ils nomment « la province de France », le père Ronsin, conseilla au roi de céder

momentanément à l'orage. Il avait sans doute à cet égard des instructions de Rome.

Le principal conseiller laïque du roi, qui était alors M. Ravez, l'avait engagé à gagner du temps à tout prix.

Une tentative de l'archevêque de Paris, M. de Quélen, pour présenter au roi une protestation au nom de quatorze évêques, fut plus nuisible qu'utile à la cause ultramontaine. Charles X se sentit blessé dans son autorité par cette intervention.

Les ordonnances parurent le 17 juin, contresignées, l'une par le garde des sceaux Portalis, l'autre par le ministre des affaires ecclésiastiques, l'évêque Feutrier. La première soumettait au régime de l'Université huit écoles secondaires ecclésiastiques dirigées par des personnes appartenant à une congrégation non légalement autorisée en France (les jésuites). Nul ne pourrait désormais être chargé de la direction ou de l'enseignement dans un établissement scolaire, s'il n'affirmait par écrit qu'il n'appartenait à aucune congrégation non légalement établie.

La seconde ordonnance ramenait les petits séminaires au but exclusif de préparer pour les grands, c'est-à-dire de préparer des jeunes gens pour les fonctions ecclésiastiques. Ces établissements ne pourraient plus faire concurrence aux collèges universitaires. Le nombre de leurs élèves ne devrait pas excéder 20,000, chiffre considéré comme suffisant pour le recrutement du clergé : les directeurs des petits séminaires devraient être agréés par le roi. 8,000 bourses étaient créées en faveur de ces établissements, comme compensation de l'interdiction de recevoir des élèves non destinés au sacerdoce. Le rapport de l'évêque-ministre Feutrier contenait un passage remarquable sur la nécessité, au point de vue catholique, de conserver les petits séminaires pour préparer aux grands : « S'il n'y avait, écrivait-il, que les collèges ordinaires pour cultiver les dispositions naissantes des jeunes lévites, la plupart des vocations se trouveraient étouffées dans leur germe ; c'en serait fait de la religion catholique en France. » Il insistait sur la nécessité de séparer, des compagnons d'études voués à d'autres carrières, les enfants qu'on destinait à la prêtrise.

Ces ménagements et cette sollicitude pour les intérêts catholiques expliquent comment le roi avait pu se résigner temporairement, mais ne calmaient point la fureur des ultras. Leurs journaux firent assaut de déclamations extravagantes. Ils criaient à l'inquisition, au martyre ! Ils comparaient l'évêque Feutrier et le garde des sceaux Portalis à Julien l'Apostat, à Dioclétien, à Saint-Just !

Les ordonnances répondaient, dans la mesure où le gouvernement avait cru pouvoir le faire, aux nombreuses pétitions qui avaient été adressées à la Chambre des députés contre les jésuites. La Chambre, à propos de ces pétitions, vota un rapport où l'on rappelait que les grands séminaires, ainsi que toutes les écoles de théologie, restaient soumis à l'obligation d'enseigner la Déclaration de 1682, concernant l'indépendance de l'État vis-à-vis de la papauté et la suprématie des conciles sur le pape.

La publication des ordonnances avait apaisé les tempêtes dans la Chambre : on laissa tomber une proposition de mise en accusation du ministère Villèle. On passa à l'ordre du jour sur des pétitions qui réclamaient la réorganisation de la garde nationale de Paris. Ce n'est pas que la majorité ne désirât le rétablissement de la garde nationale ; mais elle ne voulait point porter atteinte à la prérogative royale. Le centre affectait toujours d'être fort royaliste, et la gauche même, en général, souhaitait sincèrement une transaction avec la royauté et le maintien du ministère. Dans la discussion du budget, il y eut un incident remarquable : un discours du général Gérard, où il compara notre système militaire à celui de la Prusse et fit voir qu'avec notre long service et nos états-majors luxueux, nous dépensions plus de 200,000,000 pour entretenir moins de 200,000 hommes, tandis que la Prusse, avec une dépense de 80,000,000, pouvait disposer de 500,000 hommes, inférieurs sans doute en éducation militaire, mais qui eussent noyé notre petit nombre dans leur masse.

La session des Chambres fut close le 18 août : elle avait été longue et assez fructueuse ; mais la situation, au fond, était toujours mal assurée. L'éclatante concession qu'avait faite Charles X quant aux jésuites n'avait été qu'une manœuvre, et

ses dispositions réelles ne s'étaient aucunement modifiées ; seulement, la manœuvre continua. Les évêques, irrités de ce qu'ils regardaient comme un empiètement du pouvoir civil sur le pouvoir ecclésiastique, ne voulaient pas comprendre la situation ni la politique du roi. Après des protestations isolées, ils s'entendirent pour une protestation collective ; ils chargèrent de la rédaction l'archevêque de Paris, qui, dit-on, recourut à la plume du plus violent et du plus éloquent des écrivains ultramontains, l'abbé de Lamennais. Le mémoire des évêques au roi contre les ordonnances concluait par : *Non possumus* (nous ne pouvons pas). Le cardinal de Clermont-Tonnerre, archevêque de Toulouse, signa comme doyen de l'épiscopat. Tous les évêques, moins six, avaient adhéré. Devant cette insurrection de l'épiscopat, la position du ministre-évêque Feutrier devenait très pénible. Cet homme bienveillant et sensé, qui avait sainement apprécié l'état de la France, se voyait traité presque comme un renégat par le fanatisme de l'esprit de corps.

Le *Moniteur* du 17 août déclara que le roi n'avait pas reçu et ne recevrait pas le prétendu mémoire des évêques, qui n'était pas revêtu de leurs signatures et qui serait le résultat d'une délibération prise sans l'autorisation royale. Tout dévot qu'il fût, Charles X n'admettait pas que les évêques pussent se réunir sans sa permission et n'était nullement disposé à renoncer aux droits qu'avaient exercés les anciens rois et qu'avait renouvelés le Concordat.

Le dauphin était encore plus animé là-dessus que le roi. A la lecture d'une lettre offensante qu'avait écrite l'archevêque de Paris à l'évêque-ministre Feutrier, il s'écria que, s'il était roi, l'archevêque coucherait ce soir à Vincennes.

Les fureurs cléricales redoublèrent à l'apparition d'une circulaire du ministre de l'instruction publique, Vatimesnil, invitant tous les fonctionnaires de l'Université, conformément aux ordonnances, à signer la déclaration qu'ils n'appartenaient à aucune congrégation non autorisée. L'évêque de Chartres, le plus fougueux de tous, qualifiait, dans ses mandements, les partisans des ordonnances de Vandales et de Cannibales.

Le ministère, cependant, avait pris le parti de négocier avec

Rome. Le pape Léon XII, dans les premiers temps de son pontificat, avait favorisé et poussé nos ultras ; mais on lui avait fait comprendre le danger. Il était revenu à la vieille politique temporisatrice du Vatican ; il fit ce que devait laisser pressentir la conduite du provincial des jésuites ; il céda au temps. Une lettre de son ministre, le cardinal Bernetti, engagea les évêques à s'en rapporter au roi. Le cardinal-archevêque de Reims, un des moins exaltés parmi les prélats, après s'être entendu avec Charles X, écrivit à ses confrères que le saint-Père ne voyait pas dans les ordonnances une atteinte aux pouvoirs épiscopaux et ne prétendait point imposer au gouvernement français les congrégations repoussées par sa législation (25 septembre).

Les ultras essayèrent bien encore d'équivoquer. Ils prétendirent que le cardinal Bernetti seul avait parlé; que le pape n'avait rien dit; mais il fallut finir par se soumettre. Les ordonnances s'exécutèrent. Les huit établissements des jésuites furent fermés. La prudence et la modération inattendues de Léon XII avaient tranché la question.

Cette prudence, que les ultras nommèrent « faiblesse », porta le premier coup à l'ultramontanisme de Lamennais, exaspéré de la « défaillance » de Rome. Les journaux libéraux, de leur côté, traitaient de faible politique le recours de nos ministres au pape. Le *Journal des Débats* seul était toujours satisfait, depuis que M. de Châteaubriand avait l'ambassade de Rome. Léon XII, persistant dans la position nouvelle qu'il avait prise, tomba d'accord avec Châteaubriand sur le tort qu'avait eu le clergé français de faire la guerre à la Charte : il dit que Jésus-Christ ne s'était point prononcé sur la forme des gouvernements et que la religion catholique avait prospéré dans les républiques comme dans les monarchies.

Le Saint-Siège n'a pas longtemps gardé cette indifférence ou cette impartialité politique.

L'intervention du pape n'avait pas mis un terme aux discussions religieuses. Des incidents nouveaux les ravivaient à chaque instant. Plusieurs prêtres ayant voulu se marier, les tribunaux de première instance rendirent à cet égard des décisions contradictoires. La Cour royale de Paris, saisie en appel, déclara

dans son arrêt : « Qu'un Français ne pouvait se présenter comme n'appartenant à aucune religion et comme étranger à tout culte ; qu'un homme qui s'est engagé dans les ordres sacrés s'est ainsi obligé à observer toujours le célibat prescrit aux prêtres par les Conciles. » Dans cette étrange sentence, la Cour prétendait donc que tout Français était astreint légalement à suivre les prescriptions d'un culte quelconque : elle confondait le domaine de la loi et le domaine de la conscience ; elle ne distinguait pas le droit qu'ont les supérieurs ecclésiastiques d'interdire, dans le sein de leurs églises, les fonctions sacerdotales aux prêtres qui rejettent la discipline établie, d'avec le droit que le Code civil n'accorde à aucun tribunal d'interdire le mariage à un citoyen quelconque.

Il y avait là une contradiction singulière avec les arrêts libéraux qu'avait rendus la Cour royale en autres matières. C'est que la Cour, dans les questions religieuses, n'était pas plus libérale qu'elle n'était jésuite. Elle était gallicane à la façon de l'ancien régime.

Les débats politiques, auxquels se mêlaient les querelles religieuses, prenaient un caractère de plus en plus grave. Un magistrat qui avait combattu les jésuites au point de vue gallican, M. Cottu, publia une brochure où il prétendait que le roi, en vertu de son pouvoir constituant, avait droit de changer la loi électorale. La *Gazette de France* soutint que l'article XIV de la Charte donnait au roi, quand le salut de l'État l'exigeait, un pouvoir dictatorial.

Les ministres tâchèrent de combattre les funestes conseils des ultras, en rassurant le roi sur les dispositions des populations. Ils l'engagèrent à faire un voyage, au mois de septembre, dans les départements de l'Est, sous prétexte de visiter un camp établi à Lunéville. Martignac lui prépara partout une brillante réception.

En Alsace surtout, pays qui a entre tous le génie des fêtes pittoresques, et où les mœurs, les costumes, le paysage, s'y prêtent si bien, Charles X fut enivré de tout ce mouvement et de toutes ces acclamations. Il eut un sentiment français en parcourant le magnifique arsenal de Strasbourg ; Gouvion

Saint-Cyr et les autres ministres de la guerre y avaient comblé les vides laissés par l'Empire, et l'on y voyait dans le plus bel ordre 1,600 canons et 100,000 fusils. Le roi de Würtemberg et le grand-duc de Bade étaient venus saluer le roi de France à Strasbourg. — « Voilà, leur dit-il, ce que je puis montrer avec la même confiance à mes amis et à mes ennemis. »

Durant cette course rapide, Charles X, suivant son habitude, s'était montré très affable : il avait fort bien reçu les députés libéraux des départements qu'il visitait ; A Meaux, la ville qui avait élu La Fayette, il avait même fait son éloge en son absence. Ainsi que nous l'avons déjà dit, Charles X, si opiniâtre quant aux idées, était très facile quant aux personnes. Son attitude bienveillante pendant le voyage avait produit des illusions qui devaient être de peu de durée. Le bon accueil qu'il avait reçu ne profita pas au ministère : ce fut tout le contraire ; il s'imagina que le peuple, de même que les troupes, était dévoué à sa personne et qu'il pouvait tout se permettre.

Si le voyage de l'Est avait pu un moment abuser les libéraux, un autre voyage princier venait de manifester les vrais sentiments de la cour. La duchesse de Berri avait, dans le courant de l'été, parcouru la Bretagne et la Vendée. « Les anciens soldats de la guerre civile, raconte un historien de la Restauration (M. de Viel-Castel), encore enrégimentés sous les chefs qui jadis les avaient conduits au combat, étaient venus se faire passer en revue par la princesse, » au cri de : « Vive le roi quand même ! » La majorité de la France vit là une menace et un défi.

Au retour d'Alsace, les ministres, sentant l'impossibilité d'ouvrir une nouvelle session des Chambres sans donner quelque satisfaction à l'opinion publique, présentèrent au roi un mémoire dont le rédacteur, le garde des sceaux Portalis, dit sans réserve la vérité à Charles X dans des conclusions véritablement prophétiques. Le sentiment du péril avait donné du courage à ce personnage timide et sceptique. Il montra que, si le roi refusait les propositions du ministère, les ministres devraient se retirer et qu'il faudrait dissoudre la Chambre. « Les collèges électoraux renverraient une majorité plus puissante,

dont le premier acte serait de proclamer la souveraineté parlementaire. Il ne resterait au roi que cette alternative, ou de baisser son front auguste devant la Chambre, ou de recourir au pouvoir constituant à jamais aliéné par la Charte et qu'on invoquerait follement une fois pour plonger la France dans de nouvelles révolutions, au milieu desquelles disparaîtrait la couronne de saint Louis. »

Le dauphin, dans d'autres temps, eût vivement appuyé les ministres ; mais il était fort changé : sa tête, qui n'avait jamais été bien équilibrée, s'était visiblement affaiblie, en même temps que son caractère s'aigrissait ; il ne lui restait plus rien de ses opinions constitutionnelles d'autrefois.

Le roi, après plus d'un mois de silence, consentit à un projet qui introduisait le principe électif dans les conseils généraux et municipaux : il admit à grand'peine la révocation d'un petit nombre de préfets des plus compromis ; il se laissa arracher le renvoi du conseil d'État de quelques hommes des plus haïs, Delavau, Franchet, etc..., et l'entrée dans ce conseil de quelques membres importants de la majorité. Une note, publiée dans le *Moniteur* du 14 novembre, fut en quelque sorte le manifeste du ministère : elle était fermement constitutionnelle et mit la droite en grand courroux, sans satisfaire pleinement la gauche, qui trouvait que les actes ne répondaient pas suffisamment aux paroles.

Le ministère, en même temps qu'il faisait péniblement quelques pas en avant dans la politique, préparait des progrès économiques : il avait formé une commission chargée de travailler à compléter et à améliorer nos routes et nos canaux, et une autre pour examiner les modifications que pouvait réclamer notre régime commercial dans le sens de la liberté des transactions.

Notre effectif militaire avait été augmenté ; nos armements maritimes s'étaient développés cette année dans de notables proportions.

Le Conservatoire des Arts-et-Métiers, désorganisé sous le ministère Villèle, fut reconstitué sous la direction d'un conseil composé des savants et des industriels les plus éminents.

Il y avait donc, de la part de Martignac et de ses collègues, des efforts dont les politiques libéraux leur tenaient compte; beaucoup, néanmoins, dans le parti libéral, restaient convaincus qu'il n'y avait rien à faire avec les Bourbons. Le poëte Béranger était inébranlable sur ce point. Il venait de lancer un recueil de chansons plus vives que jamais : l'une d'elles, le *Sacre de Charles le Simple*, allait droit à Charles X, sous une allusion transparente. Béranger, après un procès qui fit grand bruit, fut condamné à neuf mois de prison et 10,000 francs d'amende, que paya une souscription publique (10 décembre 1828).

Bien des gens ne blâmaient Béranger que de dire tout haut ce qu'ils pensaient tout bas. La défiance était au fond des esprits. L'état moral du pays était agité ; l'état économique n'était pas bon, quoique la rente fût très haute : le 5 p. 100 à 107, le 3, à 74. Les pays de vignobles se plaignaient amèrement du système prohibitif qui leur faisait fermer, par représailles, les territoires étrangers. L'industrie souffrait de la protection même qui lui interdisait les échanges.

Des événements importants se passaient au dehors. Les Russes avaient occupé la Moldavie et la Valachie, puis franchi le Danube. Dans la Turquie d'Asie, ils avaient envahi l'Arménie. Le ministère anglais, alors dirigé par lord Wellington, était redevenu hostile à la Russie et malveillant pour la Grèce, bien gouvernée par l'ancien ministre d'Alexandre, Capo d'Istria. Wellington eût voulu, dans la triple alliance, substituer l'Autriche à la Russie, c'est-à-dire retourner la France contre la Russie. Notre ministre des affaires étrangères, La Ferronnays, n'eut garde de s'y prêter et maintint que la Russie, continuant à remplir ses engagements dans la question grecque, n'était aucunement sortie de la triple alliance.

Wellington n'osa insister, de peur de voir une alliance franco-russe se former en face d'une alliance austro-anglaise. La France proposa à la Russie et à l'Angleterre d'envoyer en Grèce un corps français pour obliger les Égyptiens à se rembarquer, après quoi les trois puissances prendraient sous leur garantie le territoire évacué. Le ministère anglais céda de mauvaise grâce et en se refusant à ce qu'on étendît plus loin que la Morée

et les Cyclades la garantie en faveur de la Grèce. Il ne voulait même pas qu'Athènes fût assurée aux Grecs. La France et la Russie ne pouvant souscrire à cette étrange prétention, la question des limites de la Grèce ne fut point fixée dans le protocole, signé à Londres le 19 juillet 1828, qui autorisa l'envoi d'un corps d'armée français en Morée. Le général Maison partit de Toulon avec 14,000 soldats, de l'argent et du matériel destinés aux Grecs. Dans une proclamation qui ressemblait beaucoup plus à celles des grands généraux de la Révolution qu'aux tristes manifestes de la guerre d'Espagne, ce vaillant capitaine annonçait à ses soldats qu'ils étaient appelés à la glorieuse mission d'affranchir un peuple célèbre. Il arriva en vue de Navarin le 29 août. Le général égyptien Ibrahim, quoique son père, le pacha d'Égypte Méhémet-Ali, eût signé une convention pour l'évacuation, cherchait à gagner du temps. Le général Maison le mit en demeure de partir ou de se battre. Les Égyptiens se rembarquèrent. Les Français occupèrent sans résistance les places fortes de Morée demeurées au pouvoir des musulmans. Le seul Château de Morée, occupé par les Turcs, résista : on en chassa la garnison (fin octobre). Les trois puissances, alors, signifièrent à la Porte Ottomane qu'elles plaçaient la Morée et les Cyclades sous leur garantie provisoire. L'opinion publique fut très mécontente de ce que l'on n'avait point affranchi Athènes.

Pendant ce temps, les Russes poursuivaient leurs opérations militaires entre le Danube et les Balkans. Ils réussirent à prendre l'importante place maritime de Varna (12 octobre) ; mais ils échouèrent contre Schumla et Silistrie, et furent obligés de repasser le Danube et de revenir prendre leurs quartiers d'hiver en Moldavie.

On s'était exagéré la force numérique et les ressources de l'armée russe : les adversaires de la Russie, à la suite de cet échec, s'exagérèrent sa faiblesse. Metternich s'imagina que les Russes avaient ici à leur tour une retraite de Moscou : il rêvait déjà de refaire contre la Russie la coalition qui s'était faite contre Napoléon. Wellington, esprit plus ferme et plus sensé, ne suivit pas Metternich sur ce terrain ; il savait bien qu'on n'y amènerait pas la France. M. de La Ferronnays dit nettement à un

envoyé autrichien que le roi de France ne se prêterait à aucune démarche collective pour intervenir dans les affaires de l'empereur de Russie. Charles X alla plus loin vis-à-vis de l'ambassadeur russe Pozzo di Borgo et lui promit que la France persisterait dans son union avec la Russie. Pozzo di Borgo, revenu à une politique raisonnable en ce qui nous concernait, représenta au roi la nécessité de ne pas changer son ministère dans la situation critique des affaires européennes et l'exhorta à ne pas prendre un « ministère de parti ».

Les rêves de Metternich furent bientôt dissipés. La Prusse, de son côté, n'était plus disposée à suivre l'Autriche et inclinait vers la Russie. Metternich recula pitoyablement, non seulement en Orient, mais en Italie. Il avait eu le projet d'obliger le roi de Sardaigne, qui n'avait pas d'héritier direct, à changer dans son royaume l'ordre de succession au trône, afin d'exclure le prince de Carignan, Charles-Albert, qui avait un moment pris parti pour la Révolution en 1821. M. de La Ferronnays menaça l'Autriche d'envoyer une armée française sur les Alpes, s'il était donné suite à ce projet.

L'Autriche baissait; la Prusse montait. Tandis que Metternich et son maître François II imposaient aux États autrichiens un régime énervant et abêtissant, le gouvernement prussien surexcitait chez lui tous les progrès qui n'étaient pas politiques et s'efforçait d'étendre autour de lui son influence. Il commençait d'engager les petits États du nord de l'Allemagne dans cette Union douanière (*Zollverein*) qui devait avoir de si grandes suites, qui s'étendit plus tard à l'Allemagne du Sud et aboutit enfin à l'union politique. Metternich, ce faux grand homme d'État, laissait, dans son imprévoyant égoïsme, s'opérer ce travail sourd qui préparait l'isolement de l'Autriche; il y concourait lui-même en enfermant la monarchie autrichienne dans une sorte de muraille de la Chine.

La situation de diverses autres contrées européennes subissait également des modifications importantes. Les libéraux belges, après la chute du ministère Villèle et les ordonnances de Charles X contre les jésuites, avaient cessé de craindre chez eux le parti clérical, qui leur semblait abattu en France, et ils

avaient fait alliance avec lui contre le roi Guillaume de Nassau, qui avait des tendances beaucoup trop autoritaires et qui opprimait la presse. Une scission s'opéra, dans la Chambre des députés de Bruxelles, entre les Belges et les Hollandais. Le gouvernement des Pays-Bas eût dû se faire franchement libéral, pour rompre l'alliance contre nature des libéraux et des ultramontains ; il n'eut point cette sagesse, et sa maladresse prépara une terrible crise.

En Portugal, il venait de s'accomplir une révolution, mais en arrière. Le régent don Miguel, après le départ des troupes anglaises, avait renversé la Constitution et convoqué les Cortès, à la façon de l'ancien régime, pour décider sur le droit à la couronne entre lui et sa nièce. Une partie de l'armée résista, mais, mal conduite, ne réussit point. Les Cortès, élues sous la pression de don Miguel, le proclamèrent roi (25 juin 1828). Les ambassadeurs des puissances qui avaient reconnu la royauté de doña Maria en Portugal quittèrent Lisbonne, et don Miguel exerça sur ce royaume une tyrannie plus brutale encore que celle de Ferdinand VII en Espagne.

Le dernier détachement français rentra enfin d'Espagne le 23 novembre 1828 : la dette espagnole envers la France fut réglée à 80,000,000 ; c'était déjà un rabais notable sur ce qui nous était réellement dû ; mais cette dette réduite, pas plus que celle d'Haïti, n'a jamais été entièrement payée.

Sur ces entrefaites, parut chez nous un nouvel écrit de Lamennais, qui fit grand bruit ; quoique peu satisfait personnellement de Léon XII, il soutenait plus que jamais l'infaillibilité papale et proclamait la suprématie du pape dans l'ordre temporel comme dans le spirituel. Ce livre divisa les ultras et le clergé. La *Gazette de France*, journal attaché à M. de Villèle, absolutiste, mais gallican, reprocha à Lamennais d'allier le jacobinisme à l'ultramontanisme, lorsqu'il soutenait que le peuple a droit d'user de la force contre tout prince qui désobéit au vicaire du Christ.

La *Gazette* apercevait très bien que, le jour où Lamennais ne croirait plus à l'infaillibilité du pape, il serait démocrate révolutionnaire. Le nonce du pape lui-même était effrayé de ce

livre. Les ultramontains voyaient avec inquiétude que Lamennais n'était pas favorable aux jésuites.

La session des Chambres allait s'ouvrir. Le ministère était fort embarrassé en ce qui concernait les lois départementale et municipale. Le roi avait empêché qu'on préparât des projets suffisamment libéraux. Le projet municipal était acceptable : le projet départemental ne l'était point. M. de Martignac eût désiré ne présenter d'abord que la loi municipale; le roi l'obligea de présenter ensemble les deux lois, espérant les faire échouer l'une et l'autre. Ses concessions apparentes n'avaient eu pour but que d'ajourner le conflit auquel il se préparait. « J'aimerais mieux, disait-il à ses familiers, scier du bois que d'être roi aux conditions des rois d'Angleterre. En Angleterre, les ministres gouvernent : en France, c'est le roi qui gouverne; il consulte les Chambres; il prend en grande considération leurs avis et leurs remontrances; mais, quand il n'est pas persuadé, il faut bien que sa volonté soit faite. »

C'était bien là le fond des choses au point de vue monarchique : la lutte entre les deux principes de la souveraineté royale et de la souveraineté nationale était donc inévitable.

Au commencement de janvier 1829, M. de La Ferronnays fut obligé de quitter le ministère pour raison de santé. Ce fut une perte fort regrettable : ce ministre comprenait et soutenait energiquement les intérêts de la France au dehors. On proposa au roi M. de Châteaubriand ou M. Pasquier : il ne voulut ni de l'un ni de l'autre. Sa pensée était, depuis longtemps, d'introduire dans le ministère son ancien ami et son homme de confiance, le prince de Polignac, le fils de la trop célèbre favorite de Marie-Antoinette, qui partageait tous ses préjugés et tous ses rêves, et qui, avec moins d'esprit, n'avait pas plus de jugement que lui.

Martignac et ses collègues résistèrent au choix de Polignac : le roi, qui n'était pas encore prêt à rompre avec eux, dut ajourner cette nomination et donna l'intérim des affaires étrangères au garde des sceaux Portalis.

M. de Châteaubriand et son journal dévoué, les *Débats*, témoignèrent beaucoup d'irritation à la suite de cet incident; mais la gauche, en général, se montra modérée et réservée, comme

il arrive aux grands partis à la veille des grandes crises. Benjamin Constant, dans une lettre remarquable à Béranger, exprimait le désir qu'on s'arrangeât avec la dynastie, « si elle voulait s'arranger. » La Fayette lui-même était encore disposé à transiger.

C'était la sagesse de la force : de l'autre côté, il n'y avait que vertige et folie.

La session s'ouvrit le 27 janvier. Le discours du roi fut satisfaisant : il dissipa momentanément les alarmes publiques. Ce discours était absolument dépourvu de sincérité. Charles X ne songeait qu'à traverser la session, pour faire, après, ce qu'il voudrait.

La formation des bureaux de la Chambre des députés attesta la forte union des groupes de la gauche. Ce fut le vieux Labbey de Pompières, de l'extrême gauche, qui, en qualité de doyen d'âge, porta au roi la liste des candidats à la présidence. La cour fut très scandalisée de le voir se présenter au roi avec des chaussons de lisière par-dessus ses souliers : cela rappelait, disait-on, le ministre girondin Roland paraissant devant Louis XVI avec des souliers sans boucles !

A la Chambre cependant, ce terrible révolutionnaire, en remettant le fauteuil de la présidence à Royer-Collard, s'exprima très pacifiquement : il dit que « des jours heureux allaient luire sur la France, et que le roi et la nation voulaient la liberté. »

A la Chambre des pairs, M. de Polignac protesta contre ceux qui l'accusaient d'être l'ennemi de nos institutions représentatives. Il se croyait en effet partisan de ces institutions ; mais, ainsi que Charles X, il les entendait d'une façon bien étrange. Il avait vu de près et longtemps l'Angleterre, mais n'y avait jamais rien compris.

A la Chambre des députés, un nouvel élu, le général Lamarque, qui aspirait à reprendre le rôle du général Foy, attaqua énergiquement le gouvernement anglais, à propos de sa conduite envers la Grèce. Le ministère promit que la Grèce aurait Athènes. Une partie de la droite déclama contre l'expédition de Morée et montra des sentiments aussi peu chrétiens que peu français.

Les deux projets de lois municipale et départementale furent présentés le 9 février. Le projet municipal écartait le système de la Constitution de l'an III, qui absorbait les communes dans les administrations cantonales : il établissait que la commune était une association naturelle et nécessaire, et non, comme les départements, une création de la loi. Les conseillers municipaux seraient élus par les plus imposés, dans la proportion de 30 électeurs pour 500 habitants et 2 pour 100 au-dessus de 500, plus certaines catégories de fonctionnaires et de lettrés. Le roi ou ses délégués gardaient la nomination des maires et adjoints.

Les conseillers d'arrondissements devaient être élus par des assemblées de canton formées des plus imposés dans la proportion de 1 pour 100 habitants.

Les conseillers généraux seraient nommés par des assemblées d'arrondissements, composées aussi des plus imposés, mais seulement 1 pour 1,000 habitants, plus 3 délégués par canton.

Ce qui regardait les conseils généraux ne pouvait être accepté. C'était aussi oligarchique que les grands collèges : 40,000 électeurs pour toute la France! Le reste, sans être démocratique, était acceptable à la rigueur, comme constituant un progrès.

La commission de la Chambre, où dominaient la gauche et le centre gauche, se montra peu exigeante ; elle se fût contentée d'obtenir le suffrage pour les électeurs qui nommaient les députés, environ 90,000 en tout. Les ministres n'eussent pas mieux demandé. Le roi, excité par ses conseillers secrets, repoussa toute transaction.

Le ministère, empêché par le roi de déposer les deux lois séparément, eût souhaité du moins de commencer la discussion par la loi municipale. Les libéraux n'y consentaient pas. Tout en affectant la confiance dans le langage constitutionnel que tenait le roi, ils se tenaient avec raison sur leurs gardes. Ils jugeaient nécessaire de commencer par la loi départementale, afin de créer dans les départements des points de résistance contre les coups d'État.

Sur les vives instances de M. de Martignac, le rapporteur de la

loi municipale, M. Dupin, se rallia au ministère et demanda la priorité pour cette loi. Le groupe Agier, cette fraction de la droite qui s'était associée à la gauche, seconda M. Dupin ; mais la gauche, une partie du centre gauche et presque toute la droite votèrent contre la priorité : la gauche agissant par principe, la droite par tactique. Le roi avait poussé la droite en dessous contre ses ministres ; il avait, comme le dit l'historien du *Gouvernement parlementaire en France*, M. Duvergier de Hauranne, « conspiré avec l'opposition de droite contre son propre ministère. »

Le coup, en réalité, était décisif. Martignac soutint ensuite la discussion avec son talent ordinaire ; mais il fut faible au fond : entravé comme il l'était par le roi, on peut dire qu'il combattait enchaîné. La droite, dans le débat, se démasqua entièrement : elle vanta la tradition absolutiste de l'Empire, ce dont Benjamin Constant prit acte ; elle repoussa sans réserve le principe électif.

La gauche essaya de nouvelles tentatives de conciliation, approuvées par La Fayette lui-même ; le roi les fit échouer. Le ministère retira les deux projets de lois (8 avril).

La joie fut délirante à la cour et dans les salons ultras. Le ministère, avec plus de décision, eût peut-être fait reculer le roi cette fois encore ; mais il eût toujours fallu en venir à la rupture.

Le ministère ne tomba pas immédiatement ; mais le roi n'attendait que le moment opportun pour s'en débarrasser.

Les journaux abordaient de plus en plus nettement les questions les plus redoutables. Les feuilles ultras ne parlaient plus que de l'article 14. Le *Constitutionnel*, accusé par la *Gazette* de viser à une Révolution de 1688, répondit que Jacques II n'était tombé que par sa faute, et que parler chez nous d'une Révolution de 1688, c'était croire que le roi pourrait manquer à ses engagements.

La tribune de la Chambre retentissait de paroles aussi vives que les articles des journaux. M. Laffitte y dit un mot bien grave: « La France espérait ; elle n'espère plus ! » Dans la discussion du budget, M. de Martignac obtint une dernière fois les applaudissements des libéraux. Il fut attaqué violemment

par les ultras avec l'approbation secrète du roi. Il laissa échapper peu après à la tribune un mot imprudent : « Nous marchons à l'anarchie ! » La droite exploita largement cette parole auprès du roi.

Charles X demanda un jour au ministre de la guerre, le général Decaux, s'il pouvait compter sur l'armée. « Sire, répondit le général, il faut savoir pourquoi. — Sans condition ? » répliqua le roi. Le général sentit la portée de la question et répondit que l'armée ne ferait rien contre la Charte. « La Charte ! la Charte ! dit alors le roi ; qui veut la violer ? Sans doute c'est une œuvre imparfaite ; mais je la respecterai. Quant à l'armée, elle n'a rien à faire avec la Charte. »

On devait voir bientôt de quelle façon il entendait le respect de la Charte.

Martignac fit, vers la fin de la discussion du budget, une sorte de discours d'adieu : il y indiqua la retraite possible du ministère. Ménagé, malgré tout, par la Chambre des députés, il était obligé de se défendre devant la Chambre des pairs, qui, fort modifiée par la « fournée » de M. de Villèle, reculait à mesure que la Chambre des députés avançait. La Chambre des pairs venait d'écarter un projet de loi qui tendait à affranchir l'imprimerie et la librairie.

L'union du grand parti libéral s'affermissait de plus en plus. Les ultras ne s'entendaient que pour pousser aux coups d'État, mais se déchiraient entre eux : les partisans de Villèle contre ceux de Polignac. A propos des menaces contre la Charte, le général Lamarque dit à la tribune une fière parole : « Les peuples ont aussi leurs coups d'État ! »

Polignac était poussé auprès de Charles X tout autant par les ambassades d'Angleterre et d'Autriche que par la fraction la plus aveugle des ultras. Le cabinet Wellington comptait faire ce qu'il voudrait d'un pareil ministre des affaires étrangères. La presse libérale défiait hardiment Polignac de monter au pouvoir.

La session fut close le 31 juillet. Elle avait été aussi stérile quant à la législation que grave au point de vue politique. On se préparait des deux côtés à une lutte à outrance. Huit jours

avant la clôture de la session, le plus violent des journaux ultras, le *Drapeau blanc*, annonçait qu'un nouveau ministère allait en finir avec « les lâches transactions qui compromettaient la monarchie. »

L'évènement fut retardé d'une semaine par la rivalité de Polignac et de La Bourdonnaie ; ils ne s'aimaient point, et il s'agissait de les associer dans le cabinet. Ils s'entendirent enfin tant bien que mal. Le roi congédia assez disgracieusement Martignac et ses collègues, et le nouveau ministère fit son apparition dans le *Moniteur* du 9 août 1829.

Aux affaires étrangères, le nom de Polignac rappelait les folies de Marie-Antoinette à la veille de la prise de la Bastille. A l'intérieur, le public lut avec stupéfaction le nom de La Bourdonnaie, qui, après d'étranges variations lors de sa lutte contre M. de Villèle, était redevenu l'homme de 1815, l'homme de la Terreur blanche ; au ministère de la guerre, le nom de M. de Bourmont, le général qui avait déserté à l'ennemi la veille de la bataille, en 1815, et qui avait ensuite joué un rôle plus odieux et plus honteux encore dans le procès du maréchal Ney.

C'était le ministère de la démence. On jetait le défi non seulement à tout sentiment libéral, mais à tout sentiment national. Le malheureux Charles X était tellement étranger à son temps et à son pays, qu'il ne comprit point que la France prendrait l'appel de Bourmont à la tête de l'armée pour le plus sanglant des outrages. Il croyait que, pour justifier le déserteur de Fleurus devant le public, il suffirait de faire dire qu'il avait eu des ordres du roi.

Le ministère tout entier, pour la France, était dans ces trois noms. On ne prit même pas garde aux autres : M. de Chabrol, ministre des finances; M. Courvoisier, ancien procureur général, ministre de la justice; M. de Montbel, ministre de l'instruction publique ; M, d'Haussez, ministre de la marine, sur le refus de l'amiral de Rigny.

Le choc inévitable entre deux principes de gouvernement qu'il était impossible de concilier eût pu être retardé par la prudence : il fut hâté par l'ineptie. Le dénoûment ne devait pas se faire longtemps attendre.

CHAPITRE X

SECONDE RESTAURATION (FIN). — MINISTÈRE POLIGNAC. — LES ORDONNANCES. RÉVOLUTION DE JUILLET.

(9 Août 1829-9 Août 1830.)

Un cri d'indignation avait éclaté d'un bout à l'autre de la France, lorsqu'on avait vu apparaître ces trois noms: Polignac, La Bourdonnaie, Bourmont. Les patriotes qui, par passion ou par principes, n'avaient jamais admis la possibilité d'une transaction avec la vieille dynastie, éprouvèrent cette espèce de satisfaction que ressent l'homme de guerre à la veille d'une bataille décisive. Ceux qui avaient rêvé la liberté avec la monarchie furent consternés. « Allons ! s'écria Royer-Collard, Charles X est toujours le comte d'Artois de 1789 ! »

Les journaux libéraux, en général, répondirent par une explosion de colère et de menaces au défi qui venait d'être porté à la nation. Le *Journal des Débats*, attaché aux Bourbons par des liens que son ardente opposition n'avait point brisés jusque-là, termina un article d'une douleur éloquente par ce cri tant de fois cité: « Malheureuse France! malheureux roi ! »

Le ministère lui fit intenter un procès. Il répliqua par une sortie bien plus violente d'un jeune rédacteur, M. Saint-Marc Girardin, contre M. de Polignac, « l'homme de Coblentz et de la Contre-révolution, » contre M. de Bourmont, « le déserteur de Waterloo, aujourd'hui exposé sur l'échafaud du ministère, » contre M. de la Bourdonnaie, l'homme qui demandait partout, en 1815, des fers, des bourreaux, des supplices.

Les démissions de conseillers d'État et d'autres fonctionnai-

res éminents se succédèrent. La plus retentissante fut celle que donna M. de Châteaubriand de son ambassade de Rome. Pendant ce temps-là, reparaissaient dans les hauts emplois des noms ridicules ou sinistres. L'ex-procureur général Mangin, l'homme des sanglantes exécutions de 1821, était appelé à la préfecture de police.

Les éloges que prodiguaient les journaux anglais à M. de Polignac et les projets qu'ils lui attribuaient de rapprocher les institutions sociales de la France d'avec celles de l'aristocratique Angleterre redoublaient chez nous l'irritation publique et resserraient l'union des journaux libéraux de toutes nuances. Les journaux royalistes, au contraire, étaient en discorde. Les uns prêchaient le coup d'État immédiat ; les autres préféraient les atermoiements et s'imaginaient qu'on pouvait gagner la majorité dans la Chambre. Le *Drapeau blanc* faisait appel aux classes populaires et rêvait de les coaliser avec l'aristocratie contre les classes moyennes. C'était se méprendre follement sur les dispositions du peuple. On devait en avoir bientôt la preuve.

Les ministres n'étaient pas mieux d'accord entre eux que leurs journaux. Polignac et La Bourdonnaie continuaient à se quereller. La Bourdonnaie était à la fois anti-clérical et partisan des coups de force ; Polignac, dévot et congréganiste, était en même temps relativement modéré à force d'illusions ; il rêvait de bouleverser pacifiquement les institutions en gardant les formes constitutionnelles. La Bourdonnaie, du reste, si terrible à la tribune, était encore plus incapable d'action, plus dénué de sens pratique que Polignac, qui avait du moins une certaine teinture des affaires. Il en résultait que ce ministère de casse-cous s'agitait beaucoup et ne faisait pas grand'chose.

Si le roi et ses conseillers eussent été susceptibles de réflexion, l'attitude du pays les eût fait trembler. La Fayette, en ce moment, visitait l'Auvergne, son pays natal, puis le Dauphiné et Lyon. Dans les villes dauphinoises, particulièrement à Vizille, cette petite ville fameuse pour avoir donné le signal de la Révolution de 89, La Fayette fut accueilli par des démonstrations qui rappelaient cette grande époque ; à Grenoble, la

population lui offrit une couronne de chêne, « comme un témoignage de la reconnaissance du peuple et comme l'emblème de la force que les Grenoblois, à son exemple, sauraient mettre à soutenir leurs droits et la Constitution. » A Lyon, on lui fit une entrée vraiment royale : la ville entière s'était portée à sa rencontre ; des députations des départements voisins l'attendaient. Au banquet qui lui fut offert, La Fayette déclara « qu'il était heureux de constater la détermination de cette grande et patriotique cité de résister à toutes les tentatives de l'incorrigible Contre-révolution. — *Plus de concessions!* ont dit récemment les journaux officiels de ce parti ; *plus de concessions !* dit à son tour le peuple français, qui connaît ses droits et saura les défendre ! » Puis il ajouta : « Comment exécuterait-on les projets dont on menace la nation ? — par la Chambre des députés ? elle se montrerait fidèle au patriotisme et à l'honneur ; — par la dissolution ? ce serait l'affaire des électeurs ; — par de simples ordonnances ? les partisans de telles mesures apprendraient alors que la force de tout gouvernement n'existe que dans les bras et dans la bourse des citoyens qui composent la nation. »

Le voyage triomphal de La Fayette offrit un contraste effrayant pour la royauté avec l'accueil que reçurent vers le même temps le dauphin et la dauphine en Normandie. Le silence et le vide se faisaient partout autour d'eux. Les autorités ne purent pas même organiser un bal à Cherbourg en leur honneur.

Les journaux ultras, exaspérés, couvraient La Fayette d'injures et enchérissaient les uns sur les autres d'extravagances sur la souveraineté absolue et l'infaillibilité du roi. Les libéraux leur firent une vigoureuse réponse. Le 12 septembre, les journaux de la gauche publièrent un acte par lequel des « habitants de l'un et de l'autre sexe, dans les cinq départements de l'ancienne province de Bretagne, » s'associaient pour s'entr'aider dans le refus d'acquitter les contributions qui pourraient être illégalement imposées. L'acte d'association réglait les mesures à prendre afin de poursuivre les auteurs et complices de l'assiette et de la perception de l'impôt illégal.

L'Association bretonne fut imitée sur-le-champ par les Associations parisienne, lorraine, bourguignonne, normande.

Le ministère ordonna des poursuites, non pas directement contre les associés, mais contre les journaux qui avaient publié les actes d'association : en même temps, le *Moniteur* protestait, au nom des ministres, au nom du roi, contre l'accusation « calomnieuse » de vouloir briser la Charte. Quelques jours après (30 septembre), le *Moniteur* expliqua que ceux qui violeraient la Charte, ce seraient ceux qui, par le refus du budget, empêcheraient les ministres de gouverner : que ce refus serait, de la part des députés, un acte de rébellion. Le gouvernement de la France, au dire du *Moniteur*, n'était pas un gouvernement de majorité ; les Chambres, en France, n'étaient souveraines ni de nom ni de fait. Le roi était souverain, et la majorité nationale résidait en lui seul.

La pensée de Charles X était là tout entière. On voit combien étaient chimériques les idées de transaction.

Devant les acclamations des ultras et l'indignation menaçante des libéraux, le *Moniteur* recula encore une fois, par des phrases équivoques, sur le sens qu'on donnait à un article qui n'avait que le tort d'être trop clair.

Ces fluctuations répondaient aux débats intérieurs du ministère. La majorité des ministres était coalisée contre La Bourdonnaie. Ils obtinrent du roi la nomination de M. de Polignac à la présidence du conseil. M. de La Bourdonnaie donna sa démission (18 novembre). Un propos qu'il tint en quittant le ministère eut beaucoup de retentissement. On lui demandait la cause de sa sortie : — « Il s'agissait de jouer ma tête ; j'ai voulu tenir les cartes. »

C'était une vanterie, et il était hors d'état de les tenir.

Quant à Polignac, il ne soupçonnait même pas qu'il s'agît de sa tête ; il en était encore au rêve d'une prétendue légalité.

Ses collègues n'étaient pas non plus pressés d'arriver aux extrémités : un nouveau ministre, appelé à l'instruction publique en remplacement de M. de Montbel, qui passa à l'intérieur, M. de Guernon-Ranville, débuta en remettant à M. de Polignac un mémoire où il se prononçait contre tout projet de changer les lois par ordonnances. Une nouvelle protestation en faveur de la Charte fut publiée au *Moniteur ;* mais, à côté des articles abso-

lutistes des journaux ministériels, cela ne fit que donner un air d'hypocrisie au ministère.

Les procès intentés aux journaux relativement aux associations pour le refus de l'impôt tournèrent mal pour le gouvernement. Les journaux furent acquittés ou condamnés à des peines peu graves, comme ayant offensé le gouvernement en supposant une violation de la Charte. Les tribunaux admettaient que le refus d'un impôt illégal serait légitime.

Les journaux ultras se déchaînèrent contre la magistrature. Les uns poussaient sur-le-champ au coup d'État ; les autres inventaient cette théorie, qu'on peut gouverner parlementairement, quand on a deux pouvoirs sur trois : le roi et la pairie.

Les tribunaux ne s'arrêtèrent point dans la voie où ils étaient entrés. Les cours royales de Paris et d'Aix y firent un nouveau pas, en rendant des arrêts en faveur, non plus seulement de la liberté politique, mais de la liberté de discussion religieuse.

Le 24 décembre, le *Journal des Débats*, condamné en première instance pour son célèbre article : « Malheureuse France ! Malheureux roi ! » fut acquitté en appel. L'impression fut très grande. Le roi et la dauphine accueillirent fort mal le premier président Séguier et la Cour royale à la visite officielle du jour de l'an 1830. On remarqua que la Cour royale alla ensuite rendre visite au duc d'Orléans au Palais-Royal et y fut comblée de prévenances.

La Cour royale, cependant, crut devoir, quelques jours après, confirmer la condamnation à trois mois de prison du poëte Barthélemy, pour son petit poëme intitulé : *Le Fils de l'Homme.* Il y provoquait assez clairement à une révolution au profit du fils de Napoléon, qui était élevé à la cour d'Autriche sous le titre de duc de Reichstadt. Cet écrivain de talent s'était fait une réputation en publiant, avec son ami Méry, un poëme satirique contre M. de Villèle, intitulé : *la Villéliade*.

Les arrêts favorables aux libéraux n'en continuaient pas moins à se multiplier. Plusieurs tribunaux en avaient rendu qui obligeaient les imprimeurs, quand il n'y avait qu'une imprimerie dans une ville, à imprimer le journal de l'opposition. Cette jurisprudence impliquait le principe que l'imprimeur est un indus-

triel irresponsable des publications auxquelles il prête son concours matériel.

La presse libérale se renforçait de nouveaux journaux ; l'un d'eux, le *Temps*, était publié sous les auspices de 71 députés. Le parti républicain entrait en ligne, au delà des libéraux, par la fondation du journal *la Tribune des Départements*. C'est là que débutait Armand Marrast, destiné à devenir célèbre.

Ceci était un appel à l'avenir ; mais, à côté, se créait un autre journal, qui devait avoir une action bien plus prompte et bien plus puissante sur le présent. Les deux historiens de la Révolution française, MM. Thiers et Mignet, jugeant qu'on allait à une révolution nouvelle et ne croyant pas qu'on pût rétablir une République, pensaient à préparer un changement de dynastie, une royauté élective, qui ne pouvait être que celle du duc d'Orléans. Ils s'associèrent un des jeunes conspirateurs militaires de 1821, Armand Carrel, devenu un vigoureux et brillant écrivain, et ils créèrent à eux trois *le National*, qui fit son apparition le 3 janvier 1830. Dans un premier article de théorie, M. Thiers admettait l'hérédité de la pairie : il était assurément fort étranger à tout préjugé aristocratique ; mais il voyait dans la pairie héréditaire un appui indispensable pour la royauté héréditaire. La question était de savoir si la France s'accommoderait de cette double hérédité.

Le sens ferme et pratique de M. Thiers se retrouve pleinement dans la discussion qu'il eut ensuite avec Benjamin Constant sur le refus partiel ou total du budget. M. Thiers montra fort bien qu'il ne s'agissait point de demi-mesure, de refus de petits crédits, et que, si le ministère était dangereux, il fallait l'arrêter court et le forcer à la retraite.

Dans une éclatante et solide polémique, M. Thiers établit que le pays, s'exprimant par les électeurs, devait avoir le dernier mot.

Ce qui se passait à côté de chez nous, à Bruxelles, excitait l'émulation de l'opposition française. La lutte continuait dans les Pays-Bas entre le roi, soutenu par les députés hollandais, et les députés belges ; catholiques et libéraux, en Belgique, s'étaient coalisés. Le roi Guillaume continuant à maltraiter la presse et à

refuser la responsabilité ministérielle, les Belges, à quelques voix de majorité, avaient rejeté la partie fixe du budget, qui n'était pas là organisé en un seul corps comme en France.

M. Thiers poursuivait sa redoutable campagne dans le *National.* Il s'empara de cette question de la responsabilité des ministres, qui venait d'être une des causes de la crise des Pays-Bas. Il établit que « LE ROI RÈGNE, MAIS NE GOUVERNE PAS. Il ne gouverne pas, parce qu'il n'est point responsable. »

Cette thèse eut un succès extraordinaire ; elle convenait essentiellement au bon sens français, qui ne saurait admettre que l'action soit jamais où la responsabilité n'est pas.

Les journaux libéraux avaient fait plus d'une fois allusion à la Révolution anglaise de 1688. M. Thiers aborda de front ce sujet périlleux avec une force et une hardiesse magistrales : « En 1640, écrivit-il, une grande révolution avait eu lieu en Angleterre, et Charles Ier avait péri sur l'échafaud. En 1688, il n'y avait point eu de révolution ; Jacques II avait pris la fuite sans être poursuivi, et tout était rentré dans l'ordre..... Il n'y avait eu qu'une famille remplacée par une autre famille. Une dynastie ne savait pas régner sur une société nouvellement constituée, et l'on choisit une autre famille qui le sut mieux, la famille la plus proche du prince déchu. »

Comme si M. Thiers n'avait point encore parlé assez clairement, le *Globe,* ce recueil philosophique qui était maintenant, par son courage et sa sincérité, au premier rang des journaux de l'opposition, et qui devenait en ce moment journal quotidien, publia, quelques jours après, un article de M. Dubois (de Nantes) ; l'auteur résumait, en termes sévères, l'histoire des Bourbons depuis 1814 et montrait en perspective un 1688 français « à ceux qui pouvaient en détourner les chances. »

Le *National,* sans le dire formellement, ne croyait pas que ces chances pussent être détournées. Le *Globe* tâchait d'y croire encore, bien qu'il eût écrit que « le peuple viendrait un jour, en curieux, assister au départ d'un roi qu'il aurait voulu aimer, et se livrerait sans regret à celui qui le remplacerait. » Des procès furent intentés aux deux journaux, trop résolus pour s'arrêter devant des périls de cette sorte.

Les Chambres étaient convoquées au 2 mars, et l'on attendait ce jour avec grande anxiété. La France, absorbée par ses agitations intérieures, s'occupait moins des affaires étrangères qu'elle ne l'avait fait depuis quelques années ; cependant les événements du dehors n'étaient pas devenus indifférents à l'opinion, qui trouvait encore là quelques griefs contre le ministère. Les Russes, en 1829, avaient repris l'offensive sur le Danube avec des forces plus considérables ; ils avaient réoccupé la Bulgarie, franchi la chaîne des Balkans et débouché victorieusement sur Andrinople. Le sultan Mahmoud avait dû subir une paix qui cédait à la Russie la Bessarabie et la faisait toucher au Danube, un des grands objets de son ambition ; la Valachie, la Moldavie, la Serbie, ne tenaient plus à l'empire ottoman que par le lien d'une vassalité à peu près nominale (14 septembre 1829). La France voyait avec plaisir ces populations affranchies ; mais elle eût voulu que la Grèce, elle aussi, trouvât avantage à l'abaissement de la Turquie. M. de Polignac, sous l'influence anglaise, n'avait pas soutenu les intérêts de la Grèce ; au fond, l'empereur de Russie lui-même ne souhaitait pas de voir la Grèce vraiment indépendante et forte. Dans le traité de paix que subit la Turquie, la Grèce obtint l'Attique et la Béotie, mais point les îles de Crète et de Samos, ni l'Épire, ni la Thessalie, pays qui lui sont naturellement et nécessairement unis. On fit de la sorte une Grèce qui n'avait pas ses conditions indispensables d'existence, et qui ne pouvait qu'aspirer à se compléter par la révolution et par la guerre ; elle entrait ainsi parmi les nations, sans qu'il y eût de sa faute, comme un élément de trouble plus que d'ordre européen.

La France était donc justement mécontente de cette solution si imparfaite de la question grecque. Polignac comptait lui donner satisfaction sur un autre point. Le gouvernement français était engagé depuis trois ans dans une affaire difficile, dont Polignac espérait un résultat éclatant.

Des démêlés dont l'origine remontait au temps de la République avaient abouti, en 1827, à la guerre avec Alger. Il s'agissait, d'une part, d'une créance considérable due à deux négociants algériens, qui avaient autrefois fourni des blés à la France ;

cette créance avait été réglée autrement que ne le réclamait l'intérêt personnel du dey d'Alger; de l'autre part, la France avait à se plaindre d'exactions, d'actes de piraterie, de violation des anciennes conventions qui nous assuraient, à la Calle et aux environs, sur la frontière d'Alger et de Tunis, des établissements pour la pêche du corail.

La France, depuis la Restauration, était assez mal représentée à Alger; notre consul ne tenait pas une conduite et ne gardait pas une attitude de nature à le faire respecter. Un jour, dans une altercation qu'il eut avec le dey Hussein, celui-ci s'emporta jusqu'à le frapper d'un coup d'éventail (29 avril 1827). Cet incident détermina la rupture. Le dey n'ayant pas accordé la réparation exigée par le gouvernement français, une escadre alla bloquer Alger. Au commencement de 1830, il y avait plus de deux ans et demi que durait ce blocus dangereux pour nos navires et peu efficace contre l'ennemi. On avait plus d'une fois agité le projet d'une descente; on sentait qu'il serait honorable pour la France et pour son gouvernement d'en finir avec ce nid de pirates qui, à la honte de l'Europe, infestaient la Méditerranée. Mais c'était une grosse entreprise, et l'on avait beaucoup hésité. Polignac avait eu d'abord l'idée ridicule de charger de l'affaire le pacha d'Égypte, qui eût fait marcher une armée égyptienne à travers les déserts de la côte d'Afrique jusqu'à Tripoli, puis de là sur Tunis et Alger. Ses collègues s'étant opposés à ce projet impraticable, il arrêta enfin avec eux la résolution d'une descente qui serait opérée par une armée française. Le roi y consentit dans un conseil tenu le 7 février 1830.

Polignac avait conçu un plan qui, suivant lui, devait sauver la monarchie. C'était de détourner la France de la politique, à la fois par des améliorations administratives, commerciales, municipales, à la manière de la Prusse, et par un grand succès au dehors. La destruction de la piraterie barbaresque renouvellerait les beaux jours des croisades.

Le premier ministre, en vue d'un tel but, eût dû aviser à deux choses : à l'intérieur, rassurer, calmer l'opinion ; à l'extérieur, prévoir une brouille inévitable avec ses amis les torys anglais, dont un grand succès des Français dans la Méditerranée ne man-

querait pas de réveiller la jalousie ; il eût donc fallu que Polignac reprît et poussât à fond la politique de son prédécesseur La Ferronays, l'alliance avec la Russie. Il n'y songea point, et, quant à l'intérieur, il laissa faire, s'il ne fit faire au roi ce qu'il fallait non pour ramener, mais pour exaspérer l'opinion. Dans le discours que prononça le roi à l'ouverture des Chambres (2 mars), après avoir parlé de la fin de la guerre en Orient et annoncé la résolution d'exiger du dey d'Alger, par la force des armes, la réparation à laquelle la France avait droit, Charles X termina en invitant les pairs et les députés à repousser « les perfides insinuations que la malveillance cherchait à propager. — Si de coupables manœuvres, dit-il, suscitaient à mon gouvernement des obstacles que je ne veux pas prévoir, je trouverais la force de les surmonter dans ma résolution de maintenir la paix publique, dans la juste confiance des Français et l'amour qu'ils ont toujours montré pour leurs rois. »

C'était Charles X lui-même qui, sur l'avis de ses conseillers les plus intimes, avait introduit cette phrase menaçante dans le discours de la Couronne, rédigé par un magistrat récemment appelé au ministère de la justice, M. Courvoisier. Chose singulière, ce ministre, qui prit la responsabilité de la harangue destinée à produire de si terribles conséquences, était précisément le plus opposé aux coups d'État, comme il en donna bientôt la preuve.

La minorité ultra accueillit les paroles du roi par des acclamations : la majorité libérale resta silencieuse et sombre. Elle sentait la lutte engagée à fond.

Les journaux libéraux déclarèrent que le discours de la Couronne était un vrai manifeste de Brunswick (le manifeste qui avait provoqué le 10 Août).

Du côté opposé, un magistrat pamphlétaire, connu par le tour bizarre de son esprit, M. Cottu, publia un écrit intitulé : *De la nécessité de la Dictature.* D'autres pamphlétaires dépassèrent encore M. Cottu et déclarèrent les ordonnances royales fort supérieures aux lois. Un journal fanatique, l'*Apostolique*, dit nettement que la source du mal venait d'une Charte impie et athée et de Codes vomis par l'enfer.

M. de Polignac se crut obligé de faire poursuivre l'*Apostolique* et le *Drapeau blanc*, ainsi que l'auteur d'une des brochures. Le public ne prit pas ces poursuites au sérieux.

A la Chambre des pairs, M. de Châteaubriand attaqua énergiquement les projets de coup d'État. L'adresse votée par les pairs en réponse au discours du roi indiquait une protestation timide en faveur des institutions que le roi avait déclaré « vouloir maintenir et consolider. »

L'adresse des députés eut un bien autre caractère ; elle était modérée, grave, mais très ferme. Elle protestait encore d'une inviolable fidélité au roi, mais elle protestait aussi contre la défiance injuste que l'administration montrait à la France, et déclarait que le concours entre les vues politiques du gouvernement et les vues du peuple n'existait pas.

L'adresse, rédigée sous l'inspiration de M. Royer-Collard, président de la Chambre, fut attaquée avec véhémence par la droite et vigoureusement soutenue par la majorité. Le ministre de l'intérieur, Montbel, déclara que les ministres n'abandonneraient pas le poste que le roi leur avait confié. « Le roi, répondit Benjamin Constant, peut choisir entre les ministres et les députés, et appeler à la nation par la dissolution de la Chambre. »

M. Berryer, le célèbre avocat qui avait récemment pris place dans les rangs de la droite, nia qu'on eût le droit de placer le roi dans l'alternative de renvoyer ses ministres ou de dissoudre la Chambre : le roi choisissait et maintenait ses ministres comme il lui convenait. C'était la théorie du gouvernement consultatif opposée à celle du gouvernement représentatif.

L'adresse fut votée par 221 voix contre 181. Il y avait eu 30 voix pour un amendement qui eût affaibli la rédaction : c'était une tentative de transaction essayée par M. de Martignac, ses anciens collègues et ses amis. Cela réduisait le parti ultra à 150 voix effectives (16 mars). Un nouvel orateur avait parlé avec force contre cet amendement : c'était M. Guizot, qui venait d'entrer à la Chambre en même temps que M. Berryer.

La grande majorité de la Chambre applaudit : la droite affecta de se réjouir de ce que la situation se dessinait d'une manière si tranchante. Le roi reçut l'adresse le 18 mars... « Messieurs,

répondit-il, j'ai annoncé mes dispositions dans mon discours d'ouverture de la session; mes résolutions sont immuables : mes ministres vous feront connaître mes intentions. »

Le lendemain, le ministre de l'intérieur apporta à la Chambre des députés une ordonnance qui prorogeait les Chambres jusqu'au 1er septembre.

La monarchie de la Restauration ne devait pas voir le 1er septembre !

La droite accueillit l'ordonnance de prorogation aux cris de : « Vive le roi ! » La majorité garda le silence. Dans les tribunes retentirent les cris de : « Vive la Charte ! »

La guerre était déclarée sans retour entre le parti de l'ancien régime et le parti de 89. « Il y avait, dit l'historien du *Gouvernement parlementaire*, M. Duvergier de Hauranne, il y avait entre les combattants cette différence que les uns étaient bruyants, fanfarons, injurieux, les autres, calmes et résolus. » L'infatuation était inconcevable à la cour et dans les salons du parti ultra. « C'est une joie de Coblentz, » disait le *National*.

Le 3 avril, les gérants du *National* et du *Globe* furent condamnés à quelques mois de prison par le tribunal correctionnel, pour les deux célèbres articles que nous avons cités. La veille, la Cour royale avait confirmé la condamnation des journaux le *Courrier* et le *Commerce*, dans l'affaire des associations pour le refus de l'impôt ; mais elle avait flétri, avec plus d'énergie encore que n'avait fait le tribunal de première instance, « les idées criminelles d'un coup d'État. » Ainsi que le dirent les journaux, la Cour royale autorisait d'avance, le cas échéant, le refus de l'impôt.

Le 1er avril, avait eu lieu, au restaurant des *Vendanges de Bourgogne*, un grand banquet offert aux 221. Un vif débat s'était élevé, à l'occasion de ce banquet, sur la question de savoir si l'on y porterait un toast « au roi constitutionnel ». Le parti républicain, qui commençait à se reformer, s'y opposa, par l'organe d'un fils de conventionnel, Godefroi Cavaignac, jeune homme plein d'ardeur et d'énergie. Un homme politique dont le nom allait bientôt devenir considérable, M. Odilon Barrot, soutint et fit adopter le toast « au concours des trois pouvoirs,

le Roi constitutionnel, la Chambre des pairs et la Chambre des députés. » M. Barrot montra bien que ce n'était point par timidité que lui et ses amis avaient fait prévaloir cette résolution. Il rappela, dans une vive allocution, les luttes que la France avait dû soutenir pour la conquête et le maintien de ses libertés. Il dit qu'il n'était désormais au pouvoir de personne d'empêcher les progrès de s'accomplir, mais que, si on l'essayait par la force brutale, la France répondrait. »

L'assemblée entière se leva et acclama l'orateur.

Le ministère, pendant ce temps, était troublé et divisé. Son chef flottait de projets en projets. Polignac remit, le 14 avril, au roi un rapport confidentiel où il exposait les vues les plus singulières. Il assurait que, s'il y avait quelques agitations en France, elles étaient tout à la surface et que les masses avaient pleine confiance dans le gouvernement. Il établissait que, « si une déviation quelconque de nos institutions devenait nécessaire, il faudrait qu'on démontrât à la conscience publique qu'on assurerait par là d'une manière immuable pour l'avenir les bases sur lesquelles repose le système actuel de notre gouvernement, » c'est-à-dire qu'on violerait la Charte pour en assurer la conservation. Il espérait toutefois encore que l'on n'aurait pas besoin de recourir à ce grand remède.

L'affaire d'Alger marchait durant nos débats intérieurs. Elle avait pour premier résultat plus qu'un refroidissement, une rupture entre Polignac et ses amis d'Angleterre. Lord Wellington, qui le vantait si fort naguère, était très irrité de ce qu'il ne voulait pas prendre d'engagement positif sur ce qu'on ferait d'Alger en cas de victoire. Ce n'est pas que Polignac, en cela plus qu'en autre chose, eût aucun plan net et précis ; mais il était blessé des réclamations incessantes et impérieuses du cabinet anglais, et il finit par déclarer que, si le duc de Wellington, comme il l'annonçait, portait la question devant le Parlement, la France ne croirait plus devoir donner aucune explication, et qu'elle devrait revendiquer tous les droits qui résultent de l'état de guerre.

Notre ministre de la marine, M. d'Haussez, en vint aux gros mots avec l'ambassadeur d'Angleterre, lord Stuart, et celui-ci

lut à M. de Polignac une dépêche du ministre des affaires étrangères d'Angleterre, disant : « La persistance de la France à refuser les explications qu'on lui demande fera retomber sur elle toutes les conséquences de son refus. »

M. de Polignac, dans cette occasion, soutenait l'honneur et l'intérêt de la France. Il en perdit devant le pays tout le bénéfice, par le choix du commandant de l'expédition. Non seulement Polignac, mais tous les ministres, même les modérés, furent d'avis de déférer au désir de leur collègue le ministre de la guerre, qui demandait à diriger en personne l'expédition. Le sentiment public fut qu'on ne mettait une armée dans les mains de Bourmont que pour la retourner contre les Français après l'avoir employée contre les Algériens. Cette guerre, qui eût été acclamée dans d'autres temps, partageait l'impopularité de ceux qui la conduisaient.

La Provence toutefois faisait exception. Dans ce pays, le plus directement intéressé à la destruction de la piraterie barbaresque et à l'influence de la France dans la Méditerranée, on sentait que l'expédition d'Alger ouvrait un grand avenir, et les populations, accourues sur les hauteurs qui dominent la rade de Toulon, applaudirent au départ de la flotte, qui mit à la voile le 25 mai. Il y avait là une centaine de navires de guerre montés par 27,000 marins, et plus de 600 bâtiments de transport. Les troupes de débarquement dépassaient 40,000 hommes. Cet armement, dans son ensemble, égalait au moins l'expédition d'Égypte. Il comprenait sept bateaux à vapeur : c'est la première application que la France ait faite à une grande opération militaire de cette invention, offerte autrefois à Napoléon par son inventeur américain Fulton et méconnue par l'empereur.

A l'intérieur, les choses allaient toujours s'aggravant : des incidents étranges contribuaient à surexciter les esprits. Des incendies multipliés désolaient les campagnes de la Normandie. Les imaginations frappées y croyaient saisir la manifestation d'un plan secret, d'une conspiration sinistre. Les libéraux accusaient le gouvernement ; les royalistes accusaient les libéraux. C'était aussi invraisemblable d'un côté que de l'autre. Il n'y

avait là, très probablement, qu'une de ces monomanies contagieuses qui, par moment, propagent certains crimes par imitation.

La polémique des journaux était arrivée, de part et d'autre, à la dernière violence. Les journaux royalistes soutenaient carrément que les 221, en refusant leur concours au roi, s'étaient rendus inéligibles, et que, si les électeurs les renommaient, ils abdiqueraient à leur tour leurs fonctions électorales ; qu'ils se rendraient coupables d'un délit. — « Eh bien ! répondaient les journaux libéraux ; finissons-en une bonne fois ! montez à cheval, et passez-vous la fantaisie d'un coup d'État. La force répondra à la force. »

Les journaux royalistes criaient contre l'inaction du ministère. Cette inaction tenait à la fois et au vague qu'il y avait dans le cerveau trouble de Polignac et aux répugnances, aux terreurs qui agitaient les esprits de plusieurs des ministres devant les folies criminelles auxquelles on les poussait. Les notes écrites au jour le jour par le ministre de l'instruction publique, M. de Guernon-Ranville, sont très intéressantes à cet égard. « Des influences en dehors du conseil, écrivait-il le 3 avril, nous poussent vers de mauvaises voies ; nous avançons sur une ligne indécise, sans plan, sans système arrêté ; nous vivons au jour le jour, dans une confiance aveugle, tandis que l'orage se forme et nous menace de toutes parts. »

Ainsi, même derrière ce ministère formé selon le cœur du roi, il y avait encore un ministère occulte, le ministère de la Congrégation.

Les ministres s'entendirent sur la dissolution de la Chambre ; mais ils ne purent s'entendre sur ce qui serait à faire au cas où les élections tourneraient contre le gouvernement.

Le garde des sceaux, M. Courvoisier, déclara que tout ministère qui perdait définitivement la majorité devait se retirer. Voyant le roi et M. de Polignac décidés à passer outre dans ce cas et à gouverner sans la Chambre et contre la Chambre en vertu de l'article 14, il donna sa démission (21 avril). Le ministre des finances, Chabrol, suivit Courvoisier. On devait s'attendre à ce que le ministre de l'instruction publique, Guernon-Ranville,

en fît autant. Il avait débuté par un mémoire contre les coups d'État, et il avait montré, en faveur de l'instruction primaire, des dispositions fort rares parmi les royalistes. Il céda, toutefois, aux instances du roi et resta. Il en fut de même du ministre de l'intérieur, Montbel.

Le roi appela au ministère de la justice M. de Chantelauze, premier président de la Cour royale de Grenoble, qui refusa d'abord, puis obéit ; on a de lui une lettre où il déclare qu'il regarde cette faveur comme le plus grand malheur de sa vie.

M. de Polignac n'eût pas mieux demandé que de se renforcer de M. de Villèle ; mais celui-ci n'était pas homme à accepter un tel président du Conseil. L'ancien collègue de M. de Villèle, M. de Peyronnet, accepta le ministère de l'intérieur, M. de Montbel passant aux finances. Dans le ministère ainsi remanié, Polignac et Peyronnet avaient seuls confiance et entrain, le premier par ineptie, le second par un emportement outrecuidant.

Les nouvelles nominations ministérielles ne furent publiées qu'après la dissolution de la Chambre, promulguée le 16 mai. La presse libérale accueillit le nom de Peyronnet par une explosion de colère. « On n'aurait pas cru, s'écrièrent les journaux, que le ministère du 8 août eût pu empirer ! »

L'animation, dans le corps électoral, fut incomparablement plus vive qu'en 1827. Les comités n'eurent pas besoin, cette fois, d'exciter les électeurs à se mettre en mouvement. La masse entière de la nation était aussi inquiète et aussi courroucée que le corps électoral. Le peuple sentait que toute la société de 89 était en jeu. On avait posé en principe la réélection des 221, sans distinction aucune, et la France presque unanime excitait les électeurs à rester fidèles à cette pensée.

L'immense majorité libérale était unie comme une armée bien disciplinée. La minorité royaliste se divisait. Le journal de M. de Villèle, la *Gazette*, irritée d'avoir vu M. de Peyronnet abandonner Villèle pour Polignac, attaquait assez aigrement le ministère. Le roi, en parlant de Villèle, laissa échapper ce mot: « C'est pire que Châteaubriand ! » C'était tout dire, pour

Charles X, qui ne pouvait souffrir la personnalité altière et envahissante du grand écrivain royaliste.

Le ministère, depuis sa refonte, n'était pas plus d'accord qu'avant. Polignac n'était pas mieux avec Peyronnet qu'il n'avait été avec La Bourdonnaie. L'ancien collègue de Villèle, qui avait une grande opinion de lui-même et une fort médiocre du président du Conseil, visait à supplanter celui-ci.

Les circulaires des ministres aux fonctionnaires, dont ils exigeaient l'universel concours à peine de révocation, les mandements violents et arrogants d'une partie des évêques, qui traitaient d'impies et de factieux les candidats de l'opposition, effrayèrent peu et indignèrent beaucoup. Lamennais lui-même traitait de ridicule l'intervention des évêques.

Le 14 juin, parut une proclamation du roi aux électeurs : il avait dissous la Chambre, disait-il, parce qu'elle l'avait offensé par son refus de concours. Il promettait de maintenir la Charte, mais à condition d'exercer librement « les droits sacrés de sa couronne ». Il répétait que sa résolution était immuable. Tout le monde comprenait ce que cela voulait dire, et la polémique, des deux côtés, allait au fond des choses.

A mesure que le jour des élections approchait, la confiance des plus hardis, au sein du gouvernement, commençait à s'ébranler. Polignac, devenu plus violent à la veille de la lutte, eût voulu supprimer les comités et les réunions électorales : Peyronnet, moins hardi, parce qu'il était plus intelligent, l'en empêcha : on recourut à un autre expédient ; sous prétexte de questions litigieuses portées devant les tribunaux relativement aux droits électoraux, le ministère ajourna les élections de la Seine et de 19 autres départements, du 23 juin, jour fixé pour les élections générales, aux 12 et 19 juillet. Le vrai motif était de faire en sorte que le reste des départements, dans les scrutins de ballotage, n'eût pas l'exemple de Paris et des contrées les plus libérales.

On reçut, sur ces entrefaites, de bonnes nouvelles de l'expédition d'Alger. Le débarquement avait commencé le 14 juin sur la presqu'île de Sidi-Ferruch, à quelques lieues à l'ouest d'Alger, et cette difficile opération, qui, au dire de l'amiral Du-

perré, commandant de la flotte, devait coûter de trois à quatre semaines, avait été terminée en six jours. Le 23 juin, jour des élections, le gouvernement fut informé que l'armée avait gagné une bataille le 19, à Staouëli, et qu'elle marchait sur Alger.

La joie du roi et des ministres fut de courte durée. Les élections du 23 juin furent pour eux un désastre. Les libéraux eurent, ce jour-là, 141 nominations, et le gouvernement, 50. Les opérations électorales avaient eu lieu dans le plus grand ordre, excepté dans quelques villes du Midi, à Montauban, par exemple, où les ultras, battus au scrutin, excitèrent des émeutes parmi ce qui restait des fanatiques de 1815. Leurs vaines clameurs furent étouffées par les cris d'allégresse de la grande masse nationale.

Le 29 juin, le garde des sceaux Chantelauze, qui était entré avec tant de répugnance dans le ministère et qui, maintenant, s'enfonçait en désespéré dans la crise, proposa les expédients les plus extrêmes : suspendre entièrement le régime constitutionnel ; casser la nouvelle Chambre et en faire élire une autre d'après un système électoral établi par ordonnance : mettre en état de siège Paris et les principales villes, etc...

Tous les ministres, même Guernon-Ranville, qui, à l'origine, avait protesté contre les coups d'État, tombèrent d'accord qu'en vertu de l'article 14, le pouvoir royal pouvait prendre toutes les mesures extra-légales qui lui paraissaient nécessaires pour sauver l'État menacé d'un danger imminent.

« Ce point de droit décidé, » dit dans son journal M. de Guernon-Ranville, ce ministre combattit en fait, comme exagéré et précipité, le projet de son collègue. Peyronnet fut d'avis que le moment n'était pas venu : on ne décida rien jusqu'après les élections des grands collèges. Les grands collèges, malgré leur composition oligarchique, subirent l'entraînement de l'opinion, et le pouvoir perdit là encore quelques voix (3 juillet). Les vingt départements qu'on avait ajournés, et où dominait le libéralisme, ne pouvaient plus que compléter la défaite du gouvernement.

Le 6 juillet, la question fut posée de nouveau au Conseil des ministres. Cette fois, Polignac déclara qu'il ne voyait de moyen

de salut que dans l'emploi de l'article 14. Peyronnet proposa de dissoudre la nouvelle Chambre, aussitôt les élections terminées, de procéder à la formation d'une autre Chambre, en modifiant par ordonnance la législation électorale, et de suspendre en même temps la liberté de la presse.

Tout le Conseil, moins Guernon-Ranville, adhéra, et, le lendemain, Charles X adopta le plan de Peyronnet, en disant que, s'il cédait aux hommes de la gauche, ils finiraient par le traiter comme ils avaient traité son frère Louis XVI. Il invita les ministres à « régler sans délai les moyens d'application du système qu'ils avaient conçu. »

Le surlendemain, le télégraphe apporta la nouvelle de la prise d'Alger. Le fameux fort de l'Empereur, ainsi nommé en mémoire de l'échec de l'empereur Charles-Quint devant Alger, avait sauté, le 4 juillet, après quelques heures de batterie ; la ville s'était rendue le lendemain, avec l'immense matériel qu'elle renfermait et le riche trésor du dey.

Ce grand événement, dans d'autres circonstances, eût provoqué des acclamations enthousiastes dans toute la France ; mais l'attitude du gouvernement et de son parti ne permettait pas à la population de s'abandonner à la joie de ce succès national. Les ultras en faisaient une menace pour les libertés publiques. L'archevêque de Paris, dans le mandement qu'il fit paraître à cette occasion, disait : « Ainsi soient traités partout et toujours les ennemis de notre seigneur et roi ; ainsi soient confondus tous ceux qui osent se soulever contre lui ! » Le lendemain, en recevant le roi à Notre-Dame pour le *Te Deum* en réjouissance de la prise d'Alger, l'archevêque récidiva : « Puisse Votre Majesté, dit-il, recevoir bientôt une nouvelle récompense de sa confiance dans le divin secours, dans la protection de Marie, mère de Dieu ! Puisse-t-elle venir bientôt remercier le Seigneur d'autres victoires non moins éclatantes ! »

Ce *Te Deum* fut la dernière pompe de la monarchie. On y vit pour la dernière fois les hérauts d'armes de France, avec leur costume du moyen âge, précéder à cheval le carrosse du roi.

Ceci se passait le 10 juillet ; ce même jour, le duc de Bro-

glie réunissait chez lui quarante ou cinquante pairs, députés, journalistes, etc., pour leur soumettre la question de ce qui serait à faire en cas de coup d'État. A l'unanimité, la réunion décidait qu'on commencerait par provoquer le pays au refus de l'impôt.

Les 12 et 19 juillet, les vingt départements ajournés achevèrent la victoire écrasante de l'opposition. Les libéraux avaient 198 nominations dans les collèges d'arrondissements et 76 dans les collèges de départements ; le gouvernement n'en avait que 50 dans les arrondissements et 84 dans les départements. Les 221 revenaient 274.

Même après cet éclatant succès, la majorité de la Chambre désirait encore éviter une révolution. Charles X pouvait encore traiter, en subissant les conditions réelles du gouvernement représentatif ; mais son obstination et celle de Polignac étaient incorrigibles.

Le dauphin, après avoir beaucoup flotté, avait tourné aussi du côté du coup d'État. Il devenait de plus en plus fantasque et violent, et sa tête affaiblie ne faisait plus rien apercevoir de l'homme de 1823. La duchesse de Berri, audacieuse par étourderie, était toute aux ultras. La dauphine seule, jusque-là très amère à l'égard du libéralisme, semblait éclairée par l'approche du danger ; la fille de Louis XVI se souvenait du 10 Août ; elle avait conjuré le roi de ne pas faire de coup d'État.

Mais rien ne pouvait éclairer ces aveugles, pas même l'attitude défiante et décourageante de toute la diplomatie européenne. Que l'Angleterre fût hostile, on devait s'y attendre depuis la prise d'Alger ; mais il n'y avait pas jusqu'au gouvernement autrichien, irréconciliable ennemi des libéraux français comme de tout libéralisme, qui ne se montrât plein d'inquiétude. Metternich lui-même disait qu'un coup d'État perdrait la dynastie ; que l'Europe n'y pouvait prêter la main. Le ministre des affaires étrangères de Russie, M. de Nesselrode, pria le successeur de la Ferronnays à Saint-Pétersbourg, l'ambassadeur français Mortemart, de signaler au roi l'abîme où le poussaient de téméraires conseils. Son maître, dit-il, le chargeait de faire parvenir au roi de France l'avertissement qu'une fois

le serment de Reims violé, il ne faudrait plus compter sur la Russie.

Le roi protesta à l'ambassadeur de Russie qu'on le calomniait et qu'il ne pensait à rien de ce que ses ennemis se plaisaient à supposer.

Il le répétait à tout le monde ; il trompa autour de lui ses plus fidèles serviteurs. « Le roi chevalier », comme on l'appelait, n'avait de la chevalerie que les apparences ; il n'était pas plus sincère que guerrier. Le manque de sincérité provenait chez lui, il est vrai, de légèreté et non de noirceur.

Roi et ministres, persuadés que le peuple ne soutiendrait pas la bourgeoisie, avaient renoncé à toute concentration de troupes dans Paris, pour ne point donner l'alarme. Des députations des forts de la halle, des gens des ports, mariniers et charbonniers, étant venus féliciter le roi de la prise d'Alger, l'orateur de la troupe avait dit à Charles X : « Sire, charbonnier est maître chez lui ; soyez maître chez vous ! »

Charles X avait pris au sérieux cette scène arrangée par la police, et sa confiance en était redoublée.

Les protestations du roi avaient cependant rassuré, au moins pour le moment, Paris et la France. On ne douta plus que la session des Chambres ne s'ouvrît dans les conditions légales, lorsqu'on sut que les députés élus avaient reçu leurs lettres de convocation.

Le 25 juillet, le conseil des ministres se réunit en présence du roi et du dauphin à Saint-Cloud, où la cour était en ce moment installée. Le garde des sceaux Chantelauze lut un rapport au roi, suivi de quatre ordonnances. Le rapport, après de virulentes déclamations contre les journaux et contre « la démocratie turbulente » qui s'était emparée de la majorité des élections, concluait à la nécessité de recourir à des mesures « qui rentrent dans l'esprit de la Charte, mais qui sont en dehors de l'ordre légal. »

La première ordonnance suspendait la liberté de la presse périodique. Aucun journal, aucun écrit de moins de vingt feuilles d'impression ne pouvait désormais paraître sans l'autorisation du gouvernement.

La seconde ordonnance dissolvait la Chambre des députés.

La troisième réduisait à 238 le nombre des députés : les collèges d'arrondissements ne feraient plus que présenter des candidats aux collèges de départements ; les patentes ne seraient plus comprises dans le cens électoral.

La quatrième ordonnance convoquait les nouveaux collèges aux 6 et 13 septembre.

Une ordonnance supplémentaire rappelait au conseil d'État les anciens chefs de la police, Franchet et Delavau, et, avec eux, tout ce qu'il y avait de plus violent parmi les ultras.

Le roi, dit dans son journal M. de Guernon-Ranville, se tint pendant plusieurs minutes la tête appuyée sur sa main ; puis il dit : « Plus j'y pense, et plus je demeure convaincu qu'il est impossible de faire autrement. »

Et il signa. Tous les ministres contre-signèrent. « Messieurs, dit le roi, c'est désormais entre nous à la vie et à la mort. »

Ceci terminé, on parla du cas où l'apparition de ces mesures donnerait lieu à quelques mouvements populaires. Le roi dit qu'en toute hypothèse, il y avait à Paris des forces assez considérables pour réprimer les perturbateurs. Il fut décidé que, si les circonstances devenaient graves, le duc de Raguse (maréchal Marmont) recevrait des lettres de service comme gouverneur de la première division militaire et serait chargé de tout.

Le préfet de police Mangin avait déclaré que, quoi qu'on fît, Paris ne bougerait pas et qu'il en répondait sur sa tête.

Dans le parti royaliste, quiconque avait un peu de sens politique était bien éloigné de cette confiance. Non seulement les modérés de la droite, mais des hommes d'aventure, hardis et sans scrupules, tels que M. de Vitrolles, étaient effrayés et ne croyaient pas au succès. Vitrolles, n'ayant pu agir directement sur le roi, avait tâché en vain de détourner les ministres d'un acte que plusieurs d'entre eux redoutaient au fond tout autant que lui.

Mais le sens politique était rare chez les ultras, et, le lendemain, 26 juillet, quand les ordonnances eurent éclaté dans le *Moniteur* comme un coup de tonnerre, les gens de l'extrême droite

accoururent féliciter les ministres d'avoir sauvé la monarchie.

Le journal officiel ne s'affichait pas alors comme aujourd'hui. La nouvelle des ordonnances ne se répandit que peu à peu dans Paris. Le préfet de police avait défendu, par une circulaire, aux imprimeurs d'imprimer tout journal qui n'aurait pas obtenu l'autorisation de paraître. Un certain nombre de journalistes allèrent demander conseil à M. Dupin, député et avocat du *Constitutionnel*. M. Dupin et quelques avocats éminents qu'il avait réunis eurent bientôt rédigé une consultation sur l'illégalité des Ordonnances. On voulait davantage. On parlait de protestation et de résistance. M. Dupin n'était pas un homme de combat, et ne voulut point s'engager sur ce terrain. Les journalistes, parmi lesquels M. de Rémusat, se transportèrent aux bureaux du *National*, place des Italiens, où délibéraient déjà beaucoup de leurs confrères, qu'étaient venus joindre deux députés, MM. Bérard et de Laborde. Les journalistes commencèrent par résoudre, presque à l'unanimité, qu'ils publieraient leurs journaux sans autorisation. Le *National* imprima sur-le-champ un supplément invitant les contribuables à refuser l'impôt ; puis la réunion décida une protestation collective et en confia la rédaction à M. Thiers, qui avait été le plus énergique promoteur de cette résolution.

« Le régime légal, disait la protestation, est interrompu ; celui de la force est commencé. — L'obéissance cesse d'être un devoir. Les citoyens appelés les premiers à obéir sont les écrivains des journaux ; ils doivent donner les premiers l'exemple de la résistance à l'autorité qui s'est dépouillée du caractère de la loi. — Nous n'avons pas à tracer ses devoirs à la Chambre illégalement dissoute ; mais nous pouvons la supplier, au nom de la France, de résister à la violation des lois. — Le gouvernement a perdu aujourd'hui le caractère de légalité qui commande l'obéissance. Nous lui résistons pour ce qui nous concerne ; c'est à la France à juger jusqu'où doit s'étendre sa propre résistance. »

Lorsqu'il s'agit de publier la protestation : « il faut des noms au bas, s'écria M. Thiers : *il faut des têtes au bas !* » Et, le premier, il engagea la sienne.

La protestation reçut 44 signatures, parmi lesquelles celles de MM. Thiers, Mignet, Armand Carrel, Charles de Rémusat, Pierre Leroux, Châtelain (du *Courrier*), Cauchois-Lemaire.

Pendant ce temps, la Bourse baissait de 4 francs. Dans le jardin du Palais-Royal, des jeunes gens, montés sur des chaises, donnaient lecture du *Moniteur* à la foule, qui huait et sifflait les Ordonnances et les noms des ministres. La gendarmerie fit évacuer le Palais-Royal. La foule se répandit dans Paris, et, par elle, la nouvelle des Ordonnances et l'excitation à résister. Cela rappelait Camille Desmoulins et les scènes de 89, la veille de la prise de la Bastille.

Une partie de l'attroupement se porta au ministère des affaires étrangères, boulevard des Capucines, et assaillit à coups de pierres les fenêtres de l'hôtel et la voiture de M. de Polignac. Cette bande, toutefois, se dispersa devant les gendarmes, et le ministre garda son imperturbable sérénité.

Les bureaux du *National* continuaient d'être le foyer du mouvement. Une réunion d'électeurs avait succédé à la réunion des journalistes. Un député, ancien *carbonaro* et conseiller à la cour royale de Paris, M. de Schonen, proposa nettement d'opposer la force à la force.

On n'en était pas encore là ; on ne voyait pas bien où seraient les moyens d'action. On envoya des délégués chargés de s'entendre avec les députés qu'on savait assemblés en ce moment chez un député de Paris, M. de Laborde.

Sur un grand nombre de députés qui avaient été prévenus, quatorze seulement s'étaient réunis : là se retrouvait le vieux Daunou, toujours prêt à répondre à l'appel de la liberté. M. Bérard réitéra la proposition d'une protestation qu'il avait déjà faite, le matin, à quelques-uns de ses collègues. Casimir Périer ne montra point ici la décision qu'il avait à la tribune de la Chambre ; on peut croire que ses grandes affaires commerciales le préoccupaient ; le banquier troublait en lui l'homme politique. Lui et M. Villemain firent ajourner la proposition ; Casimir Périer consentit seulement à ce qu'on se réunît chez lui le lendemain, à trois heures de l'après-midi. Ce fut la réponse qu'on donna aux délégués venus du *National*.

Charles X avait passé la journée à chasser à Rambouillet; lorsqu'il rentra le soir au château de Saint-Cloud, la duchesse de Berri se jeta dans ses bras, en le félicitant d'être enfin roi. Charles X n'apprit même pas au maréchal Marmont, qui apportait à Saint-Cloud les nouvelles de Paris, qu'on lui destinait le commandement de la capitale. Il ne lui en parla que le lendemain à onze heures et demie du matin. Le maréchal repartit pour Paris, fort attristé de ce dangereux honneur. Il avait dit, la veille, à son ami M. Arago : — « Eh bien ! les insensés ont poussé les choses à l'extrême ! Je serai peut-être obligé de me faire tuer pour des actes que j'abhorre ! »

Marmont, en s'installant à l'état major, ne trouva rien absolument de préparé; les soldats n'étaient même pas consignés dans les casernes, et le maréchal n'eut pas un détachement sous la main, le 27, avant six heures du soir. Le mouvement parisien avait eu toute la journée pour se développer.

L'aspect de Paris était très menaçant dès le point du jour. Beaucoup d'imprimeurs avaient congédié leurs ouvriers, en leur disant qu'il n'y avait plus ni travail ni pain pour les ouvriers ni pour les maîtres. Les ouvriers imprimeurs parcouraient les rues en lisant aux passants attroupés les journaux qui avaient publié la protestation des journalistes, accompagnée des plus ardents commentaires. — « Le crime est consommé! » avait écrit M. de Rémusat dans le *Globe*.

Les boutiques et les ateliers se fermaient : les commis se joignaient aux ouvriers imprimeurs ; les étudiants descendirent à leur tour du « Pays latin » dans le centre de Paris. L'agitation gagnait toutes les classes.

Dans la matinée, des commissaires de police, par ordre du préfet Mangin, se présentèrent aux bureaux des journaux qui avaient paru sans autorisation, afin d'en mettre les presses et les caractères hors de service. Les rédacteurs et gérants du *National*, M. Thiers et ses amis, refusèrent d'ouvrir leur porte et obligèrent le commissaire à procéder par effraction ; mais à peine fut-il parti, qu'on trouva moyen de réparer le dommage et d'imprimer une feuille volante où l'on déclarait que, la Charte étant déchirée, chacun devait n'attendre son salut que de ses forces.

Aux bureaux du journal *Le Temps*, rue de Richelieu, un incident analogue fut plus prolongé et plus dramatique. Un des rédacteurs, M. Baude, résistant au commissaire, celui-ci le menaça de le faire arrêter. M. Baude lut, devant la foule attroupée dans la cour, l'article du Code pénal punissant des travaux forcés l'arrestation arbitraire et le vol avec effraction. Plusieurs serruriers réfusèrent successivement d'exécuter les ordres du commissaire et de forcer la porte.

L'effraction ne fut enfin opérée qu'après plusieurs heures de violents débats : la fermentation dans tout ce quartier ne s'apaisa plus.

Elle avait abouti déjà, dans l'après-midi, à un commencement d'insurrection.

La nouvelle que le maréchal Marmont avait reçu le commandement de Paris avait excité une irritation extrême. Le peuple avait gardé en mémoire une proclamation des Cent-Jours, où Napoléon accusait Marmont d'avoir livré la capitale et désorganisé l'armée. Le peuple ne faisait point de différence entre le nom de Marmont et celui de Bourmont.

La foule, chassée, comme la veille, du jardin du Palais-Royal par la gendarmerie, commença de jeter des pierres aux gendarmes. Un détachement d'infanterie de la garde, après avoir beaucoup hésité, obéit enfin à l'ordre de faire feu. Quelques hommes tombèrent morts ou blessés. La foule se dispersa en criant : « Aux armes ! « Une bande promena dans Paris un cadavre, pour appeler à la vengeance. C'était le commencement des Trois Journées de Juillet.

La gendarmerie à cheval et un détachement de cavalerie de la garde couraient les rues en chargeant les groupes. Le bruit de ces charges et celui de la foule vinrent troubler les délibérations d'une quarantaine de députés assemblés rue Neuve-de-Luxembourg, chez Casimir Périer. La plupart de ces hommes politiques ne s'étaient préparés qu'à une lutte légale et se sentaient dépassés par les évènements. Leur attitude était irrésolue, effrayée : M. Bérard n'obtint pas qu'on rédigeât immédiatement une protestation. On chargea seulement MM. Guizot, Villemain et Dupin de préparer chacun un projet, et l'on s'ajourna au lendemain à midi.

La situation, cependant, s'aggravait d'heure en heure. La foule était revenue autour du Palais-Royal : des barricades s'élevaient dans la rue Saint-Honoré. Elles furent tournées et emportées sans résistance sérieuse. Marmont, ayant enfin les troupes sous la main, avait dirigé les divers corps dont il disposait vers les principaux points de Paris. Il leur avait donné ordre de balayer tout ce qu'ils rencontreraient, mais de ne faire feu que dans le cas où l'on tirerait sur eux, et de ne tirer que sur les croisées d'où on leur jetterait des pierres.

Dans les quartiers éloignés, rien n'était préparé encore pour la lutte. Il y eut seulement des cris nombreux de : « Vive la Charte ! vive la ligne ! » Le peuple, d'instinct, tâchait de séparer la troupe de ligne du corps privilégié de la garde. Ce qui se passa dans la rue Saint-Honoré montra que l'espoir du peuple n'était passans fondement.

La résistance se manifestait précisément dans le voisinage du quartier général de Marmont, installé au Carrousel. Comme toujours, la partie la plus ardente de la population affluait aux environs du Palais-Royal. On fit marcher un détachement du 5e de ligne. Son chef lui fit relever les armes au lieu de tirer sur les groupes qui résistaient à la police.

On envoya de la garde royale.

Les barricades s'étaient renouvelées. Elles ne furent défendues qu'à coups de pierres. La garde tira d'abord en l'air ; puis des décharges plus sérieuses firent quelques nouvelles victimes. Vers neuf heures du soir, les rassemblements se dissipèrent ; les troupes rentrèrent dans leurs casernes.

Les ministres et leurs amis s'imaginèrent que tout était fini. Tout commençait. La tactique du refus de l'impôt était bien loin. C'était une autre guerre qui s'engageait. Les escarmouches du 27 juillet présageaient la bataille pour le 28.

La formation de douze comités d'arrondissements avait été décidée la veille au *National*. Ces comités furent constitués dans une réunion d'électeurs et d'autres citoyens, afin de seconder et de diriger le mouvement et d'y faire intervenir la garde nationale, licenciée en 1827. Les anciens membres de la Charbonnerie, voyant enfin arriver le jour qu'ils avaient autrefois

prématurément appelé, s'étaient répandus dans tout Paris, excitant à briser les réverbères, à dépaver les rues, à élever des barricades, à chercher des armes, à fabriquer des cartouches. La nuit fut employée à ces redoutables préparatifs.

La Fayette était arrivé le soir à Paris.

Le ministère avait décidé, le soir, de mettre Paris en état de siège et de concentrer tout le pouvoir dans les mains de Marmont ; mais M. de Polignac ne se pressa point. Dans la journée, il avait écrit au roi pour le mettre en garde contre les alarmistes, offrant sa tête en garantie, comme avait fait le préfet de police. La sécurité était restée aussi complète à la cour le 27 que la veille. Polignac, le 28 au matin, s'en alla tranquillement porter à Charles X l'ordonnance sur l'état de siège.

Pendant que le roi signait l'état de siège comme simple mesure de précaution, Paris s'était mis en état de guerre. Dès cinq heures du matin, étudiants, commis, ouvriers, citoyens de toutes classes, s'étaient rassemblés dans les rues et sur les places, armés de tout ce qui peut servir d'instruments de combat. Parmi eux commençaient à paraître des gardes nationaux en uniforme. Ceux des gardes nationaux qui ne marchaient pas livraient leurs armes, qu'on ne leur avait pas enlevées en les licenciant. Les boutiques des armuriers en fournissaient d'autres. Bientôt, tous ces groupes se mettent en mouvement ; ils brisent partout les écussons fleurdelysés aux enseignes des boutiques et aux portes des officiers ministériels. Ils envahissent l'Hôtel de ville : le drapeau blanc est abattu ; le drapeau tricolore reparaît aux fenêtres de la salle fameuse où se sont passées les grandes scènes de la Révolution. Un moment après, le drapeau tricolore flotte aussi sur les tours de Notre-Dame, et le bourdon de la cathédrale lance dans les airs le formidable tocsin du 28 Juillet. On entend la cloche, on voit le drapeau des extrémités de Paris et jusqu'à Saint-Cloud.

Le retour de ces trois couleurs qui symbolisent pour le peuple la France moderne tout entière, avec toutes ses gloires et ses malheurs aussi chers que ses gloires, produit une impression inexprimable, immense.

L'émotion redouble quand on voit apparaître au milieu des

insurgés les uniformes de l'École polytechnique, si populaire depuis sa belle conduite lors de la défense de Paris en 1814. Ces jeunes gens énergiques et intelligents viennent offrir des officiers à l'insurrection.

La poudrière près de la Salpétrière est enlevée ; les munitions ne manqueront pas. La manutention où se fabrique le pain de la garnison est également envahie.

Pendant ce temps, les journaux, dont on avait voulu, mais dont on n'avait pu arrêter les rédacteurs, coopéraient, par de nouvelles proclamations, à ce grand mouvement qui dépassait leurs espérances, et le tribunal de commerce, présidé par M. Ganneron, ordonnait à l'imprimeur du *Courrier français* de remplir ses engagements en imprimant ce journal, malgré l'injonction du préfet de police d'exécuter une ordonnance contraire à la Charte. C'était la loi qui parlait, appuyée sur la force des armes. Le tribunal avait prononcé sa courageuse sentence au bruit du canon et de la fusillade. La bataille était commencée.

Le général qui l'engageait, Marmont, eût bien voulu l'éviter. A neuf heures du matin, il avait écrit au roi : « Sire, ce n'est plus une émeute ; c'est une révolution. Il est urgent que Votre Majesté prenne des moyens de pacification ; l'honneur de la couronne peut encore être sauvé. Demain, peut-être, il ne serait plus temps ! »

Sa lettre se croisa avec l'ordonnance qui établissait l'état de siège et lui en donnait la direction. Il attendit du roi une réponse directe qui ne vint pas. Il se résigna donc à combattre, et, vers midi, mit l'armée en mouvement. L'effectif des forces dont il disposait dans Paris ne dépassait pas 14,000 hommes, y compris quelques troupes appelées de la banlieue.

Il dirigea quatre colonnes sur l'Hôtel de ville, le Marché des Innocents, la Bastille et les boulevards, avec des réserves au Palais-Royal, à la place Vendôme et aux Champs-Élysées.

Un incident significatif se produisit durant la marche de la première colonne, celle du général Talon. Un chef de bataillon du 15me léger refusa de tirer sur des groupes qui ne tiraient pas sur ses hommes.

La garde, toutefois, s'engagea vigoureusement, et la colonne

du général Talon parvint à refouler les insurgés à coups de canon hors de l'Hôtel de ville; mais, une fois là, ce général fut bloqué dans l'Hôtel de ville et sur la place par des barricades dressées au coin des rues environnantes : le peuple reprenait à chaque instant l'offensive en débouchant des rues voisines et des ponts de la Cité, et assaillait surtout avec passion les Suisses.

La seconde colonne, aux ordres du général Quinsonnas, sous la fusillade et la pluie de projectiles qui tombaient de toutes les fenêtres, était parvenue à s'établir dans le Marché des Innocents. Le général Quinsonnas s'y trouva bientôt dans la même position que le général Talon à l'Hôtel de ville.

La troisième colonne, sous le général Saint-Chamans, avait suivi les boulevards et poussé, tout en combattant, jusqu'à la place de la Bastille. De là, ce général dirigea un détachement d'infanterie vers la barrière du Trône et un détachement de cavalerie par la rue Saint-Antoine vers l'Hôtel de ville. L'infanterie perça jusqu'à la barrière du Trône en enlevant cinq barricades. Quand elle voulut revenir sur ses pas, elle trouva les barricades relevées derrière elle et parvint à grand'peine à les forcer une seconde fois. La cavalerie fut moins heureuse : cuirassiers, lanciers et gendarmes, accablés de tuiles, de pavés, de meubles, de bouteilles cassées qui pleuvaient de toutes les croisées et de tous les toits de la rue Saint-Antoine, furent refoulés sur la place de la Bastille, en laissant nombre d'hommes et de chevaux abattus devant les barricades.

Comme les autres généraux, Saint-Chamans était cerné. La ligne des boulevards était barrée derrière lui par les grands arbres qu'on abattait de toutes parts.

La quatrième colonne seule, n'ayant pas dépassé la rue de Richelieu, avait rencontré peu d'obstacles, mais n'influa en rien sur le sort de la journée.

Le peuple parisien montrait un merveilleux instinct de la guerre de rues. Cette armée sans général agissait spontanément avec autant d'ensemble que si elle eût été dirigée par un grand capitaine. Les officiers du moins ne lui manquaient pas; une foule d'anciens militaires figuraient dans les rangs du peuple. Les combattants effectifs qui soutenaient le feu n'étaient pas

très nombreux, non par manque d'ardeur, mais par manque d'armes. On se disputait les fusils de guerre et de chasse. Les projectiles de toute sorte y suppléaient, et la population entière encourageait, aidait les combattants. Femmes, enfants, faisaient des cartouches, apportaient des vivres. Toutes les portes s'ouvraient aux insurgés et se fermaient aux soldats. Jamais ne s'était vue pareille unanimité. Il semblait qu'il n'y eût plus un royaliste dans Paris. La température même venait en aide à l'insurrection. La chaleur était excessive. Les insurgés rafraîchis, secourus de partout, combattaient, les bras nus, comme d'anciens Gaulois. Les soldats, écrasés par leur lourd équipement, souffraient de la faim et surtout de la soif. L'imprévoyance du pouvoir les laissait manquer de tout. Beaucoup d'hommes de la ligne passaient individuellement du côté du peuple.

Le ministère s'était transporté au quartier général, aux Tuileries. Au plus fort du combat, vers trois heures, Marmont, à la demande de Polignac, signa l'ordre d'arrestation de La Fayette, de Laffitte et d'autres députés. Conformément à la résolution de la veille, une trentaine de députés s'étaient réunis à midi chez leur collègue Audry de Puyraveau, au faubourg Poissonnière. La Fayette et l'avocat Mauguin avaient proposé nettement un gouvernement provisoire. La majorité des députés se récrièrent. Ils voulaient encore négocier avec le roi. On vota seulement la protestation convenue la veille et l'on adopta la rédaction de M. Guizot. Tout en déclarant les Ordonnances illégales et nulles, la protestation admettait que le roi avait été trompé par ses conseillers et parlait encore de fidélité au roi et à la Charte. Elle ne fut pas même signée. Les députés envoyèrent des délégués à Marmont pour l'inviter à faire cesser le feu et à demander au roi le changement du ministère et le retrait des Ordonnances.

M. Laffitte, qui porta la parole, était précisément un des députés dont l'arrestation venait d'être ordonnée. Marmont se hâta de révoquer l'ordre. Il ne cacha point sa profonde tristesse, mais se retrancha derrière son devoir de soldat ; il consentit à transmettre au roi les propositions des députés, sans dissimuler qu'il

n'en espérait rien. « En ce cas, dit M. Laffitte, nous n'avons plus qu'à nous jeter corps et biens dans le mouvement. »

Marmont essaya de ménager une entrevue entre les députés et Polignac. Celui-ci refusa, et, sur la nouvelle que des groupes de soldats de la ligne fraternisaient avec le peuple : « — Eh bien ! dit-il, que l'on tire sur la troupe ! »

Marmont, au contraire, écrivit au roi : « — Il est urgent que Votre Majesté profite des ouvertures qui lui sont faites ! »

L'aide de camp expédié à la hâte par Marmont arriva à Saint-Cloud dès quatre heures. « — Ce n'est point la populace, dit-il au roi, c'est la population entière qui est soulevée. »

Le roi l'écouta à peine. Il venait d'écarter dédaigneusement des ouvertures d'accommodement que lui avaient fait transmettre d'une manière indirecte Casimir Périer et le général Gérard par un singulier intermédiaire, M. de Vitrolles. Après avoir longtemps fait attendre l'aide de camp, il lui dit qu'il enverrait ses ordres au maréchal le lendemain, mais que, quant à présent, il fallait tenir bon, se concentrer au Carrousel et à la place Louis XV, et agir avec des masses.

Des masses ! où Marmont les eût-il prises ?

Le roi attendait ; le peuple n'attendait pas. L'exaltation des insurgés allait croissant. Les campagnards commençaient d'arriver avec des fourches et des faux au secours des Parisiens ; le bruit courait que les Rouennais marchaient sur Paris. On se plaignait de ne voir paraître ni généraux ni députés. Tout à coup, une affiche, placardée de tous côtés, annonça un gouvernement provisoire composé de La Fayette, du général Gérard et du duc de Choiseul, pair de France. Il y eut grand enthousiasme. La nouvelle était fausse ; mais La Fayette avait autorisé à user de son nom, et il était tout prêt à répondre à l'appel populaire.

Le découragement, au contraire, était grand au quartier général. Marmont, voyant les communications coupées entre ses lieutenants et jugeant la journée perdue, n'avait pas attendu les ordres de concentration que lui envoya le roi et avait fait parvenir à grand'peine à ses lieutenants l'ordre de se replier.

La colonne du Marché des Innocents n'y réussit qu'en perdant bien du monde dans ses efforts pour s'ouvrir le passage.

Celle de la Bastille se dégagea en passant le pont d'Austerlitz et en faisant un grand détour par les boulevards de la rive gauche.

Le corps qui occupait l'Hôtel de ville parvint à opérer sa retraite à minuit par les quais.

Il y eut, dans ce grand revers des troupes régulières, un trait héroïque. Dans la journée, le général qui commandait au Marché des Innocents avait détaché un bataillon pour se mettre en communication avec les boulevards. A la tête de ce détachement était un ancien officier de la Grande Armée, le colonel de Pleineselve. Il reçoit, à la hauteur de l'église Saint-Leu, une blessure mortelle. Il se fait mettre sur un brancard, conduit son bataillon jusqu'à la porte Saint-Denis, s'y maintient longtemps, puis a encore la force de remonter le faubourg Saint-Denis et de revenir par les boulevards extérieurs aux Champs-Élysées. Il sauva ainsi sa troupe par un acte de force morale vraiment extraordinaire. Il mourut peu après, victime du point d'honneur militaire; car il ne mourait pas pour sa propre cause; il était libéral.

Les troupes, durant la nuit, furent concentrées dans le quadrilatère que forment la Seine, le Louvre et ses abords, la rue et le faubourg Saint-Honoré et les Champs-Élysées. Tout le reste de Paris était au pouvoir de l'insurrection.

La victoire, cette fois, fut généreuse. Le 28 Juillet offrit un heureux contraste avec le 10 Août, si terrible aux vaincus. Le peuple ne fit aucune différence entre ses blessés et ceux de l'armée, même les Suisses. Ils furent tous soignés avec le même zèle. Les blessés suisses ne demandaient qu'à ne pas rejoindre leurs corps et à rester dans les mains qui les avaient pris. Du côté de l'armée, il y avait eu également des traits de générosité chevaleresque vraiment admirables. En se combattant, on ne se haïssait pas. L'armée sentait que le droit était du côté du peuple. Le peuple comprenait que le soldat ne se battait qu'à regret et par discipline.

Les choses étaient maintenant irrévocables. Les députés, bien qu'encore effrayés et irrésolus, commençaient à le sentir : ils retranchèrent de leur protestation, avant de la publier, tout ce qui semblait maintenir un engagement envers le roi. Casimir

Périer, jusque-là très opposé au mouvement révolutionnaire, changea de langage et dit : « Après ce que le peuple vient de commencer, dussions-nous jouer notre tête, nous sommes déshonorés si nous ne restons avec lui ! »

L'entêtement de Charles X ne se démentait pas ; son attitude était celle d'un vieil enfant obstiné qui ferme les yeux et se bouche les oreilles. Le soir, il joua au whist et le dauphin aux échecs, comme à leur ordinaire, pendant que les décharges d'artillerie faisaient vibrer les fenêtres du château de Saint-Cloud. M. de Polignac avait raconté, le matin, au roi que la sainte Vierge lui était apparue la nuit dernière et lui avait enjoint de persévérer. C'était la raison pour laquelle ni le ministre ni le roi ne doutaient de la victoire !

Malgré sa confiance dans le secours surnaturel, Polignac avait fini par consentir, sur les instances de Marmont, à expédier des ordres dans toutes les directions pour appeler à marche forcée des troupes nombreuses sur Paris. Quelques renforts venaient d'arriver; mais les Parisiens n'étaient pas disposés à laisser aux principales forces le temps de rejoindre. L'insurrection préparait une attaque décisive, quoiqu'elle n'eût pas encore de chefs. La Fayette, le 28 au soir, secondé par Laffitte et par quelques autres députés, s'était efforcé en vain de décider le reste de leurs collègues présents à se jeter dans l'action.

Le 29 au matin, de bonne heure, le grand référendaire de la Chambre des pairs, M. de Sémonville, et son collègue M. d'Argout se présentèrent aux Tuileries pour réclamer, comme les députés l'avaient fait la veille, le retrait des Ordonnances et le changement du ministère. Polignac résistait encore ; mais les autres ministres avaient perdu courage, et Peyronnet lui-même pressa Sémonville et d'Argout d'aller au plus vite à Saint-Cloud trouver le roi. Polignac céda enfin à demi, et les deux pairs et les ministres partirent pour Saint-Cloud.

Charles X à son tour, parut enfin ébranlé ; mais lui et ses ministres s'en prirent à Marmont au lieu de s'en prendre à eux-mêmes. Il fut d'abord décidé que le dauphin recevrait le commandement de l'armée, et ce prince expédia au maréchal l'ordre de se replier sur Saint-Cloud.

Pendant ce temps, à Paris, les évènements se précipitaient. Marmont, qui, la veille, n'avait employé qu'une douzaine de pièces de canon, en avait demandé 30 à 40 à Vincennes ; mais, en même temps, il avait ordonné aux troupes de cesser le feu, et il avait envoyé quelques officiers municipaux engager les insurgés à suspendre leurs attaques, en attendant la transaction qui se préparait à Saint-Cloud.

Cette offre de suspension d'armes fut accueillie sur quelques points ; mais, sur ces entrefaites, la question se décidait ailleurs.

Deux régiments de ligne, les 5e et 53e, occupaient la place Vendôme. Ils n'avaient point été engagés la veille et n'avaient cessé d'être en communications pacifiques avec la population, qui les exhortait à se ranger du côté du drapeau tricolore. Le 53e, moins les officiers supérieurs, se décida et se dirigea vers l'hôtel Laffitte (aujourd'hui hôtel Rothschild), où les députés étaient réunis. Il s'offrit aux députés et se mit sous les ordres du général Gérard, à condition de ne pas combattre contre ses camarades.

Le 5e suivit le 53e.

A cette grave nouvelle, Marmont, découvert sur son flanc gauche et craignant que deux autres régiments placés aux Tuileries ne suivissent cet exemple, les fit retirer aux Champs-Élysées et rappela un des deux bataillons suisses qui défendaient le Louvre, afin de l'envoyer barrer le débouché de la place Vendôme.

Le second bataillon suisse, se voyant sans point d'appui contre les attaques réitérées du peuple, fut pris d'une panique et se retira en désordre vers les Tuileries. Les insurgés pénétrèrent dans le Louvre et du Louvre dans les Tuileries, après une faible résistance qui coûta la vie à l'un des rédacteurs du *Globe*, le jeune professeur Farcy. La déroute des Suisses s'était communiquée à ce qui restait de troupes aux Tuileries. Marmont ne parvint à les rallier que dans les Champs-Élysées, d'où il dirigea tout ce qui lui restait de forces sur Saint-Cloud.

Le drapeau tricolore flottait sur les Tuileries. Quelques petits détachements de la garde, qui occupaient des maisons de la rue

Saint-Honoré, furent en partie détruits, en partie s'échappèrent Le dernier engagement fut la prise de la caserne de la rue de Babylone, dans le faubourg Saint-Germain. 150 Suisses s'y défendirent longtemps et y furent forcés, après une lutte sanglante où périrent leur commandant et l'élève de l'École polytechnique Vanneau. Ni là ni ailleurs aucune cruauté ne souilla la victoire.

La lutte était finie : la victoire avait coûté cher; près de 5,300 morts et blessés du côté du peuple; rien de pareil ne s'était vu dans aucune des luttes révolutionnaires de Paris; mais le résultat dépassait toutes les espérances. Aucun homme politique, à plus forte raison les militaires du parti libéral, pas même Armand Carrel, n'avaient cru à la victoire. La Fayette même avait douté jusque-là, non du devoir d'agir, mais du succès.

Il venait, vers midi, d'annoncer à ses collègues sa résolution d'accepter le commandement de la garde nationale, que lui offraient un grand nombre de citoyens : — « Je ne puis, dit-il, refuser de répondre à l'appel qui m'est fait. Ma conduite sera à soixante-treize ans ce qu'elle a été à trente-deux. »

En ce moment arriva la nouvelle de la prise du Louvre. M. Guizot reconnut qu'il était impossible que le général ne se rendît pas aux vœux de ses concitoyens et proposa d'établir une autorité municipale qui s'occupât du rétablissement de l'ordre.

C'était éluder l'établissement d'un gouvernement provisoire. Les députés invitèrent La Fayette à désigner les membres d'une commission municipale qui veillerait à la défense de la capitale. La Fayette dit que la commission municipale, qui ferait fonction de gouvernement provisoire, devait être choisie par la Chambre.

On sentait déjà se dessiner les deux partis entre lesquels devait se diviser bientôt l'ancienne opposition.

Les députés présents élurent commissaires MM. Laffitte, Casimir Périer, le général Lobau, de Schonen et Audry de Puyraveau, qui s'adjoignirent M. Mauguin. Le général Gérard reçut le commandement des troupes de ligne et déclara qu'il se considérait comme le lieutenant de La Fayette. Celui-ci publia aus-

sitôt un ordre du jour à la garde nationale. Il y rattachait, en quelques mots énergiques, 1830 à 1789. « Je ne ferai point de profession de foi, disait-il : mes sentiments sont connus. La conduite de la population parisienne, dans ces derniers jours d'épreuve, me rend plus que jamais fier d'être à sa tête. La liberté triomphera, ou nous périrons ensemble. — Vive la liberté ! Vive la patrie ! »

« Le peuple de Paris s'est couvert de gloire, écrivait le lendemain La Fayette, et, quand je dis le peuple, c'est ce que l'on appelle les dernières classes de la société, qui, cette fois-ci, ont été les premières ; car le courage, l'intelligence, le dévouement et la vertu du peuple parisien ont été admirables ! »

Nous avons signalé la bravoure et l'humanité des combattants de Juillet : leur désintéressement ne fut pas moins digne de mémoire. Des hommes en blouse, en haillons, gardèrent les caisses des deux préfectures, qui contenaient plusieurs millions, veillèrent avec sollicitude sur les trésors d'art du Louvre, reportèrent à l'Hôtel de ville les objets précieux trouvés aux Tuileries. Des malfaiteurs évadés de la Conciergerie ayant commencé de piller dans le palais des Tuileries, le peuple y avait mis ordre bien vite et avait fusillé un des voleurs pour l'exemple. Il n'y eut de désordres graves qu'à l'archevêché. Le peuple était fort courroucé contre l'archevêque Quélen, dont les paroles imprudentes au roi avaient semblé le signal du coup d'État. L'archevêché fut envahi : on brisa tout ; mais on ne pilla point.

Jusque dans l'après-midi de cette grande et décisive journée, le roi et son fils avaient résisté aux supplications de Sémonville, de d'Argout, de Vitrolles, du duc de Mortemart, ambassadeur en Russie. Charles X répétait qu'il aimait mieux monter à cheval qu'en charrette, comme avait fait son frère Louis XVI. Mais c'étaient là de vaines paroles, et il n'avait pas eu sérieusement la pensée d'aller se mettre à la tête des soldats qui mouraient pour lui en se plaignant amèrement de son absence. Les terribles nouvelles qu'on recevait de Paris, l'arrivée de Marmont, désespéré, regrettant de n'avoir pas reçu une balle dans la tête, abattirent enfin l'exaltation factice du

roi. Vers trois heures, le retrait des Ordonnances et le changement du ministère furent décidés. Le roi conjura M. de Mortemart d'accepter la présidence du Conseil et consentit d'offrir le ministère de l'intérieur à Casimir Périer et celui de la guerre au général Gérard.

Il y avait là une dernière chance ; mais il fallait se hâter : les heures valaient des siècles ! Charles X eût dû faire partir sur-le-champ le nouveau premier ministre, avec les pouvoirs les plus larges. Il disputa longuement sur les conséquences les plus nécessaires du changement auquel il venait de souscrire, et, sur les six heures, il envoya enfin à Paris, non pas M. de Mortemart, mais seulement Sémonville, d'Argout et Vitrolles, autorisés à annoncer les concessions royales. Le roi retenait à Saint-Cloud le nouveau premier ministre, dans l'espoir que les grands corps de l'État viendraient, le lendemain, solliciter une amnistie en faveur des rebelles et que l'honneur de la couronne serait ainsi sauvegardé. Le roi et le dauphin se remirent tranquillement le soir, à leurs parties de whist et d'échecs !

Les trois envoyés du roi trouvèrent à l'Hôtel de ville La Fayette avec la commission municipale, qui les renvoya à la réunion des députés à l'hôtel Laffitte. M. d'Argout seul s'y transporta. On lui demanda ses pouvoirs, ses instructions écrites ; il n'en avait pas ! La majorité des députés présents, au risque d'être rudement désavoués par les combattants de Juillet, eussent probablement accepté la transaction, si le nouveau ministre Mortemart fût venu la leur offrir officiellement en personne. Le président de la réunion, M. Laffitte, qui ne voulait pas transiger, fit ajourner la réponse. Quelques députés parlèrent de République. M. Laffitte soutint qu'il y avait des obstacles insurmontables, soit à garder l'ancienne monarchie, soit à rétablir la République ; que la meilleure solution était de donner la couronne au duc d'Orléans. MM. Thiers et Mignet, qui assistaient à ce débat avec d'autres hommes politiques étrangers à la Chambre, appuyèrent vivement M. Laffitte. On se donna rendez-vous au lendemain matin.

MM. Thiers et Mignet rédigèrent immédiatement un placard anonyme qu'ils firent afficher aux coins des rues :

« Charles X ne peut plus rentrer dans Paris : il a fait couler le sang du peuple.

« La République nous exposerait à d'affreuses divisions; elle nous brouillerait avec l'Europe.

« Le duc d'Orléans est un prince dévoué à la cause de la Révolution.

« Le duc d'Orléans ne s'est jamais battu contre nous.

« Le duc d'Orléans était à Jemmapes.

« Le duc d'Orléans a porté au feu les couleurs tricolores ; le duc d'Orléans peut seul les porter encore; nous n'en voulons pas d'autres.

« Le duc d'Orléans s'est prononcé ; il accepte la Charte comme nous l'avons toujours voulue et entendue.

« C'est du Peuple Français qu'il tiendra sa couronne. »

Cette proclamation fort habile produisit un grand effet. Le parti républicain s'en irrita ; mais il était encore peu nombreux. La bourgeoisie montra une impression favorable. La masse populaire flottait. On entendait dans les rues des cris divers : « Vive le duc d'Orléans ! — Vive la République ! — Vive Napoléon II ! »

Il y avait péril à laisser se prolonger de telles incertitudes. Dès que les députés furent réunis, le 30 au matin, chez M. Laffitte, plusieurs d'entre eux proposèrent de proclamer la déchéance de Charles X et l'avénement du duc d'Orléans. M. Bérard, qui présidait, s'opposa à ce qu'on prît, avec une semblable précipitation, une résolution de si haute importance, et l'on décida de se transporter, entre onze heures et midi, au lieu ordinaire des séances de la Chambre, au Palais Bourbon.

On avait parlé un peu hardiment au nom du duc d'Orléans : la vérité est qu'on n'avait pas de ses nouvelles ; on savait seulement qu'il avait dit maintes fois que, quoi qu'il arrivât, il ne retournerait point en émigration.

M. Thiers, qui ne connaissait pas le duc d'Orléans, partit, avec quelques mots écrits par M. Laffitte et par le général Sébastiani, pour le château de Neuilly, où la famille d'Orléans était en ce moment établie. Le duc en était parti la veille: craignant d'être arrêté par ordre du roi, il s'était retiré dans sa terre du Raincy.

M. Thiers affirma à la femme et à la sœur du duc qu'il n'y avait de choix pour lui qu'entre la couronne et l'exil. La duchesse d'Orléans, Marie-Amélie, princesse de Naples et tante de la duchesse de Berri, se récria contre l'idée de détrôner Charles X pour se mettre à sa place ; mais la sœur du duc, Mademoiselle d'Orléans (plus tard, Madame Adélaïde), femme énergique et d'esprit politique, approuva M. Thiers, répondit de son frère et lui expédia une note au Raincy pour qu'il se tînt prêt.

Pendant qu'à Paris et à Neuilly on préparait une royauté nouvelle, la vieille dynastie délirait à Saint-Cloud. Le dauphin traitait M. de Mortemart de révolutionnaire. Charles X songeait à revenir sur ses concessions. M. de Polignac se promenait, au point-du-jour, en habit de général, sur la terrasse de Saint-Cloud, en s'écriant : « Ah ! quel malheur qu'on ait brisé mon épée dans mes mains ! Encore un peu de patience et de courage, j'allais établir le gouvernement et la Charte sur une base inébranlable ! »

Le roi céda de nouveau à grand'peine aux remontrances de M. de Vitrolles, revenu de Paris. Il se résigna enfin à donner à M. de Mortemart les signatures indispensables. M. de Mortemart partit et voulut faire ce qui eût pu réussir la veille, aller trouver les députés chez M. Laffitte. Les députés n'y étaient plus. M. Bérard, que rencontra le nouveau ministre, lui dit qu'il était trop tard ; qu'aucune puissance humaine ne pouvait plus faire rentrer Charles X ni les siens dans Paris. Il engagea cependant M. de Mortemart à se rendre à la Chambre des députés.

Si M. de Mortemart eût suivi ce conseil, il aurait eu peut-être encore quelque chance d'être écouté ; mais il manquait de sens politique. Au lieu d'aller au Palais Bourbon, il alla au Luxembourg, à la Chambre des pairs, dont il était membre, et ce fut par intermédiaire qu'il communiqua les nouvelles Ordonnances du roi à la Chambre des députés et à l'Hôtel de ville, c'est-à-dire à La Fayette.

L'envoyé de M. de Mortemart fut devancé au Palais Bourbon par M. Thiers, de retour de Neuilly. Le courant se prononça dans la Chambre. Les députés nommèrent une commission de cinq membres pour aller s'entendre avec la Chambre des pairs.

Il n'était plus douteux que ce serait dans un sens contraire à la branche aînée des Bourbons. Les nouvelles des départements encourageaient la Chambre. Partout les populations se prononçaient en faveur du mouvement. Un gros détachement de Rouennais venait d'arriver avec vingt pièces de canon.

L'envoyé de M. de Mortemart se croisa avec les commissaires que les députés expédiaient au Luxembourg. M. Laffitte, qui présidait au Palais Bourbon, refusa de recevoir les nouvelles Ordonnances par lesquelles Charles X révoquait celles du 25 juillet, convoquait les Chambres pour le 3 août et nommait de nouveaux ministres. Il renvoya le délégué de M. de Mortemart à l'Hôtel de ville, où La Fayette et la Commission municipale ne l'accueillirent pas davantage.

Un moment après, M. Odilon Barrot apportait aux députés une lettre de La Fayette, qui rappelait les droits de la souveraineté nationale et qui réclamait des garanties pour la liberté préalablement au choix d'un nouveau gouvernement.

Une vive agitation régnait à l'Hôtel de Ville. Autour de La Fayette se pressaient des jeunes gens intrépides et passionnés, qui avaient combattu pendant les Trois-Jours à la tête de l'insurrection, et dont les âmes républicaines se révoltaient contre la pensée qu'on allait se hâter de refaire un roi. Le cœur de La Fayette était avec eux ; mais sa raison hésitait : il ne sentait pas la France préparée au grand œuvre du rétablissement de la République. Sommé de prendre la dictature jusqu'à ce que la nation eût nommé une Assemblée nouvelle, il résistait, au risque de compromettre une popularité qui lui était chère ; il s'efforçait tout à la fois de contenir les ardeurs qui bouillonnaient autour de lui, et de les satisfaire dans la mesure du possible en poussant ses collègues de la Chambre au progrès libéral et démocratique.

La lettre de La Fayette et le commentaire énergique qu'en fit Odilon Barrot inquiétèrent la Chambre et contribuèrent à accélérer ses résolutions. M. Laffitte fit rappeler les commissaires qui étaient à la Chambre des pairs. L'un d'eux, le général Sébastiani, annonça que les pairs étaient d'accord avec les commissaires de la Chambre des députés sur l'urgence

de nommer le duc d'Orléans lieutenant-général du royaume.

Les vingt-cinq ou trente pairs assemblés au Luxembourg ne s'étaient pas prononcés aussi nettement que le disait Sébastiani; mais les députés présents accueillirent sur-le-champ cette solution, à l'unanimité moins trois voix. Quarante députés signèrent un appel au duc d'Orléans comme lieutenant-général du royaume. Leur déclaration, rédigée par Benjamin Constant, constatait la nécessité « d'assurer à la France, dans la prochaine session des Chambres, toutes les garanties indispensables pour la pleine et entière exécution de la Charte. »

Ceci indiquait que l'on n'entendait rien ajouter à la Charte ; ni la forme ni le fond de cette pièce timide et pâle ne répondaient à la grandeur de la situation : les membres les plus résolus de l'Assemblée ne l'avaient signée qu'à regret ; elle devait satisfaire encore moins au dehors.

Cet appel fut expédié au duc d'Orléans, qui, sur une lettre pressante de M. Laffitte, arriva dans la nuit au Palais-Royal.

Le duc d'Orléans envoya tout à la fois complimenter La Fayette et chercher le duc de Mortemart. Suivant une relation écrite par le secrétaire de ce dernier ministre de Charles X, le duc d'Orléans aurait déclaré à M. de Mortemart qu'on l'avait amené de force à Paris, mais qu'il se ferait mettre en pièces plutôt que de se laisser placer la couronne sur la tête. Il annonça à M. de Mortemart que les députés l'avaient nommé lieutenant-général du royaume, pour empêcher M. de La Fayette de proclamer la République. Il lui demanda s'il se croyait autorisé, comme ministre du roi, à lui reconnaître ce titre. M. de Mortemart répondit négativement, et, à son tour, demanda au prince s'il répugnerait à transmettre au roi les assurances qu'il venait de lui donner. Le duc d'Orléans écrivit alors un billet qui aurait été conçu en ces termes : « ..... Si, dans cet affreux désordre, il arrivait qu'on m'imposât par la violence un titre auquel je n'ai jamais aspiré, que Votre Majesté soit bien persuadée que je ne recevrai toute espèce de pouvoir que temporairement et dans le seul intérêt de notre maison : j'en prends ici l'engagement formel envers Votre Majesté. »

Le duc de Mortemart, chose singulière, ne se hâta point

d'expédier à Charles X cette lettre si importante : quelques heures après, les évènements ayant marché, le duc d'Orléans la lui fit redemander, et il la rendit. Comme on ne possède point l'original de cette pièce, les termes en ont été contestés.

Quels étaient les sentiments et les intentions véritables du duc d'Orléans ? — C'est le moment de faire quelques observations sur sa conduite et son caractère. — Méritait-il tous les reproches que lui ont adressés plus tard les royalistes ? Pendant la Restauration, conspirait-il ? « trahissait-il » ? — Nous n'en croyons rien, surtout dans les dernières années ; mais il prévoyait : — Si ses cousins de la branche aînée se comportaient de façon à durer, tant mieux pour eux ; il ne les en empêchait pas. — S'ils se perdaient, il n'en serait point cause ; mais il faisait ce qu'il fallait pour être prêt à en profiter. En attendant, il tirait d'eux tout ce qu'il pouvait en honneurs et surtout en richesses.

Ce n'était point magnanime, assurément ; mais il n'y avait pas là ces noires trames qu'on lui a imputées : il ne creusait point l'abîme où couraient ses cousins ; il allait parfois même jusqu'à leur donner quelques bons avis pour les arrêter sur la route ; on ne l'écoutait point, et il n'insistait pas : cela suffisait pour mettre en repos sa conscience.

Il avait donc prévu et plus ou moins souhaité l'évènement. Maintenant que l'évènement se présentait dans sa grandeur redoutable, il en avait peur ; ses hésitations n'étaient pas feintes ; il avait le courage militaire, non le courage d'esprit, et l'expérience des révolutions avait fort ajouté à sa circonspection naturelle.

Quelles que fussent encore les anxiétés du duc d'Orléans, et quoi qu'il eût pu dire à M. de Mortemart ou écrire à Charles X, le fait seul de sa présence à Paris décidait la question ; il était maintenant inévitable qu'il allât jusqu'au bout.

Le duc d'Orléans était au Palais-Royal, et Charles X n'était plus à Saint-Cloud. Le désarroi y avait été croissant durant toute la journée du 30 ; les désertions se multipliaient parmi les troupes revenues de Paris ; Marmont essaya de calmer et de raffermir le soldat par un ordre du jour où il annonçait que, les Ordonnances étant retirées, il ne s'agissait plus de combattre, mais seulement de protéger le roi et sa famille. Pendant

ce temps, le dauphin, s'obstinant dans ses idées de résistance, faisait rédiger, de son côté, une proclamation où il exhortait les soldats à « continuer avec vigueur la lutte qu'ils avaient commencée. » L'ordre du jour de Marmont mit le dauphin dans une telle fureur, qu'il se jeta sur ce maréchal en l'appelant « misérable traître », et se coupa les doigts en lui arrachant son épée. Cette triste et absurde scène ne laissait pas même aux princes vaincus la dignité du malheur.

Dans la nuit, le bruit se répandit qu'une bande d'insurgés marchait sur Saint-Cloud ; la duchesse de Berri, tremblant pour ses enfants, fit réveiller le roi et le supplia de partir pour Versailles. On trouva le drapeau tricolore à Versailles et la garde nationale maîtresse de la ville. Le roi gagna Trianon. Le dauphin s'était entêté à rester à Saint-Cloud avec le gros des troupes. Il essaya, le 31 au matin, un retour offensif vers le pont de Sèvres : il ne put décider l'infanterie française de la garde à franchir le pont ; un bataillon suisse, entouré dans Sèvres par la population armée, mit bas les armes ; un détachement d'artillerie passa aux Parisiens. Le dauphin, avec ce qu'il avait encore autour de lui, se replia sur Trianon, d'où la famille royale alla gagner Rambouillet.

A Paris, le 31 juillet au matin, plusieurs des principaux journaux se prononcèrent en faveur du duc d'Orléans. « La République, disait le *Globe*, n'a qu'un défaut, c'est de n'être pas jugée possible en France. Peut-être, un jour, le deviendra-t-elle ; peut-être est-elle le gouvernement définitif vers lequel tendent les nations ; mais son siècle n'est pas venu. — La République, qui a tant d'attrait pour les cœurs généreux, écrivait de son côté le *National*, nous a mal réussi, il y a trente ans..... Il nous faut cette République déguisée sous une monarchie, au moyen du gouvernement représentatif. »

A huit heures du matin, les commissaires envoyés par la Chambre des députés se présentèrent au Palais-Royal et firent comprendre au duc d'Orléans qu'il fallait se décider sur-le-champ. Le duc rédigea, avec l'aide du général Sébastiani et de M. Dupin, une proclamation où il annonçait aux habitants de Paris qu'il venait partager leurs dangers et faire tous ses efforts

pour les préserver de la guerre civile et de l'anarchie ; il avait repris, disait-il, avec les Parisiens, les glorieuses couleurs qu'il avait longtemps portées ; les Chambres allaient se réunir, et la Charte serait désormais une vérité.

Cette proclamation, très bien accueillie à la Chambre des députés, ne le fut pas de même à l'Hôtel de ville, resté le quartier général des combattants de Juillet. Tous les hommes d'opinions démocratiques, même ceux qui n'allaient pas jusqu'à la République, s'irritèrent de voir qu'on prétendait se renfermer dans la Charte. Les échos de la place de l'Hôtel de ville retentirent jusqu'au Palais Bourbon. Les députés sentirent qu'il fallait aller plus loin que n'avait fait le duc d'Orléans et signèrent, au nombre de quatre-vingt-onze, une adresse aux Français, où ils déclaraient qu'il n'y avait « plus de crainte pour les droits acquis, plus de barrière entre nous et les droits qui nous manquent encore. — Le duc d'Orléans, ajoutaient-ils, est dévoué à la cause nationale et constitutionnelle : il respectera nos droits ; car il tiendra de nous les siens. »

Et ils annonçaient le rétablissement de la garde nationale, l'intervention des citoyens dans le choix des officiers de cette garde et dans les administrations municipales et départementales, le jury pour les délits de presse, la responsabilité des ministres et de leurs agents, etc... « Nous donnerons, disaient-ils, à nos institutions, de concert avec le chef de l'État, les développements dont elles ont besoin. »

Les députés et le duc d'Orléans prirent simultanément une résolution habile et nécessaire ; c'était de se transporter ensemble à l'Hôtel de ville, pour s'y faire accepter de la force populaire qui avait là son centre et faire tomber ainsi tout obstacle.

Ils étaient assurés d'être bien reçus par La Fayette. Son petit-fils par alliance, M. de Rémusat, lui avait, le matin, posé nettement la question. — « Voulez-vous être président de la République ? — Non certainement ! — Alors vous devez nous aider à mettre le duc d'Orléans sur le trône. »

La Fayette, non sans regret, avait consenti, à condition qu'on élargirait les libertés publiques.

Les députés se rendirent en corps au Palais-Royal : le duc

d'Orléans adhéra à leur manifeste, et le cortège se mit en route pour l'Hôtel de ville. Il n'avait rien d'imposant. Un tambour ouvrait la marche, puis quatre huissiers de la Chambre. Le duc d'Orléans, à cheval avec quelques officiers de la garde nationale, était suivi des députés à pied. Le prince avançait lentement, à travers les restes de barricades, prodiguant les poignées de main à la foule. Aux environs du Palais-Royal, la population se montra sympathique ; mais, à mesure qu'on approchait de l'Hôtel de ville, les cris de « Vive la liberté ! » dominaient ceux de : « Vive le duc d'Orléans ! » et, sur la place de Grève, éclata le cri : « Plus de Bourbons ! »

Le prince monta le perron de l'Hôtel de ville avec grande anxiété ; il commença de se rassurer à la vue de La Fayette et de la commission municipale, qui venaient le recevoir. La jeunesse républicaine qui encombrait l'escalier et les appartements paraissait froide et défiante. — « Vous voyez, dit le prince, un ancien garde national de 89, qui vient rendre visite à son ancien général. » Il entra dans la grand'salle. Un député donna lecture de la déclaration de la Chambre. Le duc d'Orléans renouvela son acceptation. Un officier qui avait joué un certain rôle dans la journée du 29, appelé Dubourg, dit au prince : « Vous venez de prendre de grands engagements : si vous y manquiez, nous saurions vous les faire tenir ! » — « Monsieur ! répondit le prince avec émotion, sachez que je suis un honnête homme à qui l'on n'a jamais eu besoin de rappeler ses engagements. »

La Fayette mit un drapeau tricolore dans la main du duc d'Orléans et le poussa à la fenêtre. Le duc agita le drapeau et embrassa La Fayette. La foule entassée sur la place, jusque-là hésitante ou mal disposée, fut entraînée et acclama. Le nouveau gouvernement était fondé.

La jeunesse qui entourait La Fayette demeurait inquiète et mécontente. Elle reprocha au général de s'être livré trop vite, de n'avoir pas exigé des garanties suffisantes. La Fayette s'entendit avec les chefs de groupes sur les améliorations à introduire dans la Charte et alla, le lendemain matin, rendre au duc d'Orléans sa visite. « Vous savez, lui dit-il, que je suis républicain et que je regarde la Constitution des États-Unis comme la

plus parfaite qui ait existé. — Je pense comme vous, répondit le duc ; mais croyez-vous, dans la situation de la France et dans l'opinion générale, qu'il nous convienne de l'adopter? — Non, répliqua La Fayette ; ce qu'il faut aujourd'hui au peuple français, c'est un trône populaire entouré d'institutions républicaines. — C'est bien ainsi que je l'entends ! » reprit le duc.

La Fayette, alors, communiqua au duc les modifications importantes que ses amis et lui jugeaient nécessaires pour rendre la Charte plus libérale et plus démocratique. Le duc répondit qu'il les trouvait justes et raisonnables, mais que c'était à la Chambre des députés, et non à lui d'opérer ces changements.

La Fayette en convint et le projet de garanties fut remis au député Bérard, qui s'occupait d'un travail sur la révision de la Charte.

Devant l'impatience que manifestait l'opinion publique de terminer la crise, non seulement La Fayette, mais ses jeunes et ardents amis se sentaient contraints de renoncer à réclamer la convocation des assemblées primaires et d'une Constituante, comme l'eût exigé la rigueur des principes.

Les journaux du 1er août se prononcèrent presque tous pour la royauté du duc d'Orléans. *La Tribune* seule, le journal d'Armand Marrast, protesta au nom de la République.

Ce jour-là, le futur roi se donna tout à la fois un ministère incomplet, où figuraient M. Dupont (de l'Eure), le général Gérard, M. Guizot et le baron Louis, et un conseil intime, formé de MM. Casimir Périer, Dupin, Laffitte, Sébastiani, de Broglie. Les Chambres furent convoquées au 3 août.

Les nouvelles des départements ne laissaient aucun doute sur l'impossibilité où serait l'ancienne dynastie de trouver un point d'appui quelconque en France. Les grandes villes n'avaient pas attendu la victoire des Parisiens pour imiter Paris ; sauf un court engagement à Nantes entre la population et la troupe, la cause de Charles X n'avait été défendue nulle part. La majeure partie des campagnes n'était pas moins que les villes hostile au drapeau blanc et aux Bourbons. Jamais Révolution n'avait montré un élan aussi irrésistible ni rencontré un assentiment aussi général.

Du côté de l'étranger, les premiers indices étaient beaucoup

meilleurs qu'on n'eût pu l'espérer. Les ambassadeurs des grandes puissances, fort mécontents de Charles X et de Polignac, étaient restés à Paris et avaient refusé d'aller rejoindre le roi à Rambouillet. L'ambassadeur de Russie, Pozzo di Borgo, avait eu une entrevue avec la sœur du duc d'Orléans et exprimait les sentiments les plus favorables à ce prince.

Dans la soirée du 1er août, le duc d'Orléans reçut une dépêche de Charles X, qui lui conférait la lieutenance générale du royaume. Le malheureux roi, en ratifiant ainsi indirectement ce qu'avait décidé la Chambre, faisait une impuissante tentative pour arrêter le cours des événements.

Le duc répondit par des protestations vaguement affectueuses. Charles X fit un pas de plus. Il écrivit au duc d'Orléans qu'il abdiquait en faveur de son petit-fils le duc de Bordeaux et que le dauphin renonçait à ses droits au profit de cet enfant. Il invitait le lieutenant général du royaume à faire proclamer le petit prince sous le nom de Henri V.

L'envoyé de Charles X se croisa avec des commissaires que le duc d'Orléans expédiait à Rambouillet : c'étaient le maréchal Maison, les députés Schonen et Jacqueminot, et M. Odilon Barrot. Le duc leur avait dit que Charles X, menacé par les populations, désirait une sauvegarde pour quitter la France. Il n'en était rien, et le vrai but de l'envoi des commissaires était de décider la famille royale à s'éloigner. Charles X ne voulut pas les recevoir. Il déclara qu'il n'avait pas besoin de sauvegarde et qu'il attendait, entouré d'une armée fidèle, la réponse aux communications qu'il avait faites. Divers corps de troupes l'avaient rejoint, et, quoique des régiments entiers l'eussent abandonné ou se fussent débandés, il avait autour de lui huit à dix mille hommes et une quarantaine de pièces de canon.

Les commissaires revinrent au Palais-Royal le 3 août, de grand matin, et firent réveiller le duc d'Orléans. M. Odilon Barrot lui dit qu'il était évident que Charles X cherchait à gagner du temps ; que cette situation était périlleuse, et qu'il fallait la faire cesser.

« Oui ! répondit vivement le duc d'Orléans : il faut qu'il parte ! il faut faire une démonstration armée sur Rambouillet !

Prévenez le général La Fayette ; que chaque légion de la garde nationale fournisse cinq cents hommes ! Messieurs les commissaires, vous précéderez cette colonne, et, cette fois peut-être, vous serez accueillis. »

Au bruit des tambours battant le rappel, à la nouvelle que Charles X prétendait recommencer la lutte, ce ne furent pas seulement six mille gardes nationaux, mais quinze ou vingt mille hommes de tout âge, de toute profession, porteurs des costumes et des armes les plus disparates, à pied, à cheval, ou entassés dans des voitures de toutes espèces, qui se précipitèrent en tumulte sur la route de Rambouillet. Cette foule étrange riait et chantait ; la marche du 3 août sur Rambouillet fut plus gaie et moins farouche que n'avait été la marche fameuse du 5 octobre sur Versailles.

L'expédition semblait téméraire ; car il eût suffi d'un petit corps de troupes solides et résolues pour disperser en plaine cette masse d'hommes braves individuellement, mais sans ordre et sans discipline.

Ces troupes résolues, Charles X ne les avait pas ; les siennes fondaient par la désertion. Les officiers supérieurs de huit régiments de la garde, y compris les Suisses, avaient déjà préparé leur soumission au Gouvernement provisoire. La troupe ne voulait pas faire la guerre civile pour une cause perdue. Charles X ne pouvait plus guère compter que sur ses gardes du corps.

La cohue venant de Paris était d'ailleurs suivie par les 6,000 gardes nationaux parisiens et par 2,000 Rouennais, qui présentaient une certaine consistance et qui étaient munis d'artillerie. De nouveaux flots de Parisiens fussent arrivés le lendemain, et les campagnes s'armaient de toutes parts.

On fit faire halte à la masse armée à quelque distance de Rambouillet, et les commissaires se présentèrent de nouveau devant le roi vaincu. M. Barrot conjura Charles X d'épargner à la France un affreux conflit, désormais sans objet, puisque lui et son fils avaient abdiqué.

« J'ai abdiqué, dit l'ex-roi, mais au profit de mon petit-fils, et nous défendrons ses droits jusqu'à la dernière goutte de notre sang.

— Quel que soit l'avenir que Dieu réserve à votre petit-fils, répliqua M. Barrot, dans l'intérêt même de cet avenir, qu'il ne soit pas souillé du sang qui va couler !

— Eh bien ! dit avec émotion le vieux roi, que faut-il faire ?

— Sire, vous avez commencé le sacrifice ; il faut le consommer ! il n'y a pas un instant à perdre. »

Charles X céda. Il consentit à quitter la France avec sa famille.

« Mon prince, écrivit M. Barrot au duc d'Orléans, vous n'avez plus désormais de compétiteur pour le trône. Le seul héritier que vous puissiez avoir, c'est la République ! »

Le soir même du 3 août, Charles X et sa famille prirent la route de l'exil. Ils se dirigèrent sur Cherbourg, escortés par les commissaires du nouveau gouvernement, mais conservant encore autour d'eux les quatre compagnies des gardes du corps, les gendarmes d'élite et deux pièces de canon. Jamais révolution victorieuse n'avait reconduit ainsi à la frontière, avec une escorte d'honneur, une race royale descendue du trône. Il semblait que la France, en se séparant pour toujours, avec ces égards et cette dignité, de la vieille dynastie qui avait régné si longtemps sur nos pères, voulût effacer les souvenirs sanglants du 21 janvier.

Dans la même journée où le roi déchu reprit le chemin de l'Angleterre et de l'émigration, le lieutenant général du royaume avait ouvert la session des deux Chambres, après avoir conféré à La Fayette le commandement général des gardes nationales de France. Environ 240 députés et 60 pairs étaient présents.

Dans un discours très mesuré, très calculé, le duc d'Orléans s'efforça de satisfaire aux exigences diverses et opposées de sa situation. Pour les Parisiens, il vanta le courage héroïque avec lequel Paris avait résisté à une déplorable violation de la Charte et des lois. — Pour la branche aînée, il déplora des infortunes qu'il aurait, dit-il, voulu prévenir. — Pour les puissances étrangères, il déclara que la France, qui allait être heureuse et libre, était uniquement occupée de sa prospérité intérieure et chérissait la paix aussi bien que les libertés.

Et il annonça l'abdication de Charles X et du dauphin, sans rien dire du duc de Bordeaux.

Ce discours, trop habile, fut bien accueilli par l'Assemblée, mais jeta du froid dans la partie la plus vive de la population.

L'élévation du duc d'Orléans à la royauté n'était plus toutefois douteuse pour personne ; mais il se produisait de grandes diversités d'opinions entre les hommes politiques qui acceptaient cette solution. Les uns voulaient conserver purement et simplement la Charte, en y ajoutant seulement les lois promises par la déclaration de la Chambre des députés. Les autres réclamaient une Charte entièrement nouvelle, qu'on pût soumettre à l'acceptation des assemblées primaires. Enfin, une opinion intermédiaire admettait la conservation de la Charte, mais à condition qu'elle fût considérablement modifiée.

Ces graves questions furent vivement débattues, le 3 août au soir, chez M. Laffitte, par un certain nombre de députés. L'opinion intermédiaire l'emporta. M. Bérard se chargea de rédiger un projet sur les conditions constitutionnelles auxquelles on élirait la dynastie d'Orléans. Les conditions qu'il ajouta aux lois déjà promises étaient : l'égalité de tous les cultes devant la loi ; la suppression des troupes étrangères (Suisses) ; l'initiative des lois attribuée aux deux Chambres comme au roi ; la suppression du double vote électoral ; la réduction des conditions électorales d'âge et de cens ; la reconstitution totale de la pairie.

Le projet fut présenté au lieutenant général du royaume et au ministère par le ministre de la justice Dupont (de l'Eure). Le duc d'Orléans parut l'approuver ; mais, sous prétexte d'étendre encore la part des libertés publiques et de donner au projet la forme d'un acte constitutionnel, il chargea MM. Guizot et de Broglie de remanier le travail de M. Bérard.

La vérité est que la majorité des ministres voulait maintenir l'hérédité de la pairie, et que le duc d'Orléans, qui avait des doutes sur ce point, jugeait quant au reste le projet Bérard trop démocratique. M. Guizot ne rendit à M. Bérard le travail remanié que le 6 août. M. Bérard trouva son œuvre fort changée. MM. Guizot et de Broglie avaient cherché à éluder la proclamation de la souveraineté nationale. Ils faisaient débuter le projet

par la déclaration que, « vu l'abdication du roi Charles X et du dauphin et le départ de tous les membres de la branche aînée de la maison royale, le trône était vacant, et qu'il était indispensablement besoin d'y pourvoir; que l'intérêt universel et pressant du peuple français appelait au trône le duc d'Orléans. »

Le but de cette singulière rédaction était de faire du duc d'Orléans non pas l'élu de la nation, mais le successeur quasi légitime de la branche aînée, parce que l'héritier qu'on ne nommait pas, c'est-à-dire le petit duc de Bordeaux, était emmené hors de France par son grand-père.

Cela n'était pas sérieux. Dès qu'on élevait le duc d'Orléans à la royauté, du vivant du duc de Bordeaux, on faisait acte de souveraineté nationale, et l'on rompait avec la légitimité.

M. Bérard n'accepta ni cette équivoque des doctrinaires ni les autres changements qui avaient dénaturé son travail, et, le lendemain 7 août, au matin, il présenta son projet à la Chambre. Il déclarait la vacance du trône et la nécessité d'y pourvoir, sans parler des abdications ni du départ de la famille royale. La proposition fut renvoyée à une commission, et la Chambre s'ajourna à huit heures du soir.

M. Bérard, cependant, avait faibli sur un point : il ne parlait plus de la pairie. Or, depuis que le maintien de la royauté ne paraissait plus être en question, c'était sur l'abolition de l'hérédité de la pairie que se portait la préoccupation publique. Là-dessus, l'opinion du pays était inflexible; républicaine sans se l'avouer, elle voulait le nom et n'acceptait pas les conditions de la monarchie.

Des bandes irritées de jeunes gens se portaient vers la Chambre avec des clameurs menaçantes, et d'autres signaient, sur la place de l'Odéon, une adresse où ils signifiaient à la Chambre qu'ils ne lui reconnaissaient pas le pouvoir constituant.

Le duc d'Orléans, fort inquiet, était disposé à sacrifier l'hérédité de la pairie; mais les théoriciens de l'école anglaise, qui avaient la majorité dans la commission, s'obstinaient. Le soir, à la réouverture de la Chambre, la situation devint critique. Les jeunes gens ameutés entouraient le Palais Bourbon. Leurs cris jetèrent la panique dans l'Assemblée. Il fallut que La Fayette

intervînt en personne pour obtenir qu'ils se retirassent; mais ils menaçaient de revenir le lendemain, si l'hérédité n'était abolie, et il était à prévoir que le mouvement irait croissant.

M. Dupin présenta à la Chambre le rapport de la commission sur le projet Bérard.

« La nécessité de proclamer la vacance du trône, dit-il, a été reconnue à l'unanimité ; mais votre commission a pensé qu'il ne suffisait pas de la constater comme un fait, et qu'il fallait aussi la déclarer comme un droit résultant de la violation de la Charte et de la légitime résistance du peuple. Le préambule de la Charte est supprimé, parce qu'il blesse la souveraineté nationale, en paraissant octroyer aux Français les droits qui leur appartiennent essentiellement. »

C'était net.

Le bon sens un peu étroit, mais ferme et clair, de M. Dupin, n'admettait pas les subtilités des doctrinaires.

« Ici, ajoutait M. Dupin, la loi constitutionnelle n'est pas un octroi du pouvoir. C'est tout le contraire : c'est une nation en pleine possession de ses droits qui dit au prince auquel il s'agit de décerner la couronne : — « A ces conditions écrites dans la « loi, voulez-vous régner sur nous ? »

Un des changements proposés par la commission dans la proposition Bérard n'était point heureux. La commission admettait qu'il n'y aurait plus de religion d'État ; mais elle déclarait que la religion catholique était celle de la majorité des Français. Les lois, et surtout les lois constitutionnelles, doivent énoncer des prescriptions et non des faits. Il était impossible que l'énonciation d'un tel fait n'eût pas des conséquences graves et ne tendît à rendre à la religion ainsi qualifiée quelque chose du privilège qu'on lui ôtait. On acceptait en quelque sorte pour la religion l'équivoque dont on n'avait pas voulu pour la royauté.

Le rapport réservait la question de l'organisation de la pairie.

La discussion fut renvoyée au lendemain matin.

M. Guizot et la majorité des ministres persistaient à vouloir faire voter l'hérédité de la pairie, au risque d'un conflit. MM. Guizot et de Broglie demandèrent au duc d'Orléans : « — Si une émeute avait lieu, le lieutenant général serait-il résolu à la dis-

persion par la force? — Non, » répondit le prince, mieux inspiré alors qu'il ne le fût, dix-huit ans après, lorsqu'il se retrouva dans des circonstances analogues vis-à-vis du même M. Guizot.

Les ministres se résignèrent à réserver la question de la pairie héréditaire pour la session suivante. La question réservée était une question perdue. Il était évident que le courant de l'opinion serait irrésistible.

La séance du 7 août fut solennelle. Quelques députés de la droite protestèrent contre la déclaration de la vacance du trône, et l'on n'entendit pas sans émotion M. Hyde de Neuville, un des membres du ministère congédié pour faire place à M. de Polignac, déclarer qu'il ne pouvait abandonner dans le malheur « cette royale famille que des amis insensés venaient de précipiter dans l'abîme. » M. de Martignac défendit le caractère de Charles X, tout en reconnaissant que Paris avait été héroïque et que les Ordonnances étaient infâmes.

La vacance du trône « en fait et en droit » fut votée par une énorme majorité.

MM. Salverte et Benjamin Constant combattirent en vain l'énonciation de « la religion de la majorité ». Il y eut toutefois un progrès accompli dans les questions religieuses. La Charte disait que les ministres des cultes chrétiens recevaient *seuls* des traitements de l'État. On effaça le mot *seuls*, ce qui permettait de salarier les cultes divers. C'était un fait nouveau et considérable.

On décréta que la censure ne pourrait jamais être rétablie : que le jury connaîtrait des délits de presse et des délits politiques ; que l'âge de l'éligibilité pour les députés serait abaissé de 40 ans à 30 ; que la fixation du cens électoral et du cens d'éligibilité serait renvoyée à des lois spéciales, et non plus déterminée immuablement par la Charte. On entr'ouvrait ainsi la porte à la démocratie et l'on s'assurait un moyen de prévenir ou du moins d'atténuer les crises politiques, si l'on savait en user.

Il fut déclaré que la Charte et tous les droits qu'elle consacrait étaient confiés au patriotisme et au courage des gardes nationales et de tous les citoyens français.

Quant à la pairie, on annula les nominations de pairs faites par Charles X lors de la fameuse « Journée » du ministère Villèle, et l'on renvoya l'article sur l'hérédité à la session de 1831.

Contrairement à ce qu'avait fait la Restauration lorsqu'elle avait remplacé l'Empire, la majorité de la Chambre repoussa la proposition d'imposer une nouvelle investiture aux magistrats. Renverser une royauté et laisser subsister intégralement la magistrature instituée par et pour cette royauté, n'était pas une conduite bien logique. On avait compté que les magistrats les plus compromis en 1815 et depuis se retireraient volontairement; il n'en fut rien, et la considération de la justice en souffrit fort.

La Chambre écarta également la proposition de convoquer les collèges électoraux pour nommer une nouvelle Chambre et celle de soumettre la nouvelle Charte à l'acceptation du peuple. Dans la situation où se trouvait la France, l'acceptation n'eût pas été douteuse. Elle aurait eu le caractère de sincérité et de liberté que ne saurait avoir la ratification d'un coup d'État victorieux. Dans la hâte qu'on avait d'en finir, on ne vit pas qu'en se passant de la ratification populaire, on se privait d'une grande force, et que le vote de 219 députés, sans mandat pour une telle œuvre, ne donnait pas à la Charte de 1830 une base bien solide.

Il y eut 33 voix contre ces 219, et une abstention, celle de M. de Cormenin, qui se déclara sans pouvoirs et donna sa démission.

La Chambre alla en corps porter sa résolution au duc d'Orléans. Il répondit qu'il la regardait comme l'expression de la volonté nationale ; que ses souvenirs lui avaient toujours fait désirer de ne jamais monter sur le trône, mais qu'il sentait ce que lui prescrivait l'amour qu'il avait pour son pays, et qu'il le ferait.

Paris fut illuminé le soir et la population se montra satisfaite.

La Chambre des députés n'avait communiqué sa résolution à la Chambre des pairs qu'après sa visite au duc d'Orléans, c'est-à-dire lorsque tout, en réalité, était réglé. Humiliée, mais sentant son impuissance, la Chambre des pairs adhéra par

89 voix contre 10 et 14 abstentions. Il n'y eut d'incident remarquable qu'un discours de M. de Châteaubriand, le plus éloquent qu'il ait jamais prononcé : il y réclama, avec des accents pathétiques, en faveur de l'enfant innocent qu'on punissait des fautes de ses pères; mais, en même temps, il écrasa de son indignation vindicative les funestes conseillers de Charles X. Personne, du reste, n'a glorifié l'insurrection parisienne de Juillet comme l'a fait ce grand écrivain royaliste. « Un siècle, dit-il, n'aurait pas autant mûri les destinées d'un peuple que les trois derniers soleils qui viennent de briller sur la France. »

Il s'agissait maintenant de savoir sous quel nom régnerait le duc d'Orléans. Les doctrinaires, persistant à rattacher le plus possible la nouvelle monarchie à l'ancienne, voulaient que le roi élu s'appelât Philippe VII. La Fayette s'y opposa fortement, et, avec lui, M. Dupin, qui avait déclaré que le duc d'Orléans avait été choisi, « non *parceque* Bourbon, mais *quoique* Bourbon. » Comme pour la pairie, les doctrinaires dûrent céder. On appela le nouveau roi Louis-Philippe Ier.

Le 9 août, dans l'après-midi, le duc d'Orléans se transporta au palais de la Chambre des députés, où se trouvaient réunies les deux Chambres. Les présidents des deux Chambres, Casimir Périer et Pasquier, lurent, le premier, la déclaration des députés, du 7 août, le second, l'adhésion de la pairie. Le duc d'Orléans accepta les engagements que contenait cette déclaration et le titre de roi des Français qu'elle lui conférait. On avait substitué ce titre à celui de roi de France, pour bien marquer qu'il s'agissait d'un chef élu de la nation, et non plus d'un possesseur héréditaire du sol de la France.

Le roi Louis-Philippe se découvrit et jura d'observer fidèlement la nouvelle Charte constitutionnelle, et de ne gouverner que par les lois et selon les lois.

C'était la seconde fois qu'un roi prêtait serment à la nation : la première avait été en 1791.

Les cris de : Vive le roi! éclatèrent sur les bancs des deux Chambres et dans les tribunes. Quatre maréchaux de France, Macdonald, Oudinot, Mortier et Molitor, présentèrent au nouveau roi la couronne, le sceptre, le glaive et la main de Justice.

Louis-Philippe monta au trône. « Je sens profondément, dit-il, toute l'étendue des devoirs que m'impose le grand acte que je viens de consommer ; j'ai la conscience que je les remplirai....... Les sages modifications que nous venons de faire à la Charte garantissent la sécurité de l'avenir, et la France, je l'espère, sera heureuse au dedans, respectée au dehors, et la paix de l'Europe de plus en plus affermie. »

Les pairs et les députés, le surlendemain, prêtèrent serment, à leur tour, au roi, à la Charte et aux lois du royaume. A la Chambre des députés, M. Berryer et M. de Martignac, et, à la Chambre des pairs, le duc de Mortemart, le dernier ministre de Charles X, se résignèrent, avec une partie de l'ancienne droite, à accepter le nouveau régime, en vue, dirent-ils, du salut de la France.

Le roi déchu ne quitta la France que plusieurs jours après la proclamation du successeur que lui avait donné la Chambre. Charles X avait prolongé son triste voyage, comme s'il eût attendu jusqu'à la dernière heure quelque impossible retour de fortune. Celui des commissaires du nouveau gouvernement qui remplit dans ces circonstances si délicates le rôle le plus actif, M. Odilon Barrot, s'employa chaleureusement à écarter des royaux exilés tout ce qui eût pu aggraver leur malheur et s'efforça d'obtenir qu'on ne les contraignît pas à précipiter leur départ. Ce fut seulement le 16 août que Charles X et sa famille s'embarquèrent à Cherbourg sur un navire américain. On n'avait pas voulu imposer au roi déchu l'humiliation de naviguer sous le pavillon de la Révolution victorieuse : on fit seulement convoyer par des bâtiments de guerre français deux navires américains qui emportaient la famille royale et sa suite, et on les conduisit à Portsmouth. On avait l'assurance que l'Angleterre reconnaîtrait notre nouveau gouvernement et ne recevrait Charles X et les siens que comme particuliers et non comme maison royale.

Les dernières paroles de Charles X au commandant de l'escorte navale, le célèbre marin Dumont-d'Urville, méritent qu'on en tienne compte à sa mémoire. « Mon petit-fils, dit-il, ne reviendra jamais en France par l'aide des baïonnettes étrangè-

res : il sera rappelé par les Français eux-mêmes, ou bien il restera dans l'exil. »

La solution donnée à la Révolution de Juillet, l'établissement d'une royauté élective, a été blâmé dans deux sens opposés. Les légitimistes ont demandé pourquoi l'on n'avait pas accepté l'abdication de Charles X et de son fils en faveur d'un enfant qui n'était pas responsable des Ordonnances? — Cet enfant représentait la royauté traditionnelle, ou de droit divin, qui s'attribue un pouvoir supérieur à la volonté nationale. Avec le roi Henri V, le conflit de Juillet eût recommencé tôt ou tard.

Les républicains, de leur côté, se sont plaint qu'en reconnaissant la souveraineté nationale, on ne l'ait point alors véritablement réalisée et qu'on ait conservé une institution incompatible avec le plein exercice du droit populaire ; la royauté héréditaire. — On doit reconnaître qu'étant donnés les conditions de notre histoire depuis 89 et l'état social de la France, si différent de celui de l'Angleterre, dès que la souveraineté nationale était rétablie, la République devait finir par l'être à son tour. En 1830, toutefois, la question n'était pas de savoir si la République était le dernier mot de la Révolution française, mais si le temps était venu de prononcer irrévocablement ce dernier mot.

La France n'y était point préparée. Les souvenirs tragiques de la Terreur oppressaient les imaginations et se confondaient encore chez la plupart avec l'idée de République; un courant irrésistible portait la bourgeoisie libérale à l'imitation de la Révolution anglaise de 1688 et à l'essai d'une royauté élue. Quant aux masses populaires, elles avaient au plus haut degré le sentiment national, qui leur avait fait relever avec passion le drapeau tricolore ; mais elles avaient peu le sentiment des droits politiques et ne réclamaient pas le vote universel, inséparable, dans le monde moderne, de l'idée républicaine.

Le régime établi le 9 août 1830 a donc eu sa raison d'être dans notre histoire ; mais il ne pouvait être qu'une transition, et le reproche qu'il y a lieu de faire à ses auteurs, c'est de n'avoir pas introduit dans la Charte le moyen d'opérer pacifiquement

cette transition, la faculté pour la nation de réviser ses lois constitutionnelles, faculté inaliénable et inséparable du principe de la souveraineté nationale.

CHAPITRE XI

MONARCHIE CONSTITUTIONNELLE DE JUILLET. — LOUIS-PHILIPPE. MOUVEMENT ET RÉSISTANCE. MINISTÈRE LAFFITTE. PROCÈS DES MINISTRES. RÉVOLUTION DE BELGIQUE. INSURRECTION DE POLOGNE. AFFAIRES D'ITALIE. PAIX OU GUERRE. MINISTÈRE CASIMIR PÉRIER.

(9 Août 1830-13 Mars 1831.)

Nous avons déjà dit quelque chose du caractère de l'homme que la tempête de Juillet avait en quelque sorte jeté sur le trône. Placé qu'il était entre le passé et l'avenir, entre l'ancienne monarchie écroulée sans retour et la république pressentie et ajournée, sa position était complexe et son esprit contradictoire. Il était à la fois prince dans le fond et bourgeois dans la forme, révolutionnaire par ses souvenirs et réactionnaire, ou tout au moins stationnaire, par la peur que lui inspiraient ces souvenirs mêmes, aussi bien que par ses traditions de race royale. « Roi citoyen », se promenant dans Paris en chapeau rond et avec un parapluie, non seulement par calcul, mais par goût, il était en même temps le descendant de Louis XIV, ressemblant par les traits, sinon par l'expression, à son trisaïeul, et rêvant déjà de restaurer Versailles. (Issu du frère de Louis XIV par les mâles, il descendait du Grand Roi et de madame de Montespan par les femmes.) Il avait gardé du voltairianisme les sentiments d'humanité et le scepticisme religieux, mais plus rien de ce grand souffle du dix-huitième siècle qui avait un moment animé sa jeunesse et qui inspira la vie entière de La Fayette. Un des hommes qui avaient le plus fait pour élever Louis-Philippe à la royauté, M. Thiers, avait défini la monarchie

constitutionnelle en quelques mots : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Le nouveau roi n'accepta jamais cette maxime et aspira, dès le premier jour, à gouverner en toutes choses, moins par théorie monarchique que par passion pour les affaires, grandes ou petites, et surtout par conviction de la supériorité qu'il s'imaginait avoir sur ses ministres, même lorsqu'il eut devant lui un Casimir Périer ou un Thiers. Comme c'était de lui et de sa dynastie qu'il s'agissait, il ne se fiait à qui que ce fût pour ce qu'il appelait « ses affaires », ne croyant pas que personne pût les mener aussi bien que lui.

Il ne pouvait cependant gouverner d'autorité comme avait fait Napoléon et comme avait voulu faire Charles X. Il fallait donc qu'il gouvernât par adresse et par artifice, non en imposant et en ordonnant, mais en séduisant et en divisant autour de lui, en subalternisant les ministres et en gagnant les majorités parlementaires par intérêts de groupes et d'individus.

Une telle politique était incompatible avec la sincérité envers les personnes et envers les choses : incapable de violer les lois, Louis-Philippe usa tout ce qu'il avait d'habileté à rétrécir la légalité et à énerver les institutions libres.

Ces dangereuses tendances ne se manifestèrent que peu à peu ; les commencements du règne furent prudents et modestes. Louis-Philippe modifia et compléta le ministère qu'il avait formé pendant sa lieutenance générale. Il appela M. Molé aux affaires étrangères et M. de Broglie à l'instruction publique. Les autres ministres restèrent. MM. Laffitte, Casimir Périer, Dupin et Bignon furent membres du conseil des ministres, sans portefeuille. Il n'y eut point de président du conseil, ni Laffitte ni Casimir Périer n'acceptant cette haute fonction. Ce ministère renfermait des tendances très opposées.

Les premiers incidents dignes de remarque, après l'élection du nouveau roi, furent relatifs au serment que le gouvernement de Juillet, comme ceux qui l'avaient précédé, réclama des membres des assemblées et des fonctionnaires publics. Un certain nombre de pairs et de députés royalistes refusèrent et quittèrent leurs sièges. La plupart des chefs de l'administration, beaucoup de chefs de l'armée, un très grand nombre de mem-

bres des parquets, une multitude de maires et d'adjoints furent changés ; on s'était enlevé le pouvoir de toucher au personnel de la magistrature assise, en la recevant, sans nouvelle investiture, des mains de la Restauration ; tandis que des magistrats royalistes estimés de tous renonçaient à leurs fonctions par scrupule de conscience, on vit avec indignation les plus violents persécuteurs de 1815 et les congréganistes les plus compromis prêter serment au nouveau régime. Des protestations virulentes éclatèrent : des scènes scandaleuses troublèrent les prétoires de plusieurs villes, où les juges de la Terreur blanche furent flétris par les avocats et hués par la population sur leurs sièges.

Les Chambres, d'accord avec le gouvernement, votèrent, dans le courant d'août, quelques mesures qui étaient des conséquences naturelles de la Révolution de Juillet. On annula les condamnations politiques du temps de la Restauration. On décréta des secours et des récompenses pour les combattants de Juillet, pour les blessés et pour les familles des morts. Le Panthéon, redevenu sous l'Empire l'église Sainte-Geneviève, fut rendu à la destination que 1791 lui avait donnée de recevoir les restes des grands hommes.

On supprima le double vote et les grands collèges, ou collèges de départements, que la Restauration avait érigés comme des citadelles de l'aristocratie pour dominer la bourgeoisie électorale.

Le 29 août, la garde nationale de Paris, trois fois plus nombreuse qu'au temps de Charles X, fut passée en revue au Champ de Mars par Louis-Philippe. Il y avait là 60,000 hommes bien armés et bien équipés, qui acclamèrent le roi, La Fayette et la liberté. « Général, dit Louis-Philippe à La Fayette, ceci vaut mieux pour moi que le sacre de Reims. »

Les députations envoyées au roi et au général en chef par les villes et par les gardes nationales des départements se succédèrent incessamment durant des semaines et des mois. Il se retrouvait là comme un lointain écho des grands jours de la Fédération. C'était en fait la ratification de l'établissement du nouveau régime, et le sentiment qui se dégageait de tous ces discours et de toutes ces adresses, c'était l'espoir de reprendre la tradition de 89. Louis-Philippe se tira de cette épreuve avec

habileté : il déployait dans ses réponses une faconde intarissable, en évitant le plus possible de s'engager sur les grosses questions politiques.

Ces débuts du règne s'annonçaient bien : un événement tragique et mystérieux y jeta comme une ombre lugubre. Un prince de la maison de Bourbon, le dernier de la branche célèbre des Condé, venait de périr ; on doutait si c'était par un suicide ou par un assassinat.

La famille d'Orléans s'était trouvée mêlée d'une manière fâcheuse aux derniers incidents de la vie du malheureux duc de Bourbon. Ce prince, isolé depuis la mort de son fils le duc d'Enghien, était tombé sous la domination d'une femme adroite, avide et hardie, une Anglaise qui, de fille d'auberge devenue baronne de Feuchères, rappelait, par ses origines et son dangereux caractère, la trop fameuse lady Hamilton, celle qui subjugua et déprava le grand marin Nelson. Cette femme sentit qu'elle ne pouvait aspirer à se faire léguer l'immense héritage des Condé, qui avaient recouvré leurs domaines princiers sous la Restauration. Afin de s'en assurer une part, qui serait encore une grande fortune, elle visa à se faire de hauts protecteurs ; sous Charles X, elle s'attacha aux intérêts du duc d'Orléans et s'efforça d'amener le duc de Bourbon à choisir pour héritier un des plus jeunes fils de Louis-Philippe. Le prince résista longtemps. Madame de Feuchères l'assiégea avec une obstination implacable : le faible vieillard céda enfin, après avoir été en butte à des scènes affreuses, à des violences inouïes ; madame de Feuchères lui extorqua un testament où elle s'était emparée d'une très grosse part à côté de l'héritier principal.

La Révolution de Juillet survint : le duc de Bourbon, attaché par ses sentiments et ses souvenirs à la branche aînée, songea à échapper à son tyran domestique, à s'enfuir, à quitter la France. Une première tentative d'évasion fut déjouée par madame de Feuchères, qui retenait le vieillard comme prisonnier au château de Saint-Leu. Il songea alors à se transporter de Saint-Leu à sa résidence princière de Chantilly, où il se fût senti moins étroitement resserré par la main qui le maîtrisait. Madame de Feuchères comprenait que, si le prince se dérobait

une fois à sa tyrannie, il ne resterait pas en France et révoquerait le testament.

Le 27 août au matin, on trouva le duc de Bourbon étranglé et accroché à l'espagnolette d'une fenêtre de sa chambre. On dit qu'il s'était pendu; mais l'attitude dans laquelle était apparu le corps, et bien d'autres circonstances excitèrent des doutes toujours croissants. Ce qu'on sait de l'instruction judiciaire n'était pas fait pour les dissiper ; cependant une ordonnance de non-lieu intervint ; les magistrats n'avaient pas rencontré les preuves d'un crime. Depuis, ont eu lieu de graves révélations que n'avaient pas connues les juges, celle surtout faite au lit de mort par un valet de chambre du duc de Bourbon, et qui se trouve consignée dans une récente *Histoire de Louis-Philippe*, par M. Billaut de Gérainville. Si l'on en croit ces témoignages, la race des Condé n'a point fini par un suicide.

Il a fallu toute la passion de l'esprit de parti pour impliquer dans le sombre mystère de cette mort le roi Louis-Philippe, l'homme du monde le plus incapable de complicité dans une action atroce, lui qui avait tant de peine à laisser exécuter les arrêts de mort prononcés contre des criminels par les cours d'assises; mais il resta, dans les esprits les moins accessibles une telle calomnie, une impression pénible des rapports que la famille d'Orléans, si respectable dans son intérieur, avait entretenus, en vue d'un grand héritage, avec une femme indigne à tous égards de telles relations.

Les difficultés commençaient pour le nouveau gouvernement. Les affaires commerciales étaient lourdes avant la Révolution ; elles empirèrent après. Les ouvriers s'étonnaient et s'irritaient de se trouver plus malheureux le lendemain que la veille des Grandes Journées qui valaient tant de louanges à leur courage et à leur dévouement. Ils se rassemblaient dans les rues et sur les places pour demander à l'autorité de leur faire obtenir des diminutions de travail ou des augmentations de salaire. Les moins éclairés voulaient briser les machines qui, disaient-ils, supprimaient l'emploi de leurs bras.

La Chambre des députés vota un crédit de cinq millions pour des travaux publics, un de trente millions pour faire des avan-

ces aux maisons de commerce. Les Chambres tâchèrent aussi de calmer l'hostilité du petit commerce contre les contributions indirectes, en autorisant, chez les débitants, la substitution de l'abonnement au droit vexatoire d'exercice. Dans beaucoup de localités, on avait refusé de payer l'impôt sur les boissons.

Les inquiétudes du dedans et du dehors se réunissaient pour empêcher la reprise des affaires : ces alarmes étaient constatées par la baisse progressive des fonds publics. Quatre des ministres de Charles X, parmi lesquels Polignac et Peyronnet, avaient été arrêtés et enfermés à Vincennes. L'attente de leur procès agitait les esprits : on pressentait des troubles à cette occasion.

Les affaires étrangères excitaient les préoccupations les plus vives.

Louis-Philippe, le jour où il avait été appelé au trône, avait dit aux Chambres qu'il espérait que « la paix de l'Europe serait de plus en plus affermie. » Ces paroles annonçaient son parti pris de subir les Traités de 1815 et de ne rien revendiquer de ce qui avait été enlevé à la France. Dès les premiers jours de son règne, il chargea des agents affidés de porter aux puissances étrangères l'assurance qu'il n'avait accepté la couronne que dans un but d'ordre et de paix européenne. Ces protestations furent exprimées dans des termes dont la dignité de la France eut à souffrir.

Cependant, à côté de ces déclarations plus que pacifiques, Louis-Philippe en laissa formuler par son ministre des affaires étrangères une autre d'un caractère fort différent : c'est que la France n'admettait pas qu'un État intervînt dans les affaires intérieures d'un autre État. C'était nier les principes des Traités de 1815 quant aux relations internationales, en même temps qu'on les reconnaissait quant aux frontières actuelles des États.

Louis-Philippe et les hommes qui l'entouraient avaient compris que le contre-coup de notre Révolution de Juillet se ferait sentir inévitablement au dehors et que le nouveau régime ne subsisterait pas en France, s'il permettait à la Sainte Alliance de recommencer, partout autour de nous, ce que la Restauration avait fait en Espagne.

Si l'on était décidé à maintenir partout le principe qu'on venait de poser, il pouvait mener aussi loin qu'eût fait la revendication de nos frontières perdues.

M. de Metternich le comprit ainsi : — « Voilà, s'écria-t-il, notre ouvrage de quinze ans détruit en trois jours ! » et il ne cessa de protester contre ce qu'il nommait « la prétention étrange du gouvernement français d'introduire un nouveau droit des gens, qui était le renversement de toutes les règles qui avaient jusque-là présidé à la politique des États européens. »

Le ministère anglais annonça, le premier, l'intention de reconnaître le nouveau gouvernement de la France, à condition qu'il respectât les traités existants. Il pouvait y avoir là de l'équivoque ; mais il n'y en avait pas dans les dispositions du peuple anglais. Le mouvement de l'opinion, en Angleterre, avait été très sincère et très vif en faveur de la Révolution de Juillet, et le ministère Wellington était obligé d'en tenir grand compte. Il était déjà fort ébranlé et disputait péniblement son existence contre le parti libéral des whigs.

Le nouveau roi Guillaume IV, qui venait de succéder à son frère Georges IV, était bien disposé pour Louis-Philippe par d'anciennes relations personnelles.

L'Autriche, malgré le mécontentement et l'inquiétude de Metternich, et la Prusse de même, avaient reçu convenablement, quoique avec réserve, les communications du nouveau gouvernement.

La grande question, c'était l'attitude que prendrait la Russie. L'ambassadeur de Russie à Paris, Pozzo di Borgo, était tout à fait favorable. Le langage qu'avait tenu l'empereur Nicolas relativement aux bruits de coup d'État semblait promettre bon accueil et entente. Louis-Philippe écrivit au tsar une lettre confidentielle : il lui donnait de longues explications sur la nécessité où il s'était trouvé de se rendre aux vœux de la France, à la suite de « la catastrophe » qu'il eût voulu prévenir et qu'avaient amenée les entreprises téméraires « d'un ministère en délire ». Il terminait en disant au tsar que c'était sur lui que la France avait surtout les yeux fixés : « Elle aime, disait-il, à voir dans la Russie son allié le plus naturel et le plus puissant. »

Contre toute attente, l'empereur Nicolas repoussa rudement, presque brutalement, les avances de Louis-Philippe. Il déclara au représentant de la France à Saint-Pétersbourg qu'il ne se départirait jamais du principe de la légitimité et qu'il n'approuverait jamais ce qui venait de se passer en France. Il ajouta bien qu'il ne nous ferait pas la guerre, ce en quoi les pièces diplomatiques montrent sa sincérité fort douteuse ; mais, en même temps, il annonça qu'il se concerterait avec les autres puissances, et il mobilisa et dirigea vers les frontières occidentales de son empire des forces militaires considérables.

Le 18 septembre seulement, il se décida à répondre à Louis-Philippe, lorsqu'à son grand regret, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse eurent reconnu le nouveau gouvernement français. Sa réponse fut plus que froide : « De concert avec mes alliés, dit-il, je me plais à accueillir le désir que Votre Majesté a exprimé d'entretenir des relations de paix et d'amitié avec tous les États de l'Europe, tant qu'elles seront basées sur les traités existants. » Il manifestait hautement son hostilité en ne donnant pas au roi des Français le titre de « frère », qu'échangent entre eux tous les souverains, et il envoya un ordre de rappel à son ambassadeur.

On a cherché à expliquer l'étrange conduite de Nicolas par la supposition que la Révolution de Juillet aurait mis à néant un traité secret entre Charles X et le tsar, traité qui eût assuré à la Russie l'appui de la France pour aller à Constantinople et à la France l'appui de la Russie pour reprendre la frontière du Rhin. Ce traité n'a jamais existé. Le tsar n'avait donc aucun grief contre la Révolution de Juillet, et rien ne faisait obstacle à un rapprochement entre lui et le nouveau gouvernement de la France. Il se jeta brusquement, sans motif, avec la violence orgueilleuse de son caractère, dans cette utopie de légitimité et de Sainte Alliance des rois qui avait égaré son frère Alexandre. Ce système, concevable chez une vieille dynastie comme la branche aînée des Bourbons, ne convenait en aucune façon aux petits-fils de Catherine II et n'avait point de racine en Russie. L'autocratie orientale et les révolutions de palais dont ces princes étaient issus n'ont rien à faire avec la légitimité.

Nicolas sacrifia donc à une vaine abstraction les intérêts de son empire ; en se faisant, sans provocation, l'ennemi de la France de Juillet, il amena, comme on le verra bientôt, la fatale guerre de Pologne et voua la Russie et la France à un antagonisme qui devait leur faire autant de mal à l'une qu'à l'autre et ne profiter qu'à l'Allemagne. Il rejeta ainsi Louis-Philippe sous l'influence exclusive de l'Angleterre, et une grande partie des reproches qu'a encourus la monarchie de Juillet au sujet de sa politique extérieure doivent rejaillir essentiellement sur Nicolas.

La première pensée de Nicolas paraît avoir été, avant de faire une guerre directe à la France, de l'isoler, de la cerner, de l'étouffer, pour ainsi dire, entre les bras de la coalition, afin de l'obliger à rappeler au trône la branche aînée des Bourbons.

L'Angleterre était aussi éloignée que possible d'accéder à un tel projet ; la Prusse, préoccupée de l'agitation des populations allemandes et de l'hostilité des provinces du Rhin, l'Autriche, alarmée de la fermentation de l'Italie, armaient à la hâte, mais étaient peu disposées à provoquer une guerre révolutionnaire de la part de la France.

Ce ne fut pas la Sainte Alliance, ce fut la Révolution qui prit l'offensive et qui fit brèche, sur un point, au régime de 1815.

Nous avons montré plus haut combien la situation était tendue, antérieurement à la Révolution de Juillet, entre les Belges et le roi des Pays-Bas soutenu par les Hollandais. Les Journées de Juillet passionnèrent la Belgique et y mirent tous les esprits en feu.

Le 25 août, on jouait sur le théâtre de Bruxelles le célèbre opéra français d'Auber : la *Muette de Portici*, qui montre précisément sur la scène une révolution populaire. Les jeunes gens, exaltés par ces tableaux émouvants et ces chants patriotiques, sortirent du théâtre en criant : « Imitons les Parisiens ! » Ils allèrent saccager le bureau d'un journal que soudoyait le gouvernement pour injurier et provoquer l'opposition. La foule grossit. Elle envahit et incendia l'hôtel d'un des ministres, que détestaient les Bruxellois. Une lutte à main armée s'engagea entre le peuple et la troupe, et le drapeau tricolore français fut déployé en face du drapeau des Pays-Bas.

La bourgeoisie de Bruxelles s'effraya d'abord de cette violente insurrection : organisée à la hâte en garde civique, elle s'interposa, parvint à faire cesser le combat et remplaça le drapeau français par la vieille bannière du duché de Brabant. Elle envoya au roi Guillaume, en Hollande, une députation pour lui demander la réparation des griefs dont se plaignaient les Belges.

Le mouvement insurrectionnel, qui s'était étendu dans toute la Belgique, s'arrêta, sans désarmer, et l'on négocia durant près d'un mois. Il n'était pas possible qu'on s'entendît. Les plus modérés des Belges réclamaient tout au moins une entière séparation administrative d'avec la Hollande. Les opinions ardentes et, en général, les classes populaires ne voulaient plus, à aucun titre, de la royauté des Nassau. La moitié wallonne de la Belgique, toute française de langue et de mœurs, n'avait rien de commun avec les Hollandais, et la moitié flamande, où les classes populaires sont dans un certain rapport de langue et de traditions avec la Hollande, en était séparée par les passions religieuses; les Flamands étaient, beaucoup plus que les Wallons, dominés par le clergé, ennemi du protestantisme hollandais.

Des rixes eurent lieu dans Bruxelles entre le parti populaire et la bourgeoisie, qui tâchait encore de traiter avec les Nassau. Ceux-ci essayèrent de profiter de ces divisions. Le 23 septembre, le prince Frédéric, second fils du roi des Pays-Bas, pénétra dans Bruxelles avec 10,000 soldats hollandais. Devant cette agression, les discordes cessèrent : toute la ville se leva en armes ; les Hollandais trouvèrent Bruxelles si bien barricadée, qu'au lieu de poursuivre l'offensive, ils se retranchèrent dans le parc ; ce furent les Bruxellois, renforcés de bandes liégeoises, qui attaquèrent les envahisseurs. Après trois jours de combat, le prince Frédéric battit en retraite.

Un gouvernement provisoire s'établit à Bruxelles et proclama l'indépendance de la Belgique (4 octobre).

Le roi Guillaume demanda immédiatement secours aux quatre puissances qui avaient fondé contre la France le royaume des Pays-Bas. L'Autriche et la Russie étaient trop loin : l'Angleterre fit attendre sa réponse ; la Prusse fit marcher immédiatement des troupes nombreuses vers la Belgique.

Le moment était décisif : Louis-Philippe et ses ministres sentirent qu'ils étaient perdus, s'ils laissaient les Prussiens entrer à Bruxelles. Le ministre des affaires étrangères Molé déclara à l'ambassadeur de Prusse que, si l'armée prussienne franchissait la frontière de Belgique, c'était la guerre avec la France. Notre ambassadeur à Berlin, le baron Mortier, répondit aux protestations et aux menaces du ministre des affaires étrangères de Prusse qu'on ne réussirait pas à nous effrayer par l'idée d'armer l'Europe entière contre nous. « Les gouvernements étrangers, dit-il, trouveront peu d'appui parmi leurs sujets pour aller combattre une cause qu'ils regarderaient comme celle de la liberté des peuples ; ce qui se passe dans plusieurs États de l'Allemagne est une preuve que les populations en général seraient plus portées à faire cause commune avec nous qu'avec nos ennemis. »

Le gouvernement prussien connaissait, en effet, la fermentation des populations allemandes, auxquelles les princes n'avaient tenu aucune des promesses de 1813 et de 1815 : un seul échec eût fait perdre à la Prusse la rive gauche du Rhin et bouleversé l'œuvre de la Sainte Alliance sur la rive droite. L'armée prussienne ne franchit pas la frontière belge.

Le nouveau gouvernement français venait de faire l'épreuve de sa force. Il avait imposé, contrairement aux Traités de 1815, son principe de non-intervention, et l'on avait reculé devant lui. Qu'allait-il faire après ce premier succès ?

L'insurrection belge avait débuté avec le drapeau français. Bien des sympathies et bien des intérêts poussaient à la réunion de la Belgique à la France. De nombreuses pétitions des provinces wallonnes la demandaient au congrès qui venait de se réunir à Bruxelles. Il est très probable que, si le gouvernement français eût agi dans ce sens, le parti clérical belge n'eût pas réussi à empêcher la réunion.

Louis-Philippe était fort éloigné de cette politique hardie ; ferme, par nécessité, envers la Prusse, il était décidé à faire, par contre, toutes les concessions à l'Angleterre pour obtenir son appui, et il savait l'Angleterre absolument opposée à ce que la France recouvrât au Nord les frontières de la République. Il venait d'envoyer comme ambassadeur à Londres le vieux Tal-

leyrand, fort agréable aux hommes politiques anglais, parce qu'au congrès de Vienne, en 1814, il leur avait sacrifié les intérêts de la France. Cette fois encore, il s'agissait d'un grand sacrifice, Louis-Philippe s'engageant à ne point accepter la Belgique ; mais il ne le fit pas du moins sans condition ; l'Angleterre, pour éviter la guerre générale, consentit à la dissolution de ce royaume des Pays-Bas dont elle avait été la principale fondatrice. Cette résolution du gouvernement anglais rendait impossible la formation d'une coalition pour restituer la Belgique au roi des Pays-Bas. Au lieu des secours qu'avait réclamés ce prince, les puissances ne lui accordèrent que l'intervention d'une conférence diplomatique qui se réunit à Londres, fit accepter un armistice à la Belgique et à la Hollande, et ne tarda pas à reconnaître comme base de négociation l'indépendance de la Belgique. Il en coûta beaucoup à l'amour-propre des trois puissances de la Sainte Alliance.

La question belge devait subir bien des vicissitudes et donner lieu à de longs tiraillements : la solution à laquelle elle tendait satisfaisait peu les esprits qui, chez nous, avaient cru associer au retour de la liberté le retour de la grandeur nationale et rattacher à la France les populations dont la destinée avait été, vingt ans, unie à la nôtre.

Pendant que la révolution belge s'accomplissait sur notre frontière du Nord, il se passait, à la frontière du Sud, des faits qui produisirent une impression désavantageuse au gouvernement de Louis-Philippe. Le tyran auquel le gouvernement de la Restauration avait rendu le pouvoir absolu en Espagne, Ferdinand VII, avait pris envers le gouvernement de Juillet une attitude malveillante et insolente. Il tardait à le reconnaître et le faisait insulter par ses ministres dans leurs actes officiels à l'intérieur. Le gouvernement français répondit d'abord à ces procédés en laissant aux réfugiés patriotes espagnols toute liberté de s'organiser et de s'armer en France avec le concours empressé de La Fayette et des patriotes français : il leur donna même quelques secours d'argent. Ferdinand prit peur, reconnut le gouvernement de Louis-Philippe et protesta de ses intentions amicales. Le gouvernement français, aussitôt, rentra rigoureu-

sement dans la non-intervention, fit saisir les dépôts d'armes des réfugiés et voulut les obliger à s'éloigner de la frontière. Désespérés, ils se jetèrent témérairement en Espagne, échouèrent dans leurs tentatives et furent refoulés en France, ceux-là du moins qui n'avaient pas péri.

L'opinion, chez nous, n'acceptait pas la non-intervention quant à l'Espagne, et M. Guizot lui-même avait, un moment, reconnu que la France devait à l'Espagne réparation du crime politique de 1823.

M. Guizot, ministre de l'intérieur, était alors déjà en lutte ouverte avec la fraction la plus ardente des hommes de Juillet.

L'agitation politique continuait avec des caractères divers : dans les départements, elle s'attaquait surtout au clergé légitimiste, aux évêques qui avaient pris parti violemment contre les libéraux lors des élections et aux curés qui refusaient de chanter le *Domine salvum fac Regem* pour Louis-Philippe, ou même prêchaient contre le nouveau gouvernement. Le ministère obtint du pape qu'il prescrivît au clergé de prier pour le nouveau roi.

A Paris, c'était d'autres questions qui excitaient les esprits. Les clubs avaient reparu. Une jeunesse passionnée affluait dans celui qui faisait le plus de bruit, la Société des Amis du Peuple. Un soir, le 8 septembre, cette Société vota une déclaration où elle invitait les gardes nationaux, les chefs d'ateliers, les ouvriers, au nom de leurs intérêts communs, à se réunir pour renverser la Chambre. Le lendemain, la Société rétracta cette provocation à la révolte ; mais l'affiche était déjà saisie et des poursuites ordonnées. La Société écrivit aux journaux qu'elle voulait rester dans les voies légales et publia une circulaire où elle réclamait une nouvelle loi électorale sur le principe le plus large du droit d'élection et diverses autres réformes : elle y attaquait très âprement M. Guizot, à propos de sa conduite en 1815 et en 1816.

M. Guizot répondit du haut de la tribune de la Chambre des députés. Il accusa la Société des Amis du Peuple, non seulement de faire sans cesse appel au trouble et à la sédition, mais d'attaquer la propriété. C'était fort inexact quant à cette Société en général ; ce qui était vrai, c'est que l'école saint-simonienne

s'y était mêlée et que cette école agitait des idées d'entier renouvellement social. Les Saint-simoniens ne tardèrent pas à se séparer des Amis du Peuple, qui n'entendaient pas aller si loin.

Le soir même qui suivit le discours de M. Guizot, la bourgeoisie du quartier Montmartre, marchands, gardes nationaux, s'ameuta autour d'un manége où se tenait le club. Les Amis du Peuple dûrent lever leur séance, et il fallut que des officiers envoyés par La Fayette s'interposassent pour empêcher qu'il y eût des conflits graves à la sortie (25 septembre).

C'était un premier et fâcheux symptôme de scission entre la classe moyenne et les hommes d'opinions avancées. La bourgeoisie commerçante accusait du mauvais état des affaires les agitations des clubs et de la rue.

Quelques jours après, le président des Amis du Peuple, Hubert, comparut devant le tribunal correctionnel pour le délit d'association non autorisée. Il refusa de se défendre devant des juges institués par Charles X et fut condamné à trois mois de prison. La Société des Amis du Peuple cessa d'être un club, c'est-à-dire d'ouvrir ses portes au public, mais subsista comme association fermée et continua de soutenir que la Révolution de Juillet avait aboli de fait l'article du Code pénal de l'Empire qui prohibait la liberté d'association. Elle poursuivit, dans ses publications, la guerre contre la Chambre des députés ; *La Tribune* et plusieurs nouveaux journaux demandaient, avec les Amis du Peuple, la dissolution de la Chambre et y invitaient le roi, qui en avait le droit constitutionnel.

L'approche d'un grand procès politique, celui des ministres de Charles X, entretenait dans Paris une fermentation qui fut redoublée par une démarche de la Chambre des députés. Un des membres de cette assemblée, M. de Tracy, avait proposé l'abolition de la peine de mort. Le rapporteur de la commission, M. Béranger, conclut à l'ajournement de cette proposition qui soulevait des questions si graves. Un autre député, M. de Kératry, demanda qu'on envoyât une adresse au roi pour l'inviter à prendre l'initiative d'un projet de loi qui supprimerait la peine de mort au moins en matière politique. Il ne dissimula pas que

sa pensée était d'en faire profiter les ministres de Charles X. Des blessés de Juillet avaient généreusement signé une pétition dans ce but. La Fayette, puis le ministre de la justice Dupont (de l'Eure), appuyèrent Kératry ; l'adresse fut votée à la presque unanimité et portée le lendemain au roi (9 octobre). Louis-Philippe répondit que, témoin, dans sa jeunesse, de l'épouvantable abus qu'on avait fait de la peine de mort en matière politique, il en avait toujours désiré vivement l'abolition.

Il était sincère à cet égard : l'échafaud de son père obsédait souvent sa pensée. Beaucoup de gens, néanmoins, ne virent dans ce concert de la Chambre et du roi qu'une manœuvre pour assurer la vie et même l'impunité des auteurs des Ordonnances. Les bravades maladroites des légitimistes, des « carlistes », comme on les nommait depuis la chute de Charles X, irritèrent le peuple. Revenus de leur stupeur de Juillet, ils justifiaient, dans leurs journaux et dans leurs écrits, les ministres du roi déchu en des termes qui ne pouvaient que réveiller les colères des premiers jours. Les dispositions au pardon disparurent parmi les masses : les cris de vengeance, de sang pour le sang, retentirent dans les rues. Le 18 octobre, un rassemblement où se mêlaient toute espèce de gens, jusqu'à de jeunes vagabonds et à des femmes de mauvaise vie, se porta sur Vincennes, en criant : « Mort aux ministres ! » Le brave commandant de Vincennes, le général Daumesnil, ne livra pas plus le château à l'émeute qu'il ne l'avait livré à l'étranger en 1814. Il déclara qu'il ferait sauter le donjon plutôt que d'y laisser entrer ceux qui voulaient lui arracher des prisonniers confiés à sa garde.

La bande retourna sur ses pas et alla, au milieu de la nuit, crier devant le Palais-Royal qu'elle voulait parler au roi et avoir la tête des ministres. La garde nationale et la troupe de ligne dissipèrent facilement cette cohue et arrêtèrent un certain nombre des meneurs, parmi lesquels on reconnut d'anciens gendarmes et gardes royaux. Les légitimistes avaient participé à ce mouvement, dans l'espoir de faire évader les ministres au milieu du tumulte et peut-être aussi d'effrayer le roi et de lui faire quitter le Palais-Royal.

Quoique l'émeute du 18 octobre eût été peu sérieuse, il y

avait une émotion réelle dans Paris. Le lendemain, le préfet de la Seine, Odilon Barrot, publia une proclamation où il qualifiait de lâcheté toute violence qui serait commise contre les accusés ; mais il y faisait allusion à « une démarche inopportune qui avait pu faire supposer qu'on s'entendait pour interrompre le cours ordinaire de la justice à l'égard des anciens ministres. »

C'était jeter le blâme sur la Chambre. M. Guizot demanda au roi la destitution du préfet de la Seine. Louis-Philippe, pour faire agréer cette mesure au Conseil des ministres, prétendit que La Fayette ne s'y opposait pas. Le ministre de la justice Dupont (de l'Eure) affirma que le roi se trompait. Louis-Philippe se fâcha : — « Monsieur, dit-il, vous me donnez un démenti ! — Non, sire ! répondit le ministre ; mais, quand le roi aura dit oui et que Dupont (de l'Eure) dira non, je ne sais auquel des deux la France croira. »

Il se retirait en donnant sa démission. Le fils aîné du roi, le jeune duc d'Orléans, courut à lui et le retint, en s'écriant qu'il ne pouvait y avoir qu'un malentendu. Louis-Philippe feignit de le croire et tendit la main à Dupont (de l'Eure). Ce fut lui qui céda. M. Odilon Barrot ne fut pas révoqué, et l'on ne donna pas suite à l'adresse de la Chambre. MM. Guizot et de Broglie sortirent du ministère. Leur démission entraîna celles de MM. Molé, Louis et Casimir Périer. M. Laffitte, sur les pressantes instances du roi, accepta la charge de former un nouveau ministère (2 novembre).

Il n'y réussit qu'à grand'peine. M. Dupin et d'autres hommes politiques refusèrent d'entrer dans le cabinet. On pressentait de grands orages lors du procès des ministres ; c'était là ce qui avait décidé le roi à sacrifier momentanément les doctrinaires et les hommes de résistance, quoique au fond il fût avec eux. Il avait besoin de La Fayette, de Laffite, de Dupont (de l'Eure) pour traverser la crise, et il les savait opposés, comme lui, à ce qu'on relevât l'échafaud politique.

M. Laffite prit la présidence du Conseil avec le ministère des finances ; le maréchal Maison et le général Gérard ne firent que passer aux affaires étrangères et à la guerre, où ils furent bientôt remplacés par le général Sébastiani et le maréchal Soult.

L'intérieur fut donné à M. de Montalivet, l'instruction publique à l'avocat Mérilhou, ancien carbonaro. Par MM. Sébastiani et Montalivet, Louis-Philippe s'assura la haute main sur les deux principaux ministères politiques. Le général Sébastiani, esprit médiocre, ayant peu d'idées personnelles, était depuis longtemps l'homme de Louis-Philippe ; quant à M. de Montalivet, jeune et nouveau dans les affaires, il était dévoué à la personne du roi par un sincère attachement.

La position du nouveau président du Conseil était fort difficile : il avait contre lui, au fond, la majorité de la Chambre, qui regrettait le changement de ministère, et il croyait avoir et n'avait pas réellement pour lui le roi. La majorité de la Chambre restait mal disposée pour tout mouvement en avant, quoique les élections partielles par lesquelles on avait remplacé les députés légitimistes démissionnaires eussent amené dans l'assemblée quelques hommes d'opinions progressives. M. Odilon Barrot avait été élu dans l'Eure, après une profession de foi où il combattait les hommes qui voulaient continuer la Restauration, en évitant seulement ses fraudes et ses violences.

M. Thiers avait aussi été nommé député.

Les premières discussions qui suivirent à la Chambre l'avènement du ministère Laffitte donnèrent lieu aux deux opinions contraires, celle du mouvement et celle de la résistance, de se poser nettement face à face. La Chambre n'osait refuser toute concession à la presse, qui avait tant fait pour la Révolution de Juillet ; elle réduisit de moitié le cautionnement des journaux et accorda une réduction sur le prix de leur transport par la poste. M. Guizot s'y était opposé. Il fit, à cette occasion, un discours de principe où il définissait la Révolution de 1830 comme devant être le moindre changement possible sur le régime de 1814.

M. Odilon Barrot répondit que la Révolution de Juillet devait différer le plus possible de la Restauration. « Il faut gouverner, dit-il, non avec les restrictions et l'aristocratie de la Restauration, mais avec les forces vives de la nation, avec la classe moyenne. »

M. Guizot admettait aussi le gouvernement de la classe

moyenne, ou du moins de la portion la plus aisée de la classe moyenne, mais en l'associant aux anciennes classes supérieures. M. Barrot, lui, voulait la classe moyenne associée aux masses populaires : il voulait qu'on eût en fait la république avec un roi.

Le discours de M. Barrot produisit un grand effet dans la Chambre et au dehors. M. Laffitte essaya d'atténuer la portée du débat et de voiler l'éclat de cette dissidence, mais sans y réussir. Ce ministre, homme d'esprit et de cœur, mais ayant plus de sentiments généreux que de vues arrêtées, n'avait pas la force ni l'autorité nécessaires pour dominer la situation.

La Chambre vota sur la presse une loi qui revenait aux principes de la loi de 1819 et qui abrogeait les dispositions préventives et oppressives des lois postérieures ; mais elle n'accepta pas une proposition de Benjamin Constant pour la liberté de la profession d'imprimeur.

Ce fut la dernière apparition que fit à la tribune cet illustre publiciste ; ses forces l'abandonnaient de jour en jour. Il mourut peu après (8 décembre). Une loi ordonna que ses restes, avec ceux du général Foy et du duc de Larochefoucauld-Liancourt, fussent portés au Panthéon lors de l'anniversaire du 29 Juillet. On lui fit, en attendant, de solennelles funérailles.

La vie privée et le caractère n'étaient pas, chez Benjamin Constant, au niveau de l'intelligence ; mais, du moins, dans la vie publique, il ne faillit jamais à la cause de la liberté.

Le procès des ministres de Charles X s'ouvrit le 15 décembre, devant la Chambre des pairs constituée en cours de justice. L'attitude des accusés ne répondit pas suffisamment à l'audace de l'entreprise dans laquelle ils avaient succombé. M. de Polignac, dans ses réponses, fut faible, évasif, au-dessous de médiocre. M. de Peyronnet ne manqua ni d'énergie ni de fierté ; toutefois, il montra plus d'emphase que de franchise lorsqu'il s'efforça de se présenter comme une victime de son dévouement pour Charles X et comme ayant subi plutôt que conseillé les Ordonnances. Celui des accusés qui eut la tenue la plus digne fut M. de Guernon-Ranville : seul, il aurait eu droit de parler comme le faisait M. de Peyronnet ; car il avait réellement combattu les Ordonnances et s'était sacrifié à son roi. Le quatrième

des accusés, M. de Chantelauze, était entré dans le ministère malgré lui ; mais il avait, avant d'être ministre comme après, toujours poussé aux violences.

M. de Martignac avait accepté la charge de défendre l'homme qui lui avait si fatalement succédé au pouvoir. Son plaidoyer pour M. de Polignac, très habile dans les développements, pathétique dans les conclusions, est resté comme un monument de l'art oratoire.

M. de Guernon-Ranville était défendu par un éloquent avocat libéral, M. Crémieux, qui commençait une longue et patriotique carrière politique ; mais M. de Guernon-Ranville entrava sa propre défense et empêcha son avocat de faire valoir sa résistance aux Ordonnances, de peur d'aggraver la position de ses coaccusés.

L'arrêt de la Cour des pairs fut rendu dans la nuit du 21 décembre. Les quatre ministres furent condamnés à la prison perpétuelle ; Polignac, en sus, à la mort civile.

Paris fermentait depuis quelques jours, et les cris de mort aux ministres avaient éclaté de nouveau à mesure que le grand procès approchait de son terme. Le 19 décembre, La Fayette avait adressé à la garde nationale un ordre du jour où il l'exhortait à ne pas laisser ternir la gloire de la « grande semaine de Juillet. — Quant à moi, disait-il, vous me trouverez ce que j'ai été en 1789 et en 1830, l'homme de la liberté et de l'ordre public, aimant la popularité beaucoup plus que la vie, mais décidé à sacrifier l'une et l'autre plutôt que de manquer à un devoir et de souffrir un crime. »

La garde nationale, quoique fort animée contre les auteurs des Ordonnances, comprit le noble langage de son chef : elle protégea fermement les abords du Luxembourg, où siégeait la Cour des pairs. Dans la journée du 21, la dernière du procès, les lignes des gardes nationaux furent forcées sur plusieurs points ; cependant l'émeute fut refoulée sans effusion de sang. Le préfet de la Seine, Odilon Barrot, avait publié une proclamation où il déclarait que tout citoyen qui tirerait sur ses concitoyens serait considéré comme assassin, parce que défense était faite aux gardes nationaux et soldats de riposter. On ne

leur avait pas donné de cartouches. La Fayette et Odilon Barrot jugeaient tout perdu si le feu s'engageait.

Les agitateurs, le soir, tâchèrent en vain d'entraîner l'artillerie de la garde nationale, où dominaient des sentiments républicains.

Pendant ce temps, une explosion redoutable avait lieu, dans le Luxembourg même, parmi ces gardes nationaux qui maintenaient l'ordre depuis le commencement de la crise. Ils n'avaient pas voulu qu'on renouvelât les massacres de Septembre ; mais ils ne voulaient pas davantage que les auteurs de la guerre civile échappassent à ce que le peuple considérait comme le châtiment dû à leur crime. Lorsqu'ils connurent l'arrêt de la Cour des pairs, ils se précipitèrent en foule, avec des cris de mort, vers la porte de la salle où siégeait la pairie. La Fayette se plaça devant la porte et les harangua. C'était le seul homme qui pût se faire entendre d'eux. Ils obéirent à sa voix comme ils avaient obéi, les jours précédents, à sa proclamation. Ils se retirèrent.

Le lendemain matin vit renaître le péril, quand Paris apprit que la sentence laissait la vie aux hommes qui avaient fait verser le sang de plusieurs milliers de ses citoyens. Les ouvriers se rassemblaient par masses avec des cris menaçants. Un drapeau noir fut arboré sur le Panthéon. Les Écoles de droit et de médecine et l'École polytechnique se réunirent sur la place, devant ce monument ; les ouvriers pressaient les étudiants de marcher avec eux. La garde nationale, fatiguée, mécontente, répondait peu au rappel. L'évènement dépendait des étudiants.

Le préfet de la Seine fit inviter les Écoles à envoyer à l'Hôtel de ville une députation pour conférer avec La Fayette et lui. Les jeunes gens déclarèrent d'abord qu'ils voulaient renverser un gouvernement qui trahissait la Révolution. La Fayette et Odilon Barrot les conjurèrent d'aider à sauver ce gouvernement, qui n'était que faible et qu'on ramènerait à réaliser les conséquences des journées de Juillet. — « Oui, répondirent les jeunes gens, on a besoin de vous aujourd'hui ; on vous subit ; mais, demain, le danger passé, on vous renverra et la réaction s'accomplira. »

Ils cédèrent toutefois. Une adresse au peuple fut affichée au nom des Écoles. On y lisait ce qui suit :

« Sans le prompt rétablissement de l'ordre, la liberté est perdue ; avec le rétablissement de l'ordre, la certitude nous est donnée de la prospérité publique ; car le roi, notre élu, La Fayette, Dupont (de l'Eure), Odilon Barrot, nos amis et les vôtres, se sont engagés, sur l'honneur, à l'organisation complète de la liberté qu'on nous marchande et qu'en Juillet nous avons payée comptant. »

Les étudiants parcoururent la ville, mêlés à la garde nationale, aux cris de : « Vive la liberté ! Vive l'ordre ! » Ils allèrent au Palais-Royal, où leurs délégués furent accueillis à bras ouverts par Louis-Philippe. Les ouvriers se dispersèrent.

L'orage était dissipé. C'est à La Fayette qu'on le devait. Le service était trop grand pour qu'on le lui pardonnât. Il avait mis ceux qu'il avait sauvés en mesure de se passer de lui.

Dans l'inquiétude qu'inspirait au roi et à la Chambre ce qu'ils appelaient la « dictature » de La Fayette, cette dictature qui avait été leur salut, il y avait autre chose que de l'ingratitude envers une personne ; il y avait une essentielle opposition de système politique, cette opposition déjà manifestée par l'éclatant débat entre MM. Guizot et Odilon Barrot à la tribune. Le roi et la majorité de la Chambre voulaient conserver l'électorat privilégié de la Charte, en l'étendant le moins possible. Ils voulaient se maintenir à égale distance du parti rétrograde, la droite légitimiste, et du parti progressiste, la gauche démocratique ; c'est ce que Louis-Philippe avait récemment qualifié de « juste milieu », dans sa réponse à une députation de la garde nationale de Gaillac : le mot est resté dans l'histoire.

Louis-Philippe et la Chambre voyaient donc avec effroi La Fayette et ses amis réclamer la réalisation des promesses libérales et démocratiques faites en termes généraux par le duc d'Orléans avant son élévation au trône. La Fayette et les siens réclamaient l'appel à une nouvelle Chambre ; le retour, non pas au vote universel, mais du moins au vote de qui paie l'impôt direct ; l'introduction du principe électif dans la pairie.

En deux mots, la lutte était entre l'esprit de la Charte de 1814 et l'esprit des Constitutions de 91 et de l'an III.

Une loi sur la garde nationale fournit l'occasion d'atteindre La Fayette. Pour les premiers articles de cette loi, la commission de la Chambre s'était concertée avec le général en chef de la garde nationale. Elle rédigea, à l'insu de La Fayette, un autre article interdisant la nomination d'un commandant supérieur pour plus d'une commune.

La Fayette n'avait jamais pensé garder indéfiniment le commandement général des gardes nationales de France, qui ne pouvait subsister dans un ordre de choses régulier ; mais c'était bien le moins qu'on lui devait que de s'entendre avec lui sur le moment où il y aurait lieu de mettre fin à cette situation exceptionnelle. Il y avait rendu d'immenses services. Il avait retrouvé toute l'activité de sa jeunesse et dirigé rapidement l'organisation de dix-sept cent mille hommes équipés et armés. Il comptait ne se retirer qu'après que tout péril aurait disparu du côté de l'étranger.

Dans les couloirs de la Chambre, les hommes de la « Résistance » traitaient La Fayette de « Polignac populaire ». A la tribune, leurs orateurs le comblèrent d'éloges ; ils le couvrirent de fleurs et le sacrifièrent. L'article qui supprimait son commandement fut voté dès le 24 décembre.

La Fayette, le lendemain, porta sa démission au roi; il n'accepta point le titre de commandant général honoraire, parce que les titres honorifiques, dit-il, ne conviennent pas chez un peuple libre. M. Guizot rapporte, dans ses Mémoires, que le roi offrit à La Fayette de garder le commandement de la garde nationale de Paris, et que La Fayette refusa. La Fayette, ainsi qu'il l'a écrit, n'entendait plus, en gardant une position officielle, paraître s'associer « aux déviations commencées ou projetées de la Révolution de Juillet. »

De nombreuses députations et adresses envoyées à La Fayette par les gardes nationales de France lui exprimèrent des regrets très sincères. La sincérité n'était pas la même dans ceux que témoignait le roi, qui avait poussé sous main la Chambre.

Dupont (de l'Eure), que sa rude franchise rendait incompa-

tible avec Louis-Philippe et qui, bien des fois, avait voulu se retirer, quitta le ministère de la justice. Il y fut remplacé par l'avocat Mérilhou, qui céda le ministère de l'instruction publique à l'avocat Barthe. Celui-ci était, comme Mérilhou, un ancien carbonaro, ainsi que lui disposé à trouver tout pour le mieux, dès qu'il était ministre.

La loi sur la garde nationale fut votée le 6 janvier 1831. En établissant un cadre de réserve où l'on plaçait les citoyens pour lesquels le service actif était trop onéreux, on ne mettait les armes, dans les villes, qu'aux mains de la petite bourgeoisie et des artisans établis. Le choix des officiers inférieurs fut rendu à la garde nationale par l'élection directe ; les officiers supérieurs furent désignés par des électeurs de second degré.

Vint ensuite la loi municipale.

Le vieux Daunou et le général Lamarque s'efforcèrent en vain de faire adopter l'électorat de 91, c'est-à-dire le vote de tous les gens établis. Les dispositions qu'on adopta furent peu démocratiques. On établit des conditions de cens assez élevées et graduées selon le chiffre de la population ; on exempta du cens les personnes présentant certaines conditions de capacité. La nomination des maires et adjoints fut laissée au pouvoir exécutif, sauf à les prendre dans le conseil municipal (29 janvier 1831).

La Chambre ne fut pas plus libérale quant aux attributions des conseils, qu'elle n'avait été démocratique relativement aux droits électoraux. Elle laissa les communes presque entièrement à la discrétion des préfets.

La petite minorité de droite qui subsistait dans la Chambre, après s'être résignée au serment envers le nouveau régime, s'était remise à faire du municipalisme depuis qu'elle n'était plus au pouvoir : elle avait repoussé avec acharnement les libertés municipales sous la Restauration ! Ce ne furent pas des démocrates qui, après la Révolution de Juillet, demandèrent, les premiers, le vote universel ; ce furent des ultras, ou, comme on les appelait maintenant, des carlistes. Ils s'en avisèrent, comme d'un moyen non pas d'ordre démocratique, mais de bouleversement.

Les débats relatifs à la loi municipale n'étaient pas d'un heureux présage pour la loi électorale de la Chambre des députés, qui vint bientôt en discussion à son tour. La majorité témoigna là encore moins de libéralisme. La gauche, La Fayette même, sentant l'impossibilité d'amener la Chambre au large électorat de 91, se résignèrent à voter le cens électoral à 200 francs au lieu de 300, ce qui fut adopté. M. Odilon Barrot raconte dans ses Mémoires que le roi vit avec épouvante ce modique abaissement du cens et s'écria « qu'on le jetait dans l'inconnu » ! Rien ne caractérise mieux Louis-Philippe.

Ce qui caractérise la Chambre, c'est qu'elle n'admit même pas ici les exemptions de cens qu'elle avait établies pour l'élection municipale, en faveur des « capacités », des professions libérales. Elle accorda seulement aux membres de l'Institut la ridicule faveur de voter à 100 francs d'impôt.

Les doctrinaires ne purent toutefois empêcher, avec l'abaissement du cens électoral à 200 francs, celui du cens d'éligibilité de 1,000 francs à 500. L'âge de l'électeur fut abaissé de 30 ans à 25. Le nombre des députés fut élevé à 459, un par arrondissement ; mais on ne revint pas au scrutin de liste départemental, bien préférable au scrutin par arrondissement (8 mars — 16 avril).

M. Berryer avait demandé l'abolition du cens d'éligibilité et les assemblées primaires, c'est-à-dire le vote universel : c'était la nouvelle tactique des légitimistes. Ces démonstrations singulières ne leur ramenaient pas le peuple. Un mouvement violent avait éclaté récemment contre eux dans Paris. Le 14 février, les légitimistes avaient tenté une manifestation politique à l'occasion de l'anniversaire de la mort du duc de Berri. Ils avaient fait célébrer dans l'église de Saint-Germain-l'Auxerrois un service solennel en mémoire de ce prince. On avait attaché sur le catafalque une image du duc de Bordeaux, couronnée d'immortelles. « C'est notre roi ! c'est Henri V ! » s'écriait-on dans l'assistance royaliste.

La foule, qui s'était amassée au bruit de ce qui se passait dans l'église, répondit par le cri de : « A bas les carlistes ! » L'assistance légitimiste se dispersa ; mais la foule, au dehors, ne

s'apaisa point : elle envahit et saccagea le presbytère du curé qui venait de célébrer l'office funèbre ; elle respecta l'appartement d'un vicaire devenu populaire parce qu'il avait béni le cimetière improvisé entre les grilles du Louvre pour les morts du 29 Juillet.

La foule ensuite pénétra dans l'église et la dévasta ; on brisa, on ne pilla point. La garde nationale assista l'arme au pied à ces tristes scènes. Le maire du 4e arrondissement, sur la demande de la population, fit abattre une croix fleurdelysée qui surmontait le fronton de l'église. Le préfet de police ayant annoncé au roi qu'il craignait que l'on ne cherchât, le lendemain, à détourner des carlistes sur le Palais-Royal l'irritation populaire, le roi, dit-on, lui répondit : « Il faut faire la part du feu : ne songez qu'au Palais-Royal. »

Le lendemain, en effet, le tumulte recommença. Le Palais-Royal fut soigneusement gardé contre des groupes d'attitude hostile; mais, partout ailleurs, libre carrière fut donnée à l'émeute. C'était le mardi-gras ; Paris présenta, ce jour-là, un aspect étrange. Des masques parcouraient joyeusement les boulevards, pendant que des bandes nombreuses abattaient partout les croix qu'ornaient des fleurs de lis. L'archevêché fut envahi, comme l'avait été le presbytère de Saint-Germain; la foule ne se contenta pas de le ravager : elle le démolit avec l'impétuosité d'un ouragan. L'archevêque Quélen s'était attiré cette catastrophe par ses bravades, et le préfet de police venait de lancer un mandat contre lui comme accusé d'un complot légitimiste. Il s'était enfui pour ne pas être arrêté.

Le roi fit effacer, dans son palais et sur ses équipages, les fleurs de lis qu'il avait gardées jusque là comme l'insigne de sa famille.

Ces événements avaient montré sous une forme très désordonnée, grâce à la faiblesse calculée du pouvoir, la bourgeoisie et les classes populaires unies dans une même aversion contre le parti de la branche aînée : on ne s'en était pris au clergé que comme à l'auxiliaire des carlistes.

Le parti de la résistance chercha dans ces troubles un prétexte pour s'attaquer de nouveau au préfet de la Seine, Odilon

Barrot, qui fut accusé, à la tribune, de n'avoir point empêché le désordre. Il n'avait pas la police en main, n'avait reçu aucune instruction du gouvernement, et la vérité est qu'on n'avait pas voulu que la garde nationale agît. Ce n'était à aucun degré la faute d'Odilon Barrot. Il eut à ce sujet une altercation très vive à la Chambre avec le ministre de l'intérieur et donna sa démission. C'était ce qu'on souhaitait. On se débarrassait ainsi successivement des hommes de l'Hôtel de ville et de la « Monarchie républicaine ».

M. Laffitte allait avoir son tour. Une nouvelle crise ministérielle était imminente; elle éclata sur la question étrangère, dans des circonstances graves et décisives.

L'agitation populaire s'était accrue d'un bout à l'autre de l'Europe. Les conséquences des journées de Juillet continuaient à se développer au dehors. Le peuple anglais réclamait vivement la réforme parlementaire. Le ministère tory de lord Wellington, malgré la haute renommée nationale de son chef, venait d'être obligé de céder la place au ministère whig de lord Grey (15 novembre 1830), qu'on pouvait croire plus favorable à notre Révolution.

Peu de temps après, éclata un événement qui remua bien autrement le cœur de la France. La Pologne était en insurrection.

Dans les dernières années du règne d'Alexandre, la Pologne avait vu s'évanouir peu à peu les espérances que lui avait inspirées l'ancienne sympathie de ce prince. Sa situation avait empiré sous le gouvernement moins mobile, mais plus dur de Nicolas; la Pologne avait à souffrir à la fois la rigidité despotique du nouveau tsar et les violences capricieuses de son frère le vice-roi Constantin. Le contre-coup de la Révolution de Juillet suscita une conspiration militaire et populaire, dont les ramifications s'étendaient, par delà les bornes du royaume, dans les anciennes provinces polonaises. Lorsqu'on sut que l'ordre était donné de concentrer de grandes forces russes sur le Bug et de mettre sur le pied de guerre l'armée polonaise, on ne douta pas à Varsovie que la Russie et ses alliés ne s'apprêtassent à attaquer la France. L'avant-garde, suivant l'expression

de La Fayette, se retourna contre le corps de bataille. Dans la nuit du 29 novembre 1830, les élèves de l'école militaire de Varsovie, unis à quelques jeunes officiers, soulevèrent une partie de la garnison, s'emparèrent de l'arsenal, armèrent le peuple et chassèrent de la ville le grand duc Constantin. L'armée du royaume de Pologne adhéra tout entière au mouvement de Varsovie. On donna le commandement à un ancien lieutenant de Suchet en Espagne, le général Chlopicki; la diète se réunit dans Varsovie libre; le prince Czartoryski, l'ancien ami d'Alexandre, entra comme ministre dans le nouveau gouvernement polonais.

La Révolution de Pologne produisit des impressions bien opposées, mais également profondes, à Paris et à Saint-Pétersbourg.

En France, on vit se réveiller avec passion le souvenir de cette fidèle confraternité qui avait uni à nos armées les légions polonaises. Partout se manifesta le désir de venir en aide à la Pologne. Pendant ce temps, le tsar flottait de la colère à la consternation. Il sentait se briser l'épée dont il avait menacé la France. Loin de pouvoir pousser au delà du Rhin la Prusse et l'Autriche, il était réduit à faire la guerre sur la Vistule. Il modifia sur-le-champ son attitude en Europe. Il avait envoyé un ordre de rappel à son ambassadeur en France, Pozzo di Borgo; il n'y donna pas suite et fit savoir qu'il recevrait volontiers à Saint-Pétersbourg, comme représentant le nouveau gouvernement de la France, ce même duc de Mortemart qui avait été ambassadeur de Charles X en Russie avant d'être, vingt-quatre heures, le dernier ministre du roi déchu. M. de Mortemart s'était rallié à Louis-Philippe.

Nicolas se résigna également à reconnaître l'indépendance de la Belgique, qui fut admise en principe par la conférence de Londres, le 20 décembre 1830.

Les événements du dehors soulevèrent à la tribune et dans la presse françaises des débats d'un immense intérêt. A la Chambre, d'ardents orateurs, le général Lamarque, l'avocat Mauguin, voulaient qu'on déchirât les traités de 1815, qu'on fît la guerre de propagande pour la liberté des peuples et qu'on

reprît la frontière du Rhin. Un homme de bien plus haute portée, Armand Carrel, prêchait la même politique dans le *National*, qu'il dirigeait seul depuis que ses anciens collaborateurs Thiers et Mignet étaient entrés dans les fonctions publiques. Carrel, qui grandissait tous les jours, faisait de son journal une œuvre absolument hors ligne et d'un caractère tout nouveau : on sentait revenir là le souffle des jours héroïques de la Révolution ; le général Hoche n'eût pas tenu un autre langage, s'il eût été journaliste. Carrel était persuadé que la coalition se reformerait contre la France et qu'il fallait la prévenir.

La Fayette, Odilon Barrot et la gauche, en général, n'étaient pas si décidément belliqueux et ne réclamaient pas à tout prix nos frontières naturelles ; mais ils entendaient faire respecter partout le principe de non-intervention d'un État dans un autre : ils voulaient que la France acceptât la Belgique, si celle-ci lui offrait de s'unir à elle, ou qu'on donnât à la Belgique un des fils du roi, si elle le préférait, sans en demander la permission aux Anglais. Ce n'est pas qu'on méconnût l'intérêt que nous avions à ménager l'Angleterre ; le général Lamarque lui-même était d'avis qu'en réunissant la Belgique à la France, on fît d'Anvers une ville libre, un port franc, pour désintéresser les Anglais, qui tenaient surtout à ce que nous ne reprissions pas les bouches de l'Escaut.

Quant à la Pologne, La Fayette était d'accord avec Lamarque et Carrel : il voulait qu'on lui appliquât la non-intervention, c'est-à-dire qu'on en interdît l'invasion aux armées de la Russie, le royaume de Pologne, d'après les traités mêmes, n'étant pas une province russe.

Le principe de non-intervention, c'était le ministre des affaires étrangères Molé qui l'avait posé le premier et qui l'avait fait respecter en Belgique, lorsqu'il avait interdit aux Prussiens d'envahir ce pays.

Le président du Conseil, M. Laffitte, s'était exprimé très énergiquement sur ce point dans un discours très national et très fier, le 1er décembre. Le nouveau ministre des affaires étrangères Sébastiani, le 27 janvier, avait encore dit : « La Sainte Alliance reposait sur le principe d'intervention, destructif

de l'indépendance des peuples; le principe de notre Révolution doit, au contraire, assurer l'indépendance de tous. »

Les paroles étaient fermes; restait à savoir ce que seraient les actes. En ce moment même, le ministre Sébastiani venait de faire savoir au gouvernement provisoire belge que le gouvernement du roi Louis-Philippe ne consentirait point à la réunion de la Belgique à la France et n'accepterait pas la couronne pour le duc de Nemours, le second fils du roi. Le mécontentement fut extrême dans le congrès belge et dans tout le pays. L'opinion publique se retourna vers un autre candidat à la couronne, que poussait secrètement l'Autriche. C'était le jeune duc de Leuchtenberg, fils d'Eugène Beauharnais et d'une princesse de Bavière. Dans la même lettre où il refusait le duc de Nemours, Sébastiani avait déclaré que le gouvernement français ne reconnaîtrait point l'élection du duc de Leuchtenberg. Ce candidat faisait peur à Louis-Philippe, parce qu'il voyait là le danger de réveiller le bonapartisme.

La Belgique, justement blessée, parut disposée à passer outre. On couronna, au théâtre de Bruxelles, le buste du fils d'Eugène Beauharnais. Louis-Philippe changea brusquement d'allures. La conférence de Londres venait d'adopter des protocoles très désavantageux à la Belgique, relativement aux conditions de sa séparation d'avec la Hollande (20-27 janvier). Le gouvernement français n'y adhéra point, et Louis-Philippe fit promettre officieusement au gouvernement provisoire belge et aux principaux membres du congrès qu'il accepterait la royauté pour son fils. Un nouveau revirement s'opéra. Les députés des provinces wallonnes, toujours françaises d'affections comme de langue, revinrent au duc de Nemours. Il fut élu roi à la majorité d'une voix (3 février).

Le 7 février, la conférence de Londres prononça l'exclusion des ducs de Nemours et de Leuchtenberg. Le congrès belge n'en envoya pas moins une députation porter à Paris l'offre de la couronne. Louis-Philippe répondit que, quels que fussent ses regrets, ses devoirs lui imposaient la pénible obligation de refuser, pour ne pas compromettre la paix (17 février).

Cette déception excita chez les Belges une irritation fort na-

turelle. En France, ce fut, parmi les opinions jeunes et vives, un sentiment d'humiliation ; on voyait la Belgique, cette sœur de la France, rejetée par notre gouvernement sous l'influence anglaise ; on se sentait descendre de cette hauteur où nous avaient portés les Trois Jours.

La conduite de notre gouvernement envers la Belgique, à notre porte, sous notre main, était de mauvais augure pour la Pologne, qui est si loin !

Le dictateur militaire qu'avait accepté la Révolution polonaise, Chlopicki, avait essayé de traiter avec Nicolas. Le tsar exigea que la Pologne se soumît sans réserve. La diète de Varsovie refusa. Chlopicki, n'ayant pas confiance dans le succès, donna sa démission comme chef, sauf à servir bravement comme soldat (19 janvier 1831).

Nicolas déclara que le premier coup de canon tiré par les Polonais anéantirait la Pologne. La diète répondit en proclamant la déchéance de Nicolas et de sa famille

Nicolas en parut d'abord très ébranlé : il dit à l'ambassadeur français que, si la diète n'eût rompu, il eût fait de grandes concessions à la Pologne. Cette rupture, il l'avait provoquée par l'arrogance de ses menaces.

Il fit marcher l'armée russe, qui entra dans le royaume de Pologne au commencement de février. Chlopicki avait fait perdre à l'insurrection les chances qu'eût offertes une irruption immédiate dans les anciennes provinces polonaises, surtout en Lithuanie : il fallut se défendre au lieu d'attaquer. Les Russes avaient eu le temps de réunir 120,000 hommes et une puissante artillerie. Les Polonais avaient alors à peine la moitié de cette force, garnisons comprises.

Ils luttèrent avec un incomparable héroïsme. Il y eut, aux portes de Varsovie, une suite de combats de géants. Le vainqueur des Turcs, le feld-maréchal Diebitch, échoua devant l'indomptable résistance polonaise (19-25 février) ; puis les débordements de la Vistule séparèrent les combattants épuisés.

On suivait en France, avec une attention haletante, les phases de cette guerre. L'opinion publique pressait notre ministère de reconnaître le nouveau gouvernement polonais, de réclamer

pour la Pologne tout au moins ce que les traités de 1815 lui avaient accordé et d'empêcher la Prusse de violer scandaleusement la neutralité en faveur des Russes.

La question polonaise était ce qui, chez nous, émouvait le plus les esprits ; ce ne fut pas, néanmoins, à l'occasion de la Pologne qu'éclata la crise ministérielle.

La Révolution de Juillet avait réveillé toutes les espérances des patriotes italiens. Un mouvement d'affranchissement s'était préparé dans les provinces romaines, opprimées par la pire des administrations, et dans les petits États voisins. Un archiduc autrichien régnait alors sur le duché de Modène : il affectait une extrême rigueur de principes monarchiques et avait refusé de reconnaître la royauté de Louis-Philippe ; mais, en même temps, il entretenait des relations secrètes avec les chefs de la conspiration nationale et visait à se faire proclamer par eux roi d'Italie. Tout à coup, désabusé de cette chimère, il trahit ses associés, fit manquer un mouvement qui devait partir de Modène même et s'empara des chefs avec lesquels il conspirait la veille.

La trahison du duc de Modène, personnage qui rappelait par sa perversité machiavélique les tyrans italiens du moyen âge, n'empêcha pas l'insurrection d'éclater à Bologne (4 février), d'où elle gagna toute la Romagne, toutes les Marches, toute l'Ombrie, et, de l'autre côté, Parme et Modène ; le duc s'enfuit en traînant après lui ses prisonniers.

L'Autriche avait prévenu le gouvernement français qu'elle n'accepterait pas le principe de non-intervention en Italie, dût la guerre en résulter. A la nouvelle des insurrections italiennes, l'Autriche mit en mouvement les troupes nombreuses qu'elle avait dans la Lombardo-Vénétie et expédia à Paris une note où elle prétendait avoir le droit d'occuper Modène, en vertu de ses traités de famille. La note ne parlait pas de l'État romain ; mais il n'était pas douteux que les Autrichiens n'y entrassent. Le président du Conseil, M. Laffitte, se montra fort résolu. Le général Sébastiani ne put lui refuser d'envoyer une protestation formelle à Vienne, et M. Laffitte fit insérer dans le journal des *Débats* quelques lignes très énergiques, où il était dit que l'a-

venir tout entier de notre Révolution était engagé sur cette question (1er mars).

Trois jours après, arriva au ministère des affaires étrangères une dépêche de notre ambassadeur à Vienne, le maréchal Maison. Le maréchal annonçait que M. de Metternich lui avait signifié que l'Autriche porterait ses armes partout où s'étendrait l'insurrection italienne. Le maréchal engageait le gouvernement français à jeter sur-le-champ une armée en Piémont; ne doutant pas qu'à Paris on ne décidât la guerre, il s'était hâté d'écrire à son collègue l'ambassadeur de France à Constantinople, le général Guilleminot, pour qu'il travaillât à pousser la Turquie contre les Russes et à susciter ainsi une diversion en faveur de la Pologne.

Le ministère des affaires étrangères cacha cette dépêche au président du Conseil, qui n'en eut connaissance que par hasard. M. Laffitte se plaignit au roi. Louis-Philippe était de connivence avec Sébastiani : il n'avait pas voulu la guerre pour la réunion de la Belgique à la France; il la voulait encore moins pour l'indépendance de l'Italie. Le Conseil des ministres ne soutint pas son président. M. Laffitte donna sa démission (9 mars).

Le roi appela Casimir Périer à la place de Laffitte (13 mars).

C'était le seul homme capable de dominer la situation et de diriger ce qu'on nommait le parti de la Résistance; mais il n'était disposé à se faire l'instrument de personne. Il exigea, avec la présidence du Conseil, le ministère de l'intérieur. Il déclara qu'il entendait présider effectivement le Conseil et que le roi n'y assistât plus. Il pensait que, là où est la responsabilité, là doit être l'action. Il était résolu à pratiquer le principe posé par M. Thiers dans le *National* avant les journées de Juillet : « Le roi règne et ne gouverne pas. »

Quel usage prétendait-il faire de ce pouvoir dont il réclamait la possession réelle? — A l'intérieur, il se proposait de pratiquer sincèrement le régime constitutionnel, les libertés légales, telles qu'elles étaient, mais sans les étendre. Il adoptait pour maxime : « La Charte est une vérité, » dans le sens étroit du mot. « Il n'y a pas eu de Révolution, disait-il un jour à Odilon

Barrot ; il n'y a qu'un simple changement dans la personne du chef de l'État. »

Sur les affaires étrangères, alors l'ardente préoccupation de la France, il exposa, le 18 mars, ses vues devant la Chambre des députés. Il annonça qu'il voulait l'ordre au dedans, la paix au dehors. « Elle est, dit-il, nécessaire à la liberté, à moins que la sûreté ou l'honneur de la France ne soient mis en péril ; car, alors, la liberté aussi serait menacée. Quant au principe de non-intervention, nous le pratiquons pour notre compte : nous le soutiendrons en tous lieux par des négociations ; mais l'intérêt ou la dignité de la France pourraient seuls nous faire prendre les armes. Le sang de la France n'appartient qu'à la France. »

La Fayette demanda au ministre des affaires étrangères Sébastiani s'il n'était pas vrai qu'il avait déclaré que le gouvernement français ne consentirait jamais à l'entrée des Autrichiens dans les pays actuellement insurgés d'Italie.

Sébastiani répondit : « Entre ne pas consentir et faire la guerre, il y a grande différence.

— Je croyais, répliqua La Fayette, que, lorsque le peuple français disait : Non, je n'y consens pas ! — cela voulait dire : Je vous empêcherai de le faire. — Laisser violer l'honneur de votre déclaration officielle en vous contentant de vous écrier : Non ! je n'y consens pas ! est incompatible avec la dignité du peuple de Juillet. »

La maxime de Casimir Périer sur le sang de la France, soutenable à un point de vue abstrait, mais si froide et si dure devant les événements émouvants de Pologne et d'Italie, glaça le cœur de la jeunesse française : la pitoyable réponse de Sébastiani l'indigna. La jeunesse crut voir dans la politique formulée par le nouveau premier ministre la révélation, non seulement d'un égoïsme national aussi contraire aux vrais intérêts qu'au génie de la France, mais d'une lâcheté qui était bien étrangère à l'âme énergique de Casimir Périer.

Ce fut de là que procéda une scission profonde entre deux fractions de la nation toutes deux attachées à la Révolution de Juillet. D'un côté, était ce qu'on a nommé le parti des

jeunes gens, qui ne tarda pas à devenir le parti républicain : une jeunesse enthousiasmée par l'héroïsme des journées de Juillet, rêvant de relever la France à sa grandeur d'autrefois et de soutenir la liberté dans toute l'Europe par les armes, de prendre la revanche de 1814 et de 1815, non au profit d'un nouvel Empire, mais au profit des principes de la Révolution. Elle voulait répondre partout à l'appel des populations opprimées qui tendaient les bras vers la France ; la Pologne surtout lui inspirait une sympathie passionnée ; elle voyait dans la Pologne une avant-garde de la France qui se sacrifiait pour nous ; c'était donc pour la France un devoir absolu de la secourir à tout prix.

Le parti de la jeunesse et de la guerre était d'ailleurs convaincu que la coalition, si nous laissions écraser nos amis, se jetterait ensuite sur nous et que la France, alors, périrait sans même avoir sauvé l'honneur.

En face de ce parti des sentiments se formait le parti des intérêts, non pas uniquement des intérêts personnels, mais des intérêts nationaux compris sincèrement au point de vue d'une société laborieuse, peu disposée aux grandes aventures, mesurant ses forces et ses dangers. Ces masses industrielles, commerçantes, agricoles, eussent combattu avec fureur, si l'étranger eût prétendu nous ramener les anciens rois ; elles hésitaient à prendre l'offensive contre les puissances étrangères, quoiqu'elles partageassent les sympathies de la jeunesse pour les libéraux du dehors et surtout pour les Polonais. Le parti de la Résistance retint les masses laborieuses en leur persuadant que la Pologne était trop loin pour qu'on pût y envoyer nos armées et que nous ne serions pas attaqués si nous n'attaquions pas.

Le parti des intérêts avait vu plus clair que le parti des sentiments sur les faits, en ceci : la coalition n'était pas prête à se refaire contre nous ; l'empereur de Russie l'eût voulu, mais ne le pouvait pas : l'Angleterre ne le voulait en aucune façon ; l'Autriche et la Prusse étaient disposées à accepter la guerre dans certains cas, mais ne la souhaitaient pas.

La scission que nous venons de signaler dans la France de 1830 eut des conséquences très malheureuses pour la liberté

et le progrès, à l'intérieur comme au dehors. Les emportements de la jeunesse patriote se mêlèrent à des agitations sociales que nous verrons bientôt se développer et s'exaspérèrent promptement jusqu'à la guerre civile; la classe moyenne s'effraya et se rejeta pour un temps sous des influences qui, après Casimir Périer, devaient être bien pires que celle de cet homme d'État; car, lui, du moins, resta jusqu'au bout l'homme de la liberté constitutionnelle et du régime vraiment parlementaire

FIN DU TOME QUATRIÈME.

NOTE

Des documents publiés, dans ces dernières années, en Allemagne et en Russie (W. Oncken ; *Oesterreich und Preussen im Befriungskriege*; Berlin ; I ; 1876 ; — Martens ; *Recueil des traités de la Russie avec l'Autriche,* tome III ; 1876), confrontés avec le tome I de la Correspondance de Gentz, que nous avons déjà citée à l'époque de la Restauration, et avec le tome V de l'*Histoire des cabinets de l'Europe*, par M. Armand Lefèvre, et l'*Histoire de la diplomatie européenne en Italie*, de M. Bianchi, modifient ce que nous avons dit de la diplomatie autrichienne en 1813. L'ensemble des documents aujourd'hui connus montre l'Autriche engagée plutôt avec les adversaires de Napoléon, plus tortueuse dans ses procédés et moins prudente dans ses prétentions que nous ne l'avions pensé, elle était retournée de bonne heure à son idée obstinée de reprendre l'Italie, et, de bonne heure, avait incliné à se joindre aux ennemis de la France. Tandis que l'Autriche coopérait militairement avec Napoléon contre les Russes en 1812, Metternich était toujours resté en correspondance secrète avec la Russie. Après le désastre de Moscou, l'Autriche visa à se dégager de l'alliance française pour imposer sa médiation armée, et, au fond, pour mettre son alliance à l'enchère entre Napoléon et ses ennemis. Dès janvier 1813, l'attitude de Napoléon laissant voir qu'il n'accordera pas à l'Autriche ce qu'elle ambitionne, elle penche du côté des alliés. Le 2 avril 1813, Metternich promet à la Russie que, « si la France n'accède pas à un arrangement basé sur les principes que le tsar croit nécessaires à l'existence de son empire et au bien-être de l'Europe, l'empereur d'Autriche emploiera ses forces à coopérer, avec les puissances alliées, à l'établissement d'un pareil ordre de choses. » Le 1er mai, l'Autriche indique à la Russie, comme conditions « autrichiennes » de la paix, l'affranchissement de l'Allemagne et la domination autrichienne en Italie jusqu'au Mincio (Venise, Vérone et Mantoue) ; l'Autriche promet d'agir, si Napoléon n'a point accepté ces conditions avant le 1er juin.

La journée de Lutzen (2 mai) refroidit fort l'Autriche, et, dans les conditions de paix que Metternich indiqua, le 8 mai, à l'envoyé de Napoléon, conditions que nous avons citées (v. ci-dessus, page 28), il se garda bien de parler de l'Italie. Napoléon accueillit dédaigneusement ces propositions très acceptables, sans s'expliquer sur ce qu'il voulait. La Russie et la Prusse acceptèrent ces mêmes conditions, que l'Autriche avait encore adoucies pour aggraver les torts de Napoléon, s'il refusait, comme on s'y attendait. Le 27 juin, l'Autriche s'engagea envers la Russie et la Prusse à entrer en campagne contre Napoléon, en cas de refus de

sa part. Le 9 juillet, deux généraux autrichiens assistèrent au conseil de guerre des Russes et des Prussiens, pour concerter les opérations éventuelles de la coalition. Le 29 juillet, l'Autriche signa avec l'Angleterre un traité secret par lequel ces deux puissances se réservaient l'organisation définitive des affaires d'Italie, tout au profit de l'Autriche.

Le délai du 10 août avait été fixé pour l'acceptation des conditions. Napoléon n'accepta pas.

Les négociations secrètes que nous venons de résumer font sans doute envisager sous un jour nouveau la conduite de l'Autriche en 1813, ainsi que nous le disions tout à l'heure ; il ne faudrait pas cependant exagérer les conséquences qu'on peut tirer de ces révélations, ni voir chez l'Autriche la résolution de nous faire la guerre à tout prix. La crainte et l'antipathie que lui inspiraient Napoléon étaient balancées par d'autres craintes et d'autres antipathies. Elle recommença de redouter la Russie dès que celle-ci fut délivrée de l'invasion française; elle s'effraya encore plus du caractère révolutionnaire qu'affectait le mouvement allemand contre la France. La peur de voir la Russie se rejeter sur le bas Danube et sur la Turquie faisait contre-poids au désir, si vif qu'il fût, de rentrer en Italie. Même après les publications dont nous venons de parler, il ne nous paraît pas douteux que ce qui décida l'Autriche, ce fut la conviction que Napoléon n'accéderait à aucune transaction raisonnable. S'il eût accepté celle qu'on lui offrait, il n'est pas vraisemblable que l'Autriche eût osé retirer sa parole et déclarer la guerre, dans de si mauvaises conditions, à un ennemi si formidable encore. Elle ne s'engagea pas sans angoisse dans la coalition. Il est certain que, même après Leipzig, et même après le passage du Rhin, l'Autriche, craignant toujours quelque retour de fortune, souhaitait qu'on transigeât et fut la dernière à entrer dans la pensée, soit d'enlever à la France ses frontières naturelles, soit de détrôner Napoléon. Du reste, avant le passage du Rhin par les alliés, nous ne pensons pas qu'il se trouve, dans les correspondances aujourd'hui connues d'aucune des puissances du continent la moindre allusion à un dessein quelconque, d'enlever à la France la rive gauche du Rhin. Cette idée n'existait que chez un seul gouvernement, le gouvernement anglais; mais il n'était point en mesure de l'imposer à l'Europe et ne l'espérait même pas: une paix qui eût laissé intacte la grande France de la République, était donc possible. L'Allemagne regardait si peu, en 1814, les Provinces de la rive gauche du Rhin comme une partie intégrante et nécessaire de son territoire, qu'il fut question très sérieusement de les donner au royaume des Pays-Bas. Nous voyons, dans le 1er volume de l'*Histoire du dix-neuvième siècle*, de Gervinus, que e fameux patriote allemand Gagern travailla avec grand zèle, à Vienne, à la réalisation de ce projet.

TABLE

CHAPITRE VII

CHAPITRE VIII

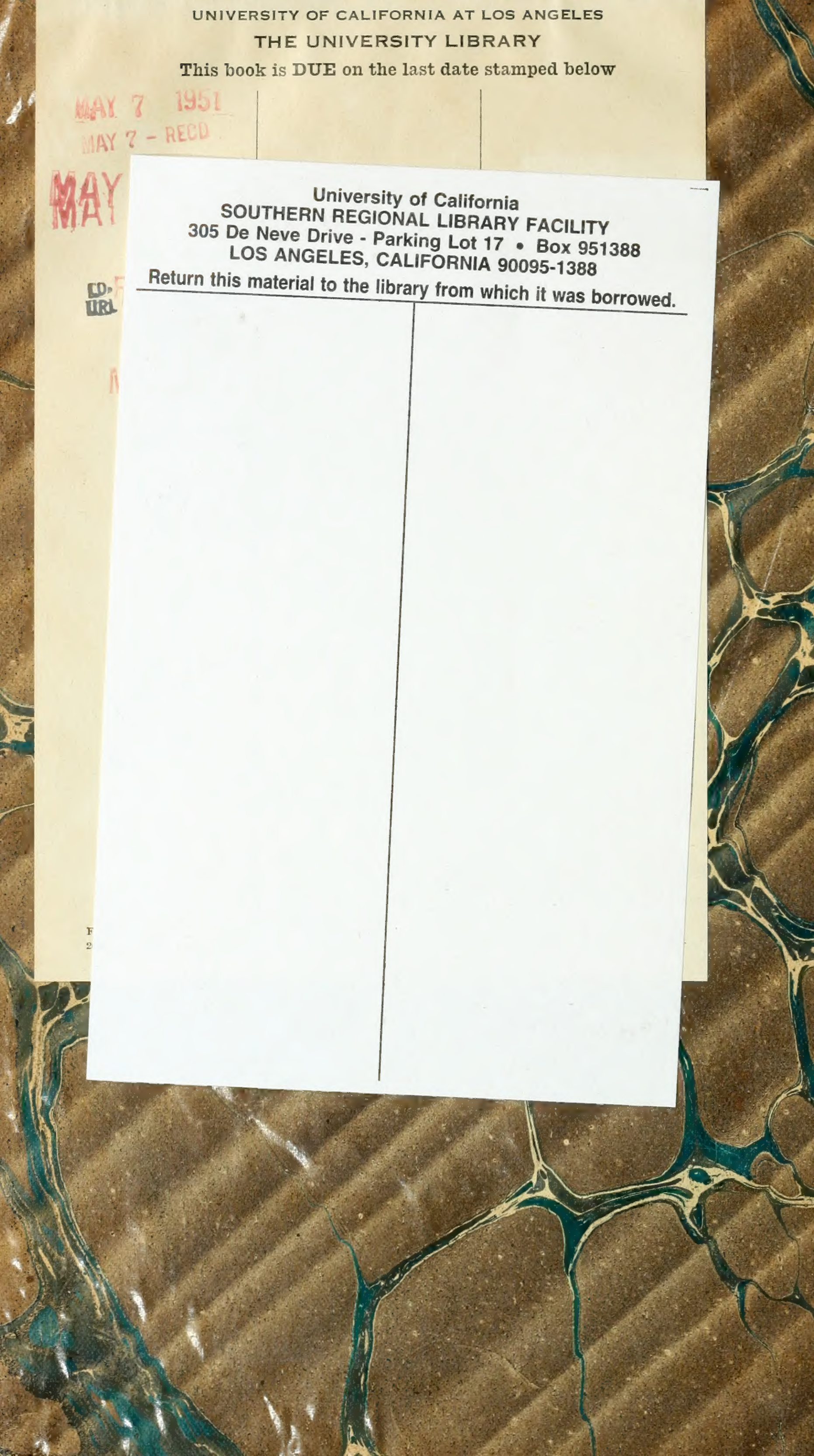
CHAPITRE IX

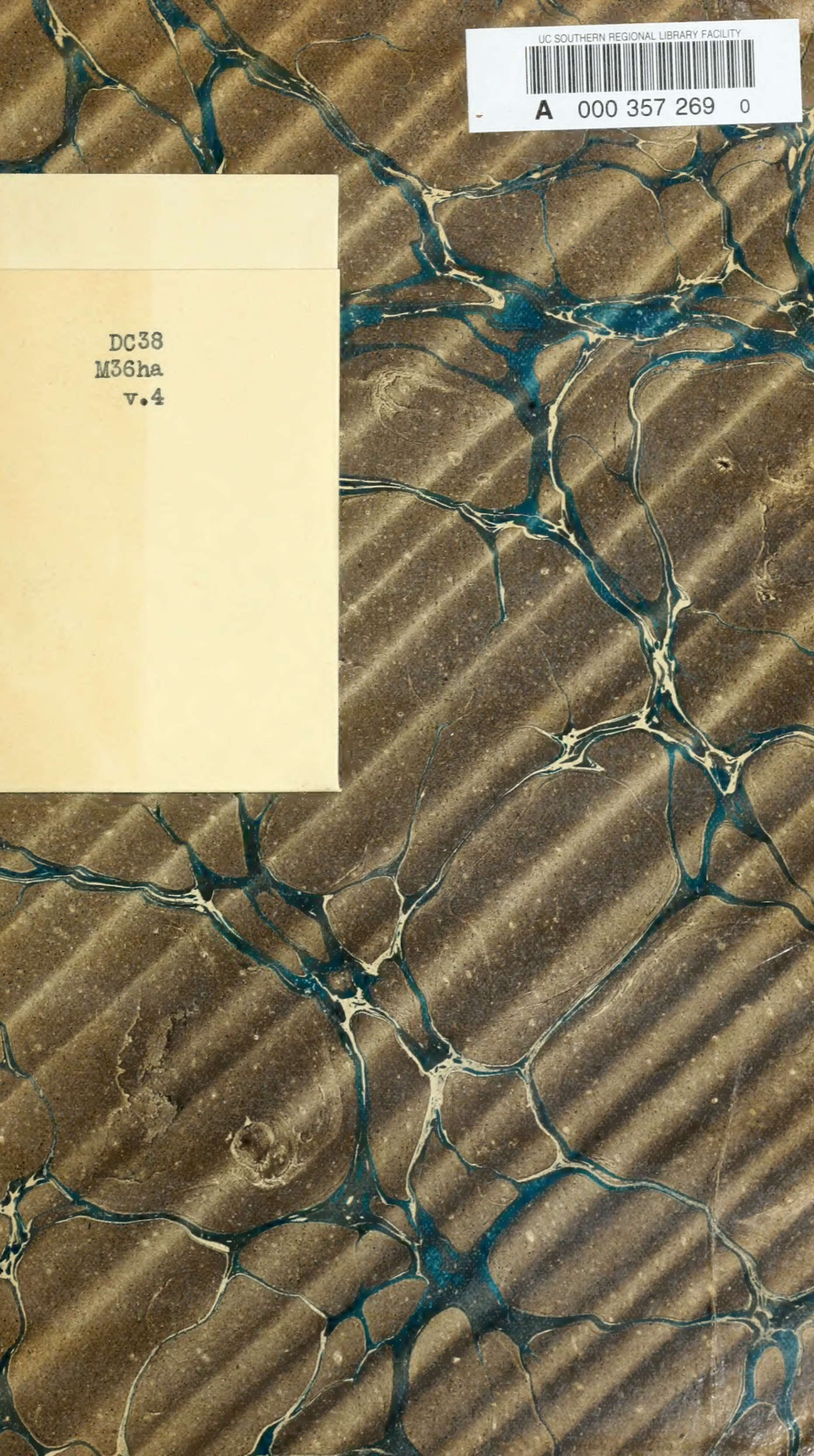
CHAPITRE X

CHAPITRE XI

FIN DE LA TABLE.

3924-85 — Corbeil. Typ. Crété.




UC SOUTHERN REGIONAL LIBRARY FACILITY
A 000 357 269 0
DC38
M36ha
v.4

